



LE
PEDAGOGVE
DES FAMILLES
CHRÉTIENNES.

Contenant un recueil
de plusieurs instructions
de diverses matieres.

Utiles et salutaires
à toutes sortes de
personnes qui ueu-
lent vivre selon Dieu.

Recueilli par un
presbre du seminaire
de S^t. Nicolas du Char-
donnet.

à Paris.
Chez Pierre de
Bresche rue S^t
Jacques à l'Image
S^t. Joseph et S^t. Jo-
nace.

Le Pédagogue des familles
chrétiennes contient un
recueil de plus de 200 lettres



LE
PEDAGOGVE
DES FAMILLES
CHRESTIENNES.

Contenant vn Recueil de plusieurs
Instructions sur diuerfes Matieres.

Diuisé en quatre Parties.

Utiles aux Curez & autres Ecclesiastiques, pour
s'aquiter de leur deuoir : Aux Chefs de Familles
pour l'instruction de leurs Enfans & Domesti-
ques, & à toutes sortes de Personnes qui veu-
lent viure selon Dieu.

Recueilly par vn Prestre du Seminaire de
S. NICOLAS DV CHARDONNET. (L'orne)

Annuntiando eis cum breuitate & facilitate sermonis, vitia
quæ eos declinare, & virtutes quas sectari oporteat;
Concil. Trid. Sess. 5. Cap. 2.



A PARIS,


Chez PIERRE DE BRESCHÉ, Libraire &
Imprimeur Ordinaire de la Reyne Mere, rue
S. Jacques, deuant les Charniers S. Benoist,
à l'Image S. Ioseph & S. Ignace.

M. DC. LXII.

Avec Approb. des Docteurs, & Priuilege du Roy.



P R E F A C E.

 'Experiance acquise par plusieurs années, que l'on a employées à instruire le Peuple des Principaux Mysteres de nostre Foy, & des autres choses necessaires au Salut, a fait recônoistre les difficultez qui se rencontrent en ce saint Exercice, sur tout à l'égard des Enfans, des personnes Aagées, & des autres plus grossieres ; lesquelles, soit par l'infirmité de leur Esprit, ou autre sorte d'empeschement, n'ont esté trouués capables de pouuoir estre enseignés facilement ny même suffisamment en ces Matieres si necessaires par des Discours & Instructions trop estendues & trop longues; Ce qui a obligé les personnes qui sont engagées en ce Ministère par le deuoir de leur Charge, de racourcir & abbreger ces Instructions autant que la Matiere le pouuoit permettre, & que la necessité le requeroit. Ce qui a reüssy si fauorablement au Public, que depuis enuiron quarante ans

P R E F A C E.

que cette maniere d'écrire & d'instruire s'est pratiquées, il en est arriué quãtité de benedictions au peuple en plusieurs Provinces, Royaumes, & mesme és lieux les plus esloignez de la Terre. Car ayant esté Imprimées separement, & dans des fueilles volantes, ils ont esté distribuées à peu de frais, facilement apprises, & aisément retenües. Ce qui a aussi causé vn soulagement extraordinaire aux personnés qui sont obligées par leur profession, de procurer l'Instruction du Prochain : Comme aux Confesseurs, dans le Cõfessional : aux Curez pour leur Prosnes & Exhortations familiares : aux Catechistes pour l'Instruction des Enfans : aux Superieurs de familles pour leurs Domestiques : aux Maistres & Maistresses d'Ecole pour l'Instruction de la Jeunesse. Bref il y a peu de personnes, à qui ces Instructions abbregees, n'ayent esté vtiles, & qui a fait que plusieurs ont souhaité qu'elles fussent ramassées dans vn liure particulier, pour estre plus seurement cõseruées, & plus aisémēt possedées : Ce qui s'est fait en ce present Ourage, qui est diuisé en quatre parties, dont la premiere contient sommairement tout ce qu'un Chrestien doit Croire & sçauoir, qui sont les prieres Chrestiennes, & les principaux Mysteres de nostre Re-

PREFACE.

ligion. Dans la seconde, il est traicté des Sacremens & des autres Instructions qui les concernent. La troisiéme comprend plusieurs pratiques Chrestiennes, nécessaires à toutes sortes de personnes qui se veulent acquitter de leur deuoir, dans la profession du Christianisme. La quatriéme traite de plusieurs choses qu'il faut éviter : comme quantité de pechez qui se commettent frequemment dans le Monde, beaucoup d'abus & de déreglemens qui se sont glissez dans la Religion, & plusieurs autres desordres, dont la Table des Tiltres & Chapitres suiuants fait mention, A Dieu.





APPROBATION.

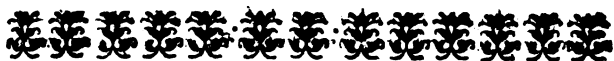
LE Soubigné Prestre Docteur en Theologie de la Maison de Sorbonne, Certifie auoir leu vn Liure intitulé *Le Pedagogue des familles Chrestiennes*, où ie n'ay trouué aucune chose contraire à la foy ny aux bonnes mœurs : Mais au contraire, j'y ay remarqué quantité d'Instructions Chrestiennes & Salutaires, Nécessaires à à toutes sortes de personnes qui veulent viure selon Dieu. Fait à Paris ce dixseptième Iour d'Auril, Mil six cens soixante deux.

D V METZ.

ATTESTATION.

Leu vn liure intitulé *Le Pedagogue des familles Chrestiennes*, dans lequel ie n'ay rien trouué contraire à la foy Catholique, Apostolique & Romaine. Fait à Paris ce vingt deuxième Iour d'Auril, Mil six cens soixante deux.

M. GRANDIN.



Extrait du Privilege du Roy.

LOVIS PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, à nos Amex & Feaux Con seillers, Maistre des Requestes de Nostre Hostel, Baillifs, Senechaux, Preuosts, leur Lieutenants, & autres nos Iusticiers & Officiers qu'il appartiendra Salut. Nostre chet & bien Amé Pierre de Bresche, Marchand Libraire & Imprimeur Ordinaire de la Reyné nostre très honorée Dame & Mere, Nous a fait dire & remontrer qu'il auroit esté mis és mains de la part de Messieurs du Seminaire de Saint Nicolas du Chardonnet, deux pieces fort vtils & necessaires au Publicque, Sçauoir vne grande Planche ou Figure qui a pour Titre, *La Couronne du tres-Saint Sacrement*, qui est vne Figure qui n'auroit point encore esté veüe ny inuentée par cy-deuant, & vn Liure Intitulé *Le Pedagogue des Familles Chrestiennes*, contenant vn Recueil de plusieurs Instructions sur diuerses Matieres, dont il auroit dé-jà paru au iour quelques vnes en petits billers separéz, qui ont esté recueillis par vn Prestre dudit du Seminaire, & mis en meilleur ordre qu'auparauant, avec Augmentation de plus de cinquante Instructions differétes qui n'ont point encores esté mises en Lumiere: Mais comme il luy venoient faire de grandes dépenses tant pour la graueure de laditte Figure, que pour l'impression dudit Liure, & craignant que ses Ennemis & Enuieux ne voulussent s'ingerer de les contre-faire ou imprimer, ce qui retourneroit au grand dommage & ruïne totale dudit de Bresche, Il nous a tres-humblement supplié luy vouloir accorder sur ce nos Lettres. A CES CAUSES, pour donner courage audit de Bresche, d'apporter tout le soing & industrie qu'il se pourra pour des ceuvres si vtils comme sont celles qui sortent dudit Seminaire, nous luy auons permis & accordé, permettons & accordons par ces Presentes, de les grauer & imprimet ou faire grauer & imprimer en tous Lieux & Yerres de nostre obeissance, en telle marge volume ou caractere qu'il iugera bon estre, pendant le temps & espace de douze ans finis & accomplis, à compter du iour que chaque Liure ou Figure sera acheué pour la premiere-fois en vertu des presentes. Et faisons inhibitions & deffences

à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de graver ou faire graver ladite Figure, ny d'en tirer aucune Coppies, ensemble d'imprimer ou faire Imprimer ledit Liure avec les Augmentations, n'y de tirer aucun extraict desdites Augmentations pour estre imprimées ensemble ou séparément, sous pretexte d'Addition, Correction, ou changement de Tiltres, fausses marques, ou autre déguisemēt, ny d'emprunter le Tiltre ou Figure dudit liure, le tout à peine de trois mil liures d'Amendes payable sans deport par chacun des contreuenants, A la charge qu'il en sera mis vn Exemplaire de chacun en nostre Cabinet du Chasteau du Louure, deux en nostre Biblioteque publique, & vne en celle de nostre cher & feal le sieur Seguier Cheualier Chancelier de France, auant de les exposer en vente à peine de nullité dudit Priuilege. Si vous mandés que des presentes vous ayés à faire jouyr ledit Exposant plainement & paisiblement. Voulant qu'en mettant vn extraict d'iceluy au commencement ou à la fin dudit Liure ou Figure, qu'elles soient tenuës pour signifiés & venus à la connoissance de tous. Et au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, faire pour l'exécution d'icelles tous exploitx necessaire, sans demander congé, placet, visa ne pareatis, nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande prises à partie, & Lettre à ce contraire. Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le 15 iour de May l'an de grace 1662 Et de nostre regne le dixneuf.

Par le Roy en son Conseil!

LE IVGE.

*Registré sur le Liure de la Communauté
Signé DV BRAY, Sindic.*

Les Exemplaires dudit Liure ont esté fournis:

*Acheué d'imprimer pour la premiere fois, le
dernier iour du present Mois d'Auril,
l'an de grace mil six cens soixante deux.*



TABLE ,
Des Chapitres & Instructions contenuës
en la premiere Partie.

P remier Abbregé des Principaux Misteres de la Foy.	p. 1.
Abbregé de l'Esperance.	p. 4.
Second abbregé de la Foy.	p. 5.
Abbregé de la Charité, ou des Commandemens de Dieu & de l'Eglise.	p. 10.
Autre Catechisme du Chrestien , appuyé sur l'au- thorité des Peres de l'Eglise. Avant-propos , du Nom & des qualitez du Chrestien.	p. 14.
Article 1. De ce que le Chrestien doit croire de Dieu, & de ses Perfections.	p. 16.
Article 2. Du Fils de Dieu & de son Incarna- tion.	p. 19.
Article 3. De la glorieuse Vierge.	p. 28.
Article 4. Des Saints.	p. 31.
Article 5. De l'Eglise.	p. 34.
Article 6. Des Sacremens.	p. 36.
Exercice du Chrestien pendant la Journée.	p. 39.
Paroles de Nostre Seigneur touchant la Foy, l'Espe- rance, & la Charité.	p. 47. & 48.

TABLE,
Des Chapitres & Instructions contenuës
en la seconde Partie.

A bbregé des Sacremens.	p. 49.
Abbregé du Sacrement de Baptesme.	p. 53.
De l'esprit du Chrestien dans les promesses & les	

TABLE

<i>Ceremonies du Baptesme.</i>	p. 55.
<i>Abbrege du Sacrement de La Confirmation.</i>	p. 58.
<i>Des dispositions qu'il faut apporter pour estre confirmé.</i>	p. 59
<i>De l'esprit du Confirme dans les Ceremonies de la Confirmation.</i>	p. 60.
<i>Abbrege du Sacrement de Penitence.</i>	p. 62.
<i>Instruction imparte. de la Vertu de Contrition.</i>	p. 66.
<i>Considerations tres-utiles, pour exciter en nostre Ame vne veritable douleur de nos pechez, auans que s'approcher du Tribunal de La Cõfession.</i>	p. 75.
<i>Aete de Contrition.</i>	p. 77.
<i>La maniere de faire l'Examen de Conscience, pour faire vne bonne Confession.</i>	p. 78.
<i>Abbrege du tres adorable Sacrement de l'Eucharistie.</i>	p. 83.
<i>Dispositions requises pour bien Communier.</i>	p. 84.
<i>Exercice deuot du S. Sacrement.</i>	p. 89.
<i>Chappellet du tres-saint Sacrement.</i>	p. 91.
<i>Indulgences du saint Sacrement.</i>	p. 93.
<i>Escho, sur le tres-Aug. Sacrement de l'Autel.</i>	p. 94.
<i>Dialogue de la tres-sainte Communion, entre l'homme Mondain & l'homme Spirituel. Où il est traité, lequel vaut mieux Communier souuent, ou rarement, presuppõsẽ qu'en l'vn & l'autre cas, cela se face hors le peche mortel; l'vn par amour & deuotion, l'autre par humilite & reuerence.</i>	p. 96.
<i>Miracles du saint Sacrement.</i>	p. 107.
<i>Instruction touchant la Messe, & les Ceremonies contenues en icelle.</i>	p. 110.
<i>Instruction familiere pour bien entendre la sainte Messe.</i>	p. 127.
<i>Adais importants aux Laiques, touchant la Communion des Malades.</i>	p. 132.
<i>Abbrege du Sacrement de l'Ordre. Premier abbrege</i>	

DES CHAPITRES:

<i>de la Tonsure.</i>	p. 137
<i>Second Abbregé des quatre petits Ordres.</i>	p. 141.
<i>Troisième Abbregé, traitant des trois Ordres Sa- cres ou Maieurs.</i>	p. 144.
<i>Abbregé du Sacrement de Mariage.</i>	p. 148.
<i>Dispositions avec lesquelles les Chrétiens doivent entreprendre le Mariage.</i>	p. 149.
<i>Avertissemens importants aux femmes enceintes.</i>	155.
<i>Instruction famil. adressée aux Sages-Femmes.</i>	159.
<i>Pratique pour faire un S. usage des Maladies.</i>	p. 166.
<i>Pratique à observer dans la Conuallescence.</i>	p. 180.
<i>Abbregé du Sacrem. de l'Extreme-Onction.</i>	p. 182.
<i>Des dispositions pour recevoir l'Ext. Onction.</i>	p. 183.
<i>Preparations prochaines à la mort.</i>	p. 184.
<i>Consideration tres-utile sur la Mort.</i>	p. 186.
<i>Raisons appuyées sur l'autorité des Peres & Do- cteurs Ecclesiastiques, pour faire voir que la Pe- nitence que l'on remet à l'heure de la mort est fort douteuse, & extrêmement dangereuse.</i>	p. 188.
<i>Comment on doit exhorter un Malade, & luy ayder à mourir Chrétiennement.</i>	p. 193.
<i>Brief exhortation à faire à ceux qui ont assisté à la mort du Malade.</i>	p. 197.

TABLE

Des Chapitres & Instructions contenuës en la troisieme Partie.

I <i>Instruction familiere du signe de la Croix.</i>	p. 101.
<i>Reflexion Chrestienne sur la Croix.</i>	p. 111.
<i>Pieux Exercice de la sainte Croix.</i>	p. 115.
<i>Instruction populaire touchant la Messe de Paroiss- se.</i>	p. 221.
<i>Instruction Chrestienne de l'Eau-Beniste.</i>	p. 231.
<i>Instruction famil. des Processions de l'Eglise.</i>	p. 239.

TABLE

<i>Instruction populaire touchant l'antiquité & la sainteté de l'Offrande.</i>	P.249.
<i>Instruction Chrestienne du Pain Benist.</i>	P.261.
<i>Du respect & de la netteté des Eglises.</i>	P.267.
<i>Saint Iean Chrysostome sur le mesme suiet.</i>	P.269.
<i>De la Modestie en l'Eglise.</i>	P.272.
<i>Recueil des saints Canons de l'Eglise, qui deffendēt l'entree des Autels aux personnes Laiques, & particulièrement aux Femmes.</i>	P.276.
<i>Instruction Catholique du deuoir du Chrestien à l'égard des Dimanches & Festes.</i>	P.279.
<i>Instruction populaire touchant le feu de la Natiuité de S. Iean Baptiste.</i>	P.287.
<i>Regime de vie, pour acquerir & conseruer la véritable santé & sainteté de l'Ame.</i>	P.298.
<i>Briefue instruction de l'Oraison Mentale, autrement dite Meditation.</i>	P.305.
<i>Oraisons iaculatoires sur diuers subiets & rencontres.</i>	P.314.
<i>Les deuoirs du Chrestien deuot à son Ange Gardien.</i>	P.320.
<i>Abbrege des quatre fins dernieres de l'homme.</i>	P.324.
<i>Instruction deuote du Saint & Adorable Nom de</i> I E S U S.	P.329.
<i>Explication deuote du tres-saint & tres-venerable Nom de M A R I E.</i>	P.336.
<i>L'obligation qu'ont les Chrestiens d'aymer leur Ennemis.</i>	P.345.
<i>Instruction Chrestienne de la Correction fraternelle</i>	P.353.
<i>De la Conuersation Chrestienne.</i>	P.356.
<i>Instruction Chrestienne du soin que l'on doit prendre du salut de ses Domestiques.</i>	P.361.
<i>Abbrege d'une Instruction pour les Seigneurs, qui veulent travailler dans leurs Terres pour la gloire</i>	

DES CHAPITRES.

de Dieu & le soulagement du Prochain. P.366.
Petits points de grande consolation, pour les per-
sonnes Affligees. P.373.

TABLE,

Des Chapitres & Instructions contenuës
 en la quatriesme Partie.

D <i>Es trois ennemis de nostre salut.</i>	P.381.
<i>Des sept pechez mortels. De l'Orgueil.</i>	P.384.
<i>De l'Auarice.</i>	P.387.
<i>De la Luxure.</i>	P.390.
<i>De l'Enuie.</i>	P.393.
<i>De la Gourmandise.</i>	P.395.
<i>De la Colere.</i>	P.397.
<i>De la Paresse.</i>	P.400.
<i>Auis charitable aux iureurs & blasphemateurs du saint Nom de Dieu.</i>	P.402.
<i>Mandement de Monseigneur l'Archeuesque de Paris, contre les Iureurs & blasphemateurs du saint Nom de Dieu. Portant menaces des Censu- res Ecclesiastiques, & priuation de la sepulture chrestienne.</i>	P.407.
<i>Extraits de plusieurs Arrests de la Cour du Parle- ment, rendus en suite de la Declaration du Roy, verifiee en Parlement sa Maiesté y seant, le sep- tiesme Septembre 1651. contre les Blasphemateurs du saint Nom de Dieu, de la sainte Vierge, & des Saints.</i>	P.409.
<i>Instruction tres salutaire contre le peché d'Yroguen- rie.</i>	P.412.
<i>Instruction salutaire cõtre le peché d'Impureté.</i>	424.
<i>Instruction Chrestienne sur les Jeux de Cartes & de Dez, autrement dit Jeux de hazard.</i>	P.433.
<i>Instruction chrestienne sur la Comedie.</i>	P.443.

TABLE DES CHAPITRES.

- Instruction & aduü charitable sur le suiet des Dancoz.* P. 451.
- Instruction chrestienne, tres-importante & tres-necessaire au salut, contre le Luxe & les Vanitez de ce temps.* P. 461.
- Acte & Declaration de plusieurs Gentils-Hommes chrestiens, sur l'abus des Litres & Ceintures funebres.* P. 476.
- Aduis salutaires & chrestiens, tirez des Conciles & des saints Peres, & adressez à ceux qui causent dans l'Eglise.* P. 479.
- Auertissemens aux Chrestiens & principalement aux Ecclesiastiques, de ne souffrir des chiens dans les Eglises.* P. 480.
- Instruction chrestienne & salutaire du bon & du mauuais usage des Images, des Figuros, & des Peintures.* P. 488.
- Les quatre Porteurs, qui portent tous les pecheurs en Enfer.* P. 507.
- Qu'il faut éviter les mauuaises compagnies.* P. 511.
- Instruction salutaire, contre la Detraction & Medisance.* P. 514.
- Aduis charitable à ceux qui Composent, qui Impri-ment, ou qui lisent des Romans & autres mau-uis liures.* P. 519.
- Aduis charitable aux Grands, aux Riches, & aux Puissans du Monde.* P. 529.





PREMIERE PARTIE,

Contenant ce qu'il faut Croire
& ſçauoir.

Premier abbrege des Principaux mysteres de la Foy.



*Quelle est la premiere chose necessaire au
Chrestien ?*

C'est de connoistre Dieu, & la fin pour
laquelle il nous a mis au monde.

Qu'est-ce que Dieu ?

C'est le Createur du Ciel & de la Terre, & le
Seigneur Souuerain de toutes choses.

Pour qu'elle fin Dieu nous a t'il mis au monde ?

Pour le connoistre, l'aymer, & seruir, & par ce
moyen acquerir la vie Eternelle.

Où est Dieu ?

Il est au Ciel, en Terre, & en tout lieu.

Combien y a t'il de Dieux ?

Il n'y en a qu'un.

Combien y a t'il de personnes en Dieu ?

Il y en a trois, le Pere, le Fils, & le Saint Esprit ;
& c'est ce qu'on appelle la Sainte Trinite.

*Lequel est le plus Grand, le plus Sage, & le plus
Ancien de tous ?*

Ils sont aussi Grands, aussi Sages, & aussi Anciens,
l'un que l'autre.

*Laquelle des trois personnes s'est fait homme ?
Dieu le Fils.*

A

Abbrege de la Foy.

Qu'est-ce à dire se faire homme?

C'est prendre vn Corps & vne Ame comme nous.

Où a-t'il pris ce Corps & cette Ame?

Au ventre de la glorieuse Vierge Marie, par l'operation du Saint Esprit.

Comment s'appelle t'il?

I E S U S - C H R I S T, c'est à dire Dieu & Homme.

Pourquoy s'est-il fait Homme?

Pour nous racheter de l'Enfer, & nous sauuer par la mort de la Croix.

Qui nous enseigne toutes ces veritez?

C'est la Foy.

Qu'est-ce que la Foy?

C'est vne lumiere diuine, par laquelle nous croyons tout ce que Dieu a reuelé à son Eglise.

Où sont les choses principales que nous sommes obligez de Croire?

Dans le Symbole des Apostres.

Dites-le en Latin, & en François?

Credo in Deum Patrem omnipotentem, Creatorem Cæli & Terra. Et in Iesum Christum filium eius vnicum Dominum nostrum. Qui conceptus est de Spiritu sancto, Natus ex Maria Virgine. Passus sub Pontio Pilato, Crucifixus, Mortuus, & Sepultus. Descendit ad inferos, tertia die Resurrexit à mortuis. Ascendit ad Cælos, sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis. Inde venturus est iudicare vivos & Mortuos. Credo in Spiritum sanctum. Sanctam Ecclesiam Catholicam, Sanctorum Communionem, Remissionem peccatorum, Carnis Resurrectionem, Vitam æternam Amen

IE croy en Dieu le Pere Tout-puissant, Createur du Ciel & de la Terre. Et en Iesus-Christ son Fils vnique nostre Seigneur, qui a esté conçu du Saint Esprit, né de la Vierge Marie: A souffert sous Pon-

Abbrégé de la Foy.

re Pilate , a esté Crucifié , Mort , & Enseuely : Est descendu aux Enfers , le tiers iour est Resussité de mort à vie : Est monté aux Cieux , est assis à la dextre de Dieu le Pere Tout-puissant : D'où il viendra iuger les Viuans & les Morts. Iecroy au S. Esprit , la Sainte Eglise Catholique , la Communion des Saints , la Remission des pechez , la Resurrection de la chair , la vie Eternelle. Ainsi soit-il.

Oltre ces articles du Symbole , ne sommes nous pas encore obligez de croire autres choses ?

Oüy , ceux qui communient doiuent encore scauoir & croire fermemēt le mystere de l'Eucharistie.

Qu'est-ce que l'Eucharistie ou la sainte Cōmunion ?

C'est le Corps & Sang , l'Ame & la Diuinité de nôtre Seigneur I. Christ , sous les apparences du pain.

Avec les apparences le pain n'y est-il pas ?

Non ; il est changé au Corps de nostre Seigneur Iesus-Christ par les paroles Sacramentelles.

Quand le Prestre rompt l'Hostie , rompt-il aussi le Corps de nostre Seigneur ?

Non ; il n'y a que les apparences du pain qui se rompent.

Quels sont les moyens de s'affermir & persueuerer dans la Foy ?

Trois , 1. la demander humblement à Dieu. 2. Entendre volontiers sa parole. 3. Faire souuent des actes de Foy.

Comment est-ce qu'on peut faire des actes de Foy ?

En recitant son Credo , ou bien en disant ; Mon Dieu ie tiens pour tres-certain & assureé tout ce que vous auez enseigné à vostre Eglise.

Comment peut-on faire vn acte de Foy , sur le mystere de l'Eucharistie en particulier ?

En disant ; Mon Sauueur ie croy fermement que vostre Corps & Sang , vostre Ame & vostre Diui-

nité sont au Saint Sacrement de l'Autel sous les
Espèces du pain, parce que vous l'avez dit.

ABBREGE' DE L'ESPERANCE.

E *St-ce assez d'auoir la Foy pour estre sauué ?*
Non, il faut encore l'Esperance.

Qu'est-ce que l'Esperance ?

C'est vn don de Dieu, qui fait que nous attendons
avec assurance la vie Eternelle, moyennant la grace
& les bonnes œuures que nous operons par icelle.

*Qu'est-ce que Dieu demande de nous pour obtenir
la vie Eternelle ?*

Deux choses, 1. Que nous gardions ses Com-
mandemens & ceux de son Eglise. 2. Que nous
ayons recours à luy par la priere.

*Quelle est la priere la plus excellente & la plus
agreable à Dieu ?*

C'est le *Pater noster*, que nous appellons l'Orai-
son Dominicale.

Pourquoy dit on son Pater ?

Pour prier Dieu, & pour luy demander tout ce
qui nous est necessaire.

Dites-le en Latin & en François ?

P *Ater noster, qui es in cælis : Sanctificetur no-
men tuum : Adueniat regnum tuum : Fiat vo-
luntas tua, sicut in cælo & in terra. Panem nostrum
quotidianum da nobis hodie. Et dimitte nobis debi-
ta nostra sicut & nos dimittimus debitoribus no-
stris. Et ne nos inducas in tentationem. Sed libera
nos à malo. Amen.*

Nostre Pere qui estes és Cieux, Vostre nom soit
sanctifié, Vostre Royaume nous aduienne,
Vostre volonté soit faite en la Terre comme au
Ciel, Donnez nous aujourd'huy nostre pain quo-
ridien, & nous pardonnez nos fautes comme nous

Abbrege de La Foy.

les pardonnons à ceux qui nous ont offensé , Et ne nous induisez point en tentation , mais deliurez nous du mal. Ainsi soit-il.

A qui parlons nous en faisant cette Oraison ?

A Dieu.

Comment l'appellons nous ?

Nostre Pere qui estes es Cieux.

Pourquoy l'appellons nous nostre Pere ?

Pource qu'il no⁹ a créez & adoptés pour ses enfans.

Pourquoy nostre Pere & non pas mon Pere ?

Pour monst^rer que tous les Chrestiens sont freres par ensemble , puis qu'ils n'ont qu'un mesme Pere qui est Dieu.

Que nous enseigne ce titre de Pere ?

L'union & la confiance avec laquelle nous deuons prier.

Pourquoy qui estes es Cieux puisqu'il est par tout ?

Pour nous apprendre, 1. Que nous ne deuons auoir l'esprit qu'aux biens du Ciel. 2. Que quand nous voulons prier Dieu , il faut y esleuer nostre esprit.

Comment faites vous un acte d'Esperance.

Mon Dieu , i'espere que par vostre bonté & misericorde , vous me donnerez le pardon de mes pechez , & vostre grace en ce monde , & la vie Eternelle en l'autre parce que vous me l'avez promis.

Faites en un plus court ?

Mon Dieu , vous estes toute mon esperance pour cette vie & pour l'autre.

SECOND ABBREGE' DES
principaux Mysteres de la Foy.

Q*ui vous a crée & mis au monde ?* Dieu.

Pourquoy vous y a t'il mis ?

Pour le connoistre , l'aymer , & le seruir en cette vie , & le glorifier eternellement en l'autre.

Qu'est-ce que Dieu ?

C'est vn esprit Tout-puissant , Eternel , Infiny , le Createur du Ciel & de la Terre , & le Seigneur Souuerain de toutes choses ?

Où est Dieu ?

Au Ciel , en Terre , & en tout lieu.

Combien y a t'il de Dieux ?

Il n'y en a qu'un seul.

Combien y a t'il de personnes en Dieu ? Trois :

Qui sont elles ?

Le Pere , le Fils , & le Saint Esprit , & ce sont ces trois personnes que nous appellons la Tres - sainte Trinité.

Le Pere est-il Dieu ? Oüy.

Le Fils est-il Dieu ? Oüy.

Le Saint Esprit est-il Dieu ? Oüy.

Ce sont donc trois Dieux ?

Non : car encores que ce soient trois Personnes distinctes , neantmoins ces trois Personnes ne font qu'un seul Dieu , n'ayant qu'une mesme Diuinité.

Laquelle des trois Personnes est la plus Grande , la plus Ancienne , & la plus Puissante ?

Elles sont aussi Grandes , aussi Anciennes , & aussi Puissantes l'une que l'autre.

Laquelle des trois personnes s'est fait homme ?

La seconde personne qui est Dieu le Fils.

Le Pere & le Saint Esprit se sont ils aussi fait homme ? Non.

Qu'est-ce à dire se faire homme ?

C'est prendre vn Corps & vne Ame comme nous.

Où a t'il pris ce Corps & cette Ame ?

Au ventre sacré de la glorieuse Vierge Marie , par l'operation du Saint Esprit.

Cette seconde personne qui s'est fait homme comment s'appelle t'elle ?

Abbrégé de la Foy.

Iesus-Christ, qui est Dieu & hōme tout ensemble.

Qui est son Pere tant qu'homme ?

Il n'en a point.

A t'il tousiours esté homme ?

Non : Mais depuis le moment de sa Conception.

Quand la sainte Vierge l'a t'elle conçu ?

Le iour de l'Annonciation le 25. de Mars.

Iesus-Christ est-il par tout en tant qu'homme ?

Non : Il est seulement au Ciel, & au Saint Sacrement de l'Autel.

Quand est-il né ? La nuit de Noël.

Quel iour est-il mort ? Le Vendredy Saint.

Comment est-il mort ?

Par le cruel supplice de la Croix.

Quel iour est-il ressuscité ? Le iour de Pasques.

Les autres hommes ressusciteront-ils aussi ?

Oüy, tous bons & mauuais en leur propre chair, pour comparoistre au dernier iugement de Dieu.

Que deuiendront-ils apres le Iugement final ?

Les Iustes iront au Ciel en Corps & en Ame, pour regner & estre bien-heureux à iamais avec I. Christ : Et les Méchans descendront en Enfer en Corps & en Ame, pour y estre à iamais bruslez & tourmêtez.

Pourquoy croyez-vous ces mysteres ?

Pource que Dieu mesme les a reuelez.

A qui les a t'il reuelez ?

A son Eglise, par laquelle il nous les propose.

Qu'est-ce que cette Eglise ?

C'est l'assemblée de tous les Fidelles Chrestiens, qui font profession de la Foy de Iesus-Christ sous l'obeyssance de Nostre Saint Pere le Pape.

Cette Eglise peut elle errer ?

Non : car elle est gouvernée par le Saint Esprit.

Qu'est-ce que la Communion des Saints ?

C'est l'vnion de la Charité, & la participation des

bonnes œuvres entre les Fideles Chrestiens.

Quel iour Nostre Seigneur est-il monté au Ciel?

Le iour de l'Ascension.

Quel iour a-t'il enuoyé le S. Esprit à son Eglise?

Le iour de la Pentecoste.

Pourquoy Dieu est-il venu au monde, & a accompli tous ces grands Mysteres?

Pour nous retirer de la seruitude du peché, & nous meriter la Grace & la Gloire.

Puisque Iesus-Christ est monté au Ciel, il n'est donc plus en Terre.

Pardonnez-moy il y est, comme l'ay desia dit,

Et où? Au Saint Sacrement de l'Autel.

Qu'est-ce que le Saint Sacrement de l'Autel?

C'est vn Sacrement qui contient en verité le Corps le Sang, l'Ame & la Diuinité de Nostre Seigneur Iesus-Christ, sous les especes ou apparées du pain.

Qu'est-ce que vous appelez especes ou apparences du pain?

C'est ce qui paroist à nos sens, comme la blancheur, la grandeur, la rondeur, la figure & le goust; Ainsi nous ne voyons pas le Corps de Iesus-Christ, mais seulement les especes qui le cachent.

Auec ces especes ou apparences de pain, le pain n'y est-il pas aussi?

Non, il est changé au Corps de Nostre Seigneur Iesus-Christ, par les paroles Sacramentelles que prononce le Prestre en la sainte Messe, il ne reste plus seulement que les apparences.

Nostre Seigneur est-il en toutes les Hosties que le Prestre consacre?

Oüy, il est tout entier en chacune Hostie.

Quand le Prestre rompt l'Hostie, rompt-il aussi le Corps de Nostre Seigneur Iesus-Christ?

Non, il n'y a que les especes ou apparences du

du pain qui se rompent.

Le Corps de N. S. demeure donc tout entier sous chaque partie des especes quand elles sont rompues?

Oüy: car il est certain que sous chaque partie des especes ou apparences, il demeure aussi entier qu'il est en toutel'Hostie.

Qu'est-ce qu'il y a dans le Calice que nous adorons en la sainte Messé?

C'est le precieux Sang de N. Seigneur, & le mesme qu'il a répandu pour nous en l'arbre de la Croix.

Il n'y a donc que le Sang dans le Calice?

Pardonnez-moy, Iesus-Christ y est tout entier aussi bien que sous les especes ou apparences du pain.

Qui a institué ce diuin Sacrement?

C'a esté nostre Seigneur luy-mesme, la veille de la Passion, le Ieudy Saint.

Quelle preparation faut-il pour s'approcher de ce diuin Sacrement?

Il faut s'en approcher avec vn grand respect, vne foy viue, & vn veritable amour de Dieu & du prochain, & n'auoir l'ame souillée d'aucun P. mortel.

Que doit faire celuy qui sçait auoir commis vn peché mortel, deuant que de s'en approcher?

Il faut auparauant qu'il se dispose par le Sacrement de Confession.

Que faut-il faire pour faire vne bonne Confession?

1. Examiner la conscience. 2. Auoir vn grand regret d'auoir offensé Dieu. 3. Former vn ferme propos ou resolution de n'y plus retourner, & d'accomplir la penitence qui sera eniointe. 4. S'accuser de tous ses pechez au Prestre.

Combien y a-t-il de Sacremens? Il y en a sept.

Qui sont-ils?

1. Le Baptesme, qui nous fait Chrestiens.
2. La Confirmation, qui nous donne la grace de

confessor hardiment la Foy de Iesus-Christ.

3. L'Eucharistie, qui reellement & en verité contient Iesus-Ch. & sert de nourriture à nostre Ame.

4. La Penitence, qui remet les pechez commis apres le Baptesme.

5. L'Extreme-Onction, qui soulage le Malade quand au Corps, & donne à son Ame la parfaite santé.

6. L'Ordre, qui établit en l'Eglise des personnes sacrées pour nous instruire, nous donner les Sacremens, & nous conduire.

7. Le Mariage, qui nous donne grace pour eslever des Enfans selon Dieu.

ABBREGE' DE LA CHARITE, OV DES Commandemens de Dieu, & de l'Eglise.

S*Vffit-il pour estre sauue d'auoir la Foy & l'Esperance?*

Non, il faut encore auoir la Charité, sans laquelle la Foy & l'Esperance sont mortes, c'est à dire inutiles, pour le salut.

Qu'est-ce que la Charité?

C'est vne Vertu qui nous fait aimer Dieu sur toutes choses, pour l'amour de luy-mesme, & le prochain comme nous mesmes pour l'amour de Dieu.

Qu'est-ce que fait en nous la Vertu de Charité?

1. Elle nous rend agreables à Dieu.
2. Elle nous fait freres & les membres de Iesus-Christ.
3. Et rend toutes nos actions meritoires du Paradis.

Quelle est la vraye marque de la Charité?

C'est l'obseruance des saints Commandemens de Dieu & de l'Eglise.

Combien y a-t-il de Commandemens de Dieu?

Il y en a dix.

Dites-les?

1. **V**N seul Dieu tu adoreras, & aimeras parfaitement.

2. Dieu en vain ne jureras , ne autre chose pareillement.
3. Les Dimanches tu garderas , en seruant Dieu deuotement.
4. Pere & Mere honoreras afin que viues loquemēt.
5. Homicide point ne seras , de fait ne volontairemēt.
6. Luxurieux point ne seras , de corps ne de consentement.
7. Les biens d'autruy tu ne prendras , ne retiendras à ton escient.
8. Faux témoignage ne diras , ne mentiras aucunement.
9. L'œuure de chair ne desireras , qu'en mariage seulement.
10. Biens d'autruy ne conuoiteras ; pour les auoir iniustement.

Combien y a-il de Commandemens de l'Eglise ?

Six , sçauoir.

1. **L**es Dimanches Messes oyras , & Festes de commandement.
2. Tous tes pechez confesseras , à tout le moins vne fois l'an,
3. Ton Createur receueras , au moins à Pasques humblement.
4. Les Festes tu sanctifieras , qui te sont de commandement.
5. Quatre-temps , Vigiles ieusneras , & le Carême entierement.
6. Le Vendredy chair ne mangeras , ny le Samedi pareillement.

Qu'est-ce que Dieu demande de nous au premier commandement ?

De croire en luy , & à tout ce qu'il nous enseigne par son Eglise: d'esperer de luy la grace & la gloire : de l'aimer de tout nostre cœur , estant mille fois

plus aimable que nous ne l'aimerons iamais, & de l'adorer en luy rendant vn honneur souuerain.

Qui sont ceux qui pechent contre ce commandement ?

Les Heretiques, les Blasphemateurs, ceux qui n'ont soin d'apprendre ou enseigner les Mysteres de la Foy, lors qu'ils y sont obligez : Ceux qui vont aux Deuins, demandant la bonne aduerture, font quelque Sorcellerie, Enchanterie ou Superstition : qui ne portent reuerence aux Eglises, aux choses Sainctes, & aux Ecclesiastiques, & qui negligent de prier le Soir & le Matin.

Que nous deffend le second commandement ?

De Iurer en vain, c'est à dire si ce n'est tout ensemble vne chose tres-veritable, pour vn bon sujet, & qu'il en soit besoin : & commande, si l'on fait quelque Vœu, de l'accomplir fidellement.

Que nous enioint le troisieme commandement ?

1. De nous abstenir aux Dimanches & Festes de Trauail, Trafic, ou Marchandises. 2. D'ouyr la saincte Messe & la Parole de Dieu, & nous exercer es bonnes œuures.

A quoy nous oblige le quatrieme ?

A aimer Pere & Mere, les honorer, leur obeyr selon Dieu, & au besoin les assister : ce qui s'entend à proportion des autres Parens, des Superieurs, tant Ecclesiastiques que temporels, & des bien-faicteurs.

Qu'est-ce que nous deffend le cinquieme ?

De Tuër, de Battre, d'auoir Haine, Enuie, Discorde, Querelle, & tout appetit de vengeance.

Que nous enseigne le sixieme ?

De fuyt toutes Actions, Attouchemens, Approches, & Paroles deshonestes, les Occasions d'y tomber, comme sont les Danses, Tableaux, Liures & Chançons impudiques; la Curiosité des yeux, la Superfluité des habits, l'Oisiueté, Gourmandise,

& Yurognerie.

Que contient le septième ?

Il deffend de rien auoir du bien d'autruy ; il ordonne de nous contenter de ce qui nous appartient legitimement ; de payer au plustost nos debtes & salarier les Ouuriers , Restituer ce qui est à autruy, chose trouuée ou malacquise , & estre fideles & loyaux en nos ouurages.

Que nous deffend le huitième ?

D'oster à nostre Prochain la Renommée , l'Honneur, l'Amitié ; Se mocquer de luy , le maudire ou injurier : Mentir , Iuger témérairement , ou prestet l'oreille aux Détracteurs.

Le neuvième & dixième que nous enseignent-ils ?

Que l'on peut offenser Dieu par mauuaise volonté aussi bien que par œuures ; & mesme par la pensée d'une chose mauuaise , quand elle nous plaist, encore que nous ne l'accomplissions.

COMMANDEMENS DE L'EGLISE.

Que nous est-il ordonné au premier commandement de l'Eglise ?

De garder saintement les Festes commandées, de mesme maniere que le saint Dimanche,

Et au deuxiesme ?

D'ouyr la sainte Messe aux Festes & Dimanches avec toute la Solemnité , Reuerence & Attention , que merite ce Sacrifice d'Adoration , d'Action de graces , de Satisfaction , & Impetration.

Que nous enseigne le troisieme ?

De recourir au Sacrement de Penitence , pour le moins vne fois l'an ; confessant tous nos pechez au Prestre qui a pouuoir de nous absoudre , & nous recommande de nous confesser souuent , pour tenir nostre conscience nette.

Et le quatriesme ?

Qu'estans paruenus à l'aage de discretion , nous receuions en nostre Paroisse le tres - S. Sacrement de l'Autel , au moins vne fois l'an , à Pasques.

Que nous ordonne le cinquiesme ?

De ieuner certains iours quand on a l'aage , & que l'on n'a pas d'empeschement legitime , afin de faite Penitence , acquerir la pureté de corps & d'esprit , & autres Vertus.

Et enfin que nous commande le sixiesme ?

Il nous ordonne de nous abstenir de viandes les Vendredis & Samedis. Et cela sert pour faire vn peu de penitence , pour monstret l'obeyffance que nous rendons à l'Eglise , pour imiter avec cette legere mortification, la Mort tres-douloureuse que nostre Seigneur à souffert le Vendredy : pour honorer la memoire de la sainte Vierge au Samedy , qui luy est dédié ; Bref nous preparer à la sainteté du Dimanche , & nous distinguer des Heretiques.



*Autre Catechisme du Chrestien , appuyé sur
l'authorité des Peres de l'Eglise.*

AVANT-PROPOS.

Du Nom & des qualitez du Chrestien.

1. Cor. Chapi- tre. 15. **E**STES - vous Chrestien ?
Ouy par la grace de Dieu , car tout ce que ie suis , ie le suis par la grace de Dieu , dit l'Apostre Saint Paul.

Au 5. Ser. de la Nati- uité. **Q**ui est celuy qu'on doit appeller Chrestien ?
Celuy , dit Saint Leon , qui fait profession d'imi- ter Iesus-Christ , & de suiure sa diuine Doctrine.

Pourquoy s'appelle-t'il Chrestien ?

Saint Athanase répond , que c'est parce qu'il a En l'O-
Iesus - Christ pour son Maistre , & de son Nom raisonz
Christ , il s'appelle Chrestien. câtre les

Ariës.

Quand commence t'il d'estre Chrestien ?

Quand il commence d'auoir la Foy , assure Sainct An Ser-
Augustin : L'homme , dit-il, commence par la Foy , mō 16.
& parce que les Démons croient , il doit adiouster des pa-
à la Foy , l'Espérance & l'Amour. roles de

l'Apoff.

Quel est le signe du Chrestien ?

J'apprens de Saint Cyrille , que c'est le signe de la En sa 4.
Croix , parce que par la Croix , il triomphe du Dia- Catech.
ble , & est distingué du Payen.

Quand faut-il faire le signe de la Croix ?

Saint Hierosme l'enseigne à la Vierge Eustochium , Epist. 2.
quand il luy escrit : N'entreprenez point d'action Ch. 19.
que vous ne la commenciez par le signe de la Croix , Sermō.
il faut le faire en marchant & en trauaillant. Et saint 43.
Ambroise adiouste , qu'il faut le faire principale-
ment en se leuant , & en se couchant.

Où le faut-il faire ?

Sur nos portes , sur nos fenestres , dit S. Ephrem , Aulin.
sur nostre bouche , sur nostre poitrine , sur tous de la Pe
nos membres , & particulièrement sur nostre front. nitence

Pourquoy le faut-il faire particulièrement sur le chap. 3-
front ?

Afin que les Démons voyans sur nostre front le En sa 4.
signe de nostre Prince Iesus , tremblent & s'enfuyent Catech.
de nous , enseigne Saint Cyrille.

A quoy faut-il penser en le faisant ?

Saint Chrysofostome m'apprend , qu'il faut se sou- En l'ho.
tenir de la Croix de Iesus , & pensant à sa Mort & ss. sur
Passion , se déterminer à vaincre les passions. S. Mar.

Pourquoy le faut-il faire souuent ?

Pour vaincre plus facilement le Diable , qui trem-

*En l'hé-
moie 8.* ble en le voyant, dit Origene, & pour confondre
tous les Ennemis du Chrestien

Quels sont les Ennemis du Chrestien ?

*Ephes.
chap. 6.* Ce sont, au dire de Saint Paul, les Princes de tene-
bres, qui par leur malice nous tentent, & taschent
de nous surprendre ?

Quelles sont les armes du Chrestien pour les combattre ?

*La mé-
me.* Le mesme Saint Paul luy donna la Foy pour bou-
clier, la Iustice pour heaume, & la Parole de Dieu
pour espée.

Quel est le vestement du Chrestien ?

Chap. 3. Ecoutez le mesme S. Paul qui le dit, quand écri-
uant aux Galates, il leur parle de la façon : Vous autres
qui estes baptizez en Iesus-Christ, estes reuestus de
Iesus-Christ ; c'est à dire, dit Saint Anselme, la sain-
cteté de Iesus-Christ vous sert comme d'une tres-
belle robe.

Quel doit estre le Chrestien qui veut estre parfait ?

*Au ser-
mon 7.
du Ca-
tesme.* Le deuot Saint Bernard dit qu'il doit estre Pelerin,
Mort, & Crucifié ; Pelerin ne s'attachant à rien,
Mort, n'ayant point de sentiment quand on l'offen-
se, Crucifié tenant sa chair en croix, & la faisant
souffrir. Soyons tels, & nous serons parfaits.

ARTICLE I.

*De ce que le Chrestien doit croire de Dieu, &
de ses perfections.*

Faut-il croire qu'il y a vn Dieu ?

Chap. 1. Ouy, dit Saint Paul escriuant aux Hebreux,
Tous ceux qui veulent s'approcher de Dieu, doiuent
croire qu'il est, & qu'il est fidele à recompenser
ceux qui le cherchent.

Qu'est-ce que Dieu ?

Saint

Sainct Augustin le dit, quand parlant à Dieu, il s'écrie si deuotement: Le vous inuoque, ô Dieu, En ses Solsio-ques. Pere de toute verité & bonté, en qui, de qui, & par qui est, tout ce qui est crée.

Combien y a-il de Dieux?

Dieu luy-mesme nous apprend qu'il est seul & vnique, & qu'on ne peut reconnoistre vn autre dieu que luy, Voyez, dit-il, que ie suis seul, & apres moy il n'y en a point d'autre. 1^o Deut. Ch. 32.

Combien y a-il de personnes en Dieu?

Ily en a trois, dit l'Euangeliste S. Iean, qui rendent tesmoignage au Ciel. Le Pere, le Verbe, & le S. Esprit, & ces trois ne sont qu'un. 2^o 1^o Epist. Ch. 7.

Ces trois Personnes sont-elles distinctes?

Ouy, respond S. Athanase, car autre est la personne du Pere, autre la personne du Fils, & autre celle du S. Esprit. En son Symb.

Sont-elles égales en perfection?

A suiure le sentiment de S. Fulgence, il faut dire qu'ouy; parce que, dit-il, le Pere est tout dans le Fils, le Fils est tout dans le S. Esprit, & le S. Esprit est tout dans le Pere & le Fils, & l'un n'est ny plus grand, ny plus ancien, ny plus puissant que l'autre. Au li-ure de la Foy, à Pier-re.

Sont-ce trois puissans, trois sages & trois bons?

Nëny, dit S. Athanase, le Pere est Tout-puissant, le Fils est Tout-puissant, & le S. Esprit aussi, & cependant ils ne sont qu'un Tout-puissant, parce qu'ils ont mesme Puissance, mesme Sagesse, & même Diuinité. En son Symb.

Dieu est-il infiniment parfait?

Il est plus que parfait, dit l'Arcopagite S. Denis, parce que la perfection est si grande qu'elle regorge sur toutes les creatures, & S. Gregoire de Nyffe, adiouste qu'il est l'Ocean de tous les Estres, & contient en soy toutes les perfections imaginables. Au c. 23 des nos dinins. En l'O-raison pour Theoph. chap. 6.

Dieu est-il Eternel?

Mon Dieu vous estes le Souuerain, s'ecrie S. Augustin & en vostre durée, il n'y a point d'aujourd'huy ny de demain, parce que vous estes de toute Eternité.

*En ses
confess.
liure 1.
chap. 6.*

Est-il Immortel?

Il n'y a que Dieu proprement d'immortel, enseigne S. Cyrille, parce qu'il à l'immortalité de sa nature & les autres l'ont par grace.

*Au lib.
8. du
Ihr. c. 2*

Est-il immuable?

Le grand S. Augustin respond qu'ouy, lors que parlant à Dieu il luy dit, Vous changez tout & ne changez iamais, vous n'estes iamais nouveau, ny iamais vieil, mais tousiours estes le mesme.

*En ses
confess.
lib. 10.
ch. 4.*

Est-il Sainct?

Ouy, & Dieu luy-mesme nous l'enseigne, quand il dit parlant au peuple d'Israël, Soyez sainctz puis que ie suis sainct.

*Au Le-
uisique
chap. 2.*

Est-il iuste?

C'est le propre de Dieu seul d'estre parfaitement iuste, au dire de S. Denis, parce qu'il n'appartient qu'à luy de bien connoistre ce qui est deu à vn chacun.

*Au ch.
8. des
noms
diuins.*

Est-il misericordieux?

Le Docteur Angelique S. Thomas répond qu'ouy parce qu'il est la premiere source de bonté, & sa nature ne desire rien tant, que nous deliurer de la misere.

*En sa 1.
partie
q. 21.
art. 1.*

Dieu aime-il toutes choses?

I'apprens du sage Salomon qu'ouy, Vous aimez mon Dieu, dit-il, vous aimez tout ce que vous avez fait, & ne detestez rien de tout ce qui est crée.

*En sa
Sapien
ce ch. 11*

Les aime-il également?

Nenny, dit S. Augustin : car il aime plus les creatures raisonnables, que les irraisonnables, & parmy

les raisonnables il aymé plus les membres de Iesus-Christ son fils; & de plus il ayme dauantage son fils.

Au 11.
110. sur
S. Iean.

Dieu a-t-il un corps ?

Iesus-Christ m'apprend que non, lors que parlât à la Samaritaine, il luy dit : Dieu est esprit, & il faut que ceux qui l'adorent, l'adorét en esprit & verité,

En S.
Iean. 4.

Peut-on voir Dieu en cette vie ?

L'Apostre S. Paul escriuant à Thimothee, souffient que non, & il adiousté que personne nel'a iamais veu, & ne le peut voir.

Ch. 6.

Dieu est-il present par tout.

Ouy, dit S. Gregoire & par son immensité il remplit tous les espaces, il penetre tout en l'environnant & enuironne tout, en le penetrant.

Au l. 2.
des M.
de. 12.

Faut-il souuent le considerer present ?

Comme il n'est point de moment, dit S. Ambroise, que l'homme ne iouyisse de la bonté & de la misericorde de Dieu, aussi ne doit-il laisser couler aucun moment, qu'il n'ayt Dieu present.

Au liu.
de la
dignité
de l'ho-
me.

Faut-il l'aymer, l'adorer & le craindre par tout ?

Il faut croire, dit S. Bernard que le temps est perdu auquel on n'a pas aymé, seruy ou adoré Dieu. Et partant ie conclus avec S. Gregoire de Nazianze que nous deuons aussi souuent nous souuenir de Dieu que souuent nous respirons.

Au mi-
roir des
Reli-
giens.
En l'O-
raison d.

ARTICLE II.

Du Fils de Dieu & de son Incarnation.

L *Aquelle des trois personnes de la sainte Trinité a pris chair humaine ?*

Quand l'Evangéliste S. Iean a dit *le Verbe Diuin s'est fait chair*, il a voulu nous enseigner que c'étoit la seconde Personne qui est le Verbe de son Pere.

Chap. 1.

Estoit-il necessaire qu'il prit chair humaine ?

En sa 3 Non pas d'une necessité absoluë dit S. Thomas,
p. q. 1. mais supposé que Dieu voulut reparer, comme il a
art. 1. fait, la nature de l'homme perduë par le peché d'Adam, il estoit necessaire.

Estoit-il conuenable ?

Chap. 1. La nature de Dieu estant l'essence de la bonté,
des nos devoit se communiquer au dire de S. Denys, & pour
diuins. se communiquer à l'homme, il estoit conuenable
En sa 3 que Dieu se fit homme, dit S. Thomas.
p. q. 1.

art. 2. *Pourquoy le Fils de Dieu s'est-il incarné ?*

Au ser- Dieu s'est fait homme, dit S. Augustin, afin que
mon 9. l'homme deuint Dieu; c'est à dire que nous eussions
de la le bon-heur d'estre alliez à la nature Diuine, par le
Natin. moyen de son incarnation.

Pourquoy ne s'est-il pas incarné incontinent apres le peché ?

En sa 3 Afin, respond S. Thomas, que l'homme humilié,
p. q. p. apres son peché, reconnut la necessité qu'il auoit
art. d'auoir vn Redempteur ?

Pourquoy n'a-il pas attendu la fin du monde pour s'incarner ?

Le mes- Le mesme S. Thomas repart, qu'il ne falloit pas
me art. si long-temps cacher la connoissance de Dieu & sa
6. Toute-puissance, à sauuer & conuertir les hommes.

En s'incarnant a-il eu deux Natures ?

Au ser- Pour respõdre avec S. Leon, il faut dire qu'ouy,
mon de Il a eu la nature Diuine, dit-il, pour remedier au
la Na- peché du premier homme, & la nature humaine
tinité. pour nous seruir d'exemple.

Les deux natures ont-elles esté vnies en vne meisme personne ?

En son J'apprens de S. Athanase qu'ouy, & il le preuue
Symb. par cette similitude, L'ame raisonnable & la chair, ne font qu'un homme, & la Diuinité & humanité

vnies en Iesus-Christ, ne font qu'une personne.

Où s'est-il incarné?

L'Evangéliste S. Matthieu, dit que c'est en la Glorieuse Vierge Marie, épouse de S. Ioseph, & pour cela André de Hierusalem, l'appelle le Temple du Sauveur de tout le monde.

Ch. 1.

*Au ser-
mon de
l'Ann.*

Quand a-il commencé de s'incarner?

Au moment que la Glorieuse Vierge donna son consentement, quand on luy annonça ce Mystere, dit S. Augustin, & pour confirmer sa pensée, saint Eucher dit que la Vierge a ouy, a consenty, & en mesme temps a conceu.

*Au ser-
mon 18.
des SS.
Sur le
Missus.*

Qui fust-ce qui luy annonça ce Mystere?

S. Luc me l'apprend quand il dit en son Evangile. L'Archange Gabriel a esté enuoyé de Dieu en la cité de Galilée appelée *Nazareth*, à une Vierge épouse de Ioseph.

Ch. 1.

Pourquoy fust-ce l'Archange Gabriel?

Parce que, comme l'explique S. Gregoire veut dire, force de Dieu, & il falloit qu'un mystere ou la force de Dieu esclata, fut annoncé par un Archange de ce nom, ou bien comme dit Proclus, Gabriel veut dire homme-Dieu, & il estoit raisonnable que son nom signifia le mystere qu'il annonçoit.

*En l'
Homel.
3 sur les
Evang.
En l'
Homel.
du 6. s.
du Cœc.
d'Eph.
ch. 7.*

Aussi-tost qu'il eust annoncé ce Mystere. La Vierge y consentist-elle.

Nenny, au tesmoignage de S. Luc, mais elle demanda à l'Archange, comment cela se pourroit faire quisqu'elle ne connoissoit point d'homme. Enquoy dit S. Augustin elle déclara qu'elle auoit fait vœu d'estre Vierge.

*Ch. 1.
Aul. de
la vir-
ginité.
chap. 4.*

Et à cette demande que repartit l'Archange?

Le mesme Euangéliste adiouste qu'il dit: le Saint Esprit descendra en vous, & ce qui naistra de vous, sera saint, & sera Fils de Dieu. Cela dit, la Vierge

Chap. 2.

consentit par ces paroles. *Voicy la Servante du Seigneur qu'il me soit fait selon vostre parole.* En de la même temps, au dire de S. Augustin, l'Archange retourna au Ciel, & Dieu, du Ciel, descendit dans le Liét Virginal de Marie, & fut conçu.

Par l'operation de qui fust-il conçu?

En S. Math. chap. I. L'Archange parlant à S. Ioseph me l'enseigne, quand il luy dit *Ioseph* ne craignez point de prendre Marie pour espouse, le fruit qu'elle porte, a esté conçu par l'operation du S. Esprit.

Après avoir esté conçu, est-il né?

Ouy, S. Luc nous en assure, quand il rapporte que la glorieuse Vierge & S. Ioseph estans allez en Bethleem, cité de Daud, pour s'enrouler selon le commandement de Cesar, le temps de son accouchement arriva: & elle enfanta son aîné, & l'enveloppa de langes.

En naissant offensa-il la virginité de sa Mere Marie?

En l'Epistre à Heron. Nenny, au tesmoignage de S. Ignace le Martyr; parce qu'il estoit raisonnable, dit-il, que le Sauveur du monde vint au monde d'une façon nouvelle, & comme dit S. Leon: en cet enfantement, il ne faut pas regarder la qualité de celle qui enfante, mais la condition de celui qui est né.

En quel lieu est-il né?

En sa 3. P. 9. 35. En l'art. 7. En l'Homel. 8 sur les Euang. En la bourgade de Bethleem qui veut dire, maison de Pain, dit S. Thomas, & S. Gregoire, adiousto qu'il falloit que Iesus, qui est le pain de Vie, naquît en la maison de pain.

En quel endroit de Bethleem a-t-il voulu naître?

S. Epiphane apres l'Euangeliste S. Luc assure, qu'il est né en vne Estable, & qu'en même temps cet estable devint un Ciel, où les Anges y estoient presens.

Pourquoy est-il né de la façon ?

O la belle responce de S. Pierre Chrysologue ! *Au serm
mon*
Iesus dit-il, a voulu naistre de la façon, parce qu'il a 158.
voulu estre aymé; *sic nasci voluit qui amari voluit.*

Après sa naissance a-il esté circoncis ?

On doit croire qu'ouy, puisque l'Evangeliste saint *Ch. 2.*
Luc dit, que les huit iours écoutez, après la naissance de l'enfant Iesus, on le circoncist.

Pourquoy a-il esté circoncis ?

Afin dit le Doct. S. Thomas, qu'il nous apprit *En sa 2^e
p. 9. 37.
art. 1.
En l'
herese
30.*
l'obeyssance par son exemple, se soumettant à vne loy qui ne l'obligeoit pas, ou cōme dit S. Epiphane, afin qu'il abolit la circoncision corpōrelle, & nous aprit la spirituelle.

En sa circoncision, comment fust-il appelé ?

S. Luc assure qu'il fust appelé Iesus, & que ce *Chap. 2.*
nom luy fust donné, mesme auant qu'il fut conceu.

Que veut dire Iesus ?

L'Archange Gabriel l'expliqua à S. Ioseph, quand *En S.
Math.
chap. 1.*
pour le cōsoler & le deliurer de la peine qu'il auoit, il luy dit, Ne craignez point : vostre femme conceura vn enfant; & vous l'appellerez Iesus, parce qu'il sauuera son peuple, d'où i'apprens que Iesus veut dire Sauueur.

Ce nom est-il bien excellent ?

Il est escrit le premier au liure des predestinez selon le sentiment de S. Bernardin; & S. Paul veut que toutes les creatures du Ciel, de la Terre, & des Enfers flechissent le genoüil au seul nom de Iesus. *Tom. 2.
Serm.
40. aux
Philip.
ch. 2.*

Après la circoncision fust-il présenté au Temple ?

Ouy, dit S. Luc, & voicy ses paroles. Les jours *Ch. 2.*
de la Purification écoutez, depuis la naissance de Iesus, ses parents le menerent en Hierusam, pour le presenter au Temple, & cela fust raisonnable dit *3. part.
9. 37.
art. 3.*
S. Thomas, parce que Iesus estoit le premier né de

Marie sa Mere, & qu'il estoit venu pour accomplir la Loy.

Après sa presentation, fut-il racheté?

*Au
sermon
de la
Purifi-
cation.*

Saint Bernard répond fort deuotement, quand il dit, que cette presentation est bien plus delicate que celle qui se fit sur le Calvaire : car en celle-cy Iesus a racheté, & en celle-là il a esté racheté.

Ayant esté racheté, fut-il long temps sans estre Baptizé?

Ch. 3.

Je dis avec S. Luc, qu'il fut près de trente ans, puisqu'il ne fut baptizé qu'à la 30. année de sa vie. Et S. Thomas adiouste qu'il attendit si long-temps, affin qu'il fut baptizé au temps qui estoit propre à enseigner & publier son Evangile.

*3. P. 9.
39. ar-
ticle 3.*

De qui fut-il Baptizé?

Ch. 3.

S. Mathieu assure que ce fut de S. Iean, quand il dit : Iesus vint au Jourdain, afin qu'il fust baptizé de Iean. Et le venerable Bede en rend la raison disant, Iesus a esté baptizé du Baptesme de Iean, afin qu'il fust voir & connoistre qu'il l'approuuoit.

Après auoir esté baptizé, conuersa-il parmy les hommes?

*3. P. 9.
40. art.
I.*

Il ne faut que lire les quatre Evangelistes pour asseurer qu'ouy, & S. Thomas dit qu'il la deu faire, puisqu'il est venu en Terre, pour conuertir les Pecheurs à son Pere. Ce qu'il n'eust pas fait si facilement, s'il n'eust conuersé parmy eux.

Conuersant parmy les hommes a t'il esté tenté?

*Aulin.
de la
Trinité
chap. 3.*

Saint Augustin dit qu'ouy, & en rend vne belle raison, Iesus a esté tenté du Diable, afin qu'il fut nostre Mediateur, & en nous assistant, & en nous donnant son exemple.

A t'il enseigné quelque Doctrine?

*En S.
Iean. c.*

Iesus-Christ luy mesme m'apprend qu'ouy, quand répondant à Cayphe, qui luy demandoit qu'elle

estoit sa Doctrine, il luy dit, *Iay enseigné en public, interrogez ceux qui m'ont entendu prescher.*

A t'il confirmé sa Doctrine par miracles ?

Il le faut bien, puisque S. Iustin appelle Iesus-Christ, le grand Ouvrier des Miracles, & S. Maxime, Livre 3 ch. 11. La puissance de Dieu cachée dans la chair, outre que les 4. Evangelistes rappotent ses Miracles.

En publiant sa Doctrine, a t'il eu des Ennemis ?

Les quatre Evangelistes nous apprennent qu'ouy, & que les Iuifs se sont saisis de sa personne, l'ont condamné à estre crucifié sur le Calvaire, apres luy auoir fait enduré de tres-cruels tourmens.

Hé quoy le Fils de Dieu a t'il peu endurer ?

Il a enduré selon son humanité, dit S. Cyrille, mais non pas selon sa Diuinité, & si quelqu'un est si téméraire de dire qu'il n'a rien enduré en sa chair, il doit estre excommunié ? En son Epistre Synod.

A t'il beaucoup enduré ?

Il ne faut que l'entendre parler chez son Prophete Hieremie, Considerez, dit-il, vous autres qui passez, & voyez s'il y a douleur semblable à la mienne. En ses Lamem tations chap. 1.

Estoit-il necessaire qu'il endura ?

Saint Thomas répond qu'il n'estoit pas necessaire d'une necessité absoluë, & de contrainte, mais seulement supposé que Iesus ayt voulu nous racheter, 3. P. 9. 461. article 1. comme il a fait, & mériter la gloire de son Corps.

Estoit-il conuenable qu'il mourut crucifié ?

Ouy, dit S. Augustin, parce que le premier homme nous auoit perdu, en mangeant le fruiet de l'Arbre : & il falloit que Iesus repara cette perte en mourant en l'Arbre de la Croix, ou bien comme dit S. Chrysostome, Iesus deuoit estre esleué en Croix pour sanctifier l'Air en mourant, comme il auoit sanctifié la Terre en viuant. Au sermon de la Pass. Home-lic de la Croix.

Estant crucifié, est t'il mort.

Ch. 2. S. Paul l'asseure, quand il escrit aux Philippiens ;
 Ch. 19. Iesus s'est fait obeyssant iusques à la mort de la
 en son Croix, & S. Iean l'auoit dit auparauant par ces pa-
 Euang. roles : *Panchant la teste il a rendu son esprit.*

A sa mort, la Diuinité s'est-elle séparée de son Ame ?

'Aulin. Si ie veux parler comme S. Iean Damascene ie dois
 3. de la dire que non, & croire avec luy qu'encore que Ie-
 soy Or- sus-Christ, soit mort comme homme, & que son
 thod. c. Ame se soit séparée de son Corps, la Diuinité ne fut
 27. iamais séparée ny du Corps ny de l'Ame.

Estant mort, où est allée son Ame ?

En son Pour répondre avec S. Athanase, ie dis qu'elle est
 Symb. descendue aux Enfers, & S. Paul entend par les En-
 Aux fers, les plus basses parties de la Terre.
 Eph. 4.

Qu'a on fait de son Corps ?

En son Ioseph d'Arimathie & Nicodeme le descendirent
 Euang. de la Croix au rapport de S. Iean l'Evangeliste, &
 Ch. 19. l'ayant enseuely, ils le mirent dans vn Sepulcre
 nouveau.

Combien de temps fut-il dans le Tombeau ?

'Aulin. Il y fut, dit Sainct Augustin iusques au com-
 4. de la mencement du troisieme iour, auquel il ressuscita
 Trinité glorieux.

Resuscita t'il de sa propre vertu ?

En S. Escoutez le Fils de Dieu, qui répond en l'Evangile:
 Iean. c. Personne ne me raut mon Ame, c'est moy-mesme,
 6. qui ay voulu qu'elle se soit séparée de mon corps,
 & ie la reprens derechef.

Estoit t'il necessaire qu'il resuscita ?

En son Saint Luc dit qu'ouy, quand il assure, qu'il falloit
 ch. der- qu'il souffrit & qu'il resuscita, & S. Paul en rend la
 nier. raison, disant. Iesus est mort pour nos pechez, & il
 AuxR. est resuscité pour nostre iustification.
 ch. 4.

En resuscitant, a t'il gardé ses playes ?

Ouy m'apprend S. Ambroise, afin qu'il peust presenter à son Pere, le prix de nostre liberté.

Sar S.
Luc 1.

Après sa Resurrection, est-t'il monté aux cieux ?

10.

Saint Augustin l'assure, quand il dit, Mes freres, nostre Sauueur est monté au Ciel, montons-y avec luy de cœur, afin que nous puissions le suiure encore de Corps.

Au ser-
mon 2.
de l'As-
centiom

Iesus, y est-t'il monté par sa propre vertu ?

Ecoustez la belle réponce de S. Gregoire: Helie dit-il, est monté au Ciel dans vn chariot, parce qu'un homme a besoin de quelque assistance, mais nostre Sauueueur Iesus-Christ estant Dieu & Homme, & ayant tout crée, peut monter au dessus de tout ce qu'il a crée.

Homé-
lie 29.
sur les
Euang.

Y estant monté quelle place a t'il eu ?

Il est assis à la dextre de Dieu le Pere Tout-puissant témoigne S. Athanase, il est assis par ce qu'il doit iuger, dit S. Gregoire, & assis à la dextre, parce qu'il est égal en gloire, en honneur, & en tout à son Pere, celeste, dit S. Iean Damascene.

En son
Symb.
Homel.
29. sur
les E-
vangil.

Ne descendra t'il iamais des Cieux ?

Il en descendra au rapport de S. Athanase, pour iuger les Viuans & les Morts; Et S. Augustin en rend vne belle raison, afin dit-il: que les bons & les mauuais, voyét celuy qui les iugera pour vn iamais.

Au l. 4
ch. 2.

Reste de sçauoir, s'il faut aimer Iesus-Christ ?

Il ne faut qu'entendre S. Paul, qui iette l'excommunication sur celuy qui n'aime pas Iesus-Christ, pour conclure qu'il faut l'aimer, & pour le bien aimer, dit Saint Bernard, il faut que nostre amour soit tendre, fort, & sage.

En son
Symb.
Au liu.
des pa-
roles du
Seign.
1. aux
Corint.
ch. 16.
Au ser-
mo sur
les Can-
tiques,

ARTICLE III.

De la Glorieuse Vierge.

*Liure
4. de la
Foy Or-
thod.
En l'O-
raison
de l'As.*

Que faut-il croire de la glorieuse Vierge ?
Qu'elle a esté la Fille de Ioachim, & d' Anne,
au rapport de S. Damascene, & peu apres la Mere
du Verbe diuin incarné, au dire de Sainct Augustin.

Comment a t'elle esté conceue ?

*Au liu.
de la
Conc.
ch. 18.*

Sans la tache du peché originel, assure S. Anselme,
parce qu'il falloit, qu'elle eust vne pureté si excel-
lente, qu'on n'en pût concevoir vne plus grande
au dessous de Dieu.

Comment est-elle née ?

*En l'O-
raison
de la
Natiu.*

S. Germain Patriarche de Constantinople, remar-
que que les Prieres & les Vœux, l'ont plustot en-
gendrée que S. Ioachim son Pere, & Anne sa Mere.
Après sa naissance a-elle esté présentée au Temple ?

*Liure
4. de la
foy Or-
thod.*

Ouy, dit S. Iean Damascene, & y estant comme
vne belle Oliue arroufée du Saint Esprit, elle a esté
chargée de toutes sortes de fruiçts, qui ont esté ses
admirables vertus.

Qu'a t'elle fait dedans le Temple ?

*Liv. de
la Vier-
ge.*

Ecoutez la réponce de S. Ambroise : Elle y a mené
vne vie si exemplaire, que sa seule vie peut seruir de
Regle, & de Modele, à toutes les autres Vierges.

Après y auoir demeuré, a t'elle esté mariée ?

Chap. 1.

A croire à l'Euangile de S. Mathieu, & des autres,
on doit dire qu'ouy, puis qu'il est dit que Ioseph, a
esté son Epoux.

Falloit-il que Nostre Dame fut mariée ?

*Au liu.
1. sur le
ch. 1. de
S. Iean.*

Saint Ignace le Martyr au rapport de S. Hierosme,
preuue qu'ouy, afin que le Diable fut trompé en la
naissance de Iesus, pensant qu'il deuoit naistre d'vne

femme qui ne fut pas Vierge & Mere.

Estant mariee a t'elle esté la Mere du Fils de Dieu fait homme?

L'Euangeliste S. Mathieu nous en assure, quand il dit, Marie de qui est né Iesus-Christ, & S. Bernardin, adiouste que pour cela, on l'appelle la Mere de Dieu, & que ce tiltre est la source de toutes ses graces & benedictions. Chap. x.
Tome 1
sermon
51.

A t'elle esté Mere & Vierge tout ensemble?

O Prodige, ô Miracle, s'écrit S. Augustin, Marie devient Mere, elle demeure Vierge, elle est Mere, mais sans corruption, elle est Vierge, & ce pendant elle a vn Fils. Au ser.
mon II.
du tép.

Comment a t'elle esté choisie à cette dignité de Mere de Dieu?

Saint Laurens Iustinien, enseigne que par le mérite de son humilité, & de sa tres-ardente charité, elle a esté aimée du Pere, choisie du Fils, & remplie du saint Esprit. Au liu.
du Cha-
ste Ma-
riage c.

Estant Mere de Iesus, la t'elle nourry, esclué & gouverné?

O la belle & deuote réponce que fait S. Gregoire Thaumaturgue, Marie, dit-il, emmaillotte celuy qui est vestu de Lumiere, elle couure de drapelets, celuy qui a formé toutes les Creatures, elle donne le lait à celuy qui nourrit tout ce qui a vie. En l'O-
raison
de la
Natiu-
de N.S.

Là t'elle accompagné en ses voyages?

Les Euangelistes parlans de plusieurs voyages qu'à fait Iesus en Egypte, en Hierusalem, en Galilée, en Nazareth, & ailleurs, assurent que la Vierge estoit en sa Compagnie.

La t'elle veu mourir?

On n'en peut pas douter, si on croit S. Jean l'Euangeliste, qui dit que Iesus crucifié mourant, luy parla, & la luy recommanda. Ch. 19;

Après la mort de son Fils est-elle morte ?

En l'O-
raison

2. de la

Mort

de la

Vierge.

Saint Iean Damascene dit qu'ouy, & voicy sa raison, Si la mort des Saints est precieuse deuant Dieu, il falloit que celle de la Vierge fut d'un prix inestimable, & qu'elle adoucit les craintes que nous auons de mourir.

Pourquoy n'est-elle pas morte deuant luy, ou avec luy ?

Au ser-

mon de

l'Assom-

ption.

Afin, repart S. Augustin, que l'Eglise Militante ne fut pas priuée de tout soulas, & comme dit, l'Abbé Rupert, qu'elle fut la Maistresse de nostre Foy, & l'Exemple des Veufues.

Est-elle morte d'une mort violente ?

Sermō

de l'As-

sōption

Oraiso

2. de la

mort

de la V.

Elle n'a point eu d'autre violence en sa mort que celle du saint Amour qui l'a fait mourir, dit l'Abbé Gueric. Et S. Iean Damascene adiouste qu'elle a rendu son Ame entre les mains de Iesus son cher fils.

Peut-on dire le lieu où elle est morte ?

Au liu.

des

lieux

sainctz.

chap. 3.

Le venerable Bede le dit, quand il assure qu'elle est morte, en la sainte Sion, & en la tres-Auguste Salle où l'Agneau de Dieu a esté immolé.

Après sa mort son corps a-t'il esté reduit en pourriture ?

S. Germain

Patriarche de Constantinople,

prouue

que non,

lors que

parlant à la

Vierge il luy dit :

vostre esprit est

viuant &

jouissant des

fruits de

l'Eternité

bien-heureuse,

& vostre

chair n'a

point

passé par

les Loix du

Sepulchre.

Qu'est-il donc deuenu ?

Il a esté

incontinent

reüny à son

Ame glorieuse,

pour estre

enleué dans

le Ciel, dit

S. Iean Damascene :

Et S. Bernad,

suiuant sa

pensée, dit,

que toutes

les legions

des Anges l'ont

accompagnée.

Estant dans les Cieux, où a-t'il esté placé ?

Au Thrône

prés de

Iesus-Christ,

assure S. Augu-

stin, parce

qu'il falloit,

dit-il,

que Iesus

estant le

Fils de Marie , l'esleua au meſme lieu , où il auoit placé ce qu'il auoit pris d'elle.

Eſtant dans ce Trône , nous aſiſte-t'elle ſa bas en terre ?

Saint Bonauenture ne permet pas qu'on en doute , puis qu'il dit , qu'elle nous aime , & que ſes entrailles , apres auoir porté neuf mois durant , vn Dieu d'Amour , ont eſté tres - ardentés d'vne parfaite Charité.

*En ſon
miroir.
ab. 14.*

Faut-il l'adorer dans les Cieux ?

Ouy , dit S. Iean Damascene , parce qu'il faut qu'elle poſſede ce qui appartient à ſon Fils , quoy que d'vne façon moindre , comme eſt l'Adoration d'Hyperdulie qui luy eſt deuë.

*En la 2
Oraiſõ
de la
Natiu.*

Faut-il l'aimer ?

Saint Ildefonce Archeueſque de Toledé , répond fort deuotement , Puisque nous ne pouuons louer la Vierge , autant qu'elle merite , aimons-là autant que nous pouuons.

*Au 1.
ſermon
de l'As-
ſõption*

Faut-il luy ſeruir ?

Ah ! que S. Anſelme me plaift , quand il dit ces belles paroles : Seruir à la Vierge , c'eſt regner , & luy rëdre vn bië petit ſeruiſſe , eſt vne choſe Royale.

*De l'
xellen-
ce de la
Vierge.*

ARTICLE IV.

Des Saints.

Faut-il croire qu'il y a des Saints ?

S. Iean l'Euangeliſte nous oblige de le croire , quand racontant ſes Viſions Extatiques , il dit auoir veu vne grande troupe , qu'on ne pouuoit nombrer , qui eſtoit compoſée de toutes ſortes de Nations , & de Peuples , tenans en main des Palmes , & reueſtus d'vne robe blanche , qui eſtans debout deuant le

*En l'A-
pocal.
chap. 7.*

Trône de l'Agneau , luy rendoient toute sorte d'honneur.

Qui sont ceux qu'il faut tenir pour Saints ?

Au He- Ceux, dit S. Paul, qui armez d'une vraye foy, ont
breaux, conquis des Royaumes, ont fait durant leur vie, ce
chap. 2. que la Justice a demandé, & se sont rendus dignes
des promesses de Dieu, ou bien comme dit S. Am-
Sur le broise, Ce sont nos Patrons, nos Mediateurs, & nos
ch. 21. Intercesseurs auprès de Dieu.
de 40.

Luc. *Faut-il prier les Saints ?*

Ouy, dit Sainct Basile, Celuy qui est dans
Home- quelque peine, doit auoir recours aux Martyrs,
lie 20. & celuy qui est hors de la peine, les doit prier, ce-
des 40 luy-là, afin qu'il en soit déliuré, & celuy-cy afin
Mar- qu'il continuë dans son estat paisible, & Origene
tyrs. luy mesme les prie dans ses Lamentations.

Faut-il les honorer ?

Au lin. A moins de refuser de croire à S. Iean Damascene,
de la on ne peut pas le nier : Il faut, dit-il, honorer les
Foy ch. Saints comme les Amis, les Heritiers, & les Enfans
16. de Dieu.

N'est-ce pas Idolatrie de les honorer ?

Sesion Nenny, répond le Concile de Trente, qui porte
25. excommunication, contre tous ceux qui refusent
d'honorer les Saints.

*L'honneur qu'on leur rend, n'est-il pas contre
l'honneur de Dieu, ou de son Fils ?*

En l'E- I'apprends de S. Hierosme, que non : Nous ho-
pisire norons, dit-il les Seruiteurs de Dieu, afin que l'hon-
53. à neur qu'on leur rend, redonde à Dieu, qui a dit :
Rspan. qui vous reçoit, il me reçoit, ou bien comme dit
Aulin. S. Augustin, nous honorons les Saints d'un culte
20. con- de Dulie, & Dieu du culte de Latrie, reconnoissans
tre Fau qu'il est deu à Dieu seul.

stus c. 2. *Pourquoy faut-il les honorer ?*

Escoutez

Ecoutez la belle réponse de S. Augustin, Nous honorons les Saints, dit-il, pour rendre grâces à Dieu, de la gloire qu'il leur a communiquée, pour nous exciter à la conquête des Lauriers qu'ils ont eu, & pour estre assistez de leur grace, pour bien combattre.

En la Cité de Dieu l. 8. c. 29.

Et leurs Reliques les faut-il aussi honorer ?

Saint Ambroise répond admirablement, quand il dit parlant de soy : l'honore dans les cendres des Saints, le Seminaire de l'Eternité ? l'honore leur Corps, qui m'enseigne à aimer mon Seigneur, & qui m'apprend à mépriser la mort pour son amour. Et le Concile de Nicée excommunie ceux qui diront & croiront, qu'il ne faut pas les honorer.

Au 1. sermon de S. Luc.

En l'act. 7.

Quelle Vertu ont leurs Reliques ?

D'obtenir de la bonté de Dieu, ce que les Chrétiens desirent, dit Saint Jean Chrysostome, & il le prouve par cette similitude : Les Soldats qui font voir à leur Capitaine, les playes receuës en la guerre, obtiennent facilement quelque faueur, & les Saints qui presentent leurs Corps martyrisés, fléchissent Dieu à faire des Miracles, pour ceux qui les inuoquent.

Au sermon de 2. Mar.

Et les Images les faut-il aussi honorer ?

Il ne faut qu'entendre parler S. Athanase contre les Ariens pour dire qu'ouy : Nous honorons, dit-il, les Images, parce que nous honorons en l'Image, le Saint qu'elle nous represente. Et S. Gregoire reprend vn Euesque, qui auoit combattu, l'honneur deu aux Images, & auoit rompu des Statuës, afin qu'elles ne fussent point adorées.

Au sermon 4.

Au liu. 9. de ses Epist.

Reste de sçauoir s'il faut solemniser les Fiestes des Saints ?

Isidore enseigne qu'il le faut pour deux raisons, la 1. pour nous exciter à leur imitation : la 2. pour de-

Au l. 8. des Off.

ffces Es-
defiaft. mandes leur assistance , & nous conioytr avec eux de leur Gloire.

En quoy consiste leur Gloire ?

En la
Cité de
Dieu c.
20. Il faut que S. Augustin vous réponde : L' Ame des Saints, dit-il, est des-maintenant avec Iesus-Christ, & leurs Corps sera dans quelque temps, reuestu d'immortalité pour vne Eternité.

ARTICLE V.

De l'Eglise.

Faut-il croire qu'il y a vne Eglise ?

En S.
Marb.
ch. 16. Ouy, si on veut croire à la parole & à la promesse de Iesus - Christ , qui parlant à S. Pierre, luy dit : Vous estes Pierre , & sur cette pierre ie bastiray mon Eglise.

Qu'est-ce que l'Eglise ?

Aux E-
ph. c. 4. Saint Paul la définit, vn Corps mystique, composé de plusieurs membres vnis & collez ensemble, dont le Chef est Iesus-Christ.

Quelle est la vraye Eglise ?

Au l. 3.
des Sa-
cremés
chap. 3. Pour répondre avec S. Ambroise , ie dis que c'est la Romaine , & i'adiouste avec S. Irenée qu'il faut que toutes les Eglises , quelles quelles soient , la reconnoissent pour leur Mere.

Au l. 3.
chap. 3. *L'Eglise Romaine a-t'elle les proprietex de la vraye Eglise, & premierement est-elle vne ?*

Au liu.
de la
Confid. Ouy, parce qu'elle n'a qu'un Chef, dit S. Bernard, écrivant au Pape Eugene , & elle n'a qu'un Chef , à sçauoir le Souuerain Pontife , afin qu'un seul la gouuernât, toute l'occasion des Schismes soit ostée, au dire de S. Hierosme:

Liu. I.
contre
Iovinie

Est-elle Sainte ?

Ecoutez les paroles de S. Paul, Iesus-Christ, dit-il,

a aimé l'Eglise, & s'est liuré à la mort pour elle, afin qu'elle fut Sainte, & qu'elle n'eust aucune tache ny ride. Aux Ep. Ph. ch. 5

Est-elle Catholique?

Ouy : dit S. Augustin, puis qu'elle est Vniuerselle, & que la lumiere de la Foy, penetre tout ce que le Soleil éclaire. Au sermo 131

Est-elle Apostolique?

On n'en peut pas douter, si on croit au Pape Marcella, qui l'appelle Apostolique, parce que les Apôtres l'ont fondée, & en ont esté les premiers Directeurs. En la 1. Epistre

Quel est le Chef de l'Eglise?

Saint Bernard écriuant à Eugene, dit : que c'est le Souuerain Pontife seant à Rome, qui est le Successeur de S. Pierre, & a le gouvernement de ses Clefs. Au liure de la Consideras.

Quelle est sa Dignité & son excellence?

Souuenez vous de ce qu'écrit S. Paul, à son Disciple Timothée, & vous apprendrez qu'il l'appelle la Maison de Dieu, la Colonne, & le Firmament de la Verité. A Tim chap. 3.

Quelle est sa fermeté?

Elle est telle au témoignage de Iesus-Christ, que les portes d'Enfer ne pourront iamais l'ébranler : A quoy S. Augustin adiouste que Iesus-Christ l'ayant fondée, il ne faut pas craindre qu'elle tombe iamais. En S. Marc ch. 16. Sur le Ps. 47.

Faut-il estre Enfant de cette Eglise, pour estre sauué?

Saint Hierosme dit clairement qu'ouy : Quiconque, dit-il, ne sera pas dans l'Arche de Noé, c'est à dire l'Eglise, il perira quand le Deluge arriuera. En l'E. p. 57. à Da.

Comment faut-il y viure pour estre un nombre de ses bons & vrais Enfants.

Ecoutez parler S. Paul aux Ephesiens : Soyez foyeux, & de viure en vnité d'esprit, & ne faites Ch. 4.

rien qui puisse rompre le lien de la Paix, & de la Charité, qui doit estre entre les Enfans de l'Eglise.

L'Eglise est-elle nostre Mere ?

*4. liure
des
Vierges*

Ah ! que Saint Ambroise le dit parfaitement bien ; l'Eglise, dit-il, est Mere & Vierge, elle est Vierge, parce qu'elle est chaste, elle est Mere parce qu'elle nous engendre, plaine du S. Esprit, elle nous enfante, non avec douleur, mais au contentement de tout le Ciel : Elle nous nourrit, non pas d'un lait corporel, mais du lait des Apostres & des Docteurs, qui est vne saine & veritable Doctrine.

Est-on obligé de luy obeir ?

- Le Fils de Dieu a dit expressement qu'ouy, quand il s'est seruy de ces paroles : Si quelqu'un refuse d'écouter, c'est à dire, d'obeyr à l'Eglise, qu'il passe pour infidele.

A t'elle donné des Loix & des Commandemens ?

*En l'
H. r. 74*

Ouy, dit S. Epiphane, l'Eglise nostre Mere a ses Status & Ordonances, que personne ne peut violer ny rompre sans pecher.

Et s'on vient à ne pas les garder, quel remede nous presente l'Eglise, pour reparer nostre desobeissance ?

*Aul. 5.
des Sa-
cr. mēs
ch. 84.*

Ie répons avec S. Ambroise, qu'elle nous presente sept Sacremens, qui sont comme les sept remedes du Samaritain Euangelique, qui peuuent beaucoup seruir pour nous remettre en grace.

ARTICLE VI.

Des Sacremens.

Faut-il croire qu'il y a des Sacremens ?

*Aul. 5.
c. 3. sur
le 3. des
Rois.*

Nous auons des Sacremens, & nous les receuons à l'exterieur, afin qu'à l'interieur nous soyons remplis de la grace de Dieu, dit saint Gregoire.

Qui a institué les sept Sacremens ?

Si quelqu'un veut asseurer & croire, dit le Concile de Trente, que Iesus-Christ n'a pas institué les Sacremens, qu'il passe pour excommunié : l'Auteur des Sacremens, c'est Iesus-Christ, dit S. Ambroise.

*En la
Sess. 7.
Can. 1.*

Qu'est-ce que Sacrement ?

Pour répondre avec le deuot S. Bernard, ie dois dire que Sacrement, signifie vn Sacré signe, avec S. Augustin, c'est vn signe visible d'une chose inuisible?

*1. 4. des
Sacrem
ch. 14*

Combien y a-t'il de Sacremens ?

La définition du Concile de Trente, nous oblige de croire qu'il y en a sept ; & qui en croiroit vn moins, seroit excommunié, & passeroit pour infidele.

*Au ser-
mon de
la Cene*

*L. 10.
de la Cè
ré de D.*

*Sess. 7.
Can. 14*

Estoit-il necessaire qu'ils fussent instituez ?

Le Docteur Angelique S. Thomas enseigne qu'ouy, parce que, dit-il, l'homme qui peche, se soumet aux choses corporelles, & il falloit que Dieu remedia à son peché, par des choses visibles & corporelles, comme sont les Sacremens.

*3. part.
q. 61.
art. 1.*

Les Sacremens de la nouvelle Loy, sont-ils plus excellens que ceux de l'ancienne ?

Saint Augustin est admirable en sa réponse : Les Sacremens, dit-il, sont changez, & ceux de l'ancienne Loy ont esté abolis, & ceux de la nouvelle établis : qui sont certe plus faciles à receuoir, plus efficaces à operer, plus profitables à ceux qui les reçoient, & sont moindres en nombre.

*Sur le
Pj. 73.*

Faut-il croire qu'ils conferent la grace ?

A moins de ne pas croire au Concile de Florence, on ne peut pas le nier : Nos Sacremens, dit-il, ont cette vertu par dessus ceux de l'ancienne Loy, ceux ne conferoient pas la grace, mais seulement ils la presignifioient, & les nostres la donnent.

*En la
Dcctri-
ne des
Sacre-
mens.*

Quelle est la matiere des Sacremens ?

Pour parler avec S. Augustin, c'est l'Element, c'est

Sur S. Jean au bras de S. p. à dire la chose extérieure & corporelle, qui sert de signe visible & extérieure, comme l'eau au Baptesme, &c.

Quelle est la Forme ?

La me- me. C'est la Parole, dit le même S. Augustin : Otez la Parole, l'Element demeure Element, adioustez la Parole, il devient Sacrement.

N'est-il requis que cela à tous les Sacremens ?

En la Doctri- ne des Sacre- mens. Il faut en troisième lieu, l'intention des Ministres, dit le Concile de Florence, & si elle vient à manquer, le Sacrement n'est pas parfait.

Quel est le Ministre des Sacremens ?

Ses- sion 7. Ca- non 10. Ce ne peut pas être tout Chrestien, définit le Con- cile de Trente ; mais seulement celui qui a la puissance, comme est le Prestre & l'Euesque,

La mauuaise vie du Ministre, peut-elle empes- cher l'effet du Sacrement ?

En l'hô- melie sur la 1. aux Co- rinthiens. Contre Cres. l. 4. c. 20. Nenny, au dire de Saint Jean Chrysostome : Ne croyez-pas, dit-il, que la grace du Sacrement soit diminuée, par la malice de celui qui les donne. Les Sacremens, dit S. Augustin, ne sont pas plus saints, parce qu'un Prestre qui est saint, les confere, ils ont leur Saincteté d'eux-mesmes.

Quel est le plus grand de tous les Sacremens ?

Auc. 3. de la Hierar. Eccles. 3. p. 4. 65. art. 3. Répondant selon le sentiment de S. Denis, ie dis que c'est le Sacrement de l'Eucharistie, parce que, dit-il, tous les autres Sacremens, sont consommés en l'Eucharistie : Et parce que dit S. Thomas, il contient réellement & substantiellement Iesus-Christ.

Quel est le plus nécessaire de tous les Sacremens ?

En S. Jean c. 4. Ses- sion 7. ch. 2. On ne peut pas douter que ce ne soit le Baptesme, si on vient à considerer cette parole du Fils de Dieu, qui a dit en l'Euangile : Si quelqu'un n'est derechef né par l'Eau, & par le S. Esprit, il n'entrera jamais au Royaume de Dieu, D'où le Concile de Trente,

a pris occasion de déclarer excommunié, quiconque croira, & dira que le Baptême n'est pas nécessaire à salut.

Peut-on mépriser les Sacremens ?

Non pas sans peché, & sans se rendre coupable de quelque peine, dir saint Augustin.

Quelle bonne pensée faut-il prendre pour bien recevoir les Sacremens ?

Celle de saint Augustin, qui pense, qu'ils sont tous sortis du costé de Iesus-Christ.

*Aul. 32
contre
Fausf.
ch. 14.
Au 17.
20. sur
S. Iean*



Exercice du Chrestien pendant la Journée.

A Quelle fin l'Homme est-il créé & mis au monde ?

Pour connoistre, aimer, & servir Dieu, & par ce moyen acquerir la vie Eternelle.

Quel est le plus court chemin pour parvenir à cette fin ?

C'est de bien employer tous les iours que Dieu nous donne à cét effect.

Comment faut-il employer les journées pour gagner la vie Eternelle ?

C'est en obseruant les pratiques aysées & faciles contenues en la feuille de l'Exercice du Chrestien.

Qu'est-ce que cét Exercice du Chrestien ?

C'est vn Abbregé des choses principales que doit faire vn Chrestien chaque iour pour estre sauué, & desquelles personne ne peut estre dispensé pour quelque affaire que ce soit.

Pour commencer la journée Chrestienne, que faut-il faire le Matin à son réveil ?

Il faut faire le Signe de la Croix, disant : *Au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit*, puis dire, *Mon Dieu ie vous donne mon cœur.*

Qu'entendez vous par ces paroles, Mon Dieu ie vous donne mon cœur.

C'est à dire, Mon Dieu ie desire de vous servir, & me donner entierement à vous pour faire vostre sainte volonté.

Après auoir dit, Mon Dieu ie vous donne mon cœur, que faut-il faire ?

Il faut se leuer promptement, & s'habiller avec silence & modestie.

Quelle pensée peut-on auoir en s'habillant ?

1. Que la mort arriuera peut estre en ce iour, à ce corps qu'on prend tant de peine à parer.
2. Que les habits sont vne marque de peché.
3. Qu'il y a quantité de pauures tout nuds qui auroient mieux merité les habits que nous portons que nous-mesmes.

En quoy gist la modestie dans les habits ?

A se couvrir le corps honnestement & Chrestienement, & non avec vn soin excessif, ny superfluité trop grande, qui est cause de tres-grands maux dans le monde.

Quels sont les maux que produit ce trop grand soin & ornement de corps.

1. C'est que pour l'ordinaire ce soin ne peut estre sans peché.
2. C'est vne marque assuree du peu de soin qu'on a d'orner son Ame.
3. Il s'y perd beaucoup de temps, dont nous rendrons compte exact au Iugement de Dieu.

Mais que direz vous à ceux qui s'excusent sur la Mode & sur la Coustume ?

Ie leur répōdray que cette excuse ne sera pas de mise au Iugement de Dieu, parce qu'un Chrestien qui a

renoncé aux pompes du Diable, a consequemment renoncé à toutes ces Modes, qui sont les inuention's & les artifices dont il se sert pour seduire les Ames.

Estant leué & habillé, que faut-il faire?

Faut prendre de l'Eau beniste, se mettre à genoux deuant quelque Image, se tourner sinon de corps au moins d'esprit vers l'Eglise de sa Paroisse, & dire : *Mon Dieu ie vous adore & ayme de tout mon cœur, ie vous remercie de m'auoir mis au monde, fait Chrestien, & conserué durant cette nuit. Je vous offre toutes mes pensées, paroles & actions, & ie vous prie me faire la grace de ne vous point offenser.*

Ayant dit cela faut-il reciter quelqu'autre priere?

Il faut dire en suite le *Pater, Aue, Credo*, les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, *Angele Dei*, & *Aue salus*.

Tous les Chrestiens sont-ils obligez de prier ainsi Dieu à deux genoux.

Ouy, les Peres & Meres aussi bien que leurs Enfants, les Maistres & Maistresses aussi bien que leurs Domestiques, les Riches aussi bien que les Pauures, & les plus Grands aussi bien que les plus Petits.

Mais ceux qui ont des affaires de consequence au Matin, ne sont-ils pas exempts de ce deuoir.

Non, parce que la plus grande de nos affaires est de nous sauuer.

Ne faut-il pas entendre la Messe tous les iours?

Si on en a la commodité, c'est vne action tres-agreable à Dieu, & pleine de toutes benedictions.

Qu'est-ce que la Messe?

C'est le Sacrifice du Corps & du Sang de Nostre Seigneur Iesus-Christ, sous les especes du pain & du vin en memoire de sa Mort & Passion.

Que faut-il faire pour bien assister à la Messe?

Il faut y apporter trois conditions. 1. C'est don'y

aller iamais par routine, ny par contrainte, mais avec intention de plaire à Dieu, & de l'honorer en cette sainte action. 2. Et de s'y comporter avec modestie & bien-seance, évitant le babil, les mauvaises postures, & les irreuerences de tant de personnes mal apprises. 3. C'est d'y prier Dieu deuoement & avec attention, congediant toutes autres pensées.

Après auoir ainsi rendu nos devoirs à Dieu, que faut-il faire ?

Faut s'occuper à quelque trauail honneste chacun sortable à sa condition.

Chacun est-il obligé de travailler ?

Ouy, les Riches aussi bien que les Pauures, afin d'éviter l'oyfueré, qui est la mere nourrice de tous les desordres qui arriuent au monde.

Que faut-il dire au commencement de son travail ?

Il faut dire : *Mon Dieu ie vous offre le travail que ie vay faire, donnez-y vostre benediction s'il vous plait.*

Qu'entendez-vous par ces paroles. Mon Dieu ie vous offre le travail que ie m'en vay faire, &c.

C'est comme si nous disions : Mon Dieu, ie desire m'employer à cet Exercice pour vous plaire, & pour faire vostre sainte volonté : Ie vous prie me donner vostre grace, & m'assister pour le bien faire.

Quel bien nous veniendra-il d'auoir ainsi offert à Dieu nostre petit travail ?

C'est qu'il nous seruira pour la vie Eternelle.

He quoy, pouuons nous donc gagner le Paradis si aysement, & faisons si peu de chose ?

Ouy, voir mefine par des actions plus basses, comme de boire, manger, iouer, dormir, bref par toutes les actions & occupations de la iournée, pourueu qu'elles ne soient pas mauvaises, & que nous soyons

en la grace de Dieu.

Avant le repas que faut-il faire ?

Il faut dire avec reuerence : *Mon Dieu benissez la nourriture que ie vay prendre pour m'entretenir à vostre seruice* : puis dire le *Benedicite*, &c.

S'estant leud de table, que faut-il faire ?

Il faut avec la mesme reuerence dire : *Mon Dieu ie vous remercie de la nourriture que vous m'avez donné, faites-moy la grace d'en bien user*, puis dire *Agimus tibi*, &c.

Ne peut-on pas apres les repas se diuertir à quelque Ieu, Visites, ou passe-temps honnestes ?

Ouy, & c'est vne chose fort louable pourueu', qu'elles se fassent avec les conditions suiuantes.

1. En bannir tous mauuais discours. 2. Esloigner les disputes, les mensonges, les médifances, les vanteries, & les immodesties. 3. Les faire en temps & lieu avec moderation, & avec des personnes de bon exemple.

Quand l'heure sonne que faut-il faire ?

Il faut faire le Signe de la Croix, & dire : *Mon Dieu, faites-moy la grace de ne vous offenser iamais.*

Pourquoy faites-vous à chaque heure cette demande ?

C'est pour le befoin continuel que nous auons de Dieu & de sa grace.

Quand on reconnoist ou que l'on doute auoir offensé Dieu, que faut-il faire ?

Faut faire vn acte de contrition, & dire : *Mon Dieu, ie vous demande pardon de vous auoir offensé, ie m'en repends pour l'amour que ie vous porte, & me propose de m'en garder à l'aduenir moyennant vostre grace.*

Quand Dieu nous enuoye quelque affliction ou incommodité que faut-il faire ?

Il ne faut pas s'impatienter, ny murmurer contre Dieu, mais auoir recours à luy, & luy dire avec resignation ; *Mon Dieu, donnez-moy la patience de souffrir mes afflictions, ie vous les offre vnies aux vostres, pour la remission de mes pechez.*

Quand on porte le saint Sacrement aux Malades, que faites-vous ?

Il seroit à propos de l'accompagner, mais au moins faut se mettre à genoux & le saluer, disant : *Aue salus, &c.* ou bien dire : *Mon Dieu donnez s'il vous plait à ce Malade ce qui luy est necessaire pour vostre gloire, & son salut.*

Quand on sonne le pardon au Matin, à Midy, & au Soir, que faut-il faire ?

Il faut dire l'*Angelus* & *Aue Maria* trois fois, le Matin, en memoire de la Consolation que la Sainte Vierge receut en la Resurrection de N. Seigneur ; à Midy, en memoire de l'Affliction qu'elle receut en sa Passion ; & au Soir, en memoire de l'honneur qu'elle receut en l'Incarnation.

Quand on sonne pour les Trepassez, ou qu'il passe vn Conuoy que faut-il dire ?

Il faut dire vn *Deprofundis*, ou autres prieres pour la personne defuncte.

Le Soir auant se coucher, que faut-il dire ?

Il faut prendre de l'Eau beniste, se mettre à genoux comme le Matin, & dire : *Mon Dieu, ie vous adore & vous ayme de tout mon cœur, ie vous remercie de m'auoir mis au monde, racheté par le Sang de vostre Fils Nostre Seigneur Iesus-Christ, fait Catholique, & conserué durant ce iour.*

Après cela faut-il se coucher ?

Non, faut auparauant penser si on a commis quelques pechez en la journée, & les reconnoissant, ou mesme quand on n'en reconnoistroit point aucun,

dire : *Mon Dieu, ie vous demande pardon de tous les pechez que i'ay commis en cette iournee, & en toute ma vie, ie m'en repends de tout mon cœur pour l'amour que ie vous porte, me proposant de m'en garder à l'aduenir moyennant vostre grace, & de m'en confesser au plustost.*

Cela fait que faut-il dire ?

Mon Dieu, conseruez-moy durant cette nuit sans vous offenser, & sans aucun facheux accidens, & puis dire : Pater, Ave, Credo, Angele Dei, & Ave salm, &c.

Après l'examen acheuè que faut-il faire ?

Faut se des-habiller avec silence & modestie, occupant nostre esprit en quelque bonne pensée, ne permettant iamais qu'aucune partie de nostre corps paroisse nuè deuant les yeux des autres ny les nostres, ce qu'il faut pareillement obseruer en s'habillant le Matin.

Quelle pensée peut-on prendre en se des-habillant ?

On peut faire quelque priere vocale, ou s'entretenir du despoillement de toutes choses, qui se fait à l'heure de la mort ; comme aussi de la misere de l'Amme depouillée de la robbe de la grace, & autres semblables.

Que faut-il faire estant au lièt ?

Auant que de s'endormir, il faut faire le Signe de la Croix disant : *Mon Dieu, ie vous offre ce sommeil que ie vay prendre pour vostre honneur, & vous prie me faire cette faueur de ne mourir pas dans le peché, mais en vostre sainte grace.*

Ne faut-il rien faire dauantage les Dimanches & les Festes que les autres iours ?

Ouy, il est bien raisonnable de rendre à Dieu plus de seruice en ces iours-là qu'aux iours ouurables, & employer son temps à l'exercice des bônes œures.

46 *Exercice du Chrestien pendant la Journée.*

Se doit-on contenter aux Dimanches & Festes de faire ce qui vient d'estre dit ?

Non, mais au moins les premiers Dimanches des Mois, & les Festes les plus notables de l'année, faudroit se Confesser & Communier, quelquefois encore visiter les Malades de la Paroisse & des Hospitaux, & gagner les Indulgences, quand l'occasion s'en presente.

Est-ce vn grand peché que de ne pas bien observer & sanctifier les Festes & Dimanches ?

Ouy, c'est vn des plus grands peché qu'on puisse commettre.

Quelles sont les principales prohibitions des Festes & Dimanches ?

1. C'est de faire des œuvres fertiles, comme Trauailer, Voiturier, Trafiquer, Negotier en la boutique, & des choses semblables. 2. C'est de s'occuper en des recreations mauuaises, comme les Berlans, frequenter les Cabarets, Compagnie libertines, qui portent ordinairement au peché. 3. Ne point vaquer aux exercice de pieté, & specialement ouyr deuotement la sainte Messe, & assister au Profne, Vespres & Catechisme.

Y a-t'il quelque exemple en la Sainte Escriture des veritez que vous dites ?

Il y en a plusieurs, mais ie me contenteray d'une seule, rapportée dans le liure des Nombres, où il est dit qu'un homme ayant esté trouué ramassant du bois un iour du Sabbath, qui estoit comme nostre Dimanche, fut pris & mené par le peuple à Moyse, & par le Commandement de Dieu, condamné à estre lapidé honteusement par tout le Peuple.

N'est-il iamais permis de Trauailer ?

Ouy, en cas de Necessité, & avec permission des Superieurs Ecclesiastiques.

PAROLES DE NOSTRE SEIGNEUR

Touchant la Foy, l'Espérance, & la Charité.

De la Foy.

IESVS estant entré en Capharnaüm, vn Centenier vint à luy le priant, & disant : Seigneur, mon garçon git paralytique en la maison griefuement tourmenté. Et Iesus luy dit, i'iray & le gueriray. Et le Centenier répondant dit, Seigneur, ie ne suis pas digne que tu entres sous mon toict: Mais seulement dy la parole, & mon garçon sera guarý. Ce qu'entendant Iesus s'émerueilla, & dit a ceux qui le suivoient. Ie vous dis en verité, qu'en Israël ie n'ay point trouué si grande foy. Adonc Iesus dit au Centenier, va, & ainsi que tu as creu te soit fait, & à la mesme heure son garçon fut guery.

Matt.
8. 5.
Luc. 26

Vne autrefois Iesus estant entré en la Nacelle, ses Disciples le suiurent. Et voicy vne grande émotion aduint en la Mer, tellement que la Nacelle estoit couuerte des flots: Or Iesus dormoit: Adonc les Disciples vindrent, & l'éueillèrent, disans Seigneur, sauue nous, Nous perissons. Et il leur dit, gens de peu de foy, pourquoy estes-vous craintifs? Alors il se leua, & commanda aux Vents & à la Mer, & grande tranquillité fut faite.

Matt.
8. 13.
Marc.
4. 36.
Luc. 8.
18.

Tout homme qui me confessera deuant les hommes, ie le confesseray aussi deuant mon Pere qui est es Cieux: Mais qui me reniera deuant les hommes, ie le renieray aussi deuant mon Pere qui est es Cieux.

Matt.
10. 32.
Marc
2. 88.

Ayez la Foy de Dieu, Et ie vous dis en verité, que quiconque dira à cette montagne oste-toy, & te iette en la mer, & ne doutera point en son cœur, mais croira que ce qu'il dit se fera: tout ce qu'il aura dit, luy sera fait. Qui Croira & sera Baptisé sera sauué. Mais qui ne croira point sera condamné.

Luc. 9.
19.
Mar. 12
28.
Matt. 16
Marc 16

TOUCHANT L'ESPERANCE,

*Luce 11.
15.*

Iesvs dit vn iour à ses Disciples, Ne foyez point en soucy de vostre vie, que vous mangerez, & que vous boirez : Ny de vostre corps dequoy vous ferez vestus : La vie n'est-elle pas plus que la viande & le corps plus que le vestement ? Regardez aux oyseaux de l'air : Car ils ne sement, ne moissonnent & n'assemblent en greniers, & vostre Pere celeste les nourrit : N'estes-vous pas beaucoup plus excellens qu'eux ? Et qui est celuy qui par son soucy puisse adiouster à sa stature vne coudée ? Et pourquoy estes-vous en soucy de vostre vestement ? Consideriez bien comment croissent le Lys des champs : Ils ne traouillent & ne filent, neant-moins ie vous dis que Salomon mesme en toute sa gloire, n'a point esté vestu cōme l'vn d'eux. Si Dieu vest ainsi l'herbe des champs qui est aujourd'huy, & demain est mise au four, ne vous vestira-il pas plustot ? Cherchez donc premierement le Royaume de Dieu & sa Iustice, & toutes ces choses vous seront données.

TOUCHANT LA CHARITE'.

*Iean 4.
15.*

SI vous m'aimez gardez mes Commandemens. Et ie prieray le Pere, & il vous donnera vn autre Consolateur pour demeurer avec vous eternellement. Et vn Docteur de la Loy luy demandant quel estoit le grand Commandement, il luy dit : Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de tout ton ame, & de toute ta pensée : Celuy est le 1. & grand Commandement. Et le 2. semblable à celuy cy, Tu aimeras ton prochain comme toy-mesme. De ces Deux Commandemens despendent toute la Loy & les Prophetes. Et en vn autre endroit il dit : Ie vous donne vn nouveau commandement que vous vous aimiez l'vn l'autre cōme ie vous ay aimez. Par cela, tous connoistront que vous estes mes Disciples.

*Iean 13
38.*

SECONDE



SECONDE PARTIE,

Contenant les Sacremens
de l'Eglise.

Abbrege des Sacremens.



Q'est-ce que Dieu nous a laissé pour
pourvoir aux besoins de son Eglise?

Les Saints Sacremens.

Q'est-ce que Sacrement?

C'est vn signe sacré & visible, institué de
N. S. Iesus-Christ pour la sanctification des ames.

Combien y a-il de Sacremens?

Sept, Baptisme, Confirmation, Eucharistie, Pe-
nitence, Extreme-Onction, Ordre, & Mariage.

Par qui ont-ils esté instituez?

Par Iesus-Christ & non autre.

A quelle fin les a-il instituez?

Afin que par iceux les merites de sa sainte Passion
nous soient appliquez, que nous ayons la remission
de nos pechez, que nous obtenions la grace, &
quant & quant toutes les vertus, comme aussi les
dons du S. Esprit: & en outre chaque Sacrement à
quelque effet particulier pour embellir nostre ame,
la perfectionner, & l'ayder de plus en plus en la vie
Chrestienne.

Tous nos Sacremens donnent-ils vne mesme grace?

Non, car les vns seruent à nettoyer les pechez, &
les autres pour augmenter la grace.

*Quels sont les Sacremens qui nous nettoient de nos
pechez?*

Le Baptesme , & la Penitence.

Qui sont ceux qui augmentent la Grace ?

La Confirmation , l'Eucharistie , l'Extreme - On-
ction, l'Ordre, & le Mariage.

*Que requierent les Sacremens qui augmentent la
grace en ceux qui s'en approchent ?*

Que l'on soit nettoyé de tout peché mortel.

*N'y a t'il pas quelque Sacrement qui produise en-
core autre chose outre la grace ?*

Oüy , il y en a trois qui produisent vn Caractere.

Qu'est-ce que Caractere ?

C'est vne marque spirituelle qui donne pouuoir de
receuoir ou de faire quelque Sacrement.

Qui sont les Sacremens qui impriment cette marque ?

Le Baptesme, la Confirmation, & l'Ordre.

*Quelle difference y a t'il entre ces Sacremens & les
autres ?*

En ce que ceux-cy ne se peuuent receuoir qu'vne
seule fois, & les autres plusieurs fois.

*Qu'arrieroit-il si on receuoit plusieurs fois ces
Sacremens ?*

On feroit vn grad peché que l'on appelle sacrilege.

A quoy sert le Baptesme ?

Le Baptesme nous fait Chrestiens, Enfans de Dieu,
Heritiers de son Paradis, par iceluy nous renonçons
au Diable, à ses Pompes & à ses œuvres, & embras-
sons la Foy & la Loy de N. Seigneur Iesus-Christ.

Quel est le deuoir du Baptisé ?

Se perfectionner de plus en plus au mystere de la
Foy , aymer vn chacun d'vne vraye charité , porter
vn grand respect au lieu & aux personnes desquelles
Dieu s'est seruy pour nous faire Chrestiens , priser
peu les choses du monde, & beaucoup celles du Ciel.

*Que fait le Sacrement de Baptesme en celuy qui
le reçoit ?*

1. Il le nettoye de toute sorte de péché.
2. Il le déliure de toute sorte de peines deuës au péché.
3. Il le marque du Caractere des Enfans de Dieu.
4. Il donne pouuoir de receuoir les autres Sacremens comme Enfans de l'Eglise.
5. Il donne droict à l'heritage Eternel.

A quoy sert la Confirmation ?

La Confirmation nous rends parfaits Chrestiens, nous donne le S. Esprit, & des forces pour croire plus fermement, & confesser hardiment la Foy de Iesus-Christ, & pour combattre le Diable, la Chair, & le Monde.

Quel bien nous fait l'Eucharistie ?

L'Eucharistie nous vnit à nostre Seigneur Iesus-Christ, lequel y est luy mesme en propre personne, en chair & en os d'une façon surnaturelle, son Corps, son Sang, son Ame, & sa Diuinité.

Qu'est-ce que la Penitence ?

La Penitence est vn Sacrement, par lequel l'homme pecheur regrettant de tout son cœur d'auoir offensé Dieu, son Createur & Redempteur, proposant de ne le plus offenser, & confessant tous ses pechez au Prestre deuëment approuué, obtient l'absolution & remission de tous ses pechez, & retourne en amitié avec Dieu.

A quoy sert l'Extreme-Onction ?

L'Extreme-Onction nous oste les reliquats du péché, nous soulage en plusieurs manieres & maladies extremes & bien griefues, nous donne force de resister aux Tentations du Diable : Nous ayde à bien mourir, ou retourner en santé s'il est plus expedient pour nostre salut.

Qu'appellez-vous reliquats du péché ?

Ce sont les pechez oubliez sans nostre faute ; les

peines aufquelles nous demeurons obligez apres le Sacrement de Penitence, vne attache d'amour enuers les Creatures, & vne trop foible affection enuers le Createur; & ces reliquats font ostez d'autant plus efficacement, que l'on a plus de deuotion à demander & receuoir ce Sacrement.

Qu'est ce que l'Ordre?

L'Ordre est vn Sacrement qui establit en l'Eglise des personnes pour administrer les Sacremens, & la parole de Dieu: offrir à Dieu Prieres & Sacrifices pour le peuple, & montrer le chemin de salut.

Le Sacrement de l'Ordre est-il pour toutes sortes de personnes?

Il est simplement pour ceux qui se iugeans appelez de Dieu, ont l'Intention, la Science, la Vertu, & les autres parties conuenables à ce degré, voire mesmes la Tonsure, qui n'en est que la preparation, n'est que pour ceux qui veulent viure Ecclesiastiquement.

A qui appartient-il d'examiner si on a toutes ces qualitez?

A vn bon Confesseur & Directeur, qui ait l'esprit Ecclesiastique.

Quels pechez commettent les Parens, qui contraignent leurs Enfans à entrer en l'estat Ecclesiastique sans vocation?

Ils commettent vn grand peché, & participent à tous ceux que causent ces Ecclesiastiques.

A quelle fin est le Mariage?

Le Mariage est pour la generation legitime des Enfans, pour les esleuer selon Dieu & raison, & leur enseigner ce qu'ils doiuent Croire, Faire, Prier & Receuoir. Comme aussi pour viure paisiblement, & s'entre-ayder mutuellement, tant en santé, qu'en maladie.

Quelle est la principale obligation des Peres &

Meres à l'égard de leurs Enfans ?

C'est de les bien instruire, & les esleuer dans la crainte de Dieu, & dans l'esprit des promesses qu'ils ont fait en receuant le Baptesme.

Quels sont les biens qui reuiennent de cette instruction ?

Les Parens en recoiuent en eux-mesmes vne indigne consolation, vn grand soulagement en leur vieillesse, vne grande recompense deuant Dieu, & enfin font vn grand seruice à la Republique.

Quels sont les maux qui arriuent à ceux qui negligent cette instruction ?

Il arriue souuent qu'ils sont punis, non seulement en leurs personnes, mais encore en celles de leurs Enfans, comme on peut voir en diuers endroits de l'Escriture.



Abbrege du Sacrement de Baptesme.

Q'est-ce que le Baptesme ?

C'est vn Sacrement institué de N. S. I. C par lequel nous sommes deliurez du peché originel, & d'Enfans du Diable que nous estions auparauant, nous deuenons, & nous sommes vrayement Enfans de Dieu, Freres & Membres de Iesus-Christ.

Est-il necessaire de receuoir le Baptesme ?

Oüy: & sans cela on ne peut estre sauué: Car Iesus-Christ a dit que, *Qui ne sera regeneré d'eau & du S. Esprit, n'entrera iamais au Royaume de Dieu.* Ioa. 3.

Que faut-il pour faire le Sacrement de Baptesme ?

Il faut verser de l'Eau sur la teste de l'Enfant, & dire les Paroles instituées de Nostre Seigneur, avec in-

tention de faire ce qu'il a fait.

Quelle eau faut-il pour babptiser?

De l'eau naturelle, comme de puits, de fontaine, de riuere ou de pluye : car qui se seruiroit d'eau rosée, ou autre artificielle ne feroit rien.

Quelles paroles faut-il dire pour babptiser?

Celles-cy, que Nostre Seigneur a ordonnées, sans y rien changer : *Enfant ie te babptise au nom du Pere, & du Fils, & du saint Esprit. Ainsé soit-il.*

Peut-on babptiser deux ensemble, l'un versant l'eau, & l'autre disant les paroles?

Non : mais il faut que celuy qui dit les paroles verse l'eau à mesme temps ou peu à prés.

Qui est-ce qui peut babptiser?

D'ordinaire c'est le Prestre : mais quand l'Enfant est pressé toute personne le peut.

Est-il à propos que le Pere ou la Mere babptise son Enfant?

Nullement : si ce n'est que l'Enfant fut en danger de mourir, & qu'il ne s'y trouua personne pour luy donner le Baptesme.

En quel lieu faut-il babptiser?

En l'Eglise Paroissiale, qui est la Mere commune de tous les Chrestiens, si ce n'est que l'enfant fut en peril évident de sa vie : Car alors il se peut donner en tout lieu.

Quels sont les effets du Sacrement de Baptesme?

1. Il efface le peché originel, & les pechez actuels si on en auoit commis, & quant à la coulpe & quant à la peine.

2. Il donne la grace iustificante, & les vertus surnaturelles de Foy, d'Esperance, de Charité, & les sept dons du S. Esprit ; au moyen dequoy nous contractons alliance avec les trois Personnes de la sainte Trinité, estans faits enfans de Dieu le Pere, freres

& membres de Iesus-Christ, & les Temples viuans du S. Esprit.

3. Il imprime en nostre Ame vne marque Royale, & vne certaine qualité qui ne s'effacera iamais, que l'on appelle caractere, qui dōne pouuoir de receuoir les autres Sacremens. Enfin il donne vne grace particuliere qui rend le Baptisé capable de garder les Loix de Dieu & de l'Eglise, & de mener vne vie vrayement Chrestienne, selon les promesses qu'il en a faites au Baptesme.

DE L'ESPRIT DV CHRESTIEN DANS les promesses & les ceremonies du Baptesme.

Quelles promesses fait le Baptisé en receuant le Baptesme ?

La 1. c'est de renoncer à Sathan, à ses pompes, & à ses œuures.

La 2. d'embrasser la foy de Iesus-Christ, & viure de sa propre vie.

Pourquoy oblige-on de renoncer à Sathan auant que d'estre baptisé ?

Pour nous apprendre qu'on ne peut seruir à deux Maistres, & que celuy qui veut auoir Dieu pour Pere, doit regarder le Diable comme son Ennemy, & hayr tout ce qui vient de luy.

Quelles sont les pompes du Diable ausquelles nous auons renoncé ?

Ce sont les plaisirs illicites ou dangereux, & le desir deregulé des richesses, des honneurs, & de la gloire du monde.

Quelles sont ces œuures ?

Ce sont tous les pechez que nous pouuons commettre, & specialement l'Ambition, qui est l'ouurage proprement du Démon.

Qu'est-ce que de viure de la vie de Iesus-Christ ?

C'est de pratiquer les vertus dont il nous a donné l'exemple, comme d'humilité, de pauvreté, de souffrance & d'amour; & cela en la mesme façon qu'il les a pratiquées, c'est à dire avec les mesmes dispositions & intentions que luy.

D'où vient que si peu de Chrestiens vivent conformément à ces promesses?

C'est parce qu'ils ne sçauent pas les obligations qu'ils ont contractées en receuant ce Sacrement, ou qu'ils negligent de s'en faire instruire.

Qu'elles sont les autres Ceremonies du Baptême?

Entre toutes les Ceremonies du Baptême, les principales à mon aduis, & les plus instructiues, sont les frequents signes de Croix, & les diuerses Onctions qu'on y fait sur le corps du baptisé.

Pourquoy imprime-t-on si souvent ce signe de la Croix au Baptême?

C'est pour nous marquer que la vie d'un Chrestien est vne vie de Croix, & de souffrances continuelles; & que quiconque veut participer à la gloire que Nostre Seigneur possède dans le Ciel, doit porter sa Croix avec luy sur la Terre.

Pourquoy sur le front?

Pour ne iamais rougir en faisant les actions Chrestiennes, & en portant la Croix avec Iesus-Christ.

Pourquoy sur la poitrine?

Pour aymer, se réjouir, & prendre son repos en la Croix.

Pourquoy ces diuerses Onctions sur la poitrine, sur les espauls, & sur la teste?

1. On fait ces Onctions sur la Poitrine, pour marquer de la force que reçoit le Baptisé, de résister puissamment à ses Ennemis.

2. Sur les espauls, pour signifier le courage qui luy est donné pour porter le ioug suau de la Croix

de Iesus-Christ.

Et enfin la 3. se fait sur la teste, pour marque le la dignité Royale dont Dieu nous fait participans au Baptesme.

Que signifie le Cresmeau blanc ?

L'innocence que l'on acquiert par le Baptesme, & que l'on doit garder toute sa vie.

Pourquoy met-on un Cierge ardent en la main du Baptisé ?

Pour montrer que la Foy doit estre animée de Charité, & que la vie du Chrestien doit estre de bon exemple.

Quelles obligations contractent les Parains & Maraines ?

1. Ils contractent affinité avec l'Enfant, le Pere & la Mere de l'Enfant, qui les empesche de se Marier ensemble.

2. Ils sont obligez de soigner que l'Enfant soit instruit en la Foy; qu'il viue en bon Chrestien, & qu'il obserue les promesses faites au Baptesme, & cela sous peine de grief peché, si principalement le Pere & la Mere negligent de le faire, ou qu'ils viennent à mourir.

Quelle instruction pouuons nous tirer d'icy ?

1. Quelle doit estre l'innocence & la pureté des Chrestiens, qui renoncent au monde & à toute sorte de pechez dès leur Baptesme.

2. Les soins que doivent auoir les Peres & les Meres de faire porter leurs Enfans à l'Eglise aussitost qu'ils sont nez, pour les faire baptiser.

3. L'obligation qu'on les Parains & Maraines de s'acquiter de leur deuoir, & ne se point charger si aisement de cette obligation.



Abbrégé du Sacrement de la Confirmation.

Qu'est-ce que la Confirmation ?

C'est vn Sacrement institué de Nostre Seigneur Iesus-Christ, par lequel ceux qui ont esté baptisez, reçoivent vne force speciale pour deffendre la Foy, par l'imposition des mains de l'Euesque. & par l'Onction du Saint Cresme.

Est-il necessaire pour estre sauué de receuoir la Confirmation ?

Non, il ne l'est pas absolument : mais celuy qui par mépris negligeroit de le receuoir, pecheroit mortellement.

Que receuons-nous en ce Sacrement ?

Le Saint Esprit, qui descend inuisiblement en nos Ames, lesquelles en suite il remplit de ses graces.

Quels sont les effets du Sacrement de Confirmation ?

1. Il nous donne la force & la hardiesse de faire profession de nostre Foy deuant les Tyrans s'il en est besoin, de maintenir cette mesme Foy parmy les Heretiques, les Athées & les Libertins, & de faire les actions Chrestiennes sans crainte ny vergogne.
2. Il nous aduance en la perfection Chrestienne, en augmentant la grace du Baptesme.
3. Il imprime dans l'Ame vne certaine marque spirituelle appelée Caractere, qui fait qu'on ne le peut receuoir qu'vne fois.

A quel age doit-on le receuoir ?

On permet aux Enfans de sept ans de s'en approcher, pourueu qu'ils soient instruits des principes de la Religion Chrestienne, & qu'ils connoissent, selon la portée de leur esprit, la Nature & les Effets

de ce Sacrement.

Quel est le deuoir des Peres & Meres en ce Sacrement ?

De faire instruire leurs Enfans, de les conduire, & les presenter à l'Euesque, & de veiller apres sur leurs actions.

DES DISPOSITIONS QV'IL FAVT
apporter pour estre Confirmé.

Quelles dispositions requiert ce Sacrement ?

Il y en a de deux sortes, dont les vne regardét le corps, les autres l'Ame.

Quelles sont les dispositions du corps ?

Il faut estre honnestement habillé, les mains, la face & le front lauez, auoir vn bandeau, & estre bien modeste.

Quelles sont les dispositions de l'Ame ?

N'auoir point de peché mortel, sçauoir son Catechisme, du moins les principaux mysteres, & estre bien deuot.

Que faut-il faire pour n'auoir pas de peché mortel quand on reçoit la Confirmation ?

Il faut aller à Confesse, ou bien auoir vne Contrition parfaite de ses pechez.

Que faut-il faire pour faire vne bonne Confession ?

1. Examiner sa Conscience.
2. Auoir vn grand regret d'auoir offensé Dieu.
3. Former vn ferme propos ou resolution de n'y plus retourner, & d'accomplir la Penitence qui sera enjointe.
4. S'accuser de tous ses pechez au Prestre.

Ne faut-il pas d'autres dispositions ?

Il seroit bon que ceux qui ont déja Communie, communiaissent ce iour-là, & que l'on fut à jeun, si l'on confirmoit le Matin.

Après auoir receu la Confirmation que faut-il faire

Il faut attendre que l'Euesque ait donné la benediction, puis se retirer pour remercier Dieu de la faueur qu'on a receu, & en reconnoissance on pourroit encore communier le Dimanche suiuant, employer quelques iours à dire sept *Pater* & sept *Aue*, en memoire des sept dons du S. Esprit, & en renouveler la memoire tous les ans.

DE L'ESPRIT DV CONFIRME' DANS les Ceremonies de la Confirmation.

A *Qui appartient-il de donner le Sacrement de Confirmation ?*

Il n'appartient qu'à l'Euesque seul.

Que fait l'Euesque en ce Sacrement ?

Il fait vn signe de Croix avec du Chresme sur le front du baptisé.

Qu'est-ce que le Cresme ?

C'est vne liqueur sacrée, composée d'huile d'oliue, & de baume, que l'Euesque benit le iour du Ieudy Saint, avec plusieurs Saintes ceremonies.

Que nous signifie l'huile d'oliue ?

L'effusion du S. Esprit, & l'abondance de sa grace qui nous est communiquée dans ce Sacrement.

Que signifie t'elle encore ?

Que l'esprit du Chrestien est vn esprit de douceur & d'humilité.

Le baume que nous signifie t'il ?

C'est pour nous apprendre, que comme l'on embaume les corps apres la mort: Ainsi nos Ames étant mortes au peche dans les eaux du Baptesme, sont embaumées du saint Esprit & de tous les dons dans la Confirmation, afin qu'elles ne puissent estre corrompuës par les mauuaises inclinations de nostre Nature, & par les fausses Maximes du monde.

Que signifie encore le baume ?

Que la vie du Chrestien confirmé doit estre si pure & si sainte , qu'il attire les pecheurs & les infidelles au service de Dieu, par l'odeur de ses bons exemples.

Pourquoy cette Onction sacrée se fait-elle en forme de Croix ?

Pour nous apprendre que iamais nous n'aurons part à la Gloire que Iesus - Christ possède dans le Ciel , si nous ne participons aux souffrances & aux confusions qu'il a endurées pour nous sur la Terre.

Pourquoy se fait-elle plustost sur le front , que sur aucune autre partie du corps ?

Pour nous apprendre l'estime qu'il nous faut faire de nostre Religion, & l'estroicte obligation que nous avons d'en faire profession exterieure au peril de nos biens, de nostre hōneur & de nostre propre vie.

Pourquoy l'Euesque donne-il sur la iouë de celuy qui est Confirmé ?

C'est pour luy montrer qu'il doit estre tout prest de souffrir les affronts & les iniures , pour l'amour & à l'exemple de N. Seigneur, sans vser de vengeance.

Pourquoy l'Euesque dit-il (la paix soit avec vous) donnant sur la iouë du Confirmé ?

Cela nous apprend que le meilleur moyen d'auoir la paix avec Dieu , avec le Prochain , & avec nous-mesme c'est d'estre patient dans les souffrances.

Pourquoy est-ce qu'on met vn bandeau au front du Confirmé ?

Afin qu'il se souuienne mieux qu'il a receu ce Sacrement , & qu'il soit soigneux de conseruer la grace qui luy a esté donnée.

Pourquoy a-t'on vn Parain en ce Sacrement ?

Pour apprendre que nous y venons comme des petits Enfans foibles & debiles , & que nous auons besoin d'un bon Maistre qui nous enseigne & nous

conduise dans la vie Chrestienne.

Quelle instruction pouuons nous recueillir d'icy ?

1. Le soin paternel que Dieu prend de nous munir contre nos Ennemis, de si puissantes armes.
2. L'affection que nous deuons auoir pour receuoir ce Sacrement, & y presenter ceux qui sont sous nostre conduite.
3. Le soin qu'il faut prendre de se rendre capable de le bien receuoir.



Abbrege' du Sacrement de Penitence.

Q' est-ce que la Penitence ?

C'est vn Sacrement institué de nostre Seigneur Iesus-Christ dans lequel par l'absolution du Prestre nous sont remis les pechez cōmis apres le Baptême.

Combien ce Sacrement a t'il de parties ?

Trois, Contrition, Confession, Satisfaction.

Qu' est-ce que la Contrition ?

C'est vne detestation souueraine de tous ses pechez, excitée par vn motif ou consideration surnaturelle, avec vne resolution ferme de s'amender.

Qu' est-ce que la Confession ?

C'est vne declaration de tous ses pechez, faite à vn Prestre deuëment approuué de l'Euesque, pour en auoir absolution.

Que faut-il faire pour faire vne bōne Confession ?

Il faut 1. examiner sa conscience sur tous les pechez commis depuis la derniere Confession.

Il faut en second lieu en conceuoir du desplaisir ; demander pardon à Dieu par vn acte de Contrition ;

faisant vn ferme propos de n'y plus retourner.

Que faut-il faire pour bien s'examiner & se souuenir de tous ses pechez ?

Il faut, 1. en demander la grace à nostre Seigneur, puis parcourir tous les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, & les principaux pechez qui se commettent contre iceux, en pensées, paroles, œures & omissions, & pour encore s'en mieux souuenir, voir les lieux où l'on a demeuré, les personnes que l'on a fréquentées, les exercices où l'on s'est appliqué, & les habitudes mauuaises auxquelles on est enclin.

Comment faites-vous vn acte de Contrition ?

Mon Dieu, ie suis marry de tout mon cœur de uoir auoir offensé, parce que vous estes bon, & que le peché vous deshonoré infiniment, ie fais resolution de m'en corriger moyennant vostre sainte grace, & de m'en confesser au plustost.

Après cet examen & l'acte de Contrition, que faut-il faire ?

Faut s'approcher du Confesseur, & là s'estant mis à genoux les mains iointes, faire quatre choses.

La 1. ayant fait le signe de la Croix, demander bien humblement la benediction, disant, Mon Pere dōnez moy vōtre benedictiō, pource que i'ay offensé Dieu.

La 2. il faut dire le *Confiteor* insqu'à *Mea culpa*.

La 3. le iour de la dernière Confession, s'il y fut oublié quelque chose, & si l'on a fait tout ce qu'il y fut enjoint.

La 4. avec pudeur & repentance déclarer selon l'ordre de l'examen susdit, tous ses pechez que l'on croit ou que l'on doute estre mortels, & le nombre d'iceux.

Quando on a déclaré tous ses pechez que faut-il dire ?

Mon Pere, voila tous les pechez dont ie me suis souuenu, i'ay regret d'auoir offensé Dieu, ie luy en

demande tres-humblement pardon par les merites de Iesus-Christ Crucifié, & à vous penitence & absolution : Je proteste & me propose (moyennant la grace de Dieu) de m'en corriger à l'advenir. Puis incliné profondement, dire *Mea culpa*, & le reste; enfin bien escouter l'instruction & la Penitence que le Confesseur ordonnera.

Quand on s'est retiré du Confesseur que faut-il faire?

1. Il faut remercier Dieu de ce qu'il luy a plû nous pardonner nos pechez.
2. Faut encore renouveler la bonne volonté de ne plus offenser Dieu, & luy en demander la grace.
3. Il faut accomplir en temps & lieu la Penitence, & autres choses que le Confesseur aura enjoint, & c'est ce qu'on appelle Satisfaction, qui est la troisième partie du Sacrement de Penitence.

Quels sont les effets du Sacrement de Penitence?

1. Il nous remet en grace avec Dieu que nous auions offensé par nostre peché.
2. Il nous deliure des peines eternelles.
3. Il nous donne force pour ne plus tomber à l'avenir, & pour pratiquer la Vertu.

Tous ceux qui se confessent ressent-ils ces effets, & ont-ils la remission de leurs pechez?

Nenny; car tous ceux qui font vne Confession mauuaise ne l'ont pas, au contraire ils font vn horrible sacrilege.

Cōment est-ce qu'on rend vne Confession mauuaise?

En cinq façons.

1. Quand par faute d'examen, ou par vne ignorance coupable on oublie quelque peché mortel.
2. Quand on n'a point de regret ou de douleur de ses pechez.
3. Quand on n'a pas vne ferme resolution de s'commander ou de fuyr les occasions du peché.

4. Quand on en retient quelqu'un volontairement par crainte, par honte, ou par malice.

5. quand on se confesse à un Prestre, que l'on sçait ou que l'on doute n'estre pas approuvé.

Quand quelqu'un se souvient d'auoir fait telle faute par le passé, que doit-il faire ?

Il doit au plustost se preparer à faire vne Confession generale, ou non seulement il faut s'acuser de cette faute, mais encore de tous les autres pechez qu'il aura fait depuis, soit que les pechez ayent esté déjà confessez, soit qu'ils ne l'ayent pas esté.

Quand on a oublié d'accomplir vne Penitence qui auoit esté ordonnée pour certain temps, est-on obligé de l'accomplir au sitost qu'on s'en souvient ?

Oüy, on est obligé de l'accomplir au plustost, & afin d'éuiter cette oubliance à l'auenir, faudroit, si ce sont prières, que les premières qu'on feroit fussent toujours celles qui auroient esté eniointes par Penitence : estant raisonnable que celles qui sont d'obligation, soient acquittées auparauant qu'en dire d'autres de deuotion, veu mesmes qu'elles sont plus agreables à Dieu, & plus efficaces que les autres.

Si auant que d'estre à la table de la Communion, on se souvient d'auoir oublié quelque peché, est-il besoin de retourner à Confesse ?

Quand le peché oublié est leger, il n'est pas necessaire d'y retourner, mais si on craint qu'il soit mortel, il y faut retourner.

Quel fruit deuons-nous recueillir d'icy ?

1. Remercier Dieu d'un remede si facile & si efficace qu'il nous a donné pour nos pechez comme est celuy de la Penitence.
2. Reflexit sur nos Confessions passées, pour voir si nous y auons obserué toutes les conditions necessaires pour les rendre bonnes.

3. Remedier à l'auenir aux fautes que nous y auons pû commettre par le passé.

*Actes de Foy & d'adoration des principaux
mysteres de la Religion Chrestienne.
pour faire apres la Confession.*

O Tres-saincte Trinité, ie vous adore, & croy fermemét que vous estes vn seul Dieu en trois personne, Pere, Fils, & S. Esprit. O mon Sauueur Iesus-Christ, Ie croy pareillement que vous estes le Fils vnique de Dieu, qui vous estes fait homme, prenant vn Corps & vne Ame comme moy, au ventre de la glorieuse Vierge Marie, & que vous auez souffert la Mort de la Croix pour me racheter de l'Enfer & me sauuer. Ie croy encore fermement que la veille de vostre Mort, vous nous auez donné vostre Corps, vostre Ame, & vostre Diuinité au saint Sacrement de l'Autel, sous les apparences du pain & du vin, pour demeurer avec nous, & nous seruir de nourriture & de gage à la vie Eternelle.

Faites-moy la grace, ô mon Seigneur Iesus-Christ, de viure & mourir en la croyance de ces veritez, & de toutes celles que l'Eglise Catholique m'enseigne, par les merites de vostre Passion, & les intercessions de vostre Sainte Mere. Ainsi soit-il.

*Instruction importante de la vertu
de Contrition.*

Pour en bien former vn Acte, tant en la Confession que hors d'icelle.

Quel est le souverain Remede pour effacer le peché?

C'est la Vertu de Penitence, ou autrement la Contrition.

Qu'est-ce que la Contrition?

C'est vne Vertu par laquelle le peché des plaist, & est detesté par dessus tout ce qui est detestable, en tant que Dieu infiniment aymable y est offensé, avec ferme propos de ne le plus commettre, avec esperance d'en obtenir pardon, & avec volonté de s'en Confesser.

Quelle doit estre cette douleur de la Contrition ?

Elle doit estre actuellement Interieure, Surnaturelle, Generale, Souueraine; excitée en nous par vn motif surnaturel, c'est à dire, que la Foy nous enseigne, & finalement elle doit estre Efficace.

Pourquoy dites-vous Interieure ?

Parce que l'Exterieur, quoy qu'avec larmes & sanglots, ne suffit pas: le Concile de Trente ayant définy, que cette douleur doit estre au fond du cœur & dans la volonté, laquelle ayant esté le principe du peché, en doit aussi concevoir la douleur.

Pourquoy Surnaturelle ?

C'est à dire qu'il faut que cette douleur soit produite par l'Inspiration Diuine, & par le mouuement du Saint Esprit: En sorte que si cette Tristesse estoit seulement Naturelle ou par la seule Raison, elle seroit entierement inutile.

Pourquoy doit-elle estre Generale ?

Parce qu'elle se doit estendre à tous les pechez au moins mortels, que l'on auroit commis pour les detester, sans reseruer aucune affection à vn seul, à raison que Dieu ne fait iamais misericorde à demy.

Et pourquoy Souuerainne ?

Parce que la hayne & la detestation que nous conceuons du peché par la Contrition, se doit regler sur le modele de l'amour que nous deuous porter à Dieu: Et par ainsi, comme le Chrestien est obligé d'aimer son Dieu par dessus tout ce qui est aymable, il est aussi obligé d'auoir en horreur le Peché Mortel.

tel , par dessus tout ce qui est capable de hayne & d'horreur.

Pourquoy adionstex - vous excitez par vn motif surnaturel ?

Parce qu'il faut que la Contrition qui regarde Dieu comme Autheur de la Grace, ait vn objet & vn motif, non pas naturel & humain, mais surnaturel & releué par la Foy.

Quel est ce motif surnaturel ?

Celuy de la Contrition parfaite, c'est le pur amour de Dieu souuerainement bon, entant qu'il est offensé, & que le peché luy desplaist, ce qui est fondé sur la Charité.

Celuy de la Contrition imparfaite ou de l'Attrition, c'est d'estre marry d'auoir offensé Dieu, pour la crainte d'estre priué du Paradis, ou d'estre engagé dans les peines d'Enfer : Et celui-cy est fondé sur l'Esperance, qui suffit neantmoins avec le Sacremēt de Confession, où il emporte entierement la iustification du Pecheur, là où la Contrition parfaite, iustifie mesme hors le Sacrement.

Qu'entendez-vous par vn motif Naturel ?

J'entends celuy qu'on regarde pour vne veüe purement naturelle & humaine, comme seroit d'estre faché d'auoir offensé Dieu, pour la perte des biens, de la santé, & de l'honneur.

Pourquoy dites - vous, en fin qu'il faut que cette douleur soit efficace ?

Selon la définition du Concile de Trente, c'est qu'elle doit estre accompagnée d'vn ferme propos d'éuiter toute sorte de pechez, & les occasions prochaines qui y portent: comme aussi de se Confesser, & Satisfaire à Dieu & au Prochain. Et en fin de garder à l'auenir tous les Commandemens de Dieu.

Cōment faut-il donc produire vn acte de Contrition ?

1. Il en faut demâder à Dieu la grace, avec vne grande humilité & confiance, esperant qu'il ne la refusera pas, par ce qu'il ne demande que la conuersion du pecheur.
2. Il faut enuifager son peché, soit mortel, soit veniel, comme tres-contraire & tres-déplaisant à Dieu, & comme vn mal qui surpasse tous les maux & peines, telles qu'elles soient, & aussi le detester sur toutes choses.
3. Considerans ce grand mal en soy, il se faut attrister de l'auoir commis, desirer de ne l'auoir pas commis, & faire vn ferme propos de ne le iamais commettre.

Quelles sont les marques exterieures de la Contrition ?

1. C'est quâd on est disposé de satisfaire à Dieu pour ses pechez par vne veritable penitëce & satisfactiõ.
2. quand on est prest de reparer ce qu'on est obligé vers le Prochain.
3. quand on veut entierement éuiter les occasions prochaines du Peché.

Les l'armes ne sont-elles pas vn témoignage de Contrition ?

Non pas tousiours, specialement quand la douleur n'est que dans l'appetit sensitif ; Mais quand la detestation est dans la volonté, & qu'elle va iusques au sentiment, mesme iusques à l'abondance de l'armes, lors ces pleurs peuuent-estre quelque preuve de la Contrition.

En quel temps faut-il produire cet acte de Contrition ?

Hors le Sacrement de Penitence il est bon de le produire, sitost qu'on est tombé en peché mortel, ou tout au moins le soir auant que se coucher: Dans la Confession il est a propos de le faire auparauant

que de la commencer, ou au plus tard auant l'absolution du Prestre.

Combien grande doit-estre la Contrition ?

La plus grande est la meilleure, speciallemēt quand les pechez sont griefs & en grand nombre ; Il est neantmoins veritable dans la Doctrine de l'Eglise, que le moindre acte de Contrition est capable deffacer tous les pechez imaginables, tant Dieu est bon, & si grande est la Vertu de la vraye Penitence.

Combien de temps faut-il pour faire cet acte ?

Serm. de Ca-na De-mini. Estant bien instruit & bien preparé, cela se peut faire en vn moment : S. Cyprien dit, que ny la multitude des crimes, ny la briueté du temps, ny l'extremité de l'heure derniere, ny l'énorme mechanceté de la vie, ne font refuser pardon à vne Ame, si elle le demande avec vne Contrition veritable.

Quels sont les motifs principaux pour former vn acte de Contrition ?

Il y en a de deux sortes : Les vns qui regardent Dieu puremēt, entant qu'il est aimable par dessus toutes choses, sans aucun meillage d'interest humain, sans aucun esprit seruile de la crainte d'vn Enfer, ou Mercenaire pour l'esperance d'vn Paradis ; & ceux-là forment la douleur parfaite, qu'on appelle Contrition. Les autres ont certaines consideratiōs meillées avec la pensēe de Dieu, & regardent plus les effets de Dieu que Dieu mesme : le Paradis de Dieu que le Dieu du Paradis ; & ceux-cy font la douleur imparfaite que l'on appelle Attrition, qui iustifie neantmoins, cōme nous auons dit au dedans du Sacrement, & ces deux sortes de motifs sont surnaturels.

Quels sont les motifs de cōtrition de la part de Dieu ?

Il y en a vne infinité dans l'Escriture Saincte, seruez vous seulement des Considerations suiuanes, & les

pelez bien attentiuement en la presence de Dieu, & avec vne parfaite reflexion sur vous-mesme.

1. Considerez que vous auez peché contre Dieu, vostre Createur & Conseruateur; lequel vous a donné l'Estre & vous le conserue à chaque momét, cependant vous vous seruez de la vie & des forces qu'il vous a donné pour l'offenser, vous employez contre luy les Creatures qu'il vous a donné pour son seruice, & ne laisse pas pourtant de vous les donner.

2. Considerez que vous auez peché contre Dieu; qui vous a aimé de toute Eternité, & qui vous aime encore, vous auez oublié celuy qui ne vous oublie iamais, vous l'auuez offensé, & il ne vous a pas châté: aussitost vostre peché commis il pouoit vous enuoyer aux Enfers, comme il a fait à plusieurs, & il ne l'a pas fait tant il est bon.

3. Considerez que vous auez peché contre Dieu; qui vous est tousiours present, qui vous regarde continuellement, qui vous conserue soigneusement, qui est tout en vous-mesme pour vous proteger, & vo^s n'estes en luy ordinairement que pour l'offencer.

4. Considerez que vous auez peché contre Dieu vostre Redempteur, qui par vne infinité de tourmés tres-cruels, & par l'effusion de son Sang, a Racheté vostre Ame de la damnation Eternelle; Et qui plus est, par vne pure misericorde, l'a choisie pour son Espouse bien aimée, & vous malheureux que vous estes, vous l'auuez vendüe au Diable pour vn moment de sale & brutal plaisir, il a payé toutes vos debtes par des horribles tourmens, & vous auez esté si dur, & si cruel, qu'au lieu de l'en descharger, vous luy auez augmenté son fardeau par des nouveaux pechez, luy procurant de nouvelles douleurs, s'il en estoit capable, & si les passées n'estoient plus

quo suffisantes.

Entrez vn peu dans le Jardin des Oliues , & le regardez trembler , s'ennuyer , s'attrister , & suer le sang à grosses gouttes, à la seule consideration de vos pechez : Pour suiuez , & voyez que tout ce qu'on luy fait endurer vient de vous: Vous luy auez craché à la face , vomissant des paroles l'asciues & deshonestes : vous luy auez bandé les yeux, oubliant qu'il vo^o regardoit: vo^o l'auetz souffleté par vos mauuaises œuures , vous luy auez arraché les cheueux par vos scandales : la curiosité de vos habits, l'ont fait reuestir de pourpre : Vos ambitions, l'ont couronné d'épines : Vos vanitez , luy ont mis le roseau en main : Les fardeaux de vos pechez, luy ont chargé la Croix sur les espaules : Vos delices, l'ont abbreuü de fiel: En fin vous l'auetz crucifié encore vn coup en vous-mesme : Et s'il est vray qu'au moment de sa Passion plusieurs frapperent leur poitrines , la Terre trembla, les Pierres se fendirent, les Sepulchres s'ouuurent ; N'est-il pas raisonnable que tout espouuanté de la Iustice Diuine , vous brisiez vostre cœur de Contrition : que vous ouuriez le Sepulchre de vostre Conscience par la Confession, pour en faire sortir les corps mortels de vos pechez.

5. Considerez que vous auez peché contre Dieu vostre Bien-faicteur, c'est luy qui vous a fait son Enfant & son Seruiteur au Sacrement de Baptisme: qui vous a donné son esprit à la Cõfirmation: son Corps & son Sang à l'Eucharistie : à la Penitence , il vous sert de Medecin : à l'Ordre de Guide, & de Viatique à l'Extreme-Onction. Il vous a comblé de dons naturels, d'vn corps assez bien fait, d'vne beauté naturelle, d'vne santé parfaite , de richesses en abondance ou à suffisance, & d'honneur parmy les hommes: Il vous a donné vn bon Entendement, vne Memoire

heureuse, & vne inclination assez portée à la Vertu: Il vous a remply de graces surnaturelles, de Foy, d'Esperance, de Charité, de dons du S. Esprit, & autres Vertus Morales: Vous l'avez offensé, & il vous a pardonné: Vous l'avez prié, & il vous a exaucé; Bref il n'a rien espargné pour vous fauoriser, & vous n'avez rien espargné pour l'offenser; Apres tout cela, jugez si vous ne deuez pas pleurer & briser vostre cœur de douleur.

Quels motifs peut-on tirer du costé du peché?

Il faut considerer les grands dommages qu'il apporte: Il ruine les Richesses, les Honneurs, le Credit, la Reputation, & aneantit tous les merites: laisse vn caractere d'infamie, rend l'Amé lepreuse, insensible, & de la condition des Bestes: La dépoüille de toutes les Graces, les Beutez, Excellences, Priuileges, Amour, Careffes de Dieu, Esperance de la vie & du salut, la tuë & la fait entierement mourir; & pour dire en vn mot, il n'a pas fallu moins que la Vie & la Mort d'vn Dieu pour oster vne telle tache, & si vne Amé en est encore entachée à la mort, vne eternité de flammes ne la pourra pas enleuer. Que si cela est vray, comme il est, voyez si vous ne deuez pas éuiter le peché, & le detester plus que tous les maux du monde.

Qui sont les empechemens ordinaires de la Contrition?

Il y en a plusieurs.

1. C'est l'ignorance & le manque d'instruction.
2. Ce sont les occasions prochaines du peché mortel.
3. Les habitudes mauuaises, inueterées, & volōtaires.
4. Certains emplois, a certaines personnes qui les portent d'ordinaire au mal.
5. La Retention iniuste du Bien & de l'Honneur d'autrui.

6. Les Vanitez & dépenses criminelles en toute sorte de Conditions.
7. Les haynes inimitiez mortelles & irrecōciliables.
8. Le diuorce & les querelles continuelles entre le Mary & la Femme, & plusieurs autres.

Quels sont les effets de la parfaite Contrition ?

Ils sont admirables : 1. Elle nettoye infailliblement l'Ame de tous ses pechez. 2. Elle la reuestit de la belle robbe de la grace. 3. Elle l'enrichit des dons de la protection du S. Esprit, ce qui arriua au Publicain : car estant entré pecheur dans le Temple, par le moyen de cette vertu il en sortit iustificié, & c'est pour ce suiet que S. Gregoire de Nazianze appelle cette Vertu le Baptesme des Ames.

Luc 18.

De plus cette Vertu est si puissante qu'elle efface même du tout ou en partie la peine temporelle deüe au peché; Selon qu'elle est plus grande ou plus vehemente, & les Histoires remarquent qu'elle s'est trouuée en tel degré dans quelque vns, qu'estans morts sur le champ apres des crimes énormes, des Saints ont eu reuelation qu'ils estoient sauuez absolument sans passer par le Purgatoire.

Donnez-moy donc quelque Exemple de ceux qui ont esté sauuez par la Contrition ?

Vous auez sur le Trône, le Roy Ezechias: David, parmi les Armes: Saint Pierre, dans la Cour: Le Publicain dans le Temple: Sainte Marie Magdelaine, aux pieds de Nostre Seigneur: Saint Mathieu; parmi les Apostres: Le bon Larron, sur le gibet: Sainte Marie Egyptienne, dans les Deserts: & vne infinité d'autres.

*Seigneur, vous ne me sçrifiez pas le cœur
contrit & humilié. Ps. 50.*

Autres considerations tres utiles , pour exciter en nostre Ame une veritable douleur de nos pechez , auant nous approche rdu Tribunal de la Confession.

Q *Vi a peché ?*

C'est vne Ame Chrestienne, preuenüe de tant de Benedictions, obligée à Dieu par tant de Tiltres, tenuë de tous pour sa Fille & Seruante, qui neantmoins selon le corps, n'est que terre & pourriture : & selon l'Ame est tirée du Neant. Cette Creature donc a eu la hardiesse de se reuolter contre Dieu son Createur, son Maistre, & Bien-faicteur.

Qu'a-t'elle fait en pechant ?

Elle a tué son Ame, prouoqué Dieu à colere, contristé les Anges, & s'estant ainsi bandée contre son Createur, elle a perdu la grace & le beau tiltre de Fille & Seruante de Dieu, & enfin s'est renduë coupable, & Esclau de l'Enfer.

Où a t'elle peché ?

En la presence de Dieu qu'elle a mesprisé, *malum coram te feci*, deuant les Anges qu'elle a contristé, & des hommes qu'elle a scandalisé.

Par qu'elle aide a t'elle peché ?

Par les mesmes Puissances, Membres, & Dons qu'elle auoit receu de Dieu, s'en seruant comme d'autant d'armes pour se rebeller contre luy, se seruant mesmes des Creatures qu'il auoit crée pour luy faire connoistre sa Grandeur & Majesté, comme d'autant d'occasions pour se retirer de luy.

Pourquoy a t'elle peché ?

Pour vne fumée d'honneur, vne vaine curiosité, vn gain infame, vne vilaine volupté, pour vn potage

de l'entilles, comme Esäü, preferant tout cela à Dieu, & parconsequent l'estimant plusque Dieu.

Comment a t'elle peché?

Sans crainte, sans honte, sans horreur, & sans aucun remord de conscience, se réjouissant du mal, beuuant l'iniquité comme l'eau, & vivant aussi contente & assurée, apres tant d'injures faites à Dieu, comme si elle eut rendu quelque grand seruice à sa Majesté.

Quand a t'elle peché?

Lorsque Dieu la conseruoit, la supportoit avec tant de patience, & qu'elle receuoit actuellement ses dons, l'obligoit tres-estroitement à le seruir; Lorsque Dieu la pouuoit en vn instant aneantir, comme si quelqu'vn offençoit celuy qui le tiendroiz attaché par vn petit filet au sômet d'vne Tour, d'où il pût estre precipité en vn effroyable precipice.

Combien de fois a t'elle peché?

Le nombre en est innombrable, surpassant les cheueux de la teste, les grains de sable de la mer, les Estoilles du Ciel, nombre qui n'est connu que de Dieu seul. Car quoyque nostre Ame connoisse quelqu'vns de ses pechez, le nombre neantmoins de ceux qu'elle ne connoist pas est beaucoup plus grand; Or si pour vn seul peché mortel on se rend coupable & digne d'vn Enfer, combien d'Enfers s'est on acquis par vne telle multitude de peché? Si vn seul peché est vn injure faite à Dieu, combien d'injures, si le nombre est presque infiny? Et si chaque peché est vne playe à nostre Ame, combien de playe aura cette Ame qui en a tant commis.

Après ces considerations excitez en vous les affectiôs propres à vne vraye douleur de vos pechez.

1. Estonnez-vous comment vous auez pû viure en cet estat & prendre quelque contentement en ce

monde, estant dé-ja aux portes de l'Enfer. Commēt la Terre ne s'est ouverte mil fois pour vous engloutir, comment Satan ne vous a estranglé, en vn mor estonnez-vous de ce que les Creatures, qui sont zelées & fideles à leur Createur, ne se sont bandez contre vous pour vanger le tort que vous avez fait à Dieu ? Et dans cēt estonnement, admirez sa bonté, qui à tolleré vos pechez qu'il n'a pas laissé de vous servir, & de vouloir que toutes les Creatures vous seruissent comme si vous eussiez esté tousiours fidel à son seruice.

2. Conceuez dans le fond de vostre Cœur vne haine & detestation de tous vos pechez, non à cause de l'infamie & peines esquelles ils vous engagent, ou en ce Monde ou en l'autre, mais parce qu'ils sont contre vn Dieu tant aimable, contre vn Pere tant honorable, vn Redempteur tant charitable, & vn Bien-faicteur tant liberal.

3. Ayez vn grand desir de n'auoir iamais offensé Dieu, enuiant d'vne sainte enuie le bonheur de ceux qui n'ont iamais peché, souhaittant de pouuoir les servir, n'estimant rien de grand que l'Ame qui n'offense point Dieu.

4. Faites vn ferme propos de ne plus retourner dans vos pechez, moyennant la grace de Dieu.

Ensuite allez vous prosterner aux pieds du Confesseur, & là declarer vos pechez en toute simplicité & en toute humilité, sans obscurité, & avec vn grad ressentiment de les auoir commis.

ACTE DE CONTRITION.

AVEC vn esprit contrit & humilié je me prosterne deuant vous, ô tres-doux & tres-aimable Sauueur, & ie deseste tous les pechez que i'ay

commis par pensées , par paroles , & par œuvres ; lesquels j'ay en horreur à cause qu'ils vous déplaisent, & qu'ils vous ont fait cruellement mourir. Hé pitoyable , debonnaire , & infiniment aymable Seigneur ! quel sujet m'avez vous iamais donné pour vous traicter de la sorte ? O plus ingrat que les Tygres & que les Bestes les plus sauuages , d'auoir offensé vn tel Bien-faicteur, de qui tu tiens la Vie, le Corps & l'Ame, & tous les biens que tu as , ou que tu peux esperer. Seroit-il bien possible que ie fus- sent encore si malheureux que de vous offenser , & consentir à aucun peche ? Non |Seigneur ie ne le feray iamais , & iamais ie ne me separeray de l'obeissance & de la fidelité que ie vous dois ; Receuez entre vos mains mon Ame, mon Cœur, ma Liberté, & tout ce qui est en moy : Donnez-moy la grace que ie n'en vse iamais , sinon pour vous seruir & faire ce qui vous sera agreable.

*La maniere de faire l'examen de conscience ,
pour faire vne bonne Confession.*

1. **S'**IL s'est preparé à la Confession.
2. S'il n'a rien oublié , ou celé par honte.
3. S'il a fait restitution eniointe, d'honneur & de bien.
4. S'il a accompli ses Penitences.

Sur le I. Commandement.

1. **S'**IL a aimé Dieu de tout son cœur , & honoré ses Saints.
2. S'il sçait les choses necessaires à salut, le *Pater, Ave, Credo*, les Commandemens de Dieu, le mystere de la sainte Trinité , de l'Incarnation & de l'Eucharistie.
3. S'il a douté des articles de la Foy , ou si l'on a mal parlé, leu les liures prohibez, Censurez, Hereti-

ques, la Bible en François, soustenir quelque opinion heretique.

4. S'il s'est voulu desesperer.

5. S'il a trop presumé de la grace de Dieu, & peché à cause de cela.

6. S'il a esté Superstitieux, Magicien, Deuin, moquer des choses saintes, nouëur d'esguillettes, diseur de bonne aduanture, ou s'il se l'est fait dire.

Sur le II. Commandement.

1. **S'**IL a promis par vœu ou par serment ce qu'il n'auroit pas enuie de tenir, ou si ayant enuie de tenir il ne l'auroit accompli par sa faute.

2. S'il a iuré ou affermé ou nié quelque chose par serment, pour vendre plus cher ou auoir à meilleur marché.

3. Si par serment ou vœu il a promis de faire quelque chose qui fut peché, ou de ne faire ce à quoy il est obligé.

4. S'il a iuré sans necessité, reuerence & iustice, s'il a blasphemé, disant quelque chose indigne de Dieu, ou iurant par la mort, la teste, ou disant aussi vray que Dieu, ou que la Messe.

Sur le III. Commandement.

1. **S'**IL a trauaillé aux iours de Festes ou Dimanches, Shanté les Tauernes, beu notamment durant le seruice diuin.

2. S'il a oüy la Messe aux iours d'obligation, s'il s'en est absenté sans cause raisonnable, s'il l'a oüye entiere, s'il a deuisé vne partie d'icelle, penser volontairement à ses affaires, s'il ne l'a pas fait perdre à autruy.

3. S'il a fait cas des remontrances, oüy la parole de Dieu, obserué les iours de ieusne, vsé des viandes prohibées.

Sur le IV. Commandement.

1. **S**il les Enfans ont offensé Pere ou Mere, ou autre proche Parent, par pensée, paroles, ou autre signe extérieur.

2. S'ils ont desobey en chose notable : Si les ont aimez, respectez, si leurs ont souhaité la mort, ou porté haine couverte en l'intérieur.

3. Si les ont frappez, ou ne les ont assistez en grievue maladie, ou nécessité.

4. Si les Suiets inférieurs ou autres semblables ont fait les mesmes choses enuers leurs Supérieurs, Prelats, Confesseurs, Prestres, Recteurs, & autres.

5. Si pareillement les Supérieurs ont offensé leurs inférieurs, Si leur ont commandé contre les Commandemens de Dieu, & de l'Eglise.

6. Si les ont chastiez trop rudement ou si les ont flattez.

7. S'ils ont accompli leurs Offices en toutes les parties d'iceluy.

8. Du deuoir des Mariez l'un enuers l'autre, leur maunais ménage.

Sur le V. Commandement.

1. **S**'Il a desiré la mort, ou celle d'autruy, & de ses Parens pour heriter, s'il s'est pleu d'y penser, & réjoüy quand la chose est arriüée.

2. Si par enuie il s'est fasché du bien d'autruy, & réjoüy de son mal.

3. S'il a injurié & n'a voulu se reconcilier, sal parler à son Ennemy, s'il a desiré la vengeance.

4. S'il a battu, tué, s'il s'est battu en duel, ou appellé, s'il a encouragé les autres à se battre.

5. Si la Femme enceinte a procuré perdre son fruit, par herbes, ou autrement, Si la Mere a estouffé son Enfant au liët.

6. S'il a esté cause de la mort spirituelle d'autrui, en la maniere contenuë en ses vers.

Invisio, consilium, consensus, palpo, recursus.

Participans, mutus, nonobstans, non manifestans.

Sur le VI. & IX. Commandement.

1. S'il a deliberelement consenty aux pensées deshonestes.

2. S'il a desiré la compagnie des femmes mariées, libres, parentes, Religieuses, ou autres.

3. S'il s'est combleu en la ressouvenance du peché de la chair.

4. S'il a conuoité la hantises des femmes.

5. S'il a dit des paroles lascives, dit, ou escouté des chansons où il y en avoit, s'il a leu les liures deshonestes.

6. S'il a escrit lettres à mauvais dessein.

7. S'il a regardé, attouché, baisé lubriquement, s'il a fait des gestes lascifs.

8. S'il a fait des pechez de pollution sur soy, ou sur autrui, & qu'elle sortes de personnes il s'imaginait à cet effect.

9. Des songes auxquels il s'est pleu & polu avec causes precedentes.

10. S'il a eu compagnie de femmes mariées, parentes ou autres.

11. Du peché de Sodomie avec hommes, & autres creatures.

12. Des devoirs des mariez refusez.

13. S'il a demandé le deuoir apres avoir fait vœu de chasteté sans avoir dispense.

14. *De concubitu in ordinato.*

Sur le VII. & X. Commandement.

1. S'il a desiré desrober, a desrobé, & fait tort notable au bien du Prochain.

2. S'il a retenu ce qui appartient à autrui, comme

chose trouuée, ou mise en depost.

3. S'il n'a restitué les choses desrobées, eniointes aux precedentes Confessions.

4. S'il n'a payé ses debtes, Seruiteurs, Dixmes, ou Impost.

5. S'il n'a acomply le Testament de ses Parens, en ayant la charge.

6. S'il ne tient rien à vsure.

7. Si par conseil secours, ou autrement, il a esté cause du mal arriué au Prochain, en ce cas sont compris les pechez des Iuges, Aduocats, Conseillers Procureurs, & autres.

8. S'il a plaidé contre la verité connuë, & contre sa conscience.

9. Des fautes & trôperies des Marchands, en vendant, achetant, à bon marché & vendant bien cher.

10. S'il a ioué aux ieux de hazart, s'il y a beaucoup perdu, s'il y a luré, Querellé, Trompé, Gagné de l'argent de ceux qui sçauoit bien n'auoir le pouuoir d'en perdre.

Sur le VIII. Commandement.

1. **S**IL a porté faux Témoignage, Iuré contre la verité, en iugement ou ailleurs.

2. Si estant interrogé iuridiquement il a dit le vray.

3. S'il a diminué la bonne Renommée.

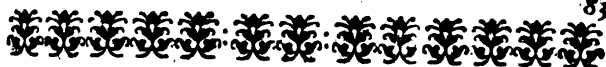
5. S'il a manifesté les secrets à mauuaise fin, s'il a mal interpreté les actions du Prochain.

6. S'il a ouï volontiers les Detractions du Prochain, par vanité, ou par hayne.

7. S'il a esté cause de Querelles.

8. Des Menterie au preiudice du Prochain.

9. Si aueciurement il s'est vanté d'auoir commis peché mortel, comme de deshonesteté, s'il a nommé d'autres personnes.



*Abbrégé du tres-adorable Sacrement
de l'Eucharistie.*

Q *U'est-ce que l'Eucharistie ?*

C'est vn Sacrement, qui contient en verité le Corps, le Sang, l'Ame, & la Diuinité de Nostre Seigneur Iesus-Christ, sous les apparences du Pain & du Vin.

Qu'appellez-vous apparences du Pain & du Vin ?

C'est ce qui paroist à quelqu'un de nos sens extérieurs, comme la Rougeur, la Blancheur, la Rôdeur, la Quantité, l'Humidité, la Figure, & le Goust.

La Substance du Pain & du Vin ne demeure t'elle pas au saint Sacrement avec les Apparences ?

Non: car la Substance du Pain se change au vray Corps, & la Substance du Vin, au vray Sang de Iesus-Christ, par la Vertu ineffable des paroles que prononce le Prestre en la Consécration de la Messe:

Le Corps & le Sang sont-ils separez l'un de l'autre ?

Non, on reçoit I. Christ tout entier dans le Calice, parce qu'il est contenu entierement sous chacune.

Le Corps du Fils de Dieu est-il rompu & diuisé avec l'Hostie ?

Nullement: car il est glorieux & immortel, il n'y a que les seules especes du pain qui sont rompuës & diuisées.

Quand est-ce que nostre Seigneur a institué ce diuin Sacrement ?

La veille de la Passion, que nous appellons communément le Ieudy Saint, au mesme temps que Iudas estoit prest de le vendre, de le trahir & liurer à ses ennemis, & que les Iuifs deliberoient de le faire

mourir cruellement sur la Croix.

Pourquoy l'a il voulu instituer?

Pour tesmoigner aux Chrestiens l'excez de son amour, pour leur donner vn gage de la vie eternelle qu'il leur auoit promise.

Que fait en nous la Sainte Eucharistie receuë dignement?

Premierement, elle conferue la vie spirituelle de nostre ame, reparant le dechet de sa concupiscence. 2. Elle nous fortifie contre les tentations. 3. Elle purifie nostre cœur & nostre corps. 4. Elle nous detache de l'affection des choses de la vie. 5. Elle nous vnit estroittement avec Dieu & le prochain. 6. Et enfin elle rend nostre corps digne de ressusciter vn iour avec Iesus-Christ dans la gloire.

Pourquoy si peu de Chrestiens profitent-ils de la sainte Communion?

Parce que la pluspart s'en approchent par coutume, par interest par respect humain, par maniere d'acquit, plustost que par vne sincere deuotion enuers Nostre Seigneur.

Pourquoy encore?

Parce que souuent on s'en approche en mauuais estat, ayant encore le bien d'autrui entre les mains, & la hayne du Prochain sur le cœur, & demeurant volontairement dans l'occalion du peché.

DISPOSITIONS.

*Q*ue faut-il faire pour bien Communier?

Faut preparer son Ame & son Corps.

Combien de choses sont necessaires pour preparer son Ame?

Trois, sçauoir est la Foy, la Pureté de Conscience, & l'Amitié avec le Prochain.

Qu'entendez-vous par la Foy?

C'est à dire, sçauoir les Principaux Mysteres de

notre Religion , mais principalement ce qui concerne le Tres-Saint Sacrement de l'Autel.

Qu'entendez-vous par la pureté de Conscience ?

C'est à dire , estre exempt de tout peché mortel , & de veniel mesme s'il estoit possible , par vne bonne Penitence.

Ceux qui Communient en peché mortel, reçoivent-ils véritablement le Corps de Nostre Seigneur ?

Oüy ; mais c'est à leur condamnation comme fit Judas.

Qu'entendez-vous par l'amitié avec le Prochain ?

C'est à dire , que si on auoit quelque querelle ou inimitié contre quelqu'un , faut se reconcilier avec luy auant s'approcher de la Sainte Communion.

Ne faut-il rien d'auantage pour bien Communier , que la Foy , la Pureté de Conscience , & l'Amitié avec le Prochain.

Oüy, il faudroit le Soir deuant la Communion, le Matin du iour , sur tout pendant la Messe ou on Communie , produire des actes de Contrition , d'Humilité, de Confiance, & de Desir.

Comment faites vous un acte de Contrition ?

Ah ! Mon Dieu que vous estes bon ! Vous ne vous contentez pas d'auoir répandu vostre precieux Sang pour moy , vous vous donnez encor à moy miserable pecheur. Je vous demande pardon , & deteste tous mes pechez , protestant que ie veux plustost mourir que de vous offencer iamais.

Quelle Humilité faut-il auoir pour bien Communier ?

Celle qui nous fasse reconnoistre que nous sommes indignes de telle grace , & qui nous tienne en extreme modestie des yeux & de la langue dans l'Eglise , à cause de la grandeur infinie de Dieu qui y reside.

Quelle Confiance faut-il auoir pour bien Communier ?

Celle d'un Enfant vers son Pere, disant : Mais Seigneur vous le voulez, vous me le commandez.

Combien grand doit-estre ce Desir ?

A peu pres tel qu'à un Affamé de manger, un Alteré de boire, un Auare d'amasser de l'argent.

Comment peut-on s'exciter à ce desir ?

1. Considerant la grande necessité que nous auons des grâces que nostre Seigneur nous communique en la sainte Communion.

2. Considerant que Dieu connoist encore mieux que nous nos besoins, qu'il peut & y veut pouruoir, & qu'il se donne à nous pour cet effect.

Comment peut-on connoistre si on a ce Desir ?

Quand on quitte volontiers tout autre chose pour bien se preparer à la Sainte Communion.

Quelle disposition faut-il apporter quant au Corps pour bien Communier ?

Il faut estre à ieun, auoir laué ses mains, sa bouche, estre modestement habillé.

Qu'entendez-vous pour estre à ieun ?

C'est de n'auoir pris aucune chose par forme de nourriture, ny de medicament depuis la minuit.

Que faut-il faire apres la sainte Communion ?

Il faut employer au moins un quart d'heure à faire des actes de remerciement, d'offrande, & de demande à Nostre Seigneur, & à renouveler là les protestations faites au Baptême.

Dequoy faut-il remercier Dieu ?

De tous les biens que nous auons iamais receus de de luy : Mais principalement de celuy qu'il nous vient de faire.

Que faut-il dire pour cela ?

On peut dire, le *Te Deum*, *Magnificat*, *Laudate Dominum omnes gentes*, y adioustant le *Gloria Patri*; à dessein de remercier les trois personnes de la

Sainte Trinité que nous y auons receuës.

Qu'elle est la principale obligation de ceux qui ont Communie?

C'est de mener vne vie vraiment Chrestienne, semblable à celle que N. S. I. C. a menée sur la Terre.

Quels sont les moyens propres pour imiter la vie de Nostre Seigneur?

1. C'est de prier Dieu Soir & Matin à genoux dans la maison.
2. Frequenter les Sacremens, se Confesser au moins vne fois le Mois.
3. S'occuper à l'Estude, ou autre traual ou Mestier.
4. Auoir vne grande haine du peché, & si on y tombe s'en releuer au plustost.
5. Se rendre assidus au Seruice Paroissial, les Festes & Dimanches, au Catechisme.

Quelles sont les Intentions pour lesquelles on doit Communier?

1. En memoire de la tres-amere Passion de N. S. I. C. intention qu'on ne doit iamais obmettre, puis qu'il l'a ainsi ordonné.
2. Pour s'vnir plus amoureusement avec Dieu.
3. Pour acquerir vne plus grande pureté, & sainteté de vie.
4. Pour la Remission & Satisfaction de nos pechez.
5. Pour seruir de Medecine à nos Infirmitez Spirituelles, à nos Passions defreglees, à nos Mauuaises coustumes.
6. Pour impetrer de Dieu quelque Vertu ou grace particuliere.
7. Pour remerciement de tous les Benefices receus de Dieu, ou qu'il est prest de nous eslargir, s'il ne tient à nous.
8. Pour l'honneur de Dieu, de la tres-sainte Vierge, & de tous les Saints.

9. Pour estre deliuré de quelque afflictiõ ou tétation.
10. Pour quelque besoin temporel ou spirituel de nostre Prochain.
11. Pour satisfaire à nostre deuoir ou obligation.
12. Pour les Ames qui sont en Purgatoire.

Quels fructs nous apporte la sainte Communion ?

1. Elle vnit l'Ame à son Dieu Iesus - Christ , l'incorpore avec luy.
2. Conserue & augmente la Grace & la Saincteté , avec toutes les Vertus.
3. Donne force contre les Tentations , & Victoire contre les Ennemis visibles & inuisibles.
4. Illumine l'entendement & recrée le cœur.
5. Eschauffe la volonté au seruice de Dieu , la rendant plus encline à la deuotion.
6. Assoupir les mouuemens de la concupiscence , & fortifie la Chasteté.
7. Remet les pechez Veniels , preserue les Mortels.
8. Ayde à perseuerer és bons propos , à surmonter les difficultez.
9. Rend participant de tous les merites de Iesus - Ch. & nous sert d'arrhe & de gage de la vie eternelle.
10. Diminuë les peines deuës aux pechez pardonnez , & partant c'est vn des plut efficaces moyens pour éuiter le Purgatoire.
11. Sert à la Santé corporelle & Prosperité temporelle , autant qu'elle est necessaire à l'Ame , pour la vie Eternelle.
12. En fin nous donne des forces suffisantes pour nous maintenir en la grace de Dieu.

Quelles sont les marques pour connoistre si l'on est en la grace de Dieu ?

1. Estre grandement marry des fautes commises.
2. Auoir vn ferme propos de n'y retomber plus , & de garder exactement les Cómandemens de Dieu.

3. Avoir demeuré long - temps sans commettre de peché mortel.
4. Lire ou escouter avec plaisir la parole de Dieu.
5. Recevoir en bonne part, & faire profit des advertissemens & reprehensions.
6. N'avoir point le cœur attaché par amour aux Creatures, & soupirer apres les choses Eternelles.
7. Se Confesser & Cōmunier souvent & avec plaisir.
8. Aymer la Priere & Oraison, voire lors qu'on n'y sent point de goust.
9. Fuyr de bien loing toutes les occasions de pecher.
10. Avoir vne particuliere deuotion à la Ste. Vierge.

Ces marques, quoy qu'elles ne soient pas infailibles estant prises chacune à part, si est-ce que qui les a toutes en soy, peut avoir vne certitude morale d'estre en la grace de Dieu.

EXERCICE DEVOT DV SAINT
& adorable Sacrement de l'Autel.

Pere Eternel, i'adore tous les respects & tous les devoirs, que vous rend vostre Fils dans l'interieur de son Ame au tres Saint Sacrement.

Je vous supplie de les recevoir de luy pour moy, puis qu'il vous le presente en mon intention & en ma place.

Je vous les offre de toute l'estenduë de mon cœur, comme les plus grands suiets de complaisance & de joye, que vous preniez au Ciel & en la Terre.

Je vous supplie que vostre Esprit m'vnise à ses devoirs, & me remplisse de ses respects & de ses sentimens vers vous.

Aneantissement.

Je vous confesse en vostre Fils, que ie ne suis qu'un pur neant, & que tout l'Estre vient de vous, & rien n'habite en nous, qu'en dependant de vous mesme.

Je reconnois mon Dieu, que reprenant vostre estre, ie serois le mesme neant dont vous m'auiez tiré.

Penitence.

Je deteste en vostre Fils & par vostre Fils, tous les pechez de ma vie passée, & condamne toute mon adherance à la chair, & en sa verru i'abhorre toute l'enuie & le dessein qui pourroit estre en moy d'y adherer iamais.

Adoration.

Je vous adore, ô mon Dieu, en toutes vos grandeurs.

Amour.

Je vous ayme en toutes vos bontez.

Loiange.

Je vous louë en toutes vos perfections.

Remerciemens.

Je vous remercie, ô mon Dieu, de toutes vos protections, & des soins particuliers que vous auez pris de mon Ame.

Devoirs inconnus.

Y'entre, ô mon Dieu, dans tous les devoirs inconnus que vous rend vostre Fils dans le secret éminée de son cœur, & dans le sanctuaire de son Ame.

Priere.

Je vous prie d'auoir pitié de moy, & de posseder tellement mon cœur & mes puissances, qu'elles n'agissent que pour vous seul, & par raport à vostre seule gloire.

Sacrifice.

Je me voüe encor à vous, ô mon Dieu, en qualité d'Hostie qui se presente à vous, pour estre sacrifiée à vostre honneur & gloire.

Offrande.

Je m'offre à vous, dès ce moment à vos Autels, afin d'estre immolé dans le temps préparé, renonçant à present à toute vanité du Siecle, & à toute

application à son estre profane.

Immolation.

Je vous liure mon Corps , pour estre immolé à la souffrance , & mon esprit aux peines interieures pour l'accomplissement entiere des desseins de vostre amour, & de vostre iustice sur moy.

Consummation.

Je vous donne mon cœur , pour estre consommé dans vostre amour , & pour en faire vn holocauste à vostre Gloire.

Communion.

Que ie sois, ô mon Dieu, si remply de vostre Fils, & que ie Communie si pleinement à son amour & à sa Religion, qu'estant en mon interieur transformé en luy par la vertu de son Esprit, ie ne sois iamais vn moment sans vous rendre quelque partie de mes deuoirs ; qu'aumoins en general ie sois vny dans la Foy, & par affection à l'esprit de vostre Fils, en qui ie vous rends ce qu'il nous rend par desir, ne pouvant pas meriter la grace d'estre en application continue vers vous.

Chappellet du tres S. Sacrement.

LE Chappellet du tres S. Sacrement, est de treize fois 16. petits grains, de 3. gros grains, qui separent chacune seizaine, de trois petits grains, & d'un gros aupres de la Croix.

Les Seizaines sont en memoire des seize Siecles qu'il y a que Iesus-Ch. a institué le tres S. Sacremēt.

Les trois Seizaines, ont raport à la Trinite du sacré Corps, del' Ame tres-sainte, & de la Diuinité de Iesus-Christ au tres-saint Sacrement de l'Autel.

Sur chacun des gros grains qui separent lesdittes seizennes, l'on dit :

Pere, glorifiez vostre Fils, afin que vostr Fils vous glorifie.

Pere Saint, glorifiez vostre Fils dès cette heure.

Sur les petits grains de chacune semaine on dit:

1. Adoration à Iesus-Christ au tres saint Sacrement.
2. Viue Iesus-Christ, au tres-Saint Sacrement.
3. Honneur à Iesus-Christ, au tres-Saint Sacrement.
4. Louïange à Iesus-Christ, au tres-Saint Sacrement.
5. Benediction à Iesus-Christ au tres-S. Sacrement.
6. Gloire à Iesus-Christ au tres-Saint Sacrement.
7. Puissance à Iesus-Christ au tres-Saint Sacrement.
8. Empire à Iesus-Christ au tres-Saint Sacrement.
9. Domination à Iesus-Christ au tres-S. Sacrement.
10. Exaltation à Iesus-Christ au tres-S. Sacrement.
11. Vertu à Iesus-Christ au tres-Saint Sacrement
12. Force à Iesus-Christ au tres-Saint Sacrement.
13. Sapience à Iesus-Christ au tres Saint Sacrement.
14. Souueraineté à Iesus-Christ au tres-S. Sacremēt.
15. Triomphe à Iesus-Christ au tres-S. Sacrement.
16. Diuinité à Iesus-Christ au tres-Saint Sacrement.

Sur les trois petits grains, il faut dire à chacun un *Aue Maria* à la sainte Vierge, en l'honneur de la part que sa diu. Maternité luy donne en ce Mystere.

Sur le gros grain proche la Croix, faut dire le *Credo*, en l'honneur de la tres-Sainte Trinité, & des proprietéz personnelles du Pere, du Fils, & du Saint Esprit, qui paroissent en ce Mystere.

Sur la Croix on dit cette Oraison.

DI E U de bonté, qui par l'operation du Saint Esprit prenant vostre Corps & vostre Sang de celui de la Vierge immaculée vostre Mere, auez voulu partager avec elle la gloire de ce Mystere d'Amour & de Pieté, Accomplissez par son intercession le dessein merueilleux que vous auez eu de santifier, viuifier, & retenir vostre Eglise en ses membres, par vostre presence réelle & veritable que vous y auez establie, pour luy donner l'influence & communi-

tation de vostre vie diuine, afin que les Fideles vnir
entr'eux soient faits vn avec vous en Dieu vostre
Pere, qui par ce moyen sera loué en toute chose, &
dans cette consommation vous glorifiera de la gloi-
re que vous auez, estant en luy, & luy en vous, avec
le mesme S. Esprit, auant tous les Siecles. *Amen.*

LOVE' SOIT LE TRES-SAINTE
SACREMENT DE L'AUTEL,
Pour iamais.

*QUICONQUE TIENDRA CET ESCRIT
susdit en sa Maison, en lieu où il puisse estre ven,
celuy qui le lira & prononcera deuotement, ou ne
sachant pas lire fera la reuerence à tel Escriit, ou
Image, gagera Indulgences plenières.*

*Le Souuerain Pontife Martin V. a octroyé ces
Indulgences, qui ont esté confirmée par Paul V. en
1614. le 9. de son Pontificat, à la petition & requeste
de Iean de Ribera, Patriarche & Archeuesque de
Valence en Arragon, où la deuotion en est si grande,
que les Paysans se rencontrans par les champs, se sa-
luent les vns les autres en ces termes : Loué soit le
tres-Saint Sacrement de l'Autel, l'autre replique,
pour iamais.*

INDVLGENCES.

TOVS ceux qui diront & profereront ces mots ;
*Loué soit le tres-Sainct Sacrement de l'Autel
pour iamais*, autant de fois qu'il le diront gageront
cent iours d'Indulgences.

La mesme Indulgence est octroyée à tous ceux
qui loyant dire feront la reuerence.

Tous ceux qui seront Confessez & Communiez,
diront *Loué soit le tres-sainct Sacrement de l'Autel,*
à chaque fois Indulgence pleniére, & les cinq pre-

mieres fois , deliurance d'une Ame du Purgatoire.

Qui portera vne Medaille , ou sur quelque autre chose grauées, imprimées, ou escrites telles paroles, *Loué soit le tres-saint Sacrement de l'Autel*, Indulgence pleniere.

De plus ceux qui accompagneront le saint Sacrement de l'Autel quand on le porte aux Malades, Indulgence pleniere.

Ceux qui ieuseront , ou qui feront quelques bonnes œuures la veille de la feste du S. Sacrement, gagneront cent iours d'Indulgence.

Item à l'article de la mort , ceux qui tiendront en main vne Image du tres-Saint Sacrement de l'Autel, & ne pouans dire de bouche, diront de cœur, *Loué soit les tres-saint Sacrement de l'Autel pour iamais*, gagneront en ce dernier article de la mort , Indulgence pleniere.

Urbain VIII. a cõfirmé tout ce que dessus l'an 1624.

E C H O
SVR LE TRES-AVGVSTE
& tres-saint Sacrement de l'Autel.

Q *Vel pompeux appareil, quel Triomphe en ce lieu,*
Est-ce le Corps sacré du Sauueur Hõme Dieu? Dieu.
Dieu! qu'est-ce que j'entends, d'où sont ces voix étranges,
Seroit-ce bien le Cœur des celestes Falanges? Anges.
Anges dites-moy donc si c'est esprit ou chair,
Ce corps que l'on ne peut ny voir ny toucher? Chair.
Si c'est chair, dites-moy, qu'est-ce que nous de signe,
Ce pain en rond formé d'une blancheur insigne? Signe.
Quoy ce pain n'est qu'un signe, & ne reçoit sinon,
Les simples qualitez que luy donne son nom? Non.

Dont cette vne chair au Sacrement est telle,
Côme en sa gloire au Ciel, invisable, immortelle? Telle.
Telle : ô merueille étrange ! où la raison deffaut,
Ayant le sort si bas, pour vn suiet si haut. Haut.
Il faut avoir la Foy pour nostre Sinofure,
Qui nous pourra servir d'une guide tres-pure? Pure.
En vain le Calviniste & le Lutherien,
Disputent le Miracle où ils n'entendent rien? Rien.
Mais Anges dites-moy, que pourrois-je bien faire,
Pour dignement louer cet auguste Mystere? Taire.
Taire il vaut beaucoup mieux, puisque l'on ne
comprend,
L'ineffable secret d'un Sacrement si grand. Grand.
O merueilleux effets de la bonté Supresme!
Que rédray-je à l'égal de cet amour extreme? Ayme.
Est-ce pas mon Sauveur, mon Dieu, mon seul appuy,
Qui s'est donné à moy pour me donner à luy? Luy.
Je l'ayme uniquement, & d'une Ame ravie,
L'adore sur l'Autel ce sacré Pain de vie? Vie.
C'est assez, il suffit, à ce que j'ay oüy,
Mon esprit est content, & d'aise réioüy. Oüy.
Fasse le tout-puissant par sa diuine grace,
Que ce S. Sacrement sous les pechez efface. Face.
Et que cbacun Chrestien, qui deuot le reçoit,
Auec les Bien-heureux en l'autre monde soit. Soit.

SONNET.

Sur la verité du mesme Sacrement.

L A Voix qui fit le tout de l'un à l'autre Pole ;
Fit de rien tout ce tout, en disant qu'il soit fait :
CHRIST Fils de cette Voix, ou la Voix en effet,
Nous a laissé son Corps par sa seule parole.
Cesse donc, Huguenot, de dire en ton Escole,
Que IESVS a laissé ce propos imparfait ;
Il a dit, c'est mon Corps : s'il l'a dit, il l'a fait,
Et pour le censurer ta ceruelle est trop folle.

*Vien ça vien, répons moy: Tu dis que CHRIST le peut,
Tu crois bien qu'il l'a dit; s'il l'a dit il le veut;
S'il le peut, & le veut, tu tiens qu'il le doit faire.
Or le propos de DIEV n'est iamais sans effet;
S'il l'a dit, il le veut; s'il le veut, il la fait.
Il le peut, il le veut, il l'a fait, il faut croire.*



DIALOGVE DE LA
TRES-SAINCTE COMMVNION,
entre l'homme Mondain, & l'hom-
me Spirituel.

*Où il est traitté, lequel vaut mieux Communier
souuent, ou rarement, presupposé qu'en l'un
& l'autre cas cela se face hors le peché mor-
tel: l'un par amour & deuotion, l'autre par
humilité & reuerence.*

LE MONDAIN.

IE ne puis sçauoir quel profit l'on tire de la fre-
quente communion: car ie vous vois tousiours su-
iect aux mesmes vices & pechez, souuent plein
de dépit, souuent plein de menace?

LE SPIRITUEL.

Et moy ie suis tres-assuré, que plusieurs par le
moyen de la frequente Communion, ont desraciné
leurs pechez, & changé en mieux leurs mauuaises
habitudes & complexions, quant à moy si ie ne com-
muniois souuent, sans point de fautes ie deuiendrois
plus méchant de iour en iour; & peut estre qu'à
l'heure presente ie bruslerois au feu d'Enfer.

D'ou

D'où apprenez vous que vous deviendriez plus meschant ?

Pource que i'experimente quand le temps de la Communion est proche, que ie suis plus present à moy-mesmes, & que ie m'abstiens plus soigneusement des pechez, mesmes les plus petits. Au contraire: quand le temps de la Communion est plus esloigné, ie n'ay point l'esprit tant recueilly, ma deuotion est foible & languissante, & suis plus adonné à des niaiseries & choses friuoles. Quand il n'y auroit autre profit pour l'Ame que celuy-là, il deuroit estre suffisant pour s'approcher souuent de ce saint Sacrement.

Pour moy, i'ay vne grande crainte, que si ie frequente si souuent la table de mon Dieu, ie ne perde l'amour & le respect que ie luy dois, ce qui arriue ordinairement par vne trop grande frequentation & familiarité?

C'est tout le cōtraire de ce que vous dites: Car si par la frequentation ordinaire, & familiere de la Ste. Cōmuniō, l'on descouuroit quelque imperfectiō qu'el-le eût en soy, ce seroit vne iuste cause d'amoindrir & diminuer l'amour & le respect qu'ō luy porte, cōme il aduient aux choses du monde. Mais il n'en va pas ainsi: Car puis que c'est vne Mer immense & infinie de toute perfections, celuy qui en prend l'vsage plus ordinairement, faict paroistre plus éuidemmēt l'estat qu'il faict de sa bonté & perfection infinies. Aussi voit-on que par ce moyen la deuotion, l'amour, & la reuerence enuers sa diuine Majesté prend vn grand accroissement en nostre Ame.

Quoy qu'il en soit, l'experience iournaliere nous apprend que l'vsage ordinaire d'vne chose, tant bonne soit-elle, nous engendre du degoust & du mépris?

Cela est vray aux choses temporelles, & aux plai-

sirs & voluptez sensuelles ; Mais aux delices spirituelles, comme dit fort bien S. Gregoire, la satieté engendre l'appetit : Car alors l'on reconnoist plus amplement leur bonté, qui fait que plus on les possède entierement, plus ardemment on les desire. D'où vient que la sagesse diuine a dit : Ceux qui me mangent, auront encores faim, & ceux qui me boient, auront encores soif.

Mais saint Paul dit que celui qui se communie indignement, est coupable de la damnation eternelle. Or si vous communiez tous les Dimanches, c'est signe que vous vous en iugez digne ; n'est-ce pas là vn orgueil manifeste ? C'est pourquoy il est à craindre que souuent vous vous communiez indignement ?

Apropos : comme si vn homme en estoit plus digne, pour communier rarement, ce n'est pas cela. Mais écoutez, si vous appelez celui là digne, qui peut égaler la dignité & excellence de ce Sacrement par ces perfections. Il demeure d'accord, qu'il n'y a aucune creature quelque sainte qu'elle soit, ny toutes ensemble qui soient dignes de ce Sacrement, & si vne telle dignité estoit requise & necessaire, personne ne pourroit communier ; pource que personne ne pourroit paruenir à vne perfection pareille au Sacrement. Aussi afin qu'vne personne en soit digne, il n'est pas necessaire qu'elle soit paruenue à quelque excellente perfection, ou qu'elle soit douée d'vne rare vertu, car c'est ce qui s'acquiert par la frequentation de ce S. Sacrement. Or afin qu'vne personne en soit digne, il suffit, selon l'Apstre saint Paul, qu'elle apporte vne preparation, de laquelle Dieu se contente, c'est à dire, qu' auparauant elle examine sa conscience, qu'elle ayt repentance de ses pechez, & qu'elle les confesse au Prestre ; s'approcher de la sacrée Communion avec cette prepara-

tion , ce n'est pas orgueil.

Si cela suffit pourquoy est-ce, qu'il y a eu des Saints qui ont refusé l'Ordre de Prestre, par vne grande reuerence qu'ils portoiert à ce Sacrement, comme S. François, & saint Marc Anachorete, qui se couppa le doigt pour estre inhabile à cette Dignité ?

Les Saints ont receu diuers dons du S. Esprit , & pource les fruits en ont esté diuers ; Tous ont esté dignes de louange , mais il n'est pas expedient de les imiter en tout. De ce que ces Saints ont refusé par humilité l'Ordre de Prestre, ils ont bien fait : Mais les autres qui par deuotion , ou par obeyssance , ou pour vne autre fin , se sont faits Prestres , & ont célébré tous les iours la Messe : ont pareillement bien fait. Dauantage ces Saints là se sont bien abstenus de la Prestre, mais non pas de la sainte Cõmunion, de laquelle nous parlons , car c'est vn ancien vsage, qui est né avec l'Eglise de Iesus - Christ , ainsi que rapporte l'Euangeliste saint Luc.

Mais en la primitive Eglise l'ardeur des Cbrestiens estoit grand , lequel n'estant point maintenant en nous , il semble qu'il soit plus seur de s'abstenir de la frequente Communion. Car si l'on fait autrement, il y a danger que nous ne soyons si bien disposez à bien communier, que nous deuriens ; or est-il qu'il vaut mieux tenir la voye plus seur, que la moins seur.

Au contraire cela mesmes , que nous auons faite d'vne grande ardeur & deuotion, nous deuroit inciter d'approcher de ce Sacrement si salutaire , par le moyen duquel nous pourrions estre eschauffez , & bruslerions d'ardeur. Car celuy qui a froid, doit plustost s'approcher du feu , que celuy qui a chaud : & toutes fois & quantes qu'vne personne sera cõfessée, & qu'elle a bonne intètion, il n'y a plus de dāger, & peut en toute seurété receuoir la Ste. Cõmunion.

J'ay souuentefois ouy dire que N. S. Ies. Christ a institué les saints Sacremens, comme Medecines : Or il n'est pas bon d'yser souuent de Medecines ?

Si l'Homme estoit rarement Malade spirituellement, vostre Argument seroit bon ; Mais puisque de sa Nature il est foible & imbecille, & qu'il retourne souuent au peché, (car comme dit le Psalmiste, l'Homme iuste offence Dieu sept fois le iours) il a souuent besoin d'estre secouru de la Medecine sacrée. Adiousté que puisque ce Sac. a le pouuoir de chasser de l'Ame, & preuenir les maux & offéces futures. Il vaut bié mieux preuenir la Maladie & Infirmité, qu'auoir la peine de la penser & medicamenter, depuis qu'une fois elle est toute formée. Finalement il y a vne grande difference entre les Medecines corporelles, & cette Medecine Spirituelle : car les vnes chassét seulemēt les Maladies du Corps, & emportent souuent les bonnes humeurs avec les mauuaises : Or celle-cy donne à l'Ame la grace, la force & autres dons célestes ; c'est pourquoy les vnes doiuent estre rarement pratiquées, & celle-cy fort souuent. Ioinct que non sans cause les Medecines Corporelles sont ordinairement aimeres & degoustantes, afin que fort rarement, si faire se peut, nous en vsions. Or celle-cy est tres-agreable & delectable, & pource Dieu véut que nous la receuions fort souuent.

Pouuez-vous nier que s'abstenir de la sacrée Communion, pour la reuerence d'un si grand Sacrement, soit vne action de merite & de vertu ?

Je ne denie pas que ce soit bien fait : mais voicy ce que ie dis. Que frequenter la sainte Communion par deuotion & desir de s'vnir avec Iesus-Christ, est vne action bien meilleure : Car l'un procedé d'amour, & l'autre de crainte ; Or chacun sçait que l'a-

mour vaut mieux que la crainte. C'est pourquoy vous feriez fort bien de communier tous les huit iours, ce que plusieurs practiquent fort saintemēt.

Je suis indigne de Communier si souvent.

Pourquoy ?

Pource que ie retöbe tous les iours en diuers pechez.

Si les Pechez de huit iours vous retiennent de la sainte Communion, les pechez d'un mois & d'un an entier vous en retiendront bien dauantage, & par ainsi vous ne pourrez iamais Communier.

Au contraire me communiant rarement, s'aury plus de temps pour m'examiner & me preparer.

Vous vous mocquez mon frere : Car puisque nostre Naturel est inclin au mal, plus les pechez y reignent long-temps, plus est-il difficile de se reduire : & plus les comptes sont d'un long-temps, plus sont-ils difficiles à rendre. C'est pourquoy, mon frere, si vous voulez prendre vn bon aduis pour vous, le plustot que vous pourrez, mettez-vous au bon chemin, car plus on attend, plus est-il difficile de redresser vn arbre courbé & tortu.

Je ne comprends point en quoy consiste ma mocquerie : car ie vois tous les iours de mes propres yeux, que ceux qui communient souvent, s'approchent de la sainte Table fort froidement, sans deuotion, & presque par coustume : Au contraire ceux qui communient rarement, s'en approchent avec grande deuotion & reuerence. C'est pourquoy il vaut mieux communier rarement, que souvent.

En premier lieu ce que vous dites ne se trouuera point, au contraire ceux qui Communient seulement vne fois l'an, suivant le Commandement de l'Eglise, s'en approchent tres-froidement, sans aucun sentiment d'amour, & comme par contrainte. Dauantage ceux qui reçoient la sacrée Eucharistie sans

deuotion, font tres-mal, mais ie ne parle pas de ceux-là, mais de ceux qui la reçoüet estant bien preparez.

S'il est meilleur communier souuent, comme vous dittes, d'ou vient que beaucoup de grands personnages n'approuuent pas cette frequente communion ?

Iamais ie n'ay veu, ny appris d'aucun homme sçauant, doué de iugement & de vertu, qu'une action si sainte, si salutaire, & si agreable à Dieu ait esté reprise & blasinée; Or de ce que quelques hommes charnels & vicieux la blasment, il ne s'en faut pas estonner: car ils sçauent bien que pour eux ils communient indignement; & toute ainsi qu'ils viennent mal, aussi ont-ils opinion que ceux qui communient plus souuent viennent mal comme eux.

Vous dites fort bien, & veritablement ie reconnois que le plus seur est de nourrir souuent son Ame de ce Pain celeste, toutesfois ie n'en fais rien de peur de faire parler le monde, qui a de coustume de se moquer de ceux qui communient souuent.

Si en cette affaire la vous voulez auoir égard au Monde, vous perdrez non seulement vostre Ame, mais encore la Ceruelle. Ne sçauéz vous pas bien, que le propre du Monde est de haïr toutes les choses Spirituelles & Sainctes, fauoriser les Vices, & drapper sur les gens de bien?

Pendant que nous sommes au Monde, nous deuous du tout nous accommoder à iceluy.

Voila vne folie toute apparête, si le Monde est l'un de vos trois Ennemis Capitaux, comment vous accommoderez vous à luy, & ferez sa volonté sans vne ruine certaine? Vous sçauéz ce que c'est que s'abstenir de la sainte Communion; ce n'est autre chose que de rougir & auoir honte d'estre vn bon & vertueux Chrestien: & aussi à bon droit N. S. Iesus-Christ aura honte de vous receuoir au Ciel.

S'il me falloit souuent communier, il me faudroit seruir d'exemple aux autres ne bouger de la maison, retrancher toutes mes recreations & plaisirs, qui seroit m'oster toute liberté : & ainsi ie deviendrois iaualue, & veillirois auant le temps.

Encore que vous ne communiez qu'une fois tous les ans, vous estes tousiours obligé de donner bon exemple aux autres, & n'ignorez pas combien c'est mal fait de donner du scandale. D'ailleurs la frequente Cômunion n'oste pas les Jeux & Resiouysances : au contraire elle les louë & les approuue, moyennant qu'elles soient licites & honnestes. De ce que vous dites qu'elle oste la liberté, cela ne se trouue point, car vous vous trompez, si vous pensez que ne communiant point toutes choses vous soient permises. Car soit que vous communiez rarement, soit souuent : vous estes tousiours obligé de vous abstenir du peché. Au contraire celuy qui offense Dieu pour conseruer son plaisir, perd la vraye liberté, se rendant esclauue du peché : & qui plus est, il perd la vraye ioye, qui vient d'une bonne conscience, c'est ce que le Monde fol & aueugle, ne peut comprendre.

Pour receuoir ce saint Sacrement, il est requis qu'un homme soit d'un esprit quiet & bien rassis. Ce qui est bien souuent empesché par les trauerfes & empeschemens ordinaires de ce Monde, donc il n'est pas à propos de communier souuent?

Au contraire les afflictions de ce miserable exil, vous deuroient induire à la Communion plus frequente, car entre les autres effets, l'on remaque ce-luy-cy, qu'elle donne du courage & de la force contre les aduersitez : ce qu'a voulu donner à entendre le Prophete, quand il a dit, Vous auez preparé une Table deuant moy, pour resister à ceux qui me tra-

uerfent. D'où vient qu'autres fois l'on donnoit la sainte Eucharistie à ceux qui deuoient endurer le Martyre, pour perseuerer plus constamment aux trauaux & douleurs.

Si ie me sentoie appelé de Dieu à vne frequente Communion, i'y obeirois tres-volontiers.

Dites - moy ie vous prie, quand vous recitez le Chappellet, Visitez les Eglises, & faites d'autres œuvres de pieté, sentez - vous que vous foyez appelé de Dieu pour les faire?

Non.

Pourquoy donc les faites vous?

Pour ce qu'elles me semblent bonnes, & qu'elles sont prisées par les Predicateurs.

Or la sacrée Communion est beaucoup plus excellente que toutes ces actions là, plus aduantageuse pour le salut, & plus prisée & estimée de tous les Saints, & vaut tant pour acquerir la gloire eternelle, qu'à bon droit l'Eglise l'appelle Gage de la gloire future.

Quoy qu'il en soit, ie n'oserois pourtant m'approcher si souvent de sa sainte Table : car ie reconnois en moy tant de mauuaises habitudes, que souvent ie retombe en mes imperfections.

I'ay desia répondu à cela, ou vous desirez d'estre deliuré de vos mauuaises habitudes, ou non : Si vous le desirez, ce tres - saint Sacrement receu avec vne deuë preparation, vous fournira tant de forces, que vous pourrez desraciner toutes les mauuaises habitudes : comme il est certain que plusieurs ont expérimenté, qui par l'usage frequent de cette viande celeste, d'hommes charnels sont deuenus tres-spirituels.

Ie cede à vos raisons, & tres-volontiers ie communerois, mais ie ne sens en moy aucune deuotion ?

Vous pensez par aduanture que pour estre bien en deuotion, il faille répandre des larmes, ietter de grands souspirs, mais cela n'est pas necessaire, & ce n'est point en cela que consiste la deuotion requise pour bien communier : les larmes du cœur suffisent, c'est à dire, auoir douleur des offenses passées, & resolution de s'en abstenir à l'aduenir. Et afin que vo^{us} le sçachiez, celui là est vrayement deuotieux, qui se conforme en toutes choses à la volonté de Dieu ; C'est pourquoy ie ne voudrois pas que vous vous abstiniez de la sainte Communion, à cause que vo^{us} n'auriez point à commandement les larmes & les souspirs : Car comme i'ay dit, ils ne sont aucunemēt necessaires, & Dieu les accorde seulement à qui luy plaist.

Pour dire verité, vous m'auex presque persuadé, qu'il est meilleur s'approcher souuent de la sainte Communion, que s'en abstenir. Mais afin de dire ce que ie penso : i'ay de la peine & de la honte à me confesser si souuent, & faire d'autres preparations pour receuoir dignement le tres-sacré Corps de nostre Seigneur ; & si ordinairement en ces iours - là suruiennent plusieurs affaires, qui troublent ces bonnes œures.

Voilà vne Tentation du malin Esprit, qui pour vous frustrer du fruit de ce diuin Sacrement, fait que la Confession & toute autre preparation à la sainte Communion, vous est fascheuse & pesante. Dauantage les affaires n'empeschent point nos bonnes œures, sinon quand nous le voulons : car si vne fois nous auons resolu d'aller souuent à la sainte Table, nous trouuerrons le temps propre & suffisant pour traiter les affaires, sans interrompre la sainte Communion : Que s'il suruenoit vne grande difficulté, la Prudence vous apprendroit, qu'il

faudroit preferer vne affaire de grande importance, à vne autre de moindre : ie vous laisse seulement à considerer, combien il est important de receuoir en nostre Ame le Sauueur du Monde. Finalement refouenez-vous que le Royaume des Cieux, comme a dit Nostre Seigneur Iesus-Christ, veut estre forcé; d'où vient qu'il faut de la peine & du trauail pour l'obtenir.

Il est ainsi, ie confesse que ie suis vaincu, & me resouls maintenant d'approcher plus souuent de cette sacrée Table : Mais ie desirerois sçauoir de vous combie de fois il faut que ie m'en approche ?

Consultez sur ce point vostre Pere Spirituel, & suiuez son conseil : & ainsi vostre sacrée Communion sera accompagnée de la Vertu d'Obeïssance, grandement agreable à Dieu.

Mais dites-moy ie vous prie, vostre opinion sur ce sujet ?

Mon opinion n'est autre que celle qui est dans les Sentences Ecclesiastiques, dont est Autheur Alcuin ancien Escriuain, non point S. Augustin, ainsi qu'on allegue ordinairement au Chapitre 53. où ayant dit qu'il ne loüoit, ny ne blasmoit ceux qui communiēt tous les iours, il adiouste : Toutesfois ie conseille & exhorte de communier tous les Dimanches, moyennant que l'Ame n'ait aucune affection au peché.

C'est pourquoy il me semble que c'est assez pour vous, si vous communiez tous les huit iours, si vous auez desir de communier aux Festes qui tombent en la Semaine, vous pourrez en demander permission à vostre Confesseur; que s'il vous refuse, il ne faut pas que vous luy soyez si importun, qu'il vous l'accorde par contrainte. Car le meilleur est d'obeïr promptement, & se commander à soy-mesme.

*Miracles du saint Sacrement, Recueillis
de bons Auteurs.*

Saint Gregoire de Nazianze en l'Oraison sur la mort de Gorgonia sa sœur, escrit qu'icelle affligée d'une maladie incurable, ayant perdu toute esperance de secours humain, vne certaine nuit estât entrée en l'Eglise, & agenouillée deuant le Saint Sacrement, elle pria tant & si longuement, qu'elle ne cessa iusques à ce qu'elle eut guarison, & se leua & retourna en sa maison avec vn grand estonnement de toute sa famille.

. Paschase au Liure du Corps de Nostre Seigneur, escrit qu'un Prestre fort religieux & deuot, ayant souuent prié Dieu, que pour sa consolation il peust voir nostre Seigneur en la sacrée Hostie, il obtint sa requeste, & y apparut en façon d'un bel Enfant. Le mesme adiouste que Dieu a coustume de faire ces Miracles, ou pour corroborez en la foy les plus simples, comme il aduint en ce Miracle de S. Gregoire, duquel nous auons parlé cy dessus : ou pour consoler ceux qui l'ayent d'une grande ardeur, comme il est aduenü à ce bon Prestre.

. Saint Ambroise en l'Oraison funebre de son frere Satyre, dit que Satyre vn iour ayant fait naufrage, & le Nauires tant brisé, de sorte qu'on le tenoit pour mort, toutefois enfin il arriua à port eschappé des flots, pour auoir deuant que s'embarquer, prit la Communion du Corps de N. Seigneur.

. Au Liure appellé, le Pré Spirituel, il est escrit, qu'en vne Ville de Cypre nommée Dudé y auoit vn Heretique appellé Isidore, qui ne permettoit aucunement à sa femme, qui estoit Chrestienne, d'aller à la sainte Communion, & à cet effet auoit ordon-

né des gens pour y prendre garde. Or vn eertain iour ayant apperceu qu'elle estoit allée en la maison de son voisin , pour communier , parce qu'il l'auoit ja descouuerte autresfois , tout allumé de fureur il va hastiuement à sa femme, & la prenant par la gorge , il la tourmente tant qu'elle fut contrainte de vomir la sainte Eucharistie : dequoy non content il foule encore aux pieds la sainte Eucharistie : mais pour autant que d'icelle soudain yssit vne grande flamme, il fut aucunemēt estonné. Deux iours apres il luy apparut vn homme noir & terrible , disant : Isidore , toy & moy sommes destinez à vn mesme supplice. Lors Isidore : Qui es-tu ? dit-il, ie suis (répondit l'autre) celui qui baillay le soufflet à Iesus-Christ en la presence d'Anne. De cette vision Isidore remply d'estonnement , commença à faire vne dure Penitence.

Nous lisons en la vie de sainte Claire , que l'Empereur Frederic affligeant l'Eglise , & les Sarrazins assillant Assisium , & desia monteans les murailles du Monastere, pour violer les saintes Religieuses, sainte Clere Abbesse , quoyque malade du corps, d'vne grande foy prit la custode où estoit le S. Sacrement, & icelle ayant tourné du costé de la muraille où montoient les ennemis , elle pria en cette facon : Seigneur defendez ces seruantes vostres , lesquelles pour vostre seruice ont laissé le monde , & pour vōtre amour sont icy encloses. Defendez les, Seigneur: car ie ne les puis defendre. A peine auoit-elle proféré les paroles , que soudain fut ouïe vne voix , disant : Je vous defendray. Alors les Sarrazins se mettent en fuite, avec vne telle frayeur, que grand nombre d'eux ce precipiterent des murailles en terre, les autres auenglez ne sçauoient où ils alloient.

Palladius en la vie de S. Machaire , recite qu'vne

certaine femme ayant par negligence discontinué la Communion accoustumée, elle fut sollicitée à pecher par vn homme desbauché & peruers, auquel ne voulant prester consentement, de dépit il marchande à vn Enchanteur pour se venger d'elle, & luy faire honte; & fit l'Enchanteur par ces charmes, que la femme apparoissoit en forme d'une lument, & trois iours durant ne mangea point de pain. Son Mary & ses Parens la menerent à S. Machaire, lequel ayant prié Dieu; par l'asperfion de l'Eau-benifte, il la rendit en sa premiere forme, & l'exhorta à frequenter la sainte Communion, adioustant que Dieu auoit permis cette affliction, pour ce que par cinq semaines elle auoit discontinué à receuoir la dite Communion.

Ce que i'ay maintenant à dire, moy-mesme l'ay veu de mes yeux. A Rome, en l'an 1563. en l'Hospital de saint Jean de Latran, (c'est le R. P. Lucas Pinelli, de la Compagnie de Iesus, qui rapporte cette Exemple) vn ieune Turc de l'age de 20. ans, qui d'Anconne (où il auoit vescu quelque temps avec son Pere, qui estoit vn Marchand Turc) s'en estoit là fuy: & n'ayant à qui se retirer, se mit au service d'un Gentil-homme, avec lequel il alloit aux Eglises, assistoit à la Messe, & pource qu'il entendoit bien la langue Italienne, chacun le tenoit pour Chrestien. En fin apres quelques mois il deuint malade, son Maistre l'enuoya à l'Hospital, il y est receu, à condition que selon les loix del'Hospital, il se disposera à la Confession & Communion. Le ieune homme, craignant d'estre renuoyé, accepte la condition, sans declarer qu'il fut Mahometiste de Religion. Chose merueilleuse, incontinent qu'il eut receu le Corps de Nostre Seigneur, il commença instammēt à demander le Baptisme, disant ouuertement qu'il

estoit Turc. Les Maistres de l'Hospital pensans qu'il fut hors du sens, m'appellerent, qui lors accompagnois vn certain Pere (qui és iours de festes prechoit à l'Hospital) afin que ie le fisse taire. Le ieune homme repeta ce que beaucoup de fois il auoit dit, & me pria de luy donner le Baptesme: & qu'interieurement il sentoit vne telle ardeur qu'il n'auoit aucun repos. Le Chappelain ayant diligemment examiné l'affaire le voyant circoncis, il le baptiza, & soudain il fut en plus grand repos, & le lendemain il rendit son esprit à Dieu.



Instruction touchant la Messe; & les Ceremonies contenuës en icelle.

Dites-moy que c'est que Sacrifice?

CEST vne offrande faite à la diuine Maiesté de quelque chose, reconnoissant l'autorité souueraine qu'il a sur nous comme Createur. En signe dequoy la chose offerre estoit anciennement consommée, ou par la mort, ou par le feu, en l'honneur & reconnoissance de la toute puissance diuine qui nous les produit de rien, & les peut détruire si bon luy semble.

Qu'est-ce que la sainte Messe?

C'est vn Sacrifice institué de nostre Seigneur pour renouveler & imprimer de iour en iour en nos ames le souuenir de sa Passion, & nous appliquer l'effect de ses souffrances. A cette occasiõ il est appellé Propitiatoire & Eucharistique, selon les deux sortes de Sacrifice, desquels il contient la vertu, expiant nos

crimes, & nous impetrant les effects de nos saints desirs, & luy rendant actions de graces des faueurs dont nous luy sommes redevables.

Qu'est-ce qui est offert au S. Sacrifice de la Messe ?

C'est le Corps & Sang tres-precieux de nostre Seigneur, lequel ayant esté vne fois sacrifié & consommé d'une façon sanglante en l'Autel de la Croix, nous en renouvelons tousiours l'oblation par vne maniere non sanglante, mais Eucharistique, c'est à dire selon l'ordonnance & institution qu'en fist le mesme Sauueur la veille de sa Mort & Passion, abolissant par ce diuin mystere le Sacrifice de l'Agneau Paschal.

Estoit-ce pas assez que nostre Seigneur fust vne fois sacrifié à l'Autel de la Croix, sans aucun autre Sacrifice ?

L'oblation que le Sauueur du monde fist de son humanité à l'arbre de la Croix, voire mesme la moindre goutte de son sang a esté plus que suffisante pour la remission de tous les pechez, & impetration de toutes graces. Mais comme il estoit conuenable qu'il y eust quelque Sacrifice, par lequel les Creatures-vinssent a rendre hommage à la diuinité : il estoit aussi tresexpedient que le Sauueur du monde nous laissast au lieu des autres oblations celle de son precieux Corps & Sang, afin que par ce moyen nous nous appliquions le merite, & rafraichissions la souuenance du Sacrifice offert pour nous en la Croix, & que Dieu le Createur par ce moyen fust honoré en son Eglise, par vne oblation d'insinie excellence, & sortable à sa diuine Maiesté.

A qui appartient-il d'offrir le saint Sacrifice de la Messe ?

Il n'y a que les Prestres instituez en l'Eglise de Dieu qui puissent consacrer & offrir à Dieu ce di-

uin mystere, comme les instrumens & Lieutenans du Souuerain Prestre nostre Seigneur, lequel leur a donné ce pouuoir. Mais tout le peuple assistant à ce sainct Sacrifice, peut presenter à Dieu la mesme oblation par les mains de ceux qui celebrent visiblement, & par celles du principal & inuisible Sacrificateur Iesus-Christ nostre Sauueur.

Comment est-ce que le S. Sacrifice de la Messe represente la Mort & Passion de nostre Seigneur ?

Premierement en ce que cōme le Corps & Sang precieux de nostre Seigneur furent sacrifiez sur la Croix, le Corps de Iesus-Christ estant separé de son Ame par la mort, & son sang répandu pour nos pechez : ainsi le mesme Corps & le mesme Sang sont offerts à Dieu sur l'Autel sous les especes de pain & de vin, lesquelles sont consōmées en la Cōmunion.

En second lieu, le mesme nous est representé par les ceremonies des habits Sacerdotaux, dont on se sert en la celebration de la saincte Messe.

Comment est-ce que l'on peut faire cette oblation ?

Premierement, lors que l'on entre en l'Eglise en intention d'entendre la Messe, il faut exciter en soy la volōté d'offrir à Dieu le Pere, & à toute la sainte Trinité les merites de Iesus-Christ, & la satisfactiō qu'il a faite pour nos pechez; & par après assistant deuotement à la celebration de la Messe, comme on est venu à l'Eleuation du S. Sacrement, apres l'auoir deuotement adoré, il faut offrir à Dieu le Corps & le Sang de nostre Seigneur contenu sous les especes du pain & du vin, & les peines qu'il a souffertes pour nous, ioignans nostre deuotion & nostre volōté à celle de nostre Seigneur, du Prestre, & del'Eglise, rendans par ce moyen graces à Dieu du benefice de nostre Redemption, & luy demandans les choses qui nous sont necessaires.

Me

Me pourriez-vous expliquer les Ceremonies de la Messe, & la signification des ornemens Sacerdotaux;

Je vous diray ce que i'en ay appris, & commenceray par les ornemens dont le Prestre s'habille, lesquels nous representent deux sortes de vestemens dont le Sauueur du monde a esté reuestu pour nous.

La premiere nous represente les atours des souffrances de sa Passion.

La seconde, les vertus & perfections dont son humanité a esté ornée, & dont son Eglise, & principalement les Prestres ses Lieutenans & Vicaires doivent se reuestir pour luy dignement seruir.

Commencez donc à m'expliquer que signifie ce linge que le Prestre met sur sa teste auant que prendre l'aube ?

Il signifie premierement le voile dont nostre Seigneur eut la face couuerte au temps de sa Passion, pendant que les seruiteurs des Iuifs le frappaient. Dauantage il signifie l'humilité de laquelle nostre mesme Sauueur a couuert sa gloire, afin que les hommes le peussent plus aysement contempler. Comme nous lisons de Moyse, qu'il se couuroit deuant les enfans d'Israël, de peur de les éblouyr.

Nous sommes aussi aduertis par ce moyen d'imiter cette humilité, & de tenir nos cœurs & nos sentimens extérieurs couverts contre la vaine gloire & les occasions de pecher, ne nous seruant pas de nos yeux, ou sentiment aucun, pour apprendre ou connoistre chose qui nous puisse inciter à mal.

Dites-moy que signifie l'Aube ?

Elle represente premierement cette Robe blanche dont Nostre Seigneur fut reuestu par derision en la maison d'Herodes, portant cette ignominie & confusion pour nostre Salut.

C'est aussi vne sorte de Robe Sacerdotale ancien-

ne qui estoit de fin lin , & representoit la pureté & saincteté du premier & Souuerain Prestre Nostre Seigneur , laquelle nous sommes tenus d'imiter , tenans nos Ames & nos Corps purs & nets de toute souilleure , & de conseruer la Robe d'innocence receuë au Baptesme.

Que signifie la Ceinture ?

Elle nous remet en memoire les cordes dont Nôtre Seigneur a esté garrosté au temps de la Passion , & quant & quant la Charité diuine qui l'a comme attiré & contrainct d'endurer pour nous , & nous enseigner aussi de ceindre nos Corps & nos Ames , c'est à dire, de restreindre nos conuoitises & appetits déreglez par l'obseruance des Commandemens de Dieu, qui sont les liens de Charité, dont parle N.S. en S. Luc, lors qu'il dit : *Ayez les reins enceinturez & portez des lampes en vos mains*, c'est à dire, restreignez la concupiscence charnelle, & faites paroistre par bonnes œuures l'amour de Dieu, & la grace qui est en vous.

Que signifie le Fanon ou Manipule , que le Prestre met au bras gauche ?

Il represente les autres liens dont Nostre Seigneur fut garrotté par les bras. Et outre il signifie les linges & mouchoirs desquels ont accoustumé d'essuyer les pleurs & les sueurs. Ce qui nous admoneste de la patience que nous deuous auoir en nos afflictions.

Que signifie l'Estolle ?

Outre la representation des ligatures dont Nostre Seigneur fut lié en sa Passion , elle signifie le Manteau & la Chappe Sacerdotale dont les Prestres auoient accoustumé d'vser anciennement au Sacrifice, pour témoignage exterieur de la grace de Dieu dont les Ames doiuent estre embellies pour rendre

leurs prieres agreables & meritoires deuant sa Majesté.

Dites-moy que signifie le Chasuble?

C'est la figure de la Robe de Pourpre, dont Nostre Seigneur fut reuestu en la maison de Pilate, & nous represente aussi la Royale vertu de Charité, dont se Roy de Gloire Nostre Seigneur estant reuestu, il veut que les Chrestiens luy ressemblent en cela, faite dequoy il chassa de la Salle du Festin celuy qui n'estoit pas reuestu de ce spirituel Ornement de l'amour de Dieu.

Que veut dire que le Prestre auint que monter à l'Autel dit le Confiteor?

Nous sommes aduertis par cette Ceremonie, que pour nos pechez nous sommes indignes de comparoistre deuant Dieu, & que partant nous deuous faire Penitence & Confession de nos fautes, nous reconnoissans coupables, & implorer sa Misericorde, afin d'estre faits dignes de luy. Et c'est ce que le Prestre de l'Ancienne Loy signiſoit par les Ceremonies des lauemens dont il vſoit auant que d'offrir Sacrifice pour monſtrer par signes exterieurs, comme chacun doit lauer sa conscience, par les larmes & repentances de ses fautes.

Cette mesme Ceremonie nous remet en memoire l'humilité & penitence des Anciē Patriarches, pour impetrer là misericorde de Dieu par le Sauueur du Monde.

Que signifie la Ceremonie dont vſe le Prestre baissant l'Autel au commencement de la Messe?

Le Prestre qui represente là Nostre Seigneur Iesus-Christ, se baissant pour baiser l'Autel, signifie que le Sauueur du monde s'est abbaissé pour s'allier à nostre Nature humaine au mystere de l'Incarnation, se faisant Homme pour nous faire semblables

à Dieu , & ce par vne Charité infinie représentée par le baisement de l'Autel.

Que signifie le Verset du Pseaume qui se chante au commencement de la Messe ?

Il represente les souhaits des Anciens Patriarches & Prophetes , qui connoissans fort bien qu'ils ne pouuoient estre sauuez sans la venuë du Messie , prioient tres - ardamment la Misericorde de Dieu d'enuoyer ce diuin Sauueur , lequel les deuoit deliurer de la malediction du peché. Ce que mesme est signifié par le *Kyrie eleison*, qui est vne priere Grecque, qui signifie, *Seigneur ayez pitié de nous* , & se repete neuf fois selon les trois personnes de la tres-sainte Trinité, à chacune desquelles on adresse trois fois la mesme Oraison.

Que signifie le Gloria in excelsis ?

Il signifie l'heureuse nouvelle de la naissance du Fils de Dieu publié au mōde par les Anges qui l'annoncerent aux Pasteurs, en chantant ce beau Cantique de resiouyssance que l'Eglise continuë à leur imitation. Cela mesme est signifié par les Ceremonies suiuentes , lors que le Prestre se tournant vers le Peuple vient à dire, *Le Seigneur est avec vous*, declarant en ces paroles , que Nostre Seigneur s'est conioint à nous , & a esté fait homme conuersant en ce monde par le moyen de sa Natiuité.

Que signifie le reste des Ceremonies iusques à l'Euangile ?

Le Prestre ayant excité le Peuple par ces aduertissemens de la Grace diuine qui doit estre en nous par le Mystere de l'Incarnation , il vient à presenter à Dieu la priere de tout le peuple.

Après il dit l'Epistre , c'est à dire , vne Leçon de la sainte Escriture , ainsi appellée, d'autant qu'anciennement on lisoit les Epistres des Apostres aux

assemblées de la celebration de ce Myſtere , & de là en auant on a retenu cette ſainte lecture , qui pour l'ordinaire eſt de ce ſujet , ou bien durant l'Aduent & le Careſme , ou bien de quelque Prophetie ou Eſcriture conuenable à la ſolemnité des ſaiſons ſpirituellen.

Pourquoy ne la lit-on pas en François ?

Pour autant, premiereſent que les ſaintes Lettres ne ſe peuuent ſi naïuement exprimer és langues vulgaires , qui pour l'ordinaire ſont corrompues , hormis les trois anciennes maiſtreſſes des Sciences , l'Hebraïque, la Grecque, & la Latine, auſquelles ſe lit publicquement en l'Egliſe la parole de Dieu. On ne laiſſe pas de les expliquer aux Predications en François, ainſi qu'anciennement meſme en la Synagogue on liſoit le texte en Hebreu, & puis apres on l'expliquoit en Syriaque, qui eſtoit la langue vulgaire.

Secondement , pour autant que la Couſtume & ordonnance de l'Egliſe le requiert ainſi , pour bonnes & iuſtes raiſons , nommément en ce qu'il ne faille pas ſi ſouuent changer, & en changeant alterer les ſaintes Eſcritures, à l'occaſion de la langue vulgaire; qui eſt changée en France depuis le temps des Apoſtres ſi ſouuent , qu'à peine peut - on entendre maintenant les Liures de deux ou trois cens ans.

Bref, d'autant que la parole de Dieu eſtant haute en Myſtere, elle a beſoin d'eſtre propoſée deuant les ſimples avec l'afaiſonnement d'vne explication.

Continuez à m'expliquer le reſte des Ceremonies?

Cette ſainte lecture de la parole de Dieu qui ſe lit à haute voix du coſté droit de l'Autel , ſignifie que les premieres nouvelles de la venuë du Sauueur , & la predication de l'Euangile a eſté premiereſent offerte aux Iuiſ, comme aux legitimes heritiers du Nouveau Teſtament , qui s'en eſtans rendus indi-

gnés par le refus qu'ils en firent, en ont esté priez, & cette grace transferée à nos Ancestres, qui pour leur infidelité vindrent sous la malediction de Dieu. A cette occasion on vient à transferer le Liure du costé droit au fenestre, pour nous ramentevoir que le Royaume de Dieu a esté transferé de la droite à la gauche, c'est à dire, des Iuifs aux Gentils. Cette mesme lecture de l'Epistre nous remet en memoire les nouvelles auantcourieres de l'Euangile, que les Pasteurs, les Rois, & S. Iean Baptiste publierent auant la Predication de Nostre Seigneur. Apres l'Epistre suiuent les *Alleluya*, & le Graduel. L'*Alleluya* represente la ioye & consolation que receurent les gens de bien, entendans les heureuses nouvelles de la venuë du Sauueur du Monde. Ce mot en Hebreu ne signifiant autre chose sinon *louons Dieu*, & le Graduel ainsi appellé pour les Pseaumes dont il est tiré, & à raison des degrez de la Tribune en laquelle monte le Diacre pendant que l'on châte les Versets, represente les douloureux soupis & affections penitentielles de ceux qui conuertis par la Predication de S. Iean se preparoient pour receuoir la grace de Dieu nostre Seigneur. Cela fait, on porte le Liure au costé fenestre pour la raison que dite est.

Que fait cependant le Prestre arresté au milieu de l'Autel?

Il demande la grace à Dieu de pouuoir dignement prononcer le saint Euangile, s'estimant indigne de ce faire, & priant d'estre à ce disposé & sanctifié, comme fut Isaïe par vn charbon de feu celeste; puis se tournant vers le Liure pour commencer l'Euangile il dit de nouveau *Dominus vobiscum*, souhaitant au Peuple la fauorable assistâce de Dieu pour dignement entendre & s'affectioner à l'accomplissement de cette sainte Doctrine.

Que veut dire qu'on se leue pendant l'Euangile ?

C'est pour témoigner par cette Ceremonie , que l'on est prest d'effectuer les Ordonnances Diuines contenuës au S. Euangile. A cette occasion les Anciens Gentilshommes & Soldats Chrestiens auoient accoustumé de tirer leur espée , pour témoigner qu'ils estoient prests de mourir en la defense de la Religion Chrestienne.

Pourquoy est-ce que l'on se signe le front, la bouche, & la poitrine au commencement de l'Euangile ?

C'est pour implorer par ce signe mystereux , & les merites de Nostre Seigneur, la grace de perseuerer en la ferme creance , & la confesser de cœur, de bouche, d'entendement , & d'affectueuse volonté pratiquer la Doctrine de l'Euangile.

Pourquoy dit-on le Credo apres l'Euangile ?

C'est pour faire exterieure confession de Foy de la Doctrine Euangelique apportée par N. Seigneur en ce Monde , & nous ramantevoir la coustume des Saints Martyrs , qui apres la publication de l'Euangile ont témoigné leur Creance par l'effusion de leur Sang, nous laissant l'exemple d'une ferme constance à la confession de la Foy , iusques au dernier soupir de la vie.

Dites-moy ce que c'est que l'Offertoire de la Messe ?

C'est le commencement de la principale partie de cette sainte action , en laquelle apres l'Euangile & le Credo, le Prestre se tournant derechef vers le Peuple, pour luy demander l'assistance particuliere de la grace de Dieu en cette sainte Oblation , il vient à faire l'offre du Pain & du Vin qui doiuent estre consacrez par apres au Corps & Sang de N. S. I. C. pendant laquelle presentation aux Messes solempnelles on chante les Versets de l'Offertoire selon la coustume ancienne des Sacrifices figuraires, pen-

dant lesquels les Leuites chantoient en preface de la ioye qui deuoit arriuer au Monde par l'oblation du Sang de Nostre Seigneur.

C'est aussi pour exciter le Peuple & le réveiller à vne plus feruente deuotion à accompagner cette offrande de ses vœux & oblation de son cœur.

Pourquoy est-ce que le Prestre parle bas depuis l'Offertoire?

C'est pource que lors il entre en la representation de la Passion de Nostre Seigneur, dont ce diuin Sacrifice est le memorial. Pour donner à entendre, que comme auoit prophetisé Isaïe, le Sauueur du Monde ne se plaindroit pas au milieu des tourmens. Il ne laissoit pas pourtant de parler secrettemēt avec Dieu son Pere pour luy offrir les peines qu'il enduroit: Ainsi le Prestre continuē ses Oraisons tous bas, & comme en silence.

Pourquoy est-ce qu'il se lave les mains?

C'est pour témoigner la pureté requise à l'Oblation de ce diuin Mystere, priant Dieu le vouloir purifier interieurement, comme il se lave exterieurement. Ainsi Dieu commanda aux Prestres anciennement de se lauer auant l'oblation des Sacrifices.

Que veut dire que le Prestre se recommande aux Prieres, disant, Orate fratres?

C'est premierement pour induire le Peuple à implorer de Dieu la grace necessaire à l'oblation & acceptation fauorable de ce Diuin Mystere, de peur que pour l'indeuotion de l'offrant instrumentaire qui est le Prestre, il ne soit moins agreable de son costé, & de la chose offerte, & de celuy du principal offrant qui est nostre mesme Sauueur, Hostie, & Prestre principal, il soit toujours d'une tres-suaue odeur au Pere Celeste.

C'est aussi pour nous ramenteuoir le soin que nô-

tre Seigneur eut de faire prier les Apostres, & les tenir veillans en Oraison lors qu'il attendoit d'estre liuré entre les mains de ses Ennemis au jardin des Oliues.

Quelle priere est-ce que fait le Prestre en la Preface qu'on appelle le Per omnia ?

C'est vne action de graces à l'imitation de Nostre Seigneur, qui en ses actions signalées esleuoit ses yeux corporels & son imagination en Dieu, où son cœur estoit toujours esléué : pour nous apprendre à rendre grace des bienfaits receus, quand il est question d'en demander de nouveaux. Ainsi le Prestre esment le Peuple d'esleuer son cœur en Dieu, & luy rendre graces à son exemple, communement auez les Hierarchies Celestes, chantans le Cantique de loüange eternelle, *Sanctus, Sanctus, Sanctus.*

Pourquoy est-ce qu'apres cela le Prestre s'encline contre l'Autel ?

C'est pour s'humilier deuant la Majesté de Dieu à l'exemple des Saints Prophetes, qui avec Daniel se reconnoissent indignes d'esleuer la face au Ciel.

C'est aussi pour ramenteuoir l'exemple de Nostre Seigneur, qui au Jardin des Oliues se prosterna la face contre terre en faisant son Oraison.

Que signifie le Meméto, & la secrette priere que fait le Prestre ioyant les mains, & fermant les yeux ?

Le Prestre se mettant à prier particulièrement pour ceux auxquels il est plus obligé, en cet accoïsement il represente l'agonie ou extase de l'Oraison de Nostre Seigneur au Jardin des Oliues, où s'estant retiré de la compagnie des Apostres, il tendit toutes les forces de son Esprit à prier pour les hommes, & s'offrit soy-mesme par resignation volontaire.

Quelles sont les autres prieres que le Prestre continue par apres.

Elles contiennent des prieres tres - deuotes , par lesquelles il represente à Dieu les merites de la bienheureuse Vierge , des Saints Apostres , Martyrs , & Confesseurs , par lesquels il requiert la grace de dignement offrir & deuotement receuoir ce Sacrement, & l'effe& de ces diuins Mysteres, à l'exemple des Anciens Sacrificateurs , Abel , Melchisedech , & Abraham , qui en offrirent à Dieu leurs figures avec beaucoup de deuotion

Comment est-ce que se fait la Consecration ?

Le Prestre represente premierement au Pere Eternel l'action de son Fils bien aimé nostre Seigneur , comme au soir deuant sa Passion, prenant le Pain en ses mains sacrées, & esleuant les yeux au Ciel il vint à le consacrer.

Ainsi le Prestre Instrument & Lieutenant visible de ce diuin Sacrificateur selon le commandement de Nostre Seigneur en l'Institution de ce Mystere , il vient à faire les mesmes actions, & proferer les mesmes paroles de la Toute Puissance du Fils de Dieu , par lesquelles le Pain est changé au Corps, & le Vin changé au Sang de Nostre Sauueur & Redempteur Iesus-Christ, lequel changement est appellé *substantiel*, pour autant qu'il se fait seulement conuersion des Substances , les Accidens du Pain & du Vin demeurans pour voile & signe exterior de la reelle presence & substantielle realité du Corps & du Sang de Nostre Seigneur , & par consequent de son Ameniste , qui loge dans le Corps sacré , & de la Diuinité qui soustient l'un & l'autre.

Le Corps de Nostre Seigneur ainsi consacré auant la consecration du Calice, n'a-t'il pas tout son Sang :

Oüy sans doute : car estant viuant il a toutes les substances & humeurs d'un Corps viu & animé. Car bien que par la vertu des paroles le Pain soit seule-

ment changé en la substance du Corps, neantmoins le Sang ne laisse pas d'y estre aussi, duquel il ne se sépara iamais depuis le temps de la Resurrection. Et le mesme doit-on entendre de la consecration du Calice, que là où est le Sang precieux, là est semblablement le Corps sacré saint du Fils de Dieu.

Pourquoy donc est-ce que l'on consacre sous deux especes, puisque Nostre Seigneur est tout entier sous l'une & sous l'autre ?

C'est pour représenter par cette double & séparée consecration, que les sacrées substances du Corps & Sang de Nostre Seigneur furent diuisées en la Croix, lors qu'après vne continuelle effusion de Sang le costé estant ouuert par le coup de lance, tout le reste de cette precieuse liqueur fut entierement espanduë.

Pourquoy est-ce que le Prestre montre la sainte Hostie, & que l'on frappe la poitrine durant l'Élevation.

On esleue la sainte Hostie pour représenter au Peuple cette victime salutaire afin de l'adorer, en reconnoissance de ce qu'elle a esté offerte pour nos pechez en la Croix. Et puis qu'elle fut lors exposée à la risée & blasphemes des infideles portant la confusion de nos pechez : C'est bien la raison qu'elle soit en toute veneration esleuëe pour estre adorée des Chrestiens.

Quand à ce frapement de poitrine, c'est vn signe de Contrition, par lequel le Peuple se reconnoist auoir meritè les peines que Nostre Seigneur souffrit pour nous en la Croix.

C'est aussi pour imiter l'exemple du Centenier & autres qui se conuertirent pendant les prodiges de la Mort du Fils de Dieu, frapans leurs poitrines en signe de penitence.

Pourquoy est-ce que le Prestre se met à prier de nouveau secrettement en son esprit, les mains jointes, & les yeux abaissez ?

Il prie lors pour les Ames des Fideles Trespassez, à ce qu'elles viennent à participer à l'effect de ce divin & propiciatoire Sacrifice.

C'est aussi pour nous représenter que pendant la Mort de Nostre Seigneur, son Ame glorieuse descendit aux Lymbes pour deliurer les Esprits des Patriarches Anciens.

Pourquoy est-ce que le Prestre commence de nouveau à eslever sa voix, disant, Per omnia ?

C'est pour disposer le Peuple à la deuote participation de ce Mystere, par la tres - deuote Oraison qui nous a esté enseignée du propre Fils de Dieu.

C'est aussi pour nous ramenteuoir la ioye & action de graces des Apostres au temps de la Resurrection de Nostre Seigneur.

Pourquoy est-ce que l'on diuise l'Hostie en trois parties ?

C'est premierement pour imiter Nostre Seigneur, qui en la premiere institution de ce Mystere, rompit les especes de ce S. Sacremēt pour les distribuer.

C'est aussi pour représenter les trois parties de l'Eglise, auxquelles la valeur de cette sainte Oblation est appliquée, c'est à sçauoir la Triomphante au Ciel, celle qui est Pelerine en la Terre, viuante en ce corps mortel ; & l'autre qui est au Purgatoire attendant l'entiere expiation. Et pour cette occasion on iette vne petite partie de la sainte Hostie dans le Sang precieux, priant par cette action qu'il plaise à Dieu expier par les Merites de Nostre Seigneur, ceux qui attendent la faueur de sa Misericorde.

Que signifie l' Agnus Dei ?

C'est vne deuote priere qui nous remet en memoire

re la Passion de Nostre Seigneur, par laquelle il a porté la peine de nos pechez, & nous donne confiance d'en obtenir la remission par l'usage des Sacremens, & infusion de sa grace, laquelle nous implorons à cét effet.

Comment est-ce que le Prestre fait la Communion ?

Premierement, il recite trois belles Oraisons, par lesquelles il prie Nostre Seigneur, que comme il s'vnit à nous par la Communion de son Corps naturel : Il luy plaise aussi vnir par concorde le corps mystique de son Eglise, la purifiant en cés membres par l'abondance de sa grace.

Puis il demande pour soy qu'il plaise à Nostre Sauveur, Autheur & Repareteur de la vie, le vivifier & expier par ce diuin mystere, le retenant vny à soy par charité & perseuerante obeissance à son seruice.

Finalement se reconnoissant indigne de participer à ce saint Sacrement, il supplie la Misericorde de Dieu de vouloir agréer la disposition qu'il y apporte, & excuser le manquement.

Après il communie au Corps & Sang de Nostre Seigneur sous les deux especes du Pain & du Vin.

Pourquoy est-ce qu'il communie sous les deux Especes ?

D'autant qu'il sacrifie, & represente la personne de N. S. lequel pour signifier l'effusion & asperision de son Sang, dont nous sommes sanctifiez, il consacra & distribua ce S. Sacremēt sous les deux especes.

Est-il necessaire ou loisible au Prestre de communier tousiours sous les deux Especes.

Non, si ce n'est lors qu'il offre ce Sacrifice actuellement en la Messe. Autrement il ne doit cōmunier que cōme les autres persōnes sous l'Espece du Pain. Et la raison est, que lors il n'est pas question de presenter la Mort de Nostre Seigneur en l'effusion

de son Sang, comme on fait en la celebration de la sainte Messe.

Pourquoy est-ce que le Peuple ne communie plus sous les deux Especes ?

C'estoit bien la coustume Ancienne, mais pour les inconueniens qui arriuoient quelquefois de l'effusion du precieux Sang, & eu égard que le Corps de Nostre Seigneur qu'on reçoit en la sainte Hostie, contient ensemblement le Sang precieux, la sainte Eglise, a ordonné que hors l'action du Sacrifice on communiaist sous vne Espece, veu mesme que N. S. communia ses Disciples le iour de sa Resurrection en Emaüs sous vne seule Espece de Pain, selon l'opinion de plusieurs graues Docteurs.

Qu'est-ce du reste de la Messe apres la Cömunion ?

Elle est appellée Post-communion, c'est à dire, la derniere partie de cette sainte action, en laquelle apres que le Prestre a communiqué, il vient à rendre graces à Dieu, tant en son nom qu'au nom de tout le Peuple, de la grace de ce diuin mystere, à l'exemple de Nostre Seigneur, qui apres la premiere institution d'iceluy, rendit graces à Dieu son Pere par Hymnes & Cantiques, comme il est porté en l'Euangile.

Et se peut toute cette action de grace diuifer en trois parties, sçauoir le Verset, les Collectes, & le renuoy du Peuple.

Le Verset est ordinairement vne louiange ou action de grace à Dieu : ou bien vne instruction pour le Peuple tirée des Pseaumes ou Escritures saintes, laquelle se prononce & chante tout haut, tant pour réueiller la deuotion du Peuple à remercier Dieu, que pour nous ramenteuoir les ioyeuses nouvelles que les Apostres alloient publiät de la Resurrection de Nostre Seigneur, apres qu'il se fut apparu à eux.

Les Oraisons semblablement contiennent les graces susdites.

Pourquoy est-ce qu'on rapporte le Liure du costé droit de l'Autel ;

C'est pour donner à entendre que sur la fin du monde, les Iuifs qui ont esté delaissez de Dieu receurons la grace Euangelique par la Predication d'Elie & Enoh.

Que signifient les paroles que le Prestre dit pour renvoyer le Peuple ?

Elles contiennent deux choses, à sçauoir, l'*Ite Missa est*, qui est vne declaration de la fin de cette sainte action: & la benediction du Peuple que le Prestre luy donne, representant par ces deux propos, les deux sentences que nostre Seigneur donnera au iour du Iugement, benissant les vns & reiectans les autres au feu d'Enfer.

Quand est ce qu'on est obligé d'entendre & d'assister à ce saint Sacrifice ?

Tous les Dimanches & iours de Festes commandées par l'Eglise, on y est obligé sous peine de péché mortel, si on n'a excuse legitime. Outre ceux qui ont le moyen de l'entendre tous les iours, se priuent d'un grand bien, quand ils perdent l'occasion d'assister à ce diuin Sacrifice, & participer à la vertu de son oblation.



*Instruction familiere pour bien entendre
la sainte Messe.*

Quelles sont les obligations à l'égard de la Messe ?
C'est côme nous auons desia dit, de l'oüyr

entierement les Festes & Dimanches, & la faire ouyr à ceux qui sont sous nostre charge.

Qui sont ceux qui pechent contre cette obligation ?

Premierement ce sont tous ceux & celles qui viennent à la Messe lors qu'elle est déjà fort auancée, ou bien qui s'en vont apres le *Pater*, ou l'*Agnus Dei*, & n'attendent pas que la communion du Prestre soit acheuée, & la benediction donnée.

Qui sont les autres qui pechent contre cette obligation ?

Tous ceux & celles qui enuoyent leurs Domestiques, Enfans, Seruiteurs, ou Apprentifs à la campagne ou les occupent dans leurs maisons, ou dans la Ville, & leurs ostent le temps d'ouyr la Messe, & ceux encore lesquels bien qu'ils n'occupēt par leurs Gens, negligent le soin de leur faire ouyr la Messe.

Quel peché commettent ces sortes de personnes ?

C'est vn peché mortel, si bien que s'ils ne se repentent, & ne se confessent de ce peché, & n'en font penitence, ils seront damnez pour ce peché, parce que l'Eglise nous a fait ce Commandement douyr la Messe les Festes & Dimanches, sous peine de peché mortel.

Est-ce assez d'ouyr la Messe entierement les Festes & Dimanches, pour ne point offenser Dieu ?

Non, parce qu'il faut aussi l'entendre deuotemēt. *Que faut-il faire pour ouyr deuotement la Messe ?*

Il la faut ouyr avec Attention, Modestie, & Reuerence exterieure, & y faire quelques Prieres.

Qui sont ceux qui manquent contre l'attention requise pour ouyr deuotement la Messe ?

Ce sont ceux qui s'arrestent à penser à leurs affaires, Plaisirs, Visites, ou autres choses semblables, au lieu de penser à Dieu ; ceux qui tournent la veuë çà & là par vaines curiositez & legeretez : ceux en-

core

core qui deuisent pendant la Messe : Car ces sortes de personnes s'engagent volontairement dans des distractions, & ne satisfont pas à la maniere que requiert le Precepte d'ouyr la Messe.

Que faut-il faire pour garder la modestie requise à la sainte Messe ?

Il faut se tenir à deux genoux pendant les Messes basses (sinon aux deux Euangiles qu'il faut se leuer) les hommes y doiuent auoir la teste decouuerte, & les femmes voilées, les yeux baissés & tournez vers l'Autel, les mains jointes, & en autre posture deuote, & n'estre pas courbez sur des bancs. Quand aux Messes hautes, il se faut tenir à deux genoux quand le Prestre est au bas de l'Autel, durant les Oraisons, & depuis le *Sanctus*, iusqu'à après la dernière benediction. Pendant le premier & dernier Euangile & la Preface, il faut estre debout : le reste du tēps on se peut asseoir, & toutesfois modestemēt.

Quel peché commettent ceux qui assistent à la Messe sans attention, & y commettent des immodesties ?

1. Ils se priuent de tous les fructs qu'ils pourroient gagner en assistant à la Messe.
2. Ils ne s'acquittent pas plainement de l'obligation d'ouyr la Messe.
3. Ils font vne grande injure à Dieu, ayant l'effronterie de l'aller offenser, & le traiter de mépris jusques dans sa maison au temps qu'on luy offre le Sacrifice.
4. Ils donnent mauuaise édification aux autres, & sont cause que plusieurs tombent en peché par leur mauuais exemple.

Quelle priere est-il à propos de faire pendant la Messe, pour y assister deuotement ?

Il seroit à desirer que ceux qui entendent la Messe s'vnissent aux Intentions & Prieres du Prestre, &

principalement en cinq ou six endroits.

Quel est le premier endroit où il seroit à propos que les assistans s'unissent aux Intentions du Prestre ?

C'est lors que le Prestre dit le *Confiteor*, & que les Assistans luy répondent, disant aussi le *Confiteor*, Il faudroit alors que tout le Peuple s'efforçast en le pronoyant de penser à ses pechez, en concevoir de la douleur, & en demander tres-humblement pardon à Dieu.

Quel est le second endroit ?

C'est lors que l'on dit l'Euangile, il faut faire vne protestation dans son cœur de croire les veritez de l'Euangile, & se proposer fermement de les pratiquer à l'aduenir : C'est pourquoy l'on fait le signe de la Croix. 1. Sur le front, pour monstrier que l'on n'aura point de crainte ny de honte de se comporter, & de viure selon la Doctrine de l'Euangile. 2. Sur la bouche, pour monstrier que l'on en parlera hardiment, & que l'on l'enseignera & deffendra par paroles en toutes occasions ; Et sur la poitrine, pour témoigner qu'on aime & chérit de tout son cœur cette mesme Doctrine, & les veritez qu'elle enseigne, & qu'on demande grace à Dieu par le merite de la Mort & Passion de N. Seigneur Iesus-Christ pour la pratiqué de ces mesmes veritez.

Quel est le troisiéme endroit ?

C'est lors que l'on dit la Preface, & que les Prestres & le Peuple se leuent : ce qui nous signifie, qu'il faut pour lors éleuer son cœur à Dieu, & luy demander la grace d'estre bien attentif, & d'apporter vne grande reueréce aux mysteres qui se vôt operer sur l'Autel.

Quel est le quatriéme endroit ?

C'est à l'esleuation de la sainte Hostie, pour lors il est necessaire de faire des actes de Foy & d'Adoration à Nostre Seigneur Iesus-Christ, sous les Espe-

pour bien entendre la Messe.

131

ces sacramentelles du Pain & du Vin , & l'offrir à Dieu son Pere avec luy, disât ces paroles de bouche & de cœur, ou semblables : *O mon Sauueur Iesus-Christ, ie crois fermement que vostre Corps, vostre Sang, Ame & Diuinité, sont en ce Sacrement. Ie vous y adore de tout mô cœur, & m'offre tout à vous.*

Quel est le cinquième endroit ?

C'est à l'*Agnus Dei*, & *Domine non sum dignus*. Il seroit à propos de faire vn acte de Contrition, & vn acte de profonde humilité, se confessant indigne de receuoir le precieux Corps & Sang de N. S. I. C.

Quel est le sixième endroit ?

C'est la Communion du Prestre, pour lors il faut exciter & produire vn ardent desir de s'amender & corriger de ses pechez, demander à N. Seigneur la grace de l'aimer, imiter, & d'estre à iamais vny à luy.

Outre ces actes susdits, que faut-il faire pendant le reste de la Messe ?

On peut dire les sept Psalmes Penitentiâux, & autres prieres qui sont dans les Heures (pour ceux qui sçauent lire) ou bien le Chapelet (pour ceux qui ne sçauent pas lire) s'efforçant de bien pëser à Dieu, pendant que l'on pronõce les paroles de ces prieres.

Quels sont les biens qui arriuent à ceux qui assistent à la Messe ?

Le S. Concile de Trente nous apprend, que le premier bien est la Grace & le don de Penitence, pour la remission de nos pechez.

Quel le deuxième bien ?

C'est la Remission des peines temporelles deuës à nos pechez, lesquelles il faut souffrir en ce monde par nos afflictions & miseres, ou en l'autre au feu tres-cuisant du Purgatoire.

Quel est le troisième bien ?

C'est l'impetration de toutes les choses temporel-

les, qui nous sont nécessaires pour nostre nourriture & entretien suffisant en cette vie , pour éviter les maux temporels qui pourroient preiudicier à nostre salut.

Tous ceux qui assistent à la Messe reçoivent-ils ces biens ?

Non , mais seulement ceux là qui y assistent avec les dispositions requises & nécessaires pour s'en rendre dignes.

Quelles sont les dispositions ?

La 1. est d'avoir vn vray & sincere desir de quitter ses pechez , & de se convertir à Dieu.

La 2. est d'y apporter les conditions expliquées cy-dessus, sçavoir, l'Attention, Modestie, ou Reuerence exterieure.

Qu'arrive-t-il à ceux qui n'y apportent point ces dispositions ?

Ils perdent tous les fruiçts de la Messe, & outre ce malheur , s'ils perseverent dans la volonté de continuer dans leur pechez , & s'ils viennent mesme à en commettre dans l'Eglise , ils se rendent coupables de nouveaux crimes.



Avis importants aux Laïques touchant la Communion des Malades.

I.

LE saint Sacrement de l'Autel estant l'âbrégé des merueilles de Dieu, l'effet particulier de sa Puissance , de sa Sagesse , & de sa Bonté : L'Honneur , la Vie , & le Tresor de l'Eglise , doit estre traité, administré, & receu avec l'honneur, & le respect deu à sa grandeur, & selon le possible des Creatures.

II.

Ca esté de tout temps que l'Eglise à pris à tasche de rendre tous les honneurs possibles à cõt adorable Sacrement ; soit en l'Eglise, es Processions , où à la Communion des Malades , & n'a iamais manqué d'obliger les Fideles de rendre leur deuoir à cõtAuguste Mystere.

III.

Es Eglises elle le loge au lieu le plus saint & le plus sacré , elle le conserue en des Vaisseaux les plus pretieux , qu'elle accompagne d'Ornemens de grand prix.

IV.

Es Processions elle le porte avec toute la Majesté possible , elle y employe toutes les Ceremonies les plus saintes, & le fait paroistre cõme vn grand Roy au milieu de ses Princes, & à la veuë de ses Sùjets.

V.

Elle a bien eũ le mesme soing à l'égard de la Communion & de l'administration du S. Viatique aux Malades ; Mais il arriue souuent que celle qu'elle a ordonnée pour la bien-seance , & l'honneur de ce Sacrement adorable , en ces occasions est assez mal obseruée:ou pource que souuent les personnes malades sont pauvres & n'õt pas les choses necessaires ou l'industrie de se seruir avec propreté de ce qu'elles ont. Et quoy qu'ils soient Riches, ils manquent assez souuent autant que les Pauures des choses necessaires , par vne negligence pour ne point dire vn mépris des choses de pieté, dont ils ne se souciët guere destre pourueus. Vn Crucifix, vn Eau-benistier, & de l'Eau, se trouue manquer assez souuent dans des maisons là où se trouueroit bien quantité d'exellens meubles vains, mondains, & superflus , & souuent employez à offécer le Dieu de qui ils les ont receus. C'est pourquoy il a semblé à propos pour réueiller la foy & la deuotion des Fideles , & faire reuiure

l'ancienne pratique des temps passez en ce rencontre, il a semblé bien à propos de marquer icy ce qu'il seroit à faire pour s'en bien acquiter.

V I.

1. A l'égard du Malade, pour le faire Communier salutairement, il faut qu'il soit Confessé par son Curé ou autre de sa part dès la veille.

Qu'il soit en son bon sens, & en estat de pouuoir Communier sans peril d'irreuerence, comme il seroit s'il auoit vne toux violente, vn vomissement, ou quelque grande difficulté d'aualler, &c. Qu'il n'ait aucune inimitié avec son prochain: Qu'il ne soit obligé à la restitution ny du bien ny de l'honneur, ny engagé dans aucune occasion prochaine, du peché.

Qu'il soit instruit à former des actes de Foy, de Contrition, d'Esperance en Dieu, de resignation en sa sainte volonté: voila pour l'interieur, & quand à l'exterieur, il est bon si c'est vn homme, qu'il aye le poil proprement fait. Les mains nettes, la face lauée, qu'il soit reuestu nettement & proprement: & quand aux femmes & aux filles, elles doiuent estre accommodées à proportion selon leur sexe.

V I I.

2. A l'égard du lieu ou de la chambre du Malade, il faut que les Aduenuës du logis soit bien nettes, comme aussi l'allée, les degrez, & la chambre mesme: que tout cela soit parsemé d'herbes de bonnes senteurs. Il faut oster de la Chambre tout ce qui est de mauuais odeur, & qui sert au Malade, si faire se peut y mettre quelque parfums, comme aussi oster ou plustot rompre tous les mauuais Tableaux & Figures prophanes, destourner les Armes & autres Vstenciles indecens: Retirer les Enfans, chasser les chiens & les chats; Orner la Chambre de quelques

Images ou Tableaux Saints. Courrir le liét du Malade de Linge blanc : Preparer vne Table à la veüé du Malade, qui soit couuerte d'un Nappe blanche, avec vn Crucifix au milieu de deux Chandeliers au moins garnys de Cierges blancs : Vn Eau-benistier avec vn Asperfoir au costé droit : De plus vne petite Table couuerte de Linge blanc vn peu esloignée de la grande, sur laquelle il y ait vne Esguiere avec del'Eeau, vn Bassin, vne Seruiette, & vn Verre ou autre Vaisseau pour donner à boire au Malade.

VIII.

3. A l'égard du saint Sacrement, il faut prendre garde de luy rendre tout l'honneur possible comme nous auons dit cy-dessus ; S'il y a des Confreres du S. Sacrement, c'est en ce rencontre qu'ils doivent faire prestre le Cierge au poing la fidelité de leur deuoir : Et il ne faut iamais manquer d'inuiter les Voisins, les Parens & Amis de témoigner au Malade, ou plustot à Dieu, vn effet de leur pieté, & faire en sorte que le nombre des Assistans soit le plus grand que l'on pourra, avec toute la modestie, la deuotion, & l'honesteté possible, tous la teste nuë, le Cierge en main, & la priere en bouche. De plus il est à remarquer autât que la commodité le permettra, qu'il faut procurer des flambeaux ou autres luminaires pour accompagner le S. Sacrement : comme aussi vn Dais porté par les deux plus Notables de la Compagnie, & non par des Ecclesiastiques ; Et tout le reste en bon ordre, selon l'Age & la Qualité d'un chacun. Estans dans la Chambre, autant que lieu le permettra, que les hommes soient separez des femmes, & tous le visage tourné vers le Saint Sacrement, & non vers le Malade.

IX.

L'exemple de plusieurs personnes de qualité & de

136 *Advis important pour la Com. des Malades.*
pieté qui a la rencontre du S. Sacrement mettent pied à terre & de Cheual & de Carosse pour l'accompagner chez le Malade & le reconduire iusques dans l'Eglise, fait bien voir l'estime qu'on doit faire de cette action : Dieu mesme l'ayant autrefois recompensée de la Courõne de l'Empire à l'égard d'une personne qui l'auoit pratiquée par vn mouuement de pieté : Et c'est pour ce subiet que le Pape Gregoire 13. octroye cent iours d'Indulgence, & plusieurs Euesques 40. iours à ceux qui acompagnent le saint Sacrement aux Malades.

X.

Il est encore à remarquer pour le plus grand honneur du S. Sacrement, que ceux qui ont le soing des Malades, doiuent tascher hors la necessité de faire faire la Communion le Matin, auant Midy, & rarement l'Apresdinée, & encore moins la Nui&, pour éviter quantité d'inconueniens & irreuerence qui arriuent en telles rencontres.

XI.

Les Medecins qui sont obligez par les loix de l'Eglise de procurer au plustot à leurs Malade le Sacrement de Confession, ne doiuent par negligence de les exhorter opportunement à recevoir cette diuine Medecine, si souueraine pour la santé du Corps & de l'Ame, pource que Dieu benist dauantage leurs Remedes à l'égard de la santé corporelle.

XII.

Finalemant és Maladies violentes, & qui viennent subitement, si tost la Confession faite, il faut procurer le saint Viatique, puisque l'experience fait voir que souuent en telle maladie, l'esprit s'altere, & le Malade deuiet incapable de la Communion.



Abbregeé du Sacrement de l'Ordre.

PREMIER ABBREGE' DE LA TONSVRE.

Qu'est-ce que la Tonsure ?

C'est vne Ceremonie sainte & sacrée, qui vient de l'Institutiō & de la Tradition des Apostres, par laquelle vn Chrestien est consacré à Dieu d'une façon speciale, pour luy rendre service dans l'estat Ecclesiastique, & se disposer à recevoir les Saints Ordres.

Quelles conditions sont necessaires pour estre Tōsuré ?

Le Concile de Trente en remarque sept ou huit ;
 1. Qu'il soit de legitime mariage. 2. Exempt de toute Censure & d'Irregularité. 3. Qu'il soit de bonne vie. 4. Qu'il sçache lire & escrire. 5. Qu'il soit bien instruit des choses necessaires à salut. 6. Qu'il soit confirmé. 7. Qu'il y ait esperance & conjecture probable qu'il sera vn iour utile à l'Eglise, & propre aux Ministeres Ecclesiastiques : Mais la principale c'est, dit ce mesme Concile, *vt hoc genus vite eligāt*, qu'il choisissent ce genre de vie, non pas pour se soustraire de la Iurisdiction Seculiere, ny pour jouyr des Priuileges Ecclesiastiques, ny pour mener vne vie oisive & faineante, ny pour l'honneur & le bien temporel : *sed vt fidelem Deo cultum present* : Mais avec vne droite & sincere intention de servir Dieu dans les Ministeres Ecclesiastiques, à quoy il faut adiouster les Lettres demissoires de son propre Euesque, si on se presente pour recevoir la Tonsure hors de son Diocese.

Quelles dispositions interieures sont necessaires pour se presenter à la Tonsure ?

La premiere & la principale c'est la vocation, c'est à dire, estre appellé de Dieu à l'estat Ecclesiastique. La deuxieme estre en la grace de Dieu.

Comment peut-on connoître si on est appellé de Dieu à cét estat ? Par les marques suivantes.

1. Quand on est appellé par son propre Euesque, non par interest ou affection charnelle : Mais en veüe de ses merites, & de la necessité ou vtilité de l'Eglise.
2. Quand on embrasse ce genre de vie avec vne pure intention de seruir Dieu dans cét estat, & d'y procurer selon ses forces le salut du Prochain.
3. Quand on a pris conseil de quelque personne Docte, Prudente, Desinteressée, & Zelée pour l'estat Ecclesiastique.
4. Quand on a les qualitez requises pour s'acquitter dignement des fonctions de cét estat, comme la Science, la Saincteté, le Zele, le Courage, le Mépris des Richesses & de l'Honneur, l'Affectiõ au Trauail, &c.
5. Quand on y entre sans precipitation : mais apres s'estre préparé quelques iours par des exercices de pieté.
6. Quand on a beaucoup de respect & d'affection pour la discipline Ecclesiastique.

Quest-ce qui nous empesche de bien connoître & iuger de nostre vocation ?

Quatre choses principales.

1. L'engagement dans quelque Benefice que l'on possède desia, ou qu'on espere d'auoir.
2. Le peu de sentiment que l'on a de son salut.
3. La passion déreglée & violente d'estre Ecclesiastique à quelque prix que ce soit.
4. L'indignation de Dieu pour les pechez du Peuple ou de ceux qui pretendent à cét estat.

Supposez donc la vocation en quel estat se doit presenter à l'Euesque celui qui desire recevoir la Tonsure?

· Pour l'Exterieur il doit estre vestu d'habit long, c'est à dire d'une Sottanne simple, honeste, & non empruntée, anoir les Cheueux courts & égaux, vn Surplis sur le bras gauche, vne Chandelle allumée à la mains droite, & sçauoir par cœur ces paroles. *Dominus pars hereditatis mee & calicis mei, tu es qui restitues hereditatem meam mihi.* Pour le dire pendant que l'Euesque luy coupe les cheueux, & estre à jeun, si c'est le matin.

Que signifie ces paroles?

Elles signifient que le Tonsuré renonce au Richesses, Negoces, Trafics, Vanitez, Plaisirs & Pretensions du Monde, qu'il embrasse la vie peniblement heureuse d'un bon Ecclesiastique, qu'il prend Iesus-Christ pour le fonds & la substâce de tous les biens qu'il espere iamais, attendant de recevoir vne recompense tres-avantageuse dedans la Gloire.

Pendant toute la Ceremonie que faut-il faire?

Il faut auoir vne attention particuliere aux Prieres & aux Exhortations de l'Euesque, & sur tout à la signification de ces belles paroles, *Dominus pars, &c.*

Quels sont les effets de la Tonsure? Il y en a cinq.

1. Elle nous transfere de la Iurisdiction Secliere à celle de l'Eglise.
2. Elle nous rend participans des Priuileges & Immunitiez Ecclesiastiques.
3. Elle rend nostre personne sacrée, en sorte que ceux qui nous frappent sont Excommuniez.
4. Elle nous rend capables de tenir toutes sortes de Benefices qui ne requierét point les Ordres sacrez.
5. Elle nous oblige de dire vne fois les sept Pseaumes Penitentiaux.

Si estant Tonsuré il luy arrive vn Benefice, que doit-il faire ?

Il faut en accomplir les Charges, & employer le Revenu que l'Eglise nous enseigne estre les Vœux des Fideles, le Prix des pechez, & le Patrimoine des Pauvres, en vsage legitime.

Quelle vie doit mener celuy qui a receu la Tonsure ?
Vne vie vrayement Chrestienne & Ecclesiastique.

A quoy est-il obligé comme Chrestien ?

D'aimer Dieu de tout son cœur, & le Prochain comme soy-mesme pour l'amour de luy ; Croire & Esperer fermement en luy, s'en approcher par la sainte Communion, le Prier incessamment, faire Penitence, se mortifier, s'humilier, & souffrir enfin amoureusement tout ce qui luy plaira en ce monde.

A quoy est-il obligé comme Ecclesiastique ?

- A six choses, 1. Faire vne tres-grande estime de son Estat, le preferant à toutes les cōditions seculieres.
2. En porter les marques exterieures, comme la Sottanne, les Cheueux courts & modestes.
 3. S'appliquer aux fonctions Ecclesiastiques selon son pouuoir, assistant en Surplis, & avec deuotion au seruice de Dieu, qui se fait à la Paroisse, seruant à la sainte Messe au defaut des Acolytes.
 4. Employer plus de temps à la Priere, & Communier plus souuent & plus dignemēt que les Laïcs.
 5. Euitier soigneusement les choses prohibées par les Saints Canons de l'Eglise, comme la Chasse, les Comedies, les Cabarets, les Jeux de hazard, la hâitise des Fēmes, le Trafic, les Affaires seculieres.
 6. Faire vne estude conuenable à sa Profession, pour se rendre capable des Ordres superieurs.

Qu'est-ce que nous representent toutes les Ceremonies qui se font à la Tonsure ?

La Sottane, nous marque par sa couleur la morti-

fication que doiuent faire les Ecclesiastiques, & par sa longueur, la perseuerance dans cét exercice.

Le Cierge ardent, represente l'innocence avec laquelle il s'approche, & le bon exemple qu'il donne estant Clerc.

La Coupure des cheueux, le retranchement de toutes les superfluitez mondaines.

La Couronne, que toute la gloire du Tonsuré doit estre de souffrir à l'exemple de Iesus-Christ.

Et le Surplis, la pureté de cœur & de corps que le Tonsuré doit auoir.

SECOND ABREGE' DES QUATRE petits Ordres.

Q *V'est-ce que le Sacrement de l'Ordre ?*

C'est vn Sacrement par lequel est donnée la puissance d'exercer des fonctions sacrées en l'Eglise & la grace du S. Esprit pour les exercer saintement.

Combien y a-il d'Ordres ?

Il y en a sept : quatre qui se nomment petits, dont les charges, offices & fonctions quoy que grandes (veu qu'en la maison de Dieu le Roy des Rois, il n'y a rien qui ne soit grand) ne sont pas si releuées que celles des trois autres qui se nomment grands.

Qui sont les quatre petits.

L'Ordre de Portier, de Lecteur, d'Exorciste & d'Acolyte.

Que faut-il faire auant que s'approcher de ces quatre petits.

Il faut auoir accompli ce qui est de la Tonsure : car la Tonsure estant la preparation au Sacrement de l'ordre, celuy-là peut esperer de receuoir dignement l'Ordre, qui aura dignement pratiqué ce qui est de la Tonsure.

Faut estre exempt d'Irregularitez & de tous Empeschemens Canoniques.

Faut entendre au moins la langue Latine.

Faut auoir bon tesmoignage de son Curé, & du Maistre d'Escole en laquelle on est instruit.

Il faut sçauoir ce que c'est que ces quatre Ordres: quelle est la matiere & la forme: quels effects ils produisent quand au caractere & la grace: quelles vertus & quelles sciences y sont requises, quelles fonctions l'on doit exercer; bref ce qui est necessaire pour les bien receuoir & s'en bien acquiter.

Il faut se presenter à l'examen avec la Soutanne; les Cheueux modestes, & la petite Couronne Clericale, y porter ses lettres de Tonsure: & ceux qui sont d'un autre Diocese, le Demissoire de leur Euesque.

En fin il faut estre en estat de grace, autrement seroit vn sacrilege de les receuoir en estat de peché mortel: & celuy qui sera mieux disposé recevra d'autant plus de grace.

Que faut-il faire en les receuant.

Faut auoir la Couronne vn peu plus grande que les Tonsurez.

Faut s'y presenter avec la Soutanne, estre reuestu du Surplis, & tenir vne châdelle en la main droicte.

Si iamais on doit auoir de la deuotion, c'est en ceste deuote action: plus l'on en a, plus abondante grace l'on reçoit, qui sert pour exercer saintement les fonctions de ces Ordres.

Durant l'ordination il faut estre attentif.

Toucher soigneusement & reueremment de la main droicte, ce que l'Euesque donne à toucher: à sçauoir les Clefs, les Liures, le Chandelier, & la Burette.

En l'ordination du Portier, fermer & ouuir la

porte, sonner les cloches avec respect : & en l'ordination de l'Acolyte, répondre *Amen*, en touchant le chandelier & la burette.

Que faut-il faire apres les auoir receus.

Le Pontifical ordonne les choses suiuantes.

Dire les sept Pseaumes vne fois.

S'exercer en chacune de ces charges : & ce en l'Eglise que l'Euesque aura assigné, si pour cause d'étude l'on n'en est absent.

S'instruire de plus en plus en la discipline Ecclesiastique.

Croissant en aage, croistre pareillement en vertu & en science.

Donner bon exemple en toutes ses actions.

Montrer vn plus grand respect enuers les Prestres & ceux qui sont és Ordres superieurs.

Communier plus souuent qu'aparauant.

Pratiquer les vertus correspondantes aux fonctions de ces Ordres, lesquelles sont clairement expliquées dedans le texte du Pontifical.

Garder vn an d'interstice depuis les petits Ordres receus iusques à l'Ordre de Soubs-Diacre si la necessité ou vtilité de l'Eglise au iugement de l'Euesque ne le requiert autrement.

Durant ce temps il est à propos outre ce que dessus, de bien lire la sainte Escriture.

Affister aux Offices publics.

Apprendre le plain chant.

Communiquer avec d'autres Ecclesiastiques sçauans, vertueux, & versez aux fonctions des Ordres.

Se façonner dans la lecture des saints Canons, & la Doctrine des saintes lettres.

Dire soigneusement l'office qu'ils doibuent.

TROISIÈME ABBREGÉ TRAITANT
des trois Ordres Sacrez ou Majeurs.

Quels sont les trois Ordres que vous appelez Sacrez ou Majeurs ?

L'Ordre de Sous-Diacre, Diacre, & Prestre.

Quels sont les dispositions pour recevoir les Ordres Sacrez ?

Il y en de deux sortes, les vnes esloignées, & les autres prochaines. Les dispositions esloignées sont, la Vocation, la Pureté d'intention, la Bonne vie, dont il faut apporter témoignage à l'Euêque ; sinon depuis tousiours au moins depuis vn temps notable. Auoir l'Age déterminé par l'Eglise, sçauoir vingt & vn an pour le Sous-Diaconat, vingt trois pour le Diaconat, & vingt cinq pour la Prestrie. Auoir la capacité requise, & estre bien instruit de l'Ordre que l'on va recevoir. Auoir vn Titre suffisant & non falsifié. S'estre éproué pour ce qui regarde la Chasteté. Si on est d'vn autre Diocèse, auoir vn Dimissoire. Enfin auoir gardé les Interstices qui sont vn an entre les Mineurs & le Sous-Diaconat, d'vne autre année depuis le Sous-Diaconat iusqu'au Diaconat, & encore vne année au moins depuis le Diaconat iusques à la Prestrie.

Pourquoy l'Eglise a-t'elle institué ces Interstices ?

Pour cinq raisons principales.

1. Afin que ceux qui sont ordonnez puissent acquerir pendant ce temps-là, la Vertu, la Science, & l'Experience que requiert le Sacerdoce.
2. Afin qu'on puisse exercer l'Ordre receu, & en faire les fonctions.
3. Afin de se dégager peu à peu de l'esprit du Monde & de ses fausses Maximes, & se remplir de l'esprit Ecclesiastique.

4. Afin que l'Eglise puisse mieux connoître ceux à qui elle doit confier la conduite de ses Enfans.
5. Afin que les Seculiers, les Ecclesiastiques, & mesme les Infideles estiment dauantage nos Mysteres, nostre Religion, & nostre Sacerdoce, considerant le soin, la peine, & le trauail qu'il faut prendre pour s'en rendre digne.

Toutes ces dispositions esloignées, qui viennent d'estre cottées, sont-elles necessaires à ceux mesme qui veulent receuoir les Ordres Mineurs?

Oüy, : excepté seulement le Tiltre, les Interstices & l'Age qui n'est point determiné, & la Science encore, qui ne doit pas estre si grande que pour les Ordres Maieurs.

Quelle Science est requise à celuy qui se presente pour le SousDiaconat?

Cette Science consiste à sçauoir.

1. La difference des Ordres Maieurs & Mineurs, & de leurs fonctions.

2. A pouuoir répondre de la Doctrine & de la pratique des Sacremens, sur tout ce qui concerne le S. Sacrifice de la Messe.

3. A sçauoir parfaitement le Catechisme qui contient les quatre parties de la Doctrine Chrestienne.

4. A connoître la façon de reciter le Breuiare, en auoir estudié les Rubriques, & sçauoir les Ceremonies & l'Office de Sous-Diacre à l'Autel, parce qu'à l'aduenir il y fera obligé; ce qui se doit pareillement obseruer pour le Diaconat, & à plus forte raison.

Quelle Science est requise à ceux qui se presentent pour estre faits Prestres?

Celle principalement qui regarde l'Administration des Sacremens.

1. Touchant le S. Sacrifice, ils doiuent sçauoir dit Saint Charles la Nature du Sacrifice, ses Effets, ses

Parties , la Signification des habits Sacerdotaux , le Temps & le Lieu pour l'offrir, les Defauts ou Accidens qui y peuuent arriuer.

2. Touchant l'Administration des autres Sacrements , il faut qu'ils ſçachent la maniere d'ouyr les Confessions , & qu'ils ayent vne connoiſſance entiere des Sacrements de Baptême, Euchariftie , Extreme-Onction , Mariage , &c. Pour cét effet qu'il voye le Recueil de toutes les Tables qu'on a dreſſées pour ce ſujet, intitulé la Veritable Science d'un bon Curé & autres Eccleſiaſtiques.

3. Touchant la parole de Dieu, ils doiuent ſçauoir la distribuër au Peuple d'une maniere vtile & profitable, & comme ils doiuent conduire les autres dans la voye de Lumiere ; Ils doiuent encore ſçauoir ce qui appartient à la vie Spirituelle, & particulieremēt ce qui regarde l'Oraiſon Mentale, & autres Exercices qui conduiſent à la perfection.

Quelles ſont les diſpoſitions prochaines pour recevoir les Saints Ordres ?

Ce ſont celles qui deuantent , qui accompagnent ou qui ſuiuent l'Ordination.

Que faut-il faire auparauant l'Ordination ?

1. Il faut ſe mettre en eſtat de grace par vne bonne Confefſion.

2. Pour attirer les graces de Dieu avec plus d'abondance, ſe retirer quelque temps à part pour examiner les motifs de ſon cœur deuant Dieu, pour luy recommander cette affaire par inſtantes prieres, pour conſiderer la vie qu'on a menée depuis le Baptême, ou depuis le dernier Ordre receu , & ſe confondre en la veü de ſes crimes : Pour conſiderer l'excellence de ce que l'on va recevoir, & ſ'humilier dans la veü de ſon indignité. Et pour cela faire lecture du Pontifical quelques iours auparauant, plus

en esprit d'Oraison que d'estude.

3. Faire quelques bonnes œuvres, quelques Jeunes, & quelques Aumosnes à cét effet.

4. Prendre auis de quelque personne prudente, zelée, & experimentée en ces Matieres, pour ne rien faire precipitément.

Quelles sont les dispositions qui doivent accompagner l'Ordination? Il y en a trois.

La 1. est de dresser son intention à recevoir l'Ordre, pour la fin pour laquelle N. S. Iesus-Christ l'a institué, cōme pour sa Gloire, son Auancement Spirituel, l'Honneur de l'Estat Ecclesiastique, & l'Edification du Prochain, & reietter toute autre mauuaise intention que l'on pourroit auoir.

La 2. estre attentif aux Prieres, Aduertissemens, & Ceremonies que fait l'Euesque, specialement à celle par la vertu desquelles l'Ordre est dōné & cōferé.

La 3. est de se représenter & se persuader viuement que Dieu opere en nous interieurement, ce que signifient les Ceremonies exterieures de l'Ordination, sçauoir la Puissance de l'Ordre, le S. Esprit & la Grace en cas que l'on soit bien disposé.

Quelles sont les dispositions qui doiuent suivre la reception des Ordres? Il y en a encore trois.

La 1. de considerer l'excellence de l'Ordre & de la Grace que l'on vient de recevoir, & en remercier Nostre Seigneur, luy offrant les Louanges de tous les Anges & de tous les Saints de Paradis.

La 2. de faire vne bōne & ferme resolution de s'acquitter fidelement des obligations contractées en l'Ordination, & s'employer pour cela aux fonctions de ses Ordres, & en rechercher les occasions, pratiquant les Vertus qui luy sont plus conuenables.

La 3. de demander à Dieu avec humilité & confiance, le don de Perseuerance dans cette resolution,

tât pour soy que pour les autres; Et pour témoignage encore de plus grande reconnoissance, & afin de ressusciter la grace receüe par l'imposition des mains, en faire tous les ans vne memoire solemnelle au iour que ce bon-heur nous sera arriué.



*Abbrégé du Sacrement
de Mariage.*

Q *U'est-ce que le Sacrement de Mariage ?*
C'est vne sainte & legitime alliance instituée de N. S. Iesus-Christ pour la generation & éducation des Enfans.

Deuant qui doit-il estre fait pour estre legitime ?
En presence du propre Curé & de deux ou trois Témoins, sans quoy il est absolument nul.

Quelles sont les effets du Mariage ?

1. Il augmente la grace sanctifiante, & outre cela donne vne grace qu'on appelle Sacramentale, qui est propre au Sacrement de Mariage.

2. C'est celle que Dieu donne aux personnes Mariées pour viure chastement & saintement par ensemble toute leur vie dans cette condition, pour se garder la foy l'un à l'autre, & esleuer leurs Enfans en la crainte de Dieu. C'est à quoy se rapportent les trois biés principaux du Mariage: sçauoir la Lignée, la Fidelité, & le Sacrement, ou l'Indissolubilité.

Tous ceux qui se marient reçoivent-ils cette grace ?
Non: car elle ne se donne qu'à ceux qui s'approchent bien disposez du Sacrement de Mariage, & de ce manquement vient la pluspart des malheurs qu'on voit dans les Familles.

DISPOSITIONS AVEC LESQUELLES LES
Chrestiens doiuent entreprendre le Mariage.

Quelles sont les dispositions avec lesquelles les
Chrestiens doiuent se presenter au Mariage,
pour y attirer les benedictions du Ciel ?

Il y en a de deux sortes, les vnes esloignées, & les
autres prochaines.

Quelles sont les dispositions esloignées ?

Il y en a six ou sept. 1. N'auoir point d'empesche-
ment 2. Y estre appellé de Dieu. 3. Auoir vne in-
tention pure. 4. Sçauoir les Mysteres principaux
de la Foy, le *Pater, Ave, Credo*, les Commandemēs
de Dieu & de l'Eglise, le nombre des Sacremens, le
fidel acquit de sa Charge, de son Estat, de ses Exer-
cices, & de ses Affaires. 5. Faire publier les bans en
la Paroisse. 6. Faire les Fiançailles en face de l'Eglise.

Combien y a t'il d'empeschemens au Mariage ?

Deux, les vns le rendent nul, & les autres illicite.

*Qui sont les empeschemens qui rendent le Mariage
illicite & mauuais ?*

Les ordinaires sont se marrier dans le temps defen-
du par l'Eglise, ayant fait vœu simple de Chasteté,
ou bien estant Fiancé à vn autre.

*Quels sont les empeschemens qui rendent le Ma-
riage nul ?*

Les principaux sont, si on est Parent, Allié, Im-
puissant, Violenté, Prestre, Religieux, ou desia Ma-
rié, ou si le Mariage est Clandestin.

*En quoy consiste la pureté d'intention qu'il faut
auoir pour entreprendre le Mariage ?*

En deux choses. *Quel est la premiere ?*

C'est de reietter toutes les fins & les considera-
tions purement humaines ou naturelles, qui pour-

roient nous porter au Mariage.

Quels sont les motifs ausquels il faut premieremēt renoncer, & contraires à cette pureté d'intention?

Il y en a deux principaux, celuy du plaisir, & celuy del'interest.

Quentendez-vous par le premier motif du plaisir?

C'est quand on se marie seulement pour assouvir sa passion, & pour lascher la bride plus librement à sa concupiscence, à guise de bestes brutes, & dits par l'Ecriture, chevaux eschappez, comme au commun des hommes, qui n'ont point de connoissance de Dieu, ainsi que dit saint Paul.

Qu'arrive t'il aux personnes qui se jettent ainsi dans le Mariage?

L'Ecriture nous apprend premierement, que le Démon a puissance sur eux, comme sur les sept Maris de Sara, qui furent estouffez la premiere nuit de leur Noces.

2. Cela attire la colere de Dieu sur ces Mariages, comme nous voyons dans la Genese, que les Enfans de Seth s'estāt alliez aux Filles de la maison de Caïn, parce qu'elles estoient belles, Dieu protesta delors, que jamais son esprit ne demeureroit avec l'homme. Et S. Augustin dit que d'agir de la sorte c'est abuser de la sainteté du Sacrement, & vouloir couvrir & cacher sa turpitude du pretexte & du manteau specieux du Mariage.

Quentendez-vous par ce second motif que vous appelez d'interest?

C'est quand dans les alliances on ne considere que les biens ou les aduantages temporels; comme les Richesses & les Honneurs mondains, l'Appareil exterieur, & semblables, sans faire aucune attention à la Vertu, à la Famille, &c.

Quelle est la seconde chose en quoy consiste la pureté

L'intention necessaire pour entreprendre le Mariage ?

C'est de se conformer aux desseins de Nostre Seigneur Iesus-Christ , qui a institué ce Sacrement , & aux intentions de l'Eglise.

Quels sont les motifs & les intentions qu'il faut avoir pour entrer dans cette conformité ?

1. De glorifier Dieu. 2. Y faire nostre salut. 3. Entretenir la succession de l'Eglise par la generation qui se fait au Baptisme , & y trouver le remede à la concupiscence.

Comment se doivent comporter les personnes qui pretendent de se marier ensemble ?

Avec la modestie & la retenüe & se bien garder de prendre aucune liberté mauuaise dans la conuersation ou autrement auant qu'estre mariéz.

Que doivent faire les Fiancez pour euitier ces libertez qui peuent preiudicier à la sainteté du Mariage ?

1. C'est de ne se voir iamais qu'en lieu decouuert, & en presence de témoins.

2. Ne demeurer en mesme maison, suiuant l'aduertissement que leur en donne l'Eglise dans le Rituel.

Quelles sont les dispositions prochaines pour recevoir le Sacrement de Mariage ?

Ily en a deux principales. La premiere consiste à euitier les Vanitez, Superfluitez , & dissolutions qui se passent d'ordinaire , tant aux Fiançailles qu'aux Nopces , & y garder la modestie bien sceante aux Chrestiens.

La seconde de se mettre en estat de grace par vne bonne Confession & la sainte Communion qui doit estre faite deux ou trois iours auparauant.

Quest-ce qui seroit à conseiller outre ce qui vient de estre dit , aux nouveaux Mariez pour attirer la benediction de Dieu abondante sur eux ?

1. Ce seroit de vouloir pratiquer ce que les Saints

Peres de l'ancien Testament pratiquoient tous , au rapport de S. Augustin , comme nous voyons de Tobie & de Sara , ce que S. Louis & quantité d'autres dans le nouveau Testament ont exactement observé , & ce que le Pape Euariste III. apres S. Pierre recommande , c'est à dire , de viure en continence quelques iours au commencement du Mariage , pour les employer en Oraisons & autres bonnes œures.

2. De vouloir d'un commun accord s'abstenir du deuoir coniugal suiuant le conseil que donnent tous les Peres , apres l'Apostre S. Paul , & suiuant le rescrit du Pape Nicolas I. & le sentiment de S. Charles , aux grandes Solemnitez de l'année , les iours de Dimanches , & les iours de Communion , les iours de ieiune , & à certains temps destiné à l'Oraison.

3. Faire tous les ans l'Anniuersaire de leur Mariage , comme S. Gregoire de Naziance témoigne qu'il se pratiquoit de son temps , non pas avec les recreations mondaines & sensuelles : Mais en se Cōfessant & Communiant ce iour-là , recommandant à Dieu plus fermement qu'à l'ordinaire les progresz de leur Mariage , renouellant les bons propos de le sanctifier de plus en plus par vne reciproque amitié & fidelité , en reprenant halaine en Nostre Seigneur pour le support des charges de leur vocation.

Quelles sont les obligations communes & reciproques que contractent les personnes qui se marient ?

La 1. est la fidelité à se rendre reciproquement le deuoir coniugal.

La 2. l'amour mutuel , & la demeure commune.

La 3. l'Education des Enfans.

Les personnes mariées peuvent-elles offenser Dieu griefuement en ce qui regarde le deuoir cōiugal ? Ouy.

1. Quand ils le refusent desraisonnablement.

2. Quand ils empeschent la generation.

3. Quand l'ordre estably pour la production des Enfans est violé & peruertty.

4. Quand ils commettent excez notables par attouchements & autres impuretez.

Cōment se doit comporter le Mary enuers la Femme?

1. L'Hōme prendra Femme avec la crainte de Dieu, & intention d'auoir lignée seulement.

2. Aimera sa Femme, comme Nostre Seigneur aime son Epouse l'Eglise.

3. La doit tenir au rang de son Epouse, & de la moitié de soy-mesme.

4. Luy doit parler avec grande reuerence & respect, estant sa compagne & adiutrice.

5. Quand il sera besoin la reprendre il le fera avec modestie & sans alteration, & non deuant ses Enfans ou Seruiteurs.

6. Doit fuir toutes pratiques ou familiaritez suspectes d'autres Femmes.

7. Doit tousiours penser que Dieu luy a donnée non pour chambriere, mais pour compagne.

Comme se doit comporter la Femme avec le Mary?

1. La Femme prendra Mary avec l'humilité & crainte de Dieu, & intention d'auoir lignée, non pas pour le plaisir.

2. Considerera qu'elle s'est obligée d'estre suiette à son Mary durant sa vie.

3. Elle obeira en toutes choses honnestes & licites, qui ne sont point peché contre Dieu & conscience.

4. Doit estre deuote, tant dehors la maison, que dedans.

5. Ne doit point troter ça & là, & se promener par les ruës, és lieux publics, ou maisons d'autruy.

6. Se doit garder de parler mal à propos avec ses compagnes, de l'honneur d'autruy.

7. Doit auoir grand soin de sa ménagerie, & de con-

seruer le bien de la maison, sans faire tort à persōne.

Comment se doiuent comporter le Mary & la Femme ensemble.

1. Les mariez doiuent garder fidelité l'vn à l'autre, signifiée par l'anneau de Mariage.
2. Se doiuent porter vn saint Amour.
3. Garderont l'honesteté & decence en leur couche nuptiale.
4. Doiuent estre sobres en leur Mariage.
5. Doiuent auoir paix & vnion ensemble.
6. Se doiuent honorer l'vn l'autre.
7. Doiuent se donner bon exemple, se Confessans & Communians souuent, donnans Aumosnes, & faisant autres œuures de charité.
8. Doiuent bien & loyaument acquerir le bien, oster les Tableaux lascifs des Salles, & se recommander à Dieu à genoux Soir & Matin, & le remercier des bien-faits receus ledit iour.

Comment se doiuent comporter le Pere & la Mere enuers les Enfans ?

1. Les Pere & Mere doiuent nourrir & esleuer leurs Enfans en la crainte de Dieu.
2. Les retirer du peché & des mauuaises compaignies tant qu'ils pourront.
3. Leur enseigneront les Commandemens de Dieu, la Croyance & Doctrine Chrestienue.
4. Les corrigeront de bonne heure, & quand ils le meriteront, & sans colere.
5. Les feront apprendre les lettres, ou à lire & escrire, tant que faire se pourra.
6. Leurs procurerōt de bōs Maistres & Precepteurs.
7. Leur donneront sur tout bon exemple, ne iurant ou iouiant excessiement deuant eux.

Comment se doiuent comporter les Maistres & Maistresses enuers leurs Seruiteurs.

1. Les Maîtres & Maistresses leur doiuent faire ouïr le saint Sacrifice de la Messe, les Festes & Dimanches, faire Confesser & Communier aux Festes solemnelles & principales de l'année, & ne les feront travailler les Festes.
2. Ne doiuent permettre qu'ils iurent, soüent, ou disent paroles mal dites, ny saletez en tout temps, & notamment deuant les Enfans.
3. Ne les battront ou mal-traiteront d'iniures ou autres imprecations, se souuenans qu'ils sont images de Dieu, & qu'on pouuoit estre Seruiteur aussi bien comme eux.
4. On leur payera fidellement leurs salaires.

ADVERTISSEMENTS IMPORTANS aux femmes enceintes.

1. **L**A terre porte ses fruiçts pour les hommes, & les femmes portent leurs enfans pour Dieu, ainsi si tost qu'elles se sentiront enceintes, elles luy offriront deuotement ce fruiçt, & le mettront sous sa sainte protection, afin qu'il puisse arriuer plus heureusement à la naissance corporelle & spirituelle: plusieurs saintes Meres l'ont pratiqué de la sorte celle de Samuël, de S. Nicolas de Myre, de S. Nicolas de Tolentin, & celle de S. François, & S. Augustin témoigne que sa mere Sainte Monique estant enceinte de luy faisoit le mesme plusieurs fois par iour.

2. Elles se recommanderont tous les iours à leur Ange Gardien, pour estre preseruées de toute sorte de mauuais accidens, & pour détourner les malheureux desseins que le malin esprit, représenté par le dragon de l'Apocalypse, machine ordinairement contre ces petites creatures.

3. Durant le temps de leur grossesse elles auront vn soin tout particulier de se conseruer en la grace de Dieu, elles prieront plus instamment, frequenteront plus souuent les Sacremens, & s'exerceront selon leur estat és bonnes œuures; afin d'obtenir de la prouidence diuine, de preuenir ce fruit de benedictions, de ietter des semences de vertu en sō temperamment & luy donner vne inclination au bien.

4. Elles auront soing d'entendre la Sainte Messe tous les iours, si faire se peut, receurōt avec vne particuliere deuotion la benediction du Prestre, baisseront souuent les sacrées Reliques des Saints, porteront vn Agnus Dei sur elles, & prendront de l'Eau beniste le soir en se couchant.

5. Elles éuiteront tous excez de viandes, de travail, de fardeau, &c. Et moins elles sont capables de ieusnes, abstinences & afflictions corporelles, plus elles mortifieront leurs passions de colere de haine, d'impatience, de tristesse, & autres semblables, & ne se trouueront iamais aux dâses, bals, ny aux spectacles accompagnez d'horreur & d'espouuante, ne regarderont des figures ou peintures difformes, ny autres choses espouuentables, & ne leur faut iamais faire des rapports inopinez qui les touchent de prés les Maris mesmes prendront garde de ne les pas frapper, attrister, ny rudoyer.

6. Le terme de l'accouchement s'approchant elles se Confesseront & Communieront deuotement, choisiront vne sage & vertueuse femme pour les assister: durant leur travail elles offriront leurs douleurs à Dieu pour satisfaction de leurs fautes, les vniront a celles du Fils de Dieu souffrant en Croix, se recommanderont à la bien-heureuse Mere de Dieu, à Sainte Marguerite, & si la commodité le permet, feront lire la Passion de nostre Seigneur de-

uant le S. Sacrement de l'Autel, pendant qu'elles seront en trauail.

7. Si tost l'Enfant né, la Mere fera le signe de la Croix dessus, & de ses propres mains, si faire se peut, l'offrira à Dieu comme sa creature, luy demandant la grace du Baptesme, & qu'il puisse viure & mourir en l'obseruance de sa sainte Loy; telle estoit la coutume de la Mere de S. Bernard, & de celle de Saint Elzear.

Que si l'on craint que l'enfant ne naisse pas vif, & que neantmoins on iuge qu'il est encor viuant, on le peut baptiser sur la moindre partie qui paroist, & si par apres estât né il est en dâger de mort, & qu'on ne le puisse porter a l'Eglise, sans peril, la Sage Femme le baptisera sous condition en cette sorte. *Enfant si tu n'es pas baptizé, ie te baptise au Nom du Pere & du Fils, & du S. Esprit*, en luy versant l'eau sur la teste: apres quoy si l'enfant vient à se bien porter, on aura soing de luy faire receuoir à l'Eglise le reste des ceremonies du Baptesme.

La Sage femme se souuiendra qu'il ne faut baptizer l'enfant au logis qu'en l'extrême necessité, qu'il faut baptiser avec de l'eau naturelle, & non artificielle, & que la mesme personne qui verse l'eau sur la teste de l'enfant, doit dire en mesme temps les paroles, *Enfant ie te baptize au Nom du Pere & du Fils, & du S. Esprit, Amen.* Et faire cecy en presence de tesmoins qui puissent asseurer au Curé la verité de l'action. Le Pere & la Mere ne doiuent iamais baptizer leur propre enfant, qu'à faute d'autres personnes, & en extrême necessité.

8. Les Parens auront soing au Baptesme de leurs enfans de choisir vn Parein & vne Mareine qui soiēt gens de bien, suffisamment instruits des choses de la Foy, capables de se bien acquiter de cét office és cas

que l'Eglise requiert : & ne faut iamais auoir esgard en cette occasion à l'interest temporel , mais bien à l'interest spirituel de l'enfant , & à l'intention de l'Eglise.

9. Durant le temps des couches , & pendant les visites qui se feront, on taschera que les entretiens soient de choses bonnes , vtiles & profitables :

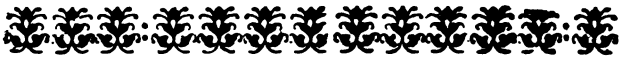
De plus elles sçauront , de quelque qualité qu'elles soient , qu'elles ne doiuent point estre releuées en leurs maisons sans grande necessité : mais qu'elles doiuent venir à l'Eglise pour remercier Dieu , & pour luy offrir leur enfant nouueau né , à l'exemple de Sainte Elisabeth , femme du Duc de Thuringe , laquelle ce iour-là portoit fort deuotement son enfant à l'Eglise , imitant en cela la sacrée Mere de Dieu.

10. Pour la bonne nourriture des enfans , & pour éviter quantité d'inconueniens , il est à souhaitter que chaque mere allaicte le sien propre, mais s'il est necessaire de choisir vne nourrice que l'on examine de bien près ses mœurs, ses humeurs, ses infirmités corporelles & spirituelles , ses inclinations naturelles, crainte que l'enfant en suççant le laiçt ne suççe le mauuais naturel de sa nourrice.

11. Les nourrices preserueront soigneusement leurs enfans de feu & d'eau, & autres semblables accidés, & crainte d'oppression ne les mettront iamais coucher avec elles auparauãt qu'ils ayent quinze mois les signeront du signe de la Croix en les couchant dans leur berceau, les aspergeront d'eau beniste , & si tost que leur petite langue se desnouera leur ferõt prononcer le Saint , Nom de Iesus & Marie , ioindre les mains, & esleuer les yeux au Ciel.

12. Si tost que l'enfant aura atteint l'usage de raison , les Parens soigneront de preuenir son esprit de

bons exemples, bonnes instructions & saintes remonstrances, luy faisant voir assez souuēt la fin de la Mort, de la Creation, & de la Vie, qu'il y a vn Dieu qu'il faut connoistre, aimer & seruir, que cette vie est vne guerre continuelle, que le Paradis se gaigne par force, qu'il faut garder les Commandemens de Dieu & de l'Eglise pour estre sauué, qu'il faut garder ce que l'on a promis au Baptesme, qu'il faut viure selon les Maximes de Iesus-Christ & de l'Euan-gile, qu'il vaudroit mieux mourir que de commet-tre vn peché mortel, & enfin que quicōque mourra en estat de peché mortel sera eternellement damné: Ce que dessus estant souuent repeté, & diligemmēt imprimé es esprits des Enfans, leur seruira de beau-coup pour embrasser le bien & s'esloigner du mal.



*Instruction familiere addressée aux
Sages-Femmes.*

Quelles sont les qualitez requises en vne Sage-Femme?

- Il y en a plusieurs: 1. Elle doit estre d'une vie irreprochable.
2. Bien ferme en la Religion Chrestienne.
 3. Bien instruite en son deuoir.
 4. Hors de tout soupçon d'Herésie, Sortilege, Malice, & Infamie.

Pourquoy ces qualitez luy sont-elles necessaires?

Parce que de l'Exercice de cette Charge, dépend souuentefois la Vie & le Salut des Enfans & des Meres: comme aussi de leur Malice, Ignorance, & Temerité, ariuent ordinairement de grands dommages.

Quels inconueniens peuvent arriuer par la faute d'une Sage-Femme ?

Par Ignorance, elle peut laisser mourir l'Enfant sans Baptisme, & la Mere en son trauail : Par Malice, elle peut commettre quantité de choses horribles & abominables qu'on ne peut nommer icy.

Quels remedes peut-on apporter à ces desordres ?

L'Eglise y a soigneusement pourueu en quelques Dioceses : Car elle ordõne au Curé de chaque Paroisse, de faire assembler les plus honnestes & pieuses de ses Paroissiennes, pour donner leurs suffrages à celles qu'elles iugeront la plus propre, & la plus fidelle à se bien acquiter de cette Charge.

Cette Femme estant esteüe, que doit on faire puis apres ?

Le Curé la doit instruire de trois choses.

1. De la maniere d'administrer le Sacrement de Baptisme, soit pour la Forme, soit pour la Matiere.

2. De ne baptiser iamais qu'en cas de necessité extreme, & d'appeller au meins deux Témoins, & sur tout la Mere de l'Enfant, pour rendre témoignage de la validité du Baptisme.

3. Aduertir les Parens de ne pas differer le Baptême de leurs Enfans, mais plustot solliciter de les faire baptiser le mesme iour si faire se peut. Enfin leur deffendre de porter les Enfans aux presches des Heretiques pour estre baptisez. En quelques lieux on adioute que si la Mere vient à mourir en trauail, que la Sage-Femme doit auoir soin de luy tenir la bouche ouuerte, affin de tirer l'Enfant (s'il se peut) pour estre baptisé.

Après cette Instruction, n'y a t'il rien à desirer dauantage.

L'Eglise desire encore que le Curé luy fasse prester le serment sur les Saints Euangiles en la presence
du

du Medecin ou Chirurgien de la Paroisse selon la forme qui s'ensuit :

Je, N. promets à Dieu le Createur Tout-puissant, & à vous, Monsieur, qui estes mon Curé, de macquiter le plus fidelement & diligemment qu'il me sera possible, de la Charge que i'entreprends maintenant: d'Assister aux Femmes de cette Paroisse & autres où ie seray appelée en leur Enfante mens; Et ne permettray à mon escient, ou par ma faute, que ny la Mere ny l'Enfant n'encourent aucun inconuenient, & où ie iugeray quelque peril éminent, de n'attenter rien de moy mesme, ains du conseil & aide des Medecins, Chirurgiens, & autres Femmes, lesquelles ie connoistré les mieux entendus & experimentées en ces affaires. Je promets d'estre fidele & secrette, & de ne reueler les secrets des Familles: Et sur tout ia promets, que ie n'vsferay d'aucun moyen illicite sous quelque couleur & pretexte que ce soit, & que ie ne feray & n'obmettray rien de ce qui sera de mon deuoir à l'endroit de qui que ce soit, par vengeance ou autre mauuaise affection: ains comme vne femme de bien vraye Chrestienne & Catholique, ie procureray en tout & par tout le salut corporel & spirituel tant de la Mere que de l'Enfant: Ainsi soit-il.

Le Serment estant presté ainsi solemnellement, le Curé luy dit: vous le iurez & promettez ainsi: Et elle répond: Oüy, Monsieur, ie le iure & promets, & en mesme temps le Curé luy fait toucher & baiser le Liure des Saincts Euangiles, puis il escrit dans le liure des Baptesmes le Nom & Surnom de la Sage-Femme, avec la datte du Iour, Mois, & An que cette Ceremonie s'est faite.

Tout cela posé que doit donc faire vne Sage-Femme quand elle est appelée pour vn accouchement?

1. Elle y doit aller promptement.

L

2. Estant arriüée en la chambre de la Femme Enceinte, elle doit asperger le Liët & la Malade avec de l'Eau-beniste, se mettre à genoux, & recommander cette affaire à la Saincte Vierge.

3. Si faire se peut, enuoyer vn Cierge à l'Eglise pour brusler deuant le Sainct Sacrement, & faire dire vne Passion.

4. Preparer de l'Eau-beniste de Pasques ou de Pentecoste sur la Table, en cas de besoin, & faute de celle-cy, prendre de l'Eau commune de Puits ou de Fontaine.

Peut-elle point baptiser l'Enfant en la maison sans necessité?

Nullement, elle pecheroit mortellement.

Quand doit-elle craindre qu'il y ait de la necessité de baptiser à la maison?

1. Quand la Mere accouche deuant terme.
2. Quand elle est debile & affoiblie par maladie.
3. Quand elle est long-temps en son trauail : Et alors si on iuge qu'il y ait du peril de la vie de l'Enfant, il le faut baptiser sur la premiere partie du corps qui paroist.

L'Enfant estant né & y ayant peril de le porter à l'Eglise, que doit-elle faire?

S'il y auoit quelqu'homme autre que le Pere qui sçeut baptiser, il le deuroit faire par necessité ; mais si n'y a que le Pere & la Mere, en ce cas la Sage-Femme mesme le doit baptiser, en versant de l'eau sur la teste de l'Enfant, & prononçant en même tēps les paroles avec intention de baptiser, prenant garde, si les cheueux de l'Enfant sont grands, que l'eau tombe sur les espaulles en telle forte qu'elle touche immédiatement la chair.

Mais si elle l'auoit desia baptisé sur quelque partie du corps hors la teste, & qu'estant né il ne pût estre

porté à l'Eglise sans peril que doit-elle faire pour lors?

Alors elle le doit baptiser sur la teste sous condition, en disant : Enfant si tu n'es pas baptisé ie te baptise au nom du Pere, † & du Fils, † & du S. Esprit. †.

Que doit-elle faire quand elle doute si l'Enfant est mort ou vif ?

Elle le doit aussi baptiser sous condition, en disant, si tu es vivant, ie te baptise au nom du Pere, & du Fils, & du Saint Esprit.

Que si l'Enfant avoit deux corps, en sorte qu'on doutast qu'il y exst deux personnes ?

En ce cas il faudroit baptiser l'un de ces corps absolument, en disant : Ie te baptise au nom du Pere, & du Fils, & du saint Esprit. Et l'autre corps sous condition, en disant : si tu n'est pas baptisé, ie te baptise au nom du Pere, & du Fils, & du Saint Esprit.

Et s'il se trouve un Monstre, qui fust demy-homme & demy-beste ?

En ce rencontre, si le temps le permettoit, il faudroit consulter les Superieurs, ou bien le baptiser sous condition, en disant : si tu es homme, Ie te baptise au nom du Pere, & du Fils & du saint Esprit.

Quand on baptise à la maison par necessité, que faut-il observer ?

1. Il faut appeller deux personnes, pour témoigner en temps & lieu de la verité de telle action.
2. Esleuer son esprit à Dieu, & luy offrir quelque deuote priere à cét effet.
3. Recueillir son attention, & affermir son esprit.
4. Former deüement son intention, de faire ce que Iesus-Christ & l'Eglise veulent, & ne se precipiter en aucune maniere que ce soit.

L'Enfant estant né en bonne disposition, que faut-il faire puis apres ?

La Mere luy doit donner la benediction en faisant

le signe de la Croix †, l'offrir à Dieu de ses propres mains cōme sa creature, luy demandant la grace du Baptesme, & qu'il puisse viure & mourir dans l'obseruance de sa sainte Loy, imitant en cela la coustume de la Mere de S. Bernard, & de celle de S. Elzear.

Mais qu'elles paroles faut-il prononcer en baptisant ?

Celles-cy, & non pas d'autres: *Enfant ie te baptise au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit. Amen.*

Quand les faut-il prononcer ?

Iustement en versant l'eau, ny deuant ny apres: & faut que ce soit la mesme personne qui verse l'eau.

Comment les faut-il prononcer ?

Attentiument, distinctement, & l'entement: faisant trois Croix, en disant: *Enfant, ie te baptise au nom † du Pere, & du † Fils, & du † S. Eprit. Amen.*

Est-il point permis d'adiouster ou diminuer à ces paroles ?

Nullement il les faut prononcer toutes entieres.

Qu'elle intention faut-il auoir en baptisant ?

De faire vn Chrestien comme Nostre Seigneur l'a institué, & comme l'Eglise le pratique.

Que faut-il obseruer en portant l'Enfant à l'Eglise ?

1. S'il a esté baptisé à la maison, il faut mener les témoins à l'Eglise pour en asseurer M. le Curé.
2. Il faut retrancher toutes les vanitez & superfluites autour de l'Enfant, du Parain & de la Maraine & autres personnes assistantes, puis qu'il va renoncer au Diable & à ses Pompes.
3. Il faut porter de l'Eau naturelle, & non pas de l'Eau-Rose, crainte qu'il ne faille baptiser l'Enfant par necessité.
4. Faire baptiser l'Enfant en plain iour, si la necessité ne presse.

En fin que doit faire la Sage-Femme estant de retour à la maison ?

1. Elle doit mettre de rechef l'Enfant entre les mains de sa Mere , afin qu'elle le baise , le benisse , & l'offre à Dieu.

2. Elle doit aduertir le Pere , la Mere , & la Nourrice de l'Enfant , de ne le point coucher en mesme lect avec eux, crainte du peril d'oppression; & que la Nourrice prenne garde en luy donnant la mamelle la nuit qu'elle ne l'estouffe en s'endormant.

3. Elle doit aduertir la Nourrice pour éviter les embusches du Démon , d'asperger l'Enfant d'eau-beniste chaque iour, & le signer du signe de la Croix.

4. Elle fera souuenir la Mere , sitost qu'elle sera releuée de ses couches de porter l'Enfant à l'Eglise pour le presenter à Dieu.

Et pour finir cette instruction que doit faire vne Sage-Femme pour se rendre irreprochable en sa vocation ?

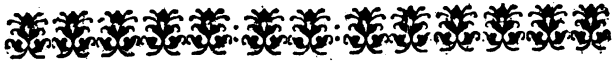
1. Elle ne doit retirer chez elle aucune personne suspecte ou scandaleuse au voisinage, que si elle en loge quelqu'une par charité ou pour quelque autre cause legitime, elle la doit cacher tant qu'elle pourra , & ne permettre aucune frequentation de personnes de l'autre sexe à son occasion.

2. Elle doit estre fidelle au secret à l'égard des familles, pour ne donner aucune occasion d'infamie à personne.

3. Elle doit estre exacte & fidelle és visites qu'elle sera obligée de faire par le deu de sa Charge, sans auoir égard à l'intérest, ny sans aucune acception de personne.

4. Elle ne doit ordonner aucun medicament ou autre chose semblable aux Femmes Enceintes , ou qui douteront de l'estre , sans auoir prealablement

cómuniqué le Medecin , faute dequoy elle se pourroit mettre en danger de la mort de la Mere , de la mort & du salut de l'Enfant, & peut-estre de la sienne propre, si elle le faisoit à mauuais dessein, témoin l'exemple qui est arriué l'an 1660. en cetté Ville.



*Pratique pour faire vn saint usage
des maladies.*

QUAND i'auray quelque maladie, indisposition ou infirmité.

1. I'iuoqueray le S. Esprit pour former vn acte de resignation & de soumission à tout ce que nostre bon Dieu voudra ordonner de moy.

2. Je considereray que dans mon estat de dépendance à la souueraine Maiesté, & comme creature tirée du neant par sa toute puissance, ie dois estre tellement soumis à sa diuine volonté, que sans aucune résistance ou repugnance, ie sois tousiours prest de suiure ses desseins sur moy soit de vie ou de mort, de santé ou de maladie, de consolation ou secheresse, enfin estre disposé d'entrer dás l'estat qu'il trouuera bon que ie sois, & pour autant de temps qu'il voudra, disant dans vne simplicité de cœur avec le Prophete *In manibus tuis sortes meæ*, Disposez entierement de moy, ó mon Dieu, selon vostre bon plaisir, i'accepte volontiers ce qu'il vous plaist de m'enuoyer.

Je reconnois & aduoüe franchement, que m'ayant donné la vie par pure liberalité quãd vous l'avez voulu, vous pouuez me l'oster quãd vous voudrez, & en suis consentant : Puis donc que vous vi-

uifiez ainsi, & que vous mortifiez lors qu'il vous plaist, il est bien raisonnable que mon ame malgré les oppositions de ma partie inferieure, vous soit en tout, & tousiours assuietie, & principalement dans cette maladie qui me vient & que ie reçois de vostre part.

Vous nous avez fait vos enfans par misericorde, partant puis que vous estes nostre Pere, vous ne pouuez rien nous enuoyer qui ne nous soit tres-bon & tres-vtile.

Ie prendray icy occasion de remercier Dieu de la maladie qu'il m'a enuoyée, puis que ie suis obligé de luy rendre grace de tous les biens qu'il me fait, & pour estre excité plus particulièrement à le benir en prenant ce Calice.

Ie m'arresteray vn peu à songer aux motifs que Dieu peut auoir lors qu'il m'enuoye cette maladie, soit qu'ils regardent sa gloire, ou nostre propre vtilité.

1. C'est pour nous faire reconnoistre & adorer sa puissance sur nostre vie & nostre mort.

2. Pour nous humilier en aduouant nostre foiblesse, n'estans pas suffisans pour nous maintenir sans son assistance dans la santé de nostre corps, comme nous ne pouuons conseruer la santé de nostre ame sans son secours & sa grace.

3. Pour nous faire recourir à luy avec plus de ferueur, car on est plus soigneux de prier lors qu'on se trouue en quelque danger, ou lors qu'on sent quelque besoins present ou pressant.

4. Pour nous faire remarquer quel aduancement nous auons fait en la vertu dás le temps de la santé; Car nous nous trompons tres-souuent lors que nous nous portons bien, en nous persuadans auoir acquis des Vertus, quand seulement nous auons for-

mé la resolution d'en pratiquer quelques vnes: Mais la maladie estant comme vne pierre de touché, nous donne des lumieres suffisantes pour discerner & reconnoître si nous possedons veritablement la Vertu comme la Patience & la Douceur, si nous aimons la Croix & les Souffrances : Et selon la maniere que nous nous comportons dans les diuers accidens qui nous arriuent dans nos Maladies, pour lors nous esprouons qu'il y a grande différence entre les desirs des souffrances dans la ferueur de l'Oraison, & la ioye de la souffrance quand elle nous arriue; ainsi Dieu nous tente, c'est à dire nous espreuue par les souffrances.

5. C'est pour nous détacher des choses d'icy bas, & nous faire souhaitter le Ciel, & trauailler pour acquerir cette recompense par nos peines & trauaux, nul ne pouuant pretendre à la gloire de la Victoire deuant que combatre; Car d'un costé quand nous considerons qu'il y a des gens si insensez que d'aymer ce Monde tout remply d'épines & de miseres; combien pouuons-nous penser qu'il se rencontreroit de personnes qui s'y attacheroient fortement s'ils n'auoient aucune amertume. C'est donc par bonté que Dieu a meslé les afflictions parmy les biens & ioyes de ce Monde, afin que les bons ne s'y attachent, considerant qu'il n'y a en la Terre aucun veritable bien qui merite leurs affections; d'autre part la Maladie nous faisant connoître que nous ne sommes pas immortels, & que cette vie ne durera pas tousiours, nous aduertit en mesme tēps qu'il y en a vne autre apres celle-cy eternelle dans les Cieux, apres laquelle nous deuons tousiours soupirer, & à laquelle nous deuons nous preparer par les bonnes œuures, & principalement par la patience.

6. C'est pour nous faire faire penitence de nos pe-

chez passez qui nous esloignent des Cieux, d'où viét que Nostre Seigneur dit que nous peritons si nous ne faisons Penitence.

7. C'est pour nous faire croistre en Grace, en Vertu, & en Merite, & estre plus esleuez dans le Ciel à proportion que nous aurons souffert dans la Terre pour son amour.

8. C'est pour nous rendre conformes à son Fils vnique & bien-aymé N. Seigneur Iesus - Christ, lequel a esté obligé de passer par les souffrances deuant que d'entrer au lieu de la Gloire, & nous obliger à souffrir comme luy si nous voulons pretendre à la mesme gloire.

9. C'est pour nous disposer à vne entiere & parfaite conuersion, ou en quittant nos vices, nostre mauuaise vie & nos méchantes habitures, si nous sommes pecheurs, ou embrassans vne vie de plus estroite perfection, si nous auons commencé à mener vne vie exempte de crimes, c'est à dire de peché mortel; car il n'y a rien de si capable pour mortifier nos passions, dompter nôtre corps & nos puissances, & nous faire entierement assujettir à Dieu, comme la Maladie; Ainsi les Iuifs lors qu'ils estoient bien affligez retournoient à Dieu, *multiplicatae sunt infirmitates eorum postea accelerauerunt.*

I'adoreray avec grand respect tous ces motifs & ces desseins de Dieu sur moy en m'enuoyant vne ou plusieurs maladies, puis qu'ils sont si saints, si iustes, & si raisonnables.

Je les considereray les vns apres les autres tout doucement & suauement, sans me precipiter vistemment pour les enuisager tous à la fois.

Si ie resens en moy quelque repugnance à la souffrance, ou si le malin esprit me sollicite à quelque pensée de murmure ou d'impatience, ie luy resiste-

Saint
Loup,
Salve ô
flagellū
Dei.

ray fortement, & estant armé des paroles de mon Maistre, ie ne craindray point de luy dire, arriere de moy Satan, tu ne gouste point les choses de Dieu, puis que tu me veux empescher de souffrir; quoy ne veux-tu pas que ie boiue ce precieux Calice que mon Pere m'a preparé? Ie m'écrieray avec vn grád Euesque de Troyes, Ie vous salüe, ô fleau de mon Dieu, soyez le bien venu, puis que vous venez de la part de mon souuerain Seigneur, & pour nous causer de si grands aduantages, que le Seigneur fasse de moy & en moy ce qu'il voudra, ie desire me soumettre à ses volontez, *quod bonū est in oculis eius faciat.*

Ie me considereray en suite selon mes Tiltres & belles Qualitez, ie m'interrogeray moy-mesme, qui es-tu pour pâtir & endurer de la sorte? helas! me répondray-ie, tu es vn miserable pecheur, & qui n'est pas encore traité selon ses merites.

I'enuisageray l'Arrest de mort prononcé contre moy, comme pecheur, de la bouche de Dieu mon souuerain Iuge, *morte morieris*, tu mourras & d'vne double mort corporelle & spirituelle, en ton Corps & en ton Ame.

I'adoreray cét Arrest si iuste & si saint, n'y ayant rien de plus raisonnable que les pecheurs ne demeurent impunis, mais qu'ils soient condamnez & chastiez comme ils meritent.

Ie me soumettray à cette condamnation, & diray avec le Prophete, il est iuste que ie porte sur moy les marques de vostre colere, puis que i'ay peché contre Vostre Majesté, *iram Domine portabo, quoniam peccavi ei.*

Miche-
as Pro-
ph. 9.

I'admireray la bonté de mon Dieu d'auoir differé sur moy l'execution de cét Arrest, & de m'épargner ainsi en m'enuoyant vne maladie au lieu de la mort que i'ay tant de fois meritée; car vne vie languissan-

te est vn moindre mal que la mort, puis que la mort est vne priuation de la vie, qui est vn bien, & le premier de tous.

Je reconnoistray donc avec le Prophete que la Maladie est vne ſuitte & peine du peché, & que c'est à cause de nos pechez que Dieu chastie les hommes, *Propter iniquitatem corripuiſſi hominem*, & que *Psal. 38* sans le peché nous n'aurions pas esté ſujets à tant de maladies, miſeres, & afflictions.

Je prendray icy occasion d'haïr le peché, qui est l'vnique cause de tous les maux que ie reſens, & non la Maladie, puis que c'est vn mal neceſſaire, apres les pechez que i'ay commis, me croyant toujours bien moins chastié que ie merite; car ſi le moindre peché veniel du monde demande pour ſatisfaction de grandes peines ou en ce monde ou dás le Purgatoire, ie ſeray perſuadé que les ſouffrances que i'endureray pour grandes qu'elles ſoient, ſont bien au deſſous de ce que merite le grand nombre de mes pechez.

Je conſidereray la maladie non ſeulement comme peine & chaſtiment du peché, mais auſſi comme medecine & ſatisfaction du peché, & ce en vertu de la mort & des ſouffrances de N. Seigneur Ieſus-Chriſt.

I'entreray en admiration de l'excez de la bonté de noſtre Dieu tout à fait merueilleux, conſiderant que ce qui nous eſtoit donné par punition, nouſtourne ſi aduantageuſement à noſtre tres-grand bien, depuis que le Fils de Dieu a ſanctifié nos ſouffrances par les ſiennes.

Je remercieray Dieu de ce que m'enuoyant vne maladie, il me donne dequoy le payer & ſatisfaire pour mes debtes, & de ce que par meſme moyen il me rend vn témoignage aſſeuré de ſon amour, & vn ſigne tres-probable de ma Predeſtination, ne reſer-

uant ma punition en l'autre monde, mais se contentant de ce leger & passager chastiment, nous asseurant luy-mesme par sa parole, qu'il reprend & chastie ceux qu'il ayme, ce qui m'obligera de repasser souuent en ma memoire ce beau & excellent passage couché dans le deuxieme Liure des machabées, qui nous apprend que Dieu pour lors nous fait paroistre vne des grâdes marques de son affection & tendresse paternelle enuers nous, quand il nous chastie promptement apres nos pechez, en nous enuoyant quelque affliction qui nous aduertit de quitter nôtre mauuaisè vie, & de nous purifier de nos méchantes inclinations, au contraire, que c'est vne marque infailible qu'il est en colere contre les pecheurs, & qu'il desire les punir & les chastier en l'autre monde, lors qu'il ne prend vengeance de leurs pechez aussi-tost qu'ils les ont commis, dissimulant & faisant semblant de ne les pas voir, & laissant agir ces pecheurs selon leurs peruerfes volontez, & les desirs déreglez de leurs cœurs.

Cecy m'oblige de me tenir tousiours en ioye dans la Maladie, & la receuoir avec amour, puis qu'elle nous est enuoyée avec tant d'amour, & qu'vn present d'amour ne peut estre reconnu que par amour. Dauantage comme la Maladie est vn œuvre satisfactoire pour nos pechez, elle nous tiendra lieu d'vne plus grande ou moindre satisfaction, à proportion que nous la receuons avec plus ou moins de charité, car ce Dieu de bonté & de misericorde, qui remet nos pechez dans le temps d'affliction, nous donne à entendre par l'exemple d'vne sainte Amante, que plus nous l'aymerons, plus aussi il nous pardonnera de debtes & de pechez, la charité estant comme vn grand manteau qui couure & efface vn grand nôbre de pechez; lors qu'elle est bié grâde & bié feruente.

Ecdl. 3.
13.

Si Dieu m'a soustenu en patience quand ie l'ay offensé, n'est-il pas iuste que ie suporte aussi avec patience tout ce qu'il m'enuoye pour punition de mes offences.

Si ie ne puis luy demander absolument la santé de mon corps, estant peut-estre plus expedient pour les desseins de Dieu ou de mon salut, que mon corps demeure dans l'infirmité, au moins ie luy demanderay la santé de mon Ame, en considerant la maladie de mon Corps, puis que selon son Apostre sa volonté n'est autre que nous trauillons à nostre sanctification qui s'opere par le retranchement de tout ce qu'il luy peut déplaire, & de tout peché qui cause la maladie de nostre Ame.

Je ne craindray donc point de luy dire, *Sana Domine animam meam, quia peccavi tibi*, Seigneur guerissez mon Ame, parce que i'ay peché contre vostre Diuinité. P. 40.

I'adoreray Nostre Seigneur comme Auteur & Principe de nostre vie surnaturelle.

Je luy demanderay pardon d'auoir fait tres-mauuais vsage d'une chose si precieuse, & qui luy couste si cherement.

Je l'inuoqueray ardemment, afin qu'il me donne sa grace pour faire bon vsage de cette maladie, & que cette infirmité ne me soit point occasion de mort, mais plustost de vie Eternelle, & qu'elle tourne à la gloire de Dieu. *Infirmetas hæc non sit ad mortem, sed pro gloria Dei.*

Je considereray la Maladie comme vne source de tous biens, & vn moyen pour acquerir les vertus ou se perfectionner dans la possession d'icelles: Puisque dans le temps de la maladie mieux qu'en tout autre temps on peut pratiquer les plus excellentes vertus, comme la Patience, l'Humilité, la Douceur Iacob. 2. 1.

& la Charité ; Or la Patience a vn œuure parfait, parce que celuy qui sçait garder inuiolablement la patience dans l'aduersité, monstre qu'il est bien aduancé dans les Vertus & dans le chemin de perfection. De plus la Patience enferme en soy la Charité qui est la Reyne & la perfectiō de toutes les Vertus : Ainsi la vertu du S. homme Iob a esté reconneüe & perfectionnée par sa longue patience.

La Maladie est vne source de grace & d'eau viue qui resiaillit iusques à la vie Eternelle, elle augmente nos merites, & nous fait acquerir bonne place dans le Ciel : car comme Dieu est tres-iuste à punir seuerement le peché, aussi n'est-il pas moins iuste à recompenser liberalemēt nos vertus & nōs souffrances, il tient vn cōpte tres-exact de toutes nos larmes.

Posuisti lacrimas meas in conspectu tuo : Et ne permet pas que la patience des affligez demeure sās salaire, *patientia pauperum non peribit in finem* : à proportion de nōs angoisses & douleurs de nostre cœur, il comble nostre ame de ioye & de felicitēz eternelles, *secundum multitudinem dolorum meorum in corde meo consolationes tuas letificauerunt animam meam*. Hé quoy, puis qu'il en va ainsi, nous plaindrons-nous dans les rigueurs de nos maladies ? Quoy les enfans des tenebres nous precederont-ils en ce point, seront-ils plus prudens pour l'accomplissement de leurs mauuais desseins que les enfans de lumiere en vne affaire si sainte & si importante comme le Salut. Les voleurs pour attraper vn pauvre innocent & le faire tomber dans les pieges qu'ils luy ont dressez, & les gens du monde pour satisfaire à leur vanité & ambition, combien endureront-ils d'incommoditez, ils passent souuent les nuits sans dormir, ne prennent aucun repos, sont exposez au froid, aux iniures du temps & à la cor-

fusion des creatures, & nous autres esclairez de la lumiere de la vraye foy pour des recōpenſes ſi grandes, ſi excellentes & ſi certaines, nous reſuferons d'endurer ce qui peut nous y faire paruenir; n'eſtce pas bien māquer de foy quand apres tout cela nous laſſerons d'endurer tout ce qu'on peut ſouffrir de faſcheux: car quelle comparaifon y a-il entre ce que nous endurons & entre ce qu'on nous promet, & que nous eſperons apres cette vie laborieufe, *Momentaneum & leue tribulationis noſtræ ſupra modum in ſublimitate æternum gloriæ pondus* ^{2. Cor. 2} *operatur in nobis.* Vne legere affliction & d'vn moment bien priſe en cette vie preſente nous fera acquerir vn tres-éminent & eternal degré de gloire dans les Cieux. Quoy pour vn mal de dents, vne oppreſſion d'eſtomach, vn eſtouffement ou fluction ſur la poiçtrine, pour vne ſieure, vne colique & vne migraine endurée vn peu de temps (qui n'eſt pas vn moment à l'eſgard de l'Eternité) nous ſçauons que nous receurons des recompenſes infinies & eternelles; Et cependant nous ſommes ſi peu eſchauffez à deſirer de ſouffrir, ô grand Dieu quel excez de bonté vous nous faites paroître, & quelle prodigieufe laſcheté de noſtre part. Si les Saints dans leur lieu de gloire vous beniffent, vous louent, & remerciront eternellement de ce qu'apres auoir paſſé par l'eau & le feu, vous les auez placez dans de grands rafraichiffemens, & dans vn repos eternal. *Transiuiimus per aquam & ignem & eduxiſti nos* ^{Pſ. 62} *in refrigerium.* N'auons-nous pas l'eſperance d'eſtre recompenſez cōme eux, & qu'apres auoir ſouffert le chaud & le froid, les cuiſantes chaleurs d'vne ſieure, les âpres froids d'vn catarre & fluctions, les ardentes & aiguës-douleurs des maladies, d'auoir vn ſoulagement & vne ioye eternelle, en iouyſſant de

vos doux embrasemens pour recompense de nos tristesses. Pourquoy donc ne vous benirons - nous pas des maintenant dans nos maladies, appuyées sur ces esperances.

Si nous souffrons quelquesfois avec assez de courage pour vne santé passagere , & qui durera peut-estre bien peu, ou mesme incertaine , qu'on nous applique les fers & les rasoirs , qu'on coupe , & qu'on deschire nostre corps. Pourquoy ne nous resoudrons-nous pas d'endurer & souffrir constamment acquerir vne vie bien-heureuse, exempte de route misere , affliction, paureté, & maladie.

Ioint qu'au lieu d'alliger nos maux lors que nous les souffrons , comme par contrainte, nous les augmentons bien souuent, nous les rendons plus fascheux , & ne les receuans de bon cœur, nous deuenons insupportables & à nous mesme , & aux autres; comme au contraire quand nous acceptōs avec ioye nos maladies , (chose estonnante & merueilleuse) Dieu n'attend pas à nous en recompenser en l'autre monde, mais il nous donne dans le temps même de la maladie des auansgousts des recompenses qu'il nous prepare dans l'Eternité; car le Malade bien disposé & soumis aux volontez de son Dieu, ressent en son ame vn certain repos , & ioye spirituelle qui est plus forte que son mal, & qui le rend comme insensible aux douleurs que son mal luy peut causer, lequel contentemēt est si grand, que ne pouuant se contenir dans l'interieur , se reprend iufques dans l'exterieur , faisant paroistre sur le visage vne serenité & satisfaction toute extraordinaire, qui ne peut s'expliquer que par ceux qui l'ont resenty, comme S. Paul nous le fait connoistre, selon l'experience qu'il en auoit, à mesure, dit-il, que les persecutions & souffrances que nous endurions pour l'a-

mour

mour de Ieſus-Chriſt augmentoient, de meſme noſtre Seigneur multiplioit ſur nous ſes conſolations, nous reſiouyſſant & fortifiant plus abondamment, *Sicut abundant paſſiones Chriſti in nobis, ita per Chriſtum abundat conſolatio noſtra.* De plus noſtre Dieu auteur de toute conſolation, ne ſe contente pas d'enuoyer aux Malades des conſolations pour ſa ſatisfaction & profit particulier; mais auſſi pour l'vtilité des autres, en ſorte qu'apres auoir gouſté & ſauouré ces delices, il eſt tres-capable de conſoler toute autre perſonne affligée. *Conſolatur nos in omni tribulatione noſtra, vt poſſimus nos & ipſi conſolari eos, qui in omni preſſura ſunt.* Parmy ces douleurs & conſolations il reconnoit fort bien la verité de cette propoſition, que noſtre Seigneur luy-meſme nous a enſignée. Biē-heureux ſont ceux qui pleurēt, & qui ſont dans les afflictions, & qui enduret perſecution pour ſon Nom, & il ſe tient ſi ſatisfait de la preſence & aſſiſtance extraordinaire de ſon Dieu en cet eſtat, qu'il ne voudroit changer ſa condition en vn autre; où il peut perdre tant ſoit peu cet auantgouſt de la gloire.

O eſtat heureux à celuy qui le peut gouſter.

Je prieray noſtre Seigneur de grauer dans mon cœur ces veritez, afin que par le moyen de ſa grace i'en puiſſe eſtre conuaincu, & m'y conformer pour me rendre digne de receuoir tous ces aduantages.

Je cōſidereray la maladie comme vn moyen pour me rendre conforme à Ieſus Crucifié, & pour m'aquiter de l'obligation tres-eſtroitte que i'ay comme Chreſtien & baptisé, de continuer la vie penitente & laborieufe de Ieſus-Chriſt noſtre Chef, ayant promis dans les vœux ſolemnels de mon baptême de mener vne vie de mort, en renonçant à moy-même, aux tromperies du diable, & aux vanitez du monde,

M

comme aussi à toutes ces ioyes & contétemens pour honorer par cet estat la mort de mon maistre, tout Chrestien (dont la vie doit estre vn perpetuel sacrifice) estant obligé de porter en son corps les mortifications de Iesus-Christ, afin d'estre vne viue expression de sa mort, & de ses souffrances.

Je rendray graces à mon Dieu de ce que par les afflictions & maladies, il me fait l'honneur de me metre de conformité & ressemblance avec son Fils vnique & bien aymé, qui est vne faueur tres-singuliere, puis que dans cette conformité à nostre Seigneur, est appuyée toute nostre esperance pour la gloire eternelle : car si nous ne cheminons comme il a cheminé, nous ne paruiendrons pas où il est arriué, si nous n'auons point part à ces douleurs, nous n'entrerons pas en communication de ses ioyes, & au contraire plus nous compatirons, & plus nous serons attachez à la Croix avec luy en ce temps present, plus aussi nous regnerons avec luy dans l'Eternité.

Je me s'entiray obligé de me resiouyr & d'esloigner loin de moy tout sentimēt de murmure, reconnoissant que cette maladie est vn signe de l'amour de mon Dieu, puis qu'il me traite comme il a traité vne personne qu'il chérit vniquement, & qui est l'object de ses diuines complaisances; car vn fils adoptif n'a pas raison de se plaindre s'il est traité cōme le mignon de la maison.

Si apres tout cela ie suis tenté de quelque mouuement d'impatiāce dans la violence du mal, ie ietteray souuent les yeux sur le Crucifix, qui est la force des Chrestiens, & l'adoucissement de toutes nos peines.

Selon le mal le plus pressant que ie ressentiray, ie m'appliqueray doucement à contempler quelque partie, ou quelque douleur du Crucifix qui luy soit

proportionnée , comme ſi i'ay la migraine , i'enuiſageray ſon Chef couronné d'eſpines , ie ſongeray à la douleur qu'il a enduré pour moy.

Si ie reſſens les ardeurs & alterations d'vne fièvre violente, ie ſongeray à la ſoiſ qu'il eut pour moy en Croix.

Si ie reſſens vne oppreſſion , ou vn eſtouffement, ie ſongeray à la douleur que noſtre Seigneur auoit de nos pechez , qui luy ſeroit ſi fort le cœur , que ſans vn miracle particulier elle luy auroit cauſé la mort.

Si la maladie oblige à me faire quelque incifion ſur mon corps , ie ſongeray à l'ouuerture de ſon coſté, de ſes pieds , de ſes mains , & comme tout ſon corps a eſté ouuert par vne infinité de playes.

Si ie ſuis delaiſſé dans la maladie, ſi on ne me dōne pas le ſoulagemēt que ie croiray m'eſtre neceſſaire, ie me donneray à noſtre Seigneur pour ſupporter patiemment cet abandon, ſans en teſmoigner aucun reſſentiment , conſiderant que noſtre Seigneur dans la Croix a eſté abandonné de ſon Pere , & qu'il a ſouffert pour l'amour de moy quantité de priuations de choſes tres-excellentes : joint que depuis le peché i'ay mérité d'eſtre abandonné de Dieu & de toute creature.

Ie m'vniray enfin à noſtre Seigneur en Croix, ſatisfaiſant pour mes pechez, regardāt mon liēt cōme vne croix ſur laquelle ie ſuis attraché comme criminel , le priant de l'accepter pour ſatisfaction de mes fautes, & qu'il m'octroye la meſme grace qu'il fiſt au bon Larron en Croix, luy promettant ſon Paradis.

Tout cecy cy-deſſus pour le premier acte de reſignation.

Le 2. Je demanderay la grace de faire vn bon vſage

M ij

de cette maladie , craignant vne perte irreparable , si ie negligé cette occasion , & que ma damnation en dépéd peut-estre ; car c'est vn tres-mauuais presage & dangereux signe , quand on n'est pas meilleur apres vne maladie.

3. Je me laisseray gouverner pour ce qui regarde mon corps par les Medecins , & les personnes qui auront soin de moy , leur rendant respect & obeysance en tout ce qu'ils desireront de moy , sans examiner si cela est bon ou non , renonçant à toutes repugnances , soit aux remedes ou à la nourriture , &c.

4. Je demanderay qu'apres les personnes necessaires qui ont soin de moy , ie ne voye & parle à personne , sinon à celles qui me porteront à Dieu , & m'exciteront à faire vn saint vsage de la maladie estans biē raisonnable de garder le silence avec toute creature , pour m'entretenir doucement avec celuy qui me fait l'honneur de me venir visiter.

*PRATIQUE A OBSERVER
dans la conualescence.*

1. Estimer la santé comme vne seconde vie , & vne nouvelle faueur de Dieu , dont il nous deman-
ra vn grād cōpte , si nous n'en faisons vn fidel vsage.

2. Prendre garde soigneusement qu'on ne prenne des diuertissemens & recreations par dessus le besoin ; Car cela pourroit vous rauir ce que vous auriez acquis dans la maladie , & mesme ce que vous auiez deuant que de tomber malade , ayez crainte aussi d'estre cause que d'autres à vostre occasion ne se distrayent de leur deuoir.

3. Vigilance sur soy pour ne pas entrer dans vn relaschement , & si nous ne pouons pas encore faire de grandes choses , comme nous le desirerions , à cause de la foiblesse de nostre corps , au moins que

nostre cœur soit tousiours vigoureux, & en de continuelles dispositions de seruir Dieu avec plus de courage que iamais.

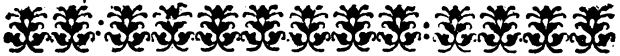
4. Trauailler à reparer les fautes passées, & commencer par les principales que nous aurons remarquées dans la maladie.

5. Viure plus que iamais dans l'humilité; car qui a r'il qui nous peut tant humilier comme la cōnoissance de nostre neant, de nos miseres, & de nos infirmités que nous laisse la maladie, partant nous deuons auoir tousiours des sentimens d'humilité; puis que nous portons avec nous, & au milieu de nous vn grand sujet d'humiliation. *Humiliatio tua in medio tui.*

6. Songer souuent à la Mort, & s'y preparer, puis que Dieu nous a rendu la santé, afin que nous y soyons plus preparez quand il nous l'enuoyera, & que nous soyons pleins de bonnes œuures, se mettre & demeurer en l'estat auquel on desiré estre trouué à l'heure de la mort.

7. Ne viure plus dans la Terre que comme si nous estions tout à fait morts, & n'auoir aucun sentiment, desir & attache pour toutes les choses d'icybas, comme Honneurs, Estimes, Aises, & non plus que des Morts. N'auoir aucun ressentiment pour les injures, car la maladie doit operer ce détachement, considerant que par la mort il faut quitter tout, & plus on a d'attache on est moins disposé à la mort.

8. Faire amas de vertu pour le temps present, pour la maladie quand elle viendra, & pour l'Eternité.



Abbrégé du Sacrement de l'Extreme-Onction.

Qu'est-ce que l'extreme-Onction ?
C'est vn Sacrement institué par Nostre Seigneur Iesus - Christ pour les Malades , afin de les deliurer des restes de leurs pechez , les fortifier contre le dernier assaut de l'Ennemy & de la Mort , ou leur rendre la santé si elle est necessaire pour leur salut.

Pourquoy appelle-on ce Sacremēt Extreme-Onction ?

1. Parce qu'elle ne se donne qu'à l'extremité de la vie à ceux qui sont si dangereusement malades qu'ils semblent tirer à la mort.

2. Parce que c'est la dernière de toutes les Onctions que reçoit le Chrestien en sa vie.

Quels sont les effets de ce Sacrement ?

Saint Iacques nous apprend qu'il y en a de deux sortes, les vns qui regardent le Corps , & les autres qui regardent l'Ame.

Quels sont les effets à l'égard du Corps ?

C'est de rendre la santé au Malade, s'il est epedient pour son salut , ou du moins luy donner des forces pour porter son mal avec plus de patience.

Quels sont les effets qu'il produit quand à l'Ame ?

1. Il donne courage pour se resoudre à la mort , surmonter toutes les difficultez qui se presentent à ce dernier passage. 2. Il remet les restes du peché.

Quentendez-vous par ces restes de peché ?

1. Tous les pechez mortels ou veniels non pardonnez qui restent dans l'Ame apres les autres Sacremens receus.

2. Vne certaine foiblesse & lagueur de l'Ame, qui n'a pas eu assez de soing pour se guerir entierement par la Penitence, & se restablir parfaitement en la grace de Dieu. Voila pourquoy elle est appellée par les Saints Peres la Penitence des Infirmes.

3. Quelques-vns les entendent encore des peines qui sont deuës aux pechez, lesquelles sont tout à fait ostées, ou du moins beaucoup diminuées par ce Sacrement.

DES DISPOSITIONS POVR RECEVOIR
l'Extreme-Onction.

Quelles dispositions faut-il pour recevoir ce Sacrement ?

1. N'auoir aucun peché mortel sur la conscience.
2. Auoir vne grande foy de ce Sacrement.
3. Se reconcilier avec ses Ennemis, & pendant que l'on l'administre demander pardon à Dieu, se soumettre à sa volonté, s'vnir à Nostre Seigneur, & renoncer à toutes les Tentations qui nous pourroient suruenir.

Quelles préparations faut-il dans la chambre du Malade ?

De l'Eau-beniste, vn Crucifix, des Estouppes, deux Plats, de l'Eau dans vne Aiguiere, & vne Seruiette, le tout sur vne Table bien propre.

Faut-il attendre que le Malade soit à l'agonie & qu'il aye perdu le iugement, pour demander l'extreme-Onction ?

Nullement : car le Malade qui a encore tout son sens, & la raison saine & entiere, reçoit ordinairement vne plus abondante grace en s'y disposant par des actes de foy, d'amour & de deuotio particulière.

En quelles parties du Corps applique-on les Onctiōs ?

Aux Yeux, pour les regards ; aux Oreilles, pour

l'ouye ; aux Lèvres, pour le goust & la parole ; à la Poitrine, pour les pensées du cœur ; aux Mains, pour l'atouchement ; aux Pieds pour les pas.

Quels sont les abus qui se commentent plus ordinairement à l'égard de ce Sacrement ?

Il y en a quatre. Le 1. est de ceux qui se persuadent qu'ils mourront infailliblement, ayant reçu ce dernier Sacrement, qu'ils ne pourront plus disposer de leurs biens par Testament, & qu'il n'y aura plus aucune esperance de santé.

La 2. est de ceux qui sont ou Parens ou Amis du Malade, & souuent les Medecins mesme qui negligent ou different de demander le Sacrement, de peur d'effrayer le Malade.

Le 3. est de ceux qui font des railleries de ce Sacrement, en disant par exemple, on luy a graissé les bottes, il est aux estoupes, & semblables impietez.

Le 4. est de ceux qui par superstition allument vn certain nombre de Chandelles, par exemple treize, gardent les estoupes, &c.

PREPARATIONS PROCHAINES

à la Mort.

PRemierement le Malade ayant reçu les Sacramens de l'Eglise, & n'ayans encore mis ordre à ses affaires temporelles, il y trauuillera soigneusement, pour empescher apres sa mort les procez, querelles & inimitiez, qui n'arriuent que trop souuent entre les Parens & Heritiers.

2. Il fera faire durant sa vie toutes les restitutions & reparations des dommages ausquels il se sentira obligé.

3. Il pardonnera toutes les iniures, & remettra de bon cœur toutes les offences, s'il luy en reste quelques vnes du costé du Prochain.

4. Il recommandera à ses Domestiques & Suiets, la Paix, l'Vnion, la Crainte de Dieu, la Misericorde enuers les Pauures, &c.

5. Il s'abandonnera entierement à la sainte Providence de Dieu, soit pour la Vie, soit pour la Mort.

6. Il produira souuent des actes de Foy, d'Espérance, de Charité, d'Actions de grace, & de Conformité à la volonté de Dieu.

7. Il iettera souuent les yeux sur le Crucifix ou sur quelque deuote Image, s'aspergera d'Eau-beniste, & baisera deuotement les Reliques des SS. s'il en a.

8. Il se fera visiter de son Pasteur, de son Confesseur, & de quelques autres personnes de pieté, retranchant toutes les Visites inutiles & superflües, afin de bien employer le peu de temps qui luy reste.

9. Il se fera entretenir de quelque discours salutaire, selon sa condition & capacité, & entendra volontiers la lecture de la Passion de Nostre Seign. de l'Ecriture Sainte.

10. Il se fera recommander aux Prieres & Sacrifices des Ecclesiastiques & bons Religieux, & enuoyera des Aumones aux Hospitiaux & Pauures honteux, selon ses commoditez.

11. Il fera souuent profession de la Foy Catholique, Apostolique, & Romaine, protestant de vouloir viure & mourir en vray Chrestien, & vouloir endurer cette maladie & la mort mesme, pour l'amour de Dieu, de le vouloir benir & loüer eternellement, & ne vouloir consentir à aucune tentation de l'Ennemy, repetant souuent les promesses qu'il a fait au Baptesme, *abrenuncio tibi satana, & coniungor tibi Christe.*

12. Il procurera, autant que faire se pourra, d'auoir quelques Medailles ou autres Indulgéces pour l'heure de la mort.



*Il faut Mourir , & peut-estre
aujourdhuy.*

O Mort, que ta memoire est amere à ceux qui ont mis leur repos & leur felicité dans l'aquisition & dans la iouissance des Honneurs, des Grandeurs, des Richesses , & des Plaisirs de cette miserable vie! Car à ton arriué tu fais bien voir leur folie, puis que tu renuerfes tous leur desseins, aneantis toutes leurs esperances , & leur enfonce en mesme temps trois dards dedans le cœur , dont le premier est vn extreme regret de quitter ce qu'ils ayment tant. Le second est vne apprehension tres-effroyable de la rigueur du Iugement de Dieu, & le troisiéme vne crainte espouuantable des Supplices eternels , preparez pour tous ceux qui abusent de la bonté de Dieu & de sa patience , remettant de iour à autre à se conuertir à luy, & à faire Penitence, mais lors qu'ils y pensent le moins , tu les enleue de ce monde, & en vn instant ils se trouuét enseuelis pour iamais au milieu des Enfers : car vne mauuaise vie est ordinairement suiuite d'vne mauuaise mort.

Le S. Esprit nous enseigne qu'vn tres-puissât moyen pour ne pecher iamais , est de penser souuent à nos fins dernieres ; Mais les Démons sont tres-soigneux d'inuenter toutes sortes d'artifices pour nous empêcher d'y penser , afin de nous faire plus facilement pecher. Mais mon cher Lecteur , si vous ne pensez souuent à la Mort, comment vous y preparez-vous? & si vous n'estes point preparé lors qu'elle vous arriuera , hélas ! que deuiendrez - vous ! Vous deuez dont penser souuent , si du moins vous desirez de vi-

ure Chrestienement, lors que l'heure de vostre Mort sera arriuée, & que vous direz en vous même; Helas ! dans deux heures ie scauray ce que ie dois estre pour vne Eternité, où dans le Ciel bien-heureux avec les Anges, où dans les Enfers avec les Diabes ; Sans que ie puisse iamais changer d'estat, & lors que vous viendrez à consulter vostre Conscience pour decouvrir quel des deux lieux elle vous fait esperer ; Si vous avez mal vescu, on ne scauroit iamais comprendre ny exprimer les angoisses ny la douleur où se trouuera pour lors reduit vostre pauvre cœur ; Mais si vous estes sage, vous vous preparerez par vne sainte penitence à vn passage si redoutable, que nul ne scauroit éviter, du moment duquel dépend pour vous, vn bon heur, ou bien vn malheur Eternel.

Mon cher Lecteur, à quoy pensez-vous ? à quoy trauallez-vous, si vous ne pensez & ne trauallez serieusement à vostre Salut ? Qu'est-ce que tout le reste, si ce n'est Tromperie, Vanité, & Mensonge. Vous scauez bien que vous deuez sortir vn de ces iours de ce Monde, & que selon la vie que vous aurez menée, vous auez pour partage durant des Siecles Eternels, des biens ou des maux infinis. Si vous estes si hebeté & si aueuglé de n'estre point excitez à vous conuertir à Dieu, & à sortir du peché par la consideration des veritez que vous venez de lire ; N'y aura il pas grand suiet de croire que vous auez perdu la foy, ou le sens & le iugement ; ou bien que Dieu ne vous ait laissé tomber dans vn endurcissement de cœur, dans vn sens reprouvé ? Pensez-y, si vous voulez, puis que vostre Salut Eternel y est engagé.

Quatre principales raisons que les Saints Peres & Docteurs Ecclesiastiques donnent, pour faire voir que la Penitence que l'on remet & que l'on fait à l'heure de la Mort, est fort douteuse, & extrêmement dangereuse.

LA premiere est, à cause des empeschemens que causent ordinairement les douleurs de la Maladie & l'apprehension de la Mort, qui troublent & inquietent tellement l'esprit d'un pauvre Malade, qu'il ne peut point esleuer son cœur ny son esprit à Dieu, ny s'occuper à faire les actes d'une vraye Penitence, comme d'examiner sa Conscience, de s'exciter à un regret, douleur, & cōtrition de ses pechez, à former un ferme propos de changer de vie, au cas qu'il reuienne en santé, à confesser tous ses pechez, à faire la restitution de l'honneur & des biens qu'il auroit ostez iniustement au prochain: & enfin à mettre ordre à une infinité d'affaires, dont la conscience est chargée, confuse, & embarrassée. L'experience nous fait voir ordinairement que nous auons bien de la peine à faire une bonne Confession, lors mesmes que nous sommes en bonne santé & disposition du Corps & de l'Esprit, qu'est-ce que l'on pourra faire ayant le Corps accablé de douleurs & de foiblesses, & l'Esprit rempli de crainte & d'apprehension de la Mort, & du Jugement de Dieu; & voyant qu'il se faut separer pour iamais de sa Femme & de ses Enfans, de ses Biens, de ses Amis, Offices, ou Benefices: & enfin de toutes les choses de ce Monde que l'on aime si passionnement? Or durant un si grand orage, & une si grande tempeste de diuerses passions, où est-ce que peut-estre la pensée & le sentiment d'un pauvre Malade, si ce n'est là où sont les

plus grandes douleurs , où ses affections & ses passions de crainte, de douleur, & d'appréhension, l'attirent & le transportent avec tant de vehemence : Car nous voyons ordinairement qu'un homme qui a vne forte & violente Colique, ou des douleurs fort aigues de la Gourte ou de Pierre, quoy que ce soit un homme fort vertueux , à peine peut-il penser à Dieu, à cause que tout le sentiment s'en va là où est la douleur : Que si cela arriue aux Gens de bien , qu'est-ce qu'il arriuera à un Pecheur, qui n'a iamais appris, n'y sçeu ce que c'estoit que d'esperer , d'aimer, ny de penser à Dieu.

Cela estant ainsi, combien sont imprudens , aveuglez, ou pour mieux dire insensez, tous ceux qui remettent & qui different à se conuertir & à faire Penitence à l'heure de la Mort, laquelle mesme les peut prendre par vne infinité de diuers accidens sans qu'ils ayent temps ny loysir de penser à Dieu, de se confesser, ny de se conuertir.

La deuxième raison c'est que la vraye Penitence doit estre faite volontairement, & non point par force ny contrainte, la faisant avec vne promptitude de volonté, & non point par vne pure necessité : car S. Augustin dit qu'il ne faut pas seulement craindre ny redouter le Iuge, mais aussi qu'il se faut à ymer, & esperer en luy, & que ce qui se doit faire alors, se doit faire volontairement, & non par contrainte; Or celuy qui durant sa vie ne s'est iamais soucié ny mis en peine de faire vne vraye Penitence, & qui a toujours remis & d'feré de la faire à l'heure de sa mort, fait bien voir qu'il ne l'a fait point franchement & de bonne volonté, parce que s'il eust vescu encore plus long-temps, il l'eust encore differée, & eust toujours perseueré dans ses pechez: C'est pourquoy il ne fait à cette heure la Penitence que par vne pure

190 *Qu'il ne faut point remettre la Penitence*
necessité, & pour l'amour qu'il se porte à foy-mesme, & non point pour l'amour de Dieu ny de la Vertu : & ainsi la Penitence n'est point purement volontaire.

Nous voyons que la plus part des mauvais Chrétiens, apres auoir perseueré toute leur vie a offenser Dieu, sont si troublez & espouventez lors qu'ils approchent de la Mort, & qu'il faut partir de ce Monde & aller comparoistre au Tribunal de son redoutable Iugement (où à peine comme dit S. Pierre le Iuste sera sauué) voyant qu'il n'y a Finesse, Adresse, Faueur, Force, ny Puissance qui puisse resister à son infinie Sageſſe & ſouueraine Authorité, & qu'en ce passage si effroyable, on leur doit prononcer la Sentence définitiuë de ce qu'ils doiuent estre pour vne Eternité, ſans pouuoir iamais changer d'estat : qu'à lors ces miserables se voyans en ce d'estroit, ils se mettent à inuoyer Dieu, & a reclamer avec diuerſes Prieres, Supplications, & protestations, qui estans neant-moins veritables & faites comme il faudroit, leur seroient ſans doutes tres salutaires & profitables : Mais la ſuite & le ſucces decouurent aysément, & fait connoistre clairement, que tout cela n'estoit que tromperie & fourberie : parce que l'experience nous a fait voir ſouuent que plusieurs de ces sortes de personnes estans échappés de ce danger, & reuenus en conualeſcence & en ſanté, ne se ſont nullement ſouciez, ny mis en peine de tout ce qu'ils auoient promis à Dieu de faire, ayant recommencé leur premiere façon de viure, & meſme caſſé & annullé les Legs & Testamens qu'ils auoient faits pour la décharge de leur Conſcience : Ce qui a donné à connoistre que toute leur Penitence estoit Fauſſe, Simulée, & Falcifiée, & que tout ce qu'ils auoient fait & promis de faire pour lors, n'estoit

point pour l'amour de Dieu ny de la Vertu, mais seulement pour le danger dans lequel ils se voyoiēt, lequel estant passé, ils ne se soucient, ny ne se mettent en peine de faire ce qu'ils auoient promis : leur Penitence ayant esté semblable à ceux qui voyagēt sur Mer, lesquels durant quelque grande tempeste font des Vœux & des belles promesses à Dieu, de changer de vie, & de faire des merueilles : & des aussitost que la Tempeste est appaisée, & qu'ils sont eschappez du peril, ils recommencent à iurer, & à blasphemer : & enfin à faire tout de mesme qu'au-parauāt, sans se soucier de tout ce qu'ils ont promis, comme si ce n'auoit esté qu'un Songe. On pourroit bien de cette sorte tromper les hommes, mais non pas Dieu, qui voit & qui connoist le fond de vostre cœur.

La 3. raison est, à cause de la Mauuaise habitude & accoustumance que les méchans ont eū a pecher durant leur vie ; laquelle les accompagne ordinairement cōme l'ombre fait le Corps iusques à la mort, s'estant conuertie comme en vne seconde Nature, & on ne s'en défait que tres-difficilement, & on a veu plusieurs de ces sortes de personnes là, qui a l'heure de la mort ont esté tellemēt oublieux de Dieu, & de leur salut, qu'ils n'auoient aurre pēsee, desir, ny affection, que pour les choses qu'ils auoiēt aymées durant leur vie : Les vns à l'Or & à l'Argent, les autres leurs Concubines, & choses semblables, sans penser au dangeureux passage qu'ils estoient tout prests de faire de ce monde en l'autre. C'est vne sorte de Supplice, dont Dieu chastie & punis ordinairement le peché, permettant qu'il accompagne son Auteur iusques à la Sepulture, & par ainsi que le Pecheur s'oublie de soy-mesme, & de son salut à l'heure de la Mort. Celuy qui a quelque connoissance de Dieu,

sçait bien , que les œuures que l'on fait en ce temps la, sont beaucoup moins agreables à Dieu, que celles que l'on fait en vn autre temps. Par exemple d'estre fort liberal & ausmonier enuers les Pauures. lors qu'ils faut necessairement laisser tous ses biens , de pardonner à ses Ennemis , quand on ne s'en peut vanger , de quitter vne Concubine lors qu'on ne l'a peut plus garder, & ainsi du reste. Qu'elle obligation est-ce que Dieu nous en peut auoir? Mais les méchâs voudroient durant leur vie iouïr de tous les plaisirs & delices de ce monde , & puis apres mourir de la mort des Saints : cela ne se peut point faire; Car telle qu'aura esté nôtre vie, telle aussi sera nôtre mort.

Nous voyons donc par ce peu que nous auôs dit, qu'il est tres-dificile de se conuertir , & de faire vne vraye Renitence à l'heure de la mort. Et les Saints Peres & Docteurs de l'Eglise tiennent , qu'un Chrestien qui de propos deliberé remet & differe à se conuertir & à faire Penitence à l'heure de la mort , peche mortellement , à cause du mépris qu'il fait de Dieu , du grand tort qu'il fait à son Ame , & du tres-grand danger où il met son Salut. C'est pourquoy, mon cher Lecteur, ne differez point à faire Penitence , non seulement à l'heure. de la mort, mais mesme au lendemain, parce qu'il vous est incertain, vous ne scauez le iour ny mesme l'heure, dit Nostre Seigneur dans l'Euangile, que la mort vous prendra. Elle viendra ainsi que les Larrons , qui viennent ordinairement lors que l'on est le plus endormy , & que l'on y pense le moins : C'est pourquoy , vivez de telle sorte , que quand la mort vous arriuera , vous ayez plustost suiet de vous resiouir , que non pas de craindre. En fin nous ne mourrons qu'une fois , & de ce moment dépend de perdre ou de gagner vn bon-heur infiny & eternelle.

Comment

*Comment on doit exhorter vn Malade, & luy
ayder à mourir Chrestienement.*

Considerez N. ie vous prie, qu'il nous faut tous mourir, & que c'est vn Arrest irreuocable prononcé par la bouche de Dieu, duquel personne n'a peu iusques icy, ny ne pourra cy apres interietter aucun Appel; L'experience nous le fait voir souuēt en vn nombre infiny de personnes que nous auons connus, qui sont passées de ce monde en l'autre, & qui ne sont plus.

Nous sommes tous en ce monde ainsi que des personnes qui sont dans vne Hostellerie à table d'hoste, à la fin du repas chacun paye son escot: Celuy qui a payé le dernier, n'en a pas meilleur marché que celuy qui a payé le premier: Toute la difference qu'il y a, c'est que les vns payent vn peu plustost, & les autres vn peu plus tard; Mais personne ne peut s'exempter de payer: de mesme en ce monde les vns meurent vn peu plustost que les autres, mais personne ne peut s'exempter de la Mort.

Nous sommes en ce Monde comme des Pelerins & Voyageurs, qui selon le bon ou mauuais chemin que nous prendrons, nous doit conduire au Ciel ou en Enfer: Et enfin nous irons en l'vn ou en l'autre, suiuant l'estat où nous nous trouuerons au dernier moment que nous mourrons.

Or vous voila à la fin de vostre voyage: cōsiderez le chemin que vous auez suiuy, la vie que vous auez menée, & l'estat de vostre conscience, afin de vous disposer pour aller comparoistre au Tribunal tres-redoutable du Iugement de Dieu, & y rendre vn cōpte tres-exact de toutes les bonnes ou mauuaises actions de vostre vie, & ensuite receuoir la Sentence definitiue de ce que vous deuez estre pour vne

N

Eternité, ou bien-heureux dans le Ciel avec Dieu, ou malheureux dans les Enfers avec les Diables, sans pouuoir ensuitte iamais changer d'estat.

La Mort, de soy-mesme, ne doit point estre considerée par vn Chrestien comme vne chose mauuaise, mais ce qui doit estre grandement crainct & redouté, c'est ce qui suit apres la mort, si on a mal vescu : Scauoir l'examen tres-rigoureux du Iugement de Dieu; auquel si vous estes trouué coupable d'vn seul peché mortel vous ne pouuez attendre de la Iustice Diuine, que des Supplices Eternels. Or c'est à quoy il vous faut bien penser, & au plustost remedier. Vous deuez considerer tout le cours de vostre Vie, & l'estat de vostre Conscience, & si vous vous trouuez coupable de quelque peché mortel, ayez recours au Sacrement de Penitence : Car estant dignemēt receu, vo⁹ pouuez obtenir la remissio de vos pechez, la Grace de Dieu, & asseurer vostre Salut.

Durant le cours de vostre Vie, les Démons ne vous ont representé dans l'esprit, que la bonté & la misericorde de Dieu, afin de vous faire plus facilement pecher & perseuerer dās vostre mauuaise vie, & à present qu'ils connoissent que vous deuez bien tost mourir, ils ne vous representeront que la iuste colere de Dieu, la rigueur & la grâdeur de sa Iustice, afin de vous faire tomber dans quelque desespoir ; Mais pourueu que vous fassiez vne vraye & entiere Confession, mocquez-vous de toutes leurs Suggestions & Tentations, & esperez fermement de la bonté de Dieu, que par les merites infinis de N. Seigneur Iesus-Christ, il vous fera misericorde.

Il y a cinq choses requises à vn Malade pour receuoir dignement le Sacrement de Penitence.

La 1. est d'examiner fidellement vostre conscience sur les Commandemens de Dieu, sur les Sacremens

que vous avez receus de la Confession & Communion, sur les Emplois que vous avez eus, sur les Biens que vous avez acquis, sur les Graces que vous avez receüs de Dieu, sur les biens que vous avez obmis de faire, & ainsi sur tout le reste, ne laissant aucune chose sur vostre Conscience, qui vous puisse donner aucune peine deuant le Tribunal de Dieu; Sans qu'aucune consideration ny interest de la Terre, Parens, Femme, Enfans, ny Amis vous empeschent de faire tout ce quil faut pour vostre Salut. Il s'agit icy de perdre ou de gagner pour iamais vn Royaume Eternel, d'éuiter ou de souffrir des tourmés infinis: C'est pourquoy, croyez-moy, ne soyez point si queuulé, si fol, ny si insensé, que de vouloir engager vostre Corps & vostre Ame à souffrir dans les Enfers des tourmés eternels pour laisser à vostre Femme, & à vos Enfans, des biens & des Richesses mal acquises. Vous auriez beau crier & les appeller du milieu des flammes eternelles pour vous y venir secourir & deliurer, personne ne vous entendroit, & vous ne serez pas plustot mort, qu'ils vous mettront en oubly, & ils n'auront autre soing ny autre pensée si ce n'est de partager les biens & les Richesses que vous leur aurez laissées, & pour l'acquisition desquelles vous vous seriez si malheureusement perdu & damné. De sorte que pendant que vous en auez le temps, ne considerez que vostre Salur; Rendez & Restituez courageusement tout ce que vous connoistrez auoir acquis iniustement, à ceux à qui il appartient, autant que faire se pourra. Ne faites pas comme certains Partisans, qui ayant pris & volé subtilement cent ou deux cent mil escus, se persuadent faulxement qu'en donnant cinquante ou soixante mil liures à vn Hospital, ou a vn Couuent, qu'ils ont bien satisfait, & qu'ils en sont detiement-

déchargez deuant Dieu : Il ne se trouue que trop de Confesseurs flatteurs, méchans ou ignorans qui leur donnent vn si pernicieux conseil, par lequel ils s'engagent les vns & les autres à souffrir des tourmens infinis.

Il ne se faut point flatter, il faut entierement restituer tout ce que vous auez de mal acquis, si vous desirez de vous sauuer, quãd pour cét effet, il faudroit reduire vostre Famille à la mendicité : Car s'ils sont gens de bien, Dieu qui est leur veritable Pere aura soin de leur pouuoir de tout ce qui leur sera necessaire, & s'ils sont méchans, il n'est pas raisonnable de vous damner pour leur laisser du bien, duquel mesme ils abuseroient, & en prendroient occasion d'offenser Dieu, & se damner.

Que si l'amour de Dieu ny celuy de vostre salut ne vous peut resoudre à restituer ny à vous détacher de l'amour déreiglé que vous portez à vostre Famille, au moins que la crainte & l'apprehension de la rigueur épouuantable du Iugemēt de Dieu, la cruauté des Démon, & la grandeur effroyable des flammes de l'Enfer, vous en fassent détacher.

La 2. est d'auoir vne grande douleur & contrition d'auoir offensé Dieu, à cause de son infinie bonté, des benefices qu'ils vous a faits, & de l'amour qu'il vous a porté, & principalement d'estre mort, & d'auoir répandu son precieux Sang sur vne Croix pour vostre Salut.

La 3. de faire vne ferme resolution, que si Dieu vous fait la grace de reuenir en santé, de le mieux seruir que n'auiez fait cy-deuant, & de ne l'offenser iamais mortellement.

La 4. de confesser entierement tous les pechez que vous vous souuiendrez auoir commis, sans les deuiser, excuser, ny en cacher aucun volontairement.

La 5. d'accomplir au plustost la Penitence qui vous sera entointe par vostre Confesseur, principallemēt de pardonner de bon cœur & pour l'amour de Dieu à tous ceux qui vous ont offensé : & de restituer l'honneur ou les biens que vous auez ostez iniustement à vostre Prochain, de fuir, & de vous esloigner de l'occasion prochaine du peché ; & ensuite esperer que Dieu vous fera misericorde, puis qu'il vous a donné le desir, le temps & le loisir de recevoir le Sacrement de Penitence, & de vous conuertir à luy.

Mais comme il n'y a personne au monde qui puisse sçauoir asseurement s'il est digne d'amour, ou de hayne, c'est à dire, s'il est en la grace ou en la disgrâce de Dieu, il faut grandement craindre, & s'humilier sous la profondeur des Iugemens de Dieu. Pour cēt effet imitez les plus grands Saincts, qui ont voulu mourir dans l'esprit de Penitence ; particulièrement le grand saint Augustin, ainsi que nous voyons dans sa vie. Que si les Saints pour asseurer leur salut sont morts dans la Penitence, que doiuent faire les pecheurs pour asseurer le leur ?

Briefue exhortation pour faire à ceux qui ont assisté à la mort du Malade.

MESSIEURS, il est bien raisonnable, qu'après auoir trauaillé pour vn mort, nous trauaillions pour les Viuans. Je vous supplie de me dire comment il se peut faire, que nous croyons deuoir bien tost mourir, & que nos corps doiuent estre mangez des vers, & reduits en poussiere, & nostre Ame présentée au Tribunal tres-redoutable du Iugement de Dieu, pour y rendre vn compte tres-exact de toute nostre vie, & en suite, si elle est trouuée coupable d'vn seul peché mortel, estre precipitée dans les

flammes éternelles de l'Enfer : comment, disie, se peut-il faire que nous croyons ces veritez, & que neantmoins nous viuons de la sorte que nous faisons, comme si tout ce que nous croyons n'estoit que Fables, ou bien des Chançons.

Vous sçavez qu'il y a peu de iours que nous auons veu cette personne pleine de vie & de santé aussi bien que nous, & à present le voila mort, & la Sentence prononcée de la bouche de Iesus-Christ, de ce qu'il doit estre pour vne Eternité, ou bien-heureux dans le Ciel avec Dieu, ou malheureux dans les Enfers avec les Diabes, sans esperance de pouuoir iamais changer d'estat.

Ce Mort n'a rien fait pour nous, il ne fait que nous indiquer ce qui nous doit bien-tost arriuer, il nous aduertir par son silence de nous faire Sages à ses dépends, & de nous preparer mieux qu'il n'a fait à vn passage si redoutable qui nous doit tous faire trembler, & que nous ne sçaurions éuiter.

La même chose qui luy est arriuée, nous doit bien tost arriuer : rentrons vn peu ie vous prie dans nous mesme, & considerons de quelle sorte nous viuons ? Conuertissons-nous à Dieu ; faisons penitence, changeons de vie, & faisons prouision de bones œures, puisque Dieu par sa bonté, nous en donne encore le temps & le loisir, qui sera peut-estre plus court que nous ne pensons, l'affaire ne merite-elle pas bien d'y penser, puisqu'il s'agit pour nous de gagner ou de perdre le Royaume des Cieux, d'éuiter ou de souffrir pour iamais en nostre Corps & en nostre Ame des tourmens Eternels.

Messieurs, considerez le soin & la peine que vous auez tous pris iusques à present, pour gagner quelques biens temporels : Quel soin & quelle peine ne deuriez vous donc point prendre pour acquerir vn

Royaume eternal.

Ha ! si Dieu permettoit à present à ce Mort de reuenir en vie, qu'il vous diroit de choses terribles & espouuantables, qu'il a veües ! Quelle Penitence ne feroit-il pas ? S'il luy estoit permis, quelle Vie pensez-vous qu'il meneroit ? Mais tout est fait pour luy, il a joué son personnage, il ne sera iamais que ce qu'il est à present ; Mais pour nous, si nous voulons, nous pouuons estre autres que nous ne sômes, & de méchans deuenir bons : de pecheurs, penitêrs : d'iniustes, Iustes : & d'Esclaues des Démons & heritiers de l'Enfer, deuenir Enfans de Dieu & Heritiers du Paradis. Si nous le voulons, nous le pouuôs, par le moyen du Sacrement de Penitence, lequel estant dignement receu, peut operer en nous toutes ces choses, & assureur nostre Salut,

Messieurs, ne remettons donc point l'affaire à demain, elle nous est de trop grand importance, vous sçauiez que la Mort est certaine, mais que son heure est incertaine, & que Dieu qui a promis le pardon au Pecheur ne luy a pas promis de l'endemain. Ne soyez donc point si insensé, que de remettre au l'endemain vostre Conuersion, parce que la Mort qui nous suit par tout vous peu prendre cette nuit, & vous trouuât coupable d'un seul peché mortel, vous seriez perdus & damnez pour vne Eternité.

Ha ! Messieurs, si ce malheur vous arriuoit, que vous seriez honteux & confus lors que dans les Enfers les Diabes en se mocquât de vous vous diroiêt : Ne te voila-il pas bien logé ; toy qui estant Chretien, instruit & esleué dans l'Eglise de Iesus Christ, ayant veu & entendu prescher si souuent ses Mysteres, as esté neantmoins si insensé, que de mépriser les promesses & les menasses de Dieu, & de preferer les biens, les honneurs, & les plaisirs temporels, aux

N iiii

„ biens , aux honneurs , & aux plaisirs eternels ? Ne
 „ t'impatiente point , car on te donnera icy vne Eter-
 „ mité de Siecles pour considerer ta folie , & pour t'en
 „ repentir tout à loisir. Si la mort des Saincts est pre-
 „ cieuse deuant Dieu, la mort des pecheurs y doit estre
 abominable , & si nous voulons mourir de la mort
 des Saints : il faut necessairement que nous viuions
 en Saincts : car tel que nous viurons , assurez vous
 que nous mourrons , attendu qu'une mauuaise vie
 est ordinairement suiuite d'une mauuaise mort.

Messieurs , ne vous laissez donc point piper ny
 tromper par les Démons : Car durant vostre vie ils
 ne vous presenteront dans l'esprit qu'un Dieu tout
 remply de Bonté , de Douceur , & de Misericorde ,
 qui n'a point crée ny racheté les hommes pour les
 perdre , mais bien pour les sauuer ; afin que par ce
 moyen ils vous puissent faire plus facilement pecher ,
 & perseuerer dans vostre mauuaise vie : Mais deslors
 que ces malheureux vous verrôt proche de la mort ,
 ils changeront de batterie , & vous feront voir com-
 me dans vn Tableau racourcy , tous les pechez de
 vostre vie passée , & vous presenteront en suite vn
 Dieu tout iuste , remply de colere , de hayne , de ri-
 gueur , & de vengeance contre les pecheurs , qui na
 dans les mains que des Foudres & des Supplices E-
 ternels pour les punir & pour les chastier , afin de
 vous faire tomber dans quelque desespoir. Mais si
 vous voulez éuiter leur malice & leur tromperie ,
 vous deuez durant vostre vie considerer Dieu de la
 maniere que les Démons pretendent de vous le re-
 presenter à l'heure de la mort , afin que la crainte de
 ses Iugemens vous excite à vous conuertir à luy , à
 faire Penitence , & à garder ses saints Commande-
 mens. C'est là le seul moyen de viure & de mourir
 heureusement.



TROISIÈME PARTIE,

Contenant diuerſes pratiques
Chreſtiennes.

Inſtruction familiere du ſigne de la ſainte Croix.



Q' eſt-ce que le ſigne de la Croix ?

C'eſt vne Ceremonie-Chreſtienne, re-
preſentant la Paſſion de N. Seigneur, par
l'expreſſion de la figure de la Croix, faite
avec le ſimple mouuement.

*B. F. de
Sales.*

Qui a inſtitué cette ceremonie ?

L'Egliſe, comme elle a fait toutes les autres, dont
elle ſe fert és myſteres de la Religion.

*Cette ceremonie n'a t'elle point eſté figurée dans
l'ancien Teſtament ?*

Ouy: 1. Par la benediſtion que le Patriarche Iacob
donna à ſes Enfans, les mains croiſées. 2. Par la
Priere de Moyſe contre les Amalecythes les mains
eſleuées. Il y a pluſieurs autres figures dans l'Eſcri-
ture Saincte, qui ſeroit trop long de rapporter.

*Gen. 48
Iſid. Pe-
luſ. l. 1.
ep. 362.
Exod. 17*

*Quand cette Ceremonie a t'elle commencé dans l'E-
gliſe ?*

La Tradition nous apprend que ç'a eſté du temps
des Apoſtres. S. Auguſtin rapporte que S. Pau! fut
ſigné du ſigne de la Croix par Ananias. Le meſme
Saint aſſeure que S. Eſtienne premier Martyr auoit
ce ſigne ſur le front au milieu de ſon Martyre.

*Serm. 1.
de Sãã.
Ser. 92.
de Di-
uerſis.*

Lib. 2. Nicephore écrit que l'Apostre S. Jean l'Euangeliste,
c. 42. se munit de ce Signe en se mettant dans le Tôbeau.
Tertulié dit : *Si on vous requiert La Loy de cette in-*
Lib. de *struction & d'autres actions Religieuses de nostre*
cron. *Discipline, leur Authorité vient de la Tradition,*
mil.c.3. *leur Establissement de La Pratique de l'Eglise, &*
leur Observation est de La Foy.

La Croix n'est-elle pas le signe du Chrestien ?

S. Basl. Ouy.

lib. de *Pourquoy ?*
Spir. S.

c. 27. Parce qu'elle est la marque qui distingue les Sol-
Bell. l. 2. dats de Iesus-Christ, d'avec les Ennemis de la sainte
de ef- Eglise, à sçauoir les Gentils, Iuifs, Turcs, & les He-
fcl. jr. c. retiques de ce tēps, qui ont tous ce signe en horreur.

3^e

Comment forme t'on ce Signe ?

S. Ephr. Cela se fait mettant la main droite à la teste, puis
de pa- sous la poitrine apres l'espaule gauche & de là à
nis. la droite, en disant, *Au nom du Pere, & du Fils,*
& du S. Esprit.

Pourquoy se fait-il en cette maniere ?

S. Ephr. 1. C'est avec la main droite, comme la plus digne,
de an- disoit Iustin le Martyr, & Saint Ephrem.

tib. 2. C'est pour nous représenter les Mysteres de la
Sainte Trinité, de l'Incarnation, de la Mort & Pas-
sion de Nostre Seigneur Iesus-Christ.

Comment represente-t'il le Mystere de la Sainte Trinité ?

Lors que nous disons au Nom & non pas aux
Noms, nous signifions qu'il n'y a qu'un seul Dieu :
& ces paroles du Pere, & du Fils, & du S. Esprit,
nous demonstrent les trois personnes de la tres-
Sainte Trinité, qui n'ont qu'une mesme diuinité.

*Comment nous declare t'il le Mystere de l'Incarna-
tion ?*

En mettant la main à la teste, puis sous la poitrine,

cela nous apprend que le Fils de Dieu est descendu du Ciel, & a pris chair humaine au ventre de la Vierge Marie, par la vertu du S. Esprit.

Comment nous enseigne t'il le Mystere de la Mort & Passion de Iesus-Christ.

A cause que nous representons le signe de la sainte Croix, où N. Seigneur a souffert la Mort.

Pourquoy passez-vo^s de l'espaule gauche à la droite?

C'est pour monstrier qu'en vertu de la Passion du Fils de Dieu, nous auons esté transportez du peché à la grace, & de la Mort à la Vie.

Qu'observez-vous encore en la maniere de ce signe?

Je remarque qu'on le fait quelquefois avec les cinq doigts, pour signifier les cinq playes de N. Seigneur, quelquefois avec trois, en memoire des trois personnes de la tres-sainte Trinité, autresfois avec deux, pour se souuenir des deux Natures de Iesus-Christ.

Pourquoy le forme t'on avec le pouce sur le front, sur la bouche, & sur la poitrine?

Cela se fait sur le front au nom du Pere, comme le principe de la Trinité : Sur la bouche, au nom du Fils, entant que le Verbe Eternel : Sur la poitrine, au nom du S. Esprit, comme estant l'Amour du Pere & du Fils.

S. Ambroise dit qu'on le fait sur le front, pour toujours confesser Iesus-Christ : Sur le cœur, pour le toujours aimer : Sur le bras, pour toujours agir & patir pour sa gloire : Et de plus, au sens de S. Augustin sur le Psalme 141. auoir le front sans la Croix, c'est estre vn effronté.

D'où viennent tant de merueilles au signe de la Croix?

De la saincteté que Iesus-Christ luy a communiquée par sa Mort & Passion: Anciennement ce signe estoit plein d'opprobres, d'ignominie, & de maledi-

*S. Amb.
in Luc.
c. 7.
Senec.*

Ep. 101. Christoff Etion : mais depuis la Passion du Fils de Dieu, il est
hom. de deuenue la source de grace & de benediction.

Laudir- bus. *Quand se doit-on seruir du Signe de la Croix ?*

S. Paul. Tertulien dit que le vray Chrestien a coustume
 d'en vser *en entrant, en sortant, au vestir, au chausser, au leuer, quand on se met à table, quand on allume les flambeaux, quand on se couche, quand on s'assied, en toute conuersation, & en tous exercices.*

Loc. sup. tit. D'autres adioustent au commencement des œuures, quand on veut prier Dieu, quand l'horloge sonne, & quand on se trouue en quelque peril ou crainte.

A qu'elle fin principalement se doit-on signer ?

- Bell. l. 1. de effe- &. soc. c. 31.* 1. Pour monstrier que nous sommes Chrestiens.
2. Pour inuoker l'assistance de Dieu en toutes nos œuures, par le merite de la Passion de N.S.I.C.
3. Pour nous armer contre toutes les embusches du Diable, qui fuit deuant la Croix, parce qu'il a esté surmonté par icelle.

Quel est le sentiment des Peres touchant l'usage de ce Signe ?

- De Cus- fod. Vir gin. De vtra panit. c. 8.* Escoutez ce qu'ils en ont dit : S. Ierosme à Eustochium, *A toute heure, dit-il, à tout aller & reuenir, que ta main fasse le signe de la Croix.* S. Ephrem, *Soit que tu dormes, ou que tu voyages, que tu t'esueilles, ou que tu fasses quelque besongne, ou que tu manges, ou que tu boies couure tous tes membres du signe salutaire, & les maux ne te iointront point. Fais ce*
- Cath. 4.* *signe, dit S. Cyrille, Mangeant, beuuant, assis, debout, parlant, promenant, en somme en toutes tes affaires.* S. Ambroise, *Nous deuous faire toutes nos*
- Scr. 43.* *œuures au signe du Sauueur.*

Suiuuant cela il est donc bon de se signer du signe de la Croix ?

Ouy, il est tres-salutaire : c'estoit la pratique des Anciens Chrestiens au rapport de Tertulien cy-dessus

Eusebe de Cesarée le témoigne de l'Empereur Constantin : Et l'Histoire de sainte Edite Fille d'un Roy d'Angleterre, nous témoigne assez que Dieu approuve cette Sainte Ceremonie, puis que le poulce de la main droite, avec lequel cette Sainte formoit sur soy à chaque pas le Signe de la Croix, fut consacré apres sa mort tout entier, treize ans sans aucune corruption.

Loc. cit. lib. 3. de vita constant. Surins tom. 5. 16. sept.

L'Eglise se sert-elle de ce Signe dans ses Mysteres?

Ouy, il n'y a Ceremonie, Benediction, Sacrement ny chose Sacramentelle, où elle n'employe ce Signe sacré.

C. Num. quid de consec. dist. 5

Pourquoy cela ?

Parce que toute Grace, Benediction, & Sanctifications prouiennent des merites de I. Christ crucifié. Voyla pourquoy tous les lieux, toutes les choses, & les personnes consacrées à Dieu, le sont par la Priere, & par le Signe de la Croix.

S. An. Tract. 118. in Ioan. S. Cyr. de Bapt.

Pourquoy se signe t'on au commencement de ses œuvres ?

1. C'est afin qu'elles soient faites pour la gloire de Dieu, & qu'elles ayent un bon succès, par les merites de Iesus-Christ.

Christ. S. Cyril. Cashec. 4.

2. C'est pour faire que les trois personnes de la Sainte Trinité y reçoivent leur plaisir particulier, le Pere en voyant le bon usage de l'Estre donné par la Creation: le Fils, le Fruit de sa Mort & Passion, qui est la sainteté de nos œuvres: le S. Esprit, l'effet de sa grace & du divin amour, qui nous émeut à faire vne telle action, & à nous occuper à vne telle affaire.

Le Pere Sufren.

Pourquoy au commencement de la Priere ?

1. C'est pour inuoker l'assistance particuliere de Dieu, & pour estre plus efficacement exaucé par les merites de Nostre-Seigneur Iesus-Christ.

Lib. 6. cōst. c. 9

2. C'est pour imiter les Anciens Chrestiens, qui

Mares.
78.
hom. 69
ad po-
pul. ant. prioient les mains estêduës en forme de Croix. Saint Clement rapporte que S. Pierre pria en cette forme contre Simon le Magicien. Et S. Epiphane assure que S. Jacques le Juste, pria les mains estenduës en forme de Croix, & obtint la pluye du Ciel dans vne grande seicheresse. S. Chrysoftome témoigne que le Peuple prioit en cette posture durant le S. Sacrifice de la Messe.

Et pourquoy quand on est en quel danger ?

Seuer.
Julp. in
cins vi-
ta. C'a tousiours esté la pratique ordinaire parmy les Chrestiens de s'armer de ce Signe contre toute sorte de danger. S. Martin s'exposa à la teste des Ennemis, & au peril de la cheute d'un Arbre, n'estant armé que du signe de la Croix.

• Les Saints au commencement de l'Eglise auoient coutume de se munir de cette armure au milieu de leur Martyrs. Eusebe l'assure d'un ieune Chrestien, lequel estât exposé aux bestes farouches, n'oserent en approcher tant elles furent espouuantées de ce Signe salutaire. S. Ambroise décrivant le Martyre de sainte Agnes, assure qu'elle estoit au milieu des flammes les bras estendus en forme de Croix.

Et nous lisons dans les Archives de la Chappelle du Roy par du Peyrat liure 2. ch. 7. que nos Anciens Roys de France pour rendre leurs Contracts ou Testamens de mort inuiolables y mettoient le signe de la Croix, & autres exēples rapportées par le mesme.

Pourquoy le fait-on au commencement du repas ?

S. Basl.
in bre-
nior. re-
g. 196. 1. C'est pour purifier les viandes, & en détourner ce qui peut nuire par l'entremise des Démons.

2. C'est pour faire que l'usage de la nourriture soit salutaire au Corps & à l'Amē.

3. C'est aussi pour reconnoistre Dieu, Autheur de tous biens en les offrant à son honneur & à sa gloire.

Lib. 2.
Dialog.
cap. 3. S. Gregoire rapporte qu'une Religieuse fut posse-

dée du Diable , pour auoir magé d'vne laiçtuë sans auoir fait le signe de la Croix. S. Benoit au rapport Idem lib. 2. c. du mesme Saint avec ce signe , cassa vn vase plein de poison qu'on luy auoit présenté. De plus au rapport 4. Libro 1. mirac. cap. 80. G lib. 9. c. 1. de Gregoire de Tours , on auoit de coustume de benir les viandes avec le signe de la Croix , non seulement au commencement du repas , mais encore autant de fois qu'on presentoit de nouueaux mets , & qu'on offroit à boire ; le pain mesme qu'on offroit sur table , estoit marqué du Signe de la Croix.

Pourquoy benist-t'on les personnes avec le signe de la Croix ?

C'est pour en détourner les embusches des Ennemis c'est aussi vne priere par laquelle on demande à Dieu quelque grace à la creature sur laquelle on a quelque superiorité , & ce par le merite de Iesus-Christ.

Outre ce que dessus en quelles occasions se seruoient anciennement les Chrestiens du signe de la Croix ?

Ils s'en seruoient presque en toutes sortes de rencontres.

1. Quand il estoit question de faire profession de la Foy Chrestienne.
2. Quand on s'approchoit de la sainte Communion.
3. Lors qu'il falloit combattre contre ses Ennemis.
4. Au temps de la dispute contre les Heretiques.
5. En entrant & sortant des Eglises.
6. En entendant des blasphemes contre Dieu, & des iniures contre soy-mesme.
7. Au temps des foudres & tonneres , & au milieu des craintes & tristesses de l'esprit.
8. Es maladies & mesme en l'extremité de la vie.
9. Es tentations & importunités du malin esprit.
10. Quand on se disoit adieu, & quand on entreprenoit quelque long voyage , ou quelque affaire de grande importance.

Tout cecy est tiré des Saints Peres de l'Eglise par le R. P. Gretfere, au traitté qu'il a fait du Signe de la Croix

Les Saints ont donc publié hautement les loüanges du signe de la Croix.

Escoutez en somme ce qu'ils en disent. S. Cyprian l'appelle la marque du Sacrement & du Sang de Iesus Christ. S. Chrysofome, le Signe de nostre salut, de nostre commune liberté, de la mansuetude, & del'humilité de Iesus Christ. S. Epiphane l'Effigie de nostre Salut. S. Augustin vne pierre pretieuse enchassée dans vn Diademe S. Ephrem, l'Armure inuincible des Chrestiens. Enfin S. Cyrille (pour obmettre tous les autres) le nomme la Crainte des Ennemis, la Ioye des Fidelles, la Terreur des Demons, & le Signe Royal.

Les Empereurs Chrestiens n'ont-ils pas aussi grandement honoré ce Signe ?

Cela est sans doute, Constantin le premier Empereur Chrestien, apres auoir surmonté ses Ennemis par la vertu de ce Signe, en fit l'Estendart de son Armée, & les Armes de son Empire. Les Empereurs Theodose & Valentinien deffendirent sous de grieues peines, qu'il fut graué sur aucune matiere qui pût estre foulée aux pieds.

Qui sont les Ennemis du Signe de la Croix ?

Ce sont les Heretiques & mauuais Chrestiens, ceux-cy pour n'en pas bien vser, & ceux-là pour le reprobuer, & le mettre sous les pieds.

Que faut-il répondre aux Heretiques de ce temps, touchant le mépris qu'ils font du signe de la Croix.

1. Il faut asseurer que Dieu en est l'Autheur, puis qu'il a voulu que son Fils y ait souffert la mort.

2. Que cette Ceremonie est formellement dans l'Escriture Sainte, & quand au Signe, & quant à la priere

Priere : Quand au Signe en S. Math. ch. 24. *Le Signe du Fils de l'homme apparoiſtra au Ciel.* Quant à la Priere, dans le meſme Euangelifte ch. 18. *Au nom du Pere, & du Fils, & du S. Eſprit.*

3. Que les Ennemis de la Croix, ſont Ennemis de Ieſus Chriſt, ce qui paroift aux paroles qu'il dit à S. Pierre, qui le vouloit deſtourner de ſouffrir, *Retire toy de moy Satban, tu m'es vne pierre d'achopemēt.* Matth. 16.

Qui ſont les vrays Amis de la Croix ?

Ce ſont ceux qui imitent Ieſus-Chriſt, qui crucifient leur chair avec leurs vices & concupiſcences, qui reçoivent volontiers les maladies, les afflictions, & toutes les miſeres de cette vie, & de plus qui embrasſent les auſteritez & mortifications volontiers.

Quels ſont les principaux effets de ce Signe de la Croix ?

Il y en a pluſieurs, mais particulierement trois.

Quel eſt le premier ?

[C'eſt de ruiner & aneantir tous les efforts des Démons, & toute la puissance de l'Enfer. Cecy ſe voit clairement és écrits des Saints Peres, & és exemples ſuiuans. S. Ephrem aſſeure qu'à la veüé de ce Signe toutes les puissances des Ennemis tréblent. Origene dit que cette enſeigne immortelle eſtant ſur le front eſpouuante tous les Eſprits malins. S. Aug. témoigne que toutes les machines des Démōs ſont ruinéz par la vertu de la Croix. S. Athanaſe eſt de même ſentiment, aſſeurant que tous les Enchantemens, Magies, Venefices, Enſorcellemens, & autres preſtiges du Démon, ſont totalemēt aneantis par la vertu de la Croix. Sozomene raporte que Iulian l'Empereur, quoy qu'Impie & Apoſtat, voulant conſulter les Démons dans vne Cauerne, ſe ſentant eſpouuanté de craindre par le bruit, ſe ſigna du Signe de la Croix par habitude, & en meſme temps il mit tous les Dé-

Lib. de panit. Hom. 8. in diu. Sermo 19. de Sanct. Lib. de Incarn. verbi. Lib. 5. cap. 2.

mons en fuitte. S. Athanaſe en la vie de S. Anthoine, & S. Ieroſme en celle de S. Hilarion, rapportent les inſignes victoires que ces Saints ont réporté par ce Signe contre les Démós. Seuere Sulpice dit le même en la vie de S. Martin. Bref le Signe de la Croix, a eſté de tout temps vne puiſſante armure pour vaincre & ſurmonter toutes les puiſſances de l'Enfer.

Quel eſt le ſecond effet de ce Signe ?

C'eſt qu'il eſt vn ſouuerain Remede & vne Medecine ſalutaire à tous les maux de cette vie. S. Auguſtin au l. 22. de la Cité de Dieu ch. 8. rapporte qu'une certaine femme nommée Innocentia, ayant vne vlcere & vn châcre incurable, fut guerrie avec le Signe de la Croix, par vne femme qui venoit d'eſtre Bap-tizée. S. Paulin aſſeure que S. Martin guerit vn certain Euantius par la vertu de ce Signe. Et Gregoire de Tours eſcrit du meſme Saint, que s'apparoiffant à vn Malade, il luy cõmanda de ſe ſigner de la Croix, & qu'incontinent apres il fut query. Les Histoires ſõt toutes pleines de guerifons miraculeuſes qui ont eſté operées par la vertu de ce Signe: Les Aueugles ont eſté illuminez, les Muets, les Boiteux, & les Paralitiques ont eſté gueris, les Beſtes les plus farouches ont eſté adoucies, les Flammes & les Incendies ont eſté eſteintes, bref toutes les incommoditez de cette vie ſont entierement ſoulagées par la vertu diuine, & le Signe de la Croix.

*In viſa
eius de
Mirat.
S. Marc.
lib. 4.*

Quel eſt le troiſième effet de ce Signe ?

Le troiſième effet de ce Signe admirable eſt, qu'eſtant appliqué ſur les choſes inanimées, il produit des fruitcs miraculeux de benediction & de ſanctification. Les Autheurs Eccleſiaſtiques ſont foy de cette verité par le rapport fidele qu'ils font de quantité de miracles qui ſont arriuez par l'Eau, par le Pain & par l'huyle benifts avec le Signe de la Croix.

S. Gregoire rapporte qu'un homme ayant eue vne coste rompuë, fut guery miraculeusement par l'as-
 persion de l'eau qui auoit esté beniste avec le Signe
 de la Croix par vn Euesque nommé Fortunat. Saint
 Gregoire de Nazianze assure que sa Mere Nonne
 auoit esté guerie d'une maladie apres auoir mangé
 du Pain-benist, signé du Signe de la Croix. Gregoire
 de Tours témoigne que S. Maxence, avec de l'huyle
 beniste, guerit le bras d'un homme qui estoit deue-
 nu sec pour l'auoir voulu frapper.

*Lib. 1.
 Dialog.
 cap. 10.*

*Oras. de
 fun. p.
 Lib. 2.*

*Hist.
 Franc.*

*S'il est ainsi que le Signe de la Croix soit si admi-
 rable, d'où vient que les Chrestiens, qui s'en seruent
 si souuent, en tirent si peu de fruit?*

cap. 37.

C'est parce qu'ils le portent seulement au front,
 & ne le portét pas au cœur: S. Augustin assure que
 cela sert peu d'auoir le front couuert de la Croix &
 le cœur plein de Crimes, & que le cachet de la Croix
 estant si precieux doit cacheter non de la paille, mais
 quelque chose de grand prix: & c'estoit vn Prouer-
 be autrefois parmy les Chrestiens, au rapport du
 venerable Bede d'auoir Iesus-Christ au Cœur, la
 Croix sur le Front.

*Serm.
 215. de
 temp.*

*Beda
 rom. 3.
 in col-
 lect.*

Avec qu'elle disposition le faut-il faire?

Il le faut faire avec vne grande Foy, pureté de
 Cœur, d'Esprit, de Priere, & de Deuotion, & avec
 vne grande confiance aux merites de Iesus-Christ.

*Apprenez à Chrestiens que la Croix est l'Echelle,
 Qui conduit les humains à la Gloire immortelle.*

REFLEXION CHRETIENNE.

MON cher Lecteur, considerez qu'à l'heure
 de vostre Mort toute vostre Esperance doit
 estre en la Croix, où Iesus-Christ est mort pour l'a-
 mour de vous; c'est pourquoy on vous mettera à lors
 vn Crucifix entre les mains: Mais vous deuez gran-
 dement craindre, que si durant vostre vie, vous auez

esté si ingrat enuers Iesus-Christ que de ne le point remercier d'un si grand benefice par lequel il vous a déliuré de la puissance des Diables, & des tourmés Eternels del'Enfer, & vous a acquis les aydes & les moyens pour acquerir le Paradis, si vous auez negligé de vous appliquer les merites de cette sacrée Passion par le-digne vsage des Sacremens, par vne chrestienne & sainte pratique des vertus admirables dont ce diuin Sauueur vous a laissé vn si merueilleux exemple; Que pouuez attendre ny esperer de luy à l'heure de vostre mort (laquelle est plus proche que vous ne pensez-pas) si ce n'est qu'il vous dira: Ingrat & malheureux que tu es, durant toute ta vie tu m'as méprisé, Moy, qui estois ton Dieu, ton Createur, & ton Souuerain Seigneur; qui t'auois créé à mon image & semblance, conserué par ma Prouidence, & racheté par mon Sang precienx; Endurant pour cét effet vne mort tres-cruelle sur vne Croix au milieu de deux Larrons, afin de te desliurer des tourmens eternels de l'Enfer & t'acquerir les Richesses innestinales de ma grace, & les infinies de ma Gloire. Témoin en sont ces Playes qui en sont restée en mes pieds, en mes mains, & en mon costé, témoin en sont le Soleil & la Lune qui s'esclipserent & perdirent leur Lumiere en me voyant si indignement traicté par les hommes mes creatures, & à present qu'il te faut mourir, & comparoistre en mon iuste & effroyable Iugement, tu m'appelle ton Sauueur, tu m'inuoque, tu embrasse ma Croix, de laquelle neantmoins tu nas tenu compte durant toute ta vie; Rends moy compte de tous les membres, forces, & sentiment de ton Corps, des puissances de ton Ame, des Sacremens que ie tay laissez pour acquerir & conseruer ma Grace, des Inspiratiós que ie tay diuerses fois enuoyées, & de plusieurs autres ay-

des & môyens que ie t'auois dōnez pour t'appliquer les merites infinis de ma Mort & de ma Passion, afin de paruenir en ma Gloire. Combien de temps t'ay-ie enduré ? Combien de crimes t'ay-ie pardonné ? Auec quelle patience t'ay-ie supporté ? En quoy as tu employé ta Memoire que ie t'auois donnée pour conseruer cherement le souuenir de mes Bien-faits, afin d'estre excité à m'en remercier, à me seruir, & à m'aymer ? En quoy as tu occupé ton Entendement que ie t'auois donné pour l'appliquer continuellement en la consideration & contemplation des veritez de la foy, & de mes diuines perfections ? En quoy as tu employé ta Volōté que i'auois crée pour m'aymer, comme estant ton souuerain Bien ? Ces trois si nobles puissances de ton Ame estoient le Riche dōiayre que ie t'auois donné pour me connoistre, pour m'aymer, & pour me seruir, & par ce moyen te rendre bien-heureux pour iamais, dans ma Gloire ; Mais toy ingrat, fol, & insensé tu m'as méprisé & mis en oubly, & crucifié derechef autant de fois comme tu as commis de pechez mortels : Tu connois donc bien à present ton ingratitude & ta malice, d'auoir méprisé mes Bien-faits, mon Amour, ma Bonté, ma Patience, mes Promesses, & mes Menaces, & enfin toutes les Graces, Aydes & Moyens si merueilleux que ie t'auois si liberallement dōnez pour te rendre bien-heureux. Mais puis que tu m'as méprisé, ie t'auray en horreur, & parce que tu ne t'es pas voulu seruir des merites de ma Passion, elle ne te seruira à l'auenir que d'vn suiet eternal de confusion, & d'vne plus grande condamnation ; Retire toy de moy méchant, ingrat, & méconnoissant d'vn benefice si grand, pour lequel tu me deuois tous les momens de ta vie aymer & remercier, & parce que tu t'es rendu indigné de participer au benefice de ta

Redemption, ie te donne ma Malediction, & te condâne pour iamais aux tourmens Eternels de l'Enfer.

O Arrest effroyable, espouventable, & irreuocable, qui sera prononcé par la bouche d'un Dieu ; Quel horrible spectacle de voir qu'un homme Chrestien, baptisé, & instruit de nos Mysteres, & auquel Iesus-Christ aura montré tant d'amour, & fait un si grand bien que de mourir pour luy, afin de luy acquerir le Paradis, estre neantmoins chassé & batinny pour iamais de sa compagnie, avec vne Excommunication qui ne pourra iamais estre leuée ; Et que l'ayât racheté de son Sang, il employe le mesme Sang pour le perdre, & pour le dâner eternellement.

Vne des choses la plus espouuantable qui soit iamais arriüée dans l'Eglise est la Condamnation du méchant Photius Patriarche de Constantinople, car les Peres estant assemblez au 8. Concile Oecumenique qui y fut tenu, ils signerent tous sa Sentêce, non pas avec de Lancre ; mais avec le Sang de I. C. dans lequel ils trêperent leurs plumes, se fera aussi du Sang de I. Christ, que sera signée au dernier Iugement la Sentence diffinitiuë qui sera prononcée contre les mauuais Chrestiens reprouuez : Car ils seront iugez & condânez, pour le mépris qu'ils auront fait de ce pretieux Sang ; ce sera sur la valeur & sur son prix infiny, qu'ils seront condânez, punis & chastiez à cause de la facilité qu'ils auoient eüe par la vertu d'iceluy de viure sainctement, & deuoient estre sauuez s'ils eussent voulu ; & comme la felicité qu'ils pouuoient acquerir estroit infinie, aussi la rigueur des supplices qui leur seront donnez pour l'auoir méprisé seront sans sans fin, & tant que Dieu sera Bienheureux, les méchans souffriront dans l'Enfer, & seront malheureux.

C'est pourquoy ie vous supplie, vous qui lisez ce-

cy, d'auoir grand soing de faire bon vsage (pendant que vous en auez le temps) de la Mort & Passion de Nostre Sauueur Iesus-Christ. Considerez que cōme c'est vn Sang qui demande misericorde pour les pecheurs conuertis & penitents , qu'aussi il crie vengeance contre les pecheurs endurcis & obstinez; & qui perseuerent dans leurs crimes & dans leurs pechez. La Croix de Iesus-Christ doit estre la cause de vostre vie ou de vostre mort, elle sera la Clef laquelle selon que l'on la tournera, vous doit ouurir le Paradis, ou vous le fermer pour iamais ; mais afin de retirer les effets salutaires, & les fructs si merueilleux pour lesquels Nostre Sauueur Iesus-Christ a esté attaché sur la Croix, qu'il y a versé son Sang precieux, & perdu sa vie, conuertissez-vous à luy de tout vostre cœur, quittez vos vices & vos pechez, & en faite penitence, & en suite imitez les exemples de vertus que ce diuin Sauueur vous a donnéz, & si vous ne le faites, vous estes assurez que vous ne participerez iamais aux merites infinis du Sang precieux de Iesus-Christ, & que vous irez dans les Enfers y souffrir auéc les Démons & tous les Reprouuez des tourmens Eternels.

Pieux Exercice de la sainte Croix.

LE B. P. Cæsar de Bus Fondateur de la Congregation de la Doctrine Chrestienne pratiquoit & conseilloit à tous ceux qui le frequentoient de pratiquer cét Exercice, pour resister aux Tentations, les assurant qu'il n'y auoit point de plus puissant moyen pour les surmonter que la pensée & cōtinuelle memoire de la Mort & Passion de N. S. Iesus-Christ; c'est pourquoy il l'auoit diuisée en vint quatre Mysteres, afin d'en auoir vn à considerer. à chaque heure du iour & de la nuit, lesquels il meditoit atten-

O iiii

tiuement & deuotement: Il conseilloit aussi de porter sur foy vne petite Croix de bois, & lors qu'ils seroient attaquez de quelque tentation de prendre cette Croix en la main, & esleuant humblement leur cœur à Dieu, dire avec foy & confiance: Voicy la Croix de mon Sauueur Iesus-Christ, retirez-vous de moy mes Ennemis.

Et si la Tentation persener, il faut adiuster: Mon Dieu deliurez-moy de mes Ennemis par la vertu de vostre sainte Croix.

Lors que vous serez tenté de quelque vaine gloire, vous direz: C'est en la Croix de Nostre Sauueur Iesus-Christ que ie me veux glorifier.

Lors que l'on vous humiliera, ou qu'il vous arriuera quelque chose de facheux & de contraire à vostre volonté, vous direz: Iesus-Christ s'est humilié luy-mesme, & s'est rendu obeissant iusques à la mort & à la mort de la Croix pour mon Salut, & pour mon Exemple.

En toutes vos infirmités, maladies, & afflictions corporales & spirituelles, vous direz souuent: Celuy qui ne veut point porter la Croix & venir apres moy, ne peut point estre mon Disciple.

Lors que vous vous trouuerez en quelque danger ou peril d'offenser Dieu, vous direz: O bien-heureuse Croix, qui seule auez esté digne de porter le Roy de Gloire, deffendez-nous de tout mal; Et en suite faire le Signe de la Croix sur son Cœur.

Quand l'enormité & la multitude de vos pechez vous espouuatera, ou que la penitence vous sera facheuse à supporter, vous direz: Iesus-Christ a porté luy-mesme nos pechez en son Corps, sur le bois de la sainte Croix.

Et pour témoigner à Dieu que le sacré mystere de la Croix vous est tres-cher & tres-precieux, & que

vous ne le voulez jamais perdre de veüe, vous direz comme l'espouse dans les Cantiques : Mon bien aimé m'est comme vn bouquet de Mirrhe, que ie veux tousiours porter dans mon sein par affection, & par imitation. Et enfin en toutes les occasions qui se rencontreront d'abaissement, d'humiliation, & de mortification, souuenez-vous que Iesus-Christ est venu en ce monde pour deux principales fins, l'vne pour nous racheter, & l'autre pour nous enseigner ce que nous deuions faire pour aller au Ciel, & il n'y a que les violens qui le rauissent.

Considérez que par vn seul acte de vertu que vous pratiquez, vous meritez vn degré de grace en ce monde, & vn degré de gloire en l'autre. Et au contraire lors que vous consentez volontairement à vn seul peché mortel vous perdez Dieu, sa Grace, & son Paradis, & vous engagez vostre Corps & vostre Ame à souffrir des tourmens infinis.

Par ces petites pratiques simples, mais saintes, le B. P. Cæsar attira sur soy de tres-grandes benedictions, & ceux qui s'en sont seruis par son conseil ou à son exemple, en ont tiré de tres-grands profits spirituels.

Il prenoit souuent sa petite Croix de bois entre les mains & disoit avec vn merueilleux sentiment d'amour & de deuotion : *O Croix glorieuse, ô bois adorable, ô gibet bien fortuné, en toy & par toy nos offenses ont esté punies, & sur toy on a satisfait pour nos coulpes, & par toy le Pere eternal a esté apaisé. Tu es le glauiue qui as vaincu & surmonté les Ennemis de la gloire de Dieu, & de nostre Salut : Tu es cette precieuse clef qui nous a ouuert la portede Royaume des Cieux, tu es le signe sacré dont tous ceux qui en seront marquez seront à couuert de la colere de Dieu ; tu es le doux fardeau que Iesus-Christ met*

sur les espaules de tous ceux qui le veulent suivre, & embrasser son party. O bien-heureux Fardeau, & adorable Croix, ne nous abandonne jamais, & fais en sorte que nous te portions, & que nous te trouvions devant, derrière, à nostre dextre & senestre.

O diuins cloua, clouez & attachez nous en la Croix de N.S. Iesus-Christ: O sacréz Espines, n'aurez nos cœurs de son Amour, afin que cy-apres nous n'ayons point d'autres plaisirs, d'autres delices, ny d'autres desirs que la Croix, & enfin qu'en la Croix nous puissions viure, souffrir, languir, & mourir avec nostre Sauueur Iesus-Christ.

Il se trouue plusieurs Chrestiens, qui se voyant attaqués de quelque Tentation demeurent tous suspens & interdits, comme s'ils n'auoient ny Foy, ny Esperance en Dieu, & se laissent tomber dans vne certaine tristesse & crainte desordonnée, qui vient faute d'estre instruits de ce qu'ils doiuent faire pour resister aux Tentations; Or pour remedier à cela ils doiuent apprendre par cœur les Sentences de ce Pieux Exercice, afin de s'en seruir contre les Tentations qui leur furtiendront; En cela nous auons l'exemple du Fils de Dieu, lequel se trouuant au désert attaqué par le Démon de trois puissantes Tentations, se seruit pour y resister des passages de l'Escriture Sainte.

Ceux qui auront affection d'imiter la deuotion que le B. P. César auoit enuers la Passion de Nostre Sauueur, pourront considerer à son exemple à chaque heure du iour vn des vint quatre Mystères mis icy dessous, esquels il auoit diuisé toute cette sacrée Passion, & on ne scauroit faire vne plus agreable seruite à Dieu, ny plus meritoire pour nostre salut, que cette sainte occupation.

Le 1. Mystère qu'il faut considerer, est cette si-

profonde humilité de Iesus-Christ à laver les pieds à ses Apostres , leur disant ensuite qu'il leur auoit donné l'exemple , afin qu'ils fissent comme il auoit fait.

Le 2. est son immense charité à l'institution du Sacrement de l'Autel.

Le 3. est sa feruente Oraison au Jardin des Oliues, la sueur de sang qu'il y répandit, & la resignation de sa volonté à celle de son Pere.

Le 4. est la Trahison de Judas par vn faux baiser , & la douceur de Iesus à le receuoir.

Le 5. est sa présentation deuant 4. diuers Iuges, chez Anne il y receut vn soufflet , chez Pilate il y fut renié par S. Pierre , Herode se moëqua de luy le prenant pour vn fol.

Le 6. est sa cruelle Flagellation de cinq mil & tât de coups de fouets.

Le 7. est son douloureux Couronnement d'espines.

Le 8. est comme Pilate le monstra au Peuple tout desfiguré & deschiré de coups , leur disant voila l'Homme.

Le 9. sont les diuers tourmens qu'il souffrit la nuit de sa Passion qui furent si grands & en si grand nombre, que S. Hierosme dit, qu'ils ne se seauront qu'au iour du Jugement,

Le 10. est sa condamnation à la mort de la Croix, laquelle il reçut comme estant prononcée par la bouche de son Pere.

Le 11. fut comme il porta sa Croix , sur laquelle estoient tous les pechez du monde.

Le 12. fut l'Aduertissement qu'il donna aux Filles de Hierusalem qui le suiuoient en pleurant , leur disant qu'elles ne pleurassent point sur luy, mais sur Elles , & sur leurs Enfans , que si cela ce faisoit au bois vert de l'Innocent, qu'est-ce qu'il seroit fait

au bois sec des coupables, disposez à recevoir le feu de la colere de Dieu.

Le 13. comme Simon le Cyrenéen luy ayda à porter sa Croix par force & non volontairement.

Le 14. est comme il fut dépouillé tout nud, cramponné, attaché pieds & mains avec des clouds sur la Croix, au milieu de deux Larrons.

Le 15. comme il fut inhumainement abreuvé de fiel & de vinaigre.

Le 16. est les sept paroles qu'il dit en la Croix:
 la 1. comme il pria pour ses Ennemis & les excusa,
 la 2. comme il promit le Paradis au bon Larron,
 la 3. comme il recommanda sa Mere à Saint Iean,
 la 4. l'ardente soif qu'il témoigna auoir de N. salut,
 la 5. qu'il dit à son Pere pourquoy il l'auoit delaisié.
 la 6. lors qu'il dit que tout estoit consommé, & qu'il auoit entierremēt paracheué l'affaire de nôtre salut,
 la 7. & derniere est qu'il recommanda son esprit à son Pere, baissa la teste, & expira.

Le 17. mystere est son Costé qui fut ouuert d'une Lance, duquel il sortit sang & eau.

Le 18. est que son Corps mort fut descendu de la Croix & mis entre les bras de sa sainte Mere.

Le 19. est la Sepulture de son sacré Corps.

Le 20. est la descente de son Ame dans les Limbes.

Le 21. est sa glorieuse Resurrection le troisiéme iour apres sa mort.

Le 22. est ses diuerses Apparitions à la sainte Vierge, à sainte Magdelaine, aux deux Disciples d'Emaüs, & à tous ses Disciples. Le 23. est son Ascension dans le Ciel. Le 24. est la descente du S. Esprit.

Le B. P. César auoit choisi 24. Saints pour les 24. heures du iour, & à chaque Mystere il en inuoquoit vn, sans oublier la sainte Vierge, afin de luy obtenir de Dieu la vertu conforme audit Mystere.



Instruction populaire, touchant la Messe de Parroisse.

Q *V'est-ce que la Messe de Paroisse ?*
C'est vne assemblée legitime de Chrestiens, qui se fait en certains iours, dans vne Eglise publique, sous la conduite d'un Pasteur hierarchique, pour assister aux saints Mysteres de nostre Religion.

Pourquoy dites-vous vne assemblée legitime ?

1. Parce qu'elle se fait par l'ordonnance de l'Eglise, ou pour mieux dire par l'ordre du S. Esprit qui la gouverne.

2. Pour la distinguer des assemblées illegitimes des Heretiques & Schismatiques.

Pourquoy dans vne Eglise publique ?

Pour distinguer les Parroisses qui sont appellées dans le Droit, Eglises Maistresses, Baptismales, Anciennes, &c. d'auec celles qui ne le sont pas.

*ib. q. 11.
cap. qui
cumque
ead. c.
plures.*

Pourquoy sous la conduite d'un Pasteur hierarchique ?

Pour montrer que c'est l'intention & l'esprit de l'Eglise, que chaque fidele soit vny à son Pasteur, comme les membres le sont à leur chef, par vne dependance si iuste, & vne subordination si bien reglée, que nous soyons attachez à Dieu en dependant les vns des autres, par l'ordre qu'il a estably dans l'Eglise, qu'on appelle Hierarchie, par rapport à celle des Anges.

Quand a commencé cette assemblée ?

Elle a commencé dès le temps des Apostres, il en est fait mention dans leur Canon 10. *omnes fideles, S.*

Clement en parle aussi dans ses Constitutions Apostoliques chap. 31. & S. Ignace Martyr, dans l'Épître qu'il écrit aux Magnésiens.

A-t-elle toujours continué jusques à présent ?

Ouy, dans la suite de tous les siècles, l'Église a toujours fait paroître son sentiment en ce point, ordonnant & recommandant souuent au peuple d'assister à leur Messe de Paroisse, & a mesme prescrit les places pour le Clergé & pour le peuple.

En quel endroit chacun se doit-il placer dans l'Église ?

Selon la volonté constâte de l'Église, le sanctuaire est la place du Prestre celebrant & de ses Officiers, le Chœur pour le Clergé, la plus haute partie de la Nef pour les hommes, & la plus basse pour toutes celles de l'autre sexe, & par consequent c'est vne temerité & irreligion plus grande à vn Laïque [si l'ignorance ne l'excuse] de prendre place dans le Chœur d'une Église, que s'il se mettoit au rang, ou dans les sieges de ses Iuges temporels au Barreau.

Quels motifs peut-on avoir d'assister à la Messe de Paroisse ?

- Il y en a plusieurs, mais particulièrement ceux-cy.
1. Les Ordonnances de l'Église, qui sont formelles, & dōt quelques-vnes mesme obligent à des peines; voire mesme avec menace d'excommunication.
 2. La pratique des anciens Chrestiens qui estoient si Religieux en ce point, qu'on estimoit parmy eux vn grand crime, de n'assister pas à la Messe de Paroisse, comme tesmoigna vn Ambassadeur de France dans vn Panegyrique fait à Theodose le Grand.
 3. Les grands aduantages qu'on tire de cette assistance, & les grands maux qui arriuent du contraire.
- Quels aduantages tire-t-on de l'assistance à la Messe de Paroisse ?* Il y en a plusieurs.

Concil.
Sard.
Concil.
Eln.c.21
Concil.
Agath.
Concil.
Const.
InTrulo
Concil.
Nânes.
Paca-
tius.
Inst.A-
polog.1

1. La participation à l'oraison publique & commune, avec esperance d'estre exaucé par la multitude de ceux qui prient.

2. L'vniõn reciproque de tous les fideles, en la Foy, Charité, & Religion, qui se fait en mesme temps, en mesme lieu, & en mesme Sacrifice.

3. Le merite de l'obeyssance & soubmission renduë à l'Eglise, fidelle Espouse de Iesus-Christ.

4. La pieté & l'esprit de Religion, que les ceremonies conuenables & le chant de l'Eglise insinuent & conseruent dans les Ames des Assistans.

5. L'Edification qu'on reçoit de l'assiduité, fidelité & modestie les vns des autres, lors qu'on se rencontre au mesme Office diuin & en mesme ordre.

6. Assister à la benediction & receuoir l'asperision de l'Eau-beniste, qui se fait pour renouueller la grace du Baptisme & l'esprit du Chrestien, purger l'Ame de peché, & la preparer au Sacrifice.

7. Entendre le Profne, les Prieres, & l'Instruction Chrestienne.

8. Acompagner la Procession que l'on fait deuant la Messe, pour honorer le Mystere de la Resurrection, dont on renouuelle la memoire chaque Dimanche de l'année, & pour imiter ces bonnes Dames, qui furent du grand matin le iour de Pasques au Sepulchre de nostre Seigneur.

9. La participation au Sacrifice, par l'offrande qu'on presente à Dieu, & par l'application que fait le propre Pasteur, de la portion congruë du Sacrifice, pour toutes les necessitez de ses Parroissiens, & pour chacun d'eux en particulier, lequel aduantage ne se tire pas des autres Messes, qui ne sont pas precisément celebrées à l'intention des Assistans.

10. L'vsage du Pain-benist, qui est comme vn supplément de la Communion Sacramentelle, & le

Symbole de l'union & de la charité mutuelle entre les Peuples, qui est aussi représentée par la cérémonie de la Paix.

11. La Communion spirituelle ou sacramentelle à la Table commune, où tous sont inuitez.

12. la Bénédiction solennelle du Pasteur, par laquelle découllent mille biens sur tout le Troupeau.

Qu'est-ce qui semble obliger de plus pres les Peuples à la Messe de Paroisse ?

1. C'est la nécessité d'entendre les Bulles des Souverains Pontifes, pour le bon ordre de l'Eglise, côme aussi les Reglemens de l'Euesque pour la même fin, dont l'ignorance n'excuse point de peché.

2. La publication des Monitoires, & la fulmination des Excommunications.

3. La proclamation des Ecclesiastiques pour les Ordres sacrez, & celle des bans de Mariage.

4. L'aduertissemens des Solemnitez, Festes, Processions, Indulgences, & Jubilez.

5. L'indiction des iours de jeune, qui se rencontrent en la Semaine.

6. La recômandation des Malades, des Trepassez, & celle des pauvres necessiteux de la Paroisse, qui sont appellez Domestiques de la Foy.

7. L'obligation d'apprendre les Mysteres necessaires à salut, puisque le Curé n'est obligé de les enseigner, que parce qu'ils sont tenus de les sçavoir, comme aussi les Regles de la vie Chrestienne, & les moyens d'operer son Salut.

8. Le concours aux prieres publiques qui se font pour toutes les necessitez de l'Eglise, tant spirituelles que temporelles.

9. Le bon exemple que chacun doit à ses Parroissiens, par l'assistance aux choses publiques & communes, principalement les plus gens de bien.

10. Le rémoignage de l'estime qu'on doit faire de son propre Pasteur, on écoutant ses enseignemens & charitables remonstrances.

Quels dommages arriuent de s'absenter de la Messe de Parroisse, & autres Offices diuins ?

Escoutez le grand Archeuesque de Milan, Sainct Charles Borromée, le vray restaurateur du bon ordre & discipline de l'Eglise, escriuant à ses Diocésains sur ce suiet, en diuers endroits des actes de l'Eglise de Milan, où il parle ainsi. 1. *Du peu de soie qu'ont la pluspart des fidels de s'acquiter du deuoir de la Messe de Parroisse, & du mépris entier que les autres font de cette obligation, procedent les dommages & detrimens que souffrent plusieurs.* 2. *C'est de là que vient cette ignorance criminelle, dans laquelle croupit vn grand nombre de Chrestiens pour les Mysteres de la Foy, les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, qu'ils sont pourtant obligez de sauoir s'ils pretendent au salut.* 3. *C'est de là que vient la prophanation des Festes & des iours consacrez au culte & au seruice diuin.* 4. *C'est de là que vient le mépris des œures de Pieté, de Religion, & d'obligation.* 5. *C'est de là que procede l'auuyement où l'on est pour l'instruction Chrestienne des familles.* 6. *C'est de là que se forme la languueur qui se rencontre dans les Pasteurs pour l'exercice de leurs charges, la presence & l'assiduité de leurs Parroissiens, les y consolant auant que leur absence les en degousté, quelque ferueur qu'ils ayent au commencement.* 7. *C'est la source du peu d'estime que l'on fait de leur dignité, parce que ceux qui viennent de la Parroisse n'en connoissent pas assez le Pasteur, & ainsi ne peuvent luy rendre le respect qu'ils luy doiuent en cette qualite.* 8. *C'est de là que nait la desobeissance des Peuples aux constitutions de l'Eglise.*

aux Canons. C'est de là enfin qu'est arrivé le déchet & la ruine des Eglises Parroissiales, qui ont esté basties par nos Peres avec tant de ferueur & de pieté, pour l'establissement & ornement desquelles ils ont eu tant de soin & de liberalité, & pour les conserver nous en auons si peu, qu'en plusieurs endroits les bastimens sont ruinez, les meubles consommez par le temps, de sorte qu'à peine s'en trouue t'il en plusieurs lieux qui soient propres pour le Service diuin. C'est à tous ces malheurs & à toutes ces miseres, qu'vn chacun doit s'estudier d'apporter du remede, obseruant soigneusement ce que les Saints Peres s'efforcent tant de nous persuader, ce que le S. Concile de Trente commande aux Euesques de faire sçauoir à tous les fidelles, & dont par le deuoir ne nôtre charge, Nous qui auons sollicitude pour vostre salut, vous aduertissons & exhortons particulieremēt en nostre Seigneur. Iusques icy sont les sentimens de ce grand Prelat de l'Eglise de Milan.

Pourquoy l'Eglise marque-t'elle par tant d'Ordonnances, tant de fois renouuellées, le desir qu'elle a que les Paroissiens ayent à frequēter leur Paroisse?

Pour plusieurs raisons. La premiere, se peut tirer de l'institution ancienne des Paroisses, lesquelles n'ont esté establies & fondées, que pour y conuoquer & assembler ceux qui demeurent dans l'estendue de leur destroit.

Qu'elle est la deuxiēme raison ?

Elle se prend de l'establissement des Curez, qui ne semblent estre obligez de resider en leurs Paroisses, que quand le Peuple est obligé d'y rechercher leur secours, & qui ne peuvent connoistre leurs ouailles, comme parle la Sainte Escriture, si elle s'esloignent ou s'absentent du Troupeau.

Qu'elle est la troisiēme raison ?

Elle est fondée sur les seruices que l'on reçoit de la Paroisse, en Santé & en Maladie: C'est en la Paroisse qu'on prend vne nouvelle naissance, qu'on est fait Chrestien & regeneré sur les fonds de Baptisme: C'est là qu'on est esleué comme entre les bras de sa Mere dans l'esprit du Christianisme, par le moyen des instructiōs familiares qui s'y font: C'est là qu'on prend le repas & la nourriture spirituelle de la sainte Eucharistie, & le repos apres la mort: C'est là qu'on est releué des cheutes du peché, par le Sacrement de Penitence, & que l'on est fortifié pour ne pas retōber: C'est là qu'on est consolé es afflictions, maladies, & autres accidens de la vie humaine: C'est de là qu'on reçoit le S. Viatique pour faire ce grand voyage de cette vie en l'autre: C'est de cét Arsenal spirituel que l'on reçoit les Armes de l'Extreme-Onction, pour combatre à la fin de la vie, contre les Ennemis inuisibles: C'est là qu'on apprend à bien viure & à bien mourir, pour entrer heureusement dans l'Eternité: Il n'y a que l'Eglise Parroissiale, où les Paroissiens ayent droict de demāder ces Assistances, & comme ils ne les y cherchent pas, cela fait oublier l'obligation qu'ō a de les leur fournir. C'est là que l'on doit faire profession des vertus Chrestiennes, & rendre les deuoirs d'obeyssance, de charité & de bon exemple, d'obeyssance à l'Eglise & à ses Superieurs, de charité aux pauures de la Paroisse, & de bon exemple à tout le reste des Chrestiens.

Quel est la quatrieme raison?

C'est pour rendre les prieres plus puissantes aupres de la diuine Majesté, & obtenir plus efficacement ce que l'on luy demande par l'vnion de la multitude de ceux qui s'y employent. *Corpus sumus*, dit Tertulien, & *conscientia religionis* & *disciplina unitate*, & *spei federe coimus in rectum* & *congregatio-*

nem, ut ad Deum quasi manufacta precationibus ambiamus orantes, hæc vis Deo grata est. C'est à dire, Nous sommes encore dans l'union de la Religion & de la discipline, & dans vne mesme alliance d'esperance; Nous nous assemblons pour faire nos prieres avec plus d'effort enuers Dieu: Cette violence est tres-agreable à Dieu. Et S. Leon parlant de l'efficace de cette Oraison publique: *plenissima*, dit-il, *peccatorum obtinetur abolitio, quãdo totius Ecclesie vna est oratio & vna confessio, si enim duorum vel trium sanctorum pio consensu omnia que proposuerint Dominus præstanda promittit, quid negabitur multorum millium plebi, vnã obseruantiam pariter exequenti, magnum est in conspectu Domini, valdeque pretiosum, cum totus Christi populus Iisdem simul instat Officiis & in vtroque sexu, omnes gradus, omnesque ordines eodẽ cooperantur affectu.* C'est à dire: Dans vne priere publique & cõmune on obtient vne tres-pleniere remission des pechez, car si Dieu a promis d'accorder ce qui luy sera demandé par 2. ou trois personnes pieuses & saintes, que refusera-t'il à plusieurs mille qui pratiquẽt par ensẽble vn mẽme cõte de Religion. Certainemẽt c'est vne chose de grãd prix deuant Dieu, quand plusieurs personnes de diuerses Sexes, de diuers Ordres, & de diuers Dignitez, dans l'union de pieté & de ferueur, s'appliquent ensẽble & en mesme temps aux Offices de la Religion.

Quelle est la cinquiesme & principale raison de de cette obligation?

C'est pour lier plus estroitement les Chrestiens & leur faire conseruer par ces frequentes entreueuẽs, l'esprit d'vnion & de charité par ensẽble, les affermir dans les veritez de la Foy & de la Religion Catholique, & dans l'vnité d'vne commune esperance, c'est pour ce fruit qu'elle leur propose vn mẽme

jour, vne mesme heure, vn mesme lieu, & la participation du corps & du sang du Fils de Dieu, la même Oraison à tous, pour tous & en commun, & en fin la communication d'une mesme Doctrine, de la bouche d'un mesme Pasteur, qui sont les trois principaux liens qui vnissent tous les membres de l'Eglise, pour n'en faire qu'un mesme corps sous vn mesme chef, sçavoir la Communion, l'Oraison & l'Instruction, conformément à ce que dit S. Luc aux Actes des Apostres, parlant des premiers Chrestiens: *erant perseuerantes in Doctrina Apostolorum, & communicatione fractionis panis & orationibus. Ils estoient perseuerans dans la Doctrine des Apostres, en la Communion, & dans les Prieres?*

Qui est donc enfin celuy qu'on doit estimer bon Parroissien?

C'est celuy qui par son assistance honore tous les Offices diuins qui se font en sa Paroisse, specialement la Messe publique, autant que sa commodité le permet; qui contribuë selon son possible, à la decoration de son Eglise, & aux necessitez spirituelles temporelles de tous les comparoissiens, a pouruoir à tout ce qui mâque aux pauvres Religieux & Hospitalaux, qui instruiët & esleue toute sa famille en cët esprit, qui contribuë avec les autres à conseruer l'ordre estably dans la Parroisse, ou à reformer ce qui s'y trouue de dereglé.

Quelles sont les excuses qu'on apporte d'ordinaire pour s'absenter de la Parroisse?

On en rapporte plusieurs: les vns disent que c'est la coustume, les autres se pleignent de l'incommodité des Parroisses, pour les cloches, pour les pauvres, pour le bruit, pour la longueur du service, & pour l'impropreté du lieu; quelques-vns assurent qu' ils sont plus recueillis, plus en repos & en deu-

tion és autres Eglises qu'en leur Parroisse ; Il y en a d'autres qui ne veulent paroistre en public, & qui veulent faire, disent-ils, leurs bonnes œuvres en secret, on allegue aussi le bon exemple des vns & le mauuais des autres, d'autres (sans s'en plaindre) sont détournez de leur Parroisse à cause de diuerfes Questes qui s'y font. Bref chacun pretend auoir beaucoup de raisons pour se dispenser des deuoirs de la Parroisse.

Que faut-il répondre à toutes ces personnes-là ?

Il n'y a qu'un mot à dire, le Curé est le Pere spirituel, l'Eglise Parroissiale la Mere, quel Enfant raisonnable & sans fraude, sera si mal aduisé de preferer vn Pere & Mere estrangers, à ses propres Pere & Mere, fussent-ils plus Nobles, plus Riches, & plus Grands. De plus és choses que l'Eglise témoigne desirer de nous, il la faut écouter & les pratiquer, sans y chercher nostre propre satisfaction, mais les faire dans le pur esprit de soubmission & d'obeyssance, c'est en cela, quelque difficulté qui s'y trouue, qu'elles sont agreables à Dieu.

Quand à ce qui est des incommoditez des Eglises Parroissiales, il est vray qu'il y en a plusieurs, mais le Zele de tous les Parroissiens vnis par ensemble, en peut oster la pluspart; ou tout au moins les diminuer beaucoup, ce que l'experience fait voir en plusieurs endroits, où le Clergé & les Parroissiens travaillans à mains communes, rendent leurs Eglises pleines de deuotion, d'ornemens, de commodité, & de bon exemple. Pour les Questes qui se font dans les Eglises, elles sont à discretion, & veritablement, il seroit à desirer qu'elles ne s'y fissent pas, mais que chaque Parroissien contribuast liberalement pour les necessitez qui en dōnent l'occasion, soit és mains d'une personne de merite qui colligeroit ces Au-

mômes par les maisons, soit dans les Troncs exposez dans les Eglises à cét effet, ou par quelque autre maniere plus conuenable que n'est l'embaras de ces Questeurs & Questeuses, souuent habillées en Comediennes, plustot qu'en chastes Chrestiennes, & c'est là le motif qui deuroit attirer les personnes vertueuses à l'Eglise Parroissiale, pour aider à faire cesser cette fascheuse necessité, outre que personne ne donne que peu ou rien du tout, sans auoir sujet raisonnable d'en apprehēder la hôte ou le reproche.

Quand à la longueur du Seruice, cette raison est si peu raisonnable, qu'elle ne merite pas d'estre refutée, estant si esloignée de ce que l'Escriture nous enseigne, & de ce qui a esté pratiqué par tous les bons Chrestiens. L'Apostre nous exhorte de prier sans cesse: Nostre Seigneur passoit les nuits en prieres, & nous trouuerons vne Messe trop longue; Ces Gens-là ne s'ennuyent pas durant vn plus long-tēps aux Comedies, Bals, Tauernes, Jeux, & autres badineries. Iesus-Christ commande de porter tous les iours nostre Croix, & nous chercherons nôtre commodité & satisfaction particuliere, au lieu mesme où nous deurions auoir les sentimens & la posture de criminels, qui ont meritē le feu eternel. Dieu vueille par sa misericorde que ces Maximes si peu Euangeliques ne soient receuës des esprits des Chrestiens. Mais helas! ceux qui sont rebutez de l'Office Parroissial, ce ne sont pas les plus grands Amis de Dieu & del'Eglise, ce sont ceux ordinairement qui auroient plus besoin d'y apprendre les choses necessaires à leur salut, faute desquelles ils n'ont ny connoissance ny amour de Dieu.

Donnez au peuples, mon Dieu, le veritable esprit Chrestien, & à tous les Religieux, & au Clergé celui de leur profession, afin de vous prier si fortemēt

dans cette sainte vñion, que nous obtenions de vôtre bonté infinie, des Pasteurs & des Ecclesiastiques fideles, tant desirés & si absolument necessaires pour la cõduite des Ames, qui sont quasi toutes sous leur Gouvernement, par la disposition que Dieu a mis dans l'Establissement des Parroiffes.



*Instruction Chrestienne
de l'Eau-Beniste.*

*S. Dio-
nis. xcl.*

*Hierar-
ch. ap. 2*

*S. Cypr.
epist. 70*

*Bel. 3. de
Cul. SS.*

*cap. 7.
Const. 1.*

*S. c. 35.
S. Basil.*

*l. de Sp.
S. c. 27.*

*Baron.
an. Chr.*

*112. nu
m. 3 c. 19*

*Concil.
Nâner.
capitul.*

Qu'est-ce que l'Eau-beniste ?

C'est de l'eau commune & naturelle mée avec un peu de sel, beniste & sanctifiée par les prieres sacrées de l'Eglise.

Quand a commencè l'usage de cette eau ?

Dès les temps des Apostres, S. Clement Pape en a attribué l'institution à S. Mathieu.

Cette eau n'a t'elle point esté figurée dans l'Ancien

Testament ?

Ouy, au Liure des Nombres, Dieu commanda qu'on fit de l'eau d'expiation, pour purifier le peuple de ses immondices legales.

Quand est-ce que l'Eglise benist cette eau ?

Elle la benist solemnellement le Samedi de Pasques & de Pentecoste, pour l'administration du Sacremet de Baptisme, & c'est de celle-là, qu'il est à propos d'avoir es familles, pour administrer le Baptisme en cas de necessité, quoy que pourtant en ce cas, toute sorte d'eau naturelle soit suffisante.

Quand est-ce qu'elle en benist encore ?

Tous les Dimanches de l'année, pour servir le lóg de la Semaine à l'Eglise & aux maisõs particulieres.

Pourquoy y met-on du sel ?

1. C'est pour imiter le Prophete Elisée, qui mit du sel és eaux de Jericho pour en oster la sterilité

l. s. c. 120

2. C'est pour ce que le sel à vne qualité particulière de purifier.

Ordo.

Rom. 4.

Reg. s. 20

Quelle estoit anciennement la pratique de l'Eglise Greque, en la benediction de l'eau-beniste ?

C'estoit la coustume en cette Eglise de faire deux benedictiōs de l'eau le long de l'année, l'une la veille & le iour des Roys, qui s'appelloit Majeure, l'autre au commencement de chaque Mois, & le 14. de Septembre que l'on nommoit Mineure.

R. P.

Goard

in notis

R. Grac.

pag. 458

467.

La 1. Benediction se faisoit en memoire du Baptême Nostre Seigneur, & de ce que ce iour là il auoit sanctifié les eaux.

La 2. C'estoit afin de deraciner certaines Superstitions des Gentils, qui se pratiquoiēt au comencement de chaque Mois, même parmy les Chrestiens.

A quelle fin benissoit t'on l'eau la veille des Roys ?

C'estoit pour en faire l'aspersion és maisons & sur le peuple, & pour en donner à boire aux personnes.

Et pourquoy le iour des Roys douant la Messe ?

C'estoit pour en donner à boire aux Penitens qui estoient priuez de la Sainte Communion, comme aussi pour chasser les Diabes, & pour administrer le Sacrement de Baptême qui estoit solemnellement donné ce iour là.

Pourquoy en benissoit-on le 14. de Septembre & non pas au commencement de ce mois ?

Quelques-vns ont estimé que c'estoit à cause de la Feste de la sainte Croix, pource qu'en cette benediction on plongeoit trois fois dans l'eau vne Croix remplie de Reliques des Saints, puis on en benissoit le peuple & on luy faisoit baiser.

Les Grecs portoiēt donc grand respect à l'eau-beniste.

S. Chri-
soft. or.
de bap-
t. Christ.

Tres-grand : l'Empereur mesme la receuoit sur le front & sur les yeux avec beaucoup d'humilité & de deuotion, l'on en gardoit quelquefois iusques à trois ans, aussi pure & entiere, comme si elle eust esté fraichement puisée de la fontaine, iugez par là en quelle estime a esté cette eau parmy les grands & les petits, & en toutes les parties du monde.

Pourquoy met-on de cette eau aux portes des eglises?

Baron,
an. Chr.
577. num.
110.
Serm. 7.
in 2. De-
min.
Aduēt.
Ep. 121.

C'est pour purifier l'Ame, & par les mouuemens de la grace actuelle & interieure, la purger des pechez veniels, & la preparer pour assister dignement aux offices diuins. S. Vincent Ferrier, dit que l'on en met sur le front afin de sceller l'entendement & la bouche, pour ne penser ny parler des choses mondaines dans l'Eglise. Le grand Synesius dit que c'est comme vn glaiue public à la porte de l'Eglise, pour en chasser les Ennemis inuisibles.

Pourquoy la benist-on auant la grande Messe?

epist. 70
ad An-
glistum
Ab.

C'est pour en faire l'aspersion à l'Autel & à toutes les personnes qui doivent assister au S. Sacrifice de la Messe, en chasser les embuches des Ennemis, & rendre vn chacun capable d'assister dignement aux diuins Mysteres, purifiant par cette ceremonie autant qu'il est possible, ce qui pourroit empecher le fruit du Sacrifice. Saint Gregoire le Grand mande à S. Augustin Apostre d'Angleterre de faire l'aspersion de cette eau és Temples des Idoles, pour en chasser les Démons.

Pourquoy en fait-on l'aspersion sur les corps & sur les sepultures des morts?

1. C'est pour en détourner la puissance des ennemis.
2. C'est pour témoigner l'esperance de leur Resurrection, ne croyant pas qu'ils soient morts tout à fait, comme on arrouse vn Arbre avec esperance de le voir reuerdir.

3. Par cette ceremonie & les prieres de l'Eglise, on esteint ou diminué en quelque façon les flames du Purgatoire.

Est-il pas bien à propos que les Chrestiens en mettent à l'entrée de leurs chambres?

Ouy, le Pape Alexandre I. du nom en son Epistre à tous les Catholiques l'a ainsi ordonné.

Pourquoy cela?

C'est pour en faire l'aspersion aux personnes & aux lieux en cas de necessité

Quand se doit faire cette aspersion sur les personnes?

Le soir, le matin, entrant & sortant du logis, auant la priere, & quand on se trouue en quelque danger ou de Corps ou de l'Ame. C'est aussi pour se sou- Bellar.
les citat.
venir du pacté qu'on a fait avec Dieu, par le moyen de l'eau du Baptesme contre le Démon. Le grand S. Louys auoit accoustumé tous les soirs de faire l'as- Guil de
Nangis
en sa
vie.
persion de cette eau par vn Prestre sur son liét & en sa chambre. L'Abbé S. Richar en faisoit de mesme dans l'enclos de son Monastere, & dans toutes les cellules de ses Religieux.

N'est-il pas bon d'en faire l'aspersion sur les malades?

Tres-bon, & particulièrement quand ils sont en agonie. Le Concile de Nantes oblige le Prestre qui visite les Malades d'en faire l'aspersion sur eux & mesme dans leur chambre. Cant. 4.

Ne peut-on pas en faire l'aspersion sur les fruidés, & sur les Campagnes?

Il est tres-à propos pour en destourner les calamitez, & tout ce qui y peut apporter nuisance, pourueu que se soit par autorité de l'Eglise avec ses prieres, & sàs superstition. Hincmare Archeuesque capitul.
C. 5.
de Rheims, commandoit aux Curez de son Diocese, de benir de l'eau les Dimanches, en telle quantité qu'elle peut suffire, pour l'Eglise, pour les Maisons,

& pour en faire l'asperion sur les Campagnes, sur les Animaux, & mesme sur leur nourriture.

Les personnes qui vont en voyage en peuvent-elles pas porter avec eux ?

Ouy, cela est fort vtile, spcialement quand ce sont voyages perilleux, comme sur Mer, en la Guerre, où en quelques lieux fort esloignez. S. Germain Euesque d'Auxerre, appaisa la tempeste de la Mer, par l'asperion de cette eau. L'Emperer Leon orcap. 17. donna qu'auparavant le Combat, les Prestres en fissent l'asperion sur toute l'Armée.

En peut-on porter sur soy ?

Ouy, l'Histoire rapporte que Robert Roy de France en faisoit tousiours porter avec luy quelque part qu'il allast. Saint Therese s'en arroufant souuent, en ressentoit vne ioye particuliere. Les Prestres de la basse Ethiopie en portent tousiours sur eux dans vn petit cornet de cuire, pour en donner à ceux qui en demandent, & pour en faire l'asperion autour des viandes pendant le repas.

Dites nous donc en peu de mots quels sont les effets de cette eau si sainte ?

Il y en a de deux sortes, les vns sont spirituels, les autres corporels.

Qui sont les spirituels ?

1. Elle donne vne grace actuelle qui nous dispose à la Contrition, par laquelle les pechez veniels sont effacez.
2. Elle chasse les mauuaises pensées & les distractiōs de l'esprit.
3. Elle prepare l'Ame à la deuotion, & luy donne goust aux choses spirituelles.
4. Elle attire la grace & l'assistance du S. Esprit, & apporte vne grāde paix & tranquillité pour l'Ame.

Qui sont les effets corporels ?

Beda de
gest. An
gl. lib. 1.
cap. 17.

Helgar-
d. in e-
ius vita

Alua-
rez, en
sa des-
criptiō
de la
basse e-
tiopie.

1. Elle destruit les Charmes, Magies, Sorcelleries & autres inuentions qu'ont les Démons pour nuire.
2. Elle guerit des maladies, & preserue d'autres incommoditez corporelles.
3. Elle augmente l'abondance des Fruicts, & remedies à la sterilité de la Terre.
4. Elle destourne les Foudres & Tempestes de dessus les lieux, les Hommes & les Bestes.

Ne pourriez vous nous rapporter quelques effets plus cōsiderables & miraculeux qu'à operé cete eau?

Ouy, les Histoires nous en rapportent plusieurs, En la vie de S. Eloy, il est remarqué qu'il deliura 50. personnes, qui estoient possédés, en faisant sur elles l'aspersion de cette eau. Palladius en son Histoire rapporte que S. Machaire dissipa les Enchantemens des Démons avec cette eau. Voyez ce qu'en rapporte S. Epiphane au discours de l'Herésie 30. Saint Gregoire liure 1. de ses Dialogues ch. 10. En la vie de S. Bernard il est rapporté, que ce Saint deliura plusieurs possédez, & qu'il rendit la santé à plusieurs Malades avec cette eau. Anciennement on en donnoit à boire aux Malades pour leur faire recouurer la santé, & encore à present és Isles des Moluques, si-tost qu'il ont la fièvre, ils en vont boire à l'Eglise, & plusieurs en sont gueris. Et au Royaume du Tumquin, dans vne Bourgade infectée de peste, deux cents soixante & dix Malades, ayans beu de cette eau furent gueris.

*Cap. 19
& 20*

*Lib. 2.
cap. 3.*

*Th. Ro-
2. sur.
de notis
Ecl. 1.
5. cap. 2.
Alex. de
Rodes.
en son
Histo-
rec. 18.*

Qu'est-ce qui donne tant de vertu à cette eau?

Cela luy arriue par les prieres & benedictions de l'Eglise, & par les dispositions interieures de ceux qui la reçoient & de celuy qui la donne.

*De con-
sec. dist.
4. Can.
nec que
quam,*

Comment se faut-il seruir de cette eau?

Il la faut prendre avec reuerence & deuotion, la traiter comme vne chose Sainte, tâchant de former

vne acte de Contrition en la mettant sur le front en disant, *Asperges me Domine, &c.*

Quels sont les abus qui se commettent parmy les Chrestiens à l'égard de l'eau-beniste ?

Il y en a plusieurs. Le 1. est de ceux qui en prennent par habitude, sans reflexion ny deuotion aucune.

Le 2. est des personnes mondaines, qui sans respect & reuerence en prennent avec des gands, & au lieu de la mettre sur le front, la mettent sur l'oreille, sur le masque, ou sur la coiffe, ce qui ne se peut faire qu'avec ignorance ou mépris des choses de la Religion, & ce qui est bien esloigné de la deuotion de l'Empereur des Grecs, qui en receuoit sur le front & sur les yeux, comme il a esté remarqué cy-dessus.

Le 3. est de ceux qui allant au Baptême d'un enfant & n'ayant point d'eau commune pour l'auer les mains des assistans, se seruent de l'eau-beniste de l'Eglise pour cét effet.

Le 4. est quand aux Fiançailles, on prend de cette eau pour en ietter à la teste des nouveaux Fiancez.

Il y en a plusieurs autres qui sont assez communs parmy le vulgaire, que le Démon inuenteur de malice a suggeré, & lequel tasche continuellement d'introduire des abus, & mauuais vsages, és choses mesme dont Dieu se sert tous les iours, pour faire paroistre l'effet de sa puissance & l'autorité de son Eglise.





Instruction familiere des Processions de l'Eglise.

D Où vient ce mot de *Procession* ?

Il vient du mot de *Procedere*, qui se prend dans les Liures Sacrez, pour marcher avec ordre, grauité, & appareil.

*Durâti
de ris J.*

2. c. 10.

Qu'est-ce Procession ?

C'est vne Ceremonie Sainte & Religieuse, ou vne priere publique, en laquelle le Clergé & le Peuple assemblé, marchent avec ordre d'un lieu Saint en vn autre, pour reuenir en mesme ordre au mesme lieu d'où ils estoient partis, offrant à Dieu leurs vœux & leurs prieres.

Quels noms l'Eglise a-t'elle donné anciennement à ces Prieres publiques ?

Elle les a nommées *Litanies*, c'est à dire supplications solemnelles : d'autres-fois elle les qualifie du mot de *Stations*, d'autant qu'on alloit en vne Eglise ou autre lieu, pour y faire Station; ou pour la Saincteté du lieu, ou pour y venerer quelque Relique, ou inuoquer l'assistance de quelque Saint, mais communément elle les appelle *Processions*, pource que c'est vne priere qui se fait en marchant.

*Gloss. in
c. 3. de
cōf. dist.
3.*

Pourquoy a-t'on institué les Processions ?

1. Pour adorer Dieu par cét acte solemnel & exterieur de Religion.
2. Pour le remercier de quelque bien-fait, ou pour obtenir la remission des peines temporelles deuës à nos pechez par la cessation des fleaux publics.
3. Pour luy demander quelque nouvelle grace.
4. Afin d'obtenir par la multitude des personnes

qui s'y trouuent plus efficacement les choses que l'on demande en priant.

Depuis quel temps les Processions sont-elles en usage parmi les Chrestiens ?

Lib. 1. ad exo. ser. 8. l. 22. de vnit. Depuis le commencement de l'Eglise comme témoignent Tertullien, S. Ambroise, & S. Augustin. *N'ont-elles point de fondement dans l'Ancien Testament ?*

Exod. 14. 10. Jué. 6. Ouy en plusieurs endroits : & c'est surquoy l'Eglise s'est appuyée, lors qu'elle a institué diuerses sortes de Processions, car ce qui s'est fait par le commandement expres de Dieu, au passage de la Mer rouge, & à la prise de la Ville de Iericho, en sont des preuues authentiques.

Que remarquez-vous de cette ceremonie dans le nouveau Testament ?

Matth. 21. Marc. 16. Je remarque que le Fils de Dieu nous a donné plusieurs exemples de cette priere durant sa vie, spécialement en cette si solempnelle entrée qu'il fit dans la Ville de Ierusalem auant sa Passion, & en cette glorieuse sortie qu'il fit au mont des Oliues en son Ascension.

Qu'est-ce que representent les Processions en general ?

1. Elles nous font voir que Dieu est le Principe & la Fin de toute chose, lequel par quelque maniere sortant de soy-mesme par la production des Creatures, retourne en soy-mesme quand en les produisant il les destine à sa gloire.

2. Elles nous representent la sortie de nostre Seigneur du sein de son Pere, pour venir en terre operer ce grand ouurage de la Redemption, ses diuerses allées & venues durant sa vie, & son retour dans le sein de son Pere par son Ascension.

3. C'est pour nous apprendre que nous sommes icy bas comme des Pelerins & Voyageurs ; qui n'a-

uons

vous pas de Cité permanente, ce qui nous oblige à porter toutes nos pensées & nos desirs au lieu où nous allons, & à nous préparer aux difficultez qui se pourront presenter en chemin.

Côbien y a-t'il de sortes de Processions dans l'Eglise?

Il y en a d'ordinaires & d'extraordinaires.

Quelles sont les Processions ordinaires?

Ce sont celles qui se font à certains iours reglez, cômme celle de la Messe de Paroisse tous les Dimanches de l'année, celle de la Purification, des Rameaux, de la Feste de Pasques, de S. Marc, des Rogations, & de la Feste-Dieu.

Quelles sont les extraordinaires?

Il y en a de plusieurs sortes, selon qu'il plaist à l'Euesque ou autre Superieur Ecclesiastique de les ordonner, soit pour les necessitez temporelles ou spirituelles, pour action de graces des bien-faits recens de Dieu, soit pour quelque'autre besoin de l'Eglise, & celles-cy n'ont point de iour arresté.

Pourquoy fait-on la Procession les Dimanches avant la Messe de Paroisse?

C'est pour honorer le mystere de la Resurrection, dont on renouvelle la memoire chaque Dimanche de l'année: & pour nous apprendre à chercher nôtre Seigneur avec ces bonnes Dames qui le cherchent de grand matin le iour de Pasques à son Sepulchre, & pour le suiure en Galilée avec les Apostres en nouveauté de vie, luy rédant les hommages comme à l'Autheur de nostre Salut.

*Rup. l. 5
de diuis.
6. 8. 9.*

Pourquoy est-elle si solempnelle le iour de la Chandeleur?

C'est en memoire de celle que la Sainte Vierge & S. Ioseph ont fait au Temple, portant le petit enfant IESVS avec eux, où se rencontra S. Simeon qui le receut entre ses bras, & cette sainte veufue Anne

Q

qui le louïa hautement , en signe dequoy on porte des Cierges benits en cette Procession, pour marque que ce S. Prophete y porta le Fils de Dieu.

Et pourquoy celle des Rameaux ?

C'est pour nous souuenir de celle que N. Seigneur fit si solemnelle & avec tant d'acueil dans la Ville de Ierusalem, six iours auparauant sa Passion, & l'on y porte des Rameaux. 1. Pour imiter les Peuples de cette Ville, qui porterent des Rameaux d'Oliue à cette entrée triomphante. 2. C'est pour faire voir la ioye avec laquelle Iesus-Christ alloit à la mort, pour les pechez du monde. 3. C'est aussi pour nous apprendre que les Chrestiens doiuent estre victorieux en ce iour , du Diable & du peché par la Penitence du Careme.

Que signifie celle de Pasques ?

Outre ce qui a esté dit cy dessus touchant celle des Dimanches, c'est pour honorer particulièrement les diuerses apparitions de Nostre Seigneur ressuscité. L'on en fait plusieurs durant le tēps Paschal. 1. Pour conseruer la grace receuë à la Feste de Pasques , par l'exercice de la Penitence & de la priere cōtinuelle. 2. Pour reparer les Sacrileges qui ont esté commis en cette même Feste par les mauuais Chrestiens, qui attirent ordinairement en cette saison quantité de calamitez & de fleaux publics par les Guerres , par les Intemperies de l'air, par les Maladies, & autres semblables miseres.

A quelle fin se font celle de S. Marc & des Rogations avec Penitence ?

C'est pour détourner avec larmes & prieres les Fleaux qui nous pendent sur la teste , & demander à Dieu benediction pour les fruitcs de la terre.

Pourquoy celle de la Feste de l'Ascension ?

C'est en memoire de celle que fit N. Seigneur sur

le Mont des Oliues, accompagné de ses Disciples, & pour honorer son Triomphe glorieux dans le Ciel.

Finalemēt pourquoy cette si solempnelle Procession le iour de la Feste de Dieu?

C'est pour faire paroistre le Triomphe de la Foy sur l'Herésie: C'est aussi le témoignage signalé de la bonté de I.C. qui ne dédaigne pas d'estre porté par les ruës & les lieux de nos demeures ordinaires, pour les sanctifier: c'est aussi pour reparer les injures, les opprobres & les affronts, que le mesme Fils de Dieu a receu en sa Passion, par les honneurs & adorations publiques qui luy sont renduës en cette solempnité.

Quel ordre l'Eglise a t'elle estably es Processions?

Voicy celuy que l'on pratique à present es Processions bien rangées, on met ordinairement au commencement en bon ordre les petits Garçons de 14. à 15. ans & au dessous. 2. Suit la Banniere, puis la Croix, & le corps du Clergé deux à deux. 3. Suiuent les Hommes & les Garçons, puis les Femmes & les Filles, tous marchans trois à trois, ou quatre à quatre, si faire se peut.

Quelle est la principale raison de cet ordre?

Les Auteurs assurent que la Procession est comme vne Armée Spirituelle, establie de la part de l'Eglise pour combattre les ennemis de Dieu, la Banniere & la Croix en sont le Guidon & les Estendars, les Cloches les Trompettes, le corps du Clergé les Chefs de l'Armée, & le Peuple les Combatans.

Que signifie les Cierges allumez au commencement de la Procession?

1. Cela nous represente la Colonne de feu qui alloit deuant le peuple d'Israël à la sortie de l'Egypte.
2. C'est la marque de la foy avec laquelle toute l'Eglise combat.

Pourquoy marche-on deux à deux ?

S. Bern. C'est pour montrer que pour estre digne Soldat de cette Armée, il faut auoir l'amour de Dieu & ce-
serm. de Purific. luy de son prochain.

Pourquoy porte t'on les Reliques des Saints ?

S. Aug. En l'Armée des Israélites, les Leuites y portoi-
J. 21. de ciuit. l'Arche de Dieu pleine de miracles, des Tables de la
c. 8. Loy, de la Verge d'Aaron, & de la Manne, & nos
 Prestres ou Diacres portent les Reliques des Saints
 en nos Processions, pour seruir d'armes puissantes à
 combattre l'Ennemy,

Les personnes Laiques peuuent-elles porter les Reliques en Procession ?

Non, c'est l'office des Diacres, suiuant le Concile
 de Brachare, Canon 5. *Festis quibuscumque diebus
 Diaconi Reliquias gestent*, & pour montrer qu'ils
 en sont establis depositaires & gardiens, le lieu où
 elles se reseruent s'appelle *Diaconium*, & bien da-
 uantage és Processions solennelles, les Cardinaux
 & les Euesques mesmes ont fait quelquefois cette
 office: Du Tillet remarque qu'en la Procession que
 fit faire à Paris le 20. Ianuier 1534. le Roy François I.
 en l'honneur du tres-saint Sacrement de l'Autel, les
 principaux Euesques estant en Chappe & Mitre, y
 portoiient les Reliques des Saints.

Les Processions ont elles esté anciennement cele- brées avec grande deuotion ?

Tres-grandes, & dans l'Eglise d'Orient & celle de
 l'Occident. Ruffin rapporte que l'Empereur Theo-
Ruff. l. 2 dose auant que de donner la bataille à ses Ennemis,
hist. c. 33 ieunoit, Prioit, faisoit des Stations, alloit avec les
 Prestres & le peuple, és Eglises où reposoient les
 Corps des Apostres & Martyrs, implorant leur se-
 cours, chargé de sac & de haire: Nicephore escrit
Niceph. aussi que Theodose le jeune assista à vne Procession
t. 1. c. 3.

pour auoir l'année plantureuse, & qu'il y chanta le premier les Hymnes habillé simplemēt. L'Historien de l'Empereur Charlemagne, témoigne que ce grād homme y assistoit souuent pieds nuds & avec grande deuotion. Gregoire de Tours remarque que c'étoit la coûtume parmy les Anciens François en cas d'affliction, comme de peste ou autre incommodité, de recourir aux Processions, Ieunes, &c Aumosnes. Fulbert Euesque de Chartres dit que de son temps, son Clergé & son Peuple, furent en Procession à Orleans.

*Gregor.
lib. 10.
hist. c. 3.*

*Fulb.
Epist.
46.*

Les Processions n'ont-elles pas toujours esté grandement efficaces deuant Dieu ?

Cela est sans doute, S. Gregoire le Grand ayant institué celle que l'on fait le iour de S. Marc, durant vne grande peste, obtint de Dieu par ce moyen la cessation de ce fleau. La mesme faueur fut accordée à S. Mamert Euesque de Vienne, au milieu de tresgrandes calamitez, par les Processions des Ragatiōs. Les Histoires Ecclesiastiques font mention qu'en plusieurs endroits de l'Eglise, ces prieres publiques ont appaisé la colere de Dieu.

Si elles ont esté si efficaces & si estimées par le passé, d'où vient qu'elles sont à present si negligees & méprisées, spécialement par les gens du monde ?

Ce desordre prouient de diuerses causes, 1. De ce que ces personnes sont ordinairement trop occupées dās les tracas & dans la multiplicité de leurs affaires. 2. Ces gens là n'estant pas instruits de l'obligation ny de l'efficacité de ces saintes prieres, & ne l'ayant iamais esté, les méprisent & negligent entierement d'y assister. 3. Ceux qui ont l'esprit du monde, preferent assez souuent les choses temporelles aux spirituelles, & tiennent cette Maxime, que les Processions sont plustost pour le simple peuple, que pour

les gens de Condition. Enfin il en est de même cōme quand Nostre Seigneur viuoit sur la Terre, lequel pour l'ordinaire estoit plustost suiuy des simples gēs que des Grands & qualifiez du Monde

Que faut-il donc faire à present pour les rendre agreables à Dieu?

1. Il les faut faires en l'esprit & en la maniere prescrite par l'Eglise. 2. Ils les faut accompagner de jeusnes, d'aumosnes, de pieté & modestie Chrestienne. 3. Il en faut retrancher les abus qui s'y commettent d'ordinaire.

Avec quel esprit faut-il donc assister aux Processions?

Si elles se font en actiōs de graces, il y faut loüer, benir, & remercier Dieu. Si c'est pour appaiser son Ire & sa Colere, il y faut pleurer, ieûner, & faire plusieurs actes de Penitence. Si c'est pour quelque Solemnité ou Mystere, il y faut adorer la Grandeur, la Bonté, & la Sageffe de Dieu en iceluy.

Avec quel modestie & pieté les faut-il faire?

Si parmy les Empereurs, les vns y sont allez vestus simplement, quelques-vns pieds nuds, & les autres chargez de sac & de haire, iugez delà quelle doit estre en ces occasions la modestie Chrestienne & la pieté des simples peuples: joint que ces prieres publiques doiuent estre accompagnées d'autant de deuotion, comme si elles estoient faites dans les Temples, puis quelles sont des veritables actes de Religion.

Qui sont donc les abus qui se commettent d'ordinaire es Processions?

Il y en a plusieurs, le premier, Est qu'on y va sans reflexion & sans preparation, ce qui est cause qu'on en remporte fort peu de fruiçt. Or cette preparation consiste. 1. A purifier son Ame de tout peché.

2. A offrir à Dieu cette action par vne intention tres-pure. 3. A l'entreprendre dans l'esprit & intention de l'Eglise.

Le 2. abus est qu'on n'y garde point d'ordre, chacun y va confusément, au lieu d'y aller deux à deux, ou quatre à quatre, les femmes séparée des hommes, en sorte que les plus qualifiées mesmes, ne marchent qu'apres les derniers des hommes.

Le 3. est l'immodestie & l'indeuotion qui s'y rencontrent, la pluspart des Chrestiens ignorans quels sont les Mysteres de la Religion, vôt en Procession, ou pour se promener, ou pour causer, ou pour se diuertir, & cette irreuerence attire dauantage la colere de Dieu, & cause vn grand scandale, non seulement à l'Eglise, mais aussi aux Ennemis de nostre Foy, qui prennent de la suiet de se railler des Mysteres de nostre Religion.

Le 4. abus, ce sont les débauches qui arriuent d'ordinaire en ce rencontre, spécialement quand les Processions se font à des Eglises esloignées, & au lieu qu'elles sont instituées pour la mortification & pour la penitence, on s'en sert pourtant comme d'vne occasion de desordre & de dissolution.

Le 5. est quand de certaines personnes se meslent d'y faire des choses qui ne leur appartiennent pas, par exemple quand les Laïques veulent y porter les Reliques des Saints, car comme il a esté dit cela ne leur est iamais permis, ny en presence ny en l'absence des Ecclesiastiques; la Banniere mesme si elle estoit legere & comode ne deuroit estre portée par eux, & encore moins la Croix, qui ne doit estre portée que par le Sous-diacre.

Approuuez-vous la deuotion de quelques Confrairies qui paroissent dans les Processions à guise de Penitens?

On ne peut raisonnablement approuver cette deuotion, qui n'est que trop publique à Paris & ailleurs, pour estre ordinairement cause de confusion en ces Processions, & fort preiudiciable à la discipline Ecclesiastique, on y void ces Cõfraires paroistre si extraordinairement déguisez que vous ne sçauriez pour qui les prendre, ny quel nom leur donner; Car d'vn costé ayant la teste & les pieds nuds, comme ils ont, avec vn Cierge à la main, vous les prendriez pour de vrais Penitents, qui font publiquement amède honorable de leurs pechez, quoyque la pluspart ne le soient pas en verité: car est-ce estre penitent que d'auoir les cheueux bien frisez & poudrez, la barbe faite avec grande curiosité, la teste couronnée de fleurs, de riches chapelets à la ceinture, &

De cõf. des bouquets, à la main, rechercher avec grande
dist. i. c. vanité les plus riches Aubes des Eglises pour les pro-
uestim. phaner: A les voir reuestus d'Aubes ordinairement
Ex Ste- benistes, marcher dans les rangs du Clergé, porter
phanus la Banniere, la Croix, les Chandeliers, les Encen-
Papa. soirs, & les Reliques des Saints, vous les prendriez
Epist. i. pour des Acolytes, Sousdiacres. & Diacres, à qui
 seuls appartient de faire ces fonctions, & nean moins
 chacun sçait qu'ils ne le sont pas, mais de simples
 Artisans & d'une pieté fort commune, puis que vous
 n'en voyez quasi pas vn, entre plusieurs, qui prie
 Dieu durant la Procession: Ne sont-ce pas là des
 choses assez déreglées pour estre desapprouvées, &
 pour meriter la correction des Superieurs, ou vne
 entiere abolition de cette pratique, comme indigne
 de paroistre en public dans les ceremonies Ecclesia-
 stiques, & encore plus de tenir le rang qu'ils tiennēt
 parmy le Clergé, & d'y faire les fonctions susdites.
Enfin pour terminer cette instructiõ dites-nous quels
sont les principaux effets d'une Processiõ bien faite?

Ces Prieres publiques estant extremement agreables à Dieu , comme il fait paroistre de temps en temps, produisent des effets admirables, tant spirituels que temporels : car

1. Elles appaisent ordinairement la colere de Dieu.
2. Elles attirent ses benedictions sur les Creatures.
3. Elles obtiennent la Paix au milieu de la Guerre.
4. Elles font cesser les maladies, & procurēt la santé.
5. Elles détruisent toutes les embuiches des Démôs, & ruinent toute la Milice d'Enfer.
6. Elles renuersent toutes les Heresies & les Ennemis de la Religion.
7. Elles remportent la victoire au milieu des cōbats.
8. Elles font tomber la pluye dans les Seichereffes, & obtiennent la serenité parmy les mauuais temps.

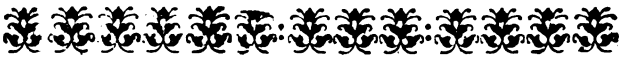
Sur. t. 3.

16. lun.

Niceph.

l. 9. c. 28

Enfin Gregoire de Tours grand Historien de France, assure que les Processions, *sunt remedia quibus cicatrices peccatoris vulgi medentur*, sont autant de remedes pour toutes les playes du genre humain.



Instruction populaire touchant l'antiquité & la sainteté de l'Offrande.

Qu'est-ce que l'Offrande?

C'est vne action Sainte, ordonnée de Dieu & de l'Eglise, par laquelle le peuple s'offre entierement soy-mesme, avec quelque chose de ses biens à la Maiesté de Dieu.

Quand à commencé l'usage de l'Offrande.

Au rapport de Philon Iuif, parlant du sacrifice d'Abel, elle a pris son origine par le propre mouuement des hommes, si-tost qu'ils ont reconnu qu'ils tenoient de luy à foy & hommage, tout ce qu'ils possedoient.

D'où vient ce mot d'Offrande ?

Durād lib. 4. c. 27. n. 7. Quelques vns disent qu'il vient du mot de *Ferie*, d'autant que le peuple fait ordinairement ses Offrandes les Dimanches, & autres iours solempnels, à l'exemple des Iuifs : d'autres assurent qu'il est pris du mot *Fertum*, qui signifie vne chose présentée à Dieu ou bien, *ab Offerendo*, à cause que cette action se fait en offrant & presentant quelque chose à la Maïesté de Dieu.

Isid. lib. 8. Etimolog. c. 19. N'en est-il point fait mention dans l'Ancien Testament ?

Oüy, & en plusieurs endroits : En l'Exode 23. au Deuteronomie 16. Dieu commande de ne point paroistre deuant sa face les mains vuides, *non apparebis in conspectu meo vacuus*, suiuant ce qui auoit esté pratiqué auparauant dans la Loy de nature, par plusieurs Saints personnages : par le iuste Abel, qui fist Offrande à Dieu du meilleur de son troupeau, si-tost que le deluge vniuersel fut passé : par ces grands Patriarches, Abraham, Iacob, Melchisedec & plusieurs autres. Et de plus il est à remarquer que les Iuifs de Babylone & des pays circonuoisins enuoyent tous les iours leurs offrandes au Temple de Ierusalem.

Qu'en remarquez-vous dans le Nouveau Testament ?

Je remarque en S. Mathieu ch. 5. que Nostre Seigneur mesme en parle, si vous offrez (dit-il) vostre offrande à l'Autel, &c. Et dans S. Marc chap. 12. il assemble ses Disciples pour louer deuant eux l'aumosne, qu'une pauvre veufue auoit fait au Temple : Et de plus il a bien voulu luy-mesme estre offert, par les propres mains de sa sainte Mere, laquelle ne manqua pas en ce rencontre de faire encore son offrande comme les autres.

Combien y a-t'il de sorte d'Offrande?

Il y en a de deux sortes : l'une qui se fait hors le sacrifice, par donation, legs pieux, ou autrement; l'autre que l'on fait au dedans du sacrifice, & c'est celle-là qu'on appelle proprement Offrande.

Xerola
2. parts
pxaxis
Episcop.
ver.
oblatio.

Quand a-t'elle commencé dans l'Eglise?

C'a esté du temps des Apostres, qui l'on même ordonnée, & S. Paul écrivant aux Galates, ordonne que celuy qui est catechisé communique & fasse part de ses biens à celuy qui le catechise.

Gal. 6.

Pourquoy a-t'on établey cette ceremonie dās l'Eglise?

Il y en a plusieurs raisons : La 1. (qui s'est pratiquée au commencement de l'Eglise) a esté afin que les Chrestiens presentassent au Prestre le pain dont ils deuoient communier, & de la S. Cyprien se plaignoit de son temps de certaines personnes riches qui communioient sans auoir esté à l'Offrande. Les couples & diueses & dominicum celebrare te credis, qui carbonam omnino non respicis, vous qui estes riche n'allant point à l'Offrande, vous communiez de l'Offrande du pauvre : voulant dire par la que c'estoit chose digne de reproche, de se presenter à la Sainte table, qu'au prealable on en eust présenté la matiere à l'Autel.

Lib. de
oper. 8.
Elee-
mosin.

La 2. raison, c'est pour reconnoistre par cette action le souuerain Domaine de Dieu sur toutes les creatures, lors que l'on luy rend foy & hommage, en se presentant à luy aux pieds de ses Autels, luy témoignant qu'on tient tout de sa pure bonté & liberalité.

La 3. C'est pour prier la diuine bonté, de verser amplement sa benediction sur les personnes & sur les biens, afin qu'ils prosperent & multiplient, & ainsi luy faire voir qu'on a plus de confiance en sa Prouidence qu'en sa propre industrie.

La 4. C'a esté pour fournir au Clergé quelque peu de chose pour viure, pendant qu'il s'employe aux choses qui regardent l'honneur de Dieu & le salut des peuples, c'est aussi pour subuenir aux besoins de l'Eglise & aux necessitez des pauvres.

A ce que ie voy, il faut donc beaucoup estimer cette ceremonie ?

*Alba
sp. ob-
ser. 5.*

Cela est sans doute : Car 1. Outre ce qui vient d'estre dit, nous n'auons rien de plus ancien dans l'Eglise, apres le S. Sacrement 2. Il y a eu tousiours vne grâde connexion entre les Oblations & la Sainte Eucharistie, celles-là ayant seruy plusieurs siecles de matiere à celle-cy ; 3. Cette pratique a tousiours esté la marque & le Symbole de l'vnion, de la Foy & de la Communion des peuples, iusques-là que d'estre retranché de l'Offrande, c'estoit vne espede d'Excommunication, & mesme parmy les Anciens

*Concil.
ancy.
c. 6 & 8.*

Penitens, quelques-vns estoient plustost receus à la Communion de l'Oraison qu'à l'Offrande. 4. Les anciens l'ont qualifiée, rien moins que du nom de Mystere de Sacrement, de Consecration, & de Sacrifice, paroles qui témoignent assez l'excellence & la grandeur de la chose.

*Innoc.
Epist.
ad de-
cent.*

Quels Eloges luy ont donné les Anciens ?

*cap. 1.
In Apo-
loges. c.
39.
Cypr. l.
1. c. 14.*

Le Docteur Tertullien qui viuoit au second siecle de l'Eglise l'appelle, *Deposita pietatis*, les deposts & les témoignages de pieté : S. Cyprian l'a nommée, vn don fait à Dieu le Sacrifice du peuple Catholique : *In Dominicum sine sacrificio venis ?* Vous venez, l'Eglise, dit-il, sans aller à l'Offrande ? Le Concile de Gangres la qualifie du mot de porte fruit pource que c'est le Symbole des bonnes œuures qu'on offre à Dieu : Enfin le quatriesme Concile de Carthage l'appelle Oblations, pource que ce sont choses volontairement offertes à Dieu.

Quelle en a esté la pratique des Anciens?

Elle a toujours esté tres-exacte, comme d'une chose à laquelle les Chrestiens se tenoient tres-obligés, les Empereurs mesmes ne s'en sont pas exemptés, comme il paroist en l'Histoire de S. Ambroise, qui fit sortir du chœur de son Eglise le grand Theodose après avoir esté à l'Offrande: S. Augustin louë sa mere de ce qu'elle Communioit tous-jours de son pain, & dit qu'elle n'a jamais Communié du pain d'autrui, & adiouste qu'il ne se passoit jour qu'elle n'offrit quelque chose à l'Autel: & Possidonius en la vie du mesme Saint, assure que cette Sainte femme n'a jamais Communié sans aller à l'Offrande?

confess. lib. 9. c.

9.

Quelle a esté le sentiment de l'Eglise même la dessus?

Elle la témoigné assez manifestement en divers Conciles, & par la bouche de divers Pontifes: Le second Concile de Mascon tenu en France: ordonne que les hommes & les femmes aillent chaque Dimanche à l'Offrande, & qu'ils y portent du pain & du vin: & celuy d'Aix la Chappelle, assure que cette action est tres-puissante auprès de Dieu, & qu'il est tres-dangereux de s'en abstenir.

Can. prater dest. 32. Lib. 2. c. 24.

Et ce qui est digne de remarque, est que presque en tous les Offices de la sainte Messe le long de l'année, il est fait mention de l'Offrande & des Oblations du peuple, dans les Oraisons secretes qui se disent avant la Preface.

Constit. c. 39. Epist. ad hil.

Entre les Souverains Pontifes, S. Clement Pape & Martyr, assure qu'elle est deuë au Prestre. *Tamquam mediatori & internuncio posito inter Deum & populum*, comme au mediateur posé entre Dieu & le peuple: S. Fabian ordonne le mesme, & dit qu'elle est d'obligation tous les Dimanches, tel est le sentiment de Gregoire VII. & d'Alexandre II.

De cōsec. dist. 1. c. omnis Christianus.

Quelle est la doctrine des Peres & des Docteurs de l'Eglise, sur ce point ?

Saint Augustin dit au Sermon 64. à ses freres au desert : offrez tous les iours de Dimanche des Offrandes pour vous & pour les vostres selon le pouvoir de vostre estat.

*Epist.
ad He-
br.*

S. Ierosme parlant de cette matiere, dit ces mots, *Securis ponitur ad radicem, si munus ad altare non defero*, paroles qui montrent le grand peril qu'il y a de negliger ce deuoir.

*22. Qu.
36. a. 1.*

S. Thomas enseigne que les offrandes sont en quelque façon de commandement : *Tenentur enim* (dit-il) *fideles id aliquibus solemnitatibus ad aliquas oblationes consuetas*, les Chrestiens sont obligez aux offrandes accoustumées en quelques solemnitez.

Quelle a esté la pratique parmy les Roys de France ?

Anciennement nos Roys presentoient leurs offrandes deux fois à la Messe, sçauoir est à l'Offertoire & au baisement du Corporal, ce qui se verifie par les Registres de la Chambre des Comptes : mesme à present ils n'assistent iamais à la Messe quelque iour que ce soit, qu'ils ne presentent leurs Offrandes, marques infailibles de la grande pieté de ces Princes en l'obseruance de la discipline & des sainctes ceremonies de l'Eglise.

Quelles Ordonnances ont-ils fait en leurs Estats touchant l'Offrande ?

Voicy l'Ordonnance qui en fut faite és Estats de Blois, l'an 1579. en ces termes : Nous voulós & commandons que les Curez, tant des Villes qu'autres, soient conseruez és droicts d'Oblations & autres droits Paroissiaux qu'ils ont accoustumé de percevoir selon les anciènes & louïables Coustumes, non-

obstant toutes Ordonnances faites au contraire, auxquelles nous auons dérogé & dérogeons pour ce regard, ce que dessus a esté confirmé par vne autre Ordonnance de Melun l'an 1580.

Qu'observoit-on anciennemēt en allant à l'Offrande?

1. Quand à l'ordre, les hommes y alloient les premiers, & puis après les femmes. 2. On y alloit avec respect & grande deuotion. 3. En présentant son offrande, on presentoit en mesme temps son Nom au Prestre pour en faire memoire au Sacrifice, comme aussi des deffuncts pour lesquels on auoit offert. 4. On y alloit tousiours après le Credo, & cependant que le Clergé chantoit l'Offertoire. 5. Le Diacre portoit les offrandes à la Sacristie, pour reconnoistre celles qui estoient iustes ou iniustes. 6. Enfin elles estoient mises auprès de l'Autel, ou elles estoient benistes d'une benediction particuliere.

Pourquoy alloit-on à l'Offrande après le Credo?

Le Pape Innocent III. dit qu'on y alloit après l'Euangile, & le Symbole, pource que l'Euangile plante la Foy au cœur par l'ouïe, le Symbole en porte le témoignage par la bouche, & l'offrande en fait paroistre le fruit par les œuvres.

*Inno-
cent.
Epist.
29.*

Pourquoy chante-t'on pendant l'Offrande?

Par cette ceremonie l'Eglise témoigne la ioye qu'elle a de voir ses enfans dans l'vnion de l'esprit, se presenter à Dieu & participer à vn mesme Sacrifice: Ce qui se pratiquoit aussi en l'Ancien Testament, car les Iuifs faisoient leurs Offrandes aux chants des Hymnes & au son des Trompettes pour les rendre plus agreables à Dieu par cette Solénité.

*2. Pa-
ral. 5.
29.*

Quelques-vns adioustent que cela signifie la loüange & les acclamations que rendit le peuple Iuif à Nostre Seigneur, lors qu'il s'offrit au Sacrifice le Dimanche des Rameaux.

*Gem-
ma cap.
84.*

Comment faut-il pratiquer à present l'Offrande ?

Il faut entierement se conformer à la coustume de l'Eglise, anciennement durant les premiers siècles, on offroit ordinairement du pain & du vin, comme on fait à present en quelques lieux; & de plus selon le troisieme Canon des Apostres, & le 24. du troisieme Concile de Carthage, on presentoit aussi des espics & vne grape nouvelle de raisin, de l'huile & de l'encens pour la necessité de l'Eglise, & selon le Concile Meride Can 54. on peut aussi offrir de l'argent, ce qui est plus conforme à la pratique generale des Offrandes qui se font à present dans l'Eglise: Ce que nous auons dit se doit entendre seulement des Offrandes qui se faisoient à l'Autel, parce que les Chrestiens dans les Offrandes domestiques & priuées, offroient ce qui estoit necessaire, tant pour l'entretien & ornement des Eglises, que pour la sustentation de ses ministres.

Qu'elle doit estre l'Offrande des pauvres ?

Ceux qui sont dénués de biens & qui n'ont aucune commodité, ne se doiuent priuer de cette action si sainte, mais plustost doiuent offrir à Dieu leur cœur & toutes leurs affections, & dire avec S. Bernard, *Duo minuta habeo Domine, corpus & animam dico, & hæc tibi perfectè possum in sacrificio laudis Offerre*: Seigneur ie n'ay que deux pieces, à scauoir le corps & l'ame, ie vous les puis offrir de bon cœur en sacrifice de loüange.

*Serm. 3
de Purificat.*

*Clam.
Rem. 1.*

4. constit. c. 6.

L'Eglise reçoit-elle toutes sortes de personnes à l'Offrande ?

Ecd. 34

Can. de viro.

Non, elle a eu tousiours égard & aux personnes qui offrent, & aux choses qui sont offertes: quand aux personnes, elle en a generalement exclus les Infidelles, les Cathecumenes, les Anciens Penitens, les Excommuniez & ceux qui sont publiquement infames:

més : Et pour ce qui regarde les choses offertes ; elle n'a iamais admis ny receu les choses iniustes ny iniustement acquises , ny mesme celles qui pourroient preiudicier à autrui, en suite dequoy on a tousiours repoussé les sacrileges , les vsuriers, les concubinaires, les larrons, les femmes mal-viuantes, ceux qui violent les immunitéz de l'Eglise, qui oppriment les veufues & les orphelins, & enfin ceux qui succent le sang & la substance du pauvre peuple.

*Nesfan-
do 12.
quest. 1.

Concil.
Late-
ran. c.
35.

Concil.
Carth.
4. c. 95*

Auez-vous de cecy quelque exemple dans l'antiquité ?

S. Cyprien deffendit qu'on offrît ou qu'on celebrât le Sacrifice pour vn appelé Victor, parce qu'il auoit nommé Tuteur par son Testament vn Prestre nommé Faustin, disant qu'il n'estoit raisonnable de se souuenir à l'Autel de celuy qui auoit détourné le Prestre de l'Autel en l'appliquant par trop aux choses temporelles. S. Augustin ne voulut receuoir l'offrande d'un nommé Boniface, pour auoir rauy par force vn certain homme qui s'estoit refugié aux portes de l'Eglise, le mesme Saint ne vouloit pas aussi receuoir les offrandes, qui tournoient au dommage du public & des orphelins.

*S. Th.
22. q.
86. arr.
3. 1. 1.

Epist.
66.
Epist.
107.*

Si l'Offrande est si ancienne si Sainte & si agreable à Dieu, d'où vient qu'elle est a present quasi comme abolie ?

Cela vient du peu d'estime qu'on fait a present des anciennes pratiques de l'Eglise, qui ont esté obseruées si Religieusement dans toute l'antiquité, & ce qui est plus à plaindre, est que cela se void dans les Villes mesmes, ou la piété & la pureté du Christianisme deuroit reluire dauantage, car nous voyons dans ce temps miserable, que la pluspart des Chrestiens negligent & méprisent les coutumes sacrées de l'Eglise, qu'on obseruoit si exacte-

*Serm.
2. de
vita &
mori-
bus
Cleri.*

ment le temps passé, l'assistance de la Messe de Paroisse est presque tout a fait esteinte, tout de mesme celle des Vespres, des Matines, & autres Offices publics, mais sur tout l'Offrande, que nos ancestres ont estimée & pratiquée, avec la pieté que nous auons marqué cy-dessus.

Mais d'où vient particulièrement ce mépris ?

Il faut croire d'une part que l'ignorance y a beaucoup contribué, le peuple n'ayant iamais esté bien instruit, de l'importance & de l'obligation de ce deuoir; d'autre part l'avarice en empesche beaucoup, & la honte encore dauantage, & de plus comme l'on voit que les premiers & les plus notables des Paroisses, negligent cette ancienne pratique, cela fait qu'un chacun s'en est entierement puis apres dispensé ?

Et pourquoy les grands ne vont-ils pas d'ordinaire à l'Offrande ?

Je n'en sçay point la raison : Car il semble qu'ils y sont plus obligez que les autres ; si c'est l'avarice qui les retient, il faut demeurer d'accord, que c'est vne grande ingratitude, puis qu'ils refusent si peu de chose à Dieu, qui est si liberal en leur endroit : si c'est la honte ; ils témoignent par là qu'ils ne sont seruiteurs de Dieu que par force & non d'affection : si c'est pour le point d'honneur, ils font voir qu'ils ne sont pas Chrestiens, & qu'ils ne connoissent pas Iesus-Christ qui s'est humilié pour eux iusqu'à l'extremité : or ce n'est pas en ce rencontre qu'il faut estre auaricieux : mais bien en festins ; en habits & autres superfluités du mode, ce n'est pas aussi en cette belle ceremonie qu'il faut auoir de la honte, ains plustost en mil actions vitieuses, qui se pratiquent trop librement à la veuë de Dieu & du monde, ce n'est pas mesme en cette occasion qu'il faut cher-

cher les rangs d'honneur puis que Dieu n'a point acception de personnes, & que les plus petits sont les plus grands devant luy, veu mesmes que tous les Chrestiens ont renoncé à toutes les maximes du monde, lors qu'ils ont eu l'honneur d'estre receus au Sacrement de Baptesme. L'adiouste que tous ceux qui peuvent & qui doiuent aller à l'Offrande & qui n'y vont pas se retranchent d'eux-mesmes de l'union des fidelles, & se priuent ce semble en quelque façon de la participation du sacrifice. Luc. 3.

N'est-ce pas vne loüable Constance de porter les enfans à l'Offrande, quelque temps après auoir receu le Sacrement de Baptesme ?

Oüy, elle est tres-loüable & tres-pieuse, puis-que la Sainte Vierge mere de Dieu la pratiquée, lors qu'elle-mesme à presenté son petit Iesus au Temple, par la main du venerable vieillard S. Simeon : nous auons encore parmy les saintes Dames l'exemple de sainte Elizabeth, Reyne de Hongrie, laquelle ne manquoit iamais quand elle releuoit à l'Eglise après ses couches, d'y porter elle-mesme son petit enfant en ses propres mains.

Et pourquoy pratique t'on cette ceremonie ?

Elle estoit mesme du Commandement de Dieu à l'ancien Testament : mais elle se pratique en l'Eglise (sans obligation pourtant) afin que les parens offrent à Dieu le fruit de leur mariage, dans l'innocence & la pureté du Baptesme, le suppliant tres-humblement de le vouloir conseruer toute sa vie en cet estat : & de plus l'ayant offert & presenté à Dieu, ils le reçoient de sa main comme vn deposit Sacré pour l'esleuer, l'instruire, & le rendre capable de connoistre, aymer & seruir son Createur.

*N'a-t'on pas travaillé depuis quelque tēps pour re-
stablir l'ancienne pratique de l'offrande dās l'Eglise,*

Cencil.
provinc
✠

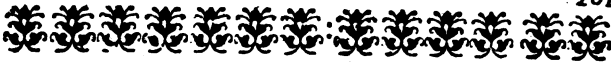
Sainct Charles Boromée Archeuesque de Milan, grand restaurateur de la discipline Ecclesiastique, ordonne aux Euesques de sa Prouince, de conseruer l'vsagedel'Offrãde chacun en sō Diocese, ou elle est encore en vigueur, que si la pratique en est décheuë eu quelque lieu, il leur commande de travailler soigneusement à la restablir: de plus il commande aux Predicateurs d'exciter les peuples d'offrir à Dieu quelque chose de leurs biens, selon leur pieté & volonté au Sacrifice solemnel qui se celebre en leurs Parroisses, comme estant vne ceremonie de tradition Apostolique, tres-saincte, & de tres-grande vtilité pour le salut des ames. Il ordonne encore dauantage aux peuples.

1. De faire cette action par le pur motif d'vne pieté interieure, avec charité & allegresse spirituelle, & dans le sentiment d'vne deuotion entierement Chrestienne.

2. Que les offrandes soient purement libres & volontaires sans aucune contrainte.

3. Que ceux qui offrent assistent au sacrifice tout entier.

4. Il deffend au Prestre de receuoir l'Offrande de ceux qui sont en inimitiez, des vsuriers, des femmes débauchées, des sacrilegues, des larrons, & d'autres personnes publiquement infames; Enfin il commande au Prestre celebrant de faire memoire dans le Sacrifice, de tous ceux qui ont présenté quelque chose à l'Offrande.



*Instruction Chrestienne du Pain
Benist.*

Q *V'est-ce que le pain Benist?*
C'est du pain commun & ordinaire benist & sanctifié par les prieres particulieres de l'Eglise.

Cette benediction a-t'elle quelque fondement dans l'Escriture Sainte ?

Ouy, nous auons l'exemple de nostre Seigneur en S. Matthieu 14. & S. Luc 9. lequel voulant multiplier le pain, leua les yeux au Ciel, le benist, & le fit distribuer au peuple.

Can. 9.

Quand a commencé cette benediction dans l'Eglise?

C'a esté du temps du Pape Pie enuiron l'an 158. dont la Constitution est rapportée dans vn ancien Concile de Nantes, où il oblige le Curé de benir chaque Dimanche le pain qui a esté présenté par le peuple, pour estre distribué apres la Messe à ceux qui n'auoient pas Communié.

Pour quelles causes l'a-on institué ?

La 1. a esté pour suppléer au deffaut de la Communion, lors que les Chrestiens ont commencé à communier plus rarement.

La 2. pour représenter l'vnion de la Foy, la participation au Sacrifice, & la charité mutuelle, qui doit estre parmy les Chrestiens, & qui les oblige de s'entr'aymer, comme les membres d'vn mesme corps. Le Pape Melchiades en l'an 313. ordonna ce

Inn. Ep.

Baro.

an. 313.

Quels noms les Saints Peres ont-ils donné à ce pain ?

an. 48.

R iij

Orat. in
laud.
pat. Lib
2. de
pecc.
merit.

Les Grecs l'appellent Eulogie, c'est à dire, benediction. S. Gregoire de Nazianze, pain benist signé de la Croix: S. Augustin, signe sacré: S. Paulin, pain d'union & d'uniformité. Et les autres, le memorial de la Sainte Eucharistie.

Es re-
miss. c.
26.

Ce pain a donc tousiours esté en grande estime dans l'Eglise?

apud
Aug.
Ep. 31.
35. 36.
Du rad.
lib. 4.
ration.

Tres-grande: anciennement c'estoit l'Euesque qui le benissoit, le Prestre le distribuoit, Le Concile de Nantes cy-dessus cotté, ordonna qu'il fut mis dans vn vaisseau bien net; bref ce pain representant la Sainte Communion, a tousiours esté honoré & saintement traité en toute l'Eglise.

Dis.
off. cap.
53.

Qui a-il en ce pain qui le rend si recommandable?

1. C'est vne offrande qui se fait à Dieu de la part de tout le peuple. 2. C'est vn present que Dieu reciproquement fait au peuple, rempli de benedictions. 3. C'est le Symbole de l'union que tous les Chrestiens doiuent auoir par ensemble. 4. C'est le memorial de la Sainte Eucharistie. 5. L'usage de ce pain est comme vne profession publique de la foy & Religion Catholique.

Cette Benediction se fait-elle tous les Dimanches & festes solemnelles?

Can. 14.

Ouy, neantmoins nous pourrions icy remarquer que le Concile de Laodicée, sous S. Syluestre, defend de le faire le iour de Pasques, parce que tous les fidelles sont obligez de Communier pour lors.

N'est-il pas permis à ceux qui ont Communie d'en user?

Alba
Spinus
lib. 1.
observ. 2.

Autrefois ceux qui auoient Communie, n'en prenoient point, toutesfois la pratique à present dans l'Eglise est differente, & l'on peut en user à cause des diuers effets spirituels que ce pain produit en ceux qui le recoiuent dignement.

Quelle estoit anciennement la pratique des Grecs, en la benediction du pain benist?

Le pain qui devoit estre consacré en la Messe, & ^{Antiq. de la Ch. Royal. Liv. 4. c. 46.} duquel on prenoit le pain benist, estoit porté, eslevé sur la teste du Prestre, assisté du Diacre & de plusieurs autres Ecclesiastiques, par le milieu du Temple, & derechef rapporté dans la Sacristie, ce pain paistry avec du levain estoit de figure ronde, au milieu duquel estoit la figure de Iesus-Christ, laquelle figure estoit coupée, consacrée & employée au Sacrifice, & le reste du pain apres la Messe, ^{Gress. sur lo Curap. Lib. 3.} estoit diuisée par le Prestre en petits morceaux, & distribué au peuple qui n'auoit pas communiqué.

Ils apportoient donc beaucoup de ceremonies en la distribution & en l'usage de ce pain?

Beaucoup, car 1. Ils l'auoient leurs mains auant que de le receuoir. 2. En le receuant de la main du Prestre, ils la luy baifoient par honneur. 3. Ils le mangeoient à jeun. 4. Ils l'enueloppoient fort soigneusement pour l'emporter à la maison. 5. Quand ils alloient en voyage, ils le portoient fort religieusement avec eux comme vn espee de viatique, pour se souuenir tousiours des Mysteres de la sacrée Communion, pour en estre secourus en leurs perils & dangers, & estant arriués en quelque lieu, ils l'attachoient auprès d'une image, où ils luy portoient vn grand honneur, comme il est porté es notes du Rituel des Grecs pag. 155.

A qui appartient-il donc de distribuer ce pain?

L'Eglise se à autrefois ordonné, que le Curé le distribuast, comme c'est à luy de distribuer l'Eucharistie, l'Eau Beniste, les Palmes, les Cendres, & les Cierges: & en cas de necessité, il pourroit estre ^{Dist. 24 c. nul.} aydé de quelque Prestre ou Diacre.

Hincmar Archeuesque de Rheims, ordonna aux ^{lus.}

Capi-
sul. c. 7.

Ioan. 6.

Prestres de son Diocese de le distribuer au peuple , & de prendre garde qu'il n'en tombast aucunes parcelles à terre , suiuant en cela l'exemple de nostre Seigneur , qui commanda à ses Disciples , lors qu'il eut beny ce pain miraculeux , de le distribuer au peuple , & de prendre garde que ce qui en estoit resté ne fust perdu.

Balsamon fait la mesme remarque sur le 2. Canon du Concile d'Antioche que c'est au Prestre à le distribuer. Feu Monsieur de Gamaches Docteur de Sorbonne & Professeur en Theologie en ses Commentaires sur S. Thomas, au Sacrement de l'Ordre, chapitre 6. estime qu'il n'appartient qu'au Prestre ou au Diacre de le distribuer; & en ce mesme lieu il inuectiue fortement contre les abus qui s'y font à present, soit contre les personnes qu'on y employe, soit pour la façon de le distribuer.

Qui a-il à obseruer dans l'vsage du pain benist?

Il faut enseigner aux fidelles, la façon qu'il en faut vser, qu'il ne faut pas le meller avec les viandes communes, mais le manger avec reuerence & esleuation de cœur à Dieu, & dans l'Eglise si faire se peut.

Approuuez-vous qu'on en donne de gros morceaux aux vns, & de petits aux autres,

Non, il doit estre distribué esgallement, comme la Sainte Communion, & commel'eau beniste, ou le seruiteur en a autant que le maistre, ioint que le plus petit morceau est autant efficace que le plus gros.

Est-il permis d'en porter à la Maison?

Ouy, seulement pour ceux qui n'ont peu assister à la Grande Messe, comme aux enfans, aux malades, aux seruiteurs & seruantes, & autres personnes legitimement occupées.

Est-ce vne louable coustume d'en enuoyer à ses voisins & amis?

Auciennement il y auoit deux vsages differens du pain benist, l'vn estoit public, quand l'Euesque l'enuoyoit aux Curés de la Ville pour le distribuer au peuple (laissant aux Curez des champs, le pouuoir de le benir eux-mesmes) qui se donnoit pour marque de la Communion Catholique. L'autre vsage estoit particulier, lors que les voisins & amis s'en enuoyoient les vns aux autres, comme nous voyons que S. Paulin en enuoyoit à Seuere, Epist. 1. à S. Augustin, Epist. 31. & à Alipius, Epist. 35. & le mesme S. Augustin à Saint Paulin, Epist. 34. Les premieres Eulogies estoient benistes & distribuées dans les Eglises, les autres enuoyées dans les maisons particulieres.

Pour quelle raison les Chrestiens s'enuoyoient ils de ce pain les vns aux autres?

1. C'estoit pour marque de l'vniou de la foy & Religion qui estoit entre-eux. 2. C'estoit pour conseruer & entretenir la charité mutuelle qu'ils auoient par ensemble : Mais il faut bien prendre garde à present qu'il ne s'y commetre aucun abus.

Quels sont les effets particuliers de ce pain?

S'il est pris avec reuerence, dans l'esprit de l'Eglise, & selon son intention, sans doute il produist plusieurs effets spirituels & corporels. Car en vertu des prieres de l'Eglise, & par la disposition de ceux qui le reçoient, il peut effacer les pechés veniels, chasser les Diables, & guerir diuerses sortes de maladies.

S. Th. 3. part. q. 87. art. 3. Bell. liu. 3. du cult. des Ss.

Auez-vous quelque authorité pour preuve de cecy?

S. Hierosme en la vie de S. Hilarion rapporte que ce Saint a gueri plusieurs malades avec du pain benist. Le mesme se lit en la vie de S. Bernard Liu. 3. chap. 5.

Qui sont les abus qui se sont introduits en l'usage du pain benist.

Il y en a plusieurs ; le premier , est que ce pain est à present touché & distribué par des Laïques , mesme de la plus vile condition, & de peu de merite, & qui en ignorans l'instirution, la saincteté, & le bon vsage, le profanent en diuerses manieres : car ils en donnent à qui il leur plaist avec acception de personnes 2. Ils en baillent à leurs amys, & retirent d'autres reconnoissances. 3. Ils le distribuent sans respect & reuerence , comme vne chose commune & profane.

Le 2. abus, est en la distribution, quand on en donne de gros morceaux aux vns, & de petits aux autres, ce qui est oppoté à la signification du pain benist, lequel estant la representation de la sainte Communion, doit estre distribué en quelque façon comme elle, or en la sainte Communion autant en a le petit que le Grand, le pauvre que le Riche.

Le 3. c'est quand en la maison des Grands, on en vse au lieu de deffert, on le met és mains des petits enfans, qui le foulent aux pieds, & le donnent bien souuent à manger aux chiens, & estant deuenu vn peu dur, au on le met potage avec le pain commun.

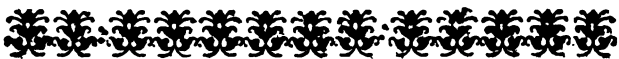
Dieu deffendit à Moyse, que les parfûs qui seruoïent au Temple ne fussent employez aux vsages cômuns.

Exod 30

Le 4. abus, c'est quand on le fait és Confrairies particulieres, ce qui est deffendu en plusieurs Dioceses de France, & specialement en celuy de Paris, és Statuts Synodaux de 1068 §. 16. sur de griefues peines reseruées à l'Euesque, pource que cela donne occasion aux Confraires apres la Messe de Confrairie d'aller à la Tauerne, où ils profanent le pain benist, & la feste tout ensemble, au grand scandale de toute l'Eglise.

Quel remede donneriez-vous à tous ces abus ?

1. Ce ſeroit d'inſtruire les peuples de l'Inſtitution, de la Sainteté, & du bon Uſage de ce pain.
2. Leur faire voir les grands maux qui arriuent des profanations qu'on en fait.
3. Meſſieurs les Curez deuroient prendre à tâche, chacun en leur Parroiſſe, d'établir quelques officiers d'entre leur Clergé pour ce ſujet, & ordonner vne meilleure façon de le diſtribuer, qui ſeroit iugée la plus facile & la plus commode en chaque lieu.



Du reſpect & de la netteté des Eglifes.

Ce lieu eſt Saint, malheur à celuy qui le profanera par ſes ſaletez.

CET aduertiffement qu'on a eſté obligé de mettre contre les murs de quelques Eglifes, n'eſt pas ſimplement donné pour empêcher qu'on ne ſaliſſe, & qu'on ne profane les dehors, mais encore plus pour obliger ceux qui entrent au dedans à ne la pas remplir des ordures & villenies tirées de leur bouches ; car à la voir en pluſieurs endroits, on eſt en doute ſi elle a eſté hantée par des perſonnes deuotes, ou bien par des yvrognes, qui y auroient dégorgé leurs eſtomachs puants & infects.

Jeſus-Chriſt, qui chaffa hors du Temple ceux qui en faiſoient vne retraite de brigands, n'eût pas eût moins de chaleur contre les infames, qui font de ce lieu Saint, vne ſentine & cloaque relant, qui ſeroit capable de ſouſleuer le cœur des plus vigoureux, & qui meſme eſt inſupportable à ceux qui ſeruent ordinairement aux Hoſpitaux.

S. Gregoire rapporte que de son temps les Chrestiens estoient si modestes & si respectueux vers Dieu, qu'ils ne crachoient iamais dans les Eglises ; il donne même des loüanges à sa deuote Mere, de ce qu'elle auoit inuiolablement obserué vn seblable respect.

Les Empereurs deffendirent aussi depuis de grauer la figure de la Sainte Croix sur les pavez, pour ne point fouler aux pieds, ny deshonorer le Signe de nôtre salut, qui est aussi le vray seing de N. Sauueur, que le Démon & ses Ministres s'efforcent sans cesse de biffer & d'effacer par diuerses souillures, tant ils sont ennemis des lieux dediez à son honneur, & qui sont sanctifiez par la consecration des Prelats, aussi bien que benis en chaque endroit, & à tout moment par des continuels Signes de Croix, & aspersions d'eau beniste.

Cette pratique est bien cõtraire aux saletez que les Chrestiens y versent auioird'huy sans cõsideration, & par vne negligence qui approche fort du mépris.

Les Iuifs en firent de mesme à Iesus-Christ, lors que leur abomination les poussa à cracher sur sa face sacrée, & qu'ils l'abreuerent de fiel & de vinaigre apres leurs impies genuflexions.

Il faudroit faire plus de scrupule de diffamer si insollement les Eglises où les Anges & les Hommes adorent sans cesse leur Createur, & dans lesquels autant qu'il est ordonné de decourrir aux Prestres les diformitez de l'Ame, autant est-il honteux de manifester au peuple les infirmittez du corps, en quoy il semble qu'on ait plus de curiosité à conseruer vn mouchoir destiné à tels vsages, qu'à garantir l'Eglise d'aucune profanation.

L'on ne traite pas avec tant d'inciuité les tapis des pieds des Alcoues, la vanité y est en beaucoup plus de veneration ; Et l'on chasseroit honteusement.

du Loure l'indiscret qui auroit par mégarde fait rejaillir la moindre goutte de salive dans les balustrés des Lits Royaux. N'en faudroit-il pas user de la sorte contre ceux qui ne se détournent seulement pas pour vomir leurs flegmes hors l'enclos des Autels, quand mesme le S. Sacrement y est exposé.

Les Turcs ietteront grande confusion sur le front des Chrestiens au iour du Iugement, quand ils leur reprocheront vne telle insolence & diffamation prohibée dans leurs Mosquées sur peine de la vie.

Cependant il y a des gens qui apparemment font profession de pieté, & qui neantmoins ne se confessent iamais de ces irreuerences, quoy qu'ils s'accusent souuent de quelques pechez moins déplaisans à la bonté Diuine, qu'on offence grieuement par cette effrontée liberté.

Cét impudent abus se perdrait si l'on suiuoit l'exemple des Saints, qui avec Dauid ont fait cette protestation solennelle, *Domine dilexi decorem domus tue*, ô Seigneur i'ay tousiours aymé & procuré la netteté & la decoration de vostre Palais sacré.

Pensez-y Chrestiens, & vous corrigez.

*Maudit est celuy qui fait l'œuvre de Dieu
negligemment. Ieremie 48.*

SAINT IEAN CHRYSOSTOME
Contre ceux qui se comportent irreue-
remment & insolemment en l'Eglise.

Homelie 24. sur les actes des Apostres.

O Hardiesse insupportable ! Quand ferons nous l'œuvre de nostre Salut ? Comment pourrons nous appaiser l'Ire de Dieu ? puis que dans le temps opportun, dans les lieux conuenables, pendant que

nous esperons flechir Dieu par nos Oraisons , i'en voy quelques vns empeschez de leur contenance chercher des amusemēs, ou indiscrets en leur babil, ou folastres en leurs risées , troubler les prieres publiques : & il y en a d'entr'eux qui ne se contiennēt pas mesme pendant que le Prestre fait ses fonctions Sacerdotales. O effronterie insupportable! Ne sçavez vous pas que vous estes au milieu des Anges , que vous rendez vos actions de graces avec eux, & neanmoins vous estes dans vne posture messeante, vous passez le temps à causer, ou à rire ? En verité ce ne seroit pas merueille si le foudre tomboit, non seulement sur leurs testes, mais aussi sur les nostres : car ces crimes sont dignes d'vn tel supplice. Le Roy des Roys est present, son Armée est à ses costez, & vous causez , vous riez à leur veü, ou du moins vous ne corrigez pas celuy qui cause & qui rit : Mais jusques à quand nous contenterons-nous de les reprendre, & de leur faire des reproches ? Ne faudroit-il pas chasser de l'Eglise telles gens , comme scandaleux, comme larrons , comme corrompus, & comme des pernicious remplis de tous maux ? Jusques à quand riront-ils, en vn temps auquel ils deuroient en auoir horreur ? Jusques à quand causeront-ils , pōur empescher les benedictions de Dieu ? Ils n'ont ny respect pour les Anges celestes qui sont presens, ny crainte pour leur Souuerain Iuge qui les regarde. Ne nous suffit-il pas de nous comporter laschement dans nos pensées, & de nous laisser emporter à tant d'obiets diuers pendant nos Oraisons ? Mais nous ne contenons pas mesme nos ris & babilz immoderéz, n'est-ce pas faire de l'Eglise vn Theatre, & du Service diuin vne Comedie, où l'on iouē toutes sortes de personages ? C'est pourquoy ie vous recommande à Dieu : Et pour vous autres qui ne tombez

point dans ces excez, ie vous assure que si vous n'a-
uertissez & ne corrigez celuy que vous verrez faire
vne action desordonnée, principalement en ce temps,
vous ferez iugez & condamnez avec luy. *Corriger est
plus que prier.* Quittez vos prieres & le corrigez,
ainsi vous luy profiterez, & vous en aurez recōpense.

Homelie 36. sur la 1. aux Corinthiens.

Lors (parlant du temps des Anciens Chrestiens)
les maisons d'un chacun, dit-il, estoient des E-
glises, maintenant l'Eglise est vne maison: encores
en vne maison bien rangée, vous y verrez un bel
ordre, mais icy il n'y a que bruit & cōfusion: si quel-
que Amy ou Parent venoit de loing, on ne luy par-
loit point, ny on ne le saluoit point en l'Eglise, mais
dehors: car l'Eglise est le lieu des Anges, des Archan-
ges, & de Dieu mesme, c'est le Royaume de Dieu
& le Paradis mesme: Et nous plus impudens que les
chiens, ne rendons pas tant d'hōneur à Dieu, qu'on
en rend aux femmes de mauuaise vie. Maintenant
nos Eglises ne sont point differentes des marchez ou
des places publiques; n'y, s'il est loisible de le dire,
des places vilaines & infames, puis qu'on s'assem-
ble aux Eglises avec autant d'ornemens l'ascifs &
impudens comme là: Et si quelqu'un veut voir ou
porter au mal vne femme, il croit ne pouuoir trou-
uer un lieu plus propre à cela que l'Eglise; s'il veut
vendre ou acheter, il le fera en l'Eglise aussi bien
qu'au marché.

Sur la 1. à Timothée.

Venez vous à l'Eglise pour danser? cherchez-
vous des nopces & des attraitz de lascinité en
l'Eglise? cet habit n'est pas conuenable à celle qui
prie, vous estes entrée au Temple pour prier Dieu,
& avec larmes receuoir de luy le pardon de vos pe-
chez, pourquoy donc y entrez vous parée d'un or-

nement inmodeste, & peu conuenable à vne Ame penitente ?

Saincte Marguerite Reyne d'Ecosse, ne vouloit point qu'õ traitast des affaires en l'Eglise; car, disoit-elle, c'est le lieu pour prier, ou pour pleurer, non pas pour autre chose.

LE Docte & venerable Alcuin, Precepteur de S. Charlemagne, a remarqué que de son temps on baiſoit humblement le Code de la sainte Bible, que l'on portoit en la Proceſſion le iour des Rameaux, & moy i'ſtyme encore que nous deurions baiſer par reſpect ces belles paroles dorées, du tout d'or ſaint Chryſoſtome, puis que noſtre grand Ange de l'Eſcole S. Thomas, diſoit qu'il eût mieux aimé tenir & manier vn ſeul liure de S. Chryſoſtome, que de poſſeder tout Paris. Certainement nous ſerions plus heureux, & auancerions bien dauantage la gloire de Dieu & le bien & le ſalut des Ames, quand nous eſtudierons & rapporterons les belles, ſçauantes, & fructueuſes paroles & ſentences des Saints Peres, pluſtoſt que de nous arreſter à nos propres conceptions, inuentions, & raiſonnemens ſteriles.

De la Modestie en l'Eglise.

Q*u'est-ce que la Modestie ?*

C'est vne Vertu qui a cela de propre de composer l'interieur & l'exterieur de la perſonne, à la bienſeance & hõneſteté Chreſtienne.

Combien y a-t'il de ſorte de Modestie ?

Le B. François de Sales, nous apprend qu'il y en a quatre : La 1. eſt vne honneſteté Chreſtienne, qui a pour contraire la legereté, & la contenance affectée. La 2. eſt vne interieure composition de noſtre entendement & de noſtre volonté, qui a pour vices

oppoſez

opposez vne curiosité de sçauoir, & stupidité d'esprit. La 3. est en nos paroles & en nostre conuersation, qui a cela de particulier de retrancher la rusticité & le babil. La 4. est vne honnesteté en habits, qui combat la saleré & la superfluité.

A ce que ie voy cette vertu est grandement necessaire?

Elle est si necessaire qu'on peut dire qu'il est tres-malaisé sans icelle de conseruer les autres.

Pourquoy cela?

Parce qu'elle est la robbe qui les couvre, le rayon qui les découure, & comme dit S. Ambroise vne portion de Dieu, qui les rend diuines. C'est elle, qui en se taisant reprend le mal, & presche la pieté sans dire vne seule parole.

Enquoy consiste la modestie qu'on doit auoir dans l'Eglise?

La Modestie intérieure en l'Eglise, consiste a auoir son esprit recueilly & attentif à la priere que l'on fait, reiertât tout ce qui nous peut distraire, suivant l'exéple qu'en ont pratiqué tous les Ss. La modestie extérieure consiste à tenir son corps bien composé que rien ne puisse offenser la Majesté de Dieu que nous prions, ou la presence des Anges qui nous assistent, ou la vetie de ceux qui nous voyent prier.

Comment faut-il donc pratiquer la modestie dans l'Eglise?

1. Il faut tenir le corps en vne posture & contenance bienseante, arrestant les yeux sur l'Autel, ou dans vn liure de prieres, mettant les deux genoux en terre, tenant les mains hōnestement composées deuant la poitrine, fermant la bouche à toute sorte de discours superflus, & l'ouurant seulement pour la priere; tout cela supposé, ces œillades curieuses, estre assis sur vne chaire ou à demy agenouillé, sont des marques d'vne tres-grande immodestie.

2. Il faut auoir le corps honnestement paré , les hommes doiuent auoir la teste découuerte, le manteau sur les deux espaules, sans armes ny autres choses indecentes ; les femmes voilées & bien couuertes, sans poudres, fufures, ny autres affiquets contraires à la saincteté du lieu.

3. Il faut tenir son esprit & son interieur appliqué & attentif aux prieres qu'on fait & aux mysteres qui se traitent pendant qu'on est à l'Eglise.

Dōnez-nous quelques Considerations pour obliger les Chrestiens à garder la modestie dans l'Eglise ?

La 1. Consideration est , qu'il ne faut rien faire dans l'Eglise qu'on ne voulut faire en la presence d'un grand Prince, ce seroit vne grande immodestie à vne personne de se courir, s'assoier, ou parler indiscrettement en la presence de son Roy ; je dis le mesme d'une personne qui est à l'Eglise, vray lieu de Dieu, si elle veut s'y comporter modestement, elle n'y doit rien faire, qui puisse déplaire au yeux de sa Souueraine Majesté.

La 2. Consideration est qu'il faut qu'un Chrestien se comporte dans l'Eglise comme fait vn Bien-heureux dans le Ciel, c'est le sentiment de S. Chrysostome, l'Eglise est comme le Ciel des Viuans, le Paradis du Christianisme, la Gloire des vrais Enfans de Dieu, le Faux-bourg du Paradis Celeste. Il faut dōc que ceux qui ont la faueur d'y estre & d'y prier, s'y comportent avec le mesme honneur & respect que s'ils estoient dans le Ciel.

La 3. Consideration est, qu'on est obligé de dōner tousiours bon exemple à son Prochain, & specialement aux lieux où tous les Chrestiens s'assemblēt pour prier Dieu, auquel lieu si l'on est immodeste, on donnera sujet de croire qu'on est Chrestien seulement de nom, donnant aussi sujet aux autres de se

laisser aller à l'immodestie, dont on répondra de vant Dieu.

La 4. Consideration peut estre celle-cy, chacun disant en soy-mesme, me voicy en la presence d'un Dieu qui doit estre mon Iuge, en la presence des Anges qui seront mes Accusateurs, & qui serviront de Témoins de tant d'immodesties, & si ces Esprits Angeliques assistent à l'Autel de mon Dieu avec tant de respect & d'honneur, que doy-je faire moy pauvre pecheur & vile creature, non quand ce ne seroit que pour gagner les faueurs de mon Ange Gardien & de l'Ange Tutelaire de cette Eglise, ie veux estre modeste. Voila la pensée que chaque Chrestien doit auoir en l'Eglise.

Finallemēt escoutez les plaintes que font les Eglises consacrées à Dieu contre les Chrestiens immodestes & insolens.

Ah! faut-il, dit cette Eglise, que ceux qui participent à mes Sts Sacremēs, me portent si peu d'honneur & de respect? Faut-il que des Chrestiens ayez de Dieu, traitez comme des Fauoris du Ciel, & qui sont les vrais membres de mon cher Espoux Iesus-Christ, soient si peu portez à m'honorer? Faut-il que ceux pour qui ie presente tous les iours vn Sacrifice capable de racheter mille Mondes, se soucient si peu d'y assister modestement, je leur deurois servir d'une maison d'Oraison, & ils se seruent de moy comme d'une Sale de bal. Ie leur deurois estre vn lieu de retraite & d'azile, & ils me rendent par leur immodestie, vne place publique, vn lieu d'assignation à prendre des desseins pour des choses mauuaises; & ce qui m'offence le plus, est, que les petits Enfans ne commencent pas si tost à parler qu'ils commencent à me deshonerer, par leur babil, par leur indiscretion & par leur entretiens inutiles.

*Recueil des Saints Canons de l'Eglise, qui defen-
dent l'entrée des Autels aux personnes Lai-
ques & particulièrement aux Femmes.*

Q Voy quelle respect deu aux Temples & aux Autels, soit comme graué naturellement dans nos cœurs, neantmoins parce qu'il arriue souuent que les meilleurs sentimés s'alterent avec le temps, & que le respect passe en mépris par l'accoustantice des choses: la sainte Eglise pour y obliger plus estroitement les enfans, a esté contrainte de temps en temps de renouueller ses Ordonnances sur ce sujet.

Dés le premier siecle Saint Clement Pape dans ses Constitutions Apostoliques, dit ces paroles. *Qu'il ne soit permis à aucun des Laïques de prendre place au lieu destiné pour les Prestres quand on celebre la sainte Messe, afin qu'ils puissent plus librement & decemment s'acquitter de leurs fonctions.*

Le Concile de Laodicée, tenu sous le pape Siluestre l'an 331. Canon 44. fait la mesme defence. *Il ne faut point que les femmes entrent au lieu où est l'Autel.* Et au chapitre 9. *Qu'il soit permis seulement aux personnes consacrés au service de Dieu, d'entrer au lieu où est l'Autel, & d'y communier.*

Que s'il n'est pas permis aux Laïques d'entrer dans l'enceinte de l'Autel, mesme pour l'âction la plus sainte du Christianisme, qu'elle apparence qu'ils ayent droict d'y prendre place, pour entendre la Messe? Co qui est confirmé par les Conciles suiüans.

Le 1. est le Concile Barga, tenu sous le Pape Jean

III. l'an 563. chap. 13. Ce S. Concile ordonne, que ny les hommes ny les femmes n'entrent dans le Sanctuaire pour y recevoir la sainte Communion, mais seulement les Clercs, comme il est porté par les anciennes Constitutions.

Le 2. est de Tours, sous le mesme Pape, l'an 570. au chapitre 4. *Que les Laïques ne presument point se tenir proche l'Autel ou sont celebrez les Divins Mysteres, soit durant la Messe, soit durant les prieres qui se font aux veilles pendant la nuit.* Le 3. est le Concile Romain tenu sous Eugene 2. l'an 826. chapitre 33. *Que les Laïques, pour entendre la sainte Messe, n'entrent point au lieu où sont le Prestres.*

Nos Prelats de France ont eu les mesmes sentimens. Au Concile Prouvincial de Rouën l'an 1581. du regne de Henry III. nomb. 9.

De tous temps le Sanctuaire a esté destiné aux Prestres pour y faire leurs fonctions saintes & sacrées; & toutefois l'arrogance de quelques Laïques va iusques à ce point, qu'a peine laissent-ils le seul Autel libre aux Prestres. Nous admonestons ces personnes en Nostre Seigneur, qu'ils imitent plustost le Publicain priant au plus bas lieu du Temple, & en mesme temps iustificié par son humilité, que le Pharisien abaissé iusques aux Enfers, par l'extremité de son arrogance.

Au Concile Prouvincial de Rheims l'an 1583. chapitre de l'Eucharistie. *Lors que bon dit la sainte Messe qu'aucun Laïque, & encore moins les femmes, se gardent bien d'entrer à l'Autel.*

Le Concile Prouvincial d'Aix, tenu l'an 1585. approuvé depuis par le Souverain Pontife, aussi bien que les precedent: Apres avoir souhaité que le premier Esprit de l'Eglise fut rétably touchant l'ordre que les Laïques doivent garder aux Divins Myste-

res, dit ces paroles. *Or les femmes, de quelque condition qu'elles soient ne peuuent estre admises dans le Sanctuaire, en quelque temps, ny pour quelque cause que ce soit, pendant la celebration des Offices Diuins, &c. Que s'il se permet quelque chose contre cette defencc; ces mesmes femmes ne sortans estans aduerties, ou presumans d'y rentrer par apres avec opiniastrété; soient de fait excommunies.*

Les Capitulaires de Charlemagne tenus auparauant, qui sont des Ordonnances faites par ce grand Roy apres l'aduis & conseil des Euesques du Royau-me dit la mesme chose, liure 1. chap. 7. *Qu'il ne soit permis à la femme d'entrer au dedans du Sanctuaire.* Et au liure 7. chap. 29. *Qu'aucune femme ne presume & ne soit si hardie d'aprocher de l'Autel, ou de prendre place & seance au dedans des ballustres.*

Après des paroles si claires, prononcées par la bouche & l'oracle sacré des SS. Prelats assemblez, & de tant d'autres qu'il seroit facile de citer, peut-on douter de l'esprit de la sainte Eglise, touchant l'honneur & le respect deu aux Autels, & mesme ayant l'exemple des plus grands Empereurs qui l'ont pratiqué?

Theodose, fils du grand Theodose, que chacun sçait que S. Ambroise obligea de se retirer de l'Autel, apres y auoir fait offrande, quoy qu'il s'en fust vn peu éloigné, suiuant l'exemple de son pere, en fit cette reconnoissance publique, rapportée aux Actes du Concile d'Ephese, où il parle ainsi. *Nous qui sommes tousiours enuironnez des armes d'un Empire legitime, & de telle qualité qu'il conuient que nous soyons acompagnez, ayant à entrer dans le Temple de Dieu, nous quittons les armes, & mesme nous mettons bas le Diadème, qui est la marque*

de nostre Maicste Royale ; & nous nous approchons des Autels seulement pour y presenter nos offrandes ; & apres nous nous retirons en la place exterieure & commune , sans aucun retardement.



Instruction Catholique du deuoir du Chrestien à l'égard des Dimanches & Festes.

Quel est le principal deuoir du Chrestien à l'égard des Dimanches & Festes ?

C'est de les bien garder & sanctifier selon l'intention de Dieu & de l'Eglise.

Pourquoy a t'on institué le S. iour du Dimanche ?

Les Apostres & toute l'Eglise fondez sur le Droit Naturel & Diuin, ont déterminé ce iour pour reconnoistre la Grandeur & la Souueraineté infinie de Dieu, & pour le remercier de toutes les graces & & bien-faits qu'on reçoit continuellement de luy.

Qu'est-ce qui a ordonné les Festes ?

Les mesmes Apostres en ont instituez beaucoup, & l'Eglise vraye & legitime Espouse de Iesus-Christ a commandé le reste, comme ayant receu ce pouuoir de son Diuin Espoux.

Pourquoy les a on institudes.

1. Ca esté pour glorifier Dieu en ses Saints, & pour les honorer entant que ses bõs & fidels Seruiteurs,
2. Afin que l'on eût recours à leurs sainctes prieres en toutes les necessitez de l'Eglise.
3. Saint Augustin adjouste que c'est pour les imiter, & ce par le moyen de leurs mérites.
4. Cela s'est fait aussi pour l'instruction des Chrestiens, qui en ces iours-là, peuuent apprendre de leurs Pasteurs les choses necessaires à salut.

*Lib. 2.
contre
Faustus
c. 21.*

Qu'est-ce à dire sanctifier les Fêtes ?

Selon la Doctrine de S. Thomas, c'est separer ces
 2. 9. jours d'avec les autres, pour les appliquer aux actes
 122. art. de Religion, les employer au service de Dieu & à la
 4. reconnoissance de leur Auteur. *Ille enim dicuntur sanctificari in lege qua divino cultui applicantur.*

En quoy consiste cette sanctification ?

En deux choses, 1. En s'abstenant pèdant ces iours là de toutes œuvres serviles, c'est à dire des travaux & occupations mecaniques & autres œuvres manuelles, qui s'exercent ordinairement par les inferieurs, pour le service & la commodité des autres.

2. En employant ces mêmes iours à faire des actions saintes & qui soient propres pour honorer Dieu, dõt la principale & celle qui est de plus étroite obligation, c'est d'entendre la sainte Messe, puis assister aux autres Offices Diuins, entendre les Sermons & Carthechismes, & vacquer à d'autres bõnes œuvres, chacun selon sa deuotion & commodité.

Que disent les Saints Peres sur cette sanctification ?

S. Augustin parlant du Dimanche, Mes freres, dit-il, honorons & sanctifions ce saint iour, estant quittes de tout autre negoce, vacquons serieusement au service Diuin. S. Cyrille Alexandrin assure que pour sanctifier les Fêtes, nous devons principalement parer & orner l'interieur, lauer & nettoyer les taches de l'Ame, afin de nous presenter purs & nets à Iesus-Christ. Le Docte Origene sur l'Exode dit, si vous vacquez aux œuvres spirituelles, si vous allez à l'Eglise, si vous écoutez les Escriptures Saintes, si vous vous entretenez des choses oelestes, si vous pensez au Jugement final, ne regardant aux choses visibles, mais seulement aux inuisibles, voila la façon de bien obseruer les Fêtes des Chrestiens.

Sermon
251. de
temp.

Serm.
24. C.
29. de
fest. pas-
ch.

Ce n'est donc pas assez pour sanctifier les Dimanches & Fêtes d'entendre seulement la Messe?

Cela est tres-constant, puisqu'il y a vn Commandement special pour cette sanctification, outre celuy qui oblige d'entendre la Messe; & il y auroit grand sujet de douter, si vne personne qui auroit seulement entendu vne petite Messe à la haste, & puis employeroit tout le reste de la iournée en jeux, dissolutions, & autres vaines & folles occupations, si di-je cette personne auroit satisfait au Commandement que Dieu a fait de sanctifier ce iour-là: Voilà pourquoy il ne si faut pas flatter, & bien que l'on puisse licitement prendre en ces iours-là quelque honneste diuertissement, il n'en faut pas faire la principale occupation, mais rendre premieremēt à Dieu ce qu'on luy doit, & puis, s'il est besoin, on peut donner quelque relasche au Corps & à l'Esprit, pour se rendre puis apres plus propre à le servir, chacun dans l'état auquel il est appellé.

La Messe estant la principale action de la sanctification que faut-il faire pour la bien entendre?

Pour vous acquiter dignemēt de ce deuoir, pratiquez ce qui sensuit; Apres auoir pris de l'Eau beniste en entrant dans l'Eglise, & auoir adoré le S. Sacramēt de l'Autel: Placez-vous au lieu que vostre condition requiert, mettez-vous en la presence de Dieu, humiliez-vous deuant luy, dressez vostre intention eonjointemēt avec celle de vostre Pasteur ou autre, ou pour honorer, louer, louer & remercier Dieu, ou pour luy demander pardon, requerir de luy quelque grace particuliere pour vous ou pour les autres, ou bien quelque soulagement pour les Ames des deffuncts; ayant dressé vostre intention faites vos prieres ordinaires vocales ou autres selon vostre deuotion: Pendant la Messe de Paroisse obseruez les

Ceremonies accoustumées au lieu où vous estes; quand on recite l'Euangile, tenez-vous debout selon la pratique de l'Eglise, pour protester exterieurement vostre foy : à l'Esleuation de la sainte Hostie, faites vn acte de foy, d'adoration, & d'amour enuers Iesus-Christ. Pendant que le Fils de Dieu est sur l'Autel, esleuez y souuent vostre esprit, & le considerez la present comme vostre Redempteur & Mediateur enuers Dieu son Pere : Redoublez la ferueur de vos prieres, pour ménager durant ce temps-là les affections de vostre salut : Quand le Prestre Cõmunie, Communiez au moins spirituellement, desirant de vous vnir à Dieu par vn amour tres-parfait; A la fin de la Messe receuez la benediction du Prestre avec humilité, & remerciez Dieu de la grace de vous auoir admis à la participatiõ de ses diuins Mysteres.

Il faut donc encore assister à autre chose qu'à la Messe?

Quoy que la Messe soit la principale action de la sanctification des Dimanches & Festes, il ne faut pas pourtant negliger, ains au cõtraire il faut beaucoup estimer tout ce que l'Eglise a institué pour honorer Dieu, & nous disposer à le seruir. Trouuez - vous donc quand on fait la Benediction & l'Aspercion de l'Eau beniste, qui a esté en vsage parmy les Chrestiens dès le commencement de l'Eglise, & à laquelle, en vertu des prieres de l'Eglise, Dieu donne vne vertu particuliere contre les Esprits malins, & leurs malefices; Gardez-en en vostre maison, & vous en seruez aux occasions avec pieté & cõfiance en Dieu. Assistez aux Processions de l'Eglise, non pas par maniere de promenade, ny comme font quelques-vns qui y deuisent continuellement; mais plustost pensez que vous faites vn acte de Religion, jettez les yeux sur l'Estendart que vous suiuez, qui porte l'I-

mage de Iesus-Christ en Croix : Considerez que cette Ceremonie vous represente que vous n'estes en ce monde qu'en Pelerin & Voyageur, que vous aduancez tous les iours vers l'Eternité, à laquelle vous ariueriez heureusement si vous imitez l'humilité, la patience, & la vertu de Iesus-Christ. Ioignez vos prieres à celle de l'Eglise, ou entretenez vostre esprit en quelque bonne & deuote pensée. Rendez-vous en ces saints iours des Dimanches & Fêtes assidu, autant que vous le pourrez aux Offices Diuins, mais particulièrement à celui de Vespres, faites y vos prieres avec respect, attention, & deuotion, vnissez les avec celles de l'Eglise, puisque ce sont des loüanges tres-agreables à Dieu, pourueu qu'elle partent aussi bien du cœur comme de la bouche.

N'est-on pas aussi obligé d'assister au Profne, Sermon, & Catechisme ?

Cela est tres-certain : Car pour le Profne il semble qu'il y aye vne particuliere obligation d'y assister, puisqu'en iceluy on donne tousiours plusieurs aduertissemens necessaires, & que mesme on y adiouste souuent diuerses Instructions qui peuuent aucunesfois estre plus profitables à quelques vns que tout ce qu'ils pourroiet entendre en vn Sermon.

Quand au Sermon, allez y avec les dispositions suyantes, sçauoir est avec vne bonne & droite intention de plaire à Dieu, pour le bien connoistre, l'aymer, & le seruir : Allez y pour apprendre les moyens de vous bien corriger de vos pechez, de vos mauuaises habitudes, & pour vous aduancer à la vertu : Dégagez vostre esprit de toute autre chose, pour l'appliquer vniquement pendant ce peu de temps aux affaires de Dieu & de vostre salut ; Au commencement du Sermon, demandez à Dieu la grace de bien entendre sa parole, & d'en tirer du

du fruit, suppliez-le d'assister celuy qui parle, afin qu'il dise des choses pour sa gloire, pour vostre salut & celuy des autres. Pendant que le Predicateur parlera, éoutez-le avec vn cœur docile, appliquez vniquement à vous mesme tout ce qu'il dira, soit qu'il exhorte à la vertu ou qu'il reprenne le vice. N'y apportez point vn esprit de contradiction & de superbe, pour controoler ce qu'on dit, & en faire apres des railleries, cela est contre l'humilité & la charité Chrestienne. Le Sermon finy, remerciez Dieu des lumieres & bons sentimens que vous y avez receus; proposez-vous d'en faire vn bon usage, & tâchez de le mettre en pratique dès le iour mesme, ou à la premiere occasion.

Pour ce qui est des Catechismes, il y a vne obligation plus particuliere de retenir en sa Memoire ce qu'on y enseigne, touchant les Mysteres de la Foy, & les autres choses qu'un Chrestien doit conoistre; d'autant que l'ignorance d'icelles vous rendroit coupable deuant Dieu, & bien que vous ne pensiez pas auoir besoin de ces Instructions qui se font en l'Eglise, vous ferez neanmoins vne chose tres-agreable à Dieu d'y assister pour honorer ses veritez, & pour donner bon exemple aux autres. Mais vous estes obligé de soigner que vos Enfans, vos Seruiteurs & Seruantes, & les autres personnes qui sont sous vostre conduite, assistent particulièrement aux Catechismes, afin qu'ils apprennent les choses qui leur sont necessaires pour seruir Dieu & pour faire leur salut: Car si vous manquez d'auoir ce soing, vous ferez coupables de leur ignorance deuant Dieu; & il est tres-certain qu'il y a plusieurs Peres & Meres, Maistres & Maistresses, lesquels quoy que d'une vie irreprochable seront neanmoins condamnez au Iugement de Dieu, à cause des pechez que leur

Enfans ou Seruiteurs ont commis, faute de les auoir fait instruire des choses necessaires à salut.

Comment faut-il passer les iours de Dimanches & Fêtes hors le Service Diuin ?

Puisque Dieu veut qu'on sanctifie les Iours des Dimanches & Fêtes, c'est à dire qu'on les employe en des actions saintes, vn vray Chrestien ne se doit pas contenter d'assister aux Offices de l'Eglise, mais quand il luy reste quelque temps, & qu'il n'a aucun autre empeschement raisonnable, il doit tacher de s'employer en des actions de pieté, plustot que de demeurer oisif, ou en des occupations entierement inutiles : Si donc vous auez quelque Parent, quelque Amy, ou quelque Voisin Malade, visitez-le particulièrement ces iours-là, non pas tant par ciuilité, que par vn motif de Charité, luy rendant quelque assistance corporelle, l'exhortant à la Patience, à la Conformité à la volonté de Dieu, & à receuoir les Sacremens, s'il ne les auoit encores point receus : Mais ayez vne affection particuliere de visiter les Pauvres Malades de vostre Paroisse, en leur procurât tout le bien que vous pourez soit pour le Corps soit pour l'Ame : Visitez aussi les Prisonniers, les Pauvres de l'Hospital, & les personnes qui sont dâs l'affliction, & leur donnez pour l'amour de Dieu quelque consolation & assistance. Employez-vous encores en ces mesmes iours à pacifier les differéds, assoupir les Querelles, terminer les Procés, Reconcilier les Ennemis, & procurer entre les personnes qui en ont besoin, vne vraye paix & concorde. Donnez aussi quelque temps à la lecture des bons Liures, comme sont les Vies des Saints, les Oeuures de Grenade, le Bon Laboureur, le Pedagogue Chrestien, l'Introduction à la vie deuote, la Consolation du cœur affligé, & autres semblables ; & bannissez

de vostre maison vn nombre de Romains & autres Liures pernicious, qui peuuent beaucoup causer de dommages à vos Enfans, à vos Domestiques & même aux Estrangers : Et si vous estes Pere de Famille, vous feriez vne action bien agreable à Dieu, d'employer quelque demie heure en ces Iours, pour faire lire quelque bon Liure en presence de vos Enfans & Domestiques, & vous entretenir quelque temps avec eux sur le sujet qui aura esté leu.

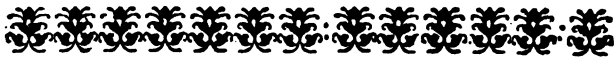
N'est-il point loisible de se recreer és Iours de Dimanches & Festes ?

Le Docteur Angelique S. Thomas remarque que Dieu à donné le plaisir & la delectation à l'homme, comme vne espece de Medicament, pour subuenir à son infirmité, reparer les forces du Corps & de l'Esprit, & se rendre par ce moyen plus capable de s'acquiter de ses devoirs. Et selon cette Maxime il semble qu'il n'est pas deffendu de prendre quelque relasche és jours de Dimanches & Festes, comme vn Chrestien doit faire, & non pas comme plusieurs font qui ayment le plaisir, seulemēt pour le plaisir, comme si c'estoit leur derniere & leur souueraine felicité en cette vie. Or afin que vos recreations soit raisonnables & Chrestiennes, outre ce qui a esté dit, elle doiuent encores auoir deux conditions.

La premiere condition est, qu'elles soient innocentes, qu'elles ne soient point cause de vous faire offenser Dieu, & qu'elles ne vous mettent point au peril & dans l'occasion du peché. Les Jeux de hazard ou l'on se porte avec trop de passion, & où l'on s'emporte souuent à proferer des juremens & des blasphemes, ou a commettre des iniustices & tromperies : Les Conuersations où l'on met sur le Tapis le tiers & le quart, & où l'on fait le principal entretiē de médire de son prochain, & de noircir sa

bonne renommée : Les Dances où, soit par des chansons lasciuves, soit par des actions immodestes, ou autres libertez indecentes, on s'expose au danger de consentir à quelque impureté, & generalement tous les autres passeretemps où l'on est en peril d'interresser la conscience, doiuent estre soigneusement éuitez par vn Chrestien desireux de son salut.

L'autre condition des Recreations est, qu'elles ne soiēt point excessiues, que vous n'y employez point plus de temps qu'il n'est raisonnable, que vous ny attachiez point vostre cœur, ny vostre affection, que vous n'y prodiguez point le bien que la Iustice demande pour l'entretien de vostre Famille, ou la Charité pour les Pauures; Enfin que vos Recreations soient conduites par la raison & non par la passion, & comme a dit le grand Euesque de Geneue que vous passiez tellement vostre temps, que vous ne perdiez point la bien-heureuse Eternité.



Instruction populaire touchant le feu de la Natiuité de Saint Iean Baptiste.

Qu'est-ce que le feu de la S. Iean?
C'est le signe & la marque de la réiouis-
sance vniuerselle de toute l'Eglise en la fe-
ste de ce grand Saint.

*Quand est-ce que cette rejoyissance a commencé
dans l'Eglise?*

Il est croyable qu'elle a eu son origine dès les pre-
miers siecles, puisque S. Bernard tesmoigne qu'el-
le s'est pratiquée mesme parmy les Payens.

*Sermo.
in Nat.
S. Ioan.
Bapt.*

*Pourquoy a-t'on introduit cette ceremonie parmy
les Chrestiens?*

Luc. 1. Il y en a plusieurs causes. 1. Parce qu'il est dit
v. 14. dans l'Euangile, que *Plusieurs se reposeront dans
 la naissance de ce grand Saint.* 2. A cause des pre-
 rogatives extraordinaires de cette Feste. 3. A cause
 des grandes ioyes que ce Saint a apporté au monde
*Pourquoy l'Ange Gabriel annonça-t'il cette ioye
 à Zacharie & à tous les Juifs?*

16. v. Il en rend la raison par apres, parce que dit-il,
13. *ce Saint sera grand deuant Dieu?*

En quoy deuoit-il estre grand deuant Dieu?

Cornel. in cap. 1. 1. Par sa sanctification dès le ventre de sa Mere.
1. Luc. 2. Par son humilité tres-profonde. 3. Par sa chaste-
 té singuliere. 4. Par sa penitence exemplaire. 5.
 Par son zele tout Seraphique. 6. Par sa vie toute
 Angelique. 7. Par le don tout particulier de Pro-
 phetie. 8. Par sa vie solitaire. 9. Par son office de
 Predicateur & de Precurseur du Messie. Et en der-
 nier lieu, par son tres-noble & tres-glorieux mar-
 tyre.

*Quelles sont les principales prerogatives de cette
 Feste?*

1. Nous pouons dire que la Conception de ce
 Saint a esté annoncée par le mesme Ange quo celle
 du Fils de Dieu. 2. Qu'elle a esté miraculeuse, ayant
 esté conçu de personnes entierement steriles. 3.
 Que ce Saint non seulement a esté sanctifié & recou-
 le S. Esprit, mais mesme l'usage de la raison des l'â-
 ge de six mois dans le ventre de sa mere. 4. Que la
 Feste dont il est question, se fait le iour de sa nais-
 sance, priuilege qui n'est accordé qu'à celle de Ie-
 sus-Christ, & à celle de sa Sainte Mere. 5. Anciennement
 l'on chantoit trois Messe la nuit de cette
 Feste, comme on fait à present à la Naissance de
 N. Seigneur : Enfin seló S. Augustin, cette solemnité
 a mesme precedé celle de la Naissance de la Vierge.

Quelle

*Ribad. in fest.
 S. Ioan. Ser. 20.
 de Ioan. Baps.*

Quelle ioye ce Saint a t'il apporté au monde en sa Naissance?

1. Il a apporté la nouvelle certaine de la descente du Fils de Dieu en terre, comme l'aurore fait celle du leuer du soleil. 2. Il a donné esperance de la redemption de tout le genre humain. 3. Par sa sainteté & sa lumiere, il a commencé à chasser les tenebres du peché & de l'Idolatrie, & a diminué la puissance des démons.

Marc. 1.

Luc. 1.

Matth.

II.

Quels eloges le S. Esprit donne t'il à ce Saint dans l'Escriture Sainte?

1. Il le qualifie du nom d'Ange, enuoyé pour preceder le Fils de Dieu. 2. Il luy attribue l'esprit & la vertu du Prophete Elie. 3. Le Fils de Dieu mesme le nomme le plus grand d'entre les enfans des femmes, Prophete & plus que Prophete. 4. Il est appellé vne lampe ardente & luisante. Et enfin par vne derniere excellence on luy donne le tiltre glorieux de Baptiste, pour auoir eû l'honneur de baptiser le Fils de Dieu.

Ioan. 1.

Matth. 3

Pourquoy le nomme t'on Precurseur du Fils de Dieu?

1. Parce que veritablement il l'a precedé en sa Conception, en sa Naissance, en son Baptesme, en sa Predication de la penitence, en son Martyre & en sa descente aux Lymbes. 2. Parce qu'il a preparé les peuples à la venue de ce vray Messie, par la voix de sa predication & par la sainteté de sa vie.

L'Eglise est donc grandement obligée à ce grand Saint?

Oüy, sans doute, c'est pourquoy elle se réjouit en cette Feste, d'une ioye toute sainte, spirituelle & Chrestienne.

Pourquoy tesmoigne t'on cette ioye par le feu?

1. De tout temps le feu a esté estimé le Symbole

T

de la Divinité, témoin le buisson ardent que vit Moÿse, & les langues de feu qui descendirent sur les Apostres le iour de la Pentecoste ; ce qui peut nous représenter que S. Iean est venu au monde pour annoncer aux hommes la venue d'un Dieu sur terre. 2. Le feu a toujours esté la marque extérieure de la ioye publique, lors qu'il est question de la témoigner en diverses rencontres : n'y a t'il donc pas grande raison de le faire icy en la Naissance d'un si grand seruiteur de Dieu, qui est venu apporter nouvelle du Salut & de la Redemption du monde. 3. Le feu a trois principales qualitez, qui conviennent fort bien à S. Iean. La 1. c'est qu'il eschauffe, ce que Saint Iean a pratiqué admirablement bien ; par la charité feruente qu'il a eue envers Dieu & envers le prochain. La 2. c'est qu'il esclaire, ce que ce Saint a fait, par l'exemple & par la sainteté de sa vie, & particulièrement lors qu'il nous a montré au doigt le Fils de Dieu fait homme. La 3. qualité, c'est que le feu purifie, & S. Iean a purifié les ames par la Predication, par le Baptesme & par ses aduertissemens charitables. Enfin on se sert du feu, pour témoigner cette ioye, suivant ce que le Fils de Dieu auoit dit parlant aux Iuifs, comparant ce grand Saint à un flambeau ardent & luisant. *Ioan. 5.*

C'est donc vne louable coustume de faire vn feu la veille de la S. Iean ?

Ouy, pourueu qu'il soit fait purement dans l'esprit & sentiment de l'Eglise, que cette rejoyissance soit plus spirituelle que corporelle, plus intérieure, qu'extérieure, & que tous les abus & desordres en soient entièrement retranchez.

Qui sont les abus qui se sont introduits en la suite des temps en cette sainte ceremonie ?

Il y en a plusieurs. Le 1. est, que le ieusne de ce

iour qui est de commandement, est violé par plusieurs personnes, qui pour rendre leur action plus scandaleuse en certains lieux, souppent publiquement dans les ruës à la veuë de tout le monde. Le 2. ce sont les superstitions que l'on pratique en ce rencontre, au grand des-honneur de Dieu & prejudice du salut de ceux qui les font; comme de faire certains tours & cercles allentour du feu, & de faire faire la mesme chose à des animaux, d'en emporter de petits risons, des charbons, de la cendre, de porter des ceintures d'herbes, de ietter & passer par dessus le feu des faisceaux d'herbes. Le 3. ce sont les dissolutions qui se passent durant la nuit à l'occasion de ce feu, tant en actions qu'en parolles, ou les ieunes gens abusent de cette lumiere, pour y commettre avec insolence, des œures de tenebres, & des pechez qu'ils ne feroient pas si cette ceremonie estoit obseruée comme il faut. Le quatriesme, ce sont les Dâses & Chanssons, que l'Autheur d'impureté a introduites en cette iournée, comme s'il vouloit renouveler tous les ans le martyre de ce grand Saint, qui a répandu son sang pour l'interest de la pureté, & à l'occasion d'une danse infame & tres-abominable. Le 5. abus qui n'est pas le dernier, c'est le scandale qui arriue de ces desordres à l'égard des ennemis de nostre Religion, qui prennent de là occasion de blasphemer contre nos Festes & nos Ceremonies, les voyant prophanées & corrompues d'une si estrange maniere.

Voyla d'estranges abus, n'y peut-on point apporter quelque remede?

Pour remettre cette Ceremonie dans la pureté de son institution, voicy les remedes qu'on y peut apporter.

Le premier & le plus efficace, c'est que de l'au-

l'authorité des Superieurs, on établisse vn feu public & solennel en chaque Paroisse où vn chacun assiste avec pieté, modestie & deuotion, comme il se pratique des-ja en plusieurs lieux à la gloire de Dieu & à l'honneur de S. Iean Baptiste.

Quel fondement y a-t'il de faire cét établissement?

Cela est appuyé sur l'ancienne & louïable pratique de plusieurs notables Eglises, entre autres de la Metropolitaine de Paris, laquelle fait solennellement ce feu la Vigile de la S. Iean au soir à l'issüe de Matines.

Quelle solemnité doit-on apporter à ce feu public?

Pour ce qui regarde le spirituel, ce feu faisant partie d'un Salut, la principale solemnité doit consister à le faire le plus celebre & le plus deuot que la qualité de la feste peut permettre, tant par le nombre & qualité des Officiers, ordre des Ceremonies, beauté des Ornemens, decoration de l'Eglise, son de l'Orgue, bonne Musique, & le Carillon des Cloches, sans tourefois chäter aucune chanson ou air prophane, sans employer en toute cette sainte ceremonie aucune chose qui ne soit approuuée de l'Eglise, comme seroient d'y faire paroistre des Laiques vestus en Aubes, pieds nuds, contrefaisant les Penitens, & des Enfans vestus en Anges; crainte que le peuple estant diuertty par ces sortes de spectacles & déguisemens qui ont coustume de donner plus de distraction que de deuotion, ne puisse avec assez d'attention chanter les louanges de Dieu & de S. Iean.

Et à l'égard du materiel de cette ceremonie, quelle preparation ou decoration fait-on?

L'on choisit vne place auprès de l'Eglise, & hors le Cimetiere, la plus ample qu'il est possible, tant à raison de la crainte du feu, qu'à fin que le Clergé

& le peuple s'y puisse ranger commodement.

2. Au milieu de cette place on dresse vn petit bucher de huit ou neuf fagors sans mefflange de gros bois, afin que le feu ne dure pas plus que les prieres qu'on y chante, & qu'il ne reste de rizons qui se puissent emporter, pour seruir à des superstitions. On ne doit point souffrir à ce feu ce qui se pratique aux autres feux profanes, par exemple, des fuzées, petards, feux d'artifice, &c. à cause des distractions, risées, & bouffonneries que cela occasionneroit, au prejudice de la deuotion & modestie requise en vne ceremonie sainte & en vne ioye spirituelle.

3. La Decoration ne consiste qu'à estendre vn Tapis contre la muraille qui seroit proche le feu, ou autrement, sur lequel on poseroit le tableau de S. Jean Baptiste, & à ietter par dessus le bois quelques fleurs & herbes de bonne odeur.

Quel est l'ordre de la ceremonie de ce Salut?

Sur les sept heures du soir de la Vigile de Saint Jean, le Salut estant sonné, selon la solemnité de la Feste, le Clergé estant assemblé & les Cierges de l'Autel allumez, ainsi qu'à Vespres, les Officiers vont de la Sacristie au Chœur, comme il s'ensuit.

1. Quatre Choristes en Chappes vont à leurs places au lectrin, & Monsieur le Curé en Estolle & Chape va de suite en la place au Chœur, tous estans conduits par l'Officiaire ou Ceremoniare.

2. Suiuent les 4. Choristes en chappes pour le *ps.* qui vont au second lectrin, où estans arriuez ils commencent le Salut, par le *ps.* *Inter natos*, ainsi qu'és autres Saluts ordinaires, apres lequel ils se rangent avec les 4. Choristes du Chœur immédiatement apres le *Gloria* du *ps.* le porte Croix reuestu de Chappe, part de la Sacristie pour aller au Chœur, assisté de deux Ceroferaires & precedé d'vn Acoly-

the, qui porte le flambeau ardent, & l'Ostiaire ou Ceremoniaire qui marche deuant.

3. Le *ψ.* estant finy le Celebrant entonne le *Te Deum laudamus*, & lors le Clergé bien rangé sort de l'Eglise, suiuy du peuple ainsi qu'és Processions ordinaires, va au lieu du feu, où s'estât rangé à l'entour en telle distance qu'il n'en puisse estre incommodé, le celebrant estant en sa place, l'Acolythe luy presente le flambeau, avec lequel il met le feu au bois en plusieurs endroits, puis ayant rendu le flambeau à l'Acolythe il retourne à sa place.

4. Le *Te Deum* acheué, le premier Choriste commence *Vt queant laxis*, qui est chanté alternatiuement par le Chœur tout entier, avec *Aura deserti* & *O nimis felix*, à la fin duquel les Acolythes ou autres Clers chantent le *ψ.* de Laudes, & le Celebrant entonne l'Antienne du Cantique *Benedictus*, qui est commencé par le premier Choriste, durant lequel le Clergé avec le peuple retourne processionnellement à l'Eglise, & iceluy finy, on dit l'Antienne, l'Oraison du iour & le *Salue Regina*.

5. Pendant que le feu brusle, il y a vn Officier Laique qui attise le bois pour le faire brusler & consommer plus promptement, & vn Ecclesiastique notable demeure au feu à fin de contenir le peuple en deuoir, & empescher les personnes de prendre & emporter du bois ou charbon, si peu que ce soit, pour s'en seruir en des superstitions, & ainsi tout autre desordre.

Enfin tout estant acheué on iette quelque seau d'eau pour esteindre ce qui reste du feu, on oste les cendres incontinent, on fait la place nette, on serre le Tapis & le Tableau de S. Iean, le tout au soin de celuy qui à la charge du feu.

Es lieux où le Clergé n'est pas si nombreux, on

fera la Solemnité à proportion; dans les Paroisses où il n'y a qu'un seul Prestre, il sera seul en Chappe & le Marguillier ou autre notable de la Paroisse luy presentera le flambeau ou la torche, pour allumer le feu.

N'y a-t'il point encore quelque autre remede pour empescher ces feux particuliers, où il se passe d'ordinaire tant de desordres?

Vn souuerain remede, seroit que les Seigneurs temporels des lieux dans l'estenduë de leurs Terres secondassent le zele de leurs Curez, pour l'establissement de cette sainte Ceremonie, & qu'ils empeschassent par leur autorité que l'on fist aucun feu particulier, pour destourner tant d'insolences & de pechez qui s'y commettent.

Mais y a-t'il long temps que cette Ceremonie se pratique?

Il est certain que l'institution en est fort ancienne, car outre ce que nous auons remarqué cy-dessus de l'Eglise Metropolitaine de Paris, où de long-temps elle se pratique fort solemnellement, Il y a plusieurs Dioceses en France & ailleurs où l'usage en est fort ancien, entre autres ceux de Lyon, de Rheims, Bordeaux, Laon, Chartres, Befançon, & autres, & quoy que le temps & la corruption des mœurs ayent beaucoup alteré la sainteté de cette Ceremonie: on remarque pourtant que depuis 38. ans ou enuiron quelques personnes de pieté ont trauaillé au restablissement de ce bon œuvre. Plusieurs villes Episcopales, grandes Parroisses de Paris, & d'ailleurs, ont renouellé cét ancien usage du feu public & Parroissial, & suiuy cét ordre avec benediction, ce qui fait esperer que cette pratique Chrestienne & Ecclesiastique, avec la grace de Dieu aura du progrès & de l'accroissement pour sa gloire, à l'hon-

neur de Sain& Iean Baptiste, au salut des Ames, & à la destruction des desordres & abus qui se passent d'ordinaire és feux particuliers & prophanes.

C'est tout ce que pretendent ceux qui ont travaillé à remettre en bon ordre le Feu de la veille S. Iean : car ils ne desirent pas d'abolir les feux qu'on a coustume de faire en ce iour, mais seulement d'en retrancher les abus, & corriger les desordres qui s'y sont glissez par succession de temps, ne croyans pas qu'on puisse blasmer leur dessein, & l'accuser de nouveauté, puis qu'en cela ils imitent l'exemple de l'Eglise Metropolitaine de la Ville Capitale de tout le Royaume, & autres lieux,

La Ceremonie du Feu public, Ecclesiastique, & solemnuel de S. Iean Baptiste se fait.

A Paris, Par Messieurs de la Cathedralle, fort solemnellement deuant la grande porte du Cloistre.

Par Messieurs les Curez des Paroisses de S. Paul, S. Sulpice, S. Estienne du Mont, S. Nicolas Deschamps, S. Cosme, S. Iean de Latran, & en tous les Prieurez, Commanderies, & autres Benefices de l'Ordre de S. Iean de Ierusalem, en quelques lieux qu'ils soient,

En la Paroisse S. Nicolas du Chardonnet, & au Colleege du Cardinal le Moyne.

L'Hostel-Dieu Paris. Celuy de la Misericorde.

Les cinq Maisons de l'Hospital General de Paris, Ville-neufue S. Georges.

Ville-Crenne.

Brie-Comte Robert.

Le Tremblay. Vitry. Ville-Iuif. Lay. Chastres.

Boissi, Champlan, S. Germain, Vrsine, & autres voisins, Iouy, &c.

Lyon. Par le Chapitre de la Cathedrale.

Reyms. Deuant l'Eglise du Temple.

Bourdeaux. Par la Cathedrale.

Rouen, S. Patrice, & autres.

Sens. En plusieurs Paroisses du Diocese.

Toulouze.

Bezangon. Par le Chapitre, & la pluspart des Paroisse du Diocese.

Laon. Par Messieurs de la Cathedrale, la Fer, à Marle, Veruin, Voyenne, Marcy, & autres lieux.

Chaalons. En la Paroisse S. Nicolas. Seminaire, Soudé.

Noyon. En toutes les Paroisses de la Ville, Magny, plusieurs autres du Diocese.

Soissons. A Blerencourt, S. Aubin.

Troye. En la Paroisse de Ferreux.

Amiens. En certaines Paroisses du Diocese.

Meaux. En la Paroisse Saint Martin celebre, au Seminaire, Neumoutier, Plessis Belle-Ville, Lagny le Sec, Silly, S. Patu, Mauregard, Le Mesnil, Tury, &c.

Senlis. Dans les Paroisses de Montigny, Baron, Hannouille, & autres.

Beauvais. En plusieurs Paroisses du Diocese.

Chartres. En plusieurs Paroisses de la ville & des champs, Hanouille, S. Cheron, Sainte Iulienne, Banneuille, Epone, Maison. Montigny, &c.

Angers. Par la Cathedrale, S. Maurille, Chasteau Gontier, la Chappelle d'Aligné, Bazuges pres la Fleche, S. Michel de Fains.

Le Mans. Memeres, Ecomotié.

Eureux. Monseigneur fait esperer de l'establir dans tout son Diocese l'année prochaine, il se fait desia fort solennellement en trois Paroisses de Verneuil, & à N. D. de Rugle, où il est fondé.

Seex. En la ville, à Mortaigne, & en quelques lieux voisins.

Bayeux. A Caën. Paroisse S. Martin, Falaise, Aunay, Mezidon, Percy. Oüezey, Valricher, & plusieurs autres. Paroisses de la dependance ou conduite du Verr. Abbé de ce lieu.

Orleans. En la ville d'Estampes, fort celebre.

Nantes. Par la Cathedrale, & en quelques Paroisses.

Alet. En la ville mesme, & en plusieurs endroits du Diocese.

Pamiers. Par la Cathedrale & plusieurs Paroisses. Es Colleege de Montaigu. Crassins, Plessis-Sorbonne, Cardinal le Moine, &c.



*Regime de vie, pour acquerir & conseruer
la veritable santé & sainteté de l'Ame.*

Ce qu'il faut faire au moins vne fois en la vie.

PRemierement, vne Confession generale de toute vostre vie, disant soigneusement tout ce qui est de plus honteux sur vostre conscience, pour faire amende honorable deuant Dieu, portant en main vne torche ardante de contrition.

2. Choisissez vn Directeur pour vostre Ame, mais qu'il soit docte, deuot, & de telle humeur, que vous ayez confiance en luy, pour luy declarer liement tout l'estat de vostre conscience. Helas ! il n'y a point de mestier, mesme mecanique, qui s'apprenne sans maistre ; & on presume de deuenir maistre iuré au mestier des Saints, sans estre dressé par quelqu'un.

3. Dressiez vn estat de vos actions iournalier, pour sçauoir à peu pres ce que vous deuez faire le Matin, l'Aprèsdinée & le Soir : combien v'ous deuez employer de téps à l'Oraison, à la Lecture spirituelle, & tenez bon en la pratique de la methode que vous aurez sagement iugé plus propre pour vostre estat & condition.

4. En dernier lieu, par l'aduis de gens de bien, & nommément de vostre Directeur, choisissez vn estat de vie, apres auoir demandé par plusieurs prieres, sacrifices, & autres bonnes œuures, la lumiere de Dieu, pour vous resourdre à vn affaire si important à vostre salut : Tel qui se perdrait dans le monde, qui sera saint en Religion : tel qui ferait beaucoup de bien au monde, qui ne fera que scandaliser le Ciel & la terre se mettant en Religion.

CHARGE ANNEE.

1. Vne Confession generale de tout l'année.

2. Vne Reddition de conscience à vostre Directeur hors de confession, luy disant nettement les principales fautes commises depuis le dernier compte que vous luy auez rendu, luy declarant les tentations, les victoires gagnés sur les ennemis de Dieu, les resentimens extraordinaires, & les actes heroïques pratiquez par la grace de Dieu, & autres choses semblables, desquelles il vous interrogera.

3. Retirez-vous chaque Année l'espace de quelques iours pour mettre en estat vos bons propos, & pour reprendre vne nouvelle ferueur, & pour vaquer plus que l'ordinaire à l'Oraison mentale.

4. Si vous auez fait quelque vœu ou de Religion, ou de virginité, ou de perpetuelle continence, ou quelque autre, renouuellez-le au dernier iour de vostre retraite spirituelle plus seruemment que iamais.

Régime de vie
CHAQUE MOIS.

1. Choisissez vn Saint de ce mois, & prenez-le pour vostre Directeur particulier tout ce mois-là : Au iour de la feste communiquez-vous si faire se peut, remerciant Dieu des graces qui luy ont esté faites, & luy demandâtes vertus esquelles il a le plus excellé.

2. Sur le commencement du mois donnez-vous vn iour entier plus particulieremēt à la Meditation, au Silence, & à la Retraite interieure.

3. Pensez à bon escient que peut-estre ce mois sera le dernier de vostre vie, & partant faites toutes vos œures ce mois-là, comme si vous n'auiez autre temps pour faire penitence, pour acquerir la grace, & meriter la gloire.

CHAQUE SEMAINE.

1. Confessez-vous pour le moins vne fois, & plus souuent, si vostre Directeur vous le permet; pour le bien faire ne vous amusez pas à éplucher scrupuleusement vos pechez par des actes de memoire & d'entendement : mais estudiez-vous à pratiquer ces trois actes de volonté. Le 1. est de contrition, qui deteste tout peché pour petit qu'il soit, parce qu'il déplaist à Dieu. Le 2. vn propos ferme de ne l'offenser iamais, de peur de luy déplaire. Le 3. est vne resolution efficace de satisfaire à la iustice de Dieu presentement, & au plustost sans attendre la fin de la vie, ny le Purgatoire.

2. Communiquez-vous au moins vne ou deux fois, vsant de quelque preparation mentale, nommément par les actes de foy, esperance, charité, humilité, & autres semblables; & tant que faire se pourra employez au moins vn bon quart d'heure à marcher & sauourer cette dragée musquée de tous les parfums de l'Arabie heureuse, ie veux dire le saint Sacrement; & tenez pour tout assurez que le temps

qu'il demeure en vostre poitrine, c'est vn siecle d'or pour vous.

3. Usez chaque semaine de quelque penitence corporelle, ieufne, discipline, cilice, ou cinture de cilice, plus ou moins, selon qu'on vous le permettra : mais à quelle intention; 1. pour châtier le principal ennemy de Dieu, & de vostre salut, à sçauoir vostre chair. 2. pour ressembler dauantage à Iesus crucifié pour vous. 3. pour soulger les ames de Purgatoire. 4. pour obtenir quelque don de l'esprit de Dieu. 5. Pour appaiser son ire enflammée pour les pechez de tant de gens qui l'offensent.

4. Entendez au moins vn sermon chaque semaine, si vous auez la commodité : mais prenez garde de iuger mal à propos du Predicateur, ne l'allez pas entendre par curiosité, ny par compagnie, ny pour passer le temps, mais pour vous embrazer en l'amour de Dieu : quand ie dis cela, ie dis tout. Pour bien faire cela, imaginez-vous que c'est Dieu qui vous parle par sa bouche.

CHARVE IOVR.

1. Faites vn peu d'Oraison mentale, plus ou moins, selon vostre loisir, & le conseil de vostre Pere spirituel. N'y entrez iamais que par la porte d'vne vaine foy : & d'vne profonde humilité : n'en sortez iamais que par vn affectueux colloque adressé à quelqu'un du Ciel, soit Anges, soit autres Saints, soit Dieu mesme,

2. Lisez tous les iours au moins vn bon quart d'heur, vn liure spirituel : mais choisissez les plus faciles & affectueux, & souuenez-vous qu'a mesure que vous prendrez plaisir à cette lecture, vous deuiendrez propre pour la Meditation.

3. Entendez tous les iours la Messe en cette façon. Si vous entendez le Latin, suiuez le Prestre

quand il parle haut & clair ; si vous n'entendez le Latin, pendant que le Prestre prie vocalement à haute voix, prier à basse ; & le reste du temps faites ces choses. 1. Ruminez quelque poinct de la Passion. 2. Communiez-vous spirituellement voyant que nostre Seigneur est en l'hostie, luy demandant pardon de vos fautes, & desirant ardamment de le recevoir. 3. Priez pour les Ames qui sont en peché mortelle en tentation, & en Purgatoire, principalement pour vos Parens, Amis, Bien-faiçteurs, & nommément pour vos Ennemis.

4. Chaque iour faites quelque deuotion ou penitence à l'honneur de la saincte Vierge, disant ses Litanies, ou recitant son Chapelet, ou faisant quelque autre chose à son honneur.

CHACVE HEVRE.

1. Entendant le son de l'heure en l'horologe, souuenez-vous de celle qui ne se lit point es montres, ny aux quadrans, ie veux dire de l'heure de la mort, & employez cetté heure comme vous voudriez l'auoir employée à l'heure de la mort.

2. Espurez vostre intention, offrez à Dieu ce que vous deuez faire cette heure, & ioignant vostre intention & action à celle de nostre Seigneur, de nostre Dame, & de saint Ioseph.

3. Chaque heure faiçtes vn acte de parfaicte contrition, afin que vous ne portiez pas sur vostre cœur plus d'vne heure vn peché pour petit qu'il soit, & souuenez-vous qu'autant de fois que vous faites cét acte, vostre espoux le Saint Esprit vous dit: Tu es toute belle, & il n'y a point de laideur en toy. Ce qui luy plaist tellement, qu'à l'heure que vous abaissez vostre cœur pour luy demander pardon par vn acte de contrition, il abaisse le Ciel de sa gran-

deur pour vous donner vn baiser de paix, & s'vnir à vous, pour y demeurer iusques à ce que vos crimes l'en chassent.

CE QU'IL FAUT FAIRE TOVSIOVRS.

1. Il vous faut tousiours maintenir en estat de grace, & n'en decheoir iamais, quelque tentation qui vous attaque; pource seruez-vous de ces remedes.

1. Défiez-vous grandement de vos forces, & tenez pour assuré que si Dieu ne vous affermit par sa grace, vn petit soufflé de tentation vous renuersera par terre, & se iouiera de vous comme le vent de la poussiere. 2. Ayez vne grande confiance en Dieu, fondée sur sa bonté, sur les merites de son Fils, sur les prieres de la Vierge, de saint Ioseph, & autres Saints; & pource dites souuent avec Dauid: *Ego autem semper sperabo, & adiiciam super omnem laudem Dei*: On à beau m'épouuanter, pour moy j'espereray tousiours en Dieu, & encheriray sur tout la louange qu'on luy pourroit rendre. Demandez souuent à Dieu cette consistence en sa grace: *Ne proicias me à facie tua, & Spiritum sanctum ne auferas à me*: Mon Dieu, retirez de moy ce qu'il vous plaira, honneur, santé, vie, esprit, & tout en vn mot: mais vostre S. Esprit, vostre grace, de grace ne touchez pas là. 4. Soyez deuot à saint Michel, qui non seulement s'est tousiours maintenu fidelement en la grace, ains ce qui est dauantage, y a confirmé les autres Esprits bien-heureux, resistant à la premiere, & à la plus forte tentation qui aye iamais esté. 5. Euitiez les occasions de peché mortel, nommément du costé que vous sentez en vous le plus foible, & croyez moy que d'ordinaire c'est du costé de la pureté, qui est si delicate qu'un regard l'enuenime, vn soufflé la flerit, vn seul atouchement l'empeste, vne seule pensée formée

avec deliberation & consentement la rait à vostre cœur, & quant- & quant la grace.

2. S'il arriuoit par malheur, que vous fissiez se faut-pas du peché mortel ie vous coniure par toute ce qui est de plus auguste au Ciel, & en la terre, releuez-vous incontinent, ou par Contrition, ou mesme par Confession, & souuenez-vous du dire de S. Hierosme, celuy, dit-il, ne merite pas de porter le nom de Chrestien, qui ose bien viure en l'estat auquel il n'oseroit pas mourir.

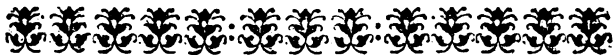
3. Entretenez tousiours vostre esprit en paix, que s'il s'esleue quelque trouble au logis, accoifez le au plustost, de peur de ne contrister le S. Esprit Auteur de paix, & de ioye, qui daigne de faire sa residence chez vous: par ce mesme motif ne troubles iamais personnes sans sujet, de peur que le S. Esprit ne vous fasse ce reproche. *Scietis quia ego Dominus pro eo quod merere fecistis cor iusti mendaciter, quem ego non contristauit*: Ie vous feray paroistre que ie suis vostre maistre, & pourquoy, & comment: & vous chastieray à bon escient, à cause que vous auez contristé mal à propos le cœur de l'ame juste, que moy-mesme qui suis son Dieu, n'ay iamais osé tant soit peu molester hors de raison.

4. Maintenez-vous tousiours en amitié & charité avec tout le monde ayment perpetuellement toute sorte de prochain, grands & petits, amis & ennemis. Et afin que cette amour dure sans interruption, fondez là sur des motifs immutables, ayment vn chacun pour l'amour de Dieu, purement & simplement, c'est à dire, desirant le vray bien de la grace & de gloire à chaque personne, parce que son Ame est fille du Pere eternel, sœur de son Fils, espouse de son Saint Esprit. Et comme ces tiltres ne manquent iamais à vn Chrestien, aussi vostre amour

ne manquera iamais d'auoir iuste suiuet d'exercice.

En dernier lieu, ne laissez iamais passer aucune occasion de vertu, pour petite qu'elle soit. 1. Parce que vous priez l'Eglise militante de ses forces, la souffrante de secours, la triomphante de gloire. 2. Vous priez vostre ame d'un si grand threfor, qu'estant bien partagé, il pourroit fournir vne eternelle beatitude à chaque damné. 3. Vous priez Dieu d'une gloire que vous luy rendriez à iamais, perte que vous ne reparerez iamais.

Si vous gardez ce regime, la mort même ne vous otera pas la saincteté, & si elle vous priue du corps, Dieu donnera la gloire à vostre ame. Ainsi soit-il.



*Briefue instruction de l'Oraison Mentale,
autrement dite Meditation.*

Combien l'Oraison Mentale a-t'elle de parties ?

Trois : La 1. s'appelle Preparation. La 2. est le Corps & Sujet de la Meditation. La 3. est la Conclusion.

Que faut-il faire pour se bien preparer à l'Oraison Mentale ?

Trois choses : 1. Se mettre en la presence de Dieu, ce qui se peut faire en deux façons ; La 1. façon de se mettre en la presence de Dieu est de se le redre present à nostre esprit, ou par vn acte de foy viue, comme, croyant que Dieu est par tout, qu'il nous voit & considere, qu'il est dedans nostre cœur comme dedans son Temple. *Tu autem in nobis est Domine. Ierem. 14.* Ou se le representant par quelque augu-

ste & majestueuse representation, se le representant tel qu'il a autrefois aparü à ses Prophetes , comme à Isaye, 6. Ezech. 1. & 8. Apocal. 4. La 2. façon est de se représenter l'humanité adorable de Iesus-Christ, soit au S. Sacrement de l'Autel, soit dans les Mysteres de sa vie, comme, de sa Naissance, de l'Adoration des Roys, de sa Mort sur le Caluaire, & autres conformes au mystere que vous meditez.

2. Demâder à Dieu la grace pour l'Oraison qu'on va faire, disant, *Veni sancte Spiritus, &c.*

3. Se représenter le Sujet de la Meditation.

Que faut-il faire en la Meditation ?

1. Il faut raisonner sur le sujet qu'on s'est proposé, meditant sur iceluy, cherchant les Causes, la Fin, les Effets, & autres circonstances, cōme, *Quis quid, vbi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando.*

2. Exciter des affections, cōme de crainte, de joye, d'amour, d'admiration, & autres propres au sujet duquel se fera l'Oraison.

3. Faire des Resolutions de pratiquer telle Vertu, fuir tel vice, ou mauuaise inclination, à laquelle on sera plus enclin & fuiet. Faut icy s'étendre au particulier.

Et en la Conclusion que faut-il faire ?

1. Il faut remercier Dieu des bonnes pensées & affections qu'il nous aura données en l'Oraison.

2. Offrir à Dieu ces saintes pensées & bōnes Resolutions, comme venantes de luy.

3. Demander la grace de les mettre en pratique, & pour obtenir cette grace, faut s'adresser à la sainte Vierge, à S. Ioseph, à son Ange Gardien, & aux autres Saints auxquels on a deuotion.

Outre ces trois parties, à la fin on fait vne brieve recapitulation (comme vn bouquet pour en auoir l'odeur interieure le long de la iournée) de ce qui a

le plus touché dans l'Oraison, & des Resolutions que l'on y aura prises. La fidelité aux pratiques des Resolutions, est le fruit de l'Oraison.

Quest-ce que Mediter & Meditation ?

Mediter proprement est vn discours de l'esprit sur quelque sujet pour le bien entendre & mettre en execution. Et la Meditation n'est autre chose qu'un discours & consideration que l'esprit fait sur quelque Mystere, Action, ou Vertu, en laquelle consideration interuiennēt les trois puissances de l'homme, sçauoir la Memoire, l'Intellect, & la Volonté. La Memoire recorde & represente ce qui doit estre medité : l'Intellect, discours sur ce que la memoire luy represente : la Volonté se porte de quelque affection enuers ce qui a esté medité & considéré de l'Intellect, & d'autant que les choses qui se meditēt sont diuerses, pour cela sont aussi diuerses les affections & mouuemens de la volonté : Par exemple si l'on propose la Patience pour estre meditée, l'Intellect discourant considere sa Nature, ses proprietéz & conditions, combien elle plait à Dieu, & conuiēt à vn Chrestien, combien elle apporte de repos & profit à l'Ame, vient puis apres à la volôté, laquelle s'affectionne de cette Vertu, la desire & demande à Dieu, prend les moyens, & coopere pour l'acquérir. Celle-cy est la parfaite & profitable Meditation. Au contraire si l'on medite l'Impatience, qui est vn vice, l'Intellect cōsidere sa Nature, combien elle est déplaisante à Dieu, combien elle est melleante à la nature humaine, quel grand dommage elle apporte à l'Ame & au Corps, puis qu'elle inquiette l'Ame, ne luy laissant faire ny action ny deuotion quelconque qui soit bien faite, quel tort elle fait au corps, puis que troublant les humeurs & gastant la complexion, elle le fait tomber en tant de malheurs, de

là vient que la volonté se roidit à fuir l'impatience, & se sert des remedes pour se dégager de tel vice. Telle est la profitable & parfaite Meditation. Le mesme se garde encores à mediter quelque Mystere que ce soit, ou la vie de N. Seigneur, ou de nostre Dame, ou de quelqu'autre Saint, esquelles il y a quantité de bonnes actions & belles vertus, pour estre imitées en fuant les vices qu'ils ont éuitez. D'où l'on peut decouvir l'erreur de ceux qui laissent à faire l'Oraison Mentale, comme vne chose difficile, disans, ie ne la fais pas, d'autant que ie ne la sçauois faire. C'est vne tromperie du Diable, d'autant que discourir sur quelque Mystere, & chercher le moyen d'imiter quelque vertu, n'est pas vne chose difficile, & vn chacun le peut faire, s'il le veut. Mais le Diable pour empescher le fruiet de l'Oraison Mentale la fait paroistre difficile.

Or pour bien faire la Meditation, il est necessaire que l'on aye vn temps déterminé & estably pour icelle, lequel ne doit estre changé sans cause legitime, d'autant que le Diable, quand de prime abord il ne nous peut faire l'aïsser l'Oraison, il s'efforce de nous la faire differer en vn temps incommode, afin de nous la faire faire avec beaucoup de manquement, à ce que par apres il nous persuade facilement de la laisser tout à fait.

Le Temps plus propre est la matinée deuant toute autre affaire, estant bien raisonnable de donner le meilleur temps à ce saint exercice qui est si agreable à Dieu, & si profitable à nostre Ame.

Le Lieu doit estre retiré, d'où l'on n'entende traicter ny parler, d'autant que ce seroit occasion de distraction. Que si vous n'auiez point en vostre maison vn lieu si retiré, ne laissez pas pour cela de faire vostre Meditation: Car faisant de vôtre part ce que

vous pouuez , ayez confiance en Dieu que par sa bonté il supplera de sa grace à ce qui manque pour vous bien recueillir.

Le port du corps doit estre modeste & deuot, comme estât à genoux, ou debout, & cheminer ou marcher n'est point conuenable à la Meditation, si ce n'estoit pour vn peu & fort doucement. Or encores que sans peché l'on puisse mediter estant assis, ce neantmoins il faut faire choix de la façon qui ayde le plus à l'attention & deuotion, à celle fin qu'elle soit sans violence & grande peine. Que si vous meditez estant assis, il seroit bon (si vostre santé le permet) que vous fussiez découuert, en signe que vous ne pèsez ny aux affaires ny aux estudes ; & que vous ne contemplez pas en Philosophe, mais que vous faites l'Oraison, & traittez avec Dieu vostre Createur.

Que doit-on faire auant la Meditation ?

La soirée de deuant vous deuez preuoir à ce que vous aurez à mediter la marinée suiuate, & remettre bien en vôtres memoire les points de la Meditation, & quand vous vous reueillez ou leuez de liect, pensez à la Meditation que vous deuez faire : car ainsi vous serez plus recueilly & attentif, & si en toute affaire, que l'on traite avec les hōmes, l'on y pense deuant, combien plus le doit-on faire en celle - cy qui est spirituelle, & par laquelle l'on traite avec Dieu.

Quand vous voudrez aller au lieu de vostre Meditation, imaginez-vous que vous estes regardez de N.S.I. C. pour vous donner vne fauorable audience; & en y allant priez vostre Ange Gardien, & l'vn des Saints à qui vo⁹ aurez deuotion, à ce qu'ils vous accompagnent, & introduissent au Seigneur.

Estant arriué au lieu, mettez-vous humblement à genoux & esleué vostre esprit à Dieu, luy demandant

la grace de bien faire la Meditation à la gloire de sa diuine Majesté, & au profit de vostre Ame; imitant en cela la sainte Eglise, laquelle au commencement des loüanges diuines, dit. *Deus in adiutorium meum intende, Domine ad adiuuandum me festina.* Il sert aussi beaucoup au commencement de demander pardon à Dieu des imperfections & pechez dont nous auons coustume d'offenser les yeux de Dieu; ainsi en vous repentant, & luy demandant pardon, vous vous le rendrez plus propice.

Que doit on faire en la Meditation ?

1. Afin que vous soyez plus attentif à la Meditation, imaginez-vous d'auoir deuant vous les choses ou Mystere que vous meditez, en telle sorte qu'il vous semble voir & entendre toutes ces personnes qui interuiennent en cette action, discourant en vôtre Intellect, non seulement sur leurs paroles & actiôs, mais encore sur ce que probablement telles personnes pourroïent penser: Car par ce moyen vous aurez vne plus ample matiere de mediter, & en serez plus attentif.

2. Quand vous sentirez quelque affection de deuotion en vn point, ne passez point si-tôt à l'autre, mais il sera bon que vous vous entreteniez quelque peu dauantage en cestuy-là.

3. En meditant efforcez-vous tousiours de faire en sorte, que ce que l'Intellect va discourant, soit porté à l'affection de la Volonté, ou le rebutant, si c'est chose qui touche le peché, ou l'embrassant, si c'est chose concernant la vertu ou deuotion, & en ce consiste le fruiet principal de la Meditation:

Que faut-il faire apres la Meditation ?

1. A la fin de la Meditation, il faut faire le Colloque, lequel n'est autre chose qu'un familier & affectueux pour-parler avec Dieu: tantost luy deman-

dant pardon de nos pechez, ou perseuerance à bien faire; tantost luy presentant sa vie & ses œuures, avec vn ferme propos de ne iamais faire ou penser chose qui puisse déplaire à sa diuine Majesté.

2. La Meditation finie, il sert beaucoup de faire vn peu de reflexion sur icelle, pour remarquer comme elle vous aura profité, afin qu'y trouuant quelque faute ou empeschement de vostre part, vous le corrigiez à l'auenir.

3. Vous ne vous deuez pas contenter, & arrester en la seule cōsideration des choses meditées, ou aux sentimens que vous aurez eû en la Meditation: mais d'abondant vous deuez regler vostre vie & toutes vos actions, sur les saintes inspirations & resolutiōs que vous aurez receuës de Dieu durant la Meditation.

Donnez-moy, s'il vous plaist, quelques aduis pour surmonter les difficultez qui se presentent en la Meditation.

Ce qui vous doit principalement porter à la Meditation, est vn pur & sincere desir de plaire à Dieu en ce saint exercice, & reformer vostre vie & mœurs sur la cōformité de la volonté de Dieu. Ce-cy vous seruira beaucoup pour surmonter quelques difficultez pour lesquelles plusieurs laissent l'Oraison Mentale.

La premiere difficulté est quand on se trouue sans goust de deuotion, & si c'est que le mediter non seulement vous semble ennuyeux, mais mesme vn tēps perdu, pour surmonter cette difficulté, vous deuez remarquer que l'arridité ou seicheresse peut venir par nostre faute, ou en ne se souciant pas de se preparer à la Meditation, ou ne preuoyant pas ce qu'on doit mediter, ainsi qu'il a esté dit cy dessus. D'où vient que nous faisons la Meditation aridement &

sans deuotion : d'autant que N. Seigneur en punition de nostre negligence , nous priue meritoirement de la consolation & goust de la Meditation. Le remede pour oster cette peine est la preparation à la Meditaion. Aucunesfois l'aridité vient sans nostre faute, mais pour cela on ne doit pas laisser la Meditation : Car tout ainsi que le temps de la consolation nous plait, auquel N. Seigneur comme vn Soleil d'Esté, s'approchant de nous, nous fait auoir du contentement en la Meditation : de mesme aussi ne doit-on point laisser de mediter , quand le mesme Seigneur se retire vn peu de nous comme vn Soleil d'Hyuer, puisque par là nous auons sujet de pratiquer l'humilité , en recônoissant nostre foiblesse, ne pouuans rien faire de nous mesme sans la grace de Dieu. Il peut bien estre encore que Dieu nous laisse cette aridité en l'Oraison pour nous éprouuer , & sçauoir si nous sommes Soldats d'amour ou de soldes que nous attendions de luy , puisque pour faire Oraison nous voulôs estre payé de luy avec le goust de la deuotion. Ou bien Dieu le fait pour nous donner à connoistre que le goust & consolation de la Meditation est son Don , & le fait à qui bon luy semble, & quand bon luy semble, afin que nous requerions humblement de luy cette faueur. Et en quelque façon que la chose soit, si nous faisons l'Oraison pour plaire à Dieu , côme nous deuons faire, l'on pourra dire. Le n'ay pas commencé la Meditation pour y auoir du contentement , mais pour l'amour de Dieu, & pour l'amour du mesme ie la veux poursuivre.

La 2. difficulté est quand en la Meditation, l'on est cōbatu de diuers & importunes pensées, soit qu'ils viennent par l'artifice de Sathan pour nous empêcher le fruit de la Meditation , ou bien de ce que

nostre Nature estant desordonnée par le peché, l'Imaginatiue va malgré nostre Volonté s'intrigant en des diuerses pensées. En ce cas soyez diligent à les chasser, mais sans anxieté, vous souuenant que tandis qu'elles viennent sans nostre consentement, nous ne pechons pas, & que traualler pour les chasser, & bien faire la Meditation, n'est pas chose moins agreable à Dieu, que prier attentiuement avec du goust. Ainsi vous meritez dauantage que si en l'Oraison vous sentiez beaucoup de consolation. Il sert encor beaucoup en semblables peines, de faire quelques Colloques enuers Dieu, luy demandant son assistance, & reconnoissant en toute humilité que nous ne pouuons rien de nous-mesme : ou bien nous representant nostre foiblesse, en ce que nous ne pouuons pas seulement estre vne petite heure avec N. S. sans qu'il interuienne quelques pées terrestres. Quand aux Scrupules & Tentations qui ont accoustumez de venir en la Meditation, c'est vn bon remede de n'en tenir compte, & d'estre diligemment attentif à bien mediter. De mesme aussi lors qu'il nous vient quelques pensées d'affaires de peu d'importance ou de negoce, il ne faut pas rompre le fil de la Meditation & faire ou imprimer en sa memoire telle affaire, d'autant que la Meditation estant vn acte si parfait, & si agreable à Dieu, il ne faut pas la laisser, ou interrompre pour vne petite affaire.

La 3. difficulté est, que ne voyant aucun fruit en tel exercice, plusieurs le quittent, comme chose inutile: Mais c'est vne manifeste tentation, qui vient de ne connoistre pas en quoy consiste le vray fruit de la Meditation. Car si vous faites l'Oraison pour l'amour de Dieu, vous deuez croire que c'est vn grand profit pour vous, que de luy plaire, & sans doute vous luy plaisez toutes les fois que vous faites ce

que vous pouuez de vostre part en l'Oraison : bien que fuyr le peché, (comme il se voit entre ceux qui auec humilité frequentent la Meditation) soit son propre fruit, & qui naist de la lumiere que la personne reçoit en la Meditation.

La 4. difficulté, vient de ce que l'on voit qu'on n'obtient pas ce que l'on demande en l'Oraison. Et pour cela il ne faut pas desister de la faire, au contraire vous deuez tenir la frequentation de la Meditation pour vn singulier benefice, laquelle vous deuez principalement faire pour louer, remercier, & benir Dieu, qui en consideration de ce que vous faites purement pour son amour, vous donnera beaucoup plus que vous ne luy demandez, pourueu que ce soit pour le bien de vostre Ame.

La 5. difficulté est qu'en telle heure la Meditation vous semble ennuyeuse; il ne faut pas douter que le Diable ne vous represente la Meditation pour vne chose beaucoup penible, pour vous la faire differer, & puis laisser tout à fait. Mais si vous auez vn vray desir de faire chose agreable à Dieu, ou la Meditation ne vous semblera pas penible, ou vous tiendrez pour bien employée la peine que vous aurez prise pour l'amour de celuy qui a tant peiné & traouillé pour vous. *Beatus qui non amouit orationem suam, & misericordiam suam à me.*

*S'ensuiuent quelques briefues considerations
& Oraisons jaculatoires sur diuerses
subjets & rencontres.*

Quand on apperçoit le iour arriuer. O mon Dieu, soyez beni de tout le monde, de ce nouveau iour que vous faictes naistre sur la terre; Je me resiouys, ô! mon Seigneur, que vous me don-

nez encor ceste iournée pour viure à vostre gloire , pour faire penitence de mes fautes , & aduancer chemin vers vostre Paradis.

Mon cœur & mon ame vous saluent , mon Sei-
Tout-puissant , & ie vous adore de la plus profonde reuerence qui puisse estre en moy.

Quand on entend l'heure de se leuer. Voilà l'heure de se leuer , Dieu m'appelle maintenant , il faut obeyr , sus , leuons-nous , & cherchons aujourd'huy nostre Dieu.

Quand on commence quelque œuure vn peu importante. C'est pour faire vostre volonté , ô mon Dieu , que i'entreprens cette affaire , faictes moy la grace de l'accomplir à la louange de vostre saint Nom , sans vous y offenser aucunement.

Iesus , mon Seigneur , ie vous offre ces œuures , en l'vniõ des vostres , tres-sainctes & accomplies.

Deuant reciter ses Heures. O ! Iesus , mon Seigneur , ie desire maintenant vous seruir humblement , & vous louer purement en l'vniõ de la tres-parfaicte attention , avec laquelle vous auez prié & loué vostre Pere , en la terre , secourez-moy de vostre grace , sans laquelle ie ne puis rien *Saincte Metilde.*

Quand on a mal recité ses prieres. O bon Iesus , soyez moy secourable , ie recommande à vostre cœur ces tièdes & distraites prieres , ie vous les offre pour le salut de tout le monde en l'vniõ de ceste parfaite attētion avec laquelle vous auez prié , & loué vostre pere sur la terre , respondes ie vous prie , satisfaites & suppleez entierement pour moy. Amen. *Saincte Gertrude.*

Quand on se regarde soy-mesme en vn miroir. Me voilà , mon Dieu , tel qu'il vous a pleu me former , ie vous remercie de ce que vous m'auiez mis au monde.

Ces yeux seront vn iour les mets friands de la vermine ; ceste bouche sera vne rûche de vers ; ceste poitrine en sera toute puante & infecte : ô horreur de nostre corps !

Plustost que mon corps fust l'occasion de vous offenser, enuoyez moy la mort, perisse le corps, qui a peu plaire à des yeux auxquels ie ne veux point plaire.

Dans moy il y a vne teste de mort que ie porte tousiours, & par tout.

O si comme ie vois mon corps en ceste glace, ainsi ie pouuois contempler les noblesses de mon ame, & que i'estimerois bien-tost tout ce qui est au monde indigne de son amour. *Hugues de S. Victor.*

Quand on considere la beauté & le bel ordre des creatures du monde. O ! mon Seigneur, mon Dieu, que vos œuures sont parfaites, & que vous-mesme vous estes bien plus parfait : ô ! si ainsi toutes mes œuures estoient parfaites, & qu'elles vous fussent agreables, comme me le sont toutes les vostres.

Si le monde est si beau, qui n'est que l'estable des animaux & le seiour des hommes miserables, combien plus beau & excellent sera vostre Palais celeste ? Si vous donnez ce monde si riche aux hommes, qui vous offensent & blasphement tous les iours, que sera-ce du Paradis que vous donnerez à vos Esleuz, qui vous aimeront & loueront à iamais ?

Toutes les creatures rendent obeysance à Dieu ; Dieu commande au Soleil de se leuer chaque iour à point nommé, & il est obeysant ; il ordonne à la Lune de croistre & décroistre en l'espace de trente iours, & elle ne manque pas ; il a donné des digues & des limites à la Mer, & la Mer toute bouffie de ses flots, y estant arriüée, retourne en soy-mesme, & se ressouient de son commandement ? Le Prin-

temps, l'Esté, l'Autonne & l'Hyuer, ne sont point changez, mais viennent en leur quartier pour faire seruice à Dieu selon sa disposition : Ainsi le Commandement de Dieu est gardé par les creatures insensible, & l'homme ne les garde pas, il n'y a que luy qui vueille s'exempter de luy rendre seruice. *S. Hierosme.*

Quand on void le Ciel. O ! que la terre me pût quand i'enuisage le Ciel. *S. Ignace.*

Vn iour toutes ces Estoilles seront dessous nos pieds si nous seruons bien Dieu.

Quand on void le feu. O ? que le feu des Enfers est terrible, celuy-cy qui en est seulement la peinture, estant si insupportable. *S. August.*

Qui pourra habiter dans vn feu deuorant : qui pourra iamais viure dans des ardeurs eternelles ? *Isaye.*

Quand on regarde la terre. Helas ! ô mon Seigneur, entre les œuures prodigieuses que vous auez faites, celle cy est la plus signalée, que la terre porte vne creature pecheresse comme moy, & indigne de tant de faueurs. *S. Gertrude.*

Quand on considere vn beau iardin. O ! si tout ainsi comme l'eau remonte iusques à sa source, ainsi ie rapportois l'influence de vos graces par vne continuelle reconnoissance à vous, mon Dieu, qui en estes l'origine : ô si comme les arbres ie croissois en l'estenduë des vertus, si ie florissois & frutifiois en bonnes œuures. *Sainte Gertrude.*

Quand on void les oyseaux, où qu'on les entend chanter. Qui me donnera des ailles & que mesprisant les choses de la terre, d'vn libre & continuel eslans ie me porte & aspire aux choses celestes. *ibidem.*

Cet innocent oisillon retid des actions de graces à Dieu son nourricier, pour vn petit grain & vne

viande chetive il le flatte & careffe par la suauité de sa voix ; & toy, homme, qui est precieusement nourry , tu demeure ingrat & muet aux loüanges de ton Createur. *S. Maxime.*

Quando on rencontre quelque creature bien difforme. Vn saint personnage ayant trouué vn crapault en son chemin pleura de douleur , & se liquifia tout en l'amour de Dieu , le remerciant de ce qu'il luy auoit donné vne figure humaine , & que par sa pure bonté il ne l'auoit pas rendu semblable à cét animal si hydeux.

Quando on void les personnes mondaines si bien vestuës & parées. O ! bon Dieu , que ces gens se travaillent & se peinent pour plaire aux yeux du monde : ô si ie prenois autant de peine à orner & embellir mon ame pour me rendre agreable à vos yeux.

Quando on entend l'heure sonner. O ! mon Seigneur mon Dieu , voilà encor vne heure passée de laquelle ie dois vous rendre compte en vostre Iugement. *S. Nicolas Tolentin.*

Quando on void les meschans auoir leurs aises sur la terre. Las ! ils n'auront rien des biens eternels du Paradis, ils n'en auront aucune part avec nous ; que nous soucions nous donc si nous n'auons rien de leurs biens temporels de ce monde.

Quando on void les personnes offenser Dieu. Ha ! mon Dieu , puisque tant de personnes méprisent vos Commandemens , que ie les aime plus que l'or & le topaze , que nous vous honorions d'autant plus que vous estes moins chery sur la terre.

O ! mon Dieu , puisque tant de personnes vous blasphement , que nous vous difions en recompense des loüanges : car, mon Dieu, vous estes le Saint des Saints, le Roy des Roys & la gloire de toute la gloire.

Vn saint homme rencontra vn malade qui mourroit sans l'amour de Dieu , il luy dit en pleurant ; Pourquoy mon amy , meurs-tu ainli sans aymer Dieu ? Il respondit , parce que i'ay vescu sans aymer Dieu : Le saint homme s'écria , ha , ha ! quand le peché sera il moindre & la deuotion plus grande , & que mon aymé ait d'auantage d'amis au monde ?
Raymundus lullius.

Quand on prend sa refection. Mon Dieu ie prends ceste refection & tout le soulas de mon corps pour les mesmes fins que vous , estant fait homme , auez daigné le prendre. *Blosius.*

Tous ce que nous mangeons est desia mort , ainli nous ne viuons que de la mort mesme. *Richeomme.*

Quand on s'est mis au lietz. Ainli estant mort , ie seray dans le lietz du tombeau estendu , & enuélépé des linceuls du suaire. *S. Iean Climacus.*

Ie vous offre , ô mon Dieu , toutes les respirations de ceste nuit , receuez-les comme autant d'actes de loüanges de vostre Nom tres-saint. *Sainte Gertrude.*

Quand on ne peut prendre son repos. Par la tranquille suauité avec laquelle de toute eternité vous auez demeuré dans le seing de Dieu le Pere , par le tres-agreable seiour que neuf mois durât vous auez fait dans les flancs de la Vierge , par les delices & par le plaisir que vous auez oncques daigné prendre en quelque ame qui vous aimast , ie vous prie , Dieu de toute misericorde , qu'il vous plaise , non pour ma commodité , mais à vostre eternelle loüange , me donner quelque repos , à ce que ces membres de mon corps , fatiguez , soient remis à l'usage de leur exercice. *Sainte Gertrude.*



*Les devoirs du Chrestien deuot à son
Ange Gardien.*

Le premier deuoir est de croire.

1. **Q**'ily a des Anges substances spirituelles & celestes, qui jouÿssent de la gloire de Dieu, & quoy que dans la creation de l'Vniuers il n'en soit point parlé, si faut-il croire qu'ils ont esté créés avec le Ciel, comme ses principales parties.

2. Ils sont distinguez en trois Hierarchies, & chaque Hierarchie en trois Chœurs: La 1. est, des Seraphins, Cherubins & Trosnes La 2. est, des Dominations, des Vertus, & des Puissances. Et dans la troisieme, sont les Principautez, les Archanges, & les Anges.

3. Les Anges ont cela de particulier d'estre commis à la garde des hommes, & chaque homme a son bon Ange gardien, qui luy tient compagnie, & luy sert de Directeur pour la conduite de sa vie.

4. Tous les offices que l'Ange Gardien rend à l'homme se reduisent à neuf: dont le 1. est de l'accompagner dès le berceau. Le 2. de le cōsoler. Le 3. d'exhorter. Le 4. de guerir. Le 5. de conduire par les voyages. Le 6. de reprendre. Le 7. d'instruire. Le 8. de conseiller. Et le 9. d'assister à la mort. *Confidere, ô homme, l'estime que Dieu fait de ton ame, puis qu'il depute vn Ange pour la garder, dit saint Hierosime.*

LE

LE SECOND DEVOIR EST

d'honorer son Ange Gardien.

1. **P**Arce qu'il void tousiours la face de Dieu, cōme dit Iesus-Christ. 2. Parce que selon sainct Augustin il est nostre Consolateur, nostre Pedagogue, & nostre Mediateur, qui presente nos prieres à Dieu.

3. Il est tousiours auprès de nous, & void tout ce qui se passe en nous. Dieu luy faisant connoistre nos plus secrettes pensées.

Or cēt bonheur consiste.

1. A l'estimer beaucoup, le respectant en nostre ame comme present, & luy faisant souuent des reuerences exterieures : *C'est vn Prince du Ciel, il merite bien cet bonheur.* 2. A nous garder de toute indecence deuant luy, ne découurant pas mesme nostre pied nud en sa presence, & ne disant pas mesme parole qui puisse luy déplaire : *C'est vn esprit tout pur ; le moindre petit peché l'offense.* 3. A faire tous les iours quelque chose en son honneur, ou Oraison, ou Mortification, ou autre bonne œuvre : *Tous les iours, & à tous les momens il nous assiste, ainsi faut-il souuent penser à luy.* 4. A celebrer tous les ans trois iours à son honneur. Le 1. est celuy de nostre naissance, auquel nous auons commencé d'estre sous sa conduite. Le 2. le premier du mois d'Octobre que l'Eglise dédie à son honneur. Et le 3. celuy de S. Michel. *Son excellence merite bien qu'on l'honore souuent.*

LE TROISIESME DEVOIR EST,

de l'imiter.

TOut Chrestien qui veut gagner les bonnes graces de son Ange, doit tacher de luy estre semblable par l'imitation de ses vertus. 1. Parce qu'en les imitant il ne scautoit manquer, puis qu'elles

X

ſont parfaites. 2. Il ne peut pas mieux, luy témoigner ſon amour, qu'en ſe rendant ſemblable à luy. 3. Plus il aspirera à l'imiter, plus ſon Ange gardien l'aſſiſtera.

Or pour l'imiter, il faut dire.

1. Mon Ange gardien eſt vn eſprit, & vn eſprit tout pur, *Je veux donc faire en ſorte que ma vie ſoit vne vie ſpirituelle, pure & détachée de toute mauuiſe action.*

2. Mon Ange void toujours Dieu, & ne ſ'en diſtraira iamais. *Je dois donc à ſon imitation par vne viue ſoy, & par vne affection de mon cœur, ne me diuertir iamais de Dieu.* 3. Mon Ange eſt fidele & dépendant de Dieu, & n'agit qu'autant que Dieu luy inſpire. *Il faut donc qu'à ſon exemple ſe viue dans vne dépendance de Dieu, & que ie ſois fidele à ſa grace.* Mon Ange zelé à la gloire de Dieu, & au ſalut de mon ame, veille continuellement ſur moy. *Je veux, ouy ie veux efficacement veiller ſur mes actions.* 5. Mon Ange eſt au monde comme ſ'il n'y eſtoit pas. *Et ie dois y eſtre de la façon par vn meſpris des choſes qui y ſont.*

LE QUATRIESME DEVOIR EST,
d'auoir recours à luy.

1. **P**Arce que Dieu vous ayant mis ſous la charge de voſtre Ange Gardien, deſire qu'il vous aſſiſte. 2. Voſtre Ange ſe tient honoré, quand par vne vraye confiance vous auez recours à ſa bonté. 3. Il ne deſire que de vous ayder auprès de Dieu.

La pratique de ce deuoir eſt ?

1. De ſaluër deux fois le iour pour le moins, voſtre Ange Tutelaire, le Matin en vous leuant, & le Soir en vous couchant, diſant, *Angeli Dei qui cuſtos es mei, &c.*

2. De le prier au commencement de voſtre Orai-

son, ou bien sortant ou entrant en vostre chambre, à ce qu'il vous assiste, & vous accompagne toujours.

3. Entrant en quelque Eglise, maison ou ville, saluez les Anges gardiens, de ces Eglises, maisons ou villes à la façon du Pere le Févre, de la Compagnie de Iesus.

4. Quand vous estes en affliction & tentation, ou en quelque évident danger, ouurez les yeux de la foy pour le voir près de vous, & vous confiez en sa sauue-garde.

5. Dites souuent le petit Office de l'Ange gardien, & consacrez à son honneur le Mardy, luy dédiant toutes les actions de cette iournée.

PRIERE AV BON ANGE.

Gardien.

MOn bon Ange, Sainct & fidel Gardien, à qui la bonté Diuine a commis ma deffense: Ie vous reuere & vous honore en toutes les manieres qui me sont possibles, & ainsi qu'il plaist à Dieu, & vous rendant tres-humbles graces de toutes vos assistances spirituelles & temporelles, puis que c'est vous qui m'avez inspiré tant de bonnes pensées, qui m'avez détourné de tant d'occasions de peché, en dont le secours & le soin m'ont esté fauorables en vne infinité de rencontres. Pour tous ces bien-faits, ie rends mes respects à vostre sainte presence, mes deuotions à vostre affection, & prends toute confiance en vostre bonne conduite: mais sur tout ie me reconnois sensiblement redeuable au dessein que vous auez de me procurer encor vne part en vostre bon-heur eternal, pendant qu'icy bas vous me faites offices de Directeur & de Conseil. Auec cette assurance, ie m'abandonne absolument à vostre garde, scachant qu'il n'en peut estre de plus seure,

X ij

de plus sage, ny de plus constante : ie ne craindray plus les assauts du Demon, contre lequel vous remportez la victoire qu'il entreprend de tentations. Ie vous supplie donc, de me continuër vostre protection pour ce iourd'huy, & pour tout le cours de ma vie que ie dedie à vostre seruice, & en cette intention ayez agreable que ie ne passe aucun iour sans vous rendre quelque deuoir particulier, après celuy qui est deu au Souuerain maistre des Anges, & des Hommes, qui vit & regne aux siecles eternels. Ainsi soit-il.



Abbrege des quatre fins dern. 1. De la Mort, 2. Du Iugement particulier, 3. De l'Enfer, 4. Du Paradis, 5. Du Iugement General.

DE LA MORT.

Quelles sont les choses dernieres qui arriuent à l'homme ?

La Mort. Le Iugement. L'Enfer, ou le Paradis.

Qu'est-ce que la Mort ?

C'est la separation de l'Ame d'avec le Corps.

Qu'elle est la cause de la Mort ? C'est le peché.

Qu'est-ce que la Foy nous enseigne de la Mort ?

Quatre veritez estónantes. 1. Qu'il faut que chacun meure. 2. Que l'heure & le iour sont incertains. 3. Que cette heure viendra lors que nous y penserons le moins. 4. Que du moment de nostre Mort, depend de nostre bon-heur ou malheur eternel.

Qu'est-ce qui nous fera plus de peine à l'heure de la Mort ? Ce sera premierement d'auoir tenu si peu de compte de tout ce qu'on nous aura dit. 2. De nous

voir attaquez de tentations violentes que le Diable nous suggerera pour lors.

Quels fruits devons-nous recueillir d'icy.

1. N'attendre pas à l'heure de la Mort à faire pénitence. 2. Faire toutes nos actions comme si c'estoit les dernières de nostre vie.

DV JUGEMENT PARTICULIER.

Après la Mort qu'arrive-t'il à l'homme ?

Le Jugement particulier qui se fait de son Ame à la sortie du Corps.

Ce Jugement est-il fort à craindre ?

Oüy, car il n'y a plus de lieu miséricorde. 2. A cause de la rigueur du compte qu'il nous y faudra rendre.

Dequoy faudra-il rendre compte au Jugement particulier ? De trois choses principales sur lesquelles nous serons examinez. 1. De toutes les pensées, paroles, œuvres & omissions. 2. De toutes les autres graces que nous auons receu de luy, soit temporelles, soit spirituelles. 3. De tous les momens de nostre vie, bien ou mal employez.

Qui est le Juge deuant qui il faudra rendre cõpte ?

C'est nostre Seigneur Iesus-Christ luy-mesme Dieu & Homme qui sera Juge & partie tout ensemble, & à qui rien ne peut estre caché.

Qui seront nos accusateurs ?

Les Demons & nostre propre Conscience.

Où sont enuoyées les ames à la sortie du corps ?

En Paradis, où en Enfer, où bien en Purgatoire.

Qu'els sont les moyens d'éviter la rigueur de ce Jugement ? 1. C'est de nous le mettre souuent deuant les yeux à l'exemple des Saints. 2. Nous iuger nous-mesmes, & ne iuger personne.

DE L'ENFER.

Après que l'Ame a receu son Jugement & qu'elle est sortie du corps, que devient-elle ?

Elle est conduite en Paradis, ou enuoyée pour quelques temps en Purgatoire, ou précipitée dans les Enfers.

Qu'est-ce que l'Enfer ?

C'est vn lieu au centre de la Terre extrêmement estroit & puant, & remply de feux & de toutes sortes de supplices.

Qui sont ceux qui vont en Enfer ?

Ceux qui ont mal vescu.

Combien de sortes de tourmens y a t'il en Enfer ?

De deux sortes. 1. C'est que les Ames damnées ne verront iamais Dieu. 2. C'est qu'elles souffrent en toutes les parties de leurs corps.

Dites-nous quelques tourmens en particuliers qu'endurent les damnez ?

La faim & la soif enragée, l'aspect horrible des Démons, la puanteur insupportable de ce lieu, la compagnie malheureuse de ceux avec qui ils sont engagez ; mais sur tout les ardeurs intollerables du feu qui y brulle sans consommer.

Les damnez souffriront-ils tous également ?

Non, ils souffriront plus ou moins, à proportion des pechez qu'ils auront commis.

Quand est-ce que finiront ces tourmens ?

Iamais, Iamais, Iamais.

Quel fruit faut-il tirer d'icy ?

1. Penser souuent à ses tourmens, sur tout dans les occasions d'offenser Dieu. 2. C'est de remercier Dieu de ce qu'il ne nous y a pas encor précipitez, nonobstant le grand nombre de nos pechez.

DV PARADIS.

Quel lieu est destiné en l'autre monde à ceux qui auront bien vescu ?

Le Paradis, que nous appellons autrement la vie, la gloire, & la felicité Eternelle.

Qu'est-ce que le Paradis ?

C'est la demeure que Dieu a preparée à ces Esleus, pour les rendre bien-heureux dans toute l'Eternité.

Combien est grand le bon-heur dont iouïront les Saints dans le Paradis ?

Ce bon-heur est si grand qu'il surpasse toutes nos pensées & nos imaginations.

En quoy consiste principalement leur bon-heur ?

En ce qu'ils sont exépts de toutes sortes de maux ; réplis de toutes sortes de biens, en l'ame & au corps.

En quoy consiste la gloire & le bon-heur de l'Ame ?

En ce qu'elle void & connoist parfaitement Dieu, & en luy tout ce qu'elle veut sçauoir, d'où naist vn amour & vne joye incroyable.

Quels sont les aduantages du corps ?

Il y en a 4. principaux, la Clarté, l'Agilité, la Subtilité, & l'Impassibilité, qui seront accompagnez d'vne satisfaction tres-parfaite de tous les sens.

Combien durera ce bon-heur ?

Tant que Dieu sera Dieu, eternellement, sans crainte d'en iamais déchoir.

Quel fruit faut-il retirer de toute cette Doctrine ?

1. Penser souuent au sejour des Bien-heureux.
2. Nous animer à souffrir courageusément toutes les peines de cette vie, puis qu'il ne se peut acquerir par autres voyes que par les souffrances.

DV IUGEMENT GENERAL.

Dequoy est-il parlé dans le 7. article du Simbole ?

Il est traicté du Iugement que doiuent subir tous les hommes.

Combien y a-t'il de sortes de Iugemens ?

Il y en a deux, l'vn General, & l'autre Particulier.

Qu'appellez-vous Iugement particulier.

C'est celuy qui se fait de nostre Ame aussi tost qu'elle est sortie du Corps.

Quest-ce que le Jugement general ?

C'est celuy qui se fera de tous les hommes, en la Vallée de Iosaphat à la Fin du Monde.

Quelles sont les circonstances du Jugement Vniuersel ?

Après les Seditions, les Guerres, les Famines, après l'embrasement vniuersel, qui reduira tout en cendre, après le son effroyable de la Trompette, Nostre Seigneur descendra visiblement du Ciel accompagné de ses Anges, assis en son liét de Iustice, pour Iuger tous les hommes.

Qu'elle Sentence prononcera-t'il pour lors ?

Deux bien differentes, l'une en faueurs des bons, l'autre contre les méchans.

Qu'elle Sentence prononcera-t'il en faueur des bons ?

Venez les benits de mon Pere, posseder le Royaume qui vous est préparé dès le commencement du monde.

Qu'elle est la Sentence qu'il prononcera contre les méchans ?

Allez maudits au feu eternel, qui est préparé au Diable & à ses Anges.

Quels sont les moyens d'euiter la rigueur de ce Jugement ?

I'en remarque trois. 1. C'est de penser souuent à ce Jugement, à l'exemple des Saints. 2. C'est de dire tous ses pechez quand on va à confesse, puis qu'aussi bien tout sera déclaré & manifesté en ce iour. 3. C'est de nous y preparer de bonne-heure, viuans pour cela en bons & veritables Chrestiens.

Comment faut-il faire vn acte de foy de cette verité ?

O Iesus mon Sauueur, Je crois fermement que nous comparoistront tous vn iour denant vous pour estre Iugez de toutes nos actions bonnes ou mauuaises, pour en receuoir chatiment ou recompense, suiuant ce que nous meriterons.



INSTRUCTION DEVOTE du S. & adorable Nom de I E S V S.

Quel est le plus saint Nom qui soit au Ciel
& en Terre ?

C'est le sacré Nom de I E S V S, Nom propre du Redempteur du monde.

Pourquoy est-il le plus Saint ?

Parce qu'il signifie la chose la plus sainte qui se puisse nommer, qui est Iesus, Fils de Dieu, & de la sainte Vierge Marie.

Ce Nom a-t-il esté figuré en l'Ancien Testament ?

Ouy, & par les hommes & par l'Escriture Sainte : par les hommes, Iesus fils de Syrach, grand Docteur de la Loy ; Iesus fils de Iosedech, grand Prestre & Sacrificateur : & Iosué fils de Nun Conducteur du Peuple de Dieu dans la Terre de Promission ; ces trois ont esté la figure. Par l'Escriture Sainte, les Patriarches & les Prophetes l'ont annoncé, Iacob en la Genese 49. le Prophete Habacuc 3. Isaye 45.

Ce Nom des Anciens estoit-ce le mesme que celui du Fils de Dieu ?

Il y a autant de difference qu'entre la Figure & la S. Thei Verité, ceux-là n'ayans sauué que temporellement, *3. p. 9. 37. a. 2.*

Qui a esté l'Autheur de ce Nom ?

Dieu mesme, patce que luy seul auoit autorité sur la personne de son Fils, & en connoissoit la Dignité, *Origen. hom. 4.* les Perfections, & la Fin pour laquelle il luy imposoit. *in Luc.*

Qui est-ce qui l'a annoncé ? L'Archège S. Gabriel.

A qui l'a-t-il annoncé ?

Luc. 6;

1. A la bien-heureuse Vierge Marie. 2. A saint

Ioseph. 3. Aux pauvres Pasteurs de la Iudée.

La personne du Fils de Dieu estant infinie se peut-elle exprimer par vn seul Nom ?

Non, voila pourquoy l'Escriture Sainte luy en attribue plusieurs.

Qui sont-ils ?

Le Prophete Isaye luy en donne six, sçauoir est ;
 Cap. 9. Admirable, Conseiller, Dieu, Fort, Pere du Siecle futur, & Prince de paix. Le grand S. Bernard dit
 Serm. qu'il a esté Admirable en sa Naissance: Conseiller en
 10. sa Predication : Dieu en son Operation : Fort en sa Passion : Pere du Siecle futur en sa Resurrection: Et le Prince de Paix en la Beatitude. S. Iean l'Euangeliste adjouste en s^{on} Apocalypse, qu'il est le Seigneur des Seigneurs; dénonçant par ces Noms, sa Diuinité & son Humanité.

Apocal. 19.

Gregor. *Et pourquoy s'est-t'il reserue le seul non de Iesus?*
 hom. 13.

1. Parce qu'il comprend tous les autres en perfection. 2. La pluspart des autres noms, luy conuiennent par droit naturel entât que Fils de Dieu, mais il a acquis celuy de Iesus par ses trauaux, & par ses propres merites.

Que signifie donc sommairement le Nom de Iesus ?

1. Il signifie Sauueur, c'est à dire, vn Dieu fait homme, Pauvre, Méprisé, Aneanty, Inconnu, Crucifié, Sacrifié, Mort, Resuscité pour les hommes.

2. C'est vn abregé de toutes les actions du Fils de Dieu, & de tous les Mysteres qu'il a operé sur Terre pour le salut des hommes.

Quand luy a-t'il esté imposé ?

Huict iours après sa naissance, en la premiere effusion de son Sang, au commencement de l'année, comme si c'estoit vn diamant precieux an chassé dans
 Cartha-
 gen. de
 Christo l'anneau sacré, de tous les Mysteres que l'Eglise celebri-
 folio. 2. lebre en ce jour.

Il y a donc quantité de raretez en ce Nom ?

Ecoutez S. Bonaventure : il a esté, dit-il, consacré In cōp. Theo. verit. de Chr. humani rat. lib. 4. c. 12. dès l'Eternité, figuré dans l'Antiquité, désiré des Prophetes, prophétisé des Saints Peres, nommé de Dieu mesme, annoncé par la sainte Vierge, magnifié par les Apostres, témoigné par les Martyrs, loué par les Confesseurs, saouré par les saintes Vierges, exalté par tous les Saincts, enfin adoré par tout le monde. Il adjouste dauantage, que les cinq lettres de ce Nom sont Mysterieuses : La 1. Signifie qu'il est la Ioye des desolez. La 2. Qu'il est l'Eternité des viuans. La 3. la Santé des Malades. La 4. l'Vtilité des indigens. La 5. la Satiété des affamez.

Quelles sont donc les principales qualitez de ce Nom ?

L'Ecriture Saincte l'appelle Admirable, Sainct, & Terrible. Psal. 80.

Il est Admirable, en ce qu'il nous represente vn Dieu fait homme, vn Eternel temporel, vn tres-grand tres-petit, vn Tout-puissant vn Enfant, vn Immortel mortel.

Il est Saint, parce qu'il contient & opere toute saincteté; le monde a esté conuertty & sanctifié à la Predication de ce Nom. S. Paul à la voix de Iesus, fut changé de persecuteur en Apostre.

Il est Terrible: 1. à Iesus-Christ mesme, pour les trauaux & tourmens qui luy ont cousté. 2. Pour les Martyres qu'ont souffert les Saints: en la confession de ce Nom 3. En ce qu'il est la terreur & l'épouuante à toute la puissance des tenebres.

S. Bernard adjouste vne autre qualité, ce S. Nom, dit-il, est vne huile répanduë qui éclaire, qui nourrit, & qui guerit; qui éclaire parmy les tenebres du peché, qui nourrit & rassasie de la faim spirituelle, & qui guerit de toutes sortes de maladies : Bref Serm. 15 in Cāt. Cant.

Iesus est vn miel sur la langue, vne douce harmonie dans l'oreille, & vne parfaite joye dans le cœur.

Mais pourquoy représenté-t'on ce Nom comme vn Soleil ?

*Sur. in
vita S.
Bernar
dini.*

Cela vient du temps de S. Bernardin de Sienne Religieux de S. François, lequel preschant si fortement contre le Ieu de Cartes, que tous les Auditeurs les jetterent au feu, ce que voyant vn homme qui traualloit en cét ourage, s'en alla plaindre au Saint, luy representant son extremité, ne pouuât plus vendre de sa marchandise; le Saint luy demande s'il ne sçauoit point vn autre mestier, répond que non, en mesme temps il luy forma vne figure ronde, l'environne de rayons comme vn Soleil, y met le S. Nom de I E S V S au milieu, & commande à cét homme d'en faire de mesme, ce qu'ayant fait quelque temps il deuint fort riche, & grandement à son aise: voila pourquoy on dépeind ordinairement S. Bernardin, avec le Nom de Iesus en la main.

Et que signifie ce Soleil autour du Nom de Iesue ?

*Marchã
vi lib. 1.
Horin
Past. le-
st. 8.*

Cela nous represente la Diuinité, & nous pouuõs adjoûter que les rayons qui regardent en haut, signifient que ce Nom diuin illumine & glorifie la Cité de Dieu, c'est à dire, les Anges & les Bien-heureux: Les rayons qui regardent en bas, nous montrent que ce Nom cause beaucoup de rafraichissement aux Ames du Purgatoire, & de terreur à celles qui sont en Enfer: Ceux du costé droit, nous apprennent que toutes les graces & vertus qu'õt les Iustes, c'est en vertu de ce Nom: & ceux du costé gauche, font voir que tous les pecheurs ne peuuent esperer misericorde, qu'en ce Nom de salut.

Pourquoy a-t'il esté attaché au haut de la Croix du Fils de Dieu ?

Origene dit que ce fût pour seruir de Couronne

à la teste de N. Seigneur : Le venerable Bede assure que ça esté pour faire paroistre la Majesté du Roy dans l'infirmité de l'homme, ça esté aussi pour faire voir que la Croix seule estoit l'vnique esperance de salut, on peut adjouster que comme le Souverain Pontife de l'Ancien Testament, offrant son Sacrifice, portoit sur son front le Nom ineffable de Dieu ; ainsi l'a pratiqué le Souverain Pontife de la Loy Nouvelle, offriät le sien sur l'Autel de la Croix.

De tout ce que dessus il s'ensuit donc qu'il faut rendre vn grand bonheur à ce saint Nom ?

S. Bernardin cy-dessus mentionné, medite pieusement en vn Sermon que l'Apostre S. Paul ayant esté rauy au troisiéme Ciel, passant au milieu de tous les chœurs des Esprits celestes, arriué au Thrône de Iesus-Christ, tout remply d'amour & d'extase, prononça le S. Nom de Iesus, & qu'en mesme temps tous les Esprits bien-heureux flechirent les genoux, ce qui luy fit dire depuis que toute Creature du Ciel, de la Terre, & sous la Terre, se prosterne à la prononciation de ce Saint Nom. Ser. 49.

Il y a donc commandement de l'honorer ?

Les Saints Pontifes l'ont commandé expressémēt, ce qui est porté en vn Canon du Concile general de Lion. Le Pape Clement VII. en a institué la Feste, & y a accordé de tres-grandes Indulgences, mesme en tous les Offices Ecclesiastiques, & au Saint Sacrifice de la Messe, il ne se prononce iamais qu'avec respect & reuerence. Lib. 6.
decret.
de Im-
muni-
tas. Ec-
clesia.

Les Saints ne l'ont-ils pas aussi beaucoup honoré ?

Saint Paul Apostre & Predicateur de ce Nom, l'a prononcé dans ses Epistres par hōneur & par amour 219 fois. Saint Ignace Martyr l'auoit graué dans son cœur en lettre d'or. S. François d'Assise ne le prononçoit iamais qu'avec vne suavité extraordinaire, Surius
in vita
Ignatis
& alii.

& a ordonné par Testament que ses Disciples l'honorassent. Saint Augustin, comme il témoigne luy-mesme, y a eu vne tres-grande deuotion dès sa tendre jeunesse.

Est-ce assez d'honorer ce saint Nom ?

Non, mais il le faut inuoyer : S. Ambroise dit, si vous craignez la mort, Iesus est la vie : Si vous aspirez au Ciel, Iesus est la voye : Si vous manquez de nourriture, Iesus est la viande : Si vous languissez de soif, Iesus est l'eau rafraichissante : Si vous estes accablez de trauail, Iesus est la Couronne. Vo⁹ voyez par là combien il est vtile d'inuoyer ce S. Nom.

Il est donc bon de l'inuoyer souuent ?

AB. 4. Il est a propos de le faire à toute heure, s'il est possible, puisque c'est vn Nom sans lequel nous ne pouuons estre sauuez.

Quand le doit-on particulièrement inuoyer ?

Es Tentations, Afflictions, Maladies, & principalement à l'article de la mort.

N'est-ce pas la coustume d'inuoyer ce saint Nom sur les Malades & sur les Possedez ?

Saint Pierre & S. Iean montans au Temple, guerirent ce fameux Paralitique, qui mandiot à la porte, par la vertu de ce Nom, en disans au Nom de Iesus, leue toy & marche.

Apolog. 1. Saint Iustin le Martyr, rapporte que c'estoit la pratique ancienne parmy les Chrestiens, de chasser les Démons des corps possedez par l'inuocation de ce Baron. Saint Nom.

an. 26. *Dieu n'octroye-t'il pas ce qu'on luy demande par l'entremise de ce S. Nom ?*

Oüy, nostre Seigneur la ainsi promis, voir mesme l'Eglise sa chere Espouse luy offre toutes ces prieres en vertu de ce S. Nom

Qui sôt ceux qui ont vne vraye deuotion à ce Nom ?

Ceux la qui trauaillent efficacement à leur salut , & autant qu'ils peuuent au salut du prochain.

Comment faut-il donc prononcer ce Nom adorable?
Les choses Saintes se doiuent traiter Sainctement , Anciennement ce S. Nom de Dieu estoit prononcé peu de fois en l'année, maintenant le Nom de Iesus se peut prononcer à toute heure , pourueu que ce soit avec respect, reuence, & deuotion.

Quel a esté la fin de ceux qui ont aimé & bonoré le Saint Nom de Iesus ?

Elle a esté tousiours tres-heureuse. S. Bernardin grand zelateur de ce Nom, mourut pendant que ses confreres chantoient au Chœur , *Pere i'ay manifesté ton Nom deuant les hommes.* S. François rendit l'esprit, disant ces paroles. *Tirez mon ame, Seigneur, de la prison pour confesser vostre S. Nom.* S. Louys au dernier soupir dit ces paroles. *Seigneur ie chanteray deuant les Anges, & confesseray ton Nom.* La Teste de S. Paul en son Martyre fit trois sauts, prononçant trois fois le Nom de I E S V S, & en mesme temps rejallir trois belles fontaines d'eau claire.

Baron.
an. 96.

A LA GLOIRE DV SAINT NOM
DE IESVS.

I E ne veux autre chose
Ie ne veux rien sinon ,
Que dans mon cœur repose
De I E S V S le Saint Nom ;
Tout sans luy ie meprise ,
Sans luy tout me desplaist ,
C'est luy seul que ie prise
C'est luy seul qui me plaist.
C'est ce Nom admirable
Que iadu Gabriel,
Messager honorable
vous apporra du Ciel ;

Pour l'enfant de Mario
Qui deuoit de sa main,
Oster de tyrannie
Ce chetif genre humain.
Nom du plus haut merite
Qui iamais ait esté ,
Que d'auoir il merite
Par son humilité,
Demans qui se prosterno
D'un cœur deuoteux,
Tout ce qu'en soy enferme
La grand' voule des Cieux ;

O mon doux I E S V S , Soyex mon I E S V S ;



EXPLICATION DEVOTE, Du tres-sainct & tres-honorable NOM DE MARIE.

Que est le Nom le plus Saint deuant Dieu
parmy les pures Creatures?

C'est le Saint Nom de MARIE, Nom
propre de la Mere du Fils de Dieu.

Pourquoy est-il le plus Saint ;

Parce que au raport de S. Ambroise, de S. Ber-
nard & de S. Anselme, il est venu du Ciel, & a esté
preparé pour la plus Sainte de toutes les Creatures.

*S. Amb.
ser. de
Nativ.*

Ce nom a-il esté figuré dans l'Ancien Testament ?

*S. Ber.
sub.*

Oüy, la sœur de Moÿse a eu l'honneur de porter ce
Nom.

*Missus.
S. Am-
sel. lib.*

Et pourquoy la nomma-t'on Marie ?

*de Con-
cept. V.
c. 2.*

1. Pour ce qu'elle nasquit iustement au temps que
le Roy Pharaon commanda qu'on jettast dans la
mer les enfans des Hebreux : car ce mot de MARIE,
signifie amertume de la mer. 2. Ce fut à cause qu'elle
deuoit estre le chef des ~~hommes~~ ^{filles} qui deuoient pas-
ser la Mer rouge, comme ~~soil~~ ^{soit} Moÿse deuoit
estre le chef des hommes ; selon ~~un~~ ^{une} autre explica-
tion de MARIE, qui signifie maistresse de la mer.
3. Pour estre l'ombre & la figure, au raport de saint

*Exhort.
ad Virg.*

Ambroise, de la bien-heureuse Mere de Dieu.

En quoy la t'elle figurée ?

1. En ce qu'elle a vescu en perpetuelle chasteté. 2.
Pour auoir aydé à titer le peuple d'Israël de la capti-
uité d'Egypte, & le conduire en la terre de promif-
sion, ainsi que la saincte Vierge a aydé à tirer le
monde

monde de l'estat de perdition, pour le conduire au salut eternel

Qu'elles sont les principales significations de ce Nom ?

Selon les Docteurs de l'Eglise, ce mot de MARIE S. Bon. in spec. b. m. signifie Mer d'amertume, Estaille de mer, Illuminée, Illuminatrice, & Maîtresse. Albert mag. in Cap. 1. Luc.

Pourquoy tant d'interpretations ?

Pource qu'une seule (dit S. Bernardin de Siene) ne fust pas pour exprimer toutes les grandeurs de ce Nom.

Que veut dire ce mot de Mer ?

C'est cōme la mer est vn ramas de toutes les eaux ainsi la sainte Vierge est vne mer, par la plénitude des graces & des vertus, qui y sont ramassées, car en elle se trouuent les graces des Anges, des Patriarches, des Prophetes, des Apostres, des Martyrs, des Confesseurs & des Vierges : ainsi elle est vn océan de graces en immensité pour les communiquer à tout le monde, & en profondeur pour l'excellence de toutes les vertus, qui se trouuent en elle & voyla pourquoy S. Pierre Chrysologue l'appelle le College de Sainteté. S. Bon. in spec. b. m. lect. 3.

Et pourquoy mer d'amertume ?

1. Pour les grandes douleurs, & angoisses sensibles qu'elle sentit en la Passion de son fils. 2. Elle est mer d'amertume à l'égard du Diable & de ses Anges preuaricateurs, comme fut la mer rouge à l'égard des Egyptiens. 3. C'est dans cette mer qui se noyent toutes les heresies qui se souleuent dans l'Eglise, *cunctas hereses sola interemisti* S. Bon. loc. c.

Pourquoy l'appelle-t'on Estaille ?

1. Pour la pureté de la Conception, de la Naissance, de la vie & de la mort. 2. Comme l'Estaille produit son rayon sans corruption ny sans diminution:

Y

ainsi la sainte Vierge a enfanté son fils, sans corruption & sans diminution de sa pureté. 3. Elle est Estoile par son vtilité, conduisant le monde au port de salut, par ses lumieres, par ses prieres & par son exemple.

Et pourquoy Estoile de mer?

Par ce mot de mer on entend la vie presente, qui est comme vne mer agitée, & troublée de tempestes, de naufrages & de perils, & c'est sur cette mer orageuse que preside cette benigne Estoile, par ses douces & salutaires influences.

Pourquoy l'appelle-t'on Illuminée?

1. Pour la grande abondance de graces qu'elle a receuë dès l'instant de sa Conception. 2. Pour la presence corporelle du Fils de Dieu, qu'elle a porté neuf mois dans son ventre sacré.

Pourquoy Illuminatrice?

1. Pour la clairté de sa vie & de ses exemples. *Cuius vita inclyta cunctas illustrat Ecclesias.*

2. Pour la multitude de ses bien-faits enuers tous les mortels, comme vne autre nuée à l'égard des enfans d'Israël. 3. Pour la grandeur de sa gloire qui illumine le Ciel comme le Soleil fait le monde.

Pourquoy la nomme-t'on Maïstresse?

1. Pource qu'elle est venuë au monde sans peché. 2. Pource qu'elle est mere, fille & espouse du Roy du Ciel & de la terre, & ainsi son Domaine s'estend par tout, puisque celuy qui domine par tout, luy a mesme esté sujet: & le deuot Penitencier de Rouën, Richard de S. Laurent, a bien osé auancer qu'il estoit croyable que Iesus-Christ auoit plusieurs fois flechy le genoux deuant-elle.

3. L'Eglise la qualifié Reyne de tous les Anges, & de tous les Saints du Paradis, & de tous les hommes de la terre.

*Lib. 4.
de laud
Virg.*

Qui n-t il encore a obseruer sur ce S. Nom?

S. Bonauanture remarque qu'il est nommé sept *In spec:* fois dans l'Euangile, pour signifier les sept vertus *c. 4.* opposées aux sept vices capitaux. Vn autre Auteurs observe que chaque lettre du Nom de *Maria*, signifie vne pierre pretieuse. La 1. Vne Marguerite, qui est de couleur blanche, qui recrée & conforte le cœur au milieu des perils & des dangers. La 2. Vne Amethiste la plus belle d'entre les perles rouges, qui rend l'homme victorieux & luy donne vn bon entendement. La 3. Vn Ruby ou Raben, qui a vne singuliere vertu contre la morsure des scorpions. La 4. Le Iaspe qui a vne vertu particuliere pour concilier l'amitié des autres. La 5. Asbestos qui naist en Arcadie, & tire son nom de feu & qui estant vne fois allumée ne peut iamais s'esteindre: toutes lesquelles propriétés conuiennent parfaitement à la sainte Vierge à raison des diuers benefices qu'elles confere au genre humain. On peut adiouster que ces memes lettres nous representes sommairement les principales qualités de la Vierge, à l'égard du salut des hommes: M. Signifie Mediatrice ou mere de misericorde: A. Aduocate generale du genre humain. R. Reparatrice des ruines tant des Anges que des hommes: I. Illuminatrice, soit de l'Eglise triomphante soit de la militante: A. Auxiliatrice des ames tant en la vie qu'à la mort, & mesme après la mort. De plus les cinq lettres de ce Nom, ont esté figurées par cinq nobles Dames de l'ancien Testament. La 1. lettre du Nom, desquelles composent le nom de *M A R I E*, sçauoir est, Michol par sa pieté, Abigail par sa prudence, Rachel par sa beauté, Iudith par sa chasteté & Anne par sa fecondité.

Qui a imposé ce Nom à la Sainte Vierge?

C'a esté ses parens selon la Coustume des Iuifs,

Y ij

l'ayant receu du Ciel, comme il a esté dit cy-dessus.

Quand luy a-t'on imposé ?

Le 17. Septembre, qui estoit le mois le plus solemnel & le plus mystereux, qui fut parmy les Iuifs.

Pourquoy ce mois estoit-il plus solemnel que les autres ?

1. En ce que comme ils obseruoient soigneusement le septiesme iour & la septième année, aussi gardoient-ils religieusement le septième mois. 2. Outre la Neomenie & les Sabasts festes ordinaires parmy les Iuifs, ils auoient en ce mois plusieurs festes tres-solemnelles : Le 1. iour estoit la feste des Trompettes, le 10. celle de l'Expiation : le 14. celles des Tabernacles : le 22. celle de la Recolte : & outre cela il y auoit encore la feste de la Dedicace. Marque infaillible de la Prouidence de Dieu, que la plus sainte de toutes les Creatures soit venuë au monde, dans le plus saint de tous les mois de l'année.

Que remarquez-vous dans l'Escriture Sainte touchant la grandeur de ce Nom ?

Le remarque 1. que S. Gabriel saluant la Vierge ne la nomma pas de prime abord par respect & reuerence, ne s'estimant pas digne de prononcer ce S. Nom, bien qu'il le nommast, puis après ayant reconnu son humilité. 2. S. Luc Chap. 7. parlant de Marie Magdelaine qui se vint jeter aux pieds de N. S. toute remplie de pechez ne l'appella pas MARIE, crainte de souiller ce saint Nom, mais il la nomma V. le femme pecheresse, & au Chap. suiuant lors qu'elle fut en grace il l'honora de ce nom.

*Sim. de
castil.
2. de V.
c. 4.*

*Richardus à S.
Lauréin*

Quels Eloges ont donné les Saints Peres à ce Nom ?

S. Pierre Chrisologue l'apelle l'Enseigne de la Virginité, l'honneur de la Pudicité, le iugement de la chasteté, le sacrifice de Dieu, la vertu de l'hospi-

*Scrin.
146.*

talité. S. Bonaventure dit que c'est vn Nom celebre dans toute l'Eglise, qu'il est tres-Saint, tres-doux & tres-digne. Le tres-sage Idiota assure que c'est vn Nom, sur tout Nom, qui renforce les debiles, qui guerit les langoureux, qui illumine les aueugles, qui amollit les endurecis & qu'il est de telle excellence qu'il réjouit le Ciel & la Terre.

In spec!
b. Virg:
Cap. 5:
de Nom
Virg.
Mar;

Quel bonneur luy portoit-on anciennement?

Pierre de Blois rapporte qu'à la prononciation de ce Nom, on auoit accoustumé de flechir le genoux en terre, & qu'en entendant ce Nom, les peuples faisoient vn tres-grand bruit par vn excez de respect & de reuerence.

Serm?
28. in
Assumpt!
B. Virg.

S. Gerard Euesque de Canade & Martyr, instruisit les Peuples de Hongrie, de ne pas nommer ce Nom de Marie par respect & reuerence, mais de l'appeller Nostre-Dame, que s'ils le prononçoient ou l'entendoient prononcer, qu'ils flechissent le genoux en baissant la teste.

Sur. 24
Sept.

De qu'elle pratique se sermoit-on encore?

Quelques Saints Personnges auoient de coustume de ne rien refuser de ce qui leur estoit demandé au Nom de MARIE, c'estoit la pratique de S. Gerard cy-dessus mentionné, de sorte que ceux qui l'auoient offensé, obtenoient bien-tost pardon par ce moyen, les prisonniers s'en seruoient aussi pour obtenir la liberté. Vn Religieux de S. François trouua cette inuention pour attirer à son Ordre, ce grand Docteur de Paris Alexandre Halés Maistre de S. Thomas, sçachant qu'il auoit fait vœu de ne rien refuser au Nom de la Sainte Vierge.

S. Aug.
3. pars.
tit. 24.
c. 8. §. 1.

Comment les Saints l'ont-ils particulièrement honoré?

Le bien-heureux Albert Religieux du Monastere S. Crespin, qui viuoit l'an vnze cent 40. en le pro-

Sur. 7.

Capit. nonçant flechissoit les genoux cent fois le iour, & se prosternoit cinquante fois en terre de son long. Le bien-heureux Herman Religieux de l'Ordre de Premonstré, rencontrant ce S. Nom en recitant son Office, se prosternoit par terre, & en cét estat il ressentoit des douceurs, qui surpassoient celles de tous les plus doux & plus agreables par terres de l'Vniuers.

Que dit la Sainte Vierge mesme de cét honneur ?

Lib. 2. c. 9.

Voyés comme elle parle és reuelations de sainte Brigide, mon fils, dit-elle, de sa grace a tellement honoré mon Nom, qui est M A R I E, que les Anges l'entendans se réjouissent, les Ames du Purgatoire ressentent, des rafraischissemens, les Anges gardiens redoublent le soin du salut de ceux qui sont en leur garde, & les Demons tremblent, & sont contraints de quitter prise au plus violent de leurs combats.

Comment l'honore-t'on à present ?

On ne le nomme iamais qu'on ne fasse vne particuliere reuerence, mesme dans le S. Sacrifice de la Messe, & és autres Offices diuins, il y a obligation de s'incliner.

De ex. cell. v.

Qu'elles sont donc les principales prerogatiues de ce Nom ?

c. 6.

In P. sal. Virg.

S. Anselme dit qu'il déliure de toute sorte de danger. S. Bern. assure qu'il ne se pense & ne se prononce qu'avec grande ioye & douceur. S. Bonauen-ture soustient qu'il rend la paix & la tranquillité à l'ame. S. Antoine de Padoüe enseigne qu'il est vne ioye au cœur, vn miel à la bouche, & vne douce harmonie en l'oreille.

Dom. 3. quadr.

De quels dangers est-on deliuré par ce Nom ?

Lib. 7.

cap. 102.

De toute sorte, les Histoires de tous les siecles en font foy. Vincent de Beauuais rapporte qu'un Soldat ennemy de Dieu & de la pureté, s'estant trans-

porté dans vn mauuais lieu, y rencontrant vne femme nommée M A R I E, n'en voulut iamais approcher par le seul respect de son Nom.

Quelle est donc la grande douceur de ce Nom ?

Le deuot Richard de S. Laurent estime que l'on ^{Lib. 12?} prononce la seconde syllabe de ce mot, longue, pour ^{de Laud} en goûter plus long-temps la douceur. Au rapport ^{Virg.} de Cæsarius vne fême le prononçant cinquante fois par iour, sentit en mesme temps comme vn miel en sa bouche. Et Nostre Seigneur estant sur la Croix, dans l'amertume de ses tourmens se voulut priuer de cette douceur appellant sa mere femme & non pas M A R I E.

Comment ce Nom apporte-t'il la tranquillité à ^{Aloyssi}
l'Ame ? ^{nous}

S. Ioseph estant en peine pour la grossesse de son Espouse, sitost qu'il eut entendu les paroles de l'Ange *prend* M A R I E, le voila appaisé, Sainte Marie Magdelaine estant en peine où estoit son Seigneur après sa Resurrection en ce mot de M A R I E elle le connoist, l'adore & se jette à ses pieds. ^{4 Elect.}
^{umb. 10.}
^{nn. 22.}

Quelle est la force de ce Nom ?

Elle est admirable, S. Bonaventure rapporte de S. Bernard, que les ennemis n'aprehendent pas tant les forces d'une armée puissante & nombreuse, cōme les demons redoutent le S. Nom de M A R I E, de laquelle l'Eglise chante qu'elle est terrible comme vne armée bien rangée.

A ce que ie voye ce nom de Marie est grandement Saint ?

Aussi est-il, S. Pierre Damien assure qu'il a esté ^{Serm.} puisé dans le Tresor de la Diuinité, afin que tout ce ^{de ann.} qui est au monde fut refait avec luy. C'est vn nom ^{B. Virg.} plain de grace & de gloire & au sentiment de toute

l'Eglise c'est vn nom de sainteté ; d'où s'ensuit que celles qui l'ont reçu au Baptême, le doivent grandement honorer par la sainteté de leur vie, spécialement par l'Humilité, la Pureté, & la Charité.

Est-il a propos d'appeller Marion, Marotte, les petites filles qui se nomment Marie ?

Non, c'est vn abus qu'il faut corriger, elles n'ont pas reçu ce nom au Baptême, ce n'est pas assez reuerer ce sacré Nom de M A R I E, qui est tant honoré au Ciel & en Terre, des Anges & des hommes. Ce qui se peut entendre aussi de la coustume de mal pronocer les autres Noms des Ss. dans le Christianisme.

Il est donc grandement vtile d'inoquer ce S. Nom.

*Hom. 2.
super
ap. 1. est.*

C'est la croyance de toute l'Eglise, il se prononce ordinairement avec le S. Nom de Iesus, pour faire voir de qu'elle efficace il est, écoutez ce qu'en dit S. Bernard : Estes-vous agitez de tentations, de tribulations, de tristesse & de desespoir ; Estes vous accablez de vices, de miseres & de pauvreté : Estes-vous exposez au milieu des perils & des hazards de cette vie, pour tout remede inuoquez M A R I E.

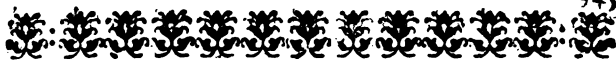
Cette Inuocation n'a-elle pas seruy aux animaux ?

*Bart. 13
de coro.
10. Ma.*

Ouy, Bernardin du Buis Religieux de S. Francois, rapporte qu'une jeune fille ayant appris à vn petit oyseau ces deux beaux mots, *Aue Maria* : Il arriua par malheur qu'un oyseau de proie se jette sur luy & l'emporte ; Ce pauvre petit se voyant aux extremitez de sa vie recourus à son *Aue Maria* ; chose admirable, voila qu'en mesme temps son ennemy tombe mort sur la place, & luy s'en retourna sain & sauf dans le sein de sa Maistresse.

Quand le faut-il inoquer ?

En toute Aage, à toute Heure, & en tout Temps ; mais spécialement à l'article de la Mort, pour estre preserué des Ennemis du Salut.



L'OBLIGATION Q'ONT les Chrestiens d'aymer leurs Ennemis.

Raisons de ce Commandement.

LA premiere de toutes les raisons qui oblige les Chrestiens d'aymer leurs Ennemis, est le Commandement que N. S. en a fait dans l'Evangile, *Vous avez entendu, dit ce divin Legislat*^{Math. 5}*eur, que l'en vous a dit, tu aymeras ton amy: Et tu bayras ton Ennemy: mais moy ie vous dis, aymez vos Ennemis, faites du bien à ceux qui vous ont en hayne; priez pour ceux qui vous persecutent & vous talonnent. Voyla les termes du Commandement, comme si N. S. vouloit dire, depuis que vous estes devenus mes Disciples, vous vivez sous vne loy, non plus de rigueur, mais d'amour, qui banit toutes les inimitiez des cœurs, & qui y fait entrer l'Amour & la Charité envers tous & par vne profession particuliere envers les Ennemis. Car d'aymer ses Amis, c'est vne chose qui est commune à tous les hommes: mais d'avoir de la bonne volonté pour ses Ennemis, c'est le propre des Chrestiens, & le vray esprit de la Loy nouvelle, que ie vous suis venu enseigner. Pesez bien les parotes de ce Commandement, sans l'observance duquel, non plus que de tous les autres, il n'y a point de pardon à esperer de nos pechez en ce monde ny de Paradis en l'autre, puisque que c'est vne verité de foy, que nous serons mesurez en la mesme mesure, que nous mesurerons les autres; Verité que nous mesmes rati-*^{Luc. 6.}

fions tous les iours quand nous ne demandons à Dieu le pardon de nos fautes, qu'à condition de pardonner aux autres.

La 2. raison est fondée sur les grands auantages qui nous reuiennent de cet amour enuers nos Ennemis & de la reconciliation que nous recherchons avec eux. Souffrir ou pardonner vne injure, disent les Peres, est la plus grande aumosne, & le sacrifice le plus agreable que nous puissions offrir à Dieu, c'est vne action, qui nous met dans l'entiere possession de nous mesmes, & dans vn repos d'esprit qui ne peut estre esbranlé, nous pouuons encore adjoûter que c'est vne actiõ si noble & si glorieuse, qu'elle nous merite auprès de Dieu, la qualité de ses enfans & de ses imitateurs: Elle est si auantageuse pour ce luy qui l'a fait, que c'est l'assurance ordinairement de son salut, la marque de sa predestination, & vne disposition infaillible pour obtenir pardon de ses pechez. Au contraire les esprits altiers & vindicatifs, outre les inquietudes perpetuelles qui les rendent insupportables à eux mesmes, outre les enuies & les jalousies qui les deuorent, & les malheurs spirituels & temporels qui tousiours les accompagnent, ils perdent avec la paix & la grace de Dieu, le fruit de toutes les bonnes œuures qu'ils font, leurs prieres ne seruent qu'à les condamner dauantage, leurs offrandes sont inutiles & abominables deuant Dieu, ils se rendent esclaves du Demon, & ce qui leur deuroit seruir d'occasion de salut, c'est d'où ils forment l'instrument de leur perte.

La 3. raison, est la qualité de celuy avec lequel nous auons à demesler quelque chose, vous vous offensez d'une injure, ou de quelque dommage qu'on vous a fait: mais qui est celuy qui vous a offensé? C'est vostre semblable & vostre frere, que Dieu à

*S. Aug.
in En-
chirid.*

Luce. 21.

*1. Ioan. 3.
Math. 6*

*S. Chryf.
hom. 51.
ad Pet.
Gal. 5.*

*Math. 5.
S. Chryf.
serm.
139.*

*S. Aug.
de ver.
Domini*

aymé de toute eternité, pour lequel il a versé son sang, qui est destiné à vn bon-heur eternal. D'ailleurs, c'est peut-estre la foiblesse de son âge ou de son sexe, la preoccupation d'esprit, la passion ou la legereté qui l'ont fait parler ou agir de la sorte: & quand mesme ce seroit par malice, & qu'il vous sēbleroit du tout indigne de pardō, la consideration de N. S. n'est elle pas assez forte pour obtenir cette grace de vous, ne le merite-t'il pas bien, luy qui tous les iours vous pardonne & beaucoup plus d'injures & incomparablement plus grandes, qui vous le demāde qui vous y oblige, & qui l'attend de vous?

Adjoustez à toutes ces raisons, que s'il est naturel d'aymer ceux qui nous font du bien, nos Ennemis nous procurant par leurs persecutions le plus grand de tous les biens qui est la beatitude, quel plus puissant motif poutons nous auoir de les aymer & leur vouloir du bien?

Math: 5

Voudriez vous donc maintenant à l'apetit d'vn desir de vengeance, pour vne fumée d'honneur, pour vne injure souuent imaginaire, desobeyr à vostre Souuerain maistre, renoncer à l'esprit du Christianisme, refuser à Dieu ce qu'il vous demande, & vous rendre inexorable à l'endroit d'vne personne qui vous touche de si près?

1. Cor: 13

**A QVOY CE PRECEPTÉ OBLIGE
LES CHRESTIENS.**

Ce Commandement nous oblige à certains actes qui se raportent à trois chefs principaux, dont les premiers regardent les sentimens du cœur, les autres les témoignages de la parole, & les derniers les signes exterieurs de l'amitié que l'on doit faire paroistre par les actions.

1. Dans le cœur on doit estouffer autant qu'il est possible, tous les mouuemens de haine & de vengeance

Leuit: 19

ce , pardonner volontiers les torts & les injures qui nous sont faites : & nonobstant tous les raisonnemens , & toutes les repugnances de la nature corrompüe, se faire violence pour aymer ceux qui nous hayssent , pour se jouir de leur bon-heur, & s'attrister du mal qui leur arriue:& tout cela pour l'amour de Dieu.

Math.
18.
Tob. 31.

2. Pour ce qui est des paroles, bien loin de rendre injure pour injure, de médire de nostre Ennemy, ny de ce qui le regarde, de diminuer ses loüanges, de faire des reproches, ou d'vser de menaces : on doit dans les compagnies ou l'on se rencontre, selon les occasions, en parler en bonne part, défendre son party & prier Dieu pour luy, & ne permettre pas que pour flatter nos passions, & justifier nos sentimens, ou en parle mal en nostre presence: Mais cõme cette disposition de cœur que nous devons avoir pour nos Ennemis ne paroît pas encore tant dans les protestations, que par les œuvres; N. S. qui ne veut pas que nous aymons seulement de paroles, par cõpliment, & en apparence, mais veritablement & affectionnement.

Rom. 12
1. Joã. 3

3. Demande en troisieme lieu, des effects & des témoignages exterieurs : comme sont de les voir de bon œil, les saluer, leur parler avec demonstration d'amitié, les visiter chez eux, & recevoir leur visites chez nous, si cela est jugé necessaire, leur rendre services dans les rencontres, leur faire l'aumosnes dans la necessité: & pour renfermer tout en peu de mots, se comporter envers eux, comme Dieu se comporte envers nous quand il nous a pardonné, lequel ne se ressent de nos offenses, non plus que s'il les avoit oubliées, qui ne semble occupé qu'à nous faire du bien & de qui la bonté est montée à tel excez qu'il semble se plaire à faire plus de grace à ceux

Luc. 6:

Rom. 12

Coloss. 3.
1/a. 38.

qui ont esté engagez dans les plus grands pechez, qui fait vne plus grande feste dans le Ciel quand il reçoit à pardon vn pecheur, que quand il maintient plusieurs iustes dans leur Innocences.

RESPONSES AUX OBJECTIONS.

La premiere difficulté qu'en oppose au pardon des Ennemis est de dire ; *Je ne scaurois gagner sur moy de luy vouloir & Procurer du bien, car il m'a trop offense.*

R. Il faut deux choses pour ce vaincre en ce point.

1. La grace de Dieu particuliere: pour laquelle il faut prier souuent & ardamment. 2. Vne fidele coope- Math. 11
ration à cette grace, & partant se faire vn peu de violence sans laquelle on n'obtient point le Ciel.

2. *Mais comment pardonner a vn Ennemy en qui tout est odieux iusques au Nom ?*

R. Aussi ne demande-t'on pas que vous l'aymiez S. Aug:
Ser. 50:
de Tép:
comme tel, c'est à dire en cette consideration d'Ennemy, mais en qualité de frere & membre d'un même corps, engendré d'un mesme pere N. S. I. C. racheté du même prix, nourry d'une même viande, & destiné à vne même heritage; on n'exige pas de vous que vous l'aymiez entant que pecheur, mais en tant que Chrestien, ny pour l'amour de luy, mais pour l'amour de Dieu duquel il porte l'image.

3. *Il m'a trop offense pour luy pouvoit pardonner.*

R. Mais n'auons nous pas dauantage offensé Dieu, qui nous a pardonné si liberallement.

4. *Il m'a offensé le premier?*

R. Et Dieu n'a-t'il pas esté le premier offensé de vous, quoy qu'il vous aye ayiné le premier? si vous Rom: 5:
l'auiez offensé ce ne seroit pas assez de luy pardonner, mais il luy faudroit demander pardon.

5. *Il est mon inferieur.*

R. Aussi le sommes nous de Dieu, Et puis si nous

sommes superieurs, nous le deuons estre particulie-
ment en vertu, laquelle ne paroît iamais avec plus
d'esclat que dans le pardon des Ennemis.

6. Mais voila tant de fois qu'il m'offense.

R. Vous a-t'il offensé aurant de fois que vous auez
peché contre Dieu ? quand vous luy auriez pardon-
né septante & sept fois, encores y feriez-vous obli-
gé s'il venoit à vous offencer de nouveau ; suiuant
la parole du Fils de Dieu en S. Math. 18.

*7. Quand i'gray à confesse, ie me reconcilitray
avec luy.*

R. Mais qui vous à asseuré que Dieu, de qui vous
méprisez à present l'inspiratiõ, vous en donne en vn
autre temps la grace ? qu'elle caution auez vous de
viure iusqu'à demain ? le fardeau sera plus pesant,
l'inimitié plus inueterée, & aussi beaucoup plus
difficile à quitter.

8. Je ne puis oster les sentimens d'aersion.

Rom. 6. R. Il faut des-âouër tous sentimens de la nature
corruptuë, & agir au contraire comme les Ss. ont
fait, & ainsi vous empescherez que le peché ne re-
gne en vous.

9. Je ne luy veut ny bien ny mal.

R. Cette responce ne peut partir que d'vne racine
d'aigreur & d'amertume, comme parle l'Apostre :
que vous gardez encores contre vostre Ennemy, qui
couure vn desir de vengeance, or N. S. nous oblige
à vouloir & faire du bien.

*10. Je ne puis luy rendre tous les signes d'amitié
cause de l'aersion que i'ay contre luy.*

R. Non parce que vous ne voulez pas, si le Roy
vous y obligeoit par quelque peine ou par quelque
grande recompense, vous le feriez bien-tost, & vous
ne voulez pas faire pour Dieu & pour le Paradis, ce
que vous feriez pour la crainte, ou pour le respect
des hommes.

11. *Si ie pardonne à mon Ennemy, il en deviendra pire & en tirera de l'avantage.*

R. Persuadez-vous le contraire & croyez qu'il en deviendra meilleur, & quand mesme il en deviendrait pire, vous auriez au moins cét avantage, que vous en seriez devenu meilleur, & il arriue rarement que celuy qui pardonne à son Ennemy en souffre du dommage, & Dieu ne laisse pas de nous pardonner quoy que nous l'offensions tous les iours.

12. *Il n'est pas deffendu de poursuiure la reparation d'une iniure receüe.*

R. Non ; pourueu que ce ne soit point par esprit de vengeance, mais par vn zele de Iustice, auquel cas il faut. 1. Renoncer à tout ressentiment interieur de vengeance: 2. Il faut que l'injure aye causé quelque dommage notable & reel en l'honneur, ou en la personne ou au bien, encore que la charité Chrestienne requereroit que l'on en fit quelque remise pour le bien dela paix. 3. Que l'interest public soit mélé dans l'injure que nous auons receüe. 4. Quand l'offensant est sous nostre charge, ou qu'on iuge que cette poursuite pourra seruir à son amendement.

13. *On m'estimera lasche ?*

R. Oüy bien au jugement du monde, qui est Ennemy de Dieu & de la Charité, mais les personnes de pieté vous en estimeront d'avantage, & sçachez qu'il y a plus de vertu & de coutage à se venger de sa colere que de son Ennemy.

14. *Mais enfin que faut-il faire pour se reconcilier.*

R. Si vous estes capable de preuenir vostre Ennemy, faites-le, sinon entremettez quelque personne prudente & charitable pour faire cette reünion, & prenez garde de ne pas réuciller les passions ny les pensées d'interests, obseruant le temps & l'opportunité, en faisant quelques bonnes œures à cét effet.

EXEMPLES SVR CE SVIET.

Le premier est de Dieu même qui nous est proposé *Math. 5* se par la sagesse eternelle, *aymez vos Ennemis* (dit-il,) *afin que vous soyez vrais enfans de vostre Pere celeste, qui fait luire son Soleil sur les méchans aussi bien que sur les bons, & enuoie les playes sur les iustes & sur les pecheurs.*

Le 2. est de I. C. de qui toute la vie n'a esté qu'un continuel amour vers ses ennemis, & la mort un sacrifice pour effacer leurs pechez: ce qui paroît es premieres paroles qu'il prononça en l'arbre de la Croix, *Mon Pere pardonnez leur, parce qu'il ne scauent ce qu'ils font*: paroles qui ont fait flechir les genoux à un S. Estienne pour prier pour ceux qui le lapidoient.

Le 3. est de S. Gregoire de Nazianze, lequel estant trauersé par quelques Ennemis en ses bons desseins, ne répondit autre chose à ceux qui le portoitent à la vengeance, *Ce n'est pas mes enfans, ce que N. S. demande de nous, ce n'est pas ce que l'Euangile nous enseigne que ceux qui me persecutent se conuertissent, & ie seray vengé, qu'ils soient sauuez & ma colere sera entierement satisfaite.*

Le 4. est d'un S. Abbé nommé Estienne, lequel au rapport de S. Gregoire estoit monté en un si haut degré de patience & de charité, qu'il estimoit n'auoir point de plus grâds amis que ceux qui le traittoient mal & luy disoient des injures.

L'Histoire de Saprice, est assez connue, lequel pour auoir refusé le pardon à son Ennemy, qui l'en auoit importuné plusieurs fois, perdit la foy, & deuint miserablement Apostat.

S. Ambroise raporte de Theodose le grand, qu'il ne s'estimoit iamais plus heureux que quand il accordoit le pardon à quelqu'un, & plus il auoit resenty

lenty de violentes émosions , plus il estoit enclin à pardonner, ce qu'il n'a iamais refusé autant de fois qu'on luy a demandé.

Saint Iean l'aumosnier grand Patriarche d'Alexandrie, ne permettoit iamais que le Soleil se couchast , qu'au prealable il ne fut reconcilié.

Charitas patiens est, benigna est, omnia suffert, omnia sustinet. 1. Corintb. 13.



Instruction Chrestienne du Commandement de la correction fraternelle.

Q *U'est-ce que la correction fraternelle?*

C'est vn acte de Charité qu'on exerce enuers le prochain ou secrettement ou en presence de quelques tesmoins , pour quelque sien defaut afin qu'il s'en corrige.

Est-on obligé à la correction fraternelle?

Oüy le Commandement de Dieu y est expres en S. Mathieu. 18. *Si t'on frere t'a offensé va & le corrige.* L'Ecclesiastique dit que Dieu se faisant connoistre à l'homme luy a donné ce Commandement general, *Prenez garde de ne vous laisser aller à aucun peché, & celuy-cy en particulier. Ayez soin de vostre prochain.*

Toute sorte de personne y sont elles obligées?

Oüy , mais differemment , les Superieurs y sont obligez estroittement en qualité de Superieurs pour exercer la Justice vindicative pour l'interest du public, & les autres pour y pratiquer la Charité & les œuvres de misericorde spirituelle.

Quelle difference mettez vous entre les deux obligations?

La 1. Regarde la punition du Delinquant, la 2. la correction & amendement de sa vie.

Quand est on obligé d'exercer la correction fraternelle?

Quand les conditions suiuentes se rencontrent :
 1. que l'action soit mortelle, ou prochainement dispositive au peché mortel. 2. que l'on ne s'en soit point corrigé. 3. qu'il y aye esperance d'amendement. 4. s'il n'y a pas d'autres personnes qui puissent corriger plus efficacement. 5. si le temps, le lieu & la commodité y concourent.

N'y a-il rien qui amoindrisse l'obligation de ce Commandement?

L'inconsideration de l'esprit, la petitesse de la faute qui est à corriger, la lascheté, la crainte, la honte naturelle à reprendre l'adoucisent de beaucoup, & il n'y a pas d'obligation si estroite si toutes les conditions cy-dessus mentionnées n'y concourent.

Mais comment se faut il comporter pour faire utilement la correction fraternelle?

Ce n'est pas vn petit ouirage que d'entreprendre à corriger les fautes d'autruy, c'est pourquoy il y faut proceder avec beaucoup de consideracion & d'adresse. S. Bernard au sermon 2. de la Resurreccion nous en fournit le moyen, lors qu'il dit qu'il faut faire la correction avec compassion, avec zele de la Iustice, & avec discretion. Et S. Paul dōne cét aduis à son Disciple Timothée. Dieu mesme vsa de ce style en corrigeant Adam de son peché. N'athan à l'endroit de Dauid, & N. S. I. C. à l'égard de la Samaritaine & de la femme adultere.

Pourquoy faut-il apporter tāt de circonspection en faisant la correction fraternelle?

Parce qu'estant vne action de Charité il est necessaire qu'elle soit faite avec charité, en figure de quoy les mouchettes du Temple de Salomon avec quoy on mouchoit les chandelles estoient toutes de fin or, pour nous apprendre que la correction se doit faire avec Charité, Amour, & bien-veillance.

Ne faut-il pas aussi prendre garde à la circonstance du temps & des personnes pour faire la correction efficacement ?

C'est le sentiment de S. Gregoire liu. 30. de ses Morales Chap. 7. ou il dit que tous les temps ne sont pas propres pour instruire n'y pour aduertir, quel profit ya-il de reprendre vn homme en colere; en fureur, & transporté de passion : c'est augmenter son mal & d'une petite playe en faire vne grande.

Je dis le mesme de celuy qui corrige, il ne le doit iamais faire par mouuement de colere, de passion, ny d'aersion : car Dieu ne veut pas qu'on corrige les fautes en commettant d'autres, ny qu'on corrige les injures en luy en faisant de nouvelles, & n'est iamais loisible de se faire du mal en faisant du bien aux autres. Sur quoy le conseil de Seneque est fort considerable lors qu'il dit. Regarde en ton examen si tu n'as point auerty avec trop de liberté & de hardiesse celuy qui a failly, de sorte que tu ne l'as point corrigé ny changé en mieux, mais offensé.

Quel est donc enfin le fruit de ce bon œuure ?

C'est le gain merueilleux du salut du prochain comme dit l'Escriture, vous aurez gagné vostre frere, car comme l'Ame, au dire de S. Chrysostome, est incomparablement plus excellente que le corps; ceux qui par correction fraternelle reduisent les autres dénoyés, meritent vn salaire tout autre que ceux qui font de grandes charitez corporelles.

Mais comment se doit comporter celuy que l'on corrige ?

Supposé le fondemēt de l'infirmité humaine, chacun doit demeurer d'âcord qu'il est capable de fail-
 lir, & partant on doit receuoir la correction, 1. avec
 humilité d'esprit, 2. avec adueu & recognoissance
 de la verité, 3. avec vn visage serain & content: 4.
 avec action de grace, 5. avec recompense promet-
 tant de prier Dieu pour celuy qui vous a fait la cha-
 rité. 6. avec amendement, ou doiuent aboutir tous
 les aduertissemens charitables qu'on reçoit.



DE LA CONVERSATION Chrestienne.

Q'elle doit estre la conuersation des Chre-
 stiens ?

Elle doit estre sainte, exemplaire & pro-
 fitable. Sainte; pour y honorer & glorifier Dieu;
 Exemplaire: pour y bien édifier le prochain; Profi-
 table à soy-mesme, pour en deuenir meilleur. *Soyez
 Saints en toute vostre conuersation*, dit S. Pierre. 1.
 Pet. 1. *Conuersons comme des Temples*, dit S. Cy-
 prian, de Orat. Dom. *Et par nostre façon de procé-
 der faisons connoistre que Dieu habite en nous.*

*Que faut-il faire pour rendre la Conuersatiō sain-
 te, exemplaire, & profitable ?*

Il faut auoir esgard à trois choses: 1. aux Person-
 nes avec lesquelles il faut conuerser. 2. aux Discours
 & entretiens qu'il y faut tenir. 3. aux Vertus qu'il
 conuient y pratiquer.

Avec qu'elles personnes doit-on conuerser ?

Ordinairement avec des personnes vertueuses;
 pour les grands biens & aduantages spirituels qui en
 reuiennent: *Nostre conuersation est es Cieux*, dit S.

Paul, Phil. 3. Et selon S. Ambroise, *Offic. lib. 1. cap. 43.* Il faut conuerser avec les plus gens de bien.

N'est-il iamais loisible de conuerser avec des personnes vicieuses?

Non : Si ce n'est que la necessité ou la charité y obligent : Car alors il faut, dit S. Augustin, de Vir. Christ. que les seruiteurs de Dieu soient en leur conuersation modestes, graues, prudens, pieux, sans reproche & sans tache ? de sorte que qui les verra, s'en esbonne & die avec admiration, assurement ceux dont la conuersation est si excellente & si accomplie, sont des hommes de Dieu.

Est-il permis de conuerser avec les Heretiques?

Oüy : Si ce n'est en trois cas : 1. quand il y a vn évident dâger d'estre peruertty par eux. 2. quand par telle conuersation on semble fauoriser & tacitement professer l'herese, comme si on assiste à leur Gene ou à leur prêche. 3. quand de telle conuersation il arriue du scandale.

En quels lieux se doit pratiquer la conuersation?

En vn lieu qui ne soit aucunement suspect, car cela osteroit la bonne odeur de la conuersation : ny sacré, car les Eglises sont faites pour prier & conuerser avec Dieu, & non pas avec les creatures.

En quel temps doit-on conuerser?

La conuersation n'estant que de bien-seance, & non de necessité, elle ne doit estre preiudiciable aux affaires d'obligation, chaque chose à son temps, il y a le temps de parler & le temps de se taire.

De quels discours faut-il vser en la conuersation?

Les Sages, quoy que Payens, comme Piragore, Socrate & Epictete, parloient de la beauté de la vertu, de la laideur du vice, & de la correction des mœurs à tous ceux qu'ils voyoient, & en tous lieux où ils pouuoient : iugez de là quels doiuent estre les

entretiens des Chrestiens. Et S. Paul disoit, 2. *Corinth.* 2. *Nous respandons par tout la suauie odeur de IESVS-CHRIST.*

Dequoy se faut-il abstenir en la Conuersation?

Des discours de railleries, de médifance, de contention, d'impureté & de vanité, c'est le commandement de S. Paul, *Eph.* 4. *Qu'aucune mauuaise parole ne sorte de vostre bouche.*

Toutes Railleries sont elles defenduës en la Conuersation?

Non, principalement quand elles ne sont pas contre Dieu, contre les choses saintes ou contre la charité du prochain.

Quel est le vice le plus commun en la conuersation?

La médifance, laquelle au dire de S. Bernard, est vn grand vice, vn grand peché, & vn grand crime, en ce qu'elle combat deux nobles vertus, la Charité & la Iustice, qu'elle priue d'vn grand bien, qui est celuy de la Renommée, laquelle estant ostée par la détraction, difficilement se peut elle iamais reparer, & c'est ce qui obligea S. Augustin de faire escrire en sa salle & pratiquer durant le repas, ce distique suiuant.

Quiconque prend plaisir de médire des absens.

A celuy pour certain ma table ie defends.

Comment peut-on remedier à ce mal en la Conuersation?

En l'vne ou l'autre de ces quatre façons: 1. en corrigeant charitablement ceux qui médifent: 2. en excusant ou loüant celuy dont on parle mal: 3. en chāgeant dextrement ce mauuais discours en vn autre: 4. en tesmoignant à l'exterieur que cét entretien déplaist.

Ne doit-on pas aussi empescher les macqueries & mépris du prochain.

Sans doute on y est estroitement obligé, puis qu'en ces paroles Dieu y est griéuement offensé, & par le scandale qui en arriue, & par la plus subtile médiance qui se puisse rencontrer.

Les paroles d'impureté ne sont-elles pas dangereuses en la Conuersation?

Tres-dangereuses, c'est vn venin qui passant par l'oreille s'en va donner la mort au cœur, & vne puanteur qui infecte toute la Compagnie: *Leur bouche est vn sepulchre ouuert*, dit Dauid, *Psal. 13.* & S. Paul recommande aux Coloss. cap. 3. *Gardez vous bien qu'aucune vilaine parole ne sorte de vostre bouche.*

Que doit-on faire en entendant de tels ou semblables discours?

Boucher ses oreilles, comme on feroit ses narrienes passant aupres d'vne puante charogne, ne les permettre ny ouuertement, ny couuertement, se garder bien d'en rire, mais selon l'aduis d'Epictete, avec vne pudeur & seuerité, faire voir le sentiment quel'on a d'estre traitté avec si peu de respect.

Quelles vertus doit-on pratiquer en la conuersation?

La premiere & la plus necessaire, c'est la prudence, laquelle doit paroistre en cinq choses principales, 1. au choix des personnes: 2. aux discours: 3. aux actions: 4. au choix du lieu: 5. au choix du tēps, le tout comme il a esté remarqué cy-dessus, *Soiez prudents comme les Serpens*, dit I E S V S-CHRIST en son Euangile, *Matth. 10.*

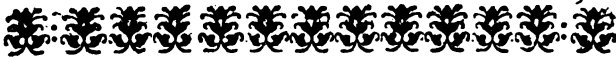
La 2. vertu necessaire en la Conuersation, c'est la Modestie, laquelle consiste en vne honneste composition exterieure du corps, en tous ses membres, en tous ses sens, & en tous ses mouuemens, le tout avec vn maintien si sage & si honneste, qu'il soit capable de porter les autres à l'amour de la vertu:

Que vostre modestie soit connue à tous les hommes, dit S. Paul, Philipp. 4.

La 3. vertu c'est la charité, laquelle estant la base & le fondement d'une sainte Conuersation, empesche les partialitez, les iugemens temeraires, les paroles rudes, picquantes, dédaigneuses & de mépris; & fait supporter les deffauts & imperfections du prochain; *La charité, dit l'Apostre, est patiente, benigne, & supporte tout. 1. Corinth. 8.*

La 4. c'est la douceur & affabilité, vraye compagne de la Conuersation Chrestienne, laquelle doit paroistre en corrigeant les deffauts d'autrui, avec un esprit de douceur & mansuetude, en ne tesmoignant aucune aigreur ny amertume des choses dites ou faites en conuersation qui ne sont point péché, se tenant en vne grande tranquillité d'esprit, serenité de visage, & suauité de paroles, suivant le conseil de **IESVS-CHRIST.** *Apprenez de moy que je suis debonnaire & humble de cœur.*

Finalemēt pour conuerser Chrestiennement & avec profit, il faut offrir à Dieu cette action auant que de la commencer, luy demandant sa benediction, & la grace de ne le point offenser durant icelle, se représenter Iesus-Christ conuersant avec les hommes, sa modestie, son humilité, sa prudence, sa desbonnairété, & sa charité; Eleuer souuent son cœur à Dieu, qui est plus present que tous ceux avec qui l'on conuerse, faire les visites courtes, si la charité ne persuade le contraire: Sur la fin faire vne petite reueüe de tout ce qui s'est passé, pour remercier Dieu du bien, & luy demander pardon du mal, & la grace d'en faire penitence.



INSTRUCTION CHRESTIENNE du soin que l'on doit prendre du Salut de ses Domestiques.

Quelles sont les raisons qui obligent les chefs de Famille à veiller, & prendre soin du Salut de leurs Domestiques?

Il y en a plusieurs : La 1. regarde l'honneur & la gloire qui en reuiet à Dieu, en ce que l'on procure ses interets dans les Familles, & l'on y fait valoir autant que l'on peut le Sang de Iesus-Christ. Au contraire ce seroit vne grande iniure, ingratitude, & injustice d'auoir tant de zele pour son seruice particulier, & n'en auoir aucun pour celuy de Dieu, preferant ses propres interets aux siens & n'y pas seulement penser.

La 2. raison c'est l'vtilité spirituelle & temporelle qui en arriue dans les Familles, lors que chacun y travaille à faire son salut : Car premierement la Vertu, la Paix, & la Ioye du S. Esprit si retrouuent, *Deus qui inhabitare facis vnus moris in domo.* 2. Les enfans propres y sont esleuez avec plus d'innocence parmi les bons Seruiteurs & Seruantes, & il est dit de Susanne que *parentes eius cum essent iniusti erudierunt illam secundum legem Moysi*, que ses Parens estant iustes & gens de bien l'on instruite selon la Loy de Moyse.

3. Il ne faut qu'un bon Domestique pour attirer benediction sur toute vne Famille mesme temporelle. Nous y auons l'exemple de Ioseph dans l'Egypte, & de Iacob chez Laban & mesme Dieu voulant tesmoigner amour & protection

tur Abraham Scio, dit-il, *quod præceptorum sit filiis suis & domui suæ post se ut custodiant viam Domini & faciant iudicium & iustitiam. Gen. 18.* Je sçay, dit Dieu parlant d'Abraham, qu'il commandera à ses Enfans & à toute sa Maison apres sa mort, qu'ils gardent exactement la voye du Seigneur, & accomplissent tout iugement & Justice.

Au contraire si cela est negligé plusieurs inconueniens s'en ensuiuent, car 1. toute sorte de vice regne dās les Familles. 2. les enfans de tout sexe y perdent leur innocence 3. plusieurs malheurs y arriuent selon le sentiment du Prophete Royal. *Veniat mors super illos & descendant in infernum viuentes, quoniam nequitie in habitaculis eorum*, c'est à dire, que la mort tōbe sur leurs personnes, & qu'ils descendent en Enfer tous viuans, à cause qu'ils ont souffert des meschancetez dans leurs Familles.

La 3. raison qui oblige les Superieurs à auoir soin de leurs Domestiques, c'est la necessité du Salut, en forte que le propre Salut des Maistres & Maistresses dépend en partie du soin qu'ils ont du salut de leurs Familles: estant obligez sur peine de peché mortel, de s'acquiter raisonnablement de ce deuoir: Cette obligation est fondée sur l'Ecriture Sainte. 1. Dieu à cōmandé au peuple, au Deuteronomie & autre lieux de l'Ancien Testament, d'enseigner la Loy à ses enfans 2. S. Paul aux Ephesiens Chap. 6. parlant aux Peres à l'égard de leurs enfans leur dit. *Educate illos in disciplina & correptione Domini.* Eleuez vos Enfans en la discipline & correction du Seigneur. Et au Chap. 5. de son Epistre en la premiere à Timothée, il dit que si quelqu'un n'a pas soin de ses Domestiques, il a renié la Foy, est pire qu'un infidelle: Si bien que s'agissant de l'ame du Prochain & de son salut, n'y ayant matiere plus importante que

celle-là, il faut dire que c'est vn grand peché que de n'en prendre pas le soin, & que renier la Foy & estre pire qu'infidelle, estant vn estat malheureux & criminel, c'est par consequent vn grand peché que ce luy duquel nous parlons. C'estoit pour ce subiect que Job auoit de coustume d'offrir tous les iours des Sacrifices pour ses Enfans, de peur qu'ils offensassent Dieu; sur quoy S. Chrysostome dit *Ita promittendum est liberis*, ainsi il faut soigner de ses enfans: de mesme en faisoit Tobie, instruisant son Fils dès sa ieunesse en la Loy & aux Commandemens de Dieu. Et S. Cyprian dit, *Esto liberis tuis talis pater qualis Tobias exstitit*, Soyez pere à vos Enfans comme Tobie la esté à l'égard du sien.

Le Prophete Royal Dauid, au Pseume 30. *Misericordiam & iudicium*, témoigne auoir le mesme soin de tous les Domestiques de sa Maison.

Saint Chrysostome rendant raison du petit nombre des sauuez, dit, *Quanta in iuuenibus malitia, quanta in senibus sorpor, filiorum curam gerit nemo, nemo zelum habet*, c'est à dire, combien grande est la malice parmy la ieunesse, combien grande la lascheté dans la vieillesse, personne n'a soin de ses Enfans. Voila vn grand sujet de confusion aux Peres & Meres d'auoir tant de soucy pour le temporel de leurs enfans & si peu de leur spirituel.

En quoy consistent donc les deuoirs particuliers des Peres & Meres Maistres, & Maistresses, à l'égard de leurs Domestiques?

En deux principaux, les vns regardent le Corps & les autres se rapportent immédiatement à l'Ame, ceux qui touchent le corps & le temporel, seruent de disposition à ceux qui sont pour l'ame.

Qui sont les deuoirs qui regardent le corps?

1. Vne nourriture raisonnable, enquoy il faut éui-

ter deux excez, l'un de trop de Parfimonie, estant iuste qu'ils soyent honnestement & suffisamment nouris : L'autre de trop grande abondance & delicatesse, qui les rende en suite Coutumaces, Gourmands, & incapables d'une vie pauvre en leur ménage. Il faut aussi leur donner secours en maladie, chez vous tant que faire ce peut, & principalement s'ils ont gagné le mal dans la Maison en seruant, ou du moins leur procurer ailleurs le secours necessaire, à l'exemple de plusieurs bõs Maistres & Maistresses, qui les visitent, assistent, seruent quelques fois de leurs mains; ce qui dispose grandement les pauvres au soin de leur salut.

2. Vn trauail iuste & moderé : éuitant au possible deux excez, l'un de les laisser oyssifs, l'autre de les surcharger de trauail, lequel doit estre proportionné à l'aage & à la condition des personnes, & ce seroit vne grande charité de les soulager quelquefois par soy-mesme.

3. Des gages suffisans, les bien payer ou leur faire apprendre Mestier; faute du premier ils se plaignent & sont têtes de dérober; faute du second ils décrient le Maistre & la Maison, & ont suie; Faute du troisième ils deuiennent fayneans, & débauchez.

Qui sont les devoirs qui regardēt l'ame & le Salut.

1. L'instruction necessaire à salut, à sçauoir les prieres Chrestiennes les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, les Mysteres de la sainte Trinité & Incarnation, la Science du Baptesme, Confirmation, Penitence & Communion; & la maniere de receuoir ceux-cy dignemēt. La maniere de bien prier & de bien entendre la sainte Messe, & finalement les instruire de leurs devoirs particuliers. Et pour ce sujet il les faut conduire ou enuoyer souuent aux Catechismes & instructions de la Paroisse, puis les interroger quel-

quefois à la Maison sur ce qu'ils ont entendu, pour reconnoître s'ils ont retenu. Ce qui se doit pratiquer tous les Mois vne fois ou deux, dás le Carême deux fois par semaine, & speciallement toute les veilles des bonnes Festes.

2. La Correction, qui doit estre premierement des pechez scandaleux, cōme Blasphemes, Yurongneries, Querelles, Larcins, Parolles, Châsons & actions sales & deshonestes. 2. Des occasions de ces pechez, qui sont la frequentation des Cabarers, les Jeux de hazard, la Conuersation oysive & singuliere de diuers sexe, l'Oysiueté, les sorties inutiles en ville.

3. Des grossieretez, rusticitez, passións & imperfectiōns.

De qu'elle maniere se doit faire la correction ?

1. Il ne la faut pas faire dans le premier mouuement de la colere. 2. il ne la faut pas faire en passant, mais serieusement & avec fermeté. 3. il ne la faut faire que pour vrayes fautes, & seló la qualité dicelles. 4. elle doit estre faite par mouuement de Charité ou de Iustice, n'on pas de colere, d'auersiō, superbe, & de Nature corrompuë; autrement ce ne seroit pas corriger les fautes d'autruy, mais en adjoûter de nouuelles.

En 3. lieu le deuoir qui regarde l'Ame, c'est le bon exemple, n'y ayant rien qui persuade d'auantage les Domestiques à suivre la voye du Salut, que l'exemple de leurs Superieurs; ce bon exemple cōsiste. 1. à prier Dieu soir & matin à genoux avec eux, frequenter les Sacremens, assister à la Parroisse, aymer les pauvres, cōme aussi à s'abstenir des recreatiōns trop libres, quoy que non mortelles autant que faire se pourra. 2. Il faut leur donner bon exemple, en s'abstenant des vices en leur presence, comme de colere, juremēs, parolles à double entente, médisance, oysiuetez, inimitiez, & même de toute legereté; afin

qu'ils portent honneur & respect.

Quels moyens d'observer tout ce que dessus ?

1. Il faut se persuader fortement de la necessité de toutesces choses, cōme aussi de la risque qu'on court de son propre Salut, si l'on y manque, ce qui se faut représenter souuent. 2. Renoncer à ses propres interests d'hōneur, d'vtilité & de satisfaction; s'en priuer volōtiers si l'on ne peut observer ces choses entiere-ment. 3. Sur ces fondemens considerer deuant Dieu l'estat de sa Famille, pour la purger, purifier renou- ueller, & faire tout ce qui sera necessaire pour la rē- dre agreable à Dieu, & pour ce sujet ne prendre des Seruiteurs que pour la necessité, les demāder à Dieu apres plusieurs prieres, s'appliquant à ce soin cōme à vne de leurs affaires principales, en ce faisant ils consacreront leur Maison à l'hōneur de Dieu, la ren- dront comme vne Eglise domestique, & finalement asseureront leur Salut par celuy d'autruy, dans lespe- rance de receuoir des consolations & benedictions de Dieu en ce monde & en l'autre.



**ABBREGE' D'VNE INSTRV-
ction pour lesSeigneurs, qui veulent
trauailer dans leurs Terres pour la
gloire de Dieu & le soulagement
du prochain, suiuant les Ordonnan-
ces de nos Roys.**

I *L y a quelques années qu'un Seigneur de condition
voulant s'acquitter de ce qu'il croyoit deuoir à
Dieu dans le reglement de ses terres: leūt exa-
mement toutes les Ordonnances pour en tirer ce qui*

regardoit ce deſſein, afin d'une part, de ne point paſſer par un zele indiscret au delà de ſon pouvoir, principalement en ce qui regarde l'Egliſe; & de l'autre, de ne rien obmettre de ce qu'il peut & de ce qu'il doit, ſelon les loix du Chriſtianisme & de l'Eſtat. Cét eſcrit eſtant tombé entre les mains d'autres perſonnes de condition, qui en veulent faire le meſme uſage, ils ont crû qu'il eſtoit utile de le faire imprimer, eſſerant qu'il pourra d'autant plus ſervir, qu'il y a deſia quelques grands Seigneurs qui travaillent avec beaucoup d'édification & de pieté à s'acquitter de ces meſmes obligations dans l'eſtendue de leurs terres. Cepédant on a tiré cet abrégé, tant de cette inſtruction, que de ce que ces perſonnes ont deſia fait pratiquer avec beaucoup de fruit, pour ſervir de memoire à ceux qui ſe voudront employer à une occupation ſi Chreſtienne & ſi charitable.

TOUCHANT L'EGLISE.

1. S'ENQUERIR ſecrettement des mœurs, capacité, probité des Curez, & autres Eccleſiaſtiques, & de la reſidence de ceux qui y ſont obligez, pour en donner aduis à Meſſieurs les Eueſques, ou leurs grands Vicaires, afin qu'ils y puiſſent donner ordre.

2. S'informer ſi les charges des Chappelles & autres Benefices qui ſont dans l'eſtendue de leurs Terres ſont acquittées, & les lieux tenus en bonne reparation.

3. De l'eſtat des Eglifeſ Parrochiales, ſi elles ſont bien entretenües, ſ'il y a des Ornemens, boëttes, Calices d'argent, vne lampe allumée deuant le S. Sacrement, ſi les Cimetieres ſont clos, &c.

4. Si les comptes de la Fabrique ſe rendent annuellement, ſi les deniers ſont bien employez, & les charges acquittées, afin que la charité des Sei-

gneurs puissent suppléer à ce qui manque aux Eglises pauvres.

5. Si les Curez ont leurs portions congrües ; s'ils ne sont point mal-traitez par quelques Gentilshommes, ou autres de leurs Parroisses, & si l'on n'y surpe point les biens de l'Eglise.

6. Si le Curé & les Parroissiens peuvent contribuer à l'entretien d'un Vicairé.

7. S'il y a des Maîtres & Maistresses d'Escolles. Si l'on fait le Catechisme conformément aux Ordonnances des Euesques.

8. Si l'on obserue leurs autres reglemens, comme de ne point ondoyer les enfans sans necessité, & de ne point differer leur baptesme.

9. Si les Ecclesiastiques & Laïques sont dans le rang qu'ils doiuent estre dans l'Eglise.

10. Si ceux de la Religion Pretenduë Reformée ne font point des entreprises au delà de ce qui leur est permis par les Edits & Declarations ; comme seroit d'enterrer leurs morts dans les Cymetieres des Catholiques, &c.

11. Si l'on obserue les Dimanches & les Festes commandées dans le Diocèse. Si les Cabarets, Jeux de boule, de paume, & autres, sont fermez ; les Danses & jeux publics deffendus pendant le Service Divin, si l'on n'y souffre point de farces, & autres choses dissoluës qui sont deffenduës en tout temps par les Ordonnances.

12. Si l'on tient les Foires & Marchés aux Dimanches & Festes, & auiser en ce cas en quel jour on les pourroit tenir.

13. Et parce que la bonne vie des Curez peut empêcher la plus-part de ces desordres, les Seigneurs feront tout leur pouuoir pour en auoir de bons, soit par la nomination, s'ils sont Patrons, soit par leur entremise

entremise auprès des Euesques & autres Collateurs. Ils pourront aussi procurer quelques Missions de quelques Ecclesiastiques pieux & sçauans, tant pour aider les Curez que pour instruire les peuples.

**TOUCHANT LA IUSTICE ET
la Police.**

1. **S'ENQUERIR** de la vie & mœurs des Iuges & autres Officiers de Iustice, & comment ils se conduisent dans l'administration de la Iustice; s'ils s'en prennent point plus de taxe qu'il ne leur en est dû; & en cas d'abus faire vn Reglement conforme aux Ordonnances & Reglemens des Parlemens, ainsi qu'il a esté fait depuis peu en la Ville & Bailliage de Colommiers, comme on le pourra voir par le Reglement qui en sera imprimé.

2. Si les Procureurs Fiscaux ont soin de poursuivre les crimes, quand mesme il n'y auroit point de parties Ciuiles, les Seigneurs estant obligez de le faire à leurs frais.

3. Si l'on a soin des prisons, de fournir aux prisonniers les besoins Spirituels & Temporels, & d'y tenir les hommes separez d'avec les femmes.

4. Si la Police pour le pain, vin, & viande est réglée & obseruée.

5. Si les Cabartiers ou autres personnes ne donnent point de la viande en Careme, Vigiles, Vendredis, Samedis, &c. & si les Boucheries ne sont point ouuertes aux temps deffendus.

6. Si ceux qui ont le maniment des affaires communes des lieux en rendent bon compte. Faire examiner le dernier qui aura esté rendu, pour voir s'il n'y a point eü de faux emplois, en voyage, procez, & autres choses de cette nature.

7. S'il n'y a point eü de violence ou de corruption pour la décharge des Tailles en faueur de quelques

A a

particuliers au prejudice des autres.

8. Reprimer les insolences qui se font dans le tēps du Carnual, aux Festes des Patrons des lieux, & autres rejoüissances publiques. Ne point souffrir les superstitions & abus qui se pratiquent sous pretexte de Confrairies, Baltons, & autres choses semblables non approuvées par les Euesques & defenduës par les Ordonnances.

9. Rechercher & faire punir autant qu'il se pourra les vsuriers qui sont l'vne des principales causes de la ruine des pauvres gens.

10. Ne point souffrir que les Capitaines ou ceux qui en l'absence des Seigneurs ont soin des Chasteaux, & des lieux qui leur appartiennent, ny tous autres qui sont dans l'estenduë de leur justice, donnent support & retraite aux gens de mauuaise vie, comme Bohemiens, Faux-sauniers, Banqueroutiers, &c.

11. Empeschcr aussi que les moindres Officiers cōme Garde-bois ou Garde-chasses, & autres qui leur appartiennenes, n'exercent aucunes violences, concussions, ou injustices.

12. S'informer si les Fermiers ou Receueurs n'exigent point des droits qui ne leur sont point detis, & ne font point trop de frais pour se faire payer de ce qu'il leur est deü.

13. S'il n'y a point de gens vagabonds, sans aduen, femmes débauchées, & des lieux de scandale pour y donner ordre conformément aux Ordonnances.

14. Faire punir particulieremēt les Blasphemateurs, selon les Ordonnances & Arrests du Parlement de Paris, dont les plus considerables rendus depuis deux ans ont esté imprimez depuis peu.

15. Le meilleur moyē pour remēdier aux abus qui se cōmettent dans la Iustice & Police, seroit que les

Seigneurs donnassent gratuitement les Charges de Judicature à des personnes d'une probité reconnuë, en sorte qu'ils les pussent destituer quand il leur plairoit; ce qui a esté déjà pratiqué par quelques-vns avec grande vtilité pour le bien de la Iustice.

TOUCHANT LE SOVLAGEMENT
des subiects & particulierement des Pauvres.

1. **R**ECONCILIER ceux qui ont des querelles, & accommoder les procez; ce qui est vn des plus grands biens qu'un Seigneur puisse faire dans ses Terres.

2. Prendre garde si personne ne tient le bien des pauvres sous pretexte d'insolubilité; & a trop bas prix, & s'ils ne sont point opprimez par les plus puissans.

3. S'il y a quelque Hospital ou Maladerie, quel en est le reuenu, & à quoy il est employé, afin de le pouuoir faire seruir au soulagement des malades.

4. Auoir soin de faire assister les pauvres des lieux lors qu'ils ne peuuent pas gagner leur vie, soit à cause de leur viellesse, infirmité, maladies, ou trop grande charge d'enfans; trouuer aussi des moyens de faire traouiller ceux qui le peuuent, lors qu'ils sont dans la necessité faute d'estre employez.

On laisse à la Charité des Seigneurs de chercher les voyes les plus faciles pour exercer ces œures de charité sans y estre trompez par ceux qui voudroient viure dans la faineantise, & sans manquer aux besoins des vrais pauvres.

Et dans les lieux où l'on pourroit empescher la mendicité, en r'enfermant les pauvres, comme l'on a fait si vtilement à Paris, Lion, Rouen, Caën, Chartres, Beauuais, Ponthoise, Colommiers, & autres Villes du Royaume; l'on pourra se seruir des Reglemens qui en ont esté imprimez, & principa-

lement de celuy de Colommiers , plus propre pour pour les petites Villes : laissant à la prudence de changer ce que l'on-trouuera à propos selon la diuersité des lieux.

CONCLUSION.

POUR paruenir à l'execution d'un si louable dessein , & mettre ce qui est contenu dans les articles proposez , le Seigneur du lieu s'y transportera luy-mesme , s'il le peut ; menera avec luy quelque personne de pieté , capable & intelligente pour le soulager. Estant arriué , il fera recherche des plus gens de bien & des plus des-interessez , qui soient dans sa terre , ou aux emuirons ; & principalement des bons Curez ; par le moyen desquels il prendra des connoissances secretes , de ce qui se passe , des desordres qui regnent le plus , & des moyens d'y remedier ; & ensuite il agira dans toute l'estendue de sa connoissance , & de sa Charité , selon les regles de la prudence Chrestienne.

Si le Seigneur n'y peut aller en personne , il adressera cét abbrege signé de luy à quelques personnes de pieté , qu'il connoistra sur les lieux , afin que par leurs informatiõs secretes il apprenne ce qui se passe dans sa terre , & qu'il y remedie en suite autant qu'il le pourra faire en son absence.

Mais le meilleur seroit que n'y pouuant pas aller luy-mesme , il püst trouuer quelque personne de consideration & d'intelligence , luy donnant des lettres de creance à tous Iuges , Officiers , & autres qui ont quelque pouuoir dedans les terres ; afin de luy donner l'authorité necessaire pour regler & executer toutes choses en son absence , comme s'il y estoit present en personne.

L'experience a desja fait connoistre avec quelle utilité l'un des plus grands Seigneurs du Royaume a

travaillé dans ses terres par l'entremise de quelques personnes de pieté qu'il y a enuoyées.

Le Seigneur ou celuy qui aura agy pour luy, n'oubliera pas auant que de sortir des lieux, d'y establir vn correspondant, qui y demeure pour luy rendre compte de temps en temps de l'observation, ou de l'inexecution des choses qui auront esté réglées pendant cette visite. Et mesme il sera tres-vtile de tenir registres des principales & plus importantes affaires, afin d'estre instruit de tout, & y donner ordre comme s'y on y estoit present.

Et quant aux choses qui ne se peuent executer que par la puissance Ecclesiastique, le Seigneur, ou celuy qui a ses ordres; s'adressera aux Euesques, Abbez, Prieurs, & autres de qui cela dépend, leur presentant ses memoires & instructions, & les sollicitant incessamment d'y satisfaire.



PETITS POINCTS DE GRANDE consolation aux Affligez.

1. **L**ES Afflictions sont les caresses que Dieu fait à ses plus grâds amis & fauoris, à Iob, à Tobie, aux Prophetes, aux Apostres, aux Martyrs, à son Fils, à sa tres-sainte Mere, à tous les Saints, & à tous les gens de bien qui sont élus & predestinez à la gloire des bien-heureux.

2. Elles sont la vraye pierre de touche pour faire voir, & connoistre ceux qui sont du Ciel, ou de la Terre, de l'Esprit, ou de la Chair, de Dieu, ou du Diable, du Paradis, ou de l'Enfer.

3. Les choses valent autant qu'en font d'estat les

A a iij

bons priseurs : Nostre Seigneur n'a rien plus prisé de tout ce qui est en ce monde que les Afflictions, & partant il a fait mille & mille Miracles pour auoir le bien, & l'honneur d'endurer beaucoup d'Afflictions, de Douleurs, de Tourmens, de Martyres, de Morts; ainsi il les a sanctifiées, canonizées, diuinizées en son Corps & en son Ame; & les a laissées, & données pour tout heritage & partage, à sa bien-heureuse Mere, à ses Apostres & Disciples, à tous les fideles seruiteurs & seruantes, & a mis le vray honneur, la gloire, la felicité, le Paradis, aux prix d'elles.

4. Saint Paul bien illuminé de l'esprit de Dieu, ne veut point d'autre bien, honneur, gloire, grace, ou priuilege en ce monde, que celuy de la Croix, des Prisons, des Conciergeries, des Cachots, des Chambres Criminelles, des Chaines, des Foiets, des Tourmens, du Sang, de la Mort. S. Iean Baptiste, S. Pierre, le mesme S. Paul, tous les Martyrs, ne se font iamais mieux trouuez qu'aux fonds des Cachots noirs, vilains, puants, infames; ny mieux à leur aise, ny plus contents que lors qu'ils ont esté chargez, liez, garottez pieds & mains, à trauers le corps, de grosses chaines de fer: ou lors qu'ils ont esté rompus, & brisez sur les rottes, pendus és gibets, brûlez és viues flammes pour l'amour de Dieu.

5. Vn des grands secrets qu'auoit appris S. Paul estant rauy iusques au troisieme Ciel, a esté de se rendre constant, indomptable, & inuincible en toutes sortes d'afflictions, tellement que de ce temps-là il ne s'ennuya, ny lassa iamais d'endurer, de patir tous les maux, & incommoditez du monde; mais bien les desiroit, les cherchoit, & procuroit avec toute ambition: estant interrogé, & après luy S. Ignace Martyr, pour quoy il prioit bien fort qu'on

ne s'estonnast de cela, & qu'on l'excusast s'il ne leur découvroit son secret, & qu'il luy estoit assez de sçauoir combien cela luy importoit. Le plus grand secret des Anciens sages mondains, mesme confirmé par Salomon, estoit de bien faire, bien endurer, & patir.

6. Les Disciples de nostre Seigneur, & tous les vrais seruiteurs, ont cherché, & trouué la vraye gloire en l'ignominie de la Croix, le vray, & solide bien en ce mal de peines, le repos au trauail, l'abondance en la disette & paureté, la paix en la guerre, la joye, & contentement aux déplaisirs, affronts, iniures, calomnies : enfin les vrayes, & solides consolations aux tourmens, méprisans richesses, honneurs, plaisirs, leur propre vie, se hastans d'endurer & patir pour Dieu, sçachans que les Afflictions n'ont ny honneur, ny merite, sinon en cette brieve vie, & maintenant qu'ils sont en Paradis ils n'ont point d'autre regret que de n'auoir point enduré dauantage; & la seule ambition qu'ils pourroient auoir de reuenir en ce monde, seroit d'y venir pour endurer & patir encore quelque chose pour l'amour de Dieu.

7. Il faut, avec S. Estienne, destourner les yeux & la pensée des tourmens & afflictions de ce monde, & les leuer au Ciel, regarder la gloire & recompense, & croire qu'elle répondra à la grandeur du mal & de la peine qu'on aura enduré pour la vertu: & se souuenir que toutes les Afflictions & miseres de cette vie sont fort petites, passageres, momentanées, pour vne seule fois, & les Recompenses grandes, eternelles, pour vn iamais.

8. Nulle couronne n'est sans combat, nul salaire sans trauail, nul bien & bonheur sans peine, nulle exaltation sans humiliation, nulle vraye gloire sans croix, nul vray honneur sans merite. La belle cou-

leur & bonne odeur de la vertu, croist & se conferite parmy les Afflictions, comme le beau & blanc lys, la rose vermeille & odoriferante entre les espines.

9. Les Afflictions sont le miel ; le sucre , les douceurs, l'ambrosie , & le nectar que Dieu sert en cette vie à la table de ses Eleus, à l'ordinaire de son Fils, & de ses plus chers amis : avec promesse qu'il les traitera, seruira, & festoyra luy-mesme vn iour là haut en son Royaume celeste. Il faut donc croire que Dieu nous fait trop de bien & d'honneur , que de nous visiter, & faire estat de nous. Job s'en estoit , & tenoit à grande grace & priuilege , que d'estre visité & traité de Dieu par beaucoup d'afflictions.

10. Il ne faut prendre des afflictions comme des accidens de la Fortune, des Destins, des Euenemens & Cas fortuits : mais comme des œuures & coups tres-assurez venant de la main paternelle de Dieu tout Sage, sçachant, & voyant nos maux, Tout-puissant pour nous en deliurer, tout Bon pour le faire lors, & quand, & comme il luy plaira, le tout & toujours à sa plus grande gloire, & nostre plus grand bien, en quelque façon qu'il en dispose.

11. Il se faut fier, & du tout assurer en Dieu, & en ses prouidences en toutes nos afflictions & miseres ; se laisser gouverner & conduire, & ne nous arrester à nos pensées craintives, fautiues, incertaines ; & nous souuenir qu'en vain nous croyons en Dieu, si nous ne nous confions, & assurons totalement en luy, & en sa sage & diuine conduite, & que faire autrement seroit le confesser de bouche & le nier de cœur, enfin estre pire qu'infidele.

12. Il faut imiter les Saints Abraham, Job, Tobie, Dauid, les Apostres, les Martyrs, tous les bons

& fideles seruiteurs de Dieu en toute sorte de maux & afflictions: & en bien esperant même contre toute esperance se ietter avec eux entre les bras de ses providences & misericordes: embrasser de bon cœur, & baiser deuotement les precieuses reliques de la sainte Croix, & s'estimer (comme tres-indigne) trop heureux d'estre compaignon de Nostre Seigneur crucifié; & trouué capable d'endurer quelque petite chose avec luy pour son amour.

13. Il faut chercher Dieu, & tascher de le trouuer en nos afflictions, car il y est pour asseuré, pour nous secourir, soulager, couronner, & s'il est le plus expedient pour sa gloire, & nostre bien nous deliurer, mais il se faut bien garder de nous chercher nous-mesme en icelles, car nous n'y trouuerions rien qui vaille.

14. Les Afflictions sont des thresors cachez & incognus, de perles celestes, des diamans du Paradis de prix inestimable: sont aussi comme electuaires & medecines spirituelles pour purger les Ames malades, & les cœurs pleins d'impureté, & chasser hors mille humeurs peccantes de vanité, d'infidelité, d'orgueil, d'amour propre, d'impatience, & vne infinité d'autres pauuretez, lesquelles bien souuent sans ce remede meneroiét la pauvre Ame à la mort.

15. Les Afflictions nous humilient, nous font connoistre nostre foiblesse, nostre rien, nous exercent & habilitent à la vertu, nous détachent des choses humaines, nous enseignent de prier Dieu, & reclamer son secours, nous font auoir compassion des autres affligez, nous font endurer vn martyre, & faire icy nostre Purgatoire: bien souuent l'Esprit s'endort, l'Ame se relasche & s'oublie de son deuoir les vertus s'enrouillent, tout se pert, se gaste, se pourrit, les Afflictions éveillent l'Ame, la font

reuenir à soy, la remettent en bon chemin, & la tiennent en son deuoir, &c.

16. C'est vne grande vertu que de se confondre & humilier profondement en l'affliction, considerant & croyant parfaitement que nous n'endurons pas la moitié du mal que nous meritons; & que pour tout assésé Dieu nous traite encore trop doucement, quoy qu'on nous dise & fasse de déplaisant, de contraire, d'indigne, & tenir pour tout certain que le mal qui nous est arriué, est ce qu'il nous faut, & partant l'endurer en silence & esperance.

17. Il ne se faudroit iamais pleindre, quoy que Dieu, ou l'homme (duquel il se sert) nous afflige; car nous sommes à luy: il peut donc faire du bien tout qu'il voudra: il sçait ce qu'il nous faut mieux que nous, il nous ayme, il fait tout pour nostre bien, il a plus de soin de nous & de nostre salut, que nous-mesmes, il est nostre Pere, nostre Createur, nostre Sauueur, nostre Dieu, laissons-nous donc gouuerner.

18. Il n'y a rien de plus mal-heureux & miserable au monde, rien de plus delaisié de Dieu, que celui qui se desfie de luy, qui ne sçait, ne veut, & ne peut rien endurer pour son amour, pour ses pechez, pour meriter la grace & la gloire. C'est vn grand malheur, & espece de manie, que de s'affliger & tourmenter en vain soy-mesme, se priuer de ce supreme bien de la vie humaine, qui est la paix, le repos & le contentement d'esprit que nous deuous auoir, croyans que nous sommes entre les mains de Dieu, & qu'il a soin de nous.

19. Il ne faut tenter Dieu, chercher ou prendre des voyes ou moyens illicites pour sortir de nos afflictions, ny aussi attendre des miracles: Mais faut attendre Dieu en patience & confiance, assurez qu'il se soyuient de nous: il void nostre affliction, il

ne permetiamais qu'elle surmonte nos forces: & qu'il nous donnera tousiours plus de patience & constance que ne sera nostre mal.

20. Il faut patienter és Afflictions, se resoudre, & roidir son courage, laisser passer le mal, attendre le temps auquel Dieu nous veut deliurer, faire de necessité vertu, & nous n'en pouuons rien rabattre. Seroit pure folie de vouloir ce qui ne se peut, & vouloir preferer nostre depraüée volonté à la diuine: suiure nos passions deregées, à nostre tres-grand prejudice & dommage. Suiuons donc Dieu, & nous laissons conduire.

21 L'vnique remede à tout mal & affliction, & le consommé de la vie Chrestienne consiste en ce peu de paroles de Nostre Seigneur qu'il nous a enseigné, de presenter à son Pere de cœur, d'affection & de bouche (*fac voluntas tua*) vostre volonté soit faite en tout ce qu'il vous plaira faire de nous. C'est le grand bon-heur de cette vie, & le commencement de la bien-heureuse, de vouloir seulement ce que Dieu veut, & demeurer content; C'est l'extrême malheur & misere de la presente, vouloir en tout, & par tout, faire, & suiure sa propre volonté, & non celle de Dieu, & ainsi se rendre malheureux, miserable, triste, chagrin, insupportable à tous, & intolerable à soy-mesme.

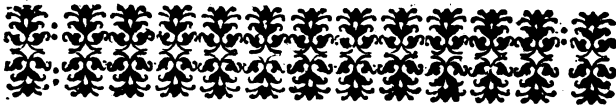
22. Es Afflictions il ne faut imiter le fol, qui se desole, se fasche, se déplaist, se dépite, se desesperer, & les conuertit en plus grand maux & malheurs; mais le Sage qui se console en Dieu, endure volontiers, sent viuement son mal, souffre puissamment pour Dieu, sans y rechercher ny goust, ny douceur, se contente de la pure souffrance, tout ainsi que le petit agnellet, qui a le cousteau à la gorge, sans donner aucun temps, ny iour, ny moyen à Dieu de sa

deliurance, tres-assuré de sa Prouidence, Bonté & Misericorde, & que tout se conuertit en bien à ceux qui ayment Dieu.

23. Considerons comme le Lazare a merité le Ciel en ses afflictions & aduersitez, & le mauuais Riche l'Enfer en ses plaisirs & prospetitez: mille se perdent és afflictions (c'est à dite peu,) mais dix mille és prosperitez [c'est à dire sans nombre:] Le Sage, chaste, patient, & deuot Ioseph merita en prison l'estat de Connestable & Viceroy d'Egypte, le Sommelier la liberté, le méchant & indeuot Pannetier la mort: le bon Larron a trouué le Paradis en la Croix, & le mauuais l'Enfer.

24. En vn mot les plus saincts personnages, ont fait báqueroute estat bien à leur, aise qui parmy les mal-heurs estoient des Archanges en terre. Laissez laissez faire à Dieu, ce n'est pas de vous qu'il veut apprendre la façon de faire des saincts, il y a long-tēps qu'il en sçait le mestier, il à veu par tous les Siecles qu'il n'y a quasi iamais eu moyen de faire d'vn homme sain, vn saint homme sinon y adioustant le T. c'est à dire le Tau, & la Croix qui est le caractere des predestinez: fera il vn monde à part pour vous? ou chargera-il l'Euangile & le Paradis pour s'accommoder à vos humeurs mal mortifiées: que ne changez-vous plustost vos imperfections rengeant toutes vos volontez sous la sienne.





QVATRIE'ME PARTIE

Contenant plusieurs desordres
à éviter.

Des trois Ennemis de nostre Salut , le Monde , la Chair , & le Diable.



Quelle doit estre la vie d'un Chrestien sur la terre?

L'Escriture Sainte nous apprend que ce doit estre vn combat continuel.

Quels sont les ennemis que nous avons à combattre?

Il y en a trois , qui sont le Monde , la Chair , & le Diable.

Qu'entendez-vous par le Monde?

J'entens toutes les choses créées d'icy bas , & sensibles , que la plupart des hommes recherchent avec tant de passion au preiudice de leur salut , & qui nous dérobent l'amour que nous deuriens avoir pour Dieu seul.

Qu'elles sont ces choses qui nous dérobent l'amour que nous deuriens avoir pour Dieu seul?

S. Iean les rapporte à trois principaux chefs , sçavoir les plaisirs de la vie , les honneurs , & les richesses , lesquelles il dit qu'un Chrestien doit avoir en haine & à mépris , encore que les hommes leur donnent faussement le tiltre de biens.

Pourquoy vn Chrestien doit-il mépriser tous ces biens ?

1. Parce que, dit-il, celuy qui ayme le monde n'a point l'amour de Dieu. 2. Parce que le monde périt, & avec luy tous ceux qui l'aiment. 3. Parce que tous ces biens sont vains, trompeux & inconstans.

Auez-vous quelque autre raison pour nous monstrez comme nous devons mépriser & hayr le monde.

Oüy, à cause des dangers qui s'y rencontrent, pour les mauuais exemples que l'on y void, & nostre extrême foiblesse à resister à tous ces assauts. D'auantage, parce que nostre Seigneur par ses actions & par ses paroles, l'a condamné comme vn reprobé, en quoy tous les Saints l'ont suiuy.

Quel est le second ennemy de nostre salut ?

C'est la Chair.

Qu'entendez-vous par la Chair ?

L'entends tous les desirs & conuaitises déreglées qui nous portent à la recherche des plaisirs des sens, qui sont contraires aux loix de Dieu & de l'Eglise.

Cet ennemy est-il bien dangereux ?

Ouy, 1. Parce qu'il est domestique. 2. Parce que les armes dont il se sert, c'est à dire ses tentations, sont extrêmement charmantes, & pleines d'attraits.

Qu'elles sont les armes, & les tentations de la Chair ?

Ce que la chair nous suggere pour l'ordinaire, c'est l'impureté, la gourmandise, la delicatesse dans le viure, & dans les habits, l'ambition, l'auarice, bref tout ce qui peut contribuer aux aises, & aux commoditez du corps.

Ya-il du mal viure de la façon, c'est à dire, de chercher ses commoditez ?

Oüy, car c'est viure en beste & non pas en Chrestien, & c'est pourquoy S. Paul nous assure

que si nous viuons selon les mouuemens de la chair, cest à dire, que nous obeyssions à ses tentations; infailliblement nous mourrons de la mort eternelle. Et Saint Pierre nous aduertit de nous abstenir de tous desirs charnels comme estans contraires à ceux du saint Esprit.

Mais il y a du peché de sentir des mouuemens ?

Nenny, ptecisement à les sentir : mais le mal est à s'y plaire, & y consentir.

De quels remedes faut-il se seruir contre les tentations de la chair ?

1. C'est de mortifier ses sēs, ne donnās pas à nôtre corps toutes les aises & commoditez, nous retirans des compagnies, des occasions, ou occupations dangereuses. 2. C'est d'abort qu'on sent la tentation, d'y resister fortement, la desauoüant, s'occupant à autre chose, ou bien priant Dieu.

Quelle est le troisieme ennemy de nostre Salut, que nous auons à combattre sur la terre ?

C'est le Diable, qui est le plus capital ennemy que nous ayons.

Pourquoy le Diable nous a-il se fort en bayne ?

1. Parce que se voyant miserablement perdu pour tousiours, & sās resource, il voudroit attirer tous les hommes, s'il pouuoit avec luy, pour les rendre participans de son mal-heur. 2. Parce que ne se pouuant vanger de Dieu, qui l'a condamné à ses flāmes eternelles, il décharge sa rage sur les hommes qui en font les images.

Cet ennemy est-il fort à craindre ?

Oüy; 1. à cause de ses ruses où il est exercé depuis six mil ans. 2. à cause de sa cruauté, & de son impudence. 3. Enfin à cause de sa puissance.

De quelles armes se sert-il pour nous abatre, & nous precipiter ?

Il se sert de toutes sortes de moyens, des compagnies, ou mauuais exēples, de nos affections, des biens mesme que Dieu nous a donnez, mais principalement de la Chair & du Monde, & cela en tout temps, en tout lieu, de iour & de nuit.

Qui sont ceux que le Diable tente dauantage, les bons ou les méchants?

Ce sont les bons, parce qu'ils ne veulent pas luy obeyr, résistans à ses tentations, fuyans le peché, trauaillans pour le Paradis: mais pour les impies, comme il les a déjà en sa puissance, il n'a que faire de se mettre en peine de les tenter.

Le Diable peut-il tenter les hommes quand & comme bon luy-semble?

N'enny: mais autant seulement que Dieu luy en donne le pouuoir: ce qu'il permet. 1. Pour sa plus grande gloire. 2. Pour le salut des hommes. 3. Pour la confusion du Demon mesme.

Sommes nous capables de nous-mesmes de resister à de si puissans ennemis?

N'enny, c'est pourquoy dans la veuë de nostre infirmité, il faut recourir à nostre Seigneur & à la sainte Vierge, qui ont terrassé cēt ennemy du genre humain, qu'il leur plaise nous donner la grace de n'y iamais succomber, & pour cela dire avec grand sentiment de deuotion, *Et ne nos inducas in tentationem.*



Des sept pechez mortels.

DE L'ORGVEIL.

L'Orgueil est vn appetit desordonné d'exceller & surpasser son prochain és biens temporels ou spirituels, c'est pourquoy il y en a de

de deux sortes , l'un sensuel & mondain : l'autre spirituel.

Cét Orgueil est contraire à la raison , qui veut que nous reconnoissions d'où viennent tous les biens , *Quid habes quod non accepisti* , injurieux à Dieu qui est jaloux de sa gloire , *Gloriam meam alteri non dabo* , prejudiciable au prochain qui doit tenir le rang que Dieu luy donne , déplaisant à Dieu & aux hommes , *Odibilis est Deo & hominibus superbia* , pernicieux à la vertu par ce qu'il en rongé toute la substance & la recompense , *Recipistis mercedem vestram* , qui n'est que vent.

Il consiste en quatre actes. 1. S'attribuer ce qui conuient & doit estre attribué à Dieu comme si on estoit l'Auteur. 2. Si on reconnoist Dieu pour Auteur , penser l'auoir merité par son trauail & son industrie. 3. Estimer en auoir beaucoup plus que l'on a , 4. Se preferer en ce que l'on a à tout autre.

Ce peché est vn des Capitaux , par ce qu'il en engendre plusieurs autres. 1. La vaine gloire , qui est vn appetit desordonné d'estre loué , connu ou estimé des hommes. 2. La Vanterie. 3. L'Ambition , qui est vn desir passionné des honneurs & dignitez , ce qui excite à les poursuiure à droit & à gauche. 4. La Presomption quand on a trop bonne opinion de soy , & sur cette bonne opinion on entreprend plus que ses forces. 5. L'Hypocrisie , qui est vn desir d'estre estimé meilleur & plus vertueux que l'on n'est pas , & par ainsi , fait cacher ses fautes & imperfections. 6. L'Outrecuidace par laquelle on prefere son Jugement à celuy des autres , voire mesme de ses Superieurs , desquels on ne daigne demander conseil. 7. Le mépris des autres : 1. de ses inferieurs en condition. 2. de ses égaux & de ses Superieurs.

Les chastimens que Dieu fait de ce peché , nous

B b

font connoistre la haine qu'il luy porte, le premier Ange avec tous ceux de sa suite, ont perdu les dons de la grace, & l'excellence de la gloire qui leur estoit reseruée s'ils se fussent humiliez, & cet exemple doit faire craindre les plus assurez & les plus vertueux: par lequel Dieu intimida les Apostres, qui se van-toient que les Diabes leur obeissoient, leur disant, *Luc. 10. Je voyois Lucifer tomber du Ciel comme vn foudre.* C'est à dire vous pouuez tomber aussi bien que luy si vous estes superbes: Adam, Nabuchodonosor, Cyrus, Herodes, qui ne rendirent pas l'honneur à Dieu, aux actes 12. ont esté rigoureusement chastiez pour leur Orgueil.

Les chastimens qu'il en fait à present ne sont pas moindres, si nous les scauons estimer, car c'est vn des plus grands que Dieu puisse enuoyer à vn homme, que pour vn peché le laisser tomber dans vn autre, & par la Superbe plusieurs tombent auourd'huy dans quantité de sales pechez, comme l'Auarice, les Juremens, les Haines, &c.

Les chastimens de l'autre vie, sont que d'autant plus que les orgueilleux se seront esleuez, d'autant plus seront ils abaissez, c'est vn Arrest de Iesus-Christ, irrefragable; & ceux qui auront tant redouté la confusion, là souffriront en ce temps-là avec plus de peine & de gesne.

Au contraire, les grands biens que Dieu promet aux hibles, nous monstrent l'amour que Dieu porte à l'humilité, & le soin que nous devons auoir d'éviter l'Orgueil & de nous adonner à l'humilité tous ces biens sont fondez sur cette Sentence, *Qui conque s'humiliera sera exalté*, & en la chose en laquelle il s'humilie il sera exalté; s'il s'humilie à confesser ses pechez, ils luy seront pardonnez; s'il s'humilie deuant son prochain, il sera exalté au dessus de

luy ; s'il s'humilie en son cœur deuant Dieu, il fera exalté deuant Dieu, meritant plus de grace. La Sentence du Sage confirme cela, *Quanto magnus es, tanto humilia te in omnibus, & inuenies gratiam.* L'exemple d'Achap. 3. *Reg.* 21. celle du Publicain *Luc.* 8. Iesus-Christ s'est fait homme pour nous enseigner l'humilité & par ce qu'il s'est humilié au deffous de tous, *Humiliauit semetipsum, &c.* La sainte Vierge : Enfin il est facile de s'humilier si on le veut dit S. Bernard par ce que persõne ne s'y oppose, mais si on veut s'exalter, on aura autant d'oppositions que l'on trouuera de Superbes qui taschent d'empêcher qu'on ne s'éleue.

DE L'AVARICE.

L'Avarice est vn desir trop grand des biens & richesses temporelles, il est trop grand quand on ne craint pas d'offenser Dieu pour en acquerir & conseruer, ou quand ce desir empêche de penser à Dieu & à son Salut, ou quand on craint excessiuement de les perdre, ou quand on desire celles de son prochain, ou quand on en vse écharnement, ou quand on fait de bonnes œuures vertueuses principalement pour l'interest, de sorte que l'on peut pécher par Avarice en six ou sept manieres. 1. Si on est en deliberation & dispositiõ d'acquerir du bien à droit ou à gauche, iustement ou iniustement. 2. Si on le recherche avec trop de soin & d'empressement ne pensant qu'à cela. 3. Quand on craint excessiuement de perdre ce que l'on a : car bien que la crainte modérée soit bonne, l'excez est vicieux. 4. Quand on porte enuie à son prochain, & que l'on desire rauir le sien. 5. Quand on se laisse souffrir & jeûner, l'employant trop écharnement. 6. Quand on fait de bonnes œuures pour l'argët. 7. Si ayant fait veu de pauvreté on desire ou possede quelque bien en propre,

Ce peché est vn des Capitaux, par ce qu'il en produit plusieurs autres, les Menteries, les Fraudes les Pariures, les Larcins, les Rapines, la Cruauté ou Endurcissement de cœur, les Procés & les Discordes qui sont ses huit Filles; Mais il en engendre encore plusieurs autres, & l'Apostre l'appelle la Racine de tous maux.

Les maux que produit ce peché sont, 1. Qu'il oste la paix de l'Ame, qui est le plus grand bien que l'on puisse posseder en ce monde. 2. Remplit l'Ame de crainte de perdre ce que l'on possède. 3. Il fait souffrir la faim, le froid, le chaud, & plusieurs autres incommoditez sans merite. 4. Il engendre assez souvent les tentations & tenebres en la Foy, pour le mépris que l'on fait des choses diuines. 5. Il oste la confiance que l'on doit auoir en la Prouidence de Dieu, ne croyant point d'autre prouidence que l'humaine particuliere; Enfin il priue l'homme des biens du Ciel & de la Terre, car il ne iouyt n'y des vns n'y des autres.

Outre ces chastimens, Dieu en fait quelquefois d'exemplaires, d'ont nous auons plusieurs remarques en la Sainte Escriture. Achan pour auoir dérobé quelque chose en la Ville de Ierico contre la defence de Iosué, fut lapidé par le commandement de Dieu. Nabal qui par Auarice auoit refusé l'Aumosne à Dauid, mourut par vn chastiment de Dieu pour son endurcissement. Iesabel pour vn desir Auaricieux qu'elle auoit de la vigne de Naboth, le fit lapider pour la confiscquer, & en punition de cette iniustice, par vn iuste chastiment de Dieu elle fut ietée par vne fenestre & mangée des chiens. Ananias & Zaphira par Auarice retindrent vne partie de leurs biens dont ils moururent subitemens. Giezi qui par Auarice auoit demandé de l'argent à Naaman pour

la santé que son Maistre Elisée, luy auoit renduë, fut couuerte de lepre. Iudas pour son Auarice, se pendit & creua malheureusement. Les chastimens de l'autre vie seront, que d'autant plus que ce desir des richesses aura esté grand en ce Monde, d'autant plus sera grande la peine qu'ils souffriront de se voir manquer de tout ce qu'ils auront desir.

Au contraire il y a de tres grands biens & profits à mépriser les biens d'affection ou d'effet, qui sont les deux degrez de la pauvreté volontaire ; pour ce que I. Christ à promis generalement à tous les pauvres d'esprit le Royaume de Dieu en cette vie aussi bien qu'en l'autre. Le Royaume de Dieu en cette vie est Iustice, Paix, & Ioye, & les pauvres d'esprit exerceront les œuvres de Iustice facilement, jouïront d'une grande paix ayant retranché la conuoitise, & receuront vne grande joye de la bonne conscience & des consolations diuines, qui remplissent vne Amé à mesure qu'elle quitte l'affection des biens & plaisirs de la Terre.

2. Si on vient avec ce mépris à departir de ses biens par Liberalité, Dieu se monstrera Magnifique : car il ne se laisse pas surmonter en Liberalité. Iesus-Christ l'a assureé donnez, & il vous fera donné vne mesure bonne, pleine, pressée & comblée, iusques à repandre. Dieu se monstrera misericordieux au plus grand besoin qui est à l'heure de la mort. *Beatus qui intelligit super egenum & pauperem in die mala liberabit eum Dominus.* Et non seulement cela, mais pour vn verre d'eau il donnera son Paradis, par ce que ce verre d'eau luy a esté donné en la personne du pauvre, *Esurisi enim & dedistis mihi.*

3. Si on vient à quitter tous ces biens par ce mépris pour l'amour de Iesus-Christ, nous auons assurance de luy que nous receurons cent fois au-

tant en ce monde, & apres cette vie le Paradis.

Partant pour iouir de ces biens chacun en son estat doit tascher de quitter l'affection demesurée des biens, en iouissant d'iceux comme si on ne les possédoit pas. 2. De viure content de l'estat auquel on est sans en desirer d'autre avec inquietude & empressement. 3. D'en distribuer liberalement & volontiers aux pauvres, suiuant sa commodité pour l'amour de Dieu & non par vanité, n'y esperance de recompense temporelle. 4. De souffrir quelquefois quelque disette pour l'amour de Dieu & pour imiter Iesus-Christ dans sa paureté volontaire & actuelle: car apres son exemple si rigoureux & ses discours si épouuantables qu'il à prononcé contre les Riches, ie ne sçay pas comme ils peuuent viure dans l'assurance & sans crainte de leur Salut, s'ils ne souffrent par fois quelque disette volontaire. *Va vobis diuinitibus, quia habetis consolationem vestram.* Luc 6.

DE LA LVXVRE.

Luxure est vn appetit desordonné des plaisirs charnels contre l'ordre que Dieu à estably, on y péche en plusieurs manieres. 1. Par pensées desirant accomplir l'œuvre dans l'occasion, ou prenant seulement plaisir à ces pensées, ou estant negligent à les repousser & à éviter les occasions de ces pensées. 2. Par propos sales en les disant, écoutant, ou lisant, ou chantant des Chançons lasciuës; par regards impudiques, des choses sales ou qui prouoquent à l'impureté, comme Tableaux & personnages de diuers Sexes. 4. Par œuvre accomplis en plusieurs manieres. Si seul, est Pollution; si avec vne personne qui n'est point engagée par vœu ou Mariage, est simple Fornication; si elle est mariée, c'est Adultere; si Parente, c'est Inceste; si obligée par vœu, c'est Sacrilège, si elle est de mesme Sexe, c'est Sodomie; si avec

vne beste, c'est Bestialité, le plus grand de tous en cette matiere.

Les attouchemens sur foy ou sur autruy se reduisent au peché de l'œuvre.

Ce peché est vn des Capitaux par ce qu'il engendre quantité de mauuaises Filles, Aueuglement d'esprit, Temerité en ses entreprises, Inconsideration, Inconstâce, Amour desordoné de ce monde & horreur de l'autre; Ce peché est si dangereux & si contraire à la dignité d'un Chrestien, que S. Paul ne veut pas mesme qu'il soit nommé parmy les Chrestiens, de peur que la prononciation ne represente les choses mal-seantes à l'Imagination.

Les chastimens que Dieu fait de ce peché sont tres-grands & épouuantables & tres frequents, pour monstrez l'horreur qu'il porte à ce vice, ce fut la principale cause du Deluge vniuersel. 2. De l'embrasement de Sodome, &c. 3. De l'horrible boucherie que Moysse fit des Israëlites, en faisant passer vingt-quatre mil en vn iour au fil de l'Espée. Ce peché renuersa Sanfon, perdit Salomon, mit en danger Dauid luy faisant perdre la grace de Dieu, qui sont des exemples qui doiuent faire craindre toutes sortes de personnes.

Les chastimens de ce peché en cette vie, sont que ceux qui sont adonnez à ce vice perdent l'honneur deuant Dieu & les hommes: car c'est vn peché infame, & n'y a celuy qui ne le blâme en autruy. 2. perdent les biens, car ce peché s'entretiēt par l'oyfueté & la bōne chere, qui sont deux Sansuës qui tirent en peu de temps toute la substance d'un homme. 3. Perdent la santé, estans suiects à des maladies honteuses, vilaines, pourries & infames; payant à vsure les plaisirs qu'ils ont pris; c'est pourquoy on compare ce peché au Serpent, qui entre & coule douce-

ment, mais picque de sa queue & donne la mort.

Les chastimens de l'autre vie seront, qu'à proportion des plaisirs que l'on aura pris en ce peché, on recevra du tourmēt à proportion ; le feu cuisant de l'Enfer est le propre & conforme tourment : car cōme le corps s'est embrasé des flames de ce vice en cette vie, il merite d'estre enuironné & embrasé des flames d'Enfer en l'autre ; Outre cela les autres sens qui ont cooperé à ce vice recevront leur patticulier tourment : l'Imagination qui s'est baignée dans les fales representations sera remplie d'horrible figures, dont elle ne pourra se dégager, les yeux & les oreilles verront & entendront des choses horribles & insupportables.

Les remedes à ce vice sont, premierement de resister promptement aux premieres pensées, c'est cōme vn charbon qui rejaillit sur vn vestement pour peu qu'il y demeure il y laisse quelque marque, ou comme de l'ancre qui tombe sur le papier blanc, il faut vne grande d'exterité pour empêcher qu'elle n'y laisse quelque tasche ; mais cette resistance se doit faire en fuyant, comme montra ce Pere du Desert, *Esc.* 2. De fuir l'oyfiueté par ce que c'est elle qui ouvre la porte à toutes sortes de maux, mais principalement à celuy-cy, les exemples & l'experience le montrent trop souuent. 3. D'éviter les cōpagnies & occasions dangereuses sans se fier aux resolutions que l'on a, ny aux bons pretextes plus speciēux que veritables : car on est pas plus fort que Sanfon, plus saint que Daud, plus sage que Salomon. 4. De se souvenir, de la Mort, du Jugement, & de l'Enfer, & des peines que l'on aura en ce tēps pour ce peché. 5. Se souvenir qu'il faudra necessairement se repentir du plaisir que l'on aura pris en cette vie ou en l'autre, & le payer à vsure ; car il ne

se faut pas flater, disant qu'il ne tient qu'a le confesser, & si on n'y satisfait en ce monde par vne rigoureuse Penitence, on la fera bien plus rude en l'autre. 6. S'addonner au jeûne & à l'Oraison, le jeûne affoiblit le corps, engendre de saintes pensées, merite la grace; & l'Oraison demande cette grace & l'obtient. *Id genus demoniorum non eiicitur nisi in oratione & ieiunio.*

DE L'ENVIE.

L'Envie est vne tristesse defordonnée du bien de nostre prochain en tant qu'il surpasse ou diminué le nostre; d'où il paroist que l'Envie procede & n'aist d'Orgueil & de la Colere, & comme il y a deux sortes d'Orgueil, l'vn mondain & l'autre spirituel, aussi y a-t'il diuerses sortes d'Envie, que l'on peut reduire à quatre poinçts. Le prem. est d'estre enuieux ou marry de voir son prochain aduancé dans les biens tēporels d'honneurs, de richesses, beauté, amitié, faueurs, &c. 2. De le voir plus aduancé dans les sciences, auoir plus d'esprit & de connoissance. 3. De le voir plus aduancé dans la vertu, de ce qu'il en est plus estimé, de ce qu'il est honoré comme vn saint ou vn homme parfait. 4. D'estre marry de ce que Dieu luy donne des graces & des Dons du S. Esprit, ce qui est peché contre le S. Esprit, & tel fut le peché de Lucifer qui fut enuieux, du bien que Dieu vouloit faire à l'homme.

Ce peché est vn des Capitaux par ce qu'il en engendre plusieurs, comme sont la Haine du prochain, la Détraction, la Sufuration ou mauuais rapports, Iugemens temeraires & peruers, Murmures de la prosperité de son prochain & vne Ioye de son aduersité, qui sont ses sept Filles.

Les chastimens que Dieu en a fait sont forts grands, Caïn pour auoir tué son Frere par Envie, fut

bourrelé touté sa vie de crainte d'estre tué. Coré Dathan & Abiron pour auoir voulu vsurper la Dignité de Moysé & d'Aarō par enuie qu'ils leur portoient, furent engloutis tous viuans dans la Terre. Saül pour l'enuie qu'il portoit à Dauid deuint furieux comme vn Demoniacle, & les Iuifs pour auoir fait mourir Iesus-Christ par enuie, ont perdu le Royaume & sont vagabonds par tout l'Vniuers, sans Roy n'y Republique.

Les maux que souffrent les Enuieux en cette vie sont. 1. Qu'ils perdent la charité, qui donne le mérite à toute action. 2. Ils perdent la paix de l'Ame, par ce que cette Enuie est vn ver qui les ronge & ne les laisse point en repos, ce peché ruyne aussi la santé corporelle, desseichant le corps & pourrissant les os.

Les maux qu'ils souffriront particulièrement seront, le Remord de Conscience qu'ils auront, de voir qu'ils ont perdu vn bien infiny, qu'ils pouuoient facilement acquerir. 2. Vne Enuie enragée de la gloire des Bien-heureux, de ce qu'ils leur sont preferez, & voulans que tous fussent malheureux avec eux. 3. Vne haine immortelle, par laquelle ils se mordent & dechirent voyans leur mal irremediable avec vn grincement de dents. Ce sont les tourmens conformes à ce peché, *Per qua quis peccat, per hac et punitur.*

Au contraire la Charité Fraternelle profite de tout, du bien & du mal: car si ie m'attriste des maux de mon prochain ie me dispose par cette charité à obtenir misericorde & deliurance de tels maux; si ie me réjouïs de ces biens, ie me les rends propres; par ce qu'entre amis & les fideles en grace tous les biens sont communs.

Les remedes à ce vice sont, 1. De se détacher de

l'affection des biens de la Terre, car c'est la source de l'Enuie, aussi bien que des autres pechez. 2. De penser qu'il n'y a n'y honneur, n'y plaisir, n'y profit en l'Enuie, mais plustost vn grand dommage & vne affliction continuelle. 3. De penser que par ce peché on se rend semblable au Diable, qui pour l'enuie qu'il porte à Dieu & à l'homme, ne cesse de le tenter pour le perdre & le tourmenter; car tout ce que le Diable fait n'est que par Enuie. 4. De mettre son cœur & son affection aux biens de l'Eternité, ne desirant & pourchassant que cela.

DE LA GOVRMANDISE.

La Gourmandise est vn appetit desordonné de boire ou de manger, en laquelle on péche en cinq façons. 1. Mangeant des viandes deffenduës, ou rompant le jeüne d'obligation. 2. Mangeant par excez au peril de la santé corporelle ou spirituelle. 3. Mangeant des viandes trop exquisés & trop friandes, ou qui surpassent sa condition. 4. Mangeant à toutes heures que l'enuie en prend au peril de sa santé. 5. Mangeant avec trop de goust & de plaisir, & avec auidité & promptitude.

Il est vn des Capitaux par ce qu'il en engendre plusieurs autres, il estourdit l'Esprit, engendre la vaine ioye, les gaufferies, le trop parler, & l'Impureté.

Les chastimens, que Dieu à fait de ce peché sont tres grands, Adam & Eue pour leur gourmandise perdirent la Iustice Originelle & l'Innocence. Les Israëlites pour auoir desiré des viandes trop éperduëment furent chastiez seuerement, au mesme instant qu'ils en vsoient. Sodome & Gomorre se perdirent en partie par l'abondance du pain, ou par la gourmandise. Les chastimens qu'il porte quand & soy sont. 1. Qu'il priue l'homme des consolations

diuines, *Et animalis homo*, &c. 2. Il met en danger la Foy, faisant vn Dieu de son ventre. 3. Il oste l'honneur & la reputatiō d'vn hōme; car on ne fait pas d'ordinaire grād estat d'vn homme adonné à la bouche; aussi n'est-il pas pour entreprendre choses grandes. 4. Il ruyne vn homme des biēs temporels, il estropie souuent sa santé & rend vn homme inhabile à tout bon exercice du corps & de l'esprit. 6. Il accourcit la vie.

Pour les chastimens de l'autre vie, le mauuais Riche nous les apprend, car le chastiment de ce vice sera vne faim enragée, sans auoir dequoy la rafraichir que le soulfhre & les flames, & à mesure des plaisirs qu'on aura pris en ce peché, la peine & les tourmens seront grands.

Au contraire la Temperance & la Sobrieté apportent de tres grands biens au corps & à l'Ame. 1. Elle soulage le corps, le rendant propre au trauail & à l'exercice. 2. Elle preuient les maladies, consommāt les mauuais humeurs. 3. Conserue la santé, retranchant la plus grande occasion des maladies. 4. Dispose l'Ame à l'Oraison & Meditatiō des choses diuines & aux consolations du S. Esprit. 5. Elle affoiblit le corps qui est le plus grand ennemy que l'on ait, & le rend souple à l'Esprit & à Dieu. 6. Elle engendre ou dispose l'Ame à la Prudence & à la Sagesse aux choses temporelles & eternelles.

Enfin elle merite non seulement l'honneur deuant le monde, mais aussi des recompenses eternelles deuant Dieu: car si toute peine soufferte pour Dieu merite recompense, celle-cy la doit bien meriter, estāt vne des plus grādes que l'hōme puisse endurer.

Les remedes à ce vice sont, 1. De considerer que c'est vne chose infame & indigne non seulement d'vn Chrestien, mais d'vn homme, d'estre esclaué

de son corps comme est vn Gourmand , car le corps est Seruiteur de l' Ame. 2. Considerer que le plaisir que l'on prend a manger desordonnément passe briefuement , apporte de l'incommodité , fait perdre vn grand prix de la vertu , & engage à de grandes peines. 3. Considerer l'abstinence singuliere de Iesus-Christ , des Saints Peres Anachorettes , & de plusieurs pauures qui souffrent par necessité: & le contréchange du Lazare & du mauuais Riche. 4. Considerer que l'on nourrist le plus grand ennemy que l'on ait au Monde , qui d'onnera d'autant plus de peine qu'il sera mieux nourry : car les passions sont d'autant plus viues & la raison plus foible pour y resister. 5. Considerer comme tous les plaisirs que l'on a pris autrefois à manger desordonnement sont éuanouis , & la peine en demeure à payer ; enfin comme ce corps que l'on nourrit si grasement doit estre la pasture des vers, & que cette langue si friande sera peut-estre vn iour mangée de quelque Cra-paut ou Couleure.

DE LA COLERE.

Colere est vn appetit desordonné de venger ses iniures, ou vne inflammation du cœur pour les choses qui n'arriuent pas suiuant nostre volonté: ce peché se commet facilement , communement , & avec grande liberté; par ce que c'est vne chose louïable ce semble de se mettre en colere; il se commet par pensées, par paroles, & par œures. La source de ce peché est l'affection desordonnée des plaisirs, des richesses, ou des honneurs : & tant plus vne personne sera passionnée pour quelque vn de ces biens, tant plus sera-il prompt à se mettre en colere, s'y on l'en priue, ou si on l'empesche de les acquerir. L'Impatience est compagne de la Colere, és moindres maux qui nous arriuent.

Ce péché est vn des Capitaux , car il en engendre plusieurs autres , comme sont l'indignation ou mépris de son prochain , vn cœur bouffy d'orgueil , des paroles hautaines , vindicatiues , iniurieufes , des paroles de blasphemes & de juremens , des imprecations & maledictions , des noifes & querelles , des murmures & des menaffes contre ceux-là. Il y en a d'autres qui viennent plus long-temps après , cōme sont les haines , les procez , vengeance , inimitiez , batteries , meurtres , calomnies & detractions.

La Sentence que Iesus-Christ a donné sur ce péché est épouventable en S. Mathieu 5. Quiconque se courroucera contre son frere , sera coupable du Jugement : qui luy dira *Raca* , sera criminel du Conseil : qui l'appellera beste , sera coupable du feu Eternel ; & neantmoins ce péché est tellement commun dans le Monde , que l'on ne fait point de cas n'y de conscience des mouuemens de Colere , ny des paroles iniurieufes ; à peine s'en confesse t'on estât interrogé. La parabole de ce Seruiteur inhumain , qui ne vouloit pas donner de temps à son frere pour le payer , nous apprend bien la vengeance que Dieu prendra des Coleres & Vindictifs ; & la raison nous montre bien que nous auons grand tort de nous mettre en colere contre nos freres , quelque occasion qu'ils nous en donnent , par ce que la Colere n'est pas le remede pour reparer l'iniure , mais pour en commettre vne plus grande contre Dieu , & si Dieu estoit aussi prompt à nous chastier comme nous voudriōs prendre vengeance de nos freres , il y a long-temps que Dieu nous auroit osté la vie & abismé au plus profond des Enfers.

Les maux que ce péché nous apporte , sont , 1. Qu'il nous trouble la conscience , & nous oste la raison & la paix de l'Ame , il ferme la porte à la Misericorde

Diuine, estouffe l'Esprit de deuotion, empêche les communications diuines, par ce que Dieu demande vne Ame tranquille, paisible & humble de cœur pour y verser ses graces; rompt la charité Fraternelle, rend vn homme infociable, & pendant cette passion il est semblable aux damnez & aux Demons, qui menent vne vie enragée & forcenée de colere.

Au contraire la Débónaireté à de tres grands priuileges & aduantages: car, 1. Elle nous rend Maistres de nous mesmes, nous conserue la raison, nous donne la paix & le repos de la bonne conscience, domptant nos passions. 2. Elle nous rend semblables particulièrement à Iesus-Christ, qui nous recommande entr'autres cette vertu avec humilité de cœur, enfin elle nous rend aymables à Dieu, puis que Dieu est infinimēt misericordieux, ayme les Misericordieux, comme sont les debonnaires: car c'est vne des œures de misericorde de ne venger point les iniures que l'on reçoit, & c'est pourquoy, on obtient pardon de Dieu, puis qu'il à promis de faire Misericorde aux Misericordieux.

Les remedes à ce vice sont. 1. De considerer cette rigoureuse Sentence de Iesus-Christ, cōtre ceux qui se courroucent, S. Mathieu. 5. cy-deuant alleguée; 2. C'est imiter la cruauté des bestes, de vouloir vèger ses iniures & ne suiure la raison, puis que ce n'est point reparer les iniures que de les venger, mais les accroistre, & attirer la vengeance de Dieu sur soy. 3. Considerer la grande iniustice que nous commettōs puis que nous voulons que Dieu soit pitoyable & misericordieux enuers nous, & nous voulons estre cruels & inhumains enuers nos freres. 4. Considerer l'exemple de Iesus-Christ, qui a souffert les iniutes & les tourmens iniustes avec tant de douceur & de patience, & si nous sommes Chrestiens ce nous doit

estre icy vn grand motif de souffrir patiemment. 5. Considerer vne autre iniustice que nous commettons : car le prochain contre qui on se fasche, est iuste ou iniuste, s'il est iuste, c'est vne iniustice dese fascher contre luy, s'il est iniuste, l'iniustice n'est pas moindre de vouloir venger vn peché par vn autre peut estre plus grand & indigne de pardon; enfin cōsiderer, si vn chacun vouloit venger ses iniures ce ne seroit iamais fait, & par ainsi il n'y auroit iamais de paix parmy les hommes: car celuy sur qui on se sera vengé se croira offensé & voudra venger son iniure.

DE LA PARESSE.

Pareffe est vne tristesse desordonnée & vn fascheux dégout des exercices vertueux, on y péche en plusieurs manieres, par ce qu'elle engendre plusieurs vices pour lesquels elle est vn des pechez Capitaux, Le 1. est vne peur importune des traux & austeritez de la Vertu, qui les fait fuir & cause vne Tristesse à les pratiquer. Le 2. est vne Pusillanimité & Couardise à entreprendre des choses difficiles pour la gloire de Dieu, en foüissant son Talent. Le 3. est vne Lâcheté aux Offices de sa condition, les faisant par acquit avec plaintes, regrets, repugnance, crainte, par contrainte & autres imperfections. Le 4. est vne Inconstance à poursuiure ses desseins & les œuures vertueuses & les conduire à chef, les quittant, tantost les reprenant, en après s'en dégoutant. Le 5. est vne perte de courage, & la défiance de pouuoir venir à bout des difficultez qu'il y a à la Vertu. Le 6. est l'Indignation & l'aersion contre ceux qui nous aduertissent de nostre deuoir, ou par ce qu'ils nous surpassent en vertu & au soin qu'ils ont de s'y aduancer. Le 7. est vne Oysiueté à employer le temps cherchant les deuis, les pourmenades, les visites, & autres

autres vains & inutiles diuertissemens. Le 8. est vne Euagation d'esprit, en tous ces exercices de pieté, Oraisons, Lectures, Messes, Sermons, discours de Dieu, &c. Enfin tous les pechez d'obmission & œures vertueuses deriuent de la Pareffe, & partant elle se glisse en toute bonne œure, car il y en a fort peu qui ne soit deffectueuse, soit au commencement, au milieu, ou à la fin.

Les maux que ce vice traifne quand & soy font en grand nombre. 1. Il priue l'Ame de toute vertu, car estant ennemy du traual, il bannit par consequent toute vertu, qui ne s'acquiert qu'avec peine & traual. 2. Il luy oste la paix de l'Ame, la rendant triste & inquiete. 3. Il ouure la porte à toutes sortes de tentations & de péchez, car le Diable trouuant vne Ame vuide il y entre avec plusieurs autres Demons. 4. Il la priue de merite, car toutes les bonnes œures que fait vne Ame paresseuse, elle les fait, ou à regret ou par contrainte, ou avec repugnance ou avec lascheté, ce qui empêche la perfection des œures & le merite d'icelles: car Dieu le dit par vn Prophete, maudit celuy qui fait l'œure de Dieu negligemment.

Au contraire la ferueur d'esprit ou la victoire de la Pareffe accompagnée de la joye spirituelle, rend 1. Les œures vertueuses, faciles & suaués. 2. Les rend beaucoup plus meritoires, par ce que la delectation perfectionne l'œure. 3. Elle gagne beaucoup en peu d'heures par ce qu'elle fait plus aduancer à la vertu en peu de temps que la tiendeur en vn long-temps, comme les ouuriers de l'Euangile qui estoient venus dès le matin. 4. Elle cause vne grande paix à l'Ame, parce que les bonnes œures luy donnent vn secret contentement & satisfaction, bien qu'elle ne cherche pas cela; Enfin elle fait per-

Cc

feuerer dans la vertu, par ce qu'elle la rend facile & y fait trouuer goust, sans lequel la nature ne peut pas continuer dans les bons exercices, & puis elle rend nos œuures agreables à Dieu suivant ce que dit S. Paul. *Que Dieu ayme celuy qui donne ioyeu- sement & non à regret & par nécessité.*

Les remedes à ce vice sont. 1. De considerer le compte exact que Dieu nous demandera au iour du Jugement de tous les momens de nostre vie & toutes les graces receües. 2. Considerer ce que Iesus-Christ & tous les Saints ont fait durant toute leur vie, qui n'a esté qu'une perpetuelle Croix & travail. 3. La pénitence que merite vn seul peché mortel, & partant qu'il ne se faut pas épargner au travail puis que l'on en a commis plusieurs, voir la Penitence de S. Pierre & de la Magdeleine. 4. Penfer qu'un iour viendra auquel on voudroit auoir vn quart-d'heure de loisir pour l'employer à pleurer, regrettant le temps perdu ainsi que les Damnez; enfin considerer le grand prix de la vertu, les grandes obligations que nous auons au seruice de Dieu, tant pour ce qu'elle merite, que pour les benefices innombrables que nous auons receu de luy, & comme la Paresse rend les œuures plus difficiles qu'elles ne sont en effet.



ADVIS CHARITABLES A VX
Iureurs & blasphemateurs du
sainct Nom de Dieu.

E *St-ce offenser Dieu que de iurer sans neces-
 sité?*
 Oüy, 1. Escoutez le S. Esprit en l'Eccl. 23.

Ta bouche ne soit point accoustumée à iurer, car il y a plusieurs ruines en telle chose ; l'homme qui iure beaucoup, sera remply d'iniquité, & la playe ne guérira point de sa maison.

Iesus-Christ en S. Matthieu ch. 5. Te vous dis qu'il ne faut nullement iurer, mais vostre parole soit, ouy, oüy, non, non : car ce qui est dit outre cela est du mal. C'est faire contre le deuxième Commandement de Dieu, & profaner ce qu'il y a de plus saint au Ciel & en terre, à sçavoir le saint Nom de Dieu. Par cette malheureuse accoustumance on péche grièvement, en se mettant en danger de se parjurer, voire mesme de blasphemer, qui est le langage ordinaire des Demons.

C'est donc un grand péché que le blasphème ?

Tres grand, sans doute. Ce péché abominable contient vne souveraine impiété. Il attaque Dieu en soy mesme. L'Escriture Sainte ne le nomme pas de son propre nom, tant elle l'a en horreur. Le Docteur S. Thomas le qualifie le plus grand des pechez & voisin de l'Idolatrie. Il a tousiours esté puny de tres-cruelles peines.

Il n'y a donc rien de pire au monde que le blasphème ?

Il est vray, car outre ce qui vient d'estre dit, on commet vn scandale capable d'en faire encore d'autres, & de plus on est la cause presque de toutes les calamitez & miseres publiques. Mais ce qui est execrable, on blasphème quelquefois pour orner son langage. On le fait par recreation. O abomination insupportable, on rit & on prend plaisir à en voir blasphemer d'autres.

Que devroient considerer ces malheureux blasphémateurs ?

1. Qu'autant de fois qu'ils blasphement, ils cruci-

fient I E S V S - C H R I S T, & renouellent toutes les playes, en luy déchirant tous les sacrez membres l'un après l'autre.

2. Qu'ils se font compagnons des Diables & des damnez en parlant le langage d'Enfer.

3. Qu'ils commettent vn peché, ou il n'y a ny profit ny plaisir, ny honneur, ains au contraire ils se des-honnorent; & se tendent infames, & meurent souuent de mort violente.

4. Que cette rage contre Dieu les rend maudits, & les reduit au nombre des reprobuez, iusqu'à ce qu'ils fassent penitence conuenable.

A quelles peines ont esté condamnez les blasphemateurs?

En plusieurs lieux on les bannit, & on les condâne aux Galeres. Parmy les Turcs, outre vne grosse amende, on les punit de soixante coups de bastons. Sainct Louys leur faisoit percer la langue, & marquer le front d'un fer chaud.

Kennethus Roy d'Escosse, leur faisoit couper la langue.

Les Empereurs Iustinian & Charles Quint, les condamnoient à la mort.

Le Roy Louys XIV. à present regnant 1656. par sa premiere Ordonnance, a renouellé & confirmé toutes les peines ordonnées par les Roys ses predecesseurs, contre les jureurs & blasphemateurs du sainct Nom de Dieu.

L'Eglise qui ne condamne à mort, & qui cherche le salut d'un chacun, outre les sept ans de deubs à chaque peché mortel, a ordonné particulieremēt qu'ils demeurassent debout sept semaines comme excommuniiez, durant la Messe deuant la porte de l'Eglise, & le septième Dimanche qu'ils fussent pieds nuds, sans manteau, la corde au col; qu'ils nourrissent

chacun de ces sept Dimanches vn ou deux, ou trois pauvres, selon leurs moyens, & jeunassent les Vendredis au pain & à l'eau.

Enfin, Dieu commanda en l'Ancien Testament qu'ils fussent lapidez, supplice le plus cruel de tout l'ancienne Loy.

Dieu n'a-t'il pas aussi autrefois grandement puny les blasphemateurs ?

Tres rigoureusement. Au 4. des Rois chapitre 19. Sennacherib Roy des Assyriens, pour auoir blasphemé contre Dieu, perdit cent quatre-vingt cinq mil hommes, qui furent mis à mort en vne nuit par vn Ange, puis il fut tué par ses propres enfans.

Holofernes eust la teste tranchée par vne femme, pour auoir commis le mesme crime. *Judith. 13.*

Au 2. des Machabées chap. 9. le malheureux Antiochus, pour le mesme peché fut rongé des vers tout viuant, & mourut enfin miserable.

A qui appartient de corriger ce vice ?

Tous y sont obligez, mais spécialement les Ecclesiastiques, les Roys, les Magistrats, & les Superieurs.

Et s'ils ne le font pas ?

Le Concile de Latran, Session 9. ordonne que les Iuges Seculiers qui ne puniront pas les blasphemateurs par des peines iustes & conuenables, soient re-nus pour coupables du mesme crime, & punissables des mesmes peines deuës aux blasphemateurs. Le Concile de Mayonce assure que les Magistrats, les parens, & les peres de famille, qui ne punissent pas les blasphèmes en leurs suiets, se rendent criminels du même peché de blasphème. Le Cômétateur sur la Pragmatique Sanctiõ, rapporte sur le Prologue d'icelle, que le Roy Robert, priant à l'Eglise de Sainte Croix d'Orleans pour la paix de son Royau-

me, le Crucifix luy répōdit, qu'il ne l'auroit point, tant qu'il laisseroit les blasphèmes impunis.

Voyez Bosquier Religieux de S. François, en sa Monomachie non sanglante, sur l'Euangile du premier Dimanche de Carefme, page 324.

Les peres qui blasphement deuant leurs enfans, ne font-ils pas vn grand mal?

Helas, selon le Iugement du Fils de Dieu, il leur vaudroit mieux estre precipitez dans la mer avec vne pierre au col, que de commettre vn si horrible scandale.

Vn enfant, au rapport de S. Gregoire, Liure 4. de ses Dialogues, chap. 18. s'estant accoustumé à blasphemer le S. Nom de Dieu, par la damnable negligence de ses parens, ayant atteint l'aage de cinq ans les diables luy apparoiſſant visiblement, mourut en blasphémant entre les bras de son pere, pour estre puny eternellement dās les flammes eternelles.

Quel remede à ce maudit peché?

Eviter la colere, les jeux, les tauernes, l'ivrognerie, ceux qui jurent, & toutes autres occasions prochaines du blasphème, & faire estat selon l'Euangile, de ne point iurer du tout.

1. Relire souuent avec attention ce petit biller.
2. Se recommander à S. Policarpe & sainte Apoline, qui aymerent mieux estre bruslez tous vifs, que de blasphémer contre nostre Seigneur I. C.
3. Proposer chaque iour de s'en amender, & s'imposer mesme quelque penitence, d'aumosne, de mortification, ou autre semblable.
4. Le punir rigoureusement chez soy, & ne le iamais permettre es compagnies ou l'on se trouue.
5. Enfin dire souuent de cœur & de bouche, Mon Dieu, vostre saint Nom soit beny & sanctifié à tout iamais.

MANDEMENT DE MON-
seigneur l'Archeuesque de Paris,
contre les Iureurs & blasphema-
teurs du S. Nom de Dieu.

*Portant menaces de Censures Ecclesiastiques &
priuation de la Sepulture Chrestienne.*

IEAN FRANÇOIS DE GONDY, par la gra-
ce de Dieu & du S. Siege Apostolique Arche-
uesque de Paris, Aux Archiprestres de Sainte Ma-
rie Magdeleine & de Saint Seuerin, & aux Doyens
Ruraux de ce Diocese, Salut en nostre Seigneur;
Comme les pechez sont la source des malheurs des
hommes: aussi il n'y en a point qui prouoquét plus
l'ire de Dieu contr'eux qui le blasphème, qui est vn
crime d'autant plus énorme que les autres se com-
mettent contre la creature: mais c'estuy cy attaque
directement la souueraine bonté & Majesté du
Createur, méprise sa puissance, auillit sa gloire, &
irrite sa iustice. De sorte que S. Hierosme à autre-
fois bien dit, que de tous les autres pechiez on peut
esperer grace de la diuine misericorde: mais que le
blasphème rend l'homme indigne de tout pardon.
Neantmoins c'est vne chose déplorable de voir que
les Chrestiens, regenerés par le sang du Fils de Dieu,
éclairés de sa connoissance, des benefices de sa bon-
té inestimable & appelez par sa grace au salut eter-
nel, oublient tellemét tout deuoir de reconnoissan-
ce enuers sa suprême Majesté, qu'ils semblent au-
jourd'huy (pour la plus-part) faire gloire de pro-
phaner son Saint Nom, par vn infinité de blasphé-
mes execrables, que les Turcs & autres Infideles

C c iij

auroient horreur de proferer. C'est ce qui nous oblige d'admonester tous Curez & Predicateurs de cette Ville & Diocese, qu'ils ayent à remonstrer au peuple en leurs Profnes & Predications l'énormité de ce crime detestable, qui attire les fieux de l'ire de Dieu sur tous les peuples, qui s'y adonnent; ruine les Estats & les familles, & precipitent les ames de ceux qui le commettent en vne infaillible perdition. C'est pourquoy, Nous exhortons lesdits Predicateurs de faire chacun vne Predication expresse, sur vn sujet si important: Et lesdits Curez de declarer à leurs Paroissiens, qu'en cas que l'on méprise nostre admonition paternelle, Nous procederons contre les reſtaictaires par Censures Ecclesiastiques, tant generales que particulieres, & autres peines de Droit, mesme par priuation de la sepulture Chrestienne, à l'encre de ceux qui mourôt dás l'habitu- de notoire d'vne telle impieté, Et à ce que persône n'en ignore: Nous vous mādons signifier ces presētes à tous Curez de cette Ville & Diocese, afin qu'ils les publient en leurs Profnes & les communiquent à leurs Predicateurs. Et mesmes ordonnons qu'elles seront affichées aux principales portent des Eglises, en foy dequoy nous auons signé les presentes de nostre main, & icelles fait cōtresigner par le Secretaire de nostre Archeuesché, & fait apposer nostre sceau. A Paris ce 5. Aupil 1647. Signé, IEAN FRANCOIS P. ARCHEUESQUE DE PARIS. Et plus bas *Par Mandement de Mon- dit Seigneur.*

BAVDOVYN.

EXTRAICT DE PLVSIEVRS

Arrests de la Cour du Parlement, rendus en suite de la Declaration du Roy, verifiée en Parlement sa Majesté y seant, le septième Septembre mil six cens cinquante-vn.

Contre les Blasphemateurs du S. Nom de Dieu, de la Sainte Vierge, & des Saints.

A RREST du huitième Mars 1655. confirmatif de la Sentence renduë au Siege de la Conneblie & Maréchaussée de France, à la Table de Marbre du Palais à Paris, Contre Claude Poulain, dit S. Amour de Thorigny, condamné estre tiré de la prison de Senlis à jour de Marché, & conduit nud en chemise, la torche au poing, la corde au col, attaché sur vne claye au cul d'un tombereau, au deuant la porte de la principale Eglise de Senlis, & là faire amende honorable, puis estre conduit au Marché pour y estre pendu & étranglé, son corps & son procès brûlez & reduits en cendres, & les cendres jettées, au vent, comme Blasphémateur du S. Nom de Dieu & de la Sainte Vierge, executé audit Senlis le 13. Mars 1655.

A V T R E Arrest General du sixième Iuillet 1655. portant deffenses à toutes personnes de iurer le S. Nom de Dieu, sous peines portées par la Declaration du Roy, & Arrests de la Cour cy-deuant dōnez.

A V T R E Arrest de la Cour du treizième Mars 1656. par lequel la Sentence du Bailly de S. Germain des-prez, renduë contre Louïs Iuppin, dit Vaducul,

porteur de notte, par laquelle il n'estoit cōdāné qu'à estre mis au Carcan pendant six heures, est infirmée, & en consequence ladite Cour a condamné ledit Iuppin à estre fustigé nud de verges par tous les Carrefours du Faux-bourg S. Germain, puis mis au Carcan, ayant écrite au deuant & derriere, portant ces mots (*Jureur du Saint Nom de Dieu*) Executé le quinziesme de Mars par treize Carrefours dudit Foux-bourg,

AVTRE Arrest du neuvième Janu. 1657. par lequel la Sentence du Bailly du Fort l'Euesque, rēduë contre Denys du Bois, par laquelle il n'estoit condamné qu'aux Galeres sept ans, est infirmée, & la Cour receuant le Procureur General du Roy appellant *à minima*, & faisant droit sur son appel, a condamné iceluy du Bois faire amende honorable nud en chemise, la torche au point, la corde au col deuant la principale porte l'Eglise Nostre-Dame de Paris: ce fait conduit aux Galeres à perpetuité, pour auoir juré le S. Nom de Dieu, estant prisonnier dans les prisons du Fort-l'Euesque pour argent.

AVTRE Arrest de la Cour du 19. Aoust. 1655. confirmatif de la Sentence du Iuge de Romorantin, contre Bernier Executeur de la Hauste Iustice dudit lieu, condāné faire amēde honorable, puis pendu & étranglé, pour auoir juré le S. N. de Dieu, en jouiant aux Cartes & aux quilles: Executée audit Romorantin.

AVTRE Arrest du 12. Aoust 1658. par lequel la Sentence du Bailly de Lagny, renduë contre Nicolas Aucerne, par laquelle il estoit condamné faire amende honorable, nud en chemise, la torche au poing, la corde au col, deuant la porte de l'Eglise dudit S. Pierre de Lagny, ce fait fustigé par les Carrefours, & à l'vn diceux flestry sur les deux épaules, puis banny, a esté infirmée, & la Cour receuant le

Procureur General du Roy appellant à minima, & faisant droit sur son appel, a condamné ledit Aucer-ne faire ladite amende honorable, ayant deux écriteaux, l'un deuant & l'autre derriere, portant ces mots, (*Blasphemateur du Saint Nom de Dieu,*) ce fait la langue percée d'un fer chaud, puis mené aux Galeres neuf ans, pour blasphemés.

A V T R E Arrest du 23. Septembre 1658. sur l'appel interjetté par François Nepueu, de la Sentence du Preuost de Passy, a esté ordonné que pour réparation des juremens proferez par ledit Nepueu, mentionnez en son procès, il feroit amende honorable, nud en chemise, la torche au poing, la corde au col, ayant en ses mains vne torche ardente du poids de deux liures, au deuant de l'Eglise des Bons-Hommes lez Paris, ce fait banny pour trois ans du dit Passy, Preuosté & Vicomté de Paris.

A V T R E Arrest du 13. Decembre 1658. par lequel la Sentence du Preuost de Passy, rendue contre François Nepueu, cy-dessus, par laquelle il estoit condamné à mort, a esté infirmée, & ledit Nepueu condamné aux Galeres trois ans, pour blasphemés.

A V T R E Arrest du 14. Iuillet 1661. par laquelle Sentence renduë par le Lieutenant Criminel d'Amiens, contre Iean de Bergue, dit Iean le Vert, a esté confirmée, & ledit de Bergue condamné à faire amende honorable, nud en chemise, la corde au col, au deuant l'Eglise de Nostre-Dame de ladite ville d'Amiens, où il sera conduit par l'Executeur de la haute Iustice, & delà au grand Marché, pour y auoir les lèvres de dessus & de dessous fendues, & en suite rôpu vis sur vn Eschaffaut, sô corps mort brûlé jetté au vent, pour auoir esté conuaincu des impietez, reniements, juremens, blasphemés contre Dieu la Vierge, & l'honneur des Ecclesiastiques.



INSTRUCTION TRESSALV- taire contre le peché d'Yurognerie.

Q *uel est le meilleur moyen de viure longuement, sainement & saintement?*
C'est déviter toute sorte d'excez au boire & au manger, & spécialement le peché d'Yurognerie.

Qu'est-ce que l'Yurognerie?

C'est vn excéz notable dans la qualité ou quantité du boire, par lequel on se priue ordinairement de l'usage de la raison.

C'est donc vn grand peché que l'Yurognerie, puis qu'elle priue de la raison?

Sainct Thomas & tous les Theologiens assurent qu'elle est peché mortel, quand elle est volontaire.

Quelle est la preuue de cette Doctrine?

Elle est confirmée par l'Escriture Sainte, par l'Eglise, par les Sainctes Peres tant Grecs que Latins, par les Loix de la Police, par les Histoires, & par la raison mesme.

Qu'en remarquez-vous dans l'Escriture Sainte?

Il y a tout au moins quatorze passages, tât du Vieil que du Nouveau Testament, qui la condamnent tres-rigoureusement. Le Prophete Isaye au chap. 5. *Malediction sur vous qui estes puissans à boire le vin, & hommes forts pour mesler l'Yurognerie, & au chap. 28. Malediction sur les Yurognes d'Ephraïm: aux Prouerbes chap. 20. Le vin est vne chose luxurieuse, & l'Yurognerie est pleine de tumulte, & au chap. 23. Malheur à ceux qui demeurèrent dans le vin. Le Prophete Ozée chapitre. 4. La*

Instruction contre le peché d'Yurognerie. 713
fornication, le vice & l'yurognerie font perdre le
cœur. S. Lucau chapitre. 21. *Prenez garde que vos*
cœurs ne soient greuez de gourmandise & d'yuro-
gnerie : Nous auons encore d'autres semblables au-
 thoritez, comme dans l'Ecclesiastique chapitre. 29.
 & 37. aux Prouerbes. 31. dans Abacuc chapitre. 2.
 aux Romains chapitre. 13. aux Ephesiens chap. 5. aux
 Galates chapitre. 5. à la premiere aux Corinthiens
 chapitre. 5.

Mais que dites-vous de Noé & de Loth, ces deux
grands personnages qui se sont enyurez?

Au sentiment de S. Chrysostome, l'un & l'autre ^{Hom. 29}
 ne sont coupables d'aucun peché, car pour Noé, ^{& 44.}
 ignorant la force du vin & ne l'ayant iamais pu con- ^{in Gen.}
 noistre, est tombé en cet estat par mégarde & par
 ignorance; quand à Loth, estant accablé de tristesse
 d'auoir perdu tous ses biés, ses parés & amis, avec
 sa propre femme, réduit dant vne extrême pauvre-
 té, par inaduertance, ne s'apperceut pas deuoir estre
 surmonté par le vin, ainsi ils sont tous deux excusés
 de peché.

Quelle est la pensèe de l'Eglise sur ce suiet?

Le Canon 42. des Apostres; priue les Yurognes
 de la saincte Communion; Et la lettre attribuée à
 S. Clement, successeur de S. Pierre, dans vne Epi-
 stre qu'il adresse à S. Iacques Euesque de Ierusa-
 iem, dit que ce premier Apostre de Iesus-Christ
 deffendoit grandement l'Yurognerie, assurant que
 l'Yurogne est mort corporellement & spirituelle-
 ment; le premier Concile de Mayence Canon. 46.
 tenu l'an de nostre Seigneur. 813. la deffenduë aux
 Chrestiens sur peine d'excommunication, voicy les
 termes, *Magnum malum Ebrietatis vnde omnia*
vitia pullulāt modis omnibus præcipimus cauere, &
qui hoc cauere noluerit, excommunicandum esse

decurimus, usque ad emendationem congruam.

Dans les Canons penitentiels, il estoit autrefois enjoint aux Prestres d'ordonner vne grande penitence aux Yurogues, iusques-là que s'ils en prenoient iusqu'au vomissement, qu'ils en fissent penitence quinze iours entiers.

Quel est le sentiment des saints Peres touchant cette matiere?

Hom. 14. de Ebrietas. Idem de Ieiun.

S. Basile le grand escrit que l'Yuroguerie est vn Diable voloittaire, la mère d'iniquité, l'ennemie de la vertu; C'est elle qui rend le courageux lasche, le chaste laschif; C'est elle qui est la source d'impieté & abandonnement de Dieu: enfin c'est elle qui chafse totalement le S. Esprit, & qu'est-ce qu'un Yurogne, adouste-il? c'est vn Idole qui a des yeux sans voir, & des pieds sans marcher. S. Chrysostome par-

Hom. 1. ad pop. ant.

lât de l'Yuroguerie dit ces paroles; Se peut-il trouuer chose plus intolerable que l'Yuroguerie, l'Yurogne est vn mort tout viuant, c'est vn diable volontaire, c'est vne maladie qui ne merite guerison, c'est vne cheute qui n'admet aucune excuse, c'est l'ignominie du genre humain, le comble de tout malheur, l'opprobre de la vie, le sujet du supplice eternel, & finalement là où est l'Yuroguerie, l'à est le Diable.

Idem. hom. 47

Saint Augustin n'en dit pas moins que les autres; ie vous assure, dit-il, que tout Yurogne qui ne s'amende, & ne fait penitence de son Yuroguerie perira eternellement, & ailleurs il assure, que ce peché n'est pas petit, puis qu'il conduit en Enfer aussi bien que l'Homicide & l'Adultere.

Serm. 131.

Es tēp. Idem.

Que remarquez-vous de cecy es Ordonnances de la Police?

Serm. 2. 2.

L'Empereur Charles-quin, pour obuier aux frequens homicides qui se commettoient par les Yuro-

gnes, & pour reprimer la trop grande liberté de boire, ordonna sagement qu'on ne seroit pas facile à pardonner à telles gens : mais qu'estans pris ils seroient punis, premierement pour leur Yurognerie, puis après pour leurs Homicides.

Vn Prince Souuerain voulant exterminer l'Yuro- Le B.
rie & les Yurogues de son Domaine, ordonna ce qui Babin-
s'enfuit au mois d'Aoult. 1614. ghem

*Nous deffendons à tout roturier quel qu'il soit, de parlant
s'enyrer, sous peine d'amande arbitraire pour la du Sei-
premiere fois, de prison d'un mois entier pour la se- gneur
conde, & d'exil pour la troisieme; & si lesdits ro- de Vil-
turiers sont conuaincus d'auoir laissé en necessité le-neuf
leur famille par Yurognerie & folle dépense, la pei-
ne de prison sera changée à estre attaché au pilory vn
iour de marché solemnel, depuis le matin iusqu'à
trois heures après midy, & on luy pourra ietter de la
bouë & autres ordures sans le blesser pourtant aucu-
nement.*

*Si quelque Officier dépendant de nous, vient à
s'enyrer, il sera en mesme temps prins de son Of-
fice.*

*Quiconque estant yare commettra quelque cas pu-
nissable par la Loy, en sera puny doublement selon
l'ancienne Ordonnance de Pisacus.*

*Les Hostes, Tauerriers & tout autre, chez le-
quel sera trouué quelqu'un yuroguer, sera puny de la
mesme peine que l'yurogue.*

*Nous voulons aussi que les Sergens à ce deputez,
visitent iournellement les Tauerne & Hostelleries,
qu'ils aillent souuent par les ruës pour attraper ces
Criminels, sur peine d'estre prinex à tousiours de
leur Office, d'amande arbitraire, & de punition
corporelle.*

Enuioignons à tous nos Officiers, Iusticiers & à

*tous autres qu'il appartiendra, que nosdites presen-
tes Ordonnances, ils fassent lire publier, enregistrer,
icelles gardent, entretiennent & observent, fassent
garder, entretenir & observer de point en point,
selon leur forme & teneur, sans faire ny souffrir
aucune chose estre faite au contraire: Car tel est no-
stre plaisir. Donn  en nostre Palais, au mois d' Aoust
1614.*

Plaise   Dieu que tous les Magistrats & Maistres de la Police puissent imiter ce Prince Chrestien en ses saintes pratiques & ordonnances, pour bannir totalement l'yurognerie de leur Jurisdiction.

Que disent les Payens & les Autheurs profanes sur ce sujet?

Platon assure que le vin est un tres-dangereux venin pour l'homme. Senecque soutient que l'Yurognerie est une vraye folie volontaire. Plutarque  crit en la vie de Ciceron, que les Romains haïssoient tant les Yurognes, que les Censeurs apr s les avoir bien aigrement tanc z & repris, les chassoient du Senat & les privoient de tout honneur, c me estant indignes d'administrer les choses publiques.

Quelles sont les raisons qui condamnent l'Yurognerie de pech  mortel?

La 1. est d'autant que l'yurogne se priue volontairement & par violence de l'usage de la raison, & se rend par plaisir semblable   une beste. S. Basile dit   ce propos que l'yurogne est pire que les bestes, se priuant du flambeau de la raison par laquelle il est estably Seigneur & Empereur du reste des creatures.

C'est le sentiment de S. Chrysostome & S. Augustin, que cette iniure qu'on se fait   soy-mesme en se priuant de la raison, qui est l'image du Dieu vivant, cause le pech  mortel.

La 2. raison, est que l'yurognerie est la source de tous les maux qui arriuent à l'Amé, au Corps, & de la perte de tous les biens.

Qui sont les maux que cause l'yurognerie à l'Amé?

Ils sont presque infinis, car dé la procedent les mauuaises pensées, les mauuais desirs, les blasphemés, les iuremens, les maledictions, les execratiõs, les iniures, les médifances, les mocqueries, les reproches, les paroles & chansons des-honestes, les noises, les querelles, les inimitiez, les larcins & les faux témoignages, bref, au iugement de S. Ierosme, S. Ambroise & S. Basile, l'yurognerie est la pepiniere de toutes sortes de vices, & selon S. Paul elle ferme la porte du Paradis.

Quelle incommodité apporte-t'elle au corps?

Elle est ennemie de la santé, & la cause de toutes sortes de maladies, de là vient le visage passe & d. f. Valer. 2 lib. des lieux comm. fait, les jouës pendantes, les yeux vlcerez, les mains tremblantes; elle engendre la paralisie, la stupidité des membres, l'apoplexie, la manie, la convulsion, tournement de teste, la goutte, & l'auëglement.

Ne cause-t'elle pas aussi la mort à plusieurs?

Cela n'arriue que trop souuent: Amnon, fils de Dauid y a perdu la vie au banquet de son frere Absalon. Holoferne au milieu de l'armée des Assiriens; Attila le fleau de Dieu, la premiere nuit de ses nopces, & le valeureux Capitaine Simon le Machabeen, la gloire de son peuple, & la terreur de ses ennemis, fut miserablement accablé dans le vin.

Quels dommages apporte l'yurognerie aux biens de fortune?

Ordinairement il en arriue vne pauureté extrême, puisque le Cabaret est le grand chemin de l'Hospital, & que là se trouue la profusion de tous les biës, pour contenter le ventre, la ruine de toutes les fa-

milles, la source de toutes les banqueroutes, les pauvres femmes & les enfans reduits au desespoir par la misere extrême, & les mauvais traitemens qui s'en ensuiuent: tant de procez & de chicane qui viennent des mauvais marchez qui s'y passent; tant de biens consommez pour les querelles, iniures, & batteries qui en arriuent; bref icy se verifie la parole du S. Esprit qui dit, que quiconque ayme la bonne chere sera tousiours gueux, & celuy qui est friant après le vin & les bons morceaux, iamais ne sera riche, c'est ce que l'experience iournallement nous enseigne.

A ce que ie voy l'yurognerie est vn grand mal?

Aussi est-elle, en ce qu'elle est opposée à diuerses perfections, & qu'elle combat quantité de vertus: Car elle fait tort à Dieu en l'offençant, & rend ces yurognes incapables de luy rendre leurs devoirs: A la republique en lascadalisant, à la famille en l'appauvrisant, à la loy de nature en la violant, à la loy de grace en prophanant le corps, aux Anges qui sont obligez de garder vn pourceau au lieu d'un homme, à l'Ame la priuant du flambeau de la raison, & là mettant en danger d'estre damnée: au corps en le priuant de la santé, & l'engageant à mille sortes de maladie. Bref elle offense presque toutes les creatures à cause de l'abus qu'elle en fait, ce qui sera cause qu'elles se leueront au iugement de Dieu, pour en demander iustement la vengeance.

N'est-ce pas vne grande honte à vn homme d'estre suiet à ce vice?

Il n'y à rien de plus infame, puis qu'à cette occasion il est rebutté des honnestes compagnies, priué des bons emplois & des affaires de consequence, méprisé en toutes rencontres, l'opprobre de la vie, rejouët des petirs enfans, la risée d'un chacun: si on

en approche on est empuanty de son haleine & de ses vomissemens, si on le regarde on est transporté d'étonnement, si on en parle ce n'est qu'avec mépris & raulement, & c'est à iuste raison que saint ^{Chry-} Chrysostome le met vn degré au dessous des Afnes ^{soft.} & des Chiens, l'estimant en verité de pire condition que les bestes. ^{hom. 58 in Math 1. Cor. 6}

N'est-ce pas vn dangereux estat que de viure de la sorte ?

Cela est sans doute, puisque S. Paul assure que ^{Dent.} les yurognes ne possederont point le Royaume de ^{32.} Dieu, en ce que, 1. Ce malheureux vice estouffe en sa saleté, tous les sentimens de pieté. 2. Les yurognes se rendent indignes des mouuemens du S. Esprit, lequel est esprit de sobriété. 3. Ces miserables yurognes sont tous les iours au hazard de mourir subitement, en vne querelle, en vne cheute inopinée, ou en quelqu'autre maniere, comme il n'arriue que trop souuent, & le comble du malheur, c'est que dans cet estat, ils ne sont capables ny de contrition ny de penitence, ny d'aucun Sacrement: jusques-là que quelques vns assurent qu'ils aymeroient mieux mourir en tout autre estat que dans l'yurognerie, moyennant que la raison fût libre, à raison, disent-ils, qu'il y a plus de disposition de se conuertir à Dieu en ce rencontre, que quand on est enseuely dans le vin & dans la crapule.

Quelles mauvaises suites remarquez-vous en ce malheureux estat ?

Je remarque principalement les mauvaises habitudes qui s'y contractent, & qui rendent les yurognes ordinairement incurables & presque desesperés, nommément és crimes de blasphemes, & en celuy d'impureté qui sont deux des malheureux effets de ce vice abominable, & qui seruent de plan-

Ambr.
de Elia
& Ier.
c. 4.

che pour passer au gouffre d'Enfer, en suite dequoy bien à propos Moyse compare le vin duquel on abuse, non seulement au fiel des Dragons, mais aussi au venin de l'Aspic, contre lequel il n'y a point de remede, & S. Ambroise adiouste que c'est fort bien dit, que le vin pris par excez est vn venin d'Aspic incurable, parce qu'on se peut guarir du venin des autres Serpens; mais non pas de l'yurognerie, cela veut dire que les yurognes ne se conuertissent que difficilement, avec grand trauail, & avec vne particuliere assistance de Dieu.

L'yurognerie n'est-elle pas aussi grandement pre-indiciable à la Republique ?

Cela est tres-certain, non seulement par le scandale public qu'elle cause, mais de plus elle corrompt & gaste tous ses membres, elle diminuë ses forces & l'expose à la mercy de ses ennemis : elle la depouille d'une partie de ses biens, la surcharge de quantité de pauuretez, & la remplit de mil & mil crimes, & enfin cause la mort à vn grand nombre de ses suiets, qui hors cela seroient capables de luy rendre de bons & fidelles seruices.

Si l'yurognerie est si blasnable aux hommes, ne l'est-elle pas encore dauantage aux femmes ?

Eccles.
c. 25.

Le S. Esprit assure que l'yurognerie de la femme, cause de grandes coleres & de grandes iniures dans le mesnage, & que par ce moyen elle est portée à toute sorte de deshonesteté : S. Chrysostome témoigne qu'il ny a rien de si vilain ny de si horrible qu'une femme yure. S. Ierosme soustient que l'yurognerie d'une femme est vne espece de sacrilege. Valere Maxime écrit que les Romains deffendoient fort rigoureusement le vin aux femmes, iusques-là qu'un certain Euagrius Metellius tua la sienne d'un coup de baston, l'ayant trouuée qui beuuoit du vin :

Hom. 16
in Marc
Epist.
ad. Suf.
Val. lib.
2. 6. 1.

& Caton en l'Oraison qu'il a fait *pro doto*, assure qu'à l'égard des femmes boire du vin, c'estoit vn crime égal à l'Adultere.

Ce peché n'est-il pas plus griefés Cleres qu'és Laïques?

Cela est infallible, que plus la personne est élevée en dignité, & plus ce crime est infame: en l'ancienne loy il estoit deffendu aux Prestres d'vser de vin tout le temps qu'ils seroient occupez aux Ministeres sacrez. Les Payens mesme le detestoient si fort en leurs Prestres, qu'il ne leur estoit pas permis de passer en vn chemin couuert de vignes: & Denis le Chartreux écrit que l'yurognerie est vn crime aux Laïques, mais aux gens d'Eglise elle est vn Sacrilege, parce qu'en ce malheureux estat ils sont ordinairement exposez à commettre quantité de Sacrileges & de prophanations des choses Saintes.

Le Concile d'Agde, tenu l'an 506. sous le Pape Symmache, composé de 35. Euesques, chap. 14. Interdit tres-estroitement l'yurognerie aux Ecclesiastiques, comme estant, dit-il, la nourrice & entretient de tout vice, & pour les en détourner davantage, il establit cette peine. *Celuy que l'on sçaura assurément avoir esté yure, soit priné de la Communion l'espace de trente iours, ou soit puny corporellement.* Le mesme decret auoit esté fait auparavant au Concile de Venise l'an 453. du temps de S. Leon Pape I. du nō. La glose du droit Canon interpretant ce qui est de la punition du corps, dit que c'est le foïet iusqu'à 40. coups. Le 4. Concile de Latran composé de douze cens Prelats, tenu à Rome l'an 1215. du temps d'innocent. III. chap. 15. sus-pent les Ecclesiastiques yurognes de leur Office ou Benefice.

De quels remedes se faus-il seruir pour éviter ce peché?

Il faut , 1. Considérer les peines & les supplices dont Dieu menace les yurôgnés és Escritures Saintes , comment les Saints Peres d'Orient & d'Occident , crient & inuectiuent contr'eux. 2. Il faut enuifager attentiuement les horribles dommages que cause à l'Ame & au corps cét abominable vice. 3. Il est necessaire de penser aussi combien ce vice est vilain, infame & honteux, indigne de la grandeur & de la dignité de l'homme , qui le deshonoré , luy oste son credit , & le rabaisse au dessous des Animaux irraisonnables. 4. La profusion des biens, la ruine des familles , le diuorce des ménages, & les autres malheurs qui ensuiuent sont autât de motifs pour auoir ce vice en horreur. 5. Pour s'exempter de ce malheureux estat, il faut éviter soigneusement toutes les occasions de ce peché , comme le Jeu , les Compagnies, les Cabarets & l'Oisiveté. 6. La certitude de la damnation eternelle de ceux qui mourrôt miserablement en cét estat , sans faire Penitence , ne doit elle pas faire trembler ? finalement la lecture & la reflexion sur les Histoires suiuintes , sont capables demouuoir vne personne à la detestation d'vne vie si malheureuse.

Quelles sont ces Histoires dont vous venez de parler ?

Serm.

33.

*ad frat.
in erem*

La premiere est tirée de Saint Augustin , qui fist assembler dans son Eglise iusqu'aux femmes & petits enfans, pour entendre vn cas le plus trágique qui se puisse iamais ouyr : Vn des principaux Bourgeois de la Ville nommé Cyrille , affectionné de tous , auoit vn fils qu'il laissoit viure à sa mode sans le corriger, ce malheureux enfant après auoir consommé presque tout son bien en débauches, vn iour estant yure força sa propre mere , qui estoit enceinte, tascha de violer vne de ses Sœurs , en blessa deux autres iuf-

qu'à la mort, & finalement de ses mains parricides tua son propre pere, voyez iusqu'à quelle extremité de malheur & d'impieté l'yurognerie porte les hommes ?

La 2. Est rapportée par Cantimpré Euesque, sus-fregant de Cambray, qui est que certains yurognes échauffez à boire, se mirent à parler de l'immortalité de l'Amo, l'vn d'entr'eux par vn abandonnemēt de Dieu se mit à rire & à railler, & dire qu'il estoit prest de vendre la sienne, & en donner l'argent aux bons compagnons pour boire, si-tost dit, vn marchand, qui estoit le Diable, se presente, fait marché argent content, on se met à boire & à rire, & à la fin du répas, ce malheureux en corps & en ame fut emporté tout viuant en Enfer.

*Lib. 2.
Ap. c.
16.*

La 3. qui est arriüée en l'an. 1583. racontée par Benedicti en cette sorte : vne malheureuse femme qui auoit épousé vn yurogne, reduite au desespoir & à l'extremité par ses débauches, tua deux de ses enfans, & son mary mesme, puis après elle fut executée, ne sont-ce pas là des fruiets de l'yurognerie & des Cabarets.

*En la
Somme
des pe-
chez l'uu
306. 7.*

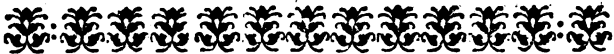
La 4. est tirée de Finel, qui rapporte qu'au pays d'Alsace, vn pauvre miserable paysan, se voyant réduit à l'extreme paureté, & quant & quant au desespoir, pour auoir perdu tout son argent au jeu de Dez & de Cartes dans la Tauerne, transporté de rage tua trois de ses enfans, ce que voyant sa pauvre miserable femme, tomba toute roide morte sur la place; en suite dequoy ce malheureux s'estant voulu pendre & ne l'ayant pû executer, par Sentence de Iustice fut puis après rompu tout viu.

*Livre 1.
des me-
uilles
du réps.*

Sera-il possible Chrestiens, qu'ayant leu ce que dessus, vous continuez l'estat déplorable de vos débauches, & ne pensant iamais à l'extremité de vo-

424 *Instruction sur le peché d'yurognerie.*

stre vie, vous en passiez le cours d'une si estrange maniere, qu'il semble que vous ayez entrepris de noyer vostre corps, vostre ame & vostre salut dans ce malheureux vice de l'yurognerie, prenez-y garde, n'entrez en vous-mesmes, faites penitence, n'attendez pas que vous soyez en Enfer, comme ce riche Glouton dont il est parlé dans l'Euangile, qui nourrit point les yeux pour considerer sa misere qu'au milieu des supplices.



INSTRUCTION SALUTAIRE
contre le peché d'Impureté.

Qui est l'un des plus grands ennemis du Salut & des plus dangereux Pechez du Monde?

C'est le peché d'Impureté, lequel entre tous les autres pechez l'on commet plus facilement, l'on quitte plus difficilement, & qui damne plus de personnes que tous les autres pechez ensemble.

Pourquoy le commet on plus difficilement?

C'est à cause de la Nature corrompue qui est inclinée au mal, & par la rencontre des occasions assez prochaines, & par les continuelles tentations du Diable.

Gen. 8. Pourquoy le quitte-t'on plus difficilement?

Parce que la source qui est la concupiscence, est tellement enracinée en nous, qu'elle cause une guerre continuelle entre la chair & l'esprit, ce qui fait que dans ces combats de la Chasteté, les victoires y sont fort rares.

Pourquoy damne-t'il plus de personnes?

En ce qu'il est le plus commun entre tous les au-

tres-pechez, qu'il attaque toute sorte de personnes & en tout âge, qu'il traîne aprer soy quantité d'autres pechez & qu'il y en a peu qui en fassent vne véritable penitence.

Que dit l'Escriture Sainte touchant la griefueté de ce crime ?

Il est dit dans la Genese, que Dieu voyant cette Cap. 6. horrible corruption par toute la terre, fut touché de douleur interieurement & se repentit d'auoir crée l'homme.

Ce peché déplaist donc grandement à Dieu ?

Il n'y en a point où il ait fait paroistre sa colere & les chastimens si rigoureux que cõtre iceluy: Escoutez ce qui est rapporté dans l'Ancien Testament. Pour esteindre ces abominables flammes, il a noyé Gen. 7. tout le monde par vn Deluge vniuersel. 2. Il a consommé par le feu du Ciel Sodome & Gomorhe, Ibid. 19 avec la region voisine & tous ses habitans. 3. Toute la Tribu de Beniamen a esté defaite à cause de ce pe- Iud. 20 Tobie 3. ché: 4. Les 7. Maris de Sara ont esté estranglez par le diable Asmodée. 5. Vingt-quatre mille du peuple d'Israël mis à mort pour cõt abominable crime. Il ya plusieurs autres exemples de la colere de Dieu qui Num. seroit trop long de rapporter.

Qu'est-il dit dans le Nouueau Testament touchant ce peché ?

Nostre Seigneur deffend de regarder vne femme Math. 5 avec vn mauuais desir: Et S. Paul escriuant aux nouueaux Chrestiens de la Ville d'Ephese, leur deffend Cap. 5: expressement de proferer les noms de ces pechez infames, estimant que cela estoit indecent en la bouche des fideles qui doiuent estre des Saints.

Quel est le sentiment des Saints sur ce sujet ?

Il n'est pas possible de les rapporter tous icy, puis qu'ils ont tous crié contre ce vice, comme contre le

Serm:
10:
in Cant.

In diat.
fol. 106. r
c. 5.

plus grand crime du monde, entendez seulement ce qu'en disent quelques-vns. Saint Ierosme assure que ce peché est vne fournaise plus ardente que n'estoit celle que le Roy de Babylone fit preparer aux trois enfans d'Israël. S. Gregoire de Nazianze dit qu'il est le comble de toute calamité. S. Chrystostome escrit que c'est vn veritable precipice & à vray dire le mal de tous les maux. S. Bernard le compare aux chariots de Pharaon, qui poursuivent les Seruiteurs de Dieu & emportent ceux qui sont en la Mer rouge des flammes eternelles: Les quatre rouës, sont la Gourmandise, la Curiosité des vestemens l'Oysuete & le Plaisir charnel: Les deux chevaux sont la Prosperité & l'Abondance, & ceux qui les conduisent c'est la Paresse & vne Vaine confiance. S. Bonaventure adiuste que ce peché est vn Enfer, & comme en Enfer il ya le feu qui brûle, le ver qui ronge & le soufre qui sent mal, ainsi en ce peché se trouue le feu de la concupiscence, le ver ou remors de conscience, & le soufre de l'infamie, & conclud ce grand Saint, que celuy qui est entaché de ce peché est desia comme engagé és tourmens de l'Enfer.

Ce peché n'estoit-il pas mesme en borreur parmy les Idolatres?

Ouy, les Histoires profanes nous assurent que plusieurs l'on évité au peril de leur propre vie: Les Mesteniens s'estant mis en deuoir de violer cinquantes filles Lacedemoniennes, elles aymerent mieux mourir que de souffrir cet opprobre. Les sept Vierges Mylesiennes se voyant au peril d'estre deshonorée par les Barbares, en éviterent l'infamie par la mort qu'elles se donnerent par leur propre volonté.

N'avon s-nous pas de semblables exemples parmy les Chrestiens?

Oùy, & grande quantité : S. Ambroise & S. Augustin louent hautement sainte Pelage & ses Sœurs, Dames vrayement Chrestiennes, lesquelles apprehendans d'estre violées par les Barbares persecuteurs de leur chasteté, se precipiterent volontairement dans vne riniere, ou le vice trouua son tombeau & la pureté son triomphe : Eusebe de Cesarée raconte d'une certaine Vierge Romaine, qu'elle se donna vn coup de cousteau dans l'estomach, de peur d'estre corrompuë par le Tyran Maxence. Il faut neantmoins remarquer en passant que ces Histoires sont admirables & nullement imitables, parce qu'il n'est pas permis de se donner la mort soy-mesme pour éviter telle infamie comme S. Augustin enseigne au liure premier de la Cité de Dieu chapitre 25. Et nous honorons seulement les personnes cy-deuant mentionnées, parce que Dieu à fait connoistre à son Eglise par des témoignages dignes de foy, qu'elles s'estoient armées contr'elles mesmes par vn mouuement secret & vn instinct particulier de l'esprit de Dieu.

*S. Amb.
lib: de
Virg.*

*S. Aug:
l. 1. de
ciuit. c.*

*Euseb:
l. 8.*

Qu'est-ce qui rend ce peché plus énorme à l'égard des Chrestiens ?

C'est que les Chrestiens estans faits membres du Corps de Iesus-Christ par le Sacrement de Baptesme ; Temples viuans de la Diuinité, & specialement du S. Esprit par la Confirmation, nourris & alimentez de la viande sacrée de l'Eucharistie, receus & adoptez au nombre des Enfans, des Heritiers de Dieu, & des Coheritiers de Iesus-Christ, & qui doiuent vn iour ressusciter à la gloire, lors qu'ils viennent à tomber en ce crime detestable, ils deshonorent Dieu d'une façon extraordinaire, & pechent beaucoup plus griefuement que les Payens qui ne connoissoient point Dieu.

*1. Co-
rinth. 6*

Quels sont les malheureux degrez qui conduisent les ames dans ce precipice de l'Enfer?

Il y en a plusieurs, mais specialement ce sont les pensées des-honnestes, les paroles sales & les actions impudiques, trois principaux ennemis mortels de la pureté, qui ne tendent qu'à l'endurcissement & à la reprobation des ames.

Qu'elles sont les plus dangereuses occasions de ce miserable crime?

Ce sont les Liures deshonnestes, les figures & peintures sales, le luxe dans les vestemens, la gourmandise, les mauuaises compagnies, l'oyfueté & l'abondance.

Les mauuais Liures causent donc bien du mal?

Beaucoup plus qu'on ne pense; Louys Goffredy de la Ville de Marseille, pour auoir leu vn mauuais liure tomba dans les plus grandes impietez, sacrileges & sorceleries qui se puissent iamais imaginer, iusques à deuenir le chef de tous les Sorciers, & qui fut enfin bruslé tout vif en la ville d'Aix en Prouence; sans auoir témoigné aucun signe de penitence: Voyez quel malheur de lire ou de garder vn mauuais liure: Et si S. Ierosme fut griefuement chastié au Iugement de Dieu, pour auoir leu seulement des liures profanes qu'arriuera-t'il à ceux qui se plaisent en la lecture des liurés impudiques.

Et des figures & peintures sales qu'en dites-vous?

Cyp. de celo & Iouis-dia.

Elles ne sont pas moins dangereuses: S. Cyprien dit que le Diable presente aux yeux des especes pleines d'attraits & de volupté, afin de ruiner totalement la vertu de Chasteté. D'autres disent que les sales peintures & figure des-honnestes, sont l'Autel du Diable, où l'on luy sacrifie les yeux, les pensées & le cœur, S. Augustin témoigne en ses Confessions

que son cœur suivoit ordinairement les images de ses yeux.

Le luxe des habits n'est-ce pas aussi vne des causes de l'Impureté?

Ouy, l'expérience le fait voir: S. Paul instruisant des femmes Chrestiennes, leur deffend les habits somptueux & superflus, & leur ordonne de se vestir honnestement & modestement. S. Ambroise assure que les habits excessifs sont des licols, par lesquels le Diable traîne des personnes dissoluës: Et S. Ierosime raconte que S. Hilarion deliura vne ieune femme de la possession du Diable, qui s'en estoit emparé par ce qu'elle ayroit passionnement les habits mondains, & qu'elle s'habilloit pour attirer le cœur des hommes. Cesar Auguste quoy que Payen nommoit ordinairement le luxe des habits, le seiour de la paillardise & l'enseigne de la vanité. N'est-ce pas vne chose honteuse de voir à present l'excessiue dépense & le prodigieuse curiosité avec lesquelles les filles & les femmes se parent maintenant, au grand preiudice de leur salut propre & de celuy du prochain.

Pourquoy dites-vous que La Gourmandise sert d'occasion à ce peché?

Pour ce que ceux qui se chargent de viandes ne se peuvent pas assuiettir aux loix de la Chasteté: S. Ierosime appelle la Gourmandise, la pepiniere d'impudicité. En Lacedemone on tenoit l'Adultere pour vne chose impossible, parce que Licurgus en auoit banny les delices & les friandises: Les Perses ne permettoient iamais que leurs femmes se trouuassent avec eux aux festins de peur de souffrir quelque preiudice à leur pureté.

*Lib. 27
aduers.
Iouin.*

Quel est le danger des mauuaises compagnies?

Il est tres-grand: Escoutez parler le S. Esprit sur

Ecol. 35

ce point, qui ayme, dit-il, le peril, perira en iceluy, & qui touche la poix en sera souillé: Mon fils si les pecheurs t'atirent, ne les écoute, point ne va point avec eux, parce qu'avec le méchant tu deviendras méchant; Et c'est chose chosse asseurée qu'en la conuersation des méchans l'on souffre de grands

Lib. 2. confess. c. 8. & s. 3. Reg. 11. dommages à l'égard de la pureté, soit par la parole, soit par l'exemple? S. Augustin se plaint qu'il a fait du mal par compagnie qu'il n'auroit pas fait seul: Et Salomon conuersant avec les femmes Egyptiennes s'est perdu & est deuenu Idolatre.

L'oyseté ne conduit elle pas aussi au peché d'Impureté?

Ouy, S. Bernard l'appelle la marastre des vertus & la mere des vices: Et comme les terres qui ne sont point cultiuées, ne produisent que des espines & des chardons, ainsi les Ames oyseuses ne produisent que des pensées mauuaises & bien souuent des-honnestes & ce fut vne de principales causes du peché des habitans de Sodome.

Que dites-vous de l'abondance des biens & de la prosperité de la vie?

Je dis que ce sont bien souuent des occasiōs d'Impureté, d'autant que ceux qui iouissent en cette vie de la douceur des biens, s'ils ne sont extremement vertueux, s'abandonnent ordinairement à mille hōteuses voluptez, ou la trop grande aise les porte, & ainsi au lieu d'employer les dons de Dieu à son bonheur & à sa gloire, il s'en seruent pour accomplir leurs débauches & assouir leurs voluptez, & pour éviter ce mal-heur N. S. a recommandé souuent en l'Euangile de porter sa Croix & de pratiquer la mortification.

Quels sont les tristes effets de ce mal-heureux peché?

Au sentiment de tous les Saints, il est la ruine totale des corps, des Ames, du salut, des biens, & de l'honneur: S. Cyprien dit qu'il espuise les biens avec la pudeur, qu'il excite les passions iusques à l'excez, qu'il destruit la bonne conscience, qu'il est la source de l'Impenitence, la perte & la ruine de la meilleure partie de l'âge.

Quelles sont les principales incommoditez qui en arrivent?

Outre vne infinité de maladies corporelles, qui conduisent d'ordinaire iusques au tombeau: 1. Il destruit entierement la crainte de Dieu, les inclinations au bien, & rend les affections entierement brutales. 2. Il cause vn dégoust, voire mesme vne auersion de la vertu & de toutes les choses saintes & salutaires. 3. Il produit vn auenglement d'esprit épouuantable, vn iugement peruertey, & l'entier oubly des chastimens de Dieu, comme témoigne S. Augustin parlant de soy-mesme. 4. De cét auenglement d'esprit vient vne superbe intolerable, laquelle empêchant de connoistre le bien, fait mépriser tous les aduertissemens, résister à toutes les remonstrances & se mocquer de tous les conseils les plus salutaires qu'on puisse donner, comme assure encore le mesme S. Augustin: Le 5. Effet est vn endurcissement de la volonté dans le peché, à mesure que les pechez multiplient on si accoustume, on si endurecit & on se rend incapable de s'en pouuoit retirer; cét endurcissement rend les personnes insensibles à tous les bons mouemens, sourdes à toutes les inspirations de la grace, les menaces de la Justice de Dieu & de ses chastimens leur semblent des songes. Enfin apres tout suit l'impenitence finale ou la mort dans le peché mortel, qui est le malheur des mal-heurs, & le dernier de tous les mal-

6. Cyp.
de bon.
pudici.
tia.

Confess
l. 2. c. 1.

Ibid. c. 3

heurs , effet tres ordinaire & tres commun de ce detestable crime qui remplit niceffamment les Enfers d'un nombre innombrable de Damnez.

La fin de ceux qui sont addonnez à ce peché est donc bien malheureuse ?

Tres-malheureuse : l'Escriture Sainte rapporte plusieurs exemples. 1. Les deux enfans du Patriarche Iudas , furent punis de Dieu de mort soudaine, pour ce qu'ils commettoient ce peché par des actions detestables. 2. Les deux enfans du grand Patriarche Hely moururent malheureusement, non seulement pour les iniustices qu'ils commettoient dans le Temple , mais aussi pour leurs impudicitez. 3. Amnon fils de David trouua la punition de ses voluptez impudiques dans vne mort funeste qu'il receut de la main de son propre frere Absalon. 4. Salomon ce grand Roy , le plus sage de tous les hommes, si chery & fauorisé de Dieu , s'estant abandonné aux amours impudiques des femmes est tombé dans le dernier de tous les crimes, à sçauoir l'Idolatrie, duquel on ne sçait s'il s'est releué , & a laissé tout le monde dans le doute de son Salut , exemple terrible, effet épouuantable du peché dé-honnestes.

Mais quels remede contre ce maudit peché ?

Sur ce point ie vous donne deux aduis : Le 1. est d'éviter soigneusement toutes les occasions que nous auons cortées cy-dessus , sçauoir les Liures deshonnestes , les peintures sales , les compagnies dangereuses , la familiarité des femmes : l'oyliueté, la bonne chere, & le luxe des habits.

Le 2. Auis c'est de pratiquer exactement : 1. La priere journaliere à Dieu & à la SainteVierge vraye Mere de Pureté : 2. La Confession frequente entre les mains d'un sage Cofesseur. 3. La lecture des bons liures & la Meditation des choses saintes , speciale-
ment

ment de la Sainte Escriture, si vous auez permission de la lire en langue vulgaire: 4. Le continual travail, lequel sert merueilleusement à diuertir l'esprit des mauuaises pensées, & à oster à la chair le loisir de se reuolter contre la raison; 5. La mortification du corps par le ieusne & autres austeritez: 6. La memoire continuelle des quatre fins dernieres, de la Mort, du Iugement, du Paradis & de l'Enfer: 7. Enfin vne grande deffiance de soy-mesme & vne humilité profonde & interieure, qui est le plus souuerain remede pour se preseruer de ce peché.



INSTRVCTION CHRESTIENNE sur les jeux de Cartes & de Dez, autrement dit Ieux de hazard.

Q *V I est-ce qui a introduit le Ieu des Car-
tes & de Dez dans le Christianisme?* Cypri.
lib. de
aleato-
rib.
Par l'examen que S. Cyprian fait des
grands maux, dont le Demon a infecté le monde, il
ya compris le ieu de hazard, qu'il met du pair avec
l'Idolatrie, le blaspheme, l'Impureté & le brigandage. Il luy donne mesme vn nom assez plaisant, vena-
bulum
Diabo-
li. quoy que tres-veritable: car il l'appelle l'espieu du
Diable, d'autât qu'avec cette mal-heureuse arme il
oste la vie à tout autant de pauvres bestes qu'il ren-
contre sur ses Terres, comme sont les Berlans &
lieux semblables, d'où il découure son gibbier.

*Quel suiet auoit S. Cyprian d'en parler en tels
termes.*

C'est qu'il scauoit par l'histoire de Tobie, que
Sara se voulant iustifier deuant Dieu, elle luy dit

Es

Job. 13.
17.

entre autres choses. *O Seigneur, vous sçavez que ie n'ay iamais conuersé avec les Ioueurs, tant ils ont tousiours esté en hayne à Dieu & aux gens de bien.*

Il tient donc que ce soit vn grand crime.

Il est vray, puisqu'il le condamne comme vne offense mortelle, & qu'il ne l'estime pas moindre, comme estant suiuy de fraudes & de mensonges volontaires.

Le jeu a-il esté deffendu par les loix de l'Eglise?

Can. 42

Can.

Episc.

dist. 35.

Conc.

celeber.

can. 72.

Conc. in

Trullo.

can. 50.

l. 1. §.

fin. D.

dealea-

tor. l.

vlt. c.

cod.

Cela est certain, & non seulement la deffense s'en voit dans les Canons Apostoliques; mais encore par les Conciles qui deffendent tout jeu de hazard sous peine d'excommunication, & ce tant à l'égard des personnes Laiques, que des Ecclesiastiques.

Est-il aussi prohibé par les loix Politiques?

Ouy, car l'ancien droit Romain refusoit iustice contre les violances & larcins commis aux lieux où l'on s'assembloit pour iouer, & les Empereurs depuis on fait d'expresses deffenses de iouer aux jeux de hazard, & mesme d'y regarder iouer; iusques-là qu'ils chargent les Euesques d'y employer leur puissance, & de demander pour cela secours du bras seculier.

Mais en France est-il pas permis de iouer à toute sorte de Jeux?

Non pas, si on ne veut impudemment contreuenir aux Edicts des Roys, & aux Arrests des Parlemens.

Comment cela?

Parce que le Roy deffunct, d'heureuse memoire, renouellant en l'année. 1611. les Declarations de ses Predecesseurs, fit deffenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'il fussent de tenir Berlans, ny de s'assembler pour iouer aux Cartes ou Dez, avec inhibitions aux Pro-

prietaires des Maisons d'y loger tels Locataires, enjoint aux Juges ordinaires de se saisir des ioueurs, & comme aussi de leur argent, bagues, ioyaux, & autres choses, pour estre distribuées aux pauvres de l'Hostel-Dieu: en suite dequoy il y a eu plusieurs Arrests de condamnation contre les delinquans, qui ont esté chastiez.

Qui obligea le feu Roy à faire vne Declaration si rigoureuse?

Il scauoit celle que S. Louys auoit faite sur le mesme suiet, & il auoit leu dans sa vie que cé Saint Roy entendant vn iour son frere iouier avec le Seigneur de Nemours, il se leua de son liêt tout malade qu'il estoit, entra dás la Chambre ou l'on iouoit, d'où il ietta par les fenestres Cartes & Dez, avec tout l'argent qu'il pust prendre, & se courouça fort contre les joiueurs.

Le roy assez bien que ce Jeu de hazard est deffendu par les Loix Ecclesiastiques & Politiques, mais il n'en comprends point la raison.

Il y ena neantmoins plusieurs & très-importantes, dont il suffit à present d'en rapporter cinq ou six.

Dites-les s'il vous plaist par ordre, & trouuez bon que i'y fasse les difficultez dont l'autray besoin d'estre esclairey?

Je le foray volontiers, & i'accepte vostre condition.

La premiere raison est, que le profit & le gain qu'on fait au Jeu de hazard, est éonité l'équité naturelle, qui veut que l'vtilité qui se tite de quelque ouvrage vienne à cause du travail, & de l'industrie de l'esprit, ou du corps, & non pas de l'auanture casuelle, qui ne merite aucun salaire ny connoissance.

Mais si les Ioüeurs on fait cette conuention peuuent-il pas, ou ne doiuent-ils pas mesme l'objeruer?

Il n'importe, car cette condition ne iustifie pas le mal de l'action, & n'excuse pas le ieu, mais elle fait voir simplement qu'en ce cas le gaignant ne fait point tort de son chef au perdant, quoy que tous deux pechent griefuement contre les Loix.

S'ils pechoient tant contre les Loix, celuy qui auoit perdu son argent, ne pourroit pas estre contraint en Iustice à le payer au gaignant.

Ce que vous dittes est si vray & si triuiual, que les Iuges debouttent ordinairement de leurs demandes, ceux qui font des procez pour estre payez de l'argent gaigné au Ieu de hazard.

Quelle raison en ont-ils?

Ie vous l'a diray pour la seconde de celles que ie vous ay promises, c'est parce qu'entre les moyens permis & legitimes pour acquerir quelque bien, les Ieux de hazard n'y ont iamais esté compris, & par consequent ce qu'on acquiert par cette voye est de mauuaise foy, & il seroit en certains cas, suiet à restitution.

Dittes-moy maintenant, s'il vous plaist la troiesieme raison?

*Ephre
lib. de
abren
in Bap-
tis. su&*

C'est comme vous auez ouy, que ce Ieu est vn tres-grand peché: & vne des œuures de Sathan auxquelles on a renoncé par les vœux solempnels du S. Baptesme, ainsi que S. Ephrem l'a spécialement remarqué.

Si les Ioüeurs venient ainsi les promesses du Saint Baptesme, & s'il sont encore excommuniez par les saintz Canons, il ne se peuuent pas dire trop bons Chrestiens ny grands Catholiques?

Il est vray qu'à le prendre à la rigueur, ils se rendent visiblement indignes de ces nōs qu'ils portent.

Ets'ils contreuiennent aux Edicts des Roys & aux Arrests ils se declarent assez publiquement criminels?

Cela est d'égale verité.

Comment donc les Prelats ne les chassent-ils pas honteusement des Eglises, & les Magistrats ne les bannissent-ils pas de leurs ressorts?

Parce que l'Eglise & la Iustice s'accordent en ce point de douceur, pour essayer par cette grace à les ramener à resipiscence, & à les faire abandonner leur infame & scandalense pratique.

Quelle est la quatrième raison?

Elle se tire des grands malheurs & desordres que cause le Ieu de hazard.

Quels sont ces grands desordres?

Primò. Les blasphemes horribles qui sortent de la bouche des Ioüeurs, qui ne sont pas des sermens ordinaires de chaleur de foye, ou de mauuaise habitude; mais ce sont des imprecations & execratiõs si abominables, que des Sorciers conuaincus par iustice ont declaré qu'il ne se prononçoit rien de plus detestable en leur Sabbat.

Secundò. Les querelles irreconciliables & les inimitiez mortelles iusques à feu & à sang; mesme entre les plus proches & intimes à cause de ce Ieu maudit, d'ont l'on n'a veu que trop d'exemples funestes.

Le Ieu donc est absolument contraire aux bonnes mœurs?

Vous dittes vray, mais il y en a encore vne autre raison que vous retiendrez pour la cinquième.

Quelle est-elle?

On l'a prend du mauuais employ du temps, qui est si cher, & dont l'on rendra vn iour compte exact, comme de l'vn des plus grands déreglomens du mō.

de, & qui cependant à engendré vne méchante es-
pece de gens appelez Ioueurs sieffez & ordinaires,
lesquels n'ont point d'autre possession que la se-
neantise & l'oysiuerté, qui les entretient en ce dâna-
ble commerce, prohibé par les loix & par la raison,
d'où vient qu'en bonne iustice ils seroient chassiez
& chassez comme vn fardeau pesant, odieux & inu-
tile sur la terre.

Et il encores quelqu'autre raison à adiuster?

Ouy, ie vous l'a diray, pour la sixième que vous
iugerez assez agreable.

Je l'écouteray volontiers?

C'est que le Ieu de hazard est directement con-
traire à l'intention naturelle & au vray dessein du
Ieu, sans quoy le Ieu casse d'estre Ieu.

Pourquoy cela?

D'autant premierement que tous les Ieux sont des
recreations & passe-temps honnestes, libres, fa-
miliers, & mesme ioyeux, dont ils ont pris le nom,
ils ont esté accordez pour diuersir l'esprit des se-
rieuses occupations; au lieu que tels jeux de hazard
donnent souuent de plus violentes agitations que
les affaires, ils tiennent l'esprit bandé & tendu par
vn trouble continuel, accompagné d'inquietude,
apprehension & empressement; les Ioueurs y pa-
roissent tristes, fombres, chagrins & melancoli-
ques, par fois aussi tout hors de sens, furieux & in-
supportables: Et ce qui est estonnant, est que tels
entrent au Ieu, en bonne amitié & intelligenco
qu'ils en sortent froids, enuimez & bouffis, comme
s'ils ne se fussent iamais vus.

De plus l'on n'oseroit parler sur le jeu, ny rire,
ny mesme touffer, autrement les Ioueurs se dépi-
tent, criillant, & querellant le premier trouué
cognu, ou incognu, ce qui est de la derniere extra-
uagance.

Il y a néanmoins tousiours quelque ioye pour ceux qui gagnent.

Cela a quelque apparence, mais au fonds il faut tomber d'accord que telle ioye est inique & iniuste, puis qu'elle ne peut'estre que par la ruine & le déplaisir du prochain, ce qui rend telle rejouyssance criminelle & infernale.

S'il en est ainsi, à qui sera-il permis de iouët à tels Jeux.

Ils ne peuvent estre soufferts qu'à ceux qui voudront imiter les Bourreaux qui crucifierent Iesus-Christ, dont les traistres iouierent en suite la robbe au Jeu de hazard, leurs successeurs ont retenu leur exemple.

Que restera il donc à faire lors qu'on se trouvera en compagnie, parce qu'il faut de necessite iouët ensemble, on médire de quelqu'un ?

Ce que vous dites ainsi, est le fort où se retranchent les supposts de Sathan, qui pour mieux complaire à leur Maistre, reduisent toute la societé Chrestienne & Ciuile à ces deux extremitez également impies, fausses & diaboliques.

Quel autre exercice peut-on prendre pour se divertir ?

Il y en a quantité d'autres sans le Jeu de hazard qui n'en fait que la moindre & plus vile partie, car l'on peut s'addonner à ceux où l'adresse & la dextérité du corps paroissent, & qui ont esté de tout temps approuvez & par tout le monde.

N'ya-il point de Jeux de Cartes qui soient permis ?

Il y en a quelques-vns, qui au moins ne sont pas absolument interdits aux gens du siecle, parce que le hazard n'y commande pas, mais où l'esprit sert dauantage à la conduite du Jeu.

Il n'y a par consequent rien à dire en ceux-là ?

Non : si ce n'est qu'il si faut garder de l'excez, soit au temps, soit au prix ; c'est à dire, ne pas iouet trop long-temps, ny beaucoup d'argent.

Vous m'avez dit le danger qu'il y a d'y employer trop de temps, dittes-moy aussi de grace s'il n'est pas libre de iouer telle quantité d'argent que l'on veut.

Non : car cela n'est ny licite, ny raisonnable.

Pour quel suiet ?

Pour deux raisons tres-valables, l'une à cause que les grandes sommes qu'on voudroit y mettre feroient trop affectionner le jeu, auquel l'on a veu tant de gens ruinez, & de riches qu'ils estoient estres reduits à vne honteuse mandicité, l'autre raison est, qu'il est ridicule & impertinent de consumer vn grand argent pour vn entretien peu considerable.

Qu'importe-il si au Ieu l'on perd, ou l'on gaigne beaucoup ou peu, puisqu'en toute occasion pareille personne ne perd, que l'autre ne gaigne, & ainsi l'argent demeurant au Ieu, il sert à y maintenir le commerce.

Je vous ay desia dit, que le jeu ne peut legitime-ment seruir de commerce puisqu'il est deffendu cōme tel, & n'est toleré que pour la recreation qu'on y doit prendre : ce qui se preuue assez par vne certaine malediction secrette du jeu, ou quoy qu'il s'y dépence de notables sommes, l'on ne sçait iamais enfin qui en a profité, & iamais aucun ne s'y est veu enrichy, cela est notoire chez tous les Ioueurs.

D'où pourroit venir ce malheur ?

Je n'en connois point d'autre cause, que la visible punition de Dieu pour l'vsure & la fordidie Auarice qu'on pretend voiler sous le tiltre de jeu, & contre la vraye fin du jeu: ou qu'il chastie ainsi ceux qui profanent les biens venus de sa grace en vsant

*Interex
de ex-
ciss.
Pralat.*

contre les intentions, qui ne peuvent aller qu'aux bonnes œuvres, & à nostre iuste œconomie, de sorte qu'on peut dire que les vns y gagnent l'Enfer, & les autres y perdent le Paradis.

Il demeure d'accord que les Jeux ou l'exercice du corps s'employe sont plus raisonnables & recreatifs, mais cela est bon pour les hommes & non pour les femmes qui ont accoustume d'estre plus sedentaires en leurs diuertissemens.

Si ces femmes sont vertueuses, elles trouueront tousiours des passe-temps honnestes à se diuertir sans se fatiguer, & pour les autres il vaut mieux qu'elles se passent de jouer, que d'y engager les sages, & les attirer à leur ruine, & à leur damnation.

Mais il y a plusieurs femmes de condition qui n'ont point d'autre employ ny d'autre entretien que le ieu.

Il n'y en a gueres qui n'ayent que ce seul deffaut, qui ne procedant que d'Oysiueté (cōme nous auons dit) ouure sans doute la porte à quantité d'autres inconueniens, d'où vient que souuent le pretexte de Ieu & de societé, n'est qu'un leurre pour abuser le mary & abuser le voisinage, car tout est à couuert quand on dit c'est vne maison ou l'on jouë.

Il est vray aussi qu'il y a grand nombre de femmes mal viuantes, qui ioüent continuellemēt & en tiennent table ouuerte, me diriez vous bien pourquoy?

Cela est aisé à iuger, car comme vn abyssme en appelle vn autre iusques à l'infiny, de mesme les desordres s'entresuiuent tous, & font ainsi les boucles de la cadene malheureuse, où le Demon attache ses criminels surpris par ce déplorable stratageme, qu'il ne faisoit passer que pour ieu & recreation.

Que diriez vous encore de plusieurs vieilles & laides, qui neantmoins sont plus aspres au Ieu que les autres, & lesquelles assemblēt tous les iours nouuel-

les compagnies pour iouer aux Dez, aux Cartes, & à tous Jeux.

Chacun voit assez que ces miserables, reduites au rebut du monde & aux baillieures du siecle, (qu'elles ne peuvent pourtant perdre de veue) elles font ce dernier & pitoyable effort pour conseruer le peu de credit qui leur reste aupres des testes folles de leur cabale, ainsi elles ne scauroient quitter le peché, si le peché ne les quitte du premier, ce qui est vne marque asseurée d'endurcissement de cœur & de reprobation.

Il faut donc à vostre dire que cette manie procedé d'une forte & violente tentation ?

Ambr.
Lib. de
Tobie
cap. II.

Il n'en faut pas douter, apres le rapport que fait S. Ambroise de certains peuples Seprtionnaux abandonnez à tel excez. que de jouer iusques à leur liberté & à leur propre vie, qu'ils soubmettoient à la discrecion de ceux qui les gaignoient au jeu.

Dites-moy s'il vous plait quelque autre hystoire qui serue d'exemple à l'auersité qu'on doit auoir pour le Jeu.

Cartin.
prat. l.
2. c. 49.

Il y en a vne assez estrange entre celles du bon Thomas de Cantimpré qu'il assure estre arriuee en Champagne, où deux ieunes hommes, iouans ensemble, l'un d'eux voyant qu'il auoit passé la nuit à perdre sans ceste, il se mit à blasphémer horriblement contre Dieu, la saincte Vierge & les Saints, d'où paroissant transporté hors de luy, il voulut reprendre les Dez ou les Cartes, & les serrant de sa main, elle y demeurent comme collée & attachée, de sorte que s'essayant d'en frapper sur la table en iurant & detestant, sa veue s'égara tout à coup, & il tomba roide mort sur la place: ce que voyant son compagnon il en fut si surpris & faillit qu'il en perdit l'esprit, & mourut tost apres tout

entraigné & misérable.

Il seroit quasi à desirer vne pareille punition à ceux qui se passionnent trop à ces ioux de hazard.

Non pas cela, mais il seroit plus à propos de prier pour leur conuersion.



INSTRUCTION CHRESTIENNE sur la Comedie.

Il y a-t'il long-temps que la Comedie est au monde?

Ouy: car elle y est dès le temps du Paganisme & de l'Idolatrie, qui estoit la saison plus commune de au. Demospeur establi cette abomination.

Les Rois, donc, y amusoient-ils se adduonoient beaucoup?

Il est vray qu'ils luy donnerent quelque vogue avant qu'ils en eussent apperceu les mauuaises suites.

Qu'auoient ils à craindre, ceux qui ne croyoient point de vray Dieu, ny de vie Eternelle?

Ils apprehendoient neantmoins la corruption des mœurs si dangereuse aux Republicques; ce qui fit que leurs Philosophes blasmerent cette occupation, & les Magistrats chatierent ceux qui en faisoient le mestier.

Les Premiers Romains qui estoient si grands politiques eurent de la peine à les souffrir, & ils ne se seront peut estre pas oubliez à les décrier ou à les chastier?

Il y en a assez de preuues par les Histoires.

Apprenez mien seulement quelques vies ou passages,

*puis qu'assurément ce ne sont pas là vos meilleurs
Auteurs ?*

Je le feray aussi pour confondre par là , les mau-
vais Chrestiens & les libertins.

*Je seray tres-contant d'en sçavoir pour ce sujet
quelque chose ?*

Suet.

in oct:

c. 44.

L. con-

sensu. §

vir quo

que.

cod. de

repud.

Il y eut de leur temps vn Sempronius Philosophe,
qui repudia sa femme pour auoir esté à ces ieux &
spectacles publics, dont la Comedie a tousiours ten-
nû le premier rang, & les Empereurs ont aussi per-
mis le diuorce pour pareille cause.

*Si cela se pratiquoit aujourd'buy, il y auroit en-
core plus de mariages rompus qu'il n'y en a, quoy
que ce soit souuent pour de moindres raisons ?*

Ce fut aussi pour ce sujet que Octaue Augusto
deffendit aux femmes d'y assister, & l'vn des Sci-
pions voyant les grands desordres que ce mauuais
entretien caufoit dans les familles, persuada aux
Romains par vne graue & forte harangue, d'empê-
cher les vices estrangers, tel qu'estoient la Come-
die de prendre pied dans Rome, ce qui eût assez de
pouuoir pour faire tost apres ruiner & brusler les
lieux destineez à tel vsage, avec tous les sieges & au-
tres preparatifs dont on s'y seruoit.

Cette action fût fort louable à vn Payen ?

Valer.

max.

Leurs Auteurs louent encore Alcibiade, qui
faisant noyer vn certain Comedié luy cria tout haut,
*Puis que tu m'as si souuent abismé dans ta Scene, il
faut que ie t'abisme vne seule fois dans la Mer.* Et
Seneque dit qu'il n'y a rien de si contraire aux bon-
nes mœurs que ces ieux, qui insinuent le vice dans
le cœur des assistans.

Sene.

esp. 7.

*Mais pourquoy appelle t'on ces gens là Comediens,
& leurs Ieux Comedie ?*

L'Origine de ce nom vient d'vn COMVS, que les

Idolastres ont iadis adoré pour le Dieu de la Gourmandise & de l'Impureté, à la loüange de qui les débauchez faisoient force vers lascifs, qu'ils recitoient en public avec tant de licence, qu'il falut y employer la seuerité des Iuges.

Qu' elle punition leur ordonnerent t'-ils ?

Il faut que ce fût quelque peine corporelle, au moins Horace parlant d'eux en l'vne de ses Satires, dit.

*Qu' ils changerent enfin de ton
De crainte d' auoir du baston.*

*Verberò
ergo sti-
lum for-
midine
fustis.*

*C'est ce qu'il leur arriue quelque fois, quoyque
mon pas si souuent, que merite leur insolentes costum-
mes, & leur bonteux commerce.*

L'on pouroit neantmoins y apporter d'autres remedes plus doux, plus Chrestiens, & moins violens.

Où en trouueroit-on de la sorte que vous dites ?

Il y en a assez dans les sain&tes Escritures, dans les Peres, & les Docteurs de l'Eglise.

*Il faut donc que ces Peres & Docteurs ayent des
remedes fort specifiqués, pour vn mal si dangereux &
contagieux ?*

Cela est ainsi : car ils y ont apporté des raisons tres-conuainquantes, avec des authoritez & censures capables de contenter, & de contenir toute personne qui n'aura point perdu le Iugement.

Quelles raisons y peut-on encore apporter ?

Il y en a plusieurs, comme de dire que ce qu'on voit aux Comedies, est ordinairement contraire à la vertu & aux bonnes mœurs par la raison cy-deuant dite.

Comment cela ?

Pource que le propre de la vertu, est de regler & reprimer les sales passions les soumettant à la rai-

son : où la Comedie les produit & les estalle de toute leur force, en approuve tous les succez, & y donnent des recompences.

Il y a-t'il quelques autres raisons à adjoûter ?

On y : car l'on voit que tout ce qui se represente pour l'ordinaire en tels lieux, sont des pieces d'amour deshonneste qui paroist avec la plus grande effronterie qui se puisse imaginer, & se debite avec tant d'art & d'adresse affectée, qu'il ne fait pas peu d'impression sur l'esprit des spectateurs, & dont ils peuvent retenir de tres-pernicieux exemples.

Quels mauuais exemples en peut-on r'emporter ?

Tels sont les discours impudiques qu'on y dit, les inuentions diaboliques de faire reussir des desseins d'Impureté, les moyens de venger les iniures, d'excuser ou louer des actions infames, & autres pareilles abominations.

Mais les Comediens ne sont pas cause de tous ces maux, & leur intention ne peut pas estre telle ?

L'on ne peut excuser l'intention, lors que l'effet s'en trouue mauuais ; puis que c'est tousiours contribuer au mal tout ce qu'on peut de sa part.

Que trouuez-vous en cela de blasnable.

Rien ; sinon tout l'appareil de la Comedie, c'est adire, les Acteurs, les Sujets, les habits, les postures, bref tout le reste de ce honteux attirail.

Y a-t'il à redire en cela ?

Beaucoup tres-certainement : car ie ne scay comme l'on peut souffrir ces grands faineans ou valets traucstis, suivis de coureuses & Damoiselles faites à la haste, tout plain de fard, de plâtres, de mouches, & de farine, & accompagnés des gestes impudens, de regards lascifs, de discours insolens, de deguïsement d'hommes en femmes, & de femmes en hommes, le tout avec si peu de honte, qu'il faut

droit leur estre semblable pour les pouvoir approuver.

Quand il y auroit quelque chose à reprendre de leurs personnes, neantmoins les Histoires qu'ils representent sont tousiours assez agreables?

Toute la rimaille que ces badins viennent déclamer sur leur Eschafaut, n'est souuent remplie que de fables ridicules, où n'y a autre verité, sinon qu'ils publient en vers, les vices qui se commettent en prose dans les maisons : ce qui ne peut agréer aux personnes raisonnables.

Ils ne laissent pas de diuertir le monde?

Ils diuertissent tres-peu de gens sages du monde, qui en font la meilleur partie, & qui sont peu curieux de telles fadaïses & impertinences : Mais seulement quelque ieune gens, certaines femmes incapables de tout bon & serieux entretien, & qui dés-là, sont insuffisants de faire la loy aux autres.

L'on ne laisse pas d'y assister avec plaisir, & en grande compagnie?

Cette mauuaïse pratique vient de ce que le commun du monde veut estre trompé par tout où il cherche les iniustes passe-temps, & que la corruption le porte à ce qui est plus deffendu.

En quoy est-on trompé par la Comedie?

C'est que si l'on en ostoit tout cét appareil odieux que nous auons dit, que les Ioueurs & Ioueuses y parussent en leur habits ordinaires, le Theatre sans ce qu'ils nomment *decoration*, Il ne se pouroit rien voir de plus inepte & risible, ny de plus sottés gens que ceux-là.

Mais ce sont aussi ces choses que vous censurez, qui font la Comedie?

C'est aussi ce qui est deffendu par toutes les loix diuines & humaines, & qui fait ce qu'on a appellé Spectacle.

L'Escricure Sainte est elle contraire à tels Spectacles & recreations ?

Il ne faut que voir ce qu'en disent les Peres de l'Eglise, qui l'alleguent tous sur cette matiere.

Qui sont les Peres qui en parlent, & qu'en disent-ils de bien important :

Cyprian. de sp. 8.

Outre ce qu'en disent Clement Alexandrin, S. Ambroise, & S. Augustin en diuers traitez : il y a encore Tertullien & S. Cyprien, qui assurent que l'ancienne croyance de l'Eglise, est qu'aux renonciamens du Baptesme contre le Demon, les pompes, & les œuures, les Spectacles & les Comedies y sont comprises, & ajoutent, qu'on manqueroit beaucoup de conduite d'exorciser d'une part le Demon, si d'ailleurs on laissoit aux Chrestiens pleine liberte d'assister à telles occupations, & de renoncer par là à Iesus-Christ, ainsi qu'ils auroient auant fait au Diabte.

Mais ces Saints Peres ont-ils improuvé le plaisir qu'on prend en telle rencontre, où les assistans n'ont aucun mauvais desseins ?

C'est sur quoy ils ont exageré dauantage, nayant pû raisonnablement souffrir, que les fidelles employassent vne notable partie du temps à ces folies & extrauagances, absolument contraires à la profession Chrestienne, & à la loy de Dieu, qui parlant par la bouche de S. Paul, deffendit aux Ephesiens de nommer aucune sorte d'impureté, de villenie, de sortise, ny de bouffonnerie impertinante. Et escriuant à Timothée, il luy recommande par expres de ne se point amuser à aucuns discours profanes & vains, qui ne seruent que pour l'impiereté.

Ces Saints Peres ne veulent-ils donc point permettre qu'on se puisse resiouir ?

Tant s'en faut ; ils le conseillent apres le mesme Saint

Sain& Paul, qui ordonne aux Philippiens de se re-
jouir, pourueu que ce soit selon Dieu, & non pas
selon le Diable: ainsi que les Sain&ts l'ont entendu.

Comment se peut-on réioüir selon le Diable ?

C'est quand on met son plaisir aux choses con-
traires à la reigle de la Do&trine de l'Eglise, comme
nous auons dé-ja dit.

*S'il y auoit tant de mal, les Papes dans l'Eglise &
les Princes dans leurs Estats, en auroient condamné
l'vsage ?*

Aussi ont ils fait souuent, comme il paroist en vn
Concile de Constantinople, qui prohibe absolument
les farceurs, bouffons & Comediens, avec les Jeux, inTrul.
Spectacles, & les Dances qui s'y font, ainsi qu'ont c. s.
fait plusieurs autres Couciles.

*L'on ne doit donc pas ainsi recevoir les Comediens
à la Sainte Communion ?*

Il faut leur refuser sans doute, s'ils ne donnent des
marques visibles de leur repentir, & s'ils ne quit-
tent effectiuement ce damnable mestier, que les
Sain&ts Canons declarent infame, comme il est por- 4. que-
st. I. c. 2.
té par le 3. Concile de Cartage.

*C'est peut estre aussi pourquoy les Papes les ont
bannis de l'Eglise ?*

Cela est vray, & la decision du droit Canon tirée C. scen:
de con-
de S. Cyprien dit, que ce seroit traiter indignement sec. di-
la Majesté de Dieu, & diffamer la Do&trine Euan- st. 2.
gelique, si on exposoit l'honneur & la pureté de son C. prud.
65. de
confec.
Eglise, aux approches contagieux des villains, & des
gens sans honneur.

Les Princes seculiers les ont-ils ainsi mal traitez ? dist. 2.

Il y paroist par ce que l'Empereur Theodose or-
donna qu'on les exposast aux bestes feroces, & par L. ad
bestias!
cod.
tout le droit Romain ils sont declarez infames, c'est
à dire, indignes d'estre receus en témoignage, ny Theod.

d'exercer Offices publics.

2. 10.

l. 2. 5. 1.

art. 1. 1.

tor. ff.

de his

qui ne-

ant in-

fam.

Nos Roys les'ont-ils aussi condamnez?

Il suffit pour cela de lire l'Ordonnance de Charles IX. aux Estats d'Orleans, & celle d'Henry III. à ceux de Blois, sur tout aux articles faits contre les farceurs, basteleurs, & pareille vermine du siecle.

Mais il y a grande difference de ces gens-là à nos Comediens?

Il ny en a aucune quant à la profession, & aux personnes égalemēt infames, & excommuniées: car de parler en rime ou en prose dans vne place ou vne Halle publique, cela ne change rien de la qualité des personnes ny de l'action.

Neantmoins il y a tousiours meilleure compagnie aux vns qu'aux autres?

Dites plus apparente, mais non pas meilleure: car tous les assistans font vn pareil mal, comme estant pareillement deffendu, & le nombre des foux estant infiny selon l'Escriture, principalement en semblables lieux.

Est-ce donc vn si grand peché d'y assister?

Il est presque aussi grand que celuy des Auteurs, qui ne paroistroient pas en public, s'ils n'y estoient attirez par ceux qui les entendent, & dont ils regardent plus l'argent, que tout autre chose. Il est de cela, comme de prester des échelles aux voleurs de qui ont se rend complice par ce moyen.

Si les Comediens ne considerent que le profit qu'ils font, il est donc permis de leur donner quelque chose?

Cap.

donare

dist. 86.

C'est ce qui est estroittement deffendu par les Canons, qui les condamnent, ne voulant pas que personne contribuë à leur subsistance, & declarent que c'est vn tres-grand peché.

Il y a pourtant des Princes & Grands Seigneurs qui en entretiennent à leur dépens?

Cette action des Grands, ny leur qualité ne les rendent pas impeccables, au contraire la parole de Dieu enseigne, que les Grands & les Puissans seront les plus puissamment chastiez, & ce, tant pour leur propres pechez, que pour ceux où ils auront induit les autres par l'éclat de leur mauuais exemples.

Sap. 6:

7.

Cependant S. François de Sales dit que les Comedies ne sont nullement choses mauuaises en leur substance, ains indifferentes.

Cela est vray, mais il faut lire tout le passage qui dit quelle sont dangereuses, & s'y affectionner cela est encore plus dangereux: ce sont les termes qui ne parlent que des Comedies honnestes, & non de celles qu'on iouë ordinairement & qui sont deffendues comme nous auons dit: De plus quoy que toutes choses soient bonnes en leur substance, il ne s'ensuit pas qu'elles le soient en tout leur usage.

Introd. p. 2: ch.

23.

Si iouer des Comedies & y assister sont de si grands pechez & si scandaleux, pourquoy dans les Colleges ou l'on instruit les ieunes gens à la vertu & aux bonnes mœurs, leurs en fait-on représenter avec si grande affluence de leurs parens & amis.

La difference de celle-cy aux autres est si visible, qu'elle paroist toute contraire.

En quoy paroist cette si grande difference?

C'est premierement que dans les Colleges le dessein des Precepteurs, n'est pas de dresser la ieunesse à la profession infame des Comediens, ny de leur apprendre à y gagner leur vie?

2. Ce n'est qu'un exercice honneste pour les rendre plus hardis & capables de parler en public, selon les Emplois que la Prouidence & leurs parens leur pourra donner.

3. Coqu'ils representent en tels lieux, est souuent fort serieux & en langage Latin, qui ne diuertit pas

beaucoup le Peuple, quoy qu'ils contentent leurs amis qui les voyent reciter leur rolet de bõne grace.

4. C'est que ces ieunes gens ne seront mis en ces lieux, qu'une fois ou deux pendant le cours de leurs estudes : Ce qui pris tout ensemble ne peut produire aucun mauuais effect comparable à ceux des Comediens publics.

Les vrais Comediens representent aussi quelque-fois des pieces serieuses, & des Histoires Sainctes.

C'est ce qui se voit fort rarement, & hors vne ou deux qui ont dé-jà vieilly, il n'en a point parü de cette sorte.

Mais n'en pourroit-on pas composer de cette façon, qui ne diuertiroit pas moins que les autres ?

Les Histoires Sainctes n'ont pas esté écrites pour donner du plaisir aux peuples, mais pour les porter à imiter les vertus des Sainctes qui seroient profanez dans des bouches impures, & par des miserables qu'on a bannis du commerce des gens de bien.

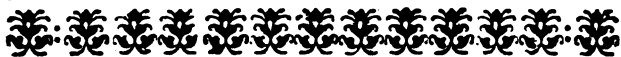
L'Hostel de Bourgogne a pourtant seruy à telles representations d'Histoires Sacrées ?

Vous dittes vray : car autrefois quelques habitans de Paris representoient la Passiõ de NostreSeigneur, dont la figure est encore restée en relief sur la porte de cét Hostel, & il appartenoit à des Confreres, qui eussent peut estre mieux fait de la laisser inutile, que d'y mettre des infames qui destruisent ce que les premiers y auoient estably à bonne intention.

J'ay oublié à vous demander si d'aller à la Comedie estoit peché mortel ou veniel ?

Je croy vous auoir dit que les assistãs & les ioüeurs, estoient presque également coupables, & que les Peres de l'Eglise ont appellé ce peché tres-grief, qui peut se rendre pire par les diuerses circonstances; ce qui doit suffire à des vrais Chrestiens qui croyent

en vn Dieu, à qui le peché veniel à mesme esté mortel, & qui est mort indistinctement pour tous les pechez des hommes.



INSTRVCTION ET ADVIS charitables sur le suiet des Danfes.

D'Où vient la coustume de danser parmy les Chrestiens?

S. Augustin assure que c'est vn reste de Paganisme, d'autant que les anciens Idolatres par cette ceremonie profane honoroient leurs faux Dieux.

Est-t'il permis de danser à present? Non.

Pourquoy?

Par ce que c'est vne occupation vaine, sensuelle, dangereuse, reprouée par le S. Esprit és Escritures Saintes, par l'Eglise, par les Saints Peres, & par la raison mesme.

Que dit l'Escriture Sainte contre les Danfes?

Dieu parlant aux filles de Ierusalem par le Prophe- te Ezechiel, dit: *Pource que tu as ioué des mains & des pieds & que tu as dissipé ton cœur pour ce suiet, i'estendray ma main dessus toy, & le feray mourir.*

Dans le liure de l'Ecclesiastique, il est deffendu de hanter ny écouter la femme danceresse de peur d'y perir.

La Sage Sara femme du ieune Tobie, se voulant iustifier deuant Dieu du peché de la Danse, assure qu'elle ne s'est iamais trouée parmy les recreatiōs & vains passe-temps, ny avec ceux qui dansoient, ou qui faisoient des legeretez.

Moyse ayant receu de la main de Dieu, les Tables

de la Loy dessus la Montagne, en descendant il trouua le peuple qui Dansoit & Idolatroit, pour vne iuste punition de ce peché, il brisa les Tables & les mist en pieces, & commanda aux Leuites de se ioindre à luy, pour tuer tous ces Danseurs & Idolatres, sans pardonner à frere ny amy; ce qui fut executé sur le champ par les Leuites, qui en tuerent iusques à vingt trois mille, ce que Moÿse appelle sanctification & sujet de benediction à ceux qui témoignent ainsi leur zele. Vous sçauiez aussi que la Danse fut l'occasion de la mort de S. Iean Baptiste, le plus grand, au dire de N. S. mesme, d'entre les enfans des hommes.

Math.
14.

Qu'est-ce que l'Eglise en a autrefois ordonné?

Nous auons plusieurs témoignages dans les Conciles & assemblées des Euesques, comme elle a d'effendu ces Danses presque en tout temps.

Can. 32

L'an 364. sous le Pape S. Syluestre dans vn Concile tenu à Laodicée elle les defendit mesmes aux Nopces.

An. 836

Cap. 12.

Cap. 27.

Sena.

1524.

Belon.

1564.

Paris.

1557.

Turon.

1583.

Rhem.

1554.

Aquen.

1585.

Burd.

1624.

Aurel.

c. 12.

Le Concile d'Aix la Chappelle, les appelle des actions infames.

Vn Concile d'Afrique les nomme des actions tres-méchantes.

Il y a huit Conciles de France qui les ont tous rigoureusement deffenduës, speciallement és iours de Festes & Dimanches.

Le grand S. Charles Boromé Archeuesque de Milan, qui viuoit au siecle passé, en plusieurs endroits de ses actes & de ses Conciles, les a tres estroitement deffenduës à son peuple, & mesme en toute sa Pronince: Il rapporte aussi qu'anciennement on imposoit trois ans de penitence à ceux qui auoyent Dansé, voire mesme qu'on les menaçoit d'excommunication.

Quelle eſt le ſentiment des Peres de l'Egliſe touchant ce ſuict ?

Les Saints Peres de l'Egliſe, qui ſont les organes du S. Eſprit, comme les ſeconds Apotres de l'E-uangile, ont tous puiffamment declamé contre ce diuertiffement.

S. Ambroife au liure 3. qu'il a compoſé des Vier-ges, dit ainſi, *Que peut-il y auoir de pudeur où l'on Danſe, certainement vous autres ſaintes femmes vous voyez ce qu'il faut apprendre & deſapprendre à vos filles, que la femme Adultere danſe, dit ce grand Saint, mais celle qui eſt pudique & chaſte, qu'elle enſeigne à ſes filles la pieté & non pas à Danſer. Il appelle encore la Danſe vn miſerable theatre, où les Danſeurs ſouffrent de notables ruines, & les ſpecta-teurs y font de grandes cheutes, là le Ciel eſt taché par des regards impurs, & la Terre ſouillée par des mouuemens de laſciueté.*

La meſme choſe eſt aſſeurée par S. Baſile au liure qu'il a fait de l'yurognerie & du luxe.

S. Auguſtin au Sermon 231. du Temps, dit, *que Danſer c'eſt tourmenter ſon corps; & appelle les Dâ-les, des actions horribles: Et ailleurs il aſſeure, qu'il vaudroit mieux labourer & bêcher la Terre que de Danſer vn iour de Feſte.*

Serm. 1
in Pf. 31
Idem in
Pſal. 91

S. Chryſoſtome en l'Hom. 49. ſur S. Mathieu, ne feint pas de dire, *qu'où ſont les Danſes laſciues, là certainement eſt le Diabla. Dieu, dit-il, ne nous a pas donné des pieds pour ſauter comme des chameaux, mais pour marcher modeſtement en la preſence des Anges, & ſi le corps deuiet difforme en Danſant, combien l'ame en eſt elle deſfigurée d'auantage.*

S. Ephrem dans vn Sermon qu'il a fait, dit ces pa-roles à ce propos: *Où ſont les violons & les Danſes & les battemens des mains, là ſont les Tenebres des*

Quod
Iudic.
abſtin.

hommes, & la perdition des femmes, la tristesse des Anges & la feste des Diabes : Puis apres il dit : que le Diable est autheur des Danses, & que celuy qui a appris la fornication & l'Idolatrie, c'est le même qui a appris à Danser, & celuy-là n'a pas mal rencontré qui a dit, que la Danse est vn cercle ou le Diable fait le centre & le milieu, & ses Auges la circonférence.

Apud.
Cornel.
in Exod.
cap. 15.

Entre 4
de la
Danse:

Je ne puis obmettre icy en passant le sentiment sur ce suiet d'un grand personnage, qui viuoit il y a plus de trois cens ans, c'est de François Petrarque, vn des plus grands esprits de son siecle : La Danse, dit-il, est vne action indigne d'un honeste homme, de laquelle on ne peut rapporter que de la honte, c'est vn spectacle aussi infame comme inutile, c'est vne assemblée d'intemperance. Ce branslement des mains & des pieds, cette euagation & impudéce des yeux, tous ces gestes, aussi blasrables que visibles, mōstrent qu'il y a quelque chose dans l'interieur, qui répond au dérèglement exterior, ceux qui font estat de la modestie fuyent toutes ces occasions de dissolution ; apres tout quel plaisir trouue-on dans vn diuertissement qui lasse plus qu'il n'allege, & qui est aussi ridicule qu'il est honteux ; veritablement si l'extravagance ne s'estoit naturalisée dans nos mœurs, nous nommerions folie ce qu'on nomme gentillesse : c'est à bon droit qu'on appelle des ioueurs à ces assemblées : afin que l'Ame estant occupée par l'oreille, les yeux ne s'offencent pas tant de mouuemens irreguliers, cela veut dire qu'une sottise en couure vn autre ce qu'on appelle vne escole de gaillardise, c'est vn apprentissage d'impudicité : les filles vont à la Danse pour s'y donner de la vogue ; mais c'est en effect pour y recevoir de l'infamie : c'est dans ces rencontres que les yeux s'y trouuent aussi libres que les mains, les pa-

voles à double entente s'y font entendre diſtinctement, la confuſion de la compagnie y laiſſe dire beaucoup de choſes que la retenue ne permettroit pas ailleurs : les attouchemens qu'on croit illicites en d'autres occasions ſemblent deuenir icy neceſſaires, la foule fauoriſe l'effronterie des plus mal intentionnez, d'ailleurs la nuit qu'on choiſiſt ordinairement pour les Danſes comme eſtant l'ennemie de la pudeur, & la confidente des crimes, donne du courage au plus timides pour executer hardiment leurs plus pernicioeux deſſeins, c'eſt ainſi qu'on donne vne nouvelle carrière au libertinage, & qu'on fait paſſer le crime en recreation, les filles ſont ravies d'aiſe, de voir que la legereté de leur corps ſeconde celle de leur eſprit, & croyent eſtre plus parfaites de ſçauoir bien Danſer que de ſçauoir bien viure. Voila le iugement de ce grand homme ſur les Danſes qui ſe faiſoient de ſon temps, lesquelles n'eſtoient pas aſſeurément plus criminelles que celles d'apreſent.

Les Payens meſmes n'ont ils pas condamné les Danſes?

Oüy, & c'eſt ſur cela que Dieu iugera les Chreſtiens plus rigoureuſement : vous auez le Prince des Orateurs Ciceron, qui ſouſtient & avec raiſon, que d'appeller vn homme Danſeur, c'eſt luy faire vne iniure fort atroce, parce que, dit-il, ce vice ne va iamais qu'il ne ſoit accôpagné de pluſieurs autres : car perſonne d'ordinaire ne Danſe eſtant ſobre, ſi ce n'eſt qu'il ſoit fol, ny en ſolitude, ny dans vn feſtin moderé & honneſte, la Danſe ſuit volontiers les banquets dereglez, les lieux plaiſans & les autres delices.

Venons ſ'il vous plaiſt à la raiſon, pourquoy eſt ce que vous condamnez les Danſes?

Nous les condamnons principalement. 1. Parce

Cicero
erat.
promittens
re.

que les Chrestiens y ont renoncé en receuant le S. Baptême, les Ss. Peres de l'Eglise enseignant, que les Danſes appartiennent aux pompes de Sathan, auxquelles tout Chrestien a ſolemnellement renoncé par la bouche de ſes parains. 2. Ieſus-Chriſt a enseigné vne Doctrine & mené vne vie toute contraire à ces diuertiffemens: *Si quelqu'un*, dit-il, *vent venir apres moy, qu'il renonce à ſoy-meſme, porte ſa Croix & me ſuiue. Bien-heureux ceux qui pleurent, car ils ſeront conſolez. Mal-heur à ceux qui viennent dans les ioyes, car ils ſeront accablez de triſteſſes.* Le mauvais Riche eſtant au milieu des flammes d'Enfer, & demandant vn peu de ſoulagement, il luy fut répondu, qu'il auoit vécu dans les Delices pendant ſa vie, & que maintenant il eſtoit iuſtement tourmenté: mais que le Lazare ayant eſté priué de tout contentement durant la ſienne, il en eſtoit a preſent iuſtement recompensé. 3. Les Apôtres & les Saints ont tous eſté dans ce ſentiment, que le Chriſtianisme & la diſcipline de l'Eglise, eſt vne Eſcole de larmes & de pleurs, & non pas de ioyes & de delices, ce qui a fait dire autresfois à S. Auguſtin, que quiconque veut viure Chreſtiennement, il faut faire eſtat de viure dans vn continuel martyre. 4. La Danſe eſt vne occasion prochaine à la plus part de ceux qui la pratiquent, de tomber en pluſieurs ſortes de pechez. 1. De querelles & de batteries. 2. De liaiſons d'amourettes, d'où procedent ſouuent des Mariages fort malheureux. 3. De penſées, deſirs, paroles, Chanſons, regards, attouchemens laſcifs & autres impuretez, à raiſon de la familiarité & grande liberté qui ſe pratiquent entre garçons & filles dans la Danſe. 4. La Danſe diſſipe & fait perdre ordinairement l'eſprit de deuotion, & c'eſt la raiſon pourquoy elle eſt encore plus eſtroitement deſſenduë eſ

*Alen.
part. 4.
qn. 48.
Raph.
volat.
lib. 35.*

iours de Dimanches & Festes, que nous sommes obligez de passer saintement, en assistant avec vn esprit recueilly & attentif aux diuins Offices & instructions Chrestiennes, comme aussi vaquer à toutes sortes de bonnes œuures, ce qui est destourné par la Danse, qui possède le cœur & les pensées de la plupart de ceux qui s'y addonnent.

N'est-il donc iamais permis de Danser?

Il est vray que David a Dansé deuant l'Arche, & Marie Sœur de Moÿse, apres le passage de la mer Rouge, & ces Danses non seulement, n'ont pas esté 1. Reg. 6
Exod. 15 mauuaises, mais mesmes elles ont merité loüange, ayant esté faites par vn sentiment extraordinaire d'vne joye sainte, & par vn mouuement particulier du S. Esprit, en action de grace des signalez bienfaits receus de Dieu, mais elles ne doiuent estre tirées en consequence aux Chrestiens, & sont aussi bien estoignées de celles que l'on pratique auourd'huy, qui ne sont entreprises que par des inclinations mondaines & affections sensuelles, avec tous les dangers, de tomber és pechez, qui ont esté cy-dessus representez.

Neantmoins il est encore veritable, qu'on ne doit pas condamner absolument quelques Danses qui se feroient modestement & honnestement en quelques occasions extraordinaires, comme és Nopces & autres assemblées rares de parenté & d'amitié, pourueu qu'on en bannisse les mauuaises circonstances, qui ont esté marquées, estant à obseruer que toutes les personnes qui auroient l'experience que la Danse les fait tomber ordinairement en quelqu'vn des pechez susdits, s'en doiuent abstenir comme d'vne chose mauuaise, & que ceux mesmes qui sortent de la Danse fort innocens de ces pechez, doiuent craindre de se rendre coupables des pechez des autres,

qui ont esté engagez par leur exemple à Danser, ce qui fait cōclure que toutes sortes de personnes doivent s'abstenir autant qu'il leur sera possible de toutes Danses.

Est-il loisible de regarder les autres Danser?

S. Iean Chrysofome cy-dessus allegué répond, qu'encores qu'en ces spectacles on ne soit émeu à aucune mauuaise conuoitise, c'est toutesfois se trouuer parmy les pechez d'autrui, & s'en rendre en quelque façon participant.

Sur. 1.
Decéb.

La Sœur du bien-heureux Pierre Damien, ayant vne fois regardé Danser & escouté quelques Chansons, en a esté punie l'espace de 18. iours en Purgatoire.

Dites-nous s'il vous plait quelques histoires sur ce sujet?

1. Il est rapporté en la vie de S. Eloy, Euesque de Noyon, que 50. personnes furent possédées des malins esprits vn an entier pour s'estre opposées à ce S. qui preschoit vn iour de S. Pierre cōtre les Danses.

2. Au pays de Saxe, certaines personnes Dansant dans vn Cimetiere la veille de Noël, & troublant le seruice diuin, par vne iuste punition de Dieu, danserent sans cesse nuit & iour vn an entier, & moururent presque tous incontinent apres.

3. Au Noces d'Alexandre Roy d'Escoffe, avec Yolante, comme on Dansoit, on vit vn Mort suivre pas à pas les Danseurs, ce qui donna vne si grāde frayeur à tous, qu'ils prirent incontinent la fuite.

4. Thomas de Cantimpré rapporte que quātité de personnes dansans sur vn pont dans vn village aupres de Laon, le pont se rompant sous leurs pieds, par vn iuste iugement de Dieu furent tous noyez.

5. La venerable Anne de S. Barthelemy, Carmelite, s'estant trouuée en son bas âge dans vne compagnie du monde,

Hest.
boit. in
hist. scot

Lib. 2.

Ap. car.

47. 5.

14.

En sa

vie lib.

19. 12.

ou se trouvant contre son gré, pourtant, sur le point de Danser avec les autres, nostre Seigneur s'apparut à elle tout couuert de playes, de sueur & de sang, luy declara les douleurs extrêmes qu'il auoit souffertes pour elle, & luy témoigna qu'il n'estoit pas content qu'elle se diuertit en de tels passe-temps, cela la fist rougir & resoudre quant & quant d'éviter telles occasions à l'aduenir. 6. Au Miroir des Exemples, il est rapporté qu'une ieune fille à la persuasion d'un bon Religieux, quittant tout à fait les passe-temps des Danses, auxquels elle estoit passionnément attachée, merita que la Sainte Vierge Marie Mere de Dieu, avec les chœurs des Vierges luy apparut à l'article de la mort.



INSTRUCTION CHRESTIENNE
tres importante & tres necessaire
au Salut.

CONTRE LE LVXE ET LES
Vanité de ce temps.

Qui sont les pechez les plus communs & les plus publics à presens parmi le monde
Ce sont les Vanitez des filles & des femmes.

En quoy consistent ces Vanitez & ce Luxe?
Aux excés de leurs habits, & aux nuditez de leurs corps.

Quelles sont ces Nuditez?

Ce sont celles qu'elles montrent à tout le monde.

sans rougir, comme le sein, les espauls, & les bras (dont elles font parade au lieu d'en auoir honte elles mesmes) & leur visage orné ou plütoft déguisé par leurs frizures, ce fard & ces mouches.

D'où prouient cette mauuaise Coustume parmi tant de personnes qui font profession d'estre Chrestiennes?

De l'esprit & de la vanité du Monde, de l'inuention du Demon qu'on appelle Mode, & de la conuenance & tolerance criminelle quasi de tous les Confesseurs de ce temps.

Pourquoy condamner cette pratique qui est si vniuerselle?

Parce que Dieu la deffend dans vn infinité de passages de l'Escriture Sainte, comme marques essentielles & infäillibles de la vanité, & choses directement opposées à l'humilité. L'Eglise en ses Ordonnances. Les Saints Peres en leurs Doctrines, les Payés mesme dans leur Morale, la Raison, & les Histories de tout temps l'ont condamnée.

Que dit l'Escriture Sainte contre cette mauuaise Coustume.

Le Prophete Osee au Chapitre 2. en parle en ceste forte: Que la femme oste les fornications de sa face, & les Adulteres du milieu de ses Mammelles.

Qu'entendez-vous par les fornications de la face?

On entend les fards, les mouches, & les autres artifices du visage; ces entortillemens de cheveux, & de moustaches, les poudres, les Galands, & autres choses semblables qui ne peuuent seruir qu'a embellir & orner ces parties là, nous dōner ou aux autres des complaisances, & vne estime de nous-mesme, outre que ce sont autant d'allechemens qui portent les hommes à la lubricité & aux fornications de pensées, de desirs, & d'effets comme aussi le Saint Es-

peut entendre par ce mot de fornication l'effronterie & l'impudence qui paroist aujour d'huy sur le visage des filles & des femmes.

Quo vient dire le Prophete par les adulteres des Mammelles ?

Il entend que toutes ces Nuditez de sein, de col, & des bras, ces bouquets, ces carcans, ces brassellets, ces bagues & autres semblables affiquets damnablez, ces chapelets semez de galands, de bijoux, & ainsi prophanez par telles marques d'impudicité, sont autant d'amorces pour porter les hommes aux Adulteres, aux Incestes, & autres abominatiōs semblables : Ce qui est confirmé par le mesme S. Esprit aux Prouerbes chap. 7. en ces termes, venez en, yurons nous des mammelles, & iouysons des embrasemens desirez. Et le Prophete Ieremie les compare à certains Monstres d'Afrique que l'on appelle *Lammies* qui découuroient la beauté de leurs Mammelles pour charmer par cét obiet lascif ceux qui les regardoient, & en ce sens toutes les filles & les femmes qui découvrent leurs gorges & autres parties du corps, quoy que sans dessein sont autant de monstres dans le Christianisme. Thron. 4.

Pourquoy adionstrez-vous (quoy que sans dessein) ?

Parce que la pluspart de ces Mondaines qui se seruent de tels ornemens & braueries, ou qui découvrent ainsi leurs gorges & leurs bras, & fardēt leurs visages ne sçavent pas, ou ne prennent pas garde que par tels obiets elles tentent & empestent la plus grande partie de ceux qui les regardent, & qu'elles ne seront pas excusées deuant Dieu en disant qu'elles n'auoient aucun dessein, que c'est au dan de ceux qui s'en scandalisent ou qui les regardent à mauuais dessein, telles personnes entendront vn iour, mais à leur confusion, les clameurs & les reproches qui

leur seront faites au iour du Jugement par tant d'ames à qui les regards de ces obiets lascifs (qu'ils n'ont peu éviter pour estre si frequens) ont causé les pensées, les desirs, les effets , & enfin leur condamnation, dont ils demandront vengeance.

Qu'est-ce que l'Eglise en a ordonné sur ce sujet ?

Le Pape S. Lin Disciple de S. Pierre entre ses Ordonnances a tres estroitement deffendu qu'aucune femme entrast d'as l'Eglise sans estre voilée. O Dieu! quelle ordonnance eust-il fait a present, voyant les filles & les femmes entrer dans les Eglises comme si elles alloient au bal, ou entroient dans des lieux infames ; mais on l'auroit accusé de folie , & d'esprit particulier , & on luy auroit voulu apprendre à suivre la Mode & à s'accoustumer à la Coustume & au temps, & en cas de refus , on luy auroit imposé silence.

Je vous prie de nous rapporter le sentiment des Saints Peres sur ce sujet ?

S. Ierosme écrivant à Demetriade fait vne belle leçon à toutes les Mondaines de ce temps en ces mots: Tenez celles-là , dit-il , au rang des belles & aymables, & les prenez pour compagnes qui ne sçavent pas qu'elles sont belles, qui negligēt leur beauté, & qui sortans en public ne découvrēt point leur col ny leur sein, & n'ostent pas leur voile pour faire voir leurs espauls ; Mais qui courent leur face, marchent en ne regardant que d'un œil, & autant seulement qu'il est nécessaire pour se conduire.

Voicy comme parle S. Chrysostome, vous allumez le feu par vos Nuditez pour brusler ces Ames; Pensez-vous estre exemptes de peché, lors que par ces Montres vous excitez ou vous vous mettez en danger d'exciter l'appetit à tant de fols qui enragēt
dans

dans la furie de leur ardente passion : & mesme les plus innocens qui n'y penseroient iamais , s'ils ne vous voyeoint cét estat: vous en estes la cause, vous avez affillé ce glaiue , vous avez armé ce bras , & vous penseriez estre exemptes d'homicide ; dites-moy, ne doit-on pas punir plustot ceux qui composent & qui donnent le poison à boire, que ceux qui le boient : c'est vous miserables Mondaines, oüy c'est vous qui preparez ce poisõ, qui le dõnez à boire, & faites mourir ces malheureux, & vous croyez estre innocentes par ce que vous n'en avez point beu ; mais vous serez plus griefuement punies que l'Apoticaire qui n'auroit tué que le corps , puis que vous tüés l'Ame, & pour satisfaire à vostre vanité & curiosité, vous jouiez ces Ames qui ont cousté tant de sang & la vie à Iesus-Christ: voila le discours de ce grand Saint.

Tertulien au liure qu'il a composé de l'habit des femmes, appelle ces testes bien coiffées, *Capita* ^{Cap. 3:} *nundinalia*, des testes à vendre, ou il poursuit : On ne paroist en public avec pompe que pour voir ou estre veu , pour trafiquer la luxure, ou requerir la vaine gloire ; & ie vous laisse à penser qu'elle condánation porteront contre ces mondaines les femmes d'Arabie, (dit le mesme Autheur) qui ne couurent pas seulement leur sein , mais leur teste , & avec vne si exacte modestie , qu'elles ne voyent que d'vn œil , aymant mieux se priuer de la moitié de la lumiere que de se laisser voire en face.

Clement Alexandrin dit qu'en tous lieux , voire mesme en nostre particulier, nous deuons le respect au Verbe diuin d'estre tousiours decemment couuert.

S. Charles Borromée, la lumiere des Prelats du siecle passé, & le vray restaurateur de la discipline

Gg

Chrestienne & Ecclesiastique, dans les Instructions aux Confesseurs de la Ville de son Diocèse imprimé par le commandement de l'Assemblée générale du Clergé de France 1657. ordonne ce qui s'ensuit.

Les Confesseurs ne doiuent iamais receuoir à la Confession les femmes qui s'y presentent, avec des cheueux frisez, des visages fardez & plastrez, des pendants d'oreilles, ou d'autres semblables ornemens plains de vanité, ny aussi celles qui portent des habits faits d'estoffe d'or, ornez de dentelles & de broderie, & d'autres semblables excez. Et en vn mot qu'il ne paroisse grande modestie & grande simplicité dans leurs vestemēs, que leurs visages ne soient couuerts avec decence d'vn voile qui ne soient pas notablement transparent, fait de crespé, de linge, de laine, ou pour le moins de quelque estoffe de soye d'vne couleur modeste comme il est conuenable au respect que l'on doit à ce Sacrement, & à la pensée & contrition avec lesquelles on se doit presenter au tribunal de Dieu pour luy demander pardon & misericorde en qualité de criminels.

Vne personne peche encore mortellement en la maniere de se parer, quoy que la dépense qu'elle y fait n'excede ny la condition ny son bien: comme si la parure dont elle se sert, porte de soy à l'impureté, ou qu'on l'interprete communement de la sorte, ou bien que, quoy que cét ornement ne porte point de soy à l'impureté, la personne neantmoins qui en vse coniecture ou doute probablement que quelqu'vn sera excité à l'aymer deshonestement, ou à s'entretenir dans le peché à l'occasion de cette parure, & ne se soucie point du tout ou pour le moins fort peu de salut de l'Ame de son prochain, qu'elle cōnoist d'estre dans le danger évident de se perdre par cét ornement extraordinaire dās laquelle

elle perfeuere , comme auffi quand cette pature est faite à deffein de témoigner les diuerfes paffiōs d'vn amour deshonneſte, & pour en donner des marques par des habits de differentes couleurs , ou par d'autres manieres.

Quelle a eſté la penſée des anciens Payens ſur ce ſuieſt?

Plutarque dit qu'vne femme honneſte & pudique ne doit pas ſeulement monſtrer ſon coude , & ce

*In pra-
cept.
conuub.*

meſme Autheur loüe grandement Michas fille d'Ariſtodemus laquelle en mourant pria inſtamment qu'on ne la découuriſt indecemment apres ſa mort. Iuſtin en ſon Hiftoire liu. 14. loüe hautement Olympias mere d'Alexandre le grand , de ce qu'en mourant elle ſe couurit avec ſes cheueux de peur que rien ne paruſt en ſon corps contre la bienſeance.

Caius Sulpitius repudia ſa femme pour eſtre ſortie de la maiſon la teſte découuerte , luy diſant ces paroles , la loy vous commande de ne plaire qu'à mes yeux , & non à ceux d'autrui , de vous parer pour moy ſeul , & non pour d'autres.

Valere le grand, apres luy S. Ambroife, rappottent d'vn ieune Payen nommé Spurina , lequel ſ'apperceuant que ſa beauté extraordinaire ſeruoit d'achoppement à quelques éuentées , ſe défigura la face par diuerſes cicatrices, & eſteignit par ſon ſang les flam-

*Lib. 4.
c. 5.
Lib. de
virg.*

mes de ces ieunes filles impudiques. Admirant la vertu Morale de ces Idolaftrés , ie ſomme toutes les filles & femmes Mondaines qui font profeſſion du Chriſtianifme , & ce ſemble de l'honneſteté , qui neantmoins ſe ſeruent de ces Nuditez & Vanitez du monde de ſe preparer au iugement de Dieu, pour y receuoir leur ſentence finale par la bouche des Payens , & des Payennes.

Quelles raisons auez-vous de crier tant contre ces Nuditez & ces sortes de Parures, & d'Ornemens, parce que la pluspart sont sans dessein, & bien souvent sans y penser?

Il y en a plusieurs : La premiere est que ce sont des pompes de Sathan auxquelles tout Chrestien a renoncé en receuant le S. Sacrement de Baptesme par les promesses solemnelles qu'il en a fait à Dieu, de renoncer à Sathan & à toutes ses pompes ; Or il est certain que toute marque de Vanité est opposée à l'humilité, & que tout ce qui est opposé à l'humilité est des Pompes de Sathan ; & nous n'auons esté admis dans l'Eglise qu'à condition de cette renonciation non de paroles ny d'intention, mais d'effet : & si quelqu'un vient à y manquer, il est dès-lors vn apostat, vn infidele, vray deserteur de sa propre religion, & se rend incapable de la participation des Sacremens, & puis vous direz que cela est licite ou innocent, ha ! &c.

La deuxiesme, c'est que ces malheureuses pratiques sont iniurieuses à plusieurs, 1. A Dieu qui les deffends estroittement. 2. Aux Anges qui les ont grandement en horreur. 3. Au prochain qui est extremement scandalizé, & auquel tels obiets sont autant d'escueils où les plus forts sont souuent naufrage. En 4. lieu à soy-mesme, estant certain que plusieurs filles & femmes seront damnées pour ce peché. De plus elles causent vn notable preiudice à leur santé, iusques-là qu'une Dame des plus remarquables de Paris, il ya quelques années mourut quasi subitement, ce qui arriua (au iugement des Medecins) pour auoir porté la poistrine découuerte à la Mode, laquelle s'estoit refroidie de telle sorte qu'il s'y estoit amassé quantité d'eau qui l'auoit suffoquée, outre tant d'autres que nous auons veu perir

par le fard. I'ay ouy dire aux Medecins que la plupart des femmes mouroient pour cela.

La raison est que cette Mode Diabolique est d'elle mesme extremement infame, quoy qu'elle ne le soit pas aux gens du monde, qui est tout absorbé dans l'iniquité: car qui a-il de plus ignominieux que d'exposer sa chair à la veüe du Monde, ne peut-on pas presumer que c'est l'échantillon d'une chose qui est à vendre: le Boucher n'expose sa viande, ny le Marchand sa marchandise, que pour estre vëduë. Vn Ambassadeur du Roy Catholique estant en Angleterre, & voyant les femmes de ce pays ainsi découvertes les croyoit toutes Courtisannes & de mauuaise vie: car, disoit-il, pourquoy monstrent & découvrir leurs corps s'ils ne sont à vendre? pourquoy faire parade de ces Nuditez ny plus ny moins que les Courtisannes, si ce n'est pour conuoiter, ou pour estre conuoitées.

Mais que répondrez-vous aux excuses que l'on apporte d'ordinaire pour se mettre à couuert de cette abominable coustume qui sont telles. Tout le monde fait ainsi, mon pere le veut, diront quelques-unes, mon mary me le commande?

Helas peut-estre que ce Pere, & ce pauvre Mary voudroient bien le contraire! que s'ils le souffrent, c'est pour vous contenter & viure en paix: car autrement il faudroit vne guerre continuelle à la maison; que si en effet ils le veulent & le commandent, ce sont vrais Boucher qui exposent vostre chair à vendre. Et bien ils le veulent, ils le commandent, mais Dieu le deffend, à qui obeirez vous? n'est-il pas dit dans l'Escriture Sainte qu'il vauz mieux obeir à Dieu qu'aux hommes? N.S. n'a-il pas asseuré dans l'Euangile que quiconque ne fuit son pere & sa mere (quand il y va du salut) n'est pas digne de luy?

Mais c'est la Mode.

Hé bien, de qui la voulez vous prendre, ou de Iesus-Christ, ou du Monde, qui est gouverné par le Demon; de dire que vous la prendrez de Iesus-Christ, ce seroit vn blasphème, puisque ce seroit le rendre autheur de la vanité, du luxe, de l'immodestie, de la lasciueté, & de tous les maux qui en pouuent suivre. C'est donc du Demon, ainsi que le prouue Tertullien en ces termes: Tout ce qui n'est de Dieu est du Diable: car il n'y a point de milieu; & cela est confirmé par S. Cyprien, & les autres Peres de l'Eglise, partant nous pouuons nous écrier, ô Mode Diabolique & damnable, puisqu'elle prouient du Demon qui en est l'Autheur, & le protecteur de ceux qui la mettent au iour. Escoutez le grand Maître des Chrestiens S. Paul sur ce suiet, mais avec respect & donnez croyance à ses paroles, puisque c'est le S. Esprit qui parle par luy, (vn iour viendra que Dieu vous demandera compte de l'aduis que ie vous donne maintenant) ie vous commande, dit-il, non seulement de couvrir vostre sein, vos épaules, & vos bras; mais bien dauantage de voiler vos testes, non seulement pour les hommes, mais aussi pour les Anges: quoy y a-il danger que les Anges soient émeus par vos beautez, non, non, mais pour ne les offencer, voyant tant de personnes qui font profession d'une Religion si Sainte, & commises à leur garde, combattre contre leurs bons mouuemens, & rendre enfin, inefficaces & inutiles tous les soins qu'ils prennent de leur salut; en quoy vous remarquerez que ces braueries & ornemens, sont des traitez tacites & muets, & qui sont plus dangereux, que ceux qui parlent, parce que souuent on ne s'en doute pas, le poison estant plustost glissé qu'on ne s'en est apperceu.

2. Cor.
XL

Handwritten notes:
L'ange qui
est au
dessus de
la porte
de l'eglise

N'arrive-il point encor d'autres malheurs de cette maudite coustume ?

Nous n'aurions jamais fait si nous les voulions rapporter, nous pouuõs pour tât adiouster, que de la prouient les ialousies à l'égard des Maris, que c'est vne occasion prochaine, de regards, de pensées, de plaisirs, & de desirs qui sont tousiours mauuais, ou en danger de l'estre, & presque iamais Innocens, & enfin de tomber au desordre de l'Impureté, les dépenses superflües d'habits, & autres affiquets mondains; la perte irreparable du temps qu'on y employe dont on doit rendre vn compte si exact, & ie puis asseurer avec grande probabilité, que les personnes parées de ces maudites Modes, commettent autant de sacrileges qu'ils reçoient de fois les Sacremens, puis qu'elles sont directement opposées à l'esprit de Dieu, aux vœux terribles, pour vser des mesmes termes de S. Ambroise, de leur Baptisme & aux parolles de Iesus Christ.

Permettez moy encor de vous apporter cette excuse, que la plus part des Casuistes de ce temps reçoient pour permettre cette mode, & recevoir en cét estat à la Communion, qui est qu'on leur proteste que l'on n'a aucun dessein ny attention aux parures, & que bien souuent on n'y fait pas mesme la maindre reflexion.

Ie vous aduoüe que si ie ne voyois la pratique si commune & si ordinaire dans toutes les Eglises de cette maudite tolerâce & de ce sacrilege, ie ne pourrois croire ce que vous me dites; mais hélas! puis qu'il n'est que trop vray, ie m'en vay répondre, & fasse nostre Seigneur par sa grace que ie puisse grauer en vostre cœur vne horreur de cette excuse, vne ferme resolution de ne vous en seruir iamais, & de prier pour ces Penitens, & pour ces Confesseurs.

G g iij

Je vous prie dites-moy, ou vous auez quelque dessein en vous ornât de la sorte, ou vous n'en auez aucun? Si vous en auez, à moins que ce soit de plaire à vostre Mary par vn commandement exprés, ou pour le retenir dans son deuoir, il est tousiours criminel, puis qu'il est contre le vœu du Baptesme, & contre la deffence de Iesus-Christ: Que si vous n'en auez aucū, vous estes encor plus criminelle d'offenser ainsi Dieu à vostre escient, parce que ces ornemens & parures estant deffenduës, vous allez directement contre Dieu, sans aucun dessein & sans y estre incitée par aucun motif: vn homme qui iureroit Dieu sans aucun dessein ne laisseroit pas de pecher, parce que tel iurement est peché, & ainsi des autres crimes, ou ie vous laisse à penser quel est le motif des filles, des veufues & autres semblables personnes, qui sont engagées en cette malheureuse pratique, lesquelles estant ainsi dissoluëmēt coëffées & vestuës à la Mode, quelque beauté & quelque vertu qu'elles ayent, ne sont aucunement distinguées des méchantes & abandonnées, & ainsi dans l'estime du monde, passent pour pieces de pareille estoffe & de mesme valeur, & en cela par leur exterieur mal composé & peu modeste sont cause d'vne milliaffe de mépris, qu'on fait de leurs personnes, & d'vne milliaffe de iugemēs temeraires, que l'on fait au preiudice de leur honnesteté.

Dites-nous donc en dernier lieu quelques histoires sur ce suiet.

Tertullien cy-dessus allegué rapporte d'vne Dame qui auoit accoustumé de se decourir, qui fut payée de la Monnoye qu'elle meritoit: vn Ange de nuict fut enuoyé de la part de Dieu qui la disciplina bien ferré sur le dos, l'aduertissant d'estre vne autre fois plus sage, & de se courir desormais: Que si Dieu

n'enuoye pas vn Ange pour chastier toutes ces Mondaines du temps , c'est signe qu'il leur reserue vn plus rude chastiment à l'article de la mort.

Sainct Dominique vit vne nuit N. Dame accompagnée de Sainte Cecile & Sainte Chatherine qui visitoit les Cellules de tous ses Religieux , & les arrousoit d'Eau-beniste, elle en passavne sàs y entrer, à cause que le Religieux qui y estoit n'estoit decemment couuert: Or remarquez qu'il estoit en son particulier, personne ne les voyoit, personne n'en pouvoit prendre suiet d'offenser Dieu , & cependant il est priué de ce bon-heur , & vous voulez vous autres Mondaines, que la pudicité, que l'honneur, que la grace de Dieu, que le S. Esprit loge dans ces voiries , dans ces embusches , où les Diables sont attendans les Ames pour les deuorer ; que I. Christ loge avec sa grace dans ces Throsnes de Demons, non non, couurez vous , & vous habillez en Chrestiennes , autrement la Saincte Vierge ne vous verra iamais de bon œil & son sacré Fils vous renoncera deuant son Pere , puisque vous le renoncez de la sorte deuant les hommes.

Sainct Ierosme aduertissant autrefois Saincte Paule de moderer ses larmes , elle répondit couragement, non non, dit-elle , il faut courir de larmes la face que i'ay fardée si souuent contre la volonté de Dieu ; non non , il faut matter ce corps que i'ay autrefois tant carressé , il faut recompenser mes ris par des larmes continuelles , & changer ses fines Toilles , ces Soyees , & ces habits precieux, en de rudes Cilices ; ma volonté est que comme i'ay tasché autrefois de me rendre agreable au Monde, à mon Mary : (& el'e pouuoit peut-estre adjoûter à elle même) ie me rende maintenant agreable à Iesus-Christ.

Sainte Agnes au rapport de S. Ambroise disoit souuēt, que ce corps perisse, qui a peu plaire à ceux que ie ne veux pas; hélas tant de Vierges se sont arrachées les yeux, déchiré la face pour esteindre les flames de ceux qui estoïēt embravez de leur amour! Ce fust pour ce suiet qu'une grande Dame en la Cour du Roy d'Angleterre nommé Beatrix du Bois, laquelle cherissant la chasteté, autant en autrøy cōme en elle-mesme, se cacha aux yeux du Monde, & s'enferma 40. ans. durant dans vn Chasteau crainte que la grande beauté dont la nature l'auoit honorée, ne seruist d'appas aux Impudicitez des Courtisans.

Le mesme se pratiqua par vne Damoiselle Parisienne nommée Alita du Regne de Louys Onzième Roy de France, laquelle fist bastir la Tour qui est encore auiourd'huy au milieu du Cimetiere des SS. Innocens, où elle demeura enfermée l'espace de 40. ans, avec vn renom de telle Sainteté, que le Roy luy mesme prenoit quelque-fois la peine d'aller recommander à ses Prieres les affaires de son Royaume.

*En Ja
viel. 4.
Chap. 9* Saint Charles Boromé grand ennemy de telles braueries, pompes, vanitez, & nuditez des femmes, comme d'une chose toute contraire à la pieté & modestie Chrestienne, le vray piege de l'ennemy & la cause d'infinis scandales qui prouoquent l'ire de Dieu, & qui à certe occasion foudroye souuent de tres seueres chastimens du Ciel, comme ce Saint visitoit la Ville Infago [où la Peste faisoit alors vn grand rauage] & reprenoit publiquement les abus qui regnoient en ce lieu là, il apperceut vn iour vne femme parée (& qui peut-estre n'estoit pas decouuerte] qu'il reprit fort aigrement de ce qu'elle auoit la hardiesse de comparoistre en public ainsi

desordonnément vestüe , puis il adiousta ces parolles : Miserable que ne pensez vous à vostre salut ; vous n'estes pas assurée d'estre demain en vie ; chose estrange, le lendemain matin on trouua cette pauvre miserable morte à l'impourueu & sans y auoir pensé ; ce qui remplit de crainte & de terreur ceux qui apprirent cét accident funeste & plusieurs en tirerent grand profit. Malheur à celuy qui sert d'exemple en telles rencontres , hélas qui est celle laquelle estant en cét estat se peut assurer de n'en seruir pas ! hé quel seruice a t'elle rendu à Dieu pour l'empêcher d'en faire vn chastiment exemplaire sur le champ ! Pensez Miserables Imitatrices & Protectrices de ces Modes maudites, où vous en serez vn iour ; Si ce que ie vous dis maintenant est vray, vous le croirez lors qu'il ne sera plus temps , vous crierez ô Montagnes tombez sur nous , couurez-nous, & vos peines seront eternelles.

Ah pleust à Dieu que les Maris, & ceux qui ont de l'autorité se monstrassent aussi ennemis de ces nuditez comme le Roy de France Louys XIII. d'heureuse memoire. Ce grand Prince faisant son entrée en la Ville de Dijon l'an 1629. alla descendre à la Sainte Chapelle selon sa coustume pour y faire ses Prieres & entendre chanter le *Te Deum*, parmy vne multitude de peuple qui s'approchoit à la foule pour voir sa Majesté de prés , vne ieune Damoiselle quentée, mondaine, & déconnerie voulant approcher du Roy pour le voir , le Capitaine des Gardes la repoussa rudement, en luy disant, Madmoiselle, ou couurez-vous, ou retirez-vous, le Roy ne vous verra pas de bon œil en cét estat, sçachez que ces nuditez l'offensent.

Le lendemain au disner du Roy chacun y courut à l'ordinaire, entr'autres il se trouua vne autre Dame

vis à vis de sa Majesté, habillée & découuerte à la Mode; tout le temps du disner le Roy tint son chapeau enfoncé pour ne la point voir, à la dernière fois qu'il beut, il retint en sa bouche vne gorgée de vin, qu'il lança dans le sein découuert de cette Dame, ce qui la rendit toute hôteuse & confuse: pleust à Dieu que ce bõ Roy eust beaucoup d'imitateurs en ce fait, on n'en verroit pas tant qui par leur applaudissement ou leur tollerance criminelle fomentent cette effrontée liberté de se discourir & de se parer, nous ne lamenterions pas tous les iours tant d'ames engagées dans le piege de Sathan: nous verriõs les Dames vn peu plus retenuës, & bien-tost reduites à la modestie & honnesteté Chrestiennes. Nous ne verrions plus nos Temples prophanez par autant d'Idoles qu'il y a quasi de femmes, que l'on y adore au lieu du vray Dieu.



ACTE ET DECLARATION
De plusieurs Gentils-Hommes Chrestiens
sur l'abus des Littres & Ceintures fune-
bres.

PAR DEVANT le Nottaire & Témoins
 Soubs-signez sont comparus NN.

Tous Gentils-Hommes, Patrons, Fondateurs,
 Bien-faicteurs, Seigneurs Iusticiers, Feodaux &
 Censitaires des Paroisses de

Lesquels considerans que dès long-temps la rage
 insatiable du Demon attaquoit sans cesse la Sainte

Eglise, où ayant vainement employé toutes les forces & les ruses de l'Enfer à dessein d'en ébranler les fondemens, il auoit enfin débauché quelques malheureux Supports, qui sous ombre d'un faux honneur ont entrepris de salir & souiller la face extérieure de celle dont le fond & la base estoient hors de ses atteintes. Que ceux principalement qui par la grace de leur Naissance deuoient s'interresser en la gloire de cette Mere, pour laquelle leurs Ancestres ont tant versé de sang, estoient les premiers à la diffamer & la noircir aux endroits les plus visibles & apparens, commettant en cela vne indignité d'où ils n'auroient osé outrager le visage, les meubles, ou logemens, non pas mesme les moindres Valets de leurs plus familiers amis : Qu'en suite de ce ils y auoient encore scandaleusement Arboré les Trophées de l'orgueil du monde avec tout son appareil, c'est adire des Escussions garnis de Tigres, de Lions, de Leopars, de Dragons, de Satires, & iusqu'à des sales Nuditez & autres spectacles horribles plus conuenables aux Temples des Idolatres qu'à l'Habitation des Fideles & aux Palais de l'Oraison : que pour adjouster le mépris à l'iniure ils auoient avec pareille insolence placé telles diformitez plus haut, & au dessus des Croix consacrées par les Prelats à la benediction des Eglises & qui sont les enseignes de nostre Salut, ainsi que les nobles Armes & propres Littres de Iesus-Christ, seul Souuerain de ces Saintes Maisons, dans aucunes desquelles aussi pour comble effrené de toute impieté, l'on à veu ces monstrueuses figures, & vaines Armoiries en des lieux plus eminentes & remarquables que n'estoit le Tabernacle, & le Throsne du Dieu viuant au tres Sacrement de l'Autel, Adorable & Auguste fondement de tous nos Mysteres : Et d'autant que telles

Profanations se fussent aysément réparées si l'on en eust effacé les honteux Caracteres ; Cét Esprit temeraire & malin auoit d'abondant redoublé la force de son poison tenebreux pour en faire exhaler des specieux Reglemens, & des Maximes plausibles, souz le pretexte desquelles on pût iuridiquement insulter contre Dieu, & denigrer sa sainte Demeure avec methode. Cét abominable desordre n'eust jamais reüssi sans vne fourbe extraordinaire de cét impatient ennemy, qui n'a pas donné le temps à beaucoup de pieux & vertueux Personnages de découvrir sa noir malice: ny de faire reflectio sur le vrai respect que les Chrestiens doiuent rendre aux lieux Sacrez ; sur l'humilité qu'il y faut apporter ; sur la vanité qu'on en doit bānir: ny sur les ornemens plus necessaires à leur decoration.

Toutes ces raisons & plusieurs autres justes motifs ayans excité le zele des Soub-signez, ils ont crû estre de leur religion d'en laisser des marques publiques, & de rendre ce témoignage exemplaire & authentique du ferme repentir où ils sont d'auoir tant contribué aux abus, & irreuerences pareilles à celles cy-dessus spécifiées, pour reparation de quoy ils ont presentement tous promis & solemnellement iuré de faire biffer, corrompre, & suprimier toutes les peintures vulgairement appellées Littres & autres Ceintures indecentes dont eux ou leurs Predecesseurs auoient souüillé, noircy, & diffamé, comme dit-est, le dedans des Eglises, lesquelles il feront au plustot restablir & restituer en leur premiere blancheur & candeur originelle. Sans neantmoins que par le present Acte les dits soub-signez tant pour eux que pour les leurs & ayans cause pretendent en aucune maniere déroger aux droits appartenans aux Seigneurs des Paroisses au dedans des Eglises, qui

demeureront en leur force & vertu conformément aux tiltres anciens & vallables ou à la possession qu'ils en pourront auoir.

Dont & de ce que dessus à esté deliuré Acte aux dits Seigneurs soub-signez pour leur seruir & valloir ce que de raison par moy Nottaire soub-signé presens

Curé de

Et

Habitans dudit lieu le

jour de



AVIS SALVTAIRES ET CHRESTIENS,
tirez des Conciles & des Saints Peres, & adressez à ceux qui causent dans l'Eglise.

TAisez-vous: IESV tout en colere vous regarde, & se plaint que de sa maison, qui est vn lieu si saint, si terrible, si redoutable, & si particulièrement cōsacré à la priere, vous en faite vn bureau de toutes affaires, & vne retraite de voleurs, luy dérobat les hommages que vous luy deuez. Taisez-vous donc; car Dieu le commande, & l'Eglise l'ordonne par le Pape Damase, qui veut que tous ceux qui causent dans l'Eglise, en soient chassés; par le grand

Domum tuam decet sanctitudo, Domine. *Psal. 92.* Quam terribilis est locus ille. *Genes. 20.* Sanctuarium meum metuite. *Leuit. 19.* Domus mea, domus orationis vocabitur, vos autem fecistis illam speluncam latronum. *Matth. 21.*

Te decet silentium, Deus, in Sion. *Psal. 64. exp. à S. Hier.*

Qui in Ecclesia variis sermonibus operam dant, ab ea ejici præcipiuntur. *Ex decret. Damas. Pap. in Conc. Rom.*

Nullus Clericus aut Laicus in Ecclesia loqui audeat, tantum oret, maximè infra diuinum officium. *D. Leo. hom. de cura Pastorali.*

Si Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut Ethnicus aut. Publica-

Docteur S. Leon, qui parle en ces termes: *Qu'aucun Clerc ou Laïque n'ait la hardiesse de causer dans l'Eglise*; par le Concile de Tours, & par celui de Trente. Obeyssez donc à votre Mere; car si vous ne le faites, Iesus vous excommuniera, ayant dit luy-mesme: *Qui n'écoute l'Eglise, doit estre traité comme un Payen & un Publicain.* Et prenez garde, qu'en sortant d'icy (pour n'auoir pas écouté ces paroles du S. Esprit: *Et tous ceux qui loueront Dieu dans son Temple*) au lieu de recompense, vous ne soyez condânés à la peine que méritent ceux qui blasphémēt continuellemēt le N. de Dieu. C'est S. Basile qui vous parle.

nus. *Matth. 18.*

Sacerdotes debent admonere fideles, vt quando ad Ecclesiam conueniunt, sine strepitu ac tumultu eam ingrediantur, in qua etiam, quandiu orationis causâ morantur, nequaquam inanes inter se proferant confabulationes. *Conc. Turon. 3. sub Leone 3. Cap. 38.*

Ab Ecclesiis verò seculares omnes actiones, vana, atque adeo prophana colloquia, &c. arceant. *Conc. Trid. sess. 22. decret. de obseru.*

Vide ne cum hinc emigraris, loco mercedis recipiendæ pro diuinis laudibus, vna cum iis qui nomen dei execrantur, & blasphemis vocibus incessunt, condemnaris, non obtemperans huic Psalmo contestanti, ac dicenti: *Et in templo eius omnes dicent gloriam. D. Basil. hom. in Psal. 28. circa finem.*



ADVERTISSEMENS AUX Chrestiens & principalement aux Ecclesiastiques de ne souffrir des Chiens dans les Eglisses.

Foris canes. Apocal. 22.

D'où vient que les Chrestiens sont si peu touchés des desordres qui se commettent en l'Eglise & à légard des choses saintes ?

Cela

de ne souffrir des Chiens dans les Eglises. 481

Cela vient de l'ignorance qu'ils ont de Dieu & de la sainteté des choses qui luy appartiennent, & de ce que ces desordres sont si frequës, que la familiarité les rends comme insensibles; ce qui fait que les Eglises & lieux Sacrez sont traitez à present comme communs, & avec moins de respect que les profanes.

Qu'elles indignitez y souffre-on pour l'ordinaire, & à quoy on fait moins de reflexion?

C'est d'y souffrir des Chiens, qui sont des animaux les plus sales, les plus immundes, & les plus vilains de tous les autres.

Ne seroit-ce pas une grande irreuerence d'y souffrir des Chevaux, des Mulets & des Pourceaux, & pourquoy plustost des Chiens?

C'est la stupidité des Chrestiens, qui est arriüée à ce point là: car si on y pouuoit tolerer quelques animaux, les Chiens y deuroient estre moins soufferts que les autres.

Pourquoy?

Parce qu'ils sont le Symbole & la representation de plusieurs vices qui esloignent particulièrement les hommes des choses saintes.

Qui sont les vices qui nous sont representez par les Chiens?

1. Les Infidelles, les Heretiques, & les Incrédules; qui sont autät de Chiens qui abbayent continuellement contre nos Mysteres, & n'aquiescēt iamais à la verité: c'est pour ce sujet que N.S. dit en S. Mathieu 5. *Nolite sanctum dare canibus.* & au chap. 15. *Non est bonum sumere panem filiorum & mittere canibus.*

2. Les Chiens nous representent les pechez d'Impureté, qui nous retranchent entierement des choses saintes, voila pourquoy en l'Ancien Testament au *Deuteron.* 28. Dieu auoit deffendu, *Non offera*

Hh

482 *Aduertiffemens aux Chrestiens*
mercedem prostibuli nec pretium canis, in domo Do-
mini. Sur quoy S. Ierolme dit, Canis & meretrix
copulantur quia vtrumque pretium est ad libidinem.
Et adjouste vn autre Autheur, *In vtroque vilitas,*
surpitudine factor impudentia reperitur odiosa, &
partant, foris canes & impudici.

En 3. lieu on peut entendre par les Chiens, les Auaricieux & les Iniustes, qui rauissent & retiennent le bien d'autruy ; car le Chien est vn animal qui vit ordinairement de larcin & rapine; ce que font les Auaricieux, qui taschent tousiours d'amasser sans se soucier de quel costé qu'il vienne.

4. Les Chiens nous representent les Enuieux, les Detraçteurs, & les Vindictifs; estant le propre des Chiens de se mordre & courir sus l'vn l'autre, ab-bayer, & se souuenir des injures qu'ils ont receuës & ce sont les vices à quoy se portent volontiers les Enuieux & Vindictifs, ausquels s'adressent ces paroles de l'Apostre : *Si mordetis & comeditis inuicem, videte ne consummemini ab inuicem.*

En 5. lieu les Chiens nous representent les Gourmands, puis qu'ils mangent ordinairement iusques au vomir ; vray simbole des Yurôgnes & des Gourmands, qui mangent & boient plus que la nature n'en peut porter ; vice entierement opposé aux Mysteres & choses Sainctes & Sacrées.

Enfin par les Chiens nous sont representez les Pecheurs, qui retournent continuellement à leurs pechez, comme des Chiens qui reprennent leur vomissement, & aux Pourceaux qui se veautrent de-rechef dans l'ordure, selon S. Pierre qui dit *Canis reuersus ad suum vomitum, & sus lota in volutabro luti.*

Puis que ces vilains Animaux sont le symbole de tant de vices & de pechez il y a donc grande obliga-

de ne souffrir des Chiens d'z les Eglises. 1483
tion de les empêcher d'entrer dans l'Eglise ?

Tres grande ; car l'Eglise estant la Maison de Dieu , le lieu de son repos , la Maison d'Oraison & de Sainteré , le Faux-bourg du Paradis, la Porte du Ciel , le Saint des Saints , on n'en doit pas faire vne Estable pour y loger des Chiens. S. Ambroise ne permettoit aux Empereurs d'entrer dans le Chœur de son Eglise , les Conciles deffendent d'y entrer avec des Armes, le Fils, de Dieu mesme ne souffroit qu'on passat au trauers du Temple de Ierusalem avec des Vaisseaux , & l'on souffre des Chiens dans les Eglises. O auenglement des Chrestiens dans vne profanation horrible ! Ioseph rapporte qu'ancienement le Temple de Salomon estoit en telle veneration , que si vn profane, c'est à dire vn inconnu ou vne beste y passoiët, ils estoient incōtinent mis à mort ; Si bien que les Romains mesme n'epêcherent pas cette executiō sur leur Nation, & cependāt *Ecce plus quam Salomon hic.* Ce Temple n'estoit que l'Ombre & la Figure de nos Eglises ; jugez de là comment on si doit comporter ?

Faites nous voir vn peu les irreuerences particulieres qui se commettent en cette sorte de profanation ?

Premierement ces vilains Animaux font mille ordures dans ces lieux Sacrez, que S. Ambroise appelle *Sanctum pauimentum.* 2. Ils y font des gestes infames & impudiques, indignes de la saincteté du lieu, & capables de faire des impressions abominables en l'esprit des Assistans. En 3. lieu ils y courent, ils y abboient, & font du bruit qui incommode merueilleusement les Prestres à l'Autel. 4. N'est-ce pas vne chose honteuse de voir vn Gentilhomme entouré d'vne meute de Chiens , comme s'il estoit à la Chasse ; de voir vn garçon boucher suiuy d'vne

H h ij

troupe de Mastins, comme s'il estoit au milieu d'une voirie; vne Damoiselle tenir plus deuotement son chien entre ses bras, que son liure ou son Chapelet, & y auoir les yeux plus fichez qu'aux sacrosaints Mysteres qu'on celebre; vn Aumosnier au lieu de son Breuiaire porter vn Chien entre ses bras. O stupidité! ô aueuglement épouuantable! ô Chrestiens non Chrestiens, que répondez-vous au Iugement de Dieu, quand on vous fera voir l'honneur & le respect qu'ont porté les Payens & Idolatres aux lieux de leurs fausses diuinitez.

N'y a-il point encore d'autres irreuerences à remarquer?

O abomination de desolation! on à veu dans des Eglises vne chienne suiuite de plusieurs chiens, iugez du reste. L'an 1661. on a veu vne Chienne faire les petits dans le Chœur d'une Eglise; on void souuend vne personne entendre la sainte Messe ayant deux Chiens à ses costez, qu'elle posture! Bref on les void sur les Marches de l'Autel pendant la Consécration, où les milliers d'Anges s'abysment de respect deuant leur Maistre. Enfin ce ne seroit iamais fait si nous vouliõs rapporter toutes les ordures qui se commettent es l'Eglises par ces vilains animaux.

Les Chrestiens de ce temps ont si peu de foy, qu'ils ne respectent que ce qui éblouit ou frappe viuement leurs sens; voila pourquoy il n'ont aucune idée de la sainteté de nos Temples, & ils reuerent dauantage & avec plus de crainte les Hostels des grands, que S. Hilaire appelle le Domicile des Demons, (expliquant ce passage *Ecce qui mollibus vestiuntur in domibus regum sunt*) que non pas nos Eglises; sur quoy Saluian lib. 3. *De gubern.* dit fort à ce propos, *Ecclesias vel potius Tempia atque Altaria Dei minoris reuerentia quidam habent; quam cuiuslibet*

minimi ac municipalis iudicis domum. Et cét aveuglement va iusques à tel point qu'il y a des personnes qui ayeroient mieux perdre la Messe, que de souffrir qu'on chassast leurs Chiens de l'Eglise.

Que dites-vo^s de la negligéce des Prestres en ce point?

Les Prestres sont extremement coupables de ce desordre, ne considerant le Tabernacle Sacré de leur Maistre, que comme vn Bureau ou Boutique d'Auarice; à la façon d'vn Marchād, qui reçoit en sa maison toute sorte de personnes avec leurs Chiens & autres bestes, pourueu qu'il y ait quelque chose à gagner; ce qui fait crier à S. Chrysostome, *Hom. 39. in 1. Corinth.* *Non est taberna Ecclesia sed locus Angelorum, locus Archangelorum, Au'a Dei, Cælum ipsum*: & que son illustre Disciple ce Saint Abbé Ninus auoit si bien appris, qu'il enseignoit qu'il falloit entrer dans les Eglises comme dans le Ciel, avec telle pureté, sainteté, & respect, qu'on laissat de hors les pensées mesme temporelles & profanes.

Ceux qui violoyent le Sabbat, quand ce n'eust esté qu'assamblant vn peu de bois pour leur faire du feu, ils estoient irremissiblement lapidez. Les Eglises sont pour le moins aussi cōsacrées à Dieu qu'estoit le Sabbat, & comme cette partie du temps rejettoit toute action seruile, aussi fait cette portion de terre toute chose profane, & cependant, on y iouie, on en fait vn estable de Chiens; voire mesme (ô terrible mais veritable reflexion), les Chiens des Dames ou plustost des Courtisannes & de leurs valets, sont soufferts en l'Eglise au mépris des choses Saintes & Sacrées, & faut que l'Eglise & ses Ministres en reçoient l'affront tout entier. Mais quelqu'un dira mon Chien me suit: cela est vray, mais c'est vne beste sans foy & sans raison, il ne fait pas mal; mais vous, apres cét aduertissement, commet-

tez vn grand peché d'Irreuerence & de profanation tres detestable ; que diriez-vous d'vn homme qui prëdroit vn Calice & fairoit boire son Chien dedäs, vous commettez quelque chose de semblable en conduifant vos Chiens à l'Eglise : car l'Eglise est consacrée autant que le Calice & avec beaucoup plus de Ceremonies.

Escoutez la menace que Dieu fait contre telles personnes, *Si quis Templum Dei violauerit disperdet illum Deus*, Dieu n'exauce pas leurs prieres, *Declinat aurem suam ne audiat. Oratio eius fiat execrabilis*. Que répondrez-vous au Iugement de Dieu, lors qu'on vous fera voir que vous avez preferé de complaire plustost à vn Chien qu'à Dieu.

Mais cela est tout commun ?

Et tant pis, c'est vne marque que l'auuglement en est plus grand, ce qui oblige d'ineuetiuer plus fortement contre cët abus pour le destruire. Personne n'auroit la hardiesse de mener son Chien au cabinet du Roy.

Mais ie ne le puis empêcher ?

Si vous estiez condamné à cinq sols d'amende chaque fois, vous en viendriez bien à bout.

Auez-vous quelques bistories sur ce suiet ?

Durant le Pontificat de Gregoire 13. Les Ambassadeurs de Moscouie enuoyez à Rome, refuserent d'entrer en des Eglises ou l'on laissoit entrer & souffroit des Chiens.

Les Historiens nous enseignent vne chose non moins considerable pour ce suiet, qu'elle est agreable & diuertissante; vn Courtisan ayät par m'ëgarde laissë suiure son Chien dans le Louure, cette beste en fut chassée & mal traitée par les Suisses, d'oü arriua que ce Courtisan retournant en Cour suiuy de ce mesme Chien, cët animal s'ar resta à la porte

sans passer plus outre ; ce que voyant le Courtisan, dit que son Chien auoit plus d'esprit que luy, en ce qu'il fuyoit le lieu où il auroit esté mal-traité, ce qu'il ne faisoit pas luy-mesme.

Dans vne Maison de noblesse fort peu esloignée de la Ville de Paris, il y auoit vn Gentilhomme de marque : qui ordinairement estoit suiuy de plusieurs Chiens, mesme iusques dans l'Eglise de son Village, par bon-heur, il y auoit en ce lieu vn Ecclesiastique fort zelé pour la sainteté des Eglises, qui traita plusieurs fois ces vilains animaux en vray portier de l'Eglise ; ce qui causa que ces bestes par l'effet de ce chastiment conduisoient leur Maistre puis apres iusques à la porte de l'Eglise seulement & non pas outre, se donnant bien de garde de tomber dauantage és mains de celuy qui leur auoit appris à leurs dépens la Discipline de l'Eglise.

Le Baron de Salignac Ambassadeur de France vers le Grand Seigneur en l'an 1604. voulant assister à la Messe que le Patriarche de Constantinople deuoit dire Pontificalement à Galata, qu'il y auoit inuité ; il y fut avec vne partie de son Train. Estant arriué à l'Eglise, le Patriarche s'achemina à l'Autel pour commencer la Messe ; mais il arriua vn obstacle qui retarda la Ceremonie. L'Ambassadeur impatient, enuoya demander pourquoy l'on differoit de commencer, tous les Prestres bien formalisez répondirent au Truchement, qu'vn Chien qui suiuoit l'Ambassadeur estoit cause de ce retard, & que les Prestres ne pouuoient celebrer lors qu'ils y auoit des Chiens dans leurs Eglises. L'Ambassadeur commanda aussi tost d'emmener ce Chien en son Hostel ; mais la difficulté estoit de le pouuoir prendre : car il estoit si orgueilleux, qu'il ne souffroit personne le toucher, de sorte que chacun se regardoit & n'osoit

y mettre la main sus pour le prendre & l'emmener. La Messe estoit retardée & l'Ambassadeur regardant de costé & d'autre, s'aduisa que personne ne pouuoit gouverner ce Chien que luy & son Secretaire, qu'il falloit vistement chercher pour l'emporter au logis, ce qu'estant fait, le Patriarche entra dans le Sancta Sanctorum.

Mais enfin quel remede à ce desordre ?

L'Eglise y a suffisamment pourueu dans la charge qu'elle en dône aux portiers qui sôt des Officiers du Temple, & qui reçoient grace particuliere par vn Sacrement expres pour cét effet. *Bruta denique canesue expellat quidquidue in Ecclesia dedecet amoueat* S. Carolus Act. p. 1. Conc. Prou. 1. *Catellos vero canesue ne Ecclesiasticus quis alat neque habeat pena constituta nummorum aureorum decem* Acto. p. 11. Synod. 10.



INSTRVCTION CHRESTIENNE & Salulaire du bon & du mauuais vsage des Images, des Figures, & des Peintures.

Quand a commencé l'vsage des Images dans l'Eglise?

*De Valentia.
Tom. 3.
disp. 1.
q. 1. p. 1.
§. 44.
An 485
n. 19.*

Le sentiment commun de tous les Docteurs est, que cét vsage vient de la Tradition Apostolique; Et le Cardinal Baronius prouue que celles de Iesus-Christ ont esté honorées dès le temps des Apostres; & que depuis ce temps-là elles ont esté Reuerées de toute la posterité!

D'où ont-elles pris leur Origine ?

Outre le fondement qu'il y en a dans l'Ancien Testament, lors que Dieu les fit mettre dans son Tabernacle, & dans son Temple aux lieux les plus Saints, & où on luy rendoit les plus solennelles adorations; Cemesme Cardinal assure que l'Eglise *Idem.* se s'est fondée en cét usage, sur ce que l'ombre de *an. 34.* S. Pierre passant sur les malades leur rendoit vne parfaite santé, suivant quoy elle a tousiours depuis honoré les Images comme les ombres des Saints. *Alter. 5*

On est donc obligé d'honorer les Images des Saints?

C'est vne article de foy, définy & arresté dans les Sacrez Conciles, & nommément au dernier general, le Concile de Trente où il a esté conclud par le mouuement du S. Esprit, qu'il falloit honorer les *Seff. 25.* Images d'vn honneur subalterne, relatif, & respectif, c'est à dire avec rapport à la chose qu'elles *Dec. 2.* representent.

Quelles utilitez reuiennent à l'Eglise de l'usage des Images?

Plusieurs dont le mesme Concile en propose quel- *ibid.* ques vnes.

1. Ce sont les liures de ceux qui ne sçauët pas lire.
2. Les plus habiles sont sensiblement touchez, & meus à la pieté par leur aspect.
3. Ce sont des memoriaux qui rappellent nos esprits, en la presence de Dieu & des Saints.
4. Plusieurs pecheurs ont tiré de cette veüe le principe de leur salut, Dieu se seruant de ces moyes pour leur toucher le cœur.
5. Elles remettent deuant les yeux les benefices, les dons, & les graces, que Iesus-Christ a fait à son Eglise.
6. Elles representent les Salutaires exemples des Saints, leur vie, leur martyre, & leur sainteté; excitant par ce moyen les cœurs des fideles à l'imi-

ration de leurs vertus.

À ce que ie voy l'usage des Images est grandement venerable dans l'Eglise?

Aussi est-il : pourueu que ces Images soient faites selon l'Histoire Sainte, les regles, & l'esprit de l'Eglise.

Quelles sont les regles de l'Eglise sur ce sujet?

Les voicy tirées des actes du grand Cardinal Boromé Archeuesque de Milan.

1. Elles ne doiuent point exprimer aucune fausse Doctrine.
2. Elles ne doiuent point occasionner aucun erreur aux peuples.
3. Il n'y doit auoir rien de faux , d'incertain , d'apocriphe, ny de superstitieux.
4. Rien de prophane , de deshonneste , d'impur ; n'y qui resente aucunement l'effronterie , ou flatte la sensualité.
5. Rien qui choque n'y qui offense les yeux des Chrestiens.
6. Qu'elles soient conformes à la verité de l'Escriture Sainte, des Traditions , des Histoires Ecclesiastiques, & qu'elles conuiennent à l'usage, & à la pratique de l'Eglise.
7. Qu'elles soient telles , non seulement qu'elles ne puissent point émouuoir aux mauuaises pensées, mais de plus qu'elles puissent exciter l'esprit à la pieté , & à la deuotion.

Conc.
Turo-
mens.
an. 1583

8. Si elles sont des Saints ou Saintes, qu'elles expriment leur ressemblance le plus naïuement que faire se pourra , éuitant au possible le rapport aux personnes viuantes ou deffunctes.

9. Que par leur posture , geste , ou ornement extérieur , elles representent aussi fidellement la dignité que la sainteté de leur prototype.

Suivant tout cela il y a bien à reformer dans nos Eglises ?

Je vous en laisse le iugement, la chose parle d'elle-mesme, & c'est vne marque qu'il y a bien du desordre dans le Christianisme, puis que l'on souffre és lieux les plus saincts, ce qu'il ne faudroit pas permettre és lieux les plus profanes de la terre, ie veux dire des Figures, des Tableaux, & des Peintures, qui ne sont pas selon les regles & les mesures cy-dessus rapportées.

D'où prouient ce desordre en l'Eglise ?

Cela vient. 1. de ce que les Peintres, & les Sculpteurs ignorans les Regles susdites de l'Eglise, se conduisent en leurs ourages selon leur caprice & leur fantaisie.

2. De ce qu'il est permis à vn chacun de mettre en l'Eglise ce qui luy plaist.

3. De l'Esprit d'impureté qui tasche continuellement à corrompre les choses les plus pures de la Religion.

4. De l'esprit de vanité qui se glise aisément en toutes les choses qui regardent la pieté.

Je voy bien que vous voulez condamner toutes les Nudités qui sont dans les Eglises ?

C'est la raison mesme qui les condamne, & la sainteté des lieux : Car 1. toutes ces Figures, ces Tableaux, & ces Peintures ayant plus d'attraits pour la lasciueté que pour la pieté, sont totalement opposées à la verité de leur Exemple, qui n'ont iamais eu aucune apparence de cét extérieur, mais bien au contraire qui l'ont eu extremement en horreur, & c'est vne espece de blaspheme à l'égard des Saincts de les représenter en cette façon.

2. La principale cause du desordre des Figures & des Peintures des Eglises, vient de l'ambition des

Peintres & des Sculpteurs, qui pour faire paroistre plus éuidemment leur industrie & la subtilité de leur Art, sont passionnez de trauailler à des Nuditez, plustot qu'à d'autres Figures.

Que faut-il donc condamner en partieulier en toutes les Peintures.

1. Il faut condamner les Figures toutes nuës, celles qui le sont à moitié, celles qui ont les jambes & les bras notablement découverts.

2. Celles qui par leur exterieur ont ie ne sçay quel attrait plustot pour la sensualité que pour la pieté, comme la plupart des Sainctes que l'on represente auiourd'huy comme vrayes Courtisanes contre l'Esprit de l'Eglise, & la verité de leur histoire: ce qui a esté deffendu par plusieurs Conciles de France tenus apres celuy de Trente; pratique bien contraire à ce qu'écrit S. Gregoire de Nyse du Temple de Saint Theodore martyr, où estoient dépeintes les actions genereuses de ce Sainct, & l'histoire de son martyre, *ad acuendam pietatem, & memoranda Christiani animi facinora*. Pour exciter les peuples à la pieté, & se souuenir du grand courage de ce Sainct au seruice de Dieu.

Conc.
Remēs.
an 1564
Id. An.
1583.
Conc.
Narbö.
1609.

Quels inconueniens arriuent-ils de ce desordre?

1. Cela est cause que l'on va és Eglises, non pas par vn motif de pieté, mais plustot par curiosité pour contempler la rareté imaginaire de ces Peintures.

2. Quand on y est pour prier, la veüe s'appliquant entierement à ces obiects, diuertit aisément l'esprit de la priere, & l'empêche de penser à Dieu.

3. Cela fait que l'on tient les Eglises & les lieux sacrez comme des sales de bal, ou l'on represente toute sorte de Figures, de gestes & de postures.

Quels remedes à tout cela?

Ceux que le grand Cardinal Baronius a procurez à toute sa Prouince.

1. Que l'Euesque assemble tous les Peintres, & les Sculpteurs de son Diocese, & le Curé, ceux de sa Parroisse, qu'ils leur prescriuent ce qu'il faut observer, & éviter exactement dans tous leurs ouurages.

2. Qu'ils les menassent de peine, & specialement de l'interdit de l'Eglise s'ils viennent à y manquer.

3. Qu'ils leur representent les grands maux qu'ils causent à l'Eglise quand ils exposent ces mauuaises Figures en public, & les grands chastimens qu'ils en doivent attendre de Dieu.

4. Que les Curés & autres Superieurs n'en reçoivent iamais qu'elles qu'elles soient, n'y de qui que ce soit qu'elles ne soient iugées dignes d'estre beniftes solennellement selon l'intention de l'Eglise, pour estre placées dans le lieu Sacré.

Et pour appuyer d'auantage cette verité; nous auons l'Authorité du Pape Urbain VIII. d'heureuse memoire, qui a fait vne Bulle touchant cette matiere le 15. Mars 1642. où il deffend à toutes personnes de quelque degré, qualité, ordre, estat, condition, dignité, & préeminence qu'ils soient, mesme Ecclesiastique, ou digne d'expression speciale, de n'exposer aucunes Images taillées ou peintes es Eglises, ou autres lieux que ce soit, que selon la forme que l'Eglise Catholique & Apostolique a accoustumé de toute ancienneté; Et commande de plus que celles qui seront autrement soient ostées, & effacées des Eglises & autres lieux, ou qu'elles soient reformées ou reduites selon l'ancien vsage de l'Eglise, afin, dit-il, que par ce moyen le Culte & l'honneur qui est deu aux Images soit augmenté, & que les choses qui sont exposées aux yeux des fidels, ne donnent

aucune matiere de scandale, mais plustot qu'elles seruent pour engendrer la pieté & deuotion.

Nous auons aussi vne Ordonnance pour le Diocese de Paris touchât cette matiere, faite par Messire Henry de Gondy, Cardinal de Rets, dernier Euesque de Paris, l'an mil six cent vingt, comme il s'en suit. **DEFFENDONS** aussi de mettre Images, soit Peintes, soit Taillées, sur les Autels, & dedans les Eglises qui ne soient bien faites, & representent la principale dignité des Saints pour lesquelles elles sont posées: & qui excitent aux regardans deuotion & reuerence enuers iceux, & si aucunes s'y trouuent moins decentes; **NOUS ORDONNONS** estre entierement ostées, comme aussi celles qui se trouueront notablement rompuës, & difformes.

Que dites vous des mauuaises Tapiſseries dont l'on pare ordinairement les Eglises?

Je dis qu'au lieu de solemniser les Festes des Saints l'on canonise l'impureté, puis qu'on ne se contente pas d'en auoir iournellement les obiets deuant les yeux, l'on en met encore les estendarts publiquement deuant tout le monde aux iours les plus solemnels de toute l'année.

N'est-ce pas là vn grand scandale à toute l'Eglise.

Cela est sans doute, & c'est ce qui a esté deffendu en vn Concile Prouincial, tenu à Tholoze l'an 1590. Et veritablement si Platon & Aristote viuoient à present, sans doute qu'ils corrigeroyent ces abominations, puisque durant leur vie tous Payens qu'ils estoient, ils ont ordonné, & fait pratiquer le contraire, & ce au temps mesme ou l'incontinence auoit des Autels.

*Plat. 3.
de Re-
pub.*

*Arist. 1.
7. polis.
cap. vlt.*

Mais que remarquez vous encore de ce mauuaise vsage parmy les Chrestiens?

Helas! je remarque que cette abomination de desolation n'est pas seulement plantée dans le Temple, mais bien plus qu'on luy sacrifie en tous lieux.

Expliquez-vous d'avantage?

Je veux dire, qu'il n'y a presque Maison, Chambre, Cabinet, Gallerie, Jardin en la ville & aux Champs, où ces Autels consacrez au Demon ne soient exposez publiquement pour y sacrifier les yeux & le cœur, mesmes iusques-là, que les personnes qui font profession de pieté, dans cét aveuglement general du siecle corrompu, ne sont pas exemptes de cette idolatrie d'impureté, *victima sacrificio preparata.*

Et quoy est-il deffendu si estroitement aux Chrestiens d'avoir des mauvaises Figures & Peintures dans leur maison?

C'est à quoy ils ont renoncé quand ils ont receu le Sacrement de Baptesme, toutes ces choses estans reputées au nombre des Pompes de Sathan.

N'y a-il point d'autre raison que celle-là?

Oüy, & plusieurs.

1. Les maisons des Chrestiens doivent estre Saintes, & il n'y doit rien avoir qui ne resente la sainteté. Voila pourquoy l'Eglise a ordonné des Prieres expresses pour leur benediction, & S. Paul parlant d'une famille où la deuotion regnoit, l'appelle vne Eglise domestique, & de là est venu l'ancienne coutume d'ériger en Temples les lieux où les Chrestiens auoient fait saintement leur demeure, comme si l'Eglise ne faisoit que continuer la consecration, qu'ils en auoient desia commencée par l'intégrité de leur vie. 1. Cor. 5.

2. Ces Estendarts de lubricité font commettre des crimes sans nombre à toute heure, & à tous momens: car, comme dit S. Gregoire, *Pictura quasi*

scriptura. Ces infames Tableaux & Peintures sont autant de livres continuellement ouverts qui fournissent des pensées & des conceptions conformes à leur espece.

3. C'est de là que prouviennent tous les malheurs sur les maisons particulieres, temporellement & spirituellement en ce que Dieu en estant esloigné, le Demon y agit comme dans vn lieu qui luy est acquis, où il regne comme dans son Throsne, & où il fait profession de perdre des ames plus qu'en tout autre lieu.

4. La ieunesse qui se remplit aisément de mauuaises impressions par la corruption de la nature & l'inclination au mal, se laisse ordinairement aller aux attraits de ces malheureux obiets, qui luy causent le plus souuent des desordres si espouuantables qu'ils la conduisent souuentefois iusques au tombeau; en suite dequoy S. Augustin assure que son amy Alipius par le regard des spectacles fut grieffement blessé en l'ame, *aspexit, & exarsit.* Et comme dit vn Poëte, *vt vidit insaniit.* S. Clement Alexandrin soustient, qu'il est moins dommageable de tomber des pieds, que des yeux, *melius est labi pedibus quam oculis; dum enim lasciuunt oculicalescunt appetitiones.* Les yeux sont ordinairement les Auantcouriers de la cōuoitise, & c'est par ces fenestres que la mort du peché fait ordinairement son entrée, voila pourquoy S. Gregoire appelle les yeux, *fenestras animorum*, les fenestres des esprits.

Lib. 6:
Confess.
c. 8.

Hom. 6.
in Eua.

Il y a donc grand peché d'exposer publiquement des Figures & des Peintures deshonestes?

C'est le sentiment des Peres de l'Eglise, & de plusieurs Autheurs, qui soustiennent qu'il faut refuser l'Absolution à telles personnes, à raison que c'est vne occasion de peché assez prochaine à plusieurs,
comme

comme l'expérience journaliere le fait voir, & les grands maux qui s'en ensuiuent : Voila pourquoy quelques Conciles enoignent estroitement aux Curez de visiter les maisons de leurs Paroissiens, & s'ils y trouuent des Tableaux sales & deshonestes qu'ils ayent soin de les faire oster, & d'y faire mettre des Images pieuses en leurs places, & que si quelques-uns se rendent rebelles, & coutumaces en ce point, ils ayent à les deferer à l'Euesque pour y apporter le remede necessaire & conuenable.

D'où vient que ce mal ne paroist comme point aux yeux des grands du monde ?

S. Iean en son Epistre Canonique en rend la raison, lors qu'il dit, que le monde est tout rempli de la concupiscence de la chair, de la concupiscence des yeux, & de la superbe de la vie; voila les trois sources de cet aueuglement spirituel.

Comment cela prouient-il de la concupiscence de la chair ?

Nous pouuons dire ce qui est dans la Genese, que parmy les gens du monde, toute chair a corrompu sa voye, que toute la pensée de leur cœur est portée au mal en tout temps, qu'ils sont priués de l'esprit de Dieu, remplis de concupiscence, de sensualité, & d'impureté, ce qui est cause en ces mauuaises occasions, *vt videntes non videant, intelligentes non intelligent.*

Voila donc le suiet pourquoy ils disent qu'ils n'en sont point touchés ny émeus desbonnestement ?

C'est vne marque de leur plus grand malheur, les choses naturelles estant en leur centre ne sentent aucuns mouuemens; n'auoir point de sentiment de ces choses, c'est aduoüer que l'on est extrêmement habitué dans le mal, puis que l'on ne manque plus à le faire que par ce qu'on en est las. Si on met la

main dans de l'eau chaude, au mesme degre qu'on a la main, on ne la sent pas, de mesme les maistres des familles ne sentent pas le mal, de ces mauuais obiets en estant desia tout remplis, mais les Domestiques & autres personnes non encore abandonnées, en sont estrangement tourmentées, outre que le Demon épargne souuent les Maistres, & ceux de qui dépendent ces damnables obiets, crainte que se portant à la pieté, ils ne fassent oster ces abominations, mais il tente fortement ceux qui n'y peuuent rien.

Ne sont-ils point pour cette raison excusés deuant Dieu.

Nullement, ceux qui exposent ces mauuais Tableaux & ces Statuës impudiques répondront à Dieu de tous les pechez qui seront commis à cette occasion, par qui que ce soit, & s'a masseront en ce faisant vn Thresor d'ire, au iour de la fureur & de la vengeance du Seigneur.

Vous dites que ce malheur vient aussi de la concupiscence des yeux?

Par la concupiscence des yeux, l'on peut entendre icy le plaisir & l'attache déraisonnable que l'on a aux choses exterieures qui contentent les sens, cette rare Peinture, ces Portraits si bien trauaillés, ces ouvrages si parfaits, ces pieces estrangeres quoy qu'impudiques & deshonestes, sont autant d'estincelles qui enflamment le cœur par le moyen des yeux, & il ne faut plus se pleindre de ce que le Demon imprime des Images criminelles dans la fantaisie, puis que l'on se les represente soy-mesme deuant ses propres yeux, afin que l'effet en soit plus puissant, & que le pinceau qui encherist sur les beautés de la nature en accroisse la concupiscence.

Blandius atque familiaris in contumeliam am-

mos scelus infunditur.

Quelle est la troisième source de cet aveuglement spirituel ?

C'est la superbe de la vie: c'est à dire l'Ambition, la Vanité & la Passion déreglée d'amasser de toutes parts ces spectacles d'abomination pour les exposer à la veüe de toutes les creatures, comme si c'estoient des objets dignes d'adoration, & ce qui augmente encore le desordre, c'est que l'on met quelques-fois les Idoles de Dagon avec l'Arche d'Alliance sur vn mesme Autel, entremeslant ces infames Tableaux avec des Images de pieté, comme si on vouloit etouffer par ce moyen les sentimens de pieté que ceux-cy peuvent imprimer à ceux qui les regardent par le voisinage, & par la proximité des autres.

Mais ce sont-ils des pieces singulieres & de tres-grand prix ?

C'est là la pierre d'achopement, & qui augmente infiniment le scandale, car plus elles sont rares & de grand prix, plus elles sont considerées attentivement, ce qui fait que les especes en sont plus fortes, & en sont plus fortement imprimées dans le cœur, & demeurent plus long-temps en la pensée; & de là vient la ruine totale de l'esprit de pureté, spécialement dans les ieunes gens du monde: Hélas! faut-il achepter la mort de son ame avec si grand prix, & prostituer ainsi le salut de plusieurs qui ont cousté le sang, & la vie au Fils de Dieu.

Les Saints n'ont-ils pas esté en vn grand horreur de ces nuditez abominables ?

Pendant la persécution de l'Eglise, c'estoit vn des plus grands supplices que les Saints & Saintes souffrirent en leurs Martyres, que les Nudités de leur corps: Et Iesus-Christ mesme le Saint des Saints, receut vne affliction sensible par vne très grande

douleur dans la nudité de son corps au temps de sa Passion, comme remarque vn excellent Autheur.

Cornel.
in Marb

Ingens afflictio, & maximus dolor denudatio virginis & castissimi corporis Christi.

Que dit l'Escriture contre cét horrible desordre des Chrestiens?

Cap. 1.
in Heb.

Le Prophete Isaye selon quelque version, appelle ces mauuaises Peintures, *Picturas desiderii*, des Peintures de desir, pource que tout le monde les desire, & qu'elles n'ont d'autre effet que de causer des desirs innombrables d'impudicité.

Cap. 7.

Le Sage en ses Prouerbes selon l'interpretation de quelques Autheurs, appelle les lieux de ces mauuaises Peintures, *vias inferi, & cubicula mortis*, les chemins de l'Enfer, & les chambres de la mort, & nous pouons appliquer à cecy la menace du Prophete Dauid au 54. Pl. *descendant in infernū uiuentes, quoniam nequitie in habitaculis eorum.*

In Pro.
trep.

Comment en parlent les anciens Peres de l'Eglise?

Clement Alexandrin reprenant les Payens de cete impudicité, les appelle, *mollis, & effeminate vite archetypa*, les Originaux d'vne vie molle & effeminée; Tatian en l'Oraison contre les Grecs, les nomme *monumenta uitiorum*, les Monumens & memoriaux des vices.

Lib. 10.
cap. 34.

S. Gregoire de Nyffe en la vie de Moyse assure que ce sont, *infamia spectacula*, des spectacles d'infamie. Et S. Augustin en ses Confessions les qualifie de ce mot, *seductiones oculorum*, quand il dit, *resisto seductionibus oculorum, ne implicentur pedes mei quibus ingrediar viam tuam, & erigo ad te inuisibiles oculos, vt tu euellas de laqueo pedes meos.*

De Ze-
lo &
lin.

Seigneur ie resiste aux tentations de mes yeux, &c. Enfin S. Cyprian assure que, *visu destruitur castitas*, que la veüe de ses obiets destruit entierement la chasteté.

Quel est le sentiment des autres Auteurs sur ce mesme sujet ?

Philon Iuif appelle la veüe le souuerain de tous les sens, & neantmoins par ces malheureux obiets, *fit omnium impurissimus libidinis seruus, & dux ad flagitium*, dit fort bien cét Auteur, il deuiet le plus impur de tous, l'esclau de concupiscence, & le flambeau de l'iniquité. Vn Auteur moderne grandement celebre par sa doctrine, & renommé par ses ouurages, traitant de cette matiere, appelle les Maisons ou sont ces mondanités, *continua luxuria schola in qua libido ad canos seniumque usque protrahitur; Taberna Lenonia, nequitie cella, trophea luxurie*. Vne Escole continuelle d'impureté, où l'on en fait leçon iusques à la mort, vn lieu public, vn domicile de méchanceté, & le trophée de deshonesteté; puis il dit autre part, *binc obsceni motus libidinis, binc maculatus pudicitie candor, corporis turpitudine, venerea insidia, binc supra adulteriaque gignuntur*. De là viennent les mouuemens deshonestes, les tâches de la blancheur de la pureté, la turpitude des corps, les tentations de la chair, les stupres & les Adulteres. Apres quoy il adiouste, que les yeux des Chrestiens doiuent estre des vases d'honesteté, des sentinelles de pudicité, & des miroirs ou doiuent reluire les Images de la Diuinité, mais par malheur ils sont deuenus en plusieurs, les nids des salles voluptez, les retraits de la luxure, & les reseruoirs des vices, *ranta est vis libidinis & infelicitas oculi*.

Quel conseil donneriez-vous à des personnes pieuses, qui se rencontrent en ces lieux d'infamie par nécessité?

Selon la prudence, il faut faire la correction fraternelle, ou tout au moins ie leur conseillerois de

In Apo-
log. c.
26.
In Ex-
hort. ad
baptif.

se souuenit de ce que dit Tertulien, que les premiers Chrestiens estoient cōme aueugles à ces spectacles d'impureté, & de ce qu'enseigne Saint Basile, disant qu'entre les instructions qu'on faisoit autrefois pour le Baptesme on y mettoit, *accurata ocularum custodia & moderatio*, la garde soigneuse & la bonne conduite des yeux. Athenagoras en son Apologetique, remarque qu'il estoit deffendu aux Chrestiens de se seruir de leurs yeux à autre fin que pour conduire le corps.

Cette conduite des yeux estoit donc bien exacte dans l'antiquité?

Cressol.
de ca-
stitate.
c. 11.

S. Basile enseigne que la marque ancienne du Christianisme estoit, *pudore ornari, demissos habere oculos sursum animum*, c'est à dire auoir l'honneur de la pudeur, les yeux baissés, l'esprit en Dieu, & remarquez en passant qu'anciennoement les Chrestiens en la sainte Communion se frottoient les yeux du sang de Iesus-Christ, & ce non seulement par honneur, mais aussi pour en purifier les mauuaises especes, par la vertu de ce diuin Sacrement, & pour les consacrer à la pureté, pource que c'est ordinairement en ce lieu que le Démon fait sa residence, qu'il dresse ses embusches, & où il employe tous les plus violens efforts de ses combats. C'est pourquoy le Legislatteur Zaleucus ordonna par vne loy expresse, qu'on commenceroit la punition des Adulteres en leur arrachant les deux yeux, comme ayant esté les commencemens & les sources de cét abominable forfait.

Quelle estoit donc la pratique des anciens Chrestiens à l'égard des Peintures?

C'estoit de se seruir de Peintures Sainctes, ou paroissoient les témoignages de la foy, des instructions à la vertu, & d'où l'on tiroit dequoy s'exciter à la

pieté, c'estoit des Predications multiples, ou l'on conceuoit les grandes maximes du Salut. Mesme le Pape Zacharie au rapport d'Anastase, fit Peindre dans sa salle les quatre parties de l'Vniuers pour mettre deuant les yeux de ses successeurs le cōtinuel soin qu'ils doiuent auoir de toute l'Eglise. A mēme dessein Leon III. fit Peindre en la sienne les douze Apostres annonçans l'Euangile par tout le monde, & le grand Euesque Sidonius Appollinaris parlant de sa maison dit ces parolles remarquables, *non hic per nudam pictorum corporum pulchritudinem turpis prostat historia, quæ sicut ornat artem, sic deuenustat artificem*, dans ma maison, dit-il, il n'y a de nudité, n'y aucune histoire deshōneste, dans laquelle quoy que l'art soit estimé, l'ouurier est pourtant rendu infame.

Mais dira quelqu'un, ie blasme veritablement ces Figures de Venus, de Cupidon, & de Lucrece, mais ie ne sçauois desapprouuer ces Tableaux de Susanne, de Berlabée, & de Magdelaine, puis que ce sont Histoires tirees de l'Ecriture Sainte.

Il est vray que ce sont Histoires de l'Ecriture Sainte, mais elles ne sont pas representées saintement, & ne donnent aucun mouuement de sainteté, puis qu'elles ne font pas voir la chasteté de Susanne, la penitence de Dauid, n'y celle de la Magdelaine; mais plustot elles font voir l'occasion du mal que l'on doit éviter, quād l'on seroit, au témoignage de S. Hierosime, aussi Sainct que Dauid, aussi sage que Salomon, & aussi fort que Sanson.

A vous entendre parler il faut qu'il y ait quelque malignité de la part du Demon es Peintures des honnestes?

Le Prestre Eustarius chez Metaphraste, rapporte dās la vie de S. Euthichius, qu'un ieune hōme fort

expert en la Peinture, trouuant en vn lieu que l'on vouloit dedier à la sainte Vierge le portrait de la Deesse Venus, l'effaçà & l'osta entierement par vn motif de pieté, pour y Peindre l'Image de la Mere de Dieu: cas estrange, le Demon qui estoit comme l'Ange tutelaire de cette impudique Figure, se glissa dans la main de ce deuot Peintre, l'enfla notablement, & luy causa vne assez grande vlcere, iusques au peril de se faire couper les bras, mais ayant pris conseil il eut recours à ce S. Personnage qui fit prier Dieu, & la santé luy fut entierement renduë.

Vn celebre Predicateur d'un Ordre fort signalé dans l'Eglise, a autre fois presché dans vne Parroisse de cette ville de Paris, qu'a chèque Tableau deshoneste, il y auoit vn Demon comme gardien de ce Tableau, qui residoit continuellement aupres pour donner à cette infame Peinture de l'action, & vne force d'émouoir ceux qui s'arrestoient à le regarder, & les faire tomber en quelque mouuement volontaire & deshoneste. *Nude figure Demon asidet S. Chrysoft. super Psal. 113.* D'auantage, les Demons ont accoustumé d'adorer ces abominables Peintures, leur rendre vn souuerain hommage en leur presentant de l'Encens comme il se voit dans l'histoire suiuate.

L'an 1634. deux Religieux d'un Ordre le plus reformé de l'Eglise, estant logez chez vn Gentilhomme de la campagne, furent conduits par luy-mesme en tous les lieux du Chasteau pour y voir ce qui estoit de plus rare & de plus beau, à l'exception d'un cabinet, où estoient renfermez quelques Tableaux extrêmement deshonestes, la nuit, comme ces bons Peres se prepatioient à prier Dieu, voila qu'ils apperçoioient vn Phantome, & vn Demon qui les forçà de les suiure, les mena droit à ce Cabi-

net infame, & l'ayant ouuert leur fit voir à découvrir ces abominables Peintures, & en mesme temps le Demon se prosternant, par terre, commença à leur donner de l'Encens, disant qu'il auoit bien sujet de les adorer, parce qu'elles luy faisoient gagner grand nombre d'Ames.

Suiuant toute vostre Instruction vous donnerez sujet aux Peintures de rentrer vn peu en eux-mesmes?

Plaise à Dieu leur inspirer cette reflexion serieuse auant que d'estre presentez aux iugemens de Dieu, où sans doute ils seront punis pour tous les pechez qui ont esté & qui seront commis par leur ourages; qui sont d'autant plus dangereux que leur venin se répand à toute sorte de personnes: les mauuais liures ne sont pas leus en tout temps, ny possédez de tout le monde, mais les mauuais Tableaux & les Statuës infames, sont exposées tousiours, & en tout temps, à la veuë d'vn chacun. *Solet enim etiam pictura tacens in pariete loqui*, dit S. Gregoite de Nyffe, à la mienne volonté qu'ils voulsent tous imiter ces deux fameux Peintres de Venise, Tutianus & Tintoretus, lesquels se sont rendus recommandables à toute la posterité par la pureté de leur Pinceau, & par l'excellence de leurs ourages n'ayât iamais rien fait qui ait peu heurter en quelque façon que ce soit la pureté de la veuë & du cœur: l'vn desquels a pourtrait vn Image du Crucifix avec tant d'industrie & de perfection, que c'est vn suiet d'admiration à tous ceux qui le considerent; & c'est pourquoy la Republique de Venise la conserué tres soigneusement comme vn pretieux tresor: Qu'ils imitent aussi cét autre excellent Peintre nommé Christophle Schumaz aussi zelé pour la pureté Chrestienne comme pour la Religion, lequel s'estant appliqué à Peindre l'Image de la sainte Vierge tenant

son Fils entre les bras, en a fait vn chef d'œuvre si parfait, qu'il deuroit seruir de Patron & d'Exemplaire à tous les Peintres Chrestiens, non seulement pour la rareté de l'ouillage, mais particulièrement pour le rapport qu'il y a en cette piece, à la pureté, à la sainteté, & à la modestie de la sainte Vierge, estant tres veritable qu'il y doit auoir vn tres grand rapport entre l'Image & son Prototype, & c'est à quoy manquent à present nos Peintres modernes, qui representent nos Saints & nos Saintes selon les Images qu'ils ont dans l'esprit, & non pas selon la verité de l'Histoire.

Or pour finir cette instruction ie vous veux rapporter, deux Histoires arriüées dans ce siecle des personnes extremement zelées pour la pureté des Images, des Tableaux, & des Peintures.

*Dreze-
lius in
Niceta*

La 1. est d'vn ieune homme estudiant en la ville d'Ingolstad en Allemagne, aussi animé de l'esprit de pureté comme de pieté lequel ayant appris qu'il y auoit en cette ville-là vn Marchand qui vendoit publiquement des Tableaux deshonestes, se resolut de faire cesser ce scandale à ses propres dépés, il s'en va donc chez luy, les achepte, & sans auoir égard à la rareté n'y à la valeur, les brusle, & en fait vn sacrifice d'holocauste à Dieu, rémoignant publiquement qu'il n'auoit iamais fait vn si grand gain, & à moindre frais que celui-là.

Vne Dame, qui est deuant Dieu, & que la modestie ne permet pas de nommer aussi considerable en son extraction, que par ses merites & sa sainteté, laquelle passant par deuant la boutique d'vn Marchand, & voyant des Tableaux tout à fait deshonestes exposez publiquement à la veüe des passans, poussée de l'esprit de Dieu, & du salut du prochain, s'arreste, entre dans la Boutique, marchande, achep-

ce, & paye ces raretés intames (quoy qu'avec étonnement du Marchand qui iugeoit que cette Dame venoit plustot pour acheter des Tableaux de pieté que d'impureté) fait semblant d'auoir froid, demande vn fagot, le fait allumer en la presence de tous les Assistans, fait mettre tous ces ourages de Sathan dans le feu terrestre, de peur qu'ils ne fussent cause d'en faire aller plusieurs en celuy d'Enfer: quelques années apres vn des enfans de cette pieuse Dame vrayement heritier de ses vertus, se trouuant à vn Inuentaite qui se faisoit en la Parroisse de S. Jean en Greue, en fit acheter pour plusieurs escus de la mesme estoffe, qu'il fit pareillement bruster. O zele admirable! ô charité singuliere! ô pureté Angelique! Plaise à la diuine bonte d'inspirer fortement aux gens du monde de bruster plustot leurs mauuais Tableaux en ce monde, que d'estre brusles pour eux eternellement en l'autre.



LES QUATRE PORTEURS QUI portent tous les pecheurs en Enfer.

LE premier s'appello Habitude au peché, représenté par le Demon qui a la teste d'vn porc. Cét animal est si habitué à l'ordure, qu'apres s'estre laué, il ne manque point de se veautrer derechef dans le premier borbier qu'il rencontre: Aussi vn pecheur qui est habitué à quelque peché, quoy qu'il s'en soit purgé dans le Sacrement de Penitence, ne s'empêchera jamais d'y retomber, s'il ne se fait tres-grande violence pour y resister, & s'il n'inuocque souuent & humblement la faueur de

la grace diuine, en laquelle seule il se doit confier & nullement en luy; *Car il n'y a que les violents qui rauissent le Ciel, dit nostre Seigneur en Saint Matthieu chap. 11.*

Le 2. s'appelle Occasion prochaine du peché, représenté par le Demon qui a la teste d'un Mulet, avec vn sac d'Auoyne pendu au col. Car comme cét animal voyant l'Auoyne deuant luy, ne peut s'empêcher d'en manger: Aussi le pecheur ne s'empêchera iamais de retomber dans le peché, s'il n'en éuité les occasions, parce que le saint Esprit dit: *Que celuy qui ayme le peril tombera dedans, & y perira, en l'Ecclesiast. chap. 2.*

Le 3. s'appelle Esperance d'une longue vie, représenté par le Demon qui a la teste d'un Cerf. Naturellement cét animal doit viure long-temps, mais souuent lors qu'il y pense le moins il est tué par les chasseurs; Aussi le pecheur qui se void jeune, & en bonne santé, se persuade imprudemment de viure long-temps, & sans y penser la mort le surprend par quelque accident, qu'il n'a pû preuoir ny éuiter, & qui souuent ne luy donne aucun loisir de penser à son Salut, ny de se conuertir à Dieu; *Vous ne sçavez le iour, ny mesme l'heure que vous mourrez, dit Nostre Seigneur, en S. Matthieu chap. 25.*

Le 4. s'appelle Fausse esperance, ou Presomption de la Misericorde de Dieu, représenté par le Demon qui a le visage d'un Democrit qui se moque de tout, & qui porte vn Ancre renuersée; Aussi le pecheur qui se rit & se moque de tous nos Mysteres, en presumant follement d'estre sauué sans penitence, & sans faire de bonnes œuures, trouuera son esperance estre fausse réuersée, s'il veut considerer ces paroles de nostre Seigneur: *Si vous ne faites penitence, vous perirez tous, en S. Luc ch. 13.*

qui portent tous les pecheurs en Enfer. 309

Durant la vie du pecheur, le Demon luy tient vn bandeau deuant les yeux de l'esprit, pour empêcher qu'il ne voye l'estat déplorable dans lequel le peché mortel l'a reduit; mais lors qu'il le voit proche de la mort, & en estat de ne pouuoir plus parler, il luy oste le bandeau pour luy faire voir son malheur, lors qu'il n'y peut plus remedier, afin de le faire desesperer. La mort vient à grands pas au deuant du pecheur, & apres luy auoir osté la vie, elle presente à son Ame malheureuse vn miroir, dans lequel elle luy fait voir cinq choses épouuantes: La 1. est, toutes les graces, aydes & moyens merueilleux que Dieu luy auoit donnez en cette vie pour bien viure, afin de gagner le Paradis, dont elle aura fait vn tres-mauuais vsage. La 2. le nombre & l'enormité de ses pechez. La 3. la laideur effroyable où ils l'ont reduite: La 4. les biens eternels qu'ils luy font perdre; & la 5. les supplices infinis de l'Enfer où ils l'engagent pour jamais; Ah quel regret, quelle douleur & quel desesperoira saisir pour lors l'Ame d'un miserable pecheur!

Nous sommes en ce monde, comme ceux qui sont dans vn vaisseau, encore qu'ils soient couchez & endormis, ils ne laissent pas pour cela d'approcher tousiours du lieu où ils desirent arriuer; Aussi quoy que nous dormions, ou quoy que nous fassions, nous aduançons tousiours au port de la mort, qui fait que ceux qui sont en la grace de Dieu, s'approchent du Paradis autant de fois qu'ils respirent, & ceux qui sont dans le peché mortel s'approchent de l'Enfer sans y penser. D'où vient qu'un pecheur surpris de la mort par quelque accident, se trouue estrangement estonné, de se voir dans vn instant enseuely pour iamais parmy des brasiers eternels, *ainsi*
se que dit le saint Esprit en Job. chap. 25.

Mon cher Lecteur ie vous supplie de vous bien examiner, & de considérer fort attentiuement, si vous n'estes point assis dans la Chaize de ces quatre si detestables Porteurs, soit par l'habitude à quelque peché, mortel ou par l'engagement à quelque mauuaise occasion, ou que sans esperance de viure long-téps, vous alliez differant de jour à autre à vous conuertir à Dieu; ou si presumant trop temerairement de sa misericorde, vous prenez sujet de sa grande bonté, de perseuerer malicieusement dans vos pechez. Si cela est, ie vous conjure par le Sang precieux que Iesus-Christ a répandu sur la Croix pour vostre salut, de faire tout vostre possible pour vous retirer au plustost d'entre les mains diaboliques de ces quatre Conducteurs; car ils n'ont autre dessein que de vous precipiter pour iamais au profond de l'Enfer, pour vous rendre avec eux eternellement malheureux. L'vnique moyen que vous auez pour l'éviter, est, de recourir au plustost au Sacrement de Penitence, de conceuoir auparauant dans vostre cœur, vne tres-grande douleur d'auoir offensé Dieu, qui est infiniment bon & souuerainement aymable, & à qui vous auez tant & de si grandes obligations; de faire vn ferme propos, moyennant la grace, de ne le plus offenser, & de vous confesser; & par ce moyen vous sortirez de la puissance des Demons, vous obtiendrez la remission de tous vos pechez, avec la grace de Dieu, & assurerez vostre salut: Et si vous estes si insensé que de le differer, vous estes en grand danger d'aller en Enfer, pour y souffrir avec les Reprouuez des tourmens eternels. Considererez bien ce que dit S. Augustin, *Luy Dieu qui a promis au pecheur de luy pardonner s'il faisoit penitence, n'a point promis de l'attendre au lendemain.* C'est pourquoy ne la differer point; car si la mort,

qui portent tous les pecheurs en Enfer. 511
dont l'heure est incertaine, vous surprenoit en estat
de peché mortel, vous seriez perdu & damné durant
toute l'éternité. Mettez-y ordre si vous voulez.



QV'IL F AVT ESVITER LES mauuaifes Compagnies.

P*ourquoy faut-il évisiter les mauuaifes Com-
pagnies?*

Salomon en ses Prouerbes en rend la rai-
son, quand il dit, que l'homme deuiet tel que ceux
auec lesquels il frequente ; la Compagnie des Sages
le fera sage, & la compagnie des vicieux & des fols
le noircira de folie.

Pourquoy cela arrive-il ordinairement ?

1. Cela vient de ce que la familiarité engendre l'a-
mour, qui rend semblables ceux avec lesquels on
frequente. 2. Le ciment de la vraye conuersation est
l'vnion des desirs, des affections, & des actions ;
d'où vient que l'on prend les desirs, on espouse les
affections, & on suit les actions de ceux qu'on pra-
tique.

Faites moy voir cela par quelque similitude?

On ne scauroit toucher le feu sàs brusler, en tou-
chant le noir on se noircit, on apprend a heurlex
auec les Loups, avec l'innocent on deuiet inno-
cent, & avec le vitieux on contracte le vice.

Qu'appellez-vous mauuaifes compagnies ?

Il y en a de deux sortes : La 1. est de ceux qui font
profession d'estre méchans, & desquels l'impuden-
ce & la malice paroist ouuertement. La 2. est de
ceux qui ne paroissent pas manifestement vicieux,

mais ils le font paroistre en certains temps & en certaines rencontres, ceux-cy sont semblables à vn charbon allumé; mais couuert de cendres, Les autres sont des brasiers qui iettent flammes.

Laquelle de ces deux sorte est la plus dangereuse?
Elles le sont toutes deux; mais la dernière l'est encore dauantage, d'autant que le mal estant cognu il est abhorré, mais estant couuert il est plus dangereux & plus difficile à éviter.

Qu'elles sont les marques d'une mauuaise compagnie quand les vices sont cachez?

Il y en a 4. La 1. est de ces personnes libertines qui sont dissoluës & impudiques en parolles, telles compagnies sont à éviter, & sur ce point admirez le zele de S. Bernardin, lequel se trouuant en la compagnie de méchans enfans qui disoyent des parolles deshonestes, donna vn soufflet à vn, & vouloit l'apider l'autre, s'il n'eust pris promptemēt la fuite.

La 2. Marque, c'est quand quelque personne nous d'estourne de nos occupations d'obligation pour nous porter à quelque actions inutiles où mauuaises; comme quand on nous porte au jeu, à la danse, ou autre choses semblables.

La 3. c'est quand quelqu'vn tâche par ses discours de nous d'étourner des œuures de pieté: comme quand on dit, à quel propos entendre tant de Sermōs, communier si souuent, faire tant de prieres, tant de lecture spirituelle; cela est bon pour des Religieux, mais pour nous, ces liures de Chançons, ces belles Poësies Françoises, ces Romans, & autres semblables nous sont plus propres.

La 4. Marque, c'est quand on se trouue parmy des personnes qui n'ont point d'inclinatiō au bien, qui suiuent les mouuemens de leurs passions, s'adonnent au mal de plain gré; ie prends cela pour
marque

marque que leur compagnie est à craindre, & ie me refous de la fuir.

Mais n'est-il pas loisible de hanter les méchans pour les conuertir?

A faire d'auoir vne vertu solide & vn tres grand fondement de croire & esperer la conuersion d'vne personne méchante qu'on frequēte, il ne faut iamais la hanter sous ce pretexte.

Où y mais en frequentant les méchans ne peut-on pas choisir le bien qui est en eux & laisser le mal?

Scachez que nostre nature corrompue à guise d'vne mouche, s'attache tousiours à la corruption & à la pourriture, prenant plus facilement les mauuaises impressions que les bonnes.

Mais si ces personnes de mauuaise compagnie ce sont nos Domestiques, que faut-il faire?

Si vous estes superieur, chassez les: si vous estes inferieur sortez promptement, que s'il y a raison de ne pouuoir pas sortir, en ce cas ne contractez n'y amitié ny familiarité avec eux.

N'est-on point obligé de frequenter les Parens quand ils sont de mauuaise vie?

La charité ne vous oblige point à ces ciuilités au preiudice de vostre Ame: & de plus c'est vne espece de correction fraternelle de vous esloigner d'eux.

A vous entendre parler il ne faut plus hanter personne?

Pardonnez-moy, il se trouue quantité de bonnes Ames, qui viuans innocemment dans le monde peuuent vous seruir de compagnie.

Il est vray, mais les deuots & deuotes sont si mornes & melancholique, qu'on n'oseroit rire en leur compagnie, & ce n'est pas là mon humeur?

Pour quatre où cinq qui seront melancholiques, vous en trouuerez cent qui vous entretiendront de

514 *Qu'il faut éviter les mauvaises compagnies.*

Dieu & des choses saintes avec ioye & contentemens nompareil ; & sçachez que la vraye deuotion rend l'esprit gay & ioyeux , & nullement contraire à la pieté.

Mais si on se trouue engagé en quelque mauuaise compagnie comment faut-il s'en retirer ?

1. Si-tost qu'en cette compagnie vous reconnoissez que la vertu est au rabais & le vice en estime, quittez la promptement.

2. Souuenez-vous de la parole du Fils de Dieu, *Si ton œil te scandalise arrache le de toy, il vaudra mieux que tu ailles avec vn œil en Paradis, qu'avec deux en Enfer.*

3. Pensez serieusement qu'il n'est iamais loisible de prendre son contentement parmy les creatures au preiudice de son Salut.



INSTRUCTION SALUTAIRE contre la Detraction & Médifance.

Qu'est-ce que la Médifance ?

C'est vne parole qui oste la reputation, & diminüe la gloire du prochain.

En combien de façons peut-on oster la bonne renommée du prochain ?

En deux façons, directement, & indirectement.
Comment, cela se fait-il indirectement ?

En quatre façons. 1. Quand on nie les loüanges du prochain. 2. Quand on les amoindrit. 3. Quand on se taist aux loüanges d'autrui, & que par ce silence on témoigne ne pas approuuer ce qu'on dit. 4. Quand on loüe vne personne avec tant de froi-

deur , & avec vn accent si triste, qu'on donne à connoistre le peu d'estime qu'on en fait.

Comment detraite-on directement ?

Cela se fait aussi en quatre façons. 1. Quand on impose vne chose fausse au prochain. 2. Quand on amplifie le crime qu'on rapporte. 3. Quand on découvre le crime d'autrui, quoy que vray, mais secret. 4. Quand on interprete à mal les bonnes actions du prochain.

De qu'elle source provient ordinairement la Médisance ?

Elle prend sa naissance de la Hayne du prochain, de l'Enuie, de l'Orgueil, & quelquesfois de la demangeaison de parler.

Qu'elle vertu combat la Médisance ?

La Charité, la plus noble de toutes les vertus, & l'Ame du Christianisme: voila pourquoy Dieu la hayt extrémement, & la punit d'une estrange rigueur.

C'est donc vn grand peché ?

Tresgrád, quand elle arriue en matiere de conséquence & avec pleine de liberation, & est plus detestable que le larcin, & aussi dangereuse que l'Homicide.

A quoy compare-on la langue Médisante ?

A vne fleche tres aiguë, qui cause vne playe profonde & mortelle; à vn Serpent qui par sa piqueures comunique son venin; à vne fumée noire, qui obscurcist la beauté de la Charité des vertus.

A quoy compare-on encore les Médisans ?

Au Corbeau de l'Arche de Noé, qui s'arresta sur les charongnes; aux Sepulchres ouverts, d'où il ne sort que des puanteurs; aux Pourceaux, qui fouillent tousiours dans les ordures; à l'Aragnée, qui ne trauaille que pour amasser du venin.

Les Médisans sont donc grandement nuisibles dans la republique ?

Cela est très veritable , puis qu'ils mettent tout en troubles, confusions & desordre; Ils ruinent l'union, la paix, & la concorde des personnes desquelles & avec lesquelles ils médifent.

Mais encore quels maux cause la Médisance en particulier ?

1. Le Médifant d'un seul coup de langue, fait trois playes ordinairement mortelles; La 1. A l'égard de celuy de qui il médit, en luy rauissant son honneur & sa reputation, qui est un bien beaucoup plus précieux que n'est l'or ny l'argent. La 2. à l'égard de celuy qui l'écoute, luy faisant perdre l'estime de son prochain, & en concevoir du mépris & de la hayne. Enfin la 3. playe plus dangereuse que les deux autres, c'est à l'égard de soy-mesme, en se donnant un coup mortel, si le péché est grief de sa nature.

Que remarquez-vous encore de notable sur ce vice ?

Je remarque qu'il est toujours non seulement pernicieux, mais encore infame; les Médifans sont comme les égouts publics, où se rendent toutes les immondices d'une Ville; où se forment ordinairement une source d'infections & puanteur. Leur bouche est un Tombeau plain de Cadaures. Les Médifans, à proprement parler, sont les pinceaux du Diable, dont il se sert pour peindre des Figures laides & horribles. De plus la Medifance rend un homme odieux & tout à fait insupportable aux autres, en suite dequoy, David persecutoit à outrance celuy qui en secret parloit mal de son prochain, & Salomon adjouste que le *Detracteur est l'abomination des hommes*. Sainct Basile assure que les Médifans doiuent estre chassés de la conuersation des autres.

Mais cependant ce vice est tres commun ?

Il ne l'est que trop, mefme parmy les perfonnes de pieté parmy lesquelles il s'en trouuent fort peu qui volontiers ne parlent mal des vices d'autrui; ce qu'à remarqué S. Ierofme écriuant à Celantia.

N'est-ce pas aufsi mal fait d'écouter la Médifance?

Escoutez S. Bernard écriuant au Pape Eugene : *Je ne fçay*, dit-il, *lequel des deux est plus damnable, De traéter ou écouter le Detraéteur* : S. Thomas en donne la raifon, d'autant que celuy qui preste l'oreille au Detraéteur coopere à fon peché, ou directement l'induisant à detraéter, ou indirectement ne l'empéchant point lors qu'il le peut.

Que faut-il faire quand on fe trouue en ce rencontre ?

1. Efuiteur leur compagnie autant que faire ce pourra, felon le confeil du S. Eſprit, qui dit, *N'ayez point de commerce avec les Médifant, par ce que fuivra bien-toft le malheur du Médifans & de celuy qui l'écoute ?*

2. Si on est contraint d'entendre la Médifance, il ne la faut pas croire ; mais de plus il la faut corriger avec zele & courage, quoy qu'avec pudeur & difcretion ; difant que par exemple, *Vous ne fçauex pas au certain ce que vous dites de vostre prochain, & quand vous le fçauriez, vous ne le deuriex pas dire.* S. Chryfoſtome va plus rudement & dit, avec fon Eloquence ordinaire, *Auez-vous à louer vostre prochain, & à parler bien de luy ; tenez voila mes oreilles ouuertes pour vous écouter, mais fi vous penſez en dire du mal elle ne font point faites pour recevoir ces ordures.*

En 3. Lieu, ſi la perſonne médifante eſt de grande autorité & beaucoup releuée par deſſus vous, ne ne luy en témoignez pas aucune complaiſance, mais par votre ſilence & par la froideur de voſtre viſage

faites luy connoistre que cela ne vous plait pas , & si vous sçavez quelque bien de la personne de qui on parle dites-le hardiment.

4. Ayant entendu du mal d'autrui , donnez vous de garde de le rapporter à d'autres , suiuant le conseil du Sage, qui dit, *Auez-vous entendu quelque parole de vostre prochain , estouffez la en vous mesme , & la faites mourir en vostre esprit.*

Venons maintenant aux remedes, quel moyen d'éviter ce pernicieux peche ?

Le 1. Est , d'en concevoir vne grande horreur , fondée sur tout ce que nous auons dit cy-dessus.

Le 2. De veiller exactement sur soy quand il faut parler du prochain , & en parler avec vne grande circonspection , vsant de sa langue avec la mesme attention que le Chirurgien fait de sa lancete quand il saigne quelqu'un.

Le 3. Est de s'appliquer à la consideration de ses propres fautes , afin de s'empêcher de blasmer celles d'autrui. C'est le remede que donna Nostre Seigneur à ceux qui vouloyent lapider la femme Adultere.

Le 4. C'est la Charité qui , comme dit S. Paul, ne pensant point mal de son prochain , ne peut aussi en parler mal, par ce que la parole est l'image de la pensée, & au contraire lors qu'on en pense bien on n'en peut dire que du bien.

A quoy est obligé celuy qui médit de son prochain ?

Il est obligé a reparation d'honneur, & ce sur peine de peché mortel , lors que la chose est d'importance , ou à cause du dommage qu'elle a causé ; & ne sert de rien d'alleguer que la chose est veritable, si elle n'est connuë & estimée publique.

Dieu ne vange il pas aussi grieuement ce peché de Médisance ?

Oüy ; nous en auons plusieurs exemples dans l'Ancien & Nouveau Testament, au liure des Nombres chap. 12. Marie sœur de Moÿse ayant détracté de son frere, Dieu en fut si irrité, que la nuë qui couuroit le Tabernacle se retira, & celle qui auoit detraicté fut a l'instât toute couuerte de Lepre; Et au Chap. 21. Les Israëlites ayant detraicté de Moÿse, aussi-tost Dieu leur enuoya des Serpens qui les deuorèrent. Pour la mesme cause, Coré, d'Athan, & Abiron, furent-ils pas engloutis tous vifs de la terre, & deux cens cinquante de leurs complices consummez par le feu.

Au rapport de Baron. tom. 5. An. 397. Donatus Africain de nation, estant à table se mist a detraicter de S. Ambroise trespaslé, au mesme temps, Dieu le frappa à la langue d'vne playe qui le mit au lit, & bien-tost au Tombeau. O vice abominable ! ô peché detestable, que tu remplis le Monde de troubles & de malheurs.



*ADVIS CHARITABLES A CEVX QVI
Composent, qui Impriment, ou qui Li-
sent des Romans & autres mauuais li-
ures.*

L Es Roys, Gouverneurs & Magistrats de la Republique Chrestienne, feroient vn singulier seruice à Dieu, s'ils chassoient & exterminoient entierement de leurs Royaumes, Villes & Prouinces, quatre sortes de personnes tres pernicieuses à la Republique; Sçauoir, ceux & cel-

les qui font ce maudit negoce de vendre la chasteté des filles & des femmes, les Comediens, Charlatans & Basteleurs, les Berlandiers & faineants, & ceux qui Composent ou Imprintent des Romans & autres méchans liures. Ce sont comme quatre pestes tres-malignes & dâgereuses qui infectent & corrompent les mœurs de la jeunesse, & qui seruent d'instrumens aux Demons pour peruertir, ruiner, & faire damner les ames, qui ont cousté le sang & la vie à Iesus-Christ; Nous parlerons seulement des derniers, par ce que la malice & les maux infinis que caulent les autres sont assez connuës d'vn chacun.

N'est-ce pas vne chose déplorable de voir les Chrestiens instruits & esleuez dans la Doctrine de Iesus-Christ, faire profession de croire tout ce que la Foy nous enseigne, & sçauoir que leur vie est si briefue, qu'elle ne leur a esté donnée que pour gagner l'eternelle & bien heureuse; Qu'ils doiuent bien-tost mourir & aller au Iugement de Dieu, & ensuite aux supplices Eternels, s'ils sont trouuez coupables d'vn seul peché mortel, & estre neantmoins si auenglez; ou pour mieux dire si insensez, que de s'occuper à composer ou à lire des Romans & autres mauuais liures profanes, vains, inutiles, mesmes impudiques, & enfin tres-dommageables à leur salut; Et d'employer à des choses si vaines & si pernicieuses leur Entendement, capable de connoistre Dieu, leur Memoire d'estinée pour se souuenir de ses bien-faits, à se souuenir des sortifes du monde, leur Cœur & leur Volonté créés pour aymer la souueraine Bonté & infinie beauté de Dieu, à l'amour des bagatelles, des folies, & des vanitez de la Terre, qui ne font que passer; se comportans & se seruans de ces trois si nobles puissan-

ces de leur Ame comme s'ils ne croyoient & s'ils n'épereroient d'autres biens, d'autres plaisirs, ny d'autre vie, que celle-cy : Estrange auement, ne diroit-on pas avec raison, qu'un Laboureur, qui pouuant semer son Champ de bonne semence ne le semeroit que de l'yuroye, des chardons, ou ny planteroit que des espines, seroit vn homme sans ceruelle & sans iugement? Et vous, mon cher Lecteur, ne serez vous pas beaucoup plus insensé & plus hebeté, si pouuant aysémēt ensemençer le Champ de vostre Esprit de la consideration des veritez de la Foy, qui sont capables de produire dans vostre cœur la Crainte & l'Amour de Dieu, l'horreur du peché, le mépris du monde, & l'amour de vostre salut, & vne infinité d'autres fruits merueilleux de la grace, dont le moindre est plus à estimer que tous les Thresors du monde, vous l'ensemencez neantmoins de la lecture & des considerations des Romans, & autres mauvais Liures remplis de fables, de folies, de vanitez, & souuent d'impuretez, qui ne peuuent faire germer dans vostre esprit que des pensées & des affections tres malignes, maudites, vaines & corrompuës? Car nostre entendement, dit S. Bernard, est semblable à vn Moulin qui rend la farine telle qu'est le grain que l'on y met, si c'est grain d'orge farine d'orge, si c'est grain de froment farine de froment, & enfin tel qu'est le grain telle sera aussi la farine qui en sortira? De mesme en est-il de nostre Entendement, car si nous y mettons des connoissances & considerations des veritez de la foy & des choses saintes & diuines, elles produirot dans nostre volonté des affections Saintes & diuines: Mais si nous l'occupons en des connoissances & en des considerations vaines, profanes, méchantes, & impures, sans doute il ne produira dans nostre

cœur, que des affections mauuaises, impures, & corrompuës. Il faut par nécessité que l'esprit de Dieu ou celui du Demon, loge & soit le maistre de nostre cœur, de sorte que par nos paroles, par nos actions, & nos affections, on connoistra aysement lequel des deux loge chez nous: N. Seigneur a dit que l'on connoistra l'Arbre par le fruit: Si bien que l'hôme est connu par ses œuures & par ses parolles.

Il ne faut donc pas s'émerveiller, si les Jeunes hômes & les Damoiselles de ce temps qui s'occupent à lire & à feuilletter les Romans & autres méchans liures, ont l'esprit & le cœur tout corrompu & remply de vanitez, d'ambition, de pensées, & mesmes de desirs d'impureté, & d'autres pechez innombrables que produisent la lecture des mauuais Liures: En effet, le mōde en est auourd'huy tout remply, par la suggestion & malice des Demons, qui sçauent bien qu'il n'y a rien de plus puissant pour corrompre & pour peruertir l'esprit & les mœurs de la ieunesse, que la lecture de semblables liures. C'est pourquoy, lors que les Demons reconnoissent vne personne douée d'un bel Esprit, mais vain, orgueilleux, & Ambitieux, ils luy inspirent & suggerent le desir & l'affection de faire & de composer des Romans & autres Liures dangereux, sous pre-texte de gentillesse d'esprit, & pour acquerir de l'estime & de la reputation parmy les hommes: Mais ils ne peuuent estre estimez que de ceux qui ont l'esprit aussi vain, auéuglé, & corrompu, que le leur.

Ceux qui composent, qui impriment, ou qui lisent ces mauuais liures, se trouueront merueilleusement estonnez & confus à l'heure de la mort, & encore plus au Iugement de Dieu, lors qu'ils connoistront combien estoit precieux le temps qu'ils aurōt employé en de si malheureuses occupations, temps

qui leur estoit donné pour acquerir par la pratique des vertus & des bonnes œuvres le Royaume des Cieux : Mais la douleur & la confusion qu'ils en receurent, se peut beaucoup, mieux penser & considerer qu'écrire, n'y exprimer.

Mon Cher Lecteur, ie vous conjure par le Sang precieux que Iesus-Christ a répandu pour vostre Salut, que si vous estes dans cette malheureuse occupation, ou pour mieux dire tres-dangereuse tentation, de composer, d'imprimer, ou de lire de semblables liures, si preindiciables à la gloire de Dieu & à vostre Salut, de vous en déporter presentement & de vous faire sage aux dépens de tant de milliers d'Ames qui bruslent à present & brusseront eternellemēt dans l'Enfer pour auoir cōposé, Imprimé, ou leu des mauvais liures : Si vous ne le faites assurez vous que vous leur seruirez, & même plutôt que vous nepensez, de cōpagnons dans leurs tourmens.

Que si vous desirez de diuertir vostre esprit par la lecture de quelque histoire, y en peut-il auoir au Monde vne qui soit plus belle, plus vtile, plus fructueuse, & plus aduantageuse pour vous, que celle de la Vie, de la Mort & de la Passion du Roy Eternel Iesus-Christ, qui a fait, dit, souffert, & enduré tant de choses & si prodigieuses pour l'amour de vous, afin de vous deliurer de la Tirannie du peché, de la puissance des Diabes, & des tourmens eternels, & de vous acquerir, s'il ne tient à vous, les biens inestimables de la grace & les infinis de la gloire ? Ce sont des Mysteres si adorables, qu'ils ne deuroient iamais sortir de l'esprit ny du cœur d'un Chrestien. Vous pouuez aussi vous occuper à la lecture de la Vie, des Combats, des Victoires, & des Triomphes admirables des glorieux Martirs de I. C. qui pour son amour & pour nostre exemple ont

si vaillamment combattu & vaincu le Diable, le Monde, la Chair, le Peché, les Tirans, la Mort, & tous les tourmens. C'estoient des hommes de chair & d'os comme nous, qui ne croyoient, ne craignoïët, & n'éperoient autre chose, que ce que nous croyõs & esperons.

Il trouue que Dieu fait quatre graces singulieres à vne personne par la lecture des bons liures ; La 1. est, lors que sa Prouidence diuine luy fait rencontrer & tomber entre les mains vn bon Liure, ainsi qu'il arriua au grand S. Ignace de Loyola, qui desirant & demandant quelque Roman pour se diuertir lors qu'il eut vn jambe rompuë d'vn coup de Canon, on luy donna la vie de Iesus-Christ & celle des Saints, pour ne s'estre peu rencontrer que ceux-la, ce qui n'arriua pas sans vne particuliere Prouidence de Dieu : car cela fut cause de sa Conuerfion si merueilleuse & si miraculeuse. La mesme chose est arriuée à vne infinité d'autres personnes. Les Chrestiens, disent les Saints Peres, ne se perdent pas tant manque de foy, que pour ne pas bien confiderent les veritez qu'elle nous propose. La 2. grace, est, qu'ayant rencontré vn bon liure, on ait affection de le lire. La 3. grace est, de nous d'écourrir & faire gouster les veritez diuines qui y sont enfermées. La 4. de nous donner le desir & la resolution de la mettre en execution ; C'est pourquoy le Diable qui est le Singe de Dieu, ainsi que l'appelle S. Augustin, fait tout ce qu'il peut pour d'estourner & empêcher les ieunes gens de lire de bons liures, & pour leur en faire tomber entre les mains quelque mauuais, & leur donner le desir de les lire, leur faire affectionner les mauuaises choses qui y sont & les leur faire enfin executer : Car nous ne pouuons aymer que ce que nous connoissons, & mesmes nous sommes in-

comparablement plus portez & affectionnez au mal & à ce qui delecte nos sens qu'à la vertu & à ce qui est vtile à nostre Ame & à nostre salut.

Considerez que vostre Salut n'est pas vne chose de petite importance qu'il vous faille negliger, par ce qu'il s'agist de perdre ou de gagner le Royaume des Cieux, d'éviter ou de souffrir en vostre corps, & en vostre Ame des tourmens eternels. Nous desirions tousiours viure dās vne perpetuelle crainte & sollicitude pour vne affaire qui nous importe si fort, & nous le ferions sans doute, si nous considerions souuent quatre choses. La 1. est, la grande inclination que nous auons tous au peché, La 2. les occasions que nous rencōtrons par tout d'offenser Dieu. La 3. les perpetuelles tentations des Demons qui trauaillent sans cesse iour & nuict pour nous perdre & pour nous rendre comme eux infiniment malheureux. Et la 4. l'incertitude de l'heure de nostre mort, du moment de laqu'elle dépend vn bon-heur ou vn malheur eternel; Mais peu de personnes y pensent, au contraire la plus-part des hommes rient, se rejouyssent, & viuēt avec aussi peu de crainte ny d'aprehension de leur salut eternel, comme s'ils en auoient receu de Dieu des assurances infailibles, quoy que leur vie & leurs actions leur donnent à entendre tout le contraire. Vn des plus grands chastimens que Dieu enuoye aux méchans, est de les laisser viure & mourir dans vn tel aueuglement; N'est-ce pas vne chose bien estrange, de voir qu'en cette vie, les Iustes & les Saints y viuēt dans vne continuelle crainte & apprehension de leur salut, & que les méchans y viuēt avec tant d'assurance, quoy que neantmoins ils ayent tāt de suiet de craindre. L'Escriture Sainte dit que les Méchans passent leur vie dans les plaisirs & dans les delices, mais

que dans vn instant ils se trouuent enseuelis pour jamais au milieu des braziers eternels.

Et vous Ieunes Damoiselles , qui pour plaire aux hommes , auez tant de soin de parer d'habits si propres & si curieux vostre corps , qui n'est qu'un fumier couuert de Neige , vne charongne puante , vn sac plein de pourriture , & qui sera bien tost la pasture des vers : comment est-il possible qu'estant Chrestiennes , & croyans ce que vous croyez , vous ne vous souciez nullement de parer vostre Ame des Saintes vertus pour la rendre agreable aux yeux de Dieu : Vostre Ame , dis-je , qui est crée a son Image & semblance , & laquelle est plus excellente , plus belle , & plus precieuse que tout ce qu'il y a de beau & de precieux dans le Monde , pourueu neantmoins qu'elle soit en estat de grace : Car si elle estoit en estat de peché mortel , elle seroit plus layde , plus puâte , & plus abominable qu'un Diable , cependant par la lecture des mauuais liures vous vous mettez en danger de la reduire en vn estat si malheureux.

Et vous aueuglez & infortunez Libertins , qui employez les forces de vostre esprit , vostre Science , toute vostre industre , & les talens naturels , que Dieu vous a donnez pour fauoriser le party de Satan , & faire la guerre à Iesus-Christ , en perdant les Ames qu'il a rachetées au prix de son Sang , en vous occupant à composer ou a faire imprimer des mauuais liures , Assurez vous , que les tourmens qui vous sont preparez , dans l'Enfer , seront tres grands ; par ce qu'ils doiuent estre multipliez par autant de pechez qui se commettront & des personnes qui se perdront & se damneront par la lecture de vos écrits pernicious. Ou vous n'auetz point de foy , ou vous n'auetz point de sens , si vous ne quittez vn travail si méchant , & si vous ne faites au plustot vne

vraye Penitence.

Peres & Meres n'est-il pas veritable, que si vous auiez vn Cheual ou vn Chien, qui voulut boire ou manger quelque chose que vous sçeuſſiez estre empoisonné, vous les en empêcheriez : Ne faut-il donc pas que vous soyez tres ignorans ou bien tres méchans, de laisser repaistre l'esprit de vos Enfans de la lecture des Romans & autres mauuais liures, que vous sçauiez, ou deuez sçauoir, estre tous empoisonnez, & par consequent capables de leur causer non pas la mort du corps, mais celle de l'Ame. Il ne se faut pas émerueiller si vous auez si peu de soin & si peu d'amour du salut eternel de vos Enfans, puisque vous en auez eu iusques icy si peu pour le vôtre; Mais comme vous auez employé presque toute vostre vie dans les maudites Maximes, folies, & Vanitez du Monde, & dans l'ignorance & la negligence de vostre salut, vous y esteuez pareillement vos Enfans, & ainsi des Aueugles en conduisent d'autres, qui courent tous vn grand danger de tomber dans la fosse de l'abisme eternel. Pour vous faire voir clairement vostre erreur, ou plustot vostre folie, vous n'auiez qu'à considerer la peine que vous prenez, le temps que vous employez, la dépence que vous faites, & avec plaisir, pour faire apprendre quelque Science humaine à vos Enfans, à jouier de quelque instrument, ou à danser & chanter, faire des Armes & autres semblables vanitez, pour les rendre par ce moyen considerables & en estime parmy les hommes. Quoy que souuent toutes ces choses ne seruent que pour les rendre plus vains, plus orgueilleux, plus vicieux & enfin plus malheureux.

Je vous prie de considerer si vous auez iamais eu le mesme soin, pris la mesme peine, fait la mesme dépence, & employé le mesme temps, à leur faire

apprendre à connoistre, à aymer, & a servir Dieu, à le remercier de ses benefices, à connoistre l'excellence de la fin pour laquelle il les a créés, enquoy consistēt les tresors inestimables de la grace, l'énormité du peché mortel, ce qu'ils doiuent faire pour resister aux tentations, à recevoir dignement, les Sacremens, & à viure enfin Chrestienement, pour éviter les tourmens eternels & pour acquerir le Paradis, pour lequel ils ont esté créés, racheptez, & faits Chrestiens. Aueugles & incensez que vous estes, comment pourriez vous instruire vos Enfans pour acquerir vn si grand bien, puisque vous mesmes l'avez ignoré & n'y avez pas pensé; Et puis vous vous plaignez de ce qu'ayant pris tant de peine pour l'éducation humaine de vos Enfans, pour leur auoir acquis des Richesses temporelles, & peut estre aux dépens de vostre salut, ils sont si méconnoissans, si vicieux & si méchants; Ah; malheureux! vous en estes la seule cause par ce que vous les avez esleuez & faits instruire plustot en Payens que non pas en veritables Chrestiens, de sorte que vous recueillez les fruits de ce que vous avez semé; & souuent par vn secret & iuste Iugement, Dieu permet que vos Enfans par leur vie vicieuse, vous seruent de Bourreaux dés ce monde, ainsi que nous voyons arriuer à la plut part des familles de Paris, pour vous en servir ensuite eternellement dās l'Enfer, si vous & eux ne vous conuertissez, ne faites penitence, & ne changez de mœurs; Vous ne scauez pas le iour. ny mesme l'heure que vous devez mourir, & ensuite comparoistre au Iugement de Dieu, pour y rendre vn compte tres exact de toute vostre vie: Mais principalement de la bonne ou mauuaise Education de vos Enfans, du bon ou mauuais exemple que vous leur aurez donné.

ADVIS



ADVIS CHARITABLE AVX
Grands , aux Riches , & aux Puissans
du Monde.

MESSIEURS, Considerez que vous vivez en ce Monde avec autant d'Orgueil comme si vous estiez des Dieux sur la Terre ; Et il vous semble que toutes choses vous soient permises ; Vous estes si auenglez , ou pour mieux dire si incensez , que vous ne voulez iamais penser à la Mort , de laquelle neantmoins vous estes si proches : car vous n'en sçavez le iour ny mesme l'heure , ainsi que vous en aduertit Nostre Seigneur en S. Marc 13. Mais comme vous estes noyez & submergez dans les delices & dans les plaisirs sensuels , vous craignez qu'un souvenir si salutaire ne vous attriste & ne vous en divertisse. Assurez vous que c'est vn des plus subtils artifices dont les Demons se seruent pour vous tromper , & vous faire perseuerer dans vos pechez , & par ce moyen vous faire perdre & damner : Car ces malheureux sçauent tres bien , qu'il n'y a chose si puissante ny si efficace pour destourner les hommes du peché , & les exciter à bien viure , que de considerer qu'ils doiuent mourir , & que la mort les peut prendre à tout moment par vne infinité de diuers accidens , qu'ils ne sçaueroient préuoir ny éviter ; & que si elle les surprend en estat de peché mortel , ils seront perdus & damnez pendant toute l'Eternité. Le S. Esprit nous enseigne ces veritez par ces paroles , *Memorare nominis tui , & in eternum non peccabis*. C'est à di-

*re, Pense souuent à tes fins dernieres & tu ne pe-
cheras iamais. Ecclesiast. 7.*

Comment se peut-il faire que des personnes comme vous estes, qui croyez auoir beaucoup d'esprit, beaucoup de sens & de iugement, & qui passez en ce Monde pour des hommes si sages & si prudents, vivez neantmoins sans aucune crainte ny amour de Dieu, & dans vne si grande negligence & oubly de vostre salut; n'ayant d'autre soin que de vous diuertir, de prendre vos plaisirs, & d'amonceler escus sur escus, & tresor sur tresors; ruinant dix mille familles, pour esleuer & enrichir les vostres: Et enfin vous ne pensez qu'à vous establir en ce monde, cōme si vous n'en deuiiez iamais sortir, quoy qu'en verité vous ny ayez pas vn seul iour d'asseuré. Quel aueuglement a des personnes qui croient d'auoir si bon sens? On ne s'estonneroit point de voir viure de la sorte des Infidelles & des Payens, par ce que n'ayans point de foy, ils font de mesme que ceux qui fouillent dans la terre, & y venant à rencontrer quelque pierre precieuse ils ne daignent pas de la leuer, par ce qu'ils n'en connoissent ny le prix la valeur: Mais vous, qui sçauuez & qui croyez estre créés à l'Image de Dieu, destinez pour iour de luy & de sa Beatitude eternelle, rachetez pour cét effet par le sang precieux de I. C. sanctifiez par les Sacremēts, & enfin croyez à l'Euangile: estes neantmoins aussi oublieux de Dieu, aussi esclaves de vos passions, aussi attachez à l'amour des choses de la terre, & aussi abandonnez à toutes sortes de vices & de pechez, comme si vous ne croyez & n'esperiez d'autres biens, ny d'autre vie que celle-cy.

Ce mal vient, de ce que vous n'avez iamais bien considéré, connu, ny apprehendé, la grandeur & l'importance de vostre salut eternel, ny l'énormité,

la gravité, & la malice infinie du peché mortel, les biens inestimables de la grace, & les infinis de la Gloire qu'il fait perdre à celuy qui le commet, & les supplices eternels de l'Enfer où il engage son Corps & son Ame pour iamais; Et enfin ce que veut dire, & enquoy consiste veritablement d'estre sauué, ou d'estre damné; de regner pour iamais au Ciel avec Dieu, ou bien de brusler en Enfer eternellement avec les Diabes. Ah! Qu'il y a peu de personnes qui ayent iamais fait vne estude particuliere de ces veritez Chrestiennes, & qui en connoissent la grandeur & l'importance: car ils aymeroient beaucoup mieux souffrir tous les tourmens du monde, que de commettre iamais vn seul peché mortel, ainsi qu'ont fait tous les Saints Martyrs: & à faute de cette connoissance si necessaire & si salutaire, nous voyõs que la pluspart des Chrestiens commettent aussi facilement vn peché mortel, comme si tout ce qu'ils croyent de l'autre vie n'estoit que des Fables & des Contes faits à plaisirs, qui est vn mal digne d'estre pleuré avec des larmes de sang.

Et pour vous faire voir & toucher au doigt, que la correction des mœurs, & la mauuaise vie des Chrestiens vient d'une extrême ignorance des veritez de la Foy, l'experience nous fait voir tous les iours, que quand vne personne a quelque mal à vn bras, à vne jambe, ou en quelque autre partie de son corps, & qu'il connoist le danger où il est de la perdre & de la faire couper, il ny a rië qu'il ne fasse & qu'il ne souffre pour y remedier: combien d'abstinences fait-il, combien de seignées, combien de medecines, combien de coups de rasoirs & de boutons de feu souffre t'il pour empêcher de perdre vn membre de son corps.

Qu'est-ce que tous les Saints qui auoient la

connoissance de l'excellence & de l'importance des veritez Chrestiennes n'ont point fait, souffert & enduré pour trauailler & operer leur salut, eternel, & pour éviter de commettre vn seul peché mortel: Ils ne croyoient & n'éperoient autre chose que ce que nous croyons & esperons, mais ils excitoient plus souuent leur foy que nous ne faisons, & en confideroient & apprehendoient l'importance.

*Ce ieu-
me hom-
me de
S. Ierof-
me des
la vie
de Saint
Paul
Hermi-
te.*

Combien de temps employe t'on a estudier, pour se rendre capable d'vne Charge, d'vn Office, d'vn Employ, ou bien d'vn Art, & Mestier d'Artisan? Et on est si malheureux que de negliger d'apprendre le chemin pour aller au Ciel. Dequoy vous sert la Foy, l'Esperance, la Charité, les Sacrements, l'Euangile, la Doëtrine, la Vie, la Mort & les Maximes Celestes de I. C. ses Promesses & ses Menasses, si n'en considerant pas la grandeur & l'importance vous n'estes point excitez à connoistre: à craindre, à aymer, & à seruir Dieu: Et enfin à trauailler à vostre salut? Car tout cela ne vous seruira à vostre mort, ny au iour effroyable du dernier Iugement que d'vn suiet de confusion & d'vne plus grande condamnation: Vn Grand Personnage disoit avec beaucoup de raison, qu'vn chacun desiroit & trauailloit avec ardeur à faire Fortune en ce monde, & que personne ne se soucioit de la faire en l'autre.

Nous voyons que quand quelqu'vn connoist de quelle importance il luy est, d'estre Pauvre, ou d'estre Riche: d'estre malade, ou d'auoir la santé: d'estre estimé, ou d'estre méprisé: Il n'y a rien qu'il ne fasse pour éviter l'vn, & pour acquerir l'autre. Exemple, vn homme qui a vn procès de grande importance, lors qu'il a cōsideré que s'il vient à le perdre il sera entieremēt ruyné, & s'il le gagne il sera a

son aise le reste de ses iours : quand il a serieusement consideré & viuement apprehendé l'importance de ces deux choses, il n'y a peines qu'il ne souffre, travaux qu'il n'embrace, perils ny dangers où il ne s'expose, plaisirs ny diuertissemens qu'il ne méprise pour travailler à gagner son proces, & iour & nuit il ne peut penser à autre chose: Que si vn homme qui a bien connu l'importance de gagner ou de perdre quelques biens temporels, fait & souffre des choses si estranges pour y remedier, qu'est-ce qu'un Chrestien ne feroit & ne souffriroit pas pour éviter le peché mortel & l'Enfer, & pour acquerir des biens Eternels s'il en connoissoit l'importance. Il se trouue fort peu de personnes qui considerent attentiuement la grandeur des veritez de nostre Foy, & c'est ce qui a fait dire à S. Iean Chrysostome que plusieurs Chrestiens viuoient en ce monde cinquante & soixante ans, & qu'ils en sortoient sans iamais auoir sceu ce qu'ils y estoient venu faire.

Il faut sçauoir que les Mysteres de nostre Foy sont de mesme que des lettres closes que le Roy vous auroit enuoyées, dans lesquelles il vous promettrait de grandes richesses, ou vous menasseroit de vous faire mourir cruellement: si vous ne lisez & ne consideriez iamais ce qui seroit contenu dans ses lettres, n'est-il pas vray que les promesses ou les menasses qui y seroient ne feroient aucun effect de ioye ny de tristesse dans vostre esprit? Il en est de mesme des Mysteres de la Foy, si vous ne venez iamais à les considerer, à les ruminer & mediter, ils ne feront non plus d'effect dans vostre esprit, comme si vous n'auiez point de foy.

Si vous faites vn peu de reflexion sur vous mesmes, vous trouuerez que depuis le Matin iusques au Soir, vous ne pensez & ne considerez qu'à trou-

uer & a inuenter des moyens pour acquerir de l'honneur, des Richesses ou des plaisirs de la terre: C'est pourquoy il ne se faut pas aussi émerueiller, si vous n'avez dans vostre esprit, ny dans vostre volonté, de l'amour ny de l'affection que pour les choses de cette vie, & si peu, ou point du tout, pour les choses diuines & eternelles? hélas! vous ny pensez, iamais, mais si vous ny prenez garde vous trouuerez que vostre vie s'écoulera insensiblement & inutilement; par ce que les affaires de ce monde qui succedent les vnes apres les autres, ne vous donneront le temps ny le loisir de penser à Dieu ny de traualler à vostre salut; Et lors que vous y penserez le moins, vous sortirez de cette vie par quel que accident, sans auoir aucun loisir de faire penitence, ny de vous conuertir à Dieu.

Faites vous sages sur l'effroyable exemple du Roy Balthazard, qui estant à Table & banquetant au milieu de ses Satrapes & de ses Courtisans, vit vne main qui escriuoit ces trois paroles épouuantes contre la muraille, *Manè, Thael Phares,* comptez, pesez & diuisez. Le Prophete Daniel les luy expliqua en cette sorte. Sire; Dieu à compté vostre Reigne qui est venu à sa fin, il vous à pesé dans la balance de sa Iustice, il vous a trouué leger, il a diuisé vostre Royaume aux Medes & aux Perses. Daniel chapitre 5. Ce qui arriua, car la nuit mesme, Balthazard fut miserablement tué & assassiné, & son Royaume pris & vsurpé.

Considérez que vous ne sçauiez le iour ny l'heure que la mesme chose vous arriuera, si vous viuez dans vn pareil mépris de Dieu & oubly de vostre salut, & lors que vous y penserez le moins soit de iour soit de nuit, Dieu écrira sur les murs de vostre conscience avec le doigt de sa toute puissance, vo-

estre Sentence en trois mots, dont le 1. sera. Dieu a compté les iours de ta vie, Roy, Prince, Ministre d'Etat, Chancelier, Partisan, Financier, Usurier, Marchand, Iuge, Officier ou Beneficier, durant lequel tu as iouï de tes Charges, Offices, Grandeurs, Richesses, Dignitez, ou Benefices, de ta Femme, de tes Enfans, de tes Amis, & de tes plaisirs; mais tout cela est arriué à sa fin, voicy le dernier iour de ta vie, ou tu seras separé pour iamais de toutes ces choses pour t'en aller comparoistre au Iugement de Dieu, & y rendre compte de toutes tes actions, & ensuite tu entendras prononcer ta sentence d'un bon-heur ou d'un malheur infiny & eternel.

Le 2. mot sera, Dieu a examiné toutes tes œuures, il a trouué qu'elles estoient legeres, fauces, & falsifiées, & que tu n'as point satisfait à tout ce que tu estois obligé de faire pour accomplir ses Saints-Commandemens.

Le dernier mot sera, Dieu a diuisé & retranché de toy tous tes Biens, tes Richesses, Charges, Offices ou Benefices, il a transferé toutes ces choses à tes Ennemis & Estrangers, c'est à dire à d'autres qui en iouïront apres toy, il a aussi diuisé ton Corps & ton Ame; ton Corps sera laissé aux vers pour le ronger & estre reduit en poussiere, & ton Ame sera livrée aux Demons pour la chastier & pour la tourmenter eternellement dans l'Enfer.

Et à l'instant que cette Sentence sera Prononcée, Dieu la fera executer sans remise ny delay. O quel le frayeur ressentira pour lors ton Ame criminelle, qui n'aura eü d'amour ny d'affection que pour les choses de cette vie, voyant qu'elle les doit bien tost quitter pour s'en aller dans les Enfers, souffrir avec les Demons & tous les Reprouvez des tourmens eternels.

Souuenez vous de ce malheureux Riche de l'E-
 uangile, qui ayant fait vne tres grande recolte di-
 soit en son Ame, courage, mon Ame, reiouyffons
 nous & faisons bonne chere, car nos Caues & nos
 nos Greniers sont remplis de biens pour long-tēps,
 mais aussi tost il ouyt vne voix effroyable qui luy
 dit, Ha pauvre fol! Pour qui seront tous ces biens,
 car cette nuit on demandera ton Ame. Iesus Christ
 l'appella fol avec beaucoup de raison, par ce qu'il
 n'auoit eu soin durant sa vie que de faire prouision
 des choses temporelles, qui ne regardoient que son
 corps & auoit negligé de faire prouision de celles
 qui regardoient son ame & son salut eternel. Com-
 bien y a-t'il de semblables fols dans Paris, qui disent
 courage, ie n'ay qu'à me réjouir, car i'ay plusieurs
 Maisons aux Champs & à la Ville, beaucoup de
 Rentes & de Reuenus, mes Enfans sont tous bien
 pourueus, les vns d'Offices & les autres de Benefi-
 ces, i'ay marié mes Filles fort aduantageusemēt, i'ay
 fait de belles Alliances, enfin i'ay estably & appuyé
 solidement ma Famille, i'ay beaucoup de biens &
 d'Amis, ie ne dois craindre aucune chose, reiouyff-
 sons nous donc & faisons bonne chere. O fol & in-
 sensé! Tu comptes sans ton hoste, car dans quel-
 ques iours on demandera ton Ame, vne Appople-
 xie, ou bien quelque autre accident impreueu te ra-
 uira la vie, que deuiendront toutes tes richesses? Et
 pendant que ta Femme, tes Enfans, ou tes Parens
 s'en reiouyront, & qu'ils en feront bonne chere en
 ce monde, les Demons tourmenteront cruellement
 ton Ame criminelle dans les Enfers.

N'estes vous pas bien aueuglez, que pour des plai-
 sirs ou des biens temporels vous vous mettiez en
 danger d'en perdre des eternels. Quel goust, quel
 saueur, & qu'elle douceur pouuez vous iamais ren-

contrer dans toutes les richesses & plaisirs de la terre, qui merite d'estre racheté au prix infiny de vostre salut, que seruira à vn homme, dit le Sauueur du Monde, d'auoir gagné non pas cent millions d'or, ny vn Royaume, mais tout l'Empire de l'Vniuers, si ensuite de cela il perd son Ame pour iamais. Marc 8. Si vous auiez, dit S. Ierosme, la sagesse de Salomon, la beauté d'Absalon, la Force de Sanson, les Années d'Enoch, les Richesses de Cresus, & la Puissance de Cæsar, que vous seruiroit tout cela, si à la fin de vostre vie, vostre Corps doit estre abandonné aux vers, & vostre Ame aux Demons pour estre tourmentez avec le mauuais Riche aux supplices eternels. Vne des choses de laquelle s'émerueilloit le plus S. Thomas d'Aquin, estoit comment il se pouuoit faire qu'un Chrestien qui auoit la foy, sçachant qu'il estoit en peché mortel, pouuoit boire manger & se resiouyr, Et ce qui estoit de plus estonnant, comment il osoit se coucher dans son liët, & s'endormir, sçachant qu'entre l'Enfer & son Amé, il n'y auoit que sa vie qu'il pouuoit perdre à tout moment par vne infinité de diuers accidens, & ensuite estre perdu & damné durant toute l'Eternité. En quel plus grand estonnement pensez vous que soient les gens de bié qui sçauent que vous demeurerez non pas vn iour ny vne nuit dans l'estat du peché mortel, mais que vous demeurez coupables de plusieurs crimes des années toutes entieres sans y faire reflexion, sans aucune crainte de vostre perte eternelle & de vostre damnation: vous tenant aussi ioyeux, comme si vous estiez assurez d'auoir vn iour le Royaume des Cieux. Durant le cours de vostre vie, les Demons ont grand soin de vous persuader que Dieu est Bon & Misericordieux, & qu'il ne vous a point créés pour vous perdre, & pour

vous damner ; afin de vous faire par ce moyen plus aysément pecher , mais lors qu'ils vous verront proches de la Mort , ils changeront de batterie , & ils ne vous mettront deuant les yeux de l'esprit que la rigueur effroyable de la Iustice de Dieu , & la grandeur épouuantable des Supplices Eternels , vous persuadant que vous ne les pouuez iamais éviter , afin de vous faire desesperer. Assurez vous , Messieurs , que vostre vie doit estre l'Echo qui doit répondre à vostre Mort , & telle qu'aura esté vostre vie , telle sera aussi vostre mort , car vne mauuaise vie est ordinairement suiuite d'une mauuaise mort.

Souenez-vous que vous rendrez compte à Dieu de la Foy que vous auez receuë , de l'Euangile qu'il vous a esté annoncée , des Sacremens , & du bon , ou du mauuais vsage que vous en auez fait ; des Inspirations , des Predications que vous auez entenduës , & des bons & mauuais liures que vous auez leus , de l'Exemple de la vie des Saints , qui ayant esté des hommes comme vous , ont vécu si saintement. Vous rendrez comptes des vœux & promesses que vous auez fait à Dieu au saint Baptisme , sçauoir de renoncer au Diable , au Monde & à la Chair , & à toutes les Pompes & Vanitez du siecle , & de garder la Foy de Dieu , d'imiter la vie , les mœurs & les vertus de I. C. Et enfin vous rendrez compte de vostre Corps & de vostre Ame , de l'Esprit , des Sciences & des Connoissances acquises ou infuses , des Honneurs , des Grandeurs , des Richesses mal acquises ou mal employée , des Dignitez , Offices ou Benefices , de tous les maux que vous auez faits , de tous les biens que vous auez obmis à faire , & principalement de la patience & longuanimité avec laquelle Dieu par son infinie bonté vous aura supporté & attendu si long-temps à peni-

tence. Considérez que si à présent que vous estes en bonne santé, & bien disposé de corps & d'esprit, vous auez tant de peine & trouuez tant de difficulté à faire yne bonne Confession, & à conuertir vostre cœur à Dieu, qu'est ce que vous pourrez faire à l'heure de la mort, où les douleurs de la maladie vous auront affoibly le corps & l'esprit. Vous y mettrez ordre à présent si vous auez du iugement.

Considérez ce que sont deuenus tant de personnes de Condition que vous auez veu & connu qui sont morts, & qui ne sont plus, dont les Femmes & les Enfans, ou bien les Parens, iouyssent à présent des biens & des Richesses qu'ils leur ont laissées, pour l'acquisition desquelles il y a grande apparence, qu'ils se sont perdus & damnez. Ah qu'ils reconnoissent bien à présent (mais trop tard) parmy les flammes eternelles leur erreur & leur auuglement! S'il estoit permis à ces Ames malheureuses de reuenir en ce monde pour y faire penitence, on ne scauroit iamais exprimer la grandeur ny la rigueur de celles qu'elles y feroient, mais le tēps est passé, il n'y aura jamais aucun remède pour elles, Faites vous sages à leurs dépens pendant que vous en auez le temps, ils sont morts & vous mourrez plutôt que vous ne pensez. Ou vous auez renoncé à la foy, ou vous croyez à l'Euangile, si vous ny croyez point, vous estes des Payens & des Infideles, mais si vous y croyez & que neantmoins vous perseueriez en vostre mauuaise vie, il faudra croire asseurement que vous estes des fols & des infensez, ou bien des reprobuez & des veritables Demons incarnez.

Le plus grand de tous vos maux vient de ce que vous n'entendez iamais ou fort rarement la parole de Dieu, & que vous ne donnez la liberté à person-

ne de vous parler de vostre Salut, ny de vous reprendre de vos vices & de vos pechez; C'est pourquoy vous demeurez perpetuellement dans vn extreme aueuglement, qui fait que ie prends la libertede, la part de Nostre Seigneur, de vous écrire toutes ces veritez, & i'espere tant de son infinie bonté, que si vous les lisez attentiuement que vous serez guery de vostre aueuglement.

Partant, s'il vous reste encores vn peu de Foy, de sens, & de Iugement, vous ne remettrez plus vostre Conuersion, ny vostre Confession, si vous pouuez, vn seul moment, parce que plusieurs pour l'auoir remise au lendemain, ont esté surpris par la mort; sans qu'ils ayent eu temps ny loisir de penser à leur salut, qui fait qu'ils ont esté perdus. Considererez ce que dit le grand Sainct Chrysofome, lors qu'il parle au pecheur qui va remettant de iour à autre à se conuertir; Pauvre pecheur, tu dis pour te flatter & te tromper, que tu te conuertiras demain, dans vn mois, ou bien dans vn certain temps; Et moy ie te dis, que peut estre tu ne te conuertiras point: qu'elle assurance as tu que tu doieue conuertir au temps que tu dis; Combien de millions de personnes qui s'estans proposé la mesme chose, se sont trouuez deçeus & trompez, ayant esté surpris par la mort lors qu'ils si attendoient le moins. Pourquoy es tu si osé, ou pour mieux dire si incensé, que de t'asseurer que tu te conuertiras demain, dans vn mois, dans vn an, ou enfin dans vn certain temps; tu ne veux point mettre au hazard ton bien, tō honneur, ta santé, ny ta vie; Pourquoy dōc es tu si imprudent que de vouloir mettre au hazard ton salut Eternel: Est-ce vne chose de si peu d'importance & que tu doieue negliger, Tu veux auoir vne bōne Maison, vn bon Habit, de bon Pain, de bon Vin, vn bon

Cheual, & enfin toutes choses bonnes, & tu veux auoir vne mauuaife conscience. Ne vois tu pas bien que le temps s'en fuit, & que la mort s'approche, & que sans y penser elle te surprendra, & si tu as negligé ou bien differé de sortir du peché, de te Confesser, & de faire prouision de bonnes œuures, tu seras perdu & damné durant l'Eternité. Considere ce que Iesus-Christ dit dans l'Euangile, que tout arbre qui ne portera point de bon fruit sera arraché & ietté au feu. Je vous veux faire entendre cette verité de l'Euangile par vne petite & familiere comparaison, afin de vous faire connoistre l'obligation que vous auez de fuir non seulement le peché, mais aussi de faire des bonnes œuures. Si vous auez planté vn arbre dans vn Iardin, & que vous l'eussiez arrosé, fumé, élagué, & cultiué avec beaucoup de soin & de peine, si avec tout cela il ne porteroit point de bon fruit, en verité auriez-vous eu la patience de continuer à le cultiuer vingt ou trente ans sans l'arracher, le brusler, & y en auoir mis vn autre à la place. Faites vous iustice, à vous-mesme, & considerez qu'il y à quarante ou 50. ans, que Dieu, par son infinie bonté, vous a planté comme vn bel arbre dans le Iardin de son Eglise; où avec beaucoup de soin & de peine, il vous à arrosé, cultiué, fumé, & élagué, par ses Sacremens, par sa Parole, par ses Inspirations, par ses Biensfaits, par ses Promesses, par ses Menasses, & par vne infinité d'autres moyens, merueilleux; esperant tousiours que vous porteriez des fruits digne de la vie Eternelle: & neantmoins vous n'avez iamais porté que des fruits tres mauuais & tres pernicious, qui n'ont pas seulement causé la mort eternelle à vostre Ame, mais aussi à plusieurs autres, qui possible bruslent à present dans l'Enfer. Comment ne craignez vous

point d'estre à la veille, que ce sage & prudent Jardinier ne vous arrache de ce monde comme vn Arbre maudit & infructueux, pour vous enuoyer brûler au feu Eternel; Assurez-vous que cela arriuera si vous differez plus long-temps à vous conuertir à luy, & à faire des fruits digne de penitence.

C'est pourquoy pendant que vous en auez le tēps ie vous supplie de faire serieusement la reflexion qui suit, mais auparauant il est necessaire de vous dégager & desembarasser l'esprit de tous les tracas & affaires du Monde; car comme nous ne pouons voir dans le fond d'vne fontaine, lors que l'eau en est troublée, aussi ne pourrez vous voir dans le fōd de vostre conscience, si vous estes agité diuerses affections, passions, & desirs desordonnez. Il vous faudra commencer par cēt accoisement & tranquillité d'esprit, & ensuite vous retirer en quelque part à l'écart & en silence; ou'estant, faire le signe de la Croix, & dire les Litanies de tous les Saints: car ayant tous les Bien-heureux pour vos Aduocats aupres de Dieu, vous obtiendrez aysement de son infinie bonté tout ce que vous luy demanderez: cela estant fait vous vous interrogerez ainsi qu'il suit.

REFLEXION TRES IMPORTANTE.

N'est tu pas Chrestien? N'as tu pas esté baptisé; instruit & esleué dans l'Eglise & dans la Doctrine de Iesus-Ch. Ne crois tu pas toutes les veritez que la Foy t'enseigne? Ne sçais tu pas que tu dois mourir, & que tu ne sçais le iour ny l'heure, & que la mort te peu prendre à tout moment par vne infinité de diuers accidens que tu ne sçauois iamais prenoir ny éviter; & si elle te surprend en estat de peché mortel ne crois tu pas que tu seras perdu & damné durant toute l'Eternité?

Tu crois ces veritez, ou non, si tu ne les crois pas

tu es vn Payen & vn Infidelle, mais si tu les crois, tu as perdu le sens & le iugement si tu ne te conuertis à Dieu presentement, & si tu ne vis à l'aduenir Chrestiennement: Considere combien il y a de tēps que tu vis dans vn mauuais estat, & combien d'offences & de pechez tu as commis contre ton Dieu, qui par vne bonté infinie, ta donné l'estre & qui a crée ton Ame à son Image & semblance, qui à souffert la Mort & répandu son Sang precieux sur vne Croix pour te Rachepter, qui ta sanctifié & fait Chrestien au Saint Baptesme, & qui te prepare dās le Ciel vne Gloire & des delices infinis, & neantmoins tu l'as offensé si souuent & si long-tēps, avec si peu de crainte & de sentiment, comme si tout ce que la Foy t'enseigne de l'autre vie n'estoit que des contes faits à plaisir.

Qu'est-ce qu'il te reste à present de tous les pechez que tu as commis, & de tous les plaisirs que tu as pris; S'il te falloit mourir presentemēt, qu'est-ce que tu répondrois à Dieu en son effroyable Iugement, avec qu'elle bonté & patience est-ce qu'il t'a entendu depuis si long-temps? Combien de graces & de Benefices est-ce qu'il t'a fait durant mesme le temps que tu l'offençois. De combien de maux & de perils a t'il preserué ton Corps & ton Ame? Combien de personnes sont mortes durant ce temps-là, qui ne l'ont point tāt offensé que toy, & qu'il à neantmoins enuoyé aux Enfers, pour ne les auoir tant attendu, tolleré, ny supporté, si long-temps ainsi qu'il t'a fait; Ne dois tu pas craindre qu'vn Dieu si redoutable ne s'ennuye de t'attendre si long-temps, abusant si malicieusement comme tu fait, de sa bonté, & de sa patience; Ne sçais tu pas que comme il est bon & misericordieux enuers ceux qui se conuertissent de tout leur cœur à luy, qu'il

est aussi tres iuste & tres rigoureux pour chastier & pour punir les obtinez qui perseuerent dans leurs pechez.

Il faut ensuite examiner avec attention l'estat de la conscience, s'exciter à la douleur & contrition de tous les pechez, faire vn ferme propos moyennant la grace de Dieu, de ne l'offenser iamais à l'aduenir.

Aller trouver quelque bon Confesseur & luy confesser sincerement & veritablement tous les pechez mortels qu'on se souuendra auoir commis, faire la penitence qu'il enjoindra, & suiure les aduis & les instructions, salutaires qu'il vous donnera.

Assurez-vous, si vous faites exactement les choses susdites, que vous receurez deux biens inestimables, l'vn sera la remission de tous vòs pechez, & l'autre la grace de Dieu, par le moyen de laquelle vous pourrez, si vous voulez, resister à toutes les tentations, & surmonter tous les Demons, obseruer la loy de Dieu, & exercer toutes les vertus ainsi que dit l'Angelique S. Thomas.

Enfin, Messieurs, pour conclusion, vous devez considerer que vous mourrez, sans que vous sçachiez le temps, le lieu, l'estat, ny la maniere de vostre mort; Car peut-estre que vous serez noyez, empoisonnez, assommez, bruslez, assaillinez, surpris d'Appoplexie, ou bien par quelque autre accident que vous ne sçauriez preuoir ny éviter, & qui peut estre ne vous donnera pas vn seul moment pour penser à Dieu, ny à vostre salut. C'est pourquoy. *Pensez-y bien.*

F I N.

non plus sapere quam oportet, sed sapere ad sobrietatem -
Le grand apostre des chretiens saint paul nous avertit de nous
premunir contre ce poison mortel, et ne voulons pas
etre plus sage que de ne le faire etre. et de nous
contenter d'une sagesse qui soit sobre et modeste.

Pour parvenir au regner
à faire entre nous-mêmes.

Pour parvenir au regner

Donnez pour l'homme
Donnez pour l'homme

à la gloire de Dieu